This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491644

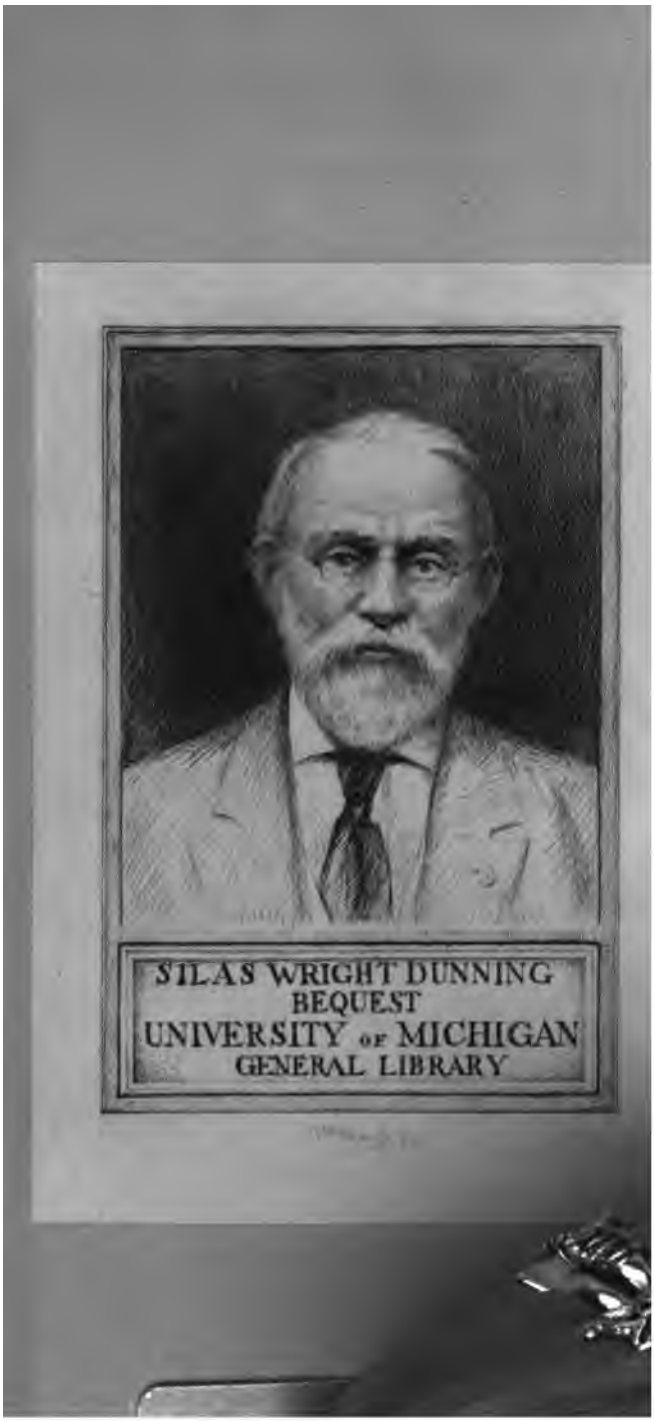
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1893

Dunning
Nijhoff
8-28-30
22489

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

QUELQUES EXPÉRIENCES

A PROPOS

DE LA SURÉBULLITION

Par M. NEYRENEUF,

Professeur à la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Les procédés de Donny et de Dufour, pour produire une forte surébullition de l'eau ne sont pas commodes à utiliser dans les cours ; et on ne tire pas en général tout le parti possible de l'expérience de Franklin. Voici quelques dispositions, faciles à réaliser, qui donnent les effets les plus satisfaisants.

Un ballon à long col, d'un demi-litre environ de capacité, renferme de l'eau que l'on fait bouillir. Sur l'ouverture est maintenu un bouchon en caoutchouc qui laisse découler par jet légèrement comprimé, la vapeur entraînant l'air intérieur. Au bout d'un certain temps, on éloigne le ballon du feu, en enfonçant fortement le bouchon qui gardera indéfiniment le vide. L'appareil, ainsi préparé, peut servir aussi souvent

qu'on le voudra ; il suffira pour une expérience de le laisser séjourner au préalable dans l'eau bouillante.

Abandonné à lui-même, par refroidissement spontané, le liquide ne sera le siège d'aucune surébullition un peu notable à cause de la facilité de vaporisation superficielle. Les choses se passeront d'une manière différente si l'on peut diminuer cette vaporisation et, mieux encore, la supprimer entièrement. On réalisera ce dernier cas en ajoutant au liquide, avant la fermeture du ballon, une petite quantité de paraffine ou de spermacéti. Ces substances, à une température peu élevée, s'étendent en une couche huileuse sur la surface libre de l'eau sans se combiner avec elle.

Avec la paraffine se manifestent des soubresauts presque continus; avec le spermacéti, au contraire, on obtient après des repos plus ou moins prolongés, projection violente du liquide dans le col ; il peut même arriver que le ballon lui-même se soulève assez haut pour se casser en retombant. Cette différence d'effets se rattache simplement à une différence de tension superficielle.

Avec la paraffine et le spermacéti, lorsque la température a baissé de manière à amener la solidification, on voit se produire des grumeaux spongieux flottants et soulevés dans tous les sens par une ébullition qui s'effectue alors suivant les conditions essentielles de la cloche Gernez, et se continue jusqu'à un refroidissement presque complet.

Nous avons dit que les ballons, une fois formés pouvaient servir indéfiniment, à la condition de les tenir un certain temps immergés dans l'eau bouillante ; il

n'est pas indifférent d'insister sur la manière dont les choses vont se passer pendant l'action prolongée de la chaleur. Chauffons le bain d'eau dans lequel nous aurons plongé le ballon et son col ; l'effet de la chaleur étant uniforme, on ne devra remarquer aucune vaporisation intérieure, même quand la paraffine ou le spermacéti seront fondus. Si on sort le ballon du bain porté à 100°, on constate bientôt une ébullition en masse, résultant de l'énergie du refroidissement. Le transport du liquide introduit contre les parois inférieures, de l'air qui va faire se continuer l'ébullition avec le caractère propre que nous lui avons attribué plus haut.

Si on laisse, au contraire, le col du ballon en dehors du bain, pendant la chauffe, on voit se produire, dès une température peu élevée, des soubresauts assez violents dont l'action, au point de vue de la diffusion pariétale des particules d'air, est tout à fait de même ordre.

Ainsi, dans ce mode particulier d'ébullition, par suite même de sa violence, l'introduction de l'air nécessaire pour sa production devient une conséquence normale du phénomène lui-même. Il n'y a donc pas lieu de se préoccuper outre mesure de l'état des parois internes du ballon au début, et point n'est besoin d'insister sur les lavages minutieux auxquels il faut recourir pour les autres procédés de surébullition.

Relativement à l'adhérence, dans les milieux même raréfiés de l'air pour les parois, on peut citer les expériences suivantes :

1° Si l'on retourne un marteau d'eau un peu rapi-

dement, on constate que, malgré l'état de saturation intérieur, de l'air reste adhérent aux parois ; cet air se dégage en partie par chocs, analogues à ceux qui sont nécessaires pour mettre en état le marteau d'eau chantant ;

2° Dans un ballon à long col, plaçons de l'eau et de la poussière de verre ; maintenons une ébullition prolongée, de manière à bien chasser l'air en contact avec les particules solides, puis fermons par le procédé ordinaire. Si nous plongeons dans de l'eau bouillante la partie inférieure du ballon préalablement refroidi, nous constaterons une ébullition continue des plus vives avec projection violente capable d'amener une rupture. Malgré de nombreux essais, malgré un contact de plusieurs mois du verre et de l'eau, l'expérience réussit toujours aussi bien. Il suffit, en effet, d'un seul soubresaut pour introduire les éléments gazeux nécessaires.

Nous allons appliquer ces résultats à un autre procédé de surébullition. On peut obtenir des soubresauts avec des ballons à long col renfermant de l'eau à surface nue, à la condition d'élever le niveau du liquide jusqu'à la naissance du col. On diminue ainsi et la vaporisation superficielle et les mouvements intestins du liquide tendant à ramener en haut les parties les plus chaudes. Un soubresaut, comme dans l'expérience précédente, suffira pour introduire les éléments gazeux nécessaires à la continuation du phénomène.

On peut prendre aussi un grand marteau d'eau (hauteur, 60^c ; diamètre, 3^c) rempli d'eau au tiers. On

chauffe ce marteau dans l'appareil qui sert à déterminer le point 100 du thermomètre. Les soubresauts se produisent très bien et assez longtemps, mais l'appareil a été surtout disposé pour montrer l'effet sur l'ébullition des ébranlements vibratoires. Lorsque, par suite du refroidissement, toute vaporisation brusque a cessé, il suffit, pour la faire réapparaître, de choquer avec une tige de verre les parois du tube. Au point même du choc, ou souvent au point opposé, apparaissent quelques bulles qui vont grossissant jusqu'au niveau libre. Au bout d'un certain temps, un nouveau choc sera efficace, et l'action persiste au même endroit un grand nombre de fois.

On n'a pas, semble-t-il, besoin de la présence d'éléments gazeux pour expliquer l'ébullition dans ces circonstances. Les parois du tube vibrant d'une manière indépendante du liquide inclus, il se forme en certaines régions un vide temporaire éminemment propre à la vaporisation, et la bulle de vapeur formée devient l'origine de l'ébullition constatée. Je ferai remarquer, à propos de cette manière de voir, que l'effet est d'autant mieux marqué que le son du choc est plus musical, ce qui se rattache à l'existence de parties dilatées nettement définies (1).

L'effet du choc est sensible aussi dans l'ébullition au moyen des ballons, et la présence d'éléments

(1) M. Gernez a déjà attiré l'attention sur l'action des vibrations provoquées par frottement interne sur les parois des vases renfermant, soit des liquides en surébullition, soit surtout des dissolutions sursaturées de gaz.

aériens ne nuira pas à l'action des dilatations subites accompagnant les vibrations. — L'expérience suivante est des plus frappantes à répéter devant un auditoire :

Prenons un ballon à spermacéti dans lequel la couche huileuse soit un peu épaisse (1/2 centimètre environ) ; grâce à l'excès de pression superficielle, on pourra maintenir le liquide, sans trace d'ébullition, jusqu'au complet refroidissement. Dans l'intervalle, et avant la solidification du spermacéti, une demi-heure même après la sortie du bain d'échauffement, si l'on vient à choquer les parois avec un agitateur en verre, on obtiendra un transport très violent de toute la masse liquide vers les régions supérieures.

Surébullition des dissolutions salines saturées.

Les quantités de chaleur mises en jeu peuvent augmenter beaucoup, en se servant, dans les expériences précédentes, au lieu d'eau pure, d'eau chargée à saturation d'une substance saline. Il est vrai que la tension de la vapeur étant diminuée dans des proportions considérables, l'effet du vide est atténué. D'un autre côté, on peut espérer diminuer beaucoup la quantité d'air résiduelle dissoute, puisque, avant la fermeture, le liquide subit une température bien supérieure à 100°.

Les résultats fort nets, comme nous allons voir, ne laissent entrevoir aucune particularité essentielle en relation avec la séparation du sel et de son dis-

solvant. Ils démontrent simplement l'impossibilité d'obtenir de l'eau sans air dissous.

Prenons pour exemple un sel anhydre, le bichromate de potasse. Une dissolution concentrée est chauffée à l'ébullition dans un matras que l'on ferme comme je l'ai indiqué. Par refroidissement, le liquide donne quelques soubresauts, puis vient la cristallisation, accompagnée d'une assez forte ébullition qui se prolonge jusqu'à un abaissement considérable de la température. De même que dans l'ébullition normale, les bulles de vapeur partent de points privilégiés et se forment toujours de la partie inférieure de cristaux agglomérés, de manière à produire comme des cloches Gernez. La cristallisation qui se produit sur les parois et tout près du niveau libre n'est accompagnée, malgré la diminution de pression, d'aucun phénomène semblable. On peut remarquer, du reste, que le liquide n'est pas homogène et que, malgré le mouvement provoqué par le dégagement des bulles, les couches inférieures ont une teinte beaucoup plus foncée, ce qui tient sans doute à leur état de saturation. Cet état de saturation a pour corollaire une température plus élevée, de telle sorte que nous réalisons ici les conditions essentielles d'ébullition étudiées dans la première partie, les couches liquides supérieures apportant une résistance à la vaporisation normale superficielle.

Quelle est la cause de l'ébullition? Il suffit, pour s'expliquer la formation des bulles, d'admettre que l'air n'est pas chassé complètement du liquide même par une ébullition prolongée à haute température, et

qu'au moment de la cristallisation, par suite du fait mécanique de la séparation du dissolvant et d'une partie du corps dissous, aussi bien que de la chaleur qui l'accompagne, de l'air résiduel, même en très petite quantité, puisse se dégager. Ce dégagement ne pourra se produire utilement qu'au voisinage d'une cavité prête à le recevoir, et pourra bien ne pas avoir lieu lorsque la température moins élevée favorisera la solubilité dans le liquide ambiant; en un mot, et comme le montre la formation pariétale de cristaux, il n'est pas une condition essentielle de la cristallisation.

On pourrait, dans le cas du bichromate de potasse, invoquer une production possible d'oxygène remplissant le rôle de l'air ; mais on ne s'expliquerait pas alors pourquoi tous les sels, du plus au moins, donnent les mêmes phénomènes généraux, comme nous allons le montrer en indiquant pour chacun les particularités les plus intéressantes. On conçoit, du reste, que des différences doivent se produire en rapport avec les quantités de chaleur mises en jeu, la densité des dissolutions, leur fluidité et aussi la tension maximum des vapeurs qu'elles émettent.

Dissolutions sursaturées. — Les dissolutions sursaturées de sulfate de soude, d'hyposulfite de soude, d'acétate de soude que l'on peut faire cristalliser en refroidissant la partie inférieure du ballon maintenu renversé, ne donnent lieu à aucun phénomène d'ébullition. La cristallisation se propage à la manière ordinaire et le dégagement subit de chaleur ne produit

aucune vaporisation sensible. Dans ces circonstances, la pression est sans doute trop grande, et puis l'état sirupeux de la liqueur supérieure et la compacité de la pâte formée par la cristallisation s'opposent sans doute à toute manifestation du phénomène.

Remarquons d'une manière générale que la formule bien connue $v' = \frac{v\,H}{H\text{-}F}$

prend ici la forme : $v' = v\,\frac{F + a}{F + a - F'}$

F et F' représentant les tensions maxima à l'extérieur et à l'intérieur.

a la pression résultant du très petit excès d'air resté dans le ballon, plus celle due à la hauteur de dissolution au-dessus du niveau considéré.

F et F' ici ne sont pas grands, puisqu'il s'agit de dissolutions salines (1), de telle sorte que a n'est pas négligeable devant ces quantités. Il pourra donc se faire que l'on n'ait pas satisfaite la relation $F + a - F' = o$ caractéristique de l'ébullition.

Comme les sels précédents, l'alun par sursaturation ne donne aucun effet ; nous verrons, au contraire, plus loin, que c'est, dans les conditions normales, une des substances les plus actives.

Azotate d'ammoniaque. — L'azotate d'ammoniaque malgré l'énorme quantité de chaleur mise en jeu par la cristallisation, ne donne que de très faibles mou-

(1) Sans doute que pour les dissolutions sursaturées, les valeurs de F et de F' sont tout à fait du même ordre que a.

vements d'ébullition. Ils deviennent un peu plus forts si on recouvre de spermacéti la surface libre, mais sans valoir à beaucoup près ceux que l'on obtient avec d'autres substances. La dissolution est très sirupeuse et sans doute les tensions maxima sont peu élevées. On pourrait redouter ici comme pour le bichromate un dégagement de gaz (protoxyde d'azote); on voit qu'il ne s'en produit pas.

Azotates de potasse et de soude. — Ces deux sels donnent des résultats satisfaisants, soit qu'on laisse les surfaces nues, soit qu'on les recouvre de spermacéti. Le premier fonctionne mieux que le second, surtout dans le dernier cas.

Azotate de plomb. — Ce sel, relativement peu soluble, ne donne presque rien.

Sulfate de zinc. — Ne bout pas d'une manière satisfaisante, dissolution sirupeuse, attaque le verre au bout de quelque temps et décompose le spermacéti.

Sulfate de cuivre. — Bout, soit nu, soit recouvert, mais moins bien que le bichromate de potasse.

Sulfate de fer. — Donne, mais peu; sa cristallisation est trop lente à se former.

Bromure de potassium. — Ce sel est comme inerte et ne donne rien.

Phosphate de soude. — Même remarque que pour le

sel précédent, en notant cependant ici l'état sirupeux de la dissolution.

Alun. — Le cas de l'alun en saturation a déjà été traité ; mais nous avons à examiner en outre deux cas relatifs à cette substance : celui où la cristallisation ordinaire se produit et celui où se forme par refroidissement une masse amorphe et pâteuse.

Dans les conditions ordinaires, l'alun donne une ébullition très régulière et d'intensité comparable à celle du bichromate de potasse. Lorsque le refroidissement amène la formation d'un dépôt non cristallin, on ne constate plus alors l'existence de bulles de vapeur. Précisons un peu mieux les particularités de la solidification dans l'un et l'autre cas. Pour mieux les mettre en évidence, nous opérerons dans un petit tube en forme de marteau d'eau, renfermant du liquide et une proportion convenable de sel, et que l'on chauffe, soit entièrement, soit partiellement dans une éprouvette à pied recevant un courant de vapeur.

Si nous produisons la dissolution complète du sel, nous obtiendrons par refroidissement, après un ou deux soubresauts assez violents, une solidification pâteuse, très lente, sans vaporisation sensible.

Faisons redissoudre, après retour à la température ordinaire, une partie seulement du dépôt amorphe, et nous obtiendrons alors formation de cristaux octaédriques, avec une vive ébullition qui se prolonge un assez long temps. On constate facilement dans ce cas un dégagement très considérable de chaleur, et on peut vérifier sans peine l'existence de centres actifs de

formation des vapeurs, qui doit nous faire admettre, comme cause du phénomène, l'air résiduel et non telle ou telle circonstance de la cristallisation même.

Chlorure de sodium.— Bout un peu, mais pas longtemps, ce qui s'explique facilement par la faible différence de solubilité, même pour des excès de température considérables.

Chlorure de potassium. — Bout comme le bichromate de potasse, mais est susceptible aussi de produire de violents soubresauts. Ce dernier effet est dû à la structure même de la substance qui se présente, comme le sel suivant, en petits cristaux.

Chlorhydrate d'ammoniaque. — Ce sel est des plus remarquables, relativement aux phénomènes que nous étudions.

Il ne donne, au début du refroidissement, que des effets médiocres, et cristallise en partie sans laisser prévoir ce qu'il produira ensuite. Au bout d'un certain temps, on voit la surface libre se recouvrir d'aiguilles qui tombent peu à peu au fond : à partir de ce moment se manifestent, assez espacées, des ébullitions violentes avec projection, jusque vers les parties supérieures, du mélange du liquide et du sel. Le calme le plus complet règne dans l'intervalle des ébullitions, dont la durée peut atteindre un quart d'heure. L'action d'un choc peut se prévoir facilement, d'après ce que nous avons dit de l'effet des ébranlements vibratoires. En un mot, les choses se passent comme si le liquide, très

favorable à l'ébullition, était recouvert d'une couche de spermacéti.

On peut invoquer, à l'occasion de ce rapprochement, l'existence d'une couche superficielle cristalline qui s'oppose sans doute à la vaporisation superficielle ; mais la cause principale de l'ébullition avec sa violence réside sans doute d'abord, pour le premier transport, dans l'air entraîné par les cristaux d'abord flottants, pour les autres, dans l'air retenu dans le transport précédent par les aiguilles cristallines.

La vérification de cette manière de voir résulte des expériences suivantes, démontrant l'une directement l'entraînement de l'air dans les conditions fixées, l'autre, qu'il n'y a pas à faire intervenir une vaporisation du chlorhydrate d'ammoniaque qui fournirait l'élément gazeux nécessaire.

Acide oxalique. — L'acide oxalique, pris comme substance dissoute, donne comme le chlorhydrate d'ammoniaque des cristaux superficiels, tombant dans les parties inférieures. L'ébullition est cependant des plus médiocres, sans doute à cause des quantités de chaleur mises en jeu ; mais, et c'est là-dessus que je veux attirer l'attention, provoquons dans le milieu un soubresaut par secousse directe, et nous verrons la plupart des cristaux retombés ou flottants conserver adhérente à leur partie supérieure une petite bulle d'air très nette. Avec le chlorhydrate, la bulle n'est pas visible, mais l'air entraîné et maintenu adhérent n'en existe pas moins.

Iode. — La solubilité de l'iode dans l'eau augmente

beaucoup avec la température, et l'on pouvait espérer voir quelque particularité se produire au moment de la solidification par suite de la facilité avec laquelle ce corps se vaporise. On n'obtient avec cette substance qu'une surébullition des plus médiocres.

Naphtaline. — J'indiquerai enfin, en terminant, une expérience dans laquelle l'air intervient en quelque sorte à priori, et où les choses se passent d'une façon bien déterminée et identique à celle constatée dans les différents cas examinés. La naphtaline a la propriété de dissoudre, fondue, une certaine quantité d'air, qu'elle abandonne ensuite lors de la solidification. Mettons dans un marteau d'eau une certaine quantité de cette substance et élevons la température de manière à en amener la fusion. Le liquide ainsi formé occupera la partie inférieure du vase, et nous verrons pendant le refroidissement de grosses bulles de naphtaline soulevées par une certaine quantité d'air visible à la partie supérieure, puis au moment de la solidification une vive ébullition se manifester, tout à fait analogue à celle constatée à propos de la cristallisation de l'alun.

CONCLUSIONS.

La surébullition de l'eau peut se produire dans des conditions satisfaisantes en modifiant légèrement l'expérience de Franklin. — Je recommanderai surtout l'emploi du ballon à spermacéti, produisant de violents soubresauts, soit spontanés, soit provoqués par l'ébranlement vibratoire des parois.

L'examen de la surébullition des dissolutions salines saturées, ne nous a révélé aucune particularité essentielle en relation avec la nature même de la substance dissoute. Nous avons établi simplement la généralité de la loi de l'ébullition au sujet de la nécessité d'une bulle de gaz pour la formation de la vapeur. Bien des sels pouvaient être examinés encore, mais nous avons expérimenté sur les plus importants anhydres ou hydratés sans rencontrer aucune remarque propre à encourager des recherches plus prolongées.

Les dissolutions sursaturées ne donnent lieu à aucun phénomène de surébullition.

Les expériences les plus intéressantes se produisent avec le bichromate de potasse, l'alun, l'azotate de potasse et surtout le chlorhydrate d'ammoniaque.

EXPÉRIENCES

Faites sur le supplicié Tardieu

A L'INSTITUT PHYSIOLOGIQUE DE CAEN [1]

Relation de M. le Dr FAYEL,

Membre titulaire.

Jean (Henri-Pierre) dit Tardieu, né le 11 mars 1867, à Marvejols (Lozère), avait subi cinq condamnations avant d'être détenu à la prison de Beaulieu. Il y purgeait une peine de 5 ans de réclusion, quand il frappa d'un coup de poinçon l'un des gardiens de l'établissement.

Condamné à mort le 4 mai, il a été exécuté à Caen le 21 juillet 1892.

Tardieu espérait être gracié et pendant ses deux premiers mois de cellule, en compagnie d'un autre

(1) Cette relation a été envoyée à l'Académie de Médecine et a été l'objet d'un rapport de M. Laborde, qui est commenté plus loin par M. le Dr Fayel.

condamné à mort qui a vu sa peine commuée, il affectait une profonde indifférence. Mais, à partir du 14 juillet, ne voyant rien venir, il fut pris d'une peur affreuse de la mort. Cependant il a montré un certain courage pendant la toilette.

Réveillé à 3 heures 45', il descendait du fourgon de l'exécuteur à 4 heures 25'. Très pâle, les lèvres décolorées et les yeux démesurément ouverts, il s'avance le corps renversé en arrière, soutenu, ou plutôt porté, par le bourreau et ses aides qui le poussent sur la bascule.

Il est exactement 4 heures 26' 30" quand sa tête est tranchée et tombe en avant de la guillotine. La face est horriblement contracturée et le tronc fait deux brusques soubresauts pendant que deux énormes jets de sang s'échappent des carotides.

Lo corps est immédiatement jeté dans un cercueil ; un aide y dépose la tête qui a repris un aspect de tranquillité parfaite, et le tout est hissé dans le fourgon, où prennent place, avec M. Gallier, vétérinaire, trois de nos élèves, MM. Degrenne, Hébert et Mazier, qui étaient restés au pied de l'échafaud, avec leur camarade M. Maruitte, pour me donner les détails de l'exécution et qui avaient pour mission pendant le trajet : de déshabiller le cadavre, d'examiner les reflexes, de surveiller les battements du cœur.

Le fourgon arrive à l'Institut physiologique à 4 heures 37', c'est-à-dire 10 minutes et demie après l'exécution ; et à 4 heures 38', le corps et la tête étant déposés sur les tables de l'amphithéâtre, les expériences commencent en présence des élèves de l'École, aux-

quels se sont joints des Médecins, des Professeurs et deux Chirurgiens du 5e de ligne.

J'avais espéré que MM. Laborde et Gley, qui avaient accepté, pourraient prendre la direction du travail, ainsi qu'ils l'avaient fait, il y a sept ans, lors de l'exécution de Heurtevent. Mais, devant ignorer jusqu'au dernier moment si le corps du supplicié ne serait pas réclamé, ou si Tardieu allant au supplice ne défendrait pas son transport à l'amphithéâtre, j'avais cru devoir éviter à MM. Laborde et Gley un déplacement qui pouvait être inutile.

Je m'en repens, car la science y aurait certes gagné. Aussi ne saurais-je trop, en son nom, protester contre cette liberté accordée au condamné de soustraire son corps à des investigations utiles, tandis que, au nom de la loi, sa victime est portée à la morgue, envers et contre tous, pour être soumise à la dissection des médecins légistes.

En attendant que cela change, je tiens à remercier de leur bon vouloir le Parquet et la Préfecture, et je suis particulièrement reconnaissant à M. le Maire de Caen, de n'avoir pas imposé, comme à Paris et ailleurs, un simulacre d'inhumation.

En l'absence de nos maîtres de Paris, j'avais donc avec M. le docteur Vigot, Professeur suppléant et Chef des travaux, dont le concours m'a été précieux et auquel je dois la plus grande part des résultats obtenus, établi d'avance le programme ainsi que le plan des expériences que nous devions faire ; et, tout ayant été ainsi convenu et préparé, chaque élève ayant son rôle à remplir bien déterminé, elles ont été faites sans aucun incident.

Avant de les exposer, il me paraît utile de consigner ce qu'avaient observé nos trois élèves pendant le trajet de l'échafaud à l'amphithéâtre.

Dès 4 heures 29' le reflexe oculaire, qui s'était montré à peine sensible, avait complètement disparu.

Le reflexe rotulien, plus marqué, cessait à 4 heures 30'.

Le reflexe cubital, bien mieux accusé, durait jusqu'à 4 heures 32'.

Quant au cœur, ses battements, très faibles dès le début, étaient allés très vite en décroissant et n'étaient que difficilement perçus au bout de six minutes. On pouvait les croire abolis quand le cadavre a été tiré du cercueil. Cependant à l'instant où il venait d'être déposé sur la table de dissection, j'ai très manifestement senti un battement.

C'était le dernier, car le drapeau planté aussitôt dans le cœur n'a pas oscillé et les tracés obtenus sur le tambour enregistreur avec l'explorateur de Marey ont été absolument rectilignes. C'est en vain que j'ai tenté la respiration artificielle avec la canule et le soufflet, je n'ai rien obtenu. L'oreille appliquée sur la poitrine n'a perçu aucun bruit cardiaque.

Le cœur n'a donc battu que 11 minutes 1/2 après l'exécution ; mais un phénomène curieux avait été observé par nos élèves pendant le trajet. En coupant les vêtements de Tardieu, ils s'aperçurent que la verge était en érection complète. Cet état ne disparut qu'une minute environ avant l'arrivée à l'amphithéâtre.

Averti de ce fait et aussitôt après avoir planté le drapeau dans le cœur, j'essayai l'action d'une pile au manganèse sur la section supérieure de la moelle et

sur la racine de la verge. Je n'obtins rien qu'un léger frémissement dans la peau du scrotum et je n'insistai pas, ne voulant rien changer à l'ordre projeté pour nos expériences.

Elles venaient de commencer sur la tête, où pendant que M. Vigot faisait la *trépanation du côté droit*, M. Lecourt, mon prosecteur, aidé de M. Lihou, poussait dans la carotide gauche une injection d'eau chauffée à 38°, dont le but était de réchauffer, pour ainsi dire, la substance cérébrale. La face devint très manifestement rosée, sans qu'il s'y produisît le moindre mouvement, puis reprit sa coloration cadavérique. A ce moment le reflexe pupillaire restait totalement aboli et les yeux très brillants se montraient entr'ouverts avec les pupilles toujours démesurément dilatées. J'ai bien regretté depuis de n'avoir pas songé à faire photographier les rétines par un de nos élèves.

Ce ne fut qu'à 4 heures 47' que nous pûmes opérer sur le cerveau à travers l'orifice obtenu par la trépanation, qu'avaient rendue pénible et longue l'épaisseur et la dureté des os du crâne.

Dans ce but nous avions relié une pile de bichromate au chariot de Du Bois Raymond, muni de deux bobines seulement (celles à fil fin et à fil moyen), et attaché les réophores aux deux bornes de l'excitateur simple de Verdin. Inutile d'ajouter que le bon fonctionnement de l'ensemble, comme, du reste, celui des autres appareils électriques, avait été assuré et vérifié par un de mes chefs de laboratoire, M. Celos. Je tiens à l'en remercier.

Donc, à 4 heures 47, les deux pointes de l'excitateur sont portées au *contact* de la substance corticale.

La face, qui a conservé son impassibilité absolue et repris sa couleur cadavérique, semble tout d'abord insensible à cet *attouchement* et il s'écoule un temps appréciable, que nous évaluons à un tiers de seconde, avant qu'aucun mouvement se produise.

Mais alors, une violente contraction se fait dans tout le COTÉ DROIT de la face. Elle commence par le masseter puis atteint les muscles labiaux ; la bouche s'entr'ouvre légèrement, la commissure *droite* se tord en s'élevant et en se portant en arrière, enfin l'aile du nez se dilate, s'élève et se porte en dehors. Il en résulte une *grimace affreuse* de toute la partie *inférieure et moyenne* de la face à *droite*, tandis que la partie supérieure paraît tranquille. C'est à peine, en effet, si l'on aperçoit une légère contraction du frontal. Le sphincter des paupières ne bouge pas plus que le sourcillier ; les yeux restent demi-ouverts, les pupilles brillantes et toujours dilatées, sans réaction aucune à la projection d'une flamme vive ou au contact du doigt.

Cette grimace persiste avec la même apparence tant que nous laissons passer le courant et elle est si saisissante, elle nous paraît tellement instructive, que nous hésitons quelques secondes à la faire cesser, en soulevant l'excitateur. A ce moment en effet tout rentre dans l'ordre *et le côté droit reprend l'aspect du* COTÉ GAUCHE QUI, LUI, EST DEMEURÉ IMPASSIBLE.

Nous remettons alors l'excitateur *au contact de l'écorce cérébrale* et aussitôt les contractions recommencent. Le résultat est toujours aussi frappant et il offre quelques particularités que chacun des assistants a pu noter et qui s'expliquent en se rappelant que

nous cherchions à ne pas toujours toucher les mêmes points. Ainsi, ce n'était plus le masseter qui entrait le premier en jeu ; tantôt c'étaient les muscles labiaux ; tantôt les nazaux ; une fois ça a été ceux de la houppe du menton avec renversement en dehors de la lèvre inférieure ; mais, constamment, survenait très vite la contraction du masseter avec une série de petites secousses se succédant très rapidement et aboutissant à une contracture définitive, analogue à celle des autres muscles. Et à ce propos, je dois mentionner un fait dont je n'ai pas été témoin, mais que mon prosecteur, M. Lecourt, m'a dit avoir observé à l'instant où la tête, qu'il venait de tirer du cercueil, a touché la table. A ce moment il a été frappé de voir ces petites secousses du masseter, mais qui ne furent suivies d'aucune contraction ni aucun autre mouvement de la face.

Quoi qu'il en soit, nous avons à *huit reprises* différentes répété l'action de l'excitateur et *toujours avec le même succès* bien que l'intensité du phénomène allât en décroissant. Seulement il nous est impossible de dire à quel point précis, en haut ou en bas, en avant ou en arrière de la surface mise à nu dans l'espace de un centimètre et demi de diamètre, correspondaient les différences dans les contractions résultant *de son simple attouchement.*

Ce que nous pouvons affirmer, et avec nous les nombreux témoins de l'expérience, c'est que ce *simple attouchement* a suffi pour amener des contractions pendant une *minute dix secondes.*

N'obtenant plus rien alors, nous avons *légèrement* enfoncé les pointes de l'excitateur dans la substance

corticale et aussitôt les mouvements du côté *droit* de la face ont reparu, aussi forts, aussi nets et aussi complets que tout à l'heure, seulement ils n'ont duré que *quarante secondes*.

Par contre, ils se sont montrés peut-être plus *analysables*. Ainsi, dans les six piqûres que nous avons faites, non seulement nous avons eu, chaque fois, des contractions plus ou moins accentuées du frontal et une fois même celle du sourcilier, mais, surtout il a été facile de constater que, d'une façon générale, les divers groupes musculaires fonctionnaient moins confusément.

Etait-ce parce que nous touchions alternativement des points mieux délimités, sans que nous puissions, plus que précédemment, indiquer leur siège précis ? C'est probable. En tous cas, les piqûres étaient *très superficielles* et chaque contraction, très visiblement partielle dans un temps naturellement très court, tantôt précédait, tantôt suivait celle d'un groupe voisin et se produisait avec une instantanéité et une énergie bien plus considérable que sous l'influence du simple attouchement de l'écorce cérébrale.

Je suis convaincu que si ces expériences avaient pu être faites en plein soleil, il m'eût été possible, par des photographies instantanées, d'en rendre indiscutables les différentes phases que nous sommes réduits à décrire.

J'ai dit qu'au bout de 40 secondes, la *septième* piqûre resta sans aucun effet. Il en fut de même d'une huitième faite *plus profondément*.

Nous introduisons alors dans le circuit la troisième bobine à fil gros, mais inutilement, car nous ne ramenons *aucun mouvement dans la face*.

A ce moment, 4 heures 48' 55", nous remplaçons l'excitateur par le pinceau électrique que nous actionnons avec la machine de Clarke et, pendant 12 secondes encore, on assiste *à la reproduction exacte* des phénomènes précédents, avec cette différence toutefois, et qui a été très remarquée, que les contractions se font en masse, sans qu'il soit possible d'y distinguer aucune succession. C'est une contracture instantanée et violente de *tout le côté droit* de la face, y compris cette fois le frontal et le sourcilier, mais toujours avec persistance de l'état impassible des paupières demi-closes, sur une pupille brillante dilatée et insensible. Neuf fois de suite, l'attouchement par le pinceau produit les *mêmes effets*, sans diminution bien sensible d'intensité. Puis tout cesse *brusquement*. La montre dit 4 heures 49' 7", chiffre inscrit par M. Deslandes avec son exactitude ordinaire.

Pendant tout le temps qu'ont duré ces expériences, le CÔTÉ GAUCHE *de la face est resté* ABSOLUMENT IMMOBILE, et quand elles *ont pris fin* il paraît *un peu* tendu et comme *légèrement* gonflé.

C'est alors que M. Vigot met rapidement à nu le nerf facial du côté droit, à sa sortie du crâne, et que nous l'excitons à l'aide de réophores actionnés par une pile au bichromate. Nous obtenons la contraction énergique des muscles de la face, chaque fois que nous touchons le nerf. Mais cette contraction n'est pas celle de tout à l'heure et ce n'est plus la grimace affreuse que produisait l'attouchement du cerveau, sa piqûre ou sa faradisation. C'est une contraction physiologique.

Par contre, le phénomène persiste bien plus longtemps, puisque à 4 heures 55' il était presque aussi net qu'au début, lorsque nous cherchons à le produire *du côté gauche* en électrisant le nerf à travers la peau : ce qui nous donne un résultat bien moins saisissant, car c'est par de *très légères contractions* que les muscles de ce côté répondent à l'électrisation. Seulement ces dernières durent encore, quand à 4 heures 58' celles du côté droit ont cessé ; et elles survivent pendant au moins une minute que nous les avons provoquées, avant de passer à nos expériences sur le tronc. Si j'insiste sur ce point c'est qu'il aura bientôt une importance que nous étions loin de prévoir au moment où nous avons interrompu l'électrisation *du côté gauche* de la face, une minute après, *je le répète*, que nous n'obtenions plus rien en galvanisant le facial du côté droit, *car à ce moment les deux côtés de la face étaient symétriques*, le côté gauche, cependant, conservant *un peu* de la boursouflure signalée plus haut.

Il est 5 heures quand nous commençons nos recherches sur le tronc en nous servant, tour à tour, de la pile au bichromate et de l'appareil de Clarke.

Tout d'abord nous faisons passer un courant par la tige du drapeau resté implanté dans le cœur. Aucun mouvement ne se produit et les tracés enregistrés sur le tambour demeurent rectilignes. Il en est de même quand nous électrisons isolément ou simultanément les pneumogastriques.

Tout autre est l'action galvanique sur le larynx qui apparaît béant et dont l'orifice supérieur affleure la section opérée par le couperet. On aperçoit très nette-

ment les cordes vocales inférieures, bien écartées, et délimitant un triangle isocèle parfait, avec la glotte arythénoïdienne de forme quadrangulaire en arrière. Les cordes vocales supérieures sont à peine distinctes.

Nous électrisons directement chacune des cordes vocales inférieures et aussitôt une contracture brusque s'opère dans la corde touchée. Quand elles le sont toutes les deux à la fois, il survient un accollement intime de leurs bords, mais sans occlusion bien appréciable de la glotte interarythénoïdienne et sans modification aucune de la portion sus-glottique. Nous électrisons alors les pneumogastriques. L'excitation isolée d'un de ces nerfs amène aussitôt une contraction intense de la corde vocale inférieure, correspondant au côté touché, sa congénère demeurant immobile.

Dès qu'on excite les deux nerfs simultanément, les deux cordes vocales inférieures se tendent brusquement et s'affrontent exactement par leurs bords internes. La fermeture de la glotte est complète et les cartilages arythénoïdes se touchent dans toute leur étendue.

En même temps les ventricules se gonflent en poussant en dedans et en haut les deux cordes vocales supérieures qui viennent alors faire saillie à la partie supérieure du larynx. Ce phénomène de la dilatation des ventricules est saisissant et, très certainement, apparaît avant l'accollement complet des cordes vocales inférieures. Quand on interrompt le courant, les cordes vocales inférieures reviennent très brusquement à leur position première, mais la dilatation des ventricules ne cesse que d'une façon relativement assez

lente, tandis que les cordes vocales supérieures se dissimulent beaucoup plus vite.

Un autre phénomène est encore très remarqué : c'est la forme que prennent les cordes vocales inférieures au moment où la glotte se ferme. Tant que celle-ci est ouverte, elles ont l'aspect d'une membrane horizontale paraissant épaisse à la base et mince sur les bords. Au moment de leur contraction, elles prennent la forme d'un long fuseau, épais et arrondi. Cette transformation est pour le moins aussi appréciable que leur contraction proprement dite, surtout lorsque nous excitons les pneumo-gastriques avec l'appareil de Clarke.

L'expérience répétée huit ou neuf fois a toujours donné les mêmes résultats.

A 5 heures 6', nous *touchons* la moelle, au niveau de sa section, avec l'excitateur de Verdin, actionné par la pile au bi-chromate. Il se produit un mouvement assez lent d'inspiration qui va un peu en augmentant, tant que le courant passe. Il est remplacé par une expiration brusque quand on interrompt le courant. Dans ces deux temps, la glotte reste béante et il ne se produit aucun bruit.

Nous *piquons* alors la moelle avec les pointes de l'excitateur. Immédiatement survient une inspiration brusque, suivie d'une aussi brusque expiration, les deux toujours aphones, dès que les pointes sont retirées.

Nous recommençons l'expérience, en l'interrompant autant que possible par des temps égaux, et nous assistons aux phénomènes très curieux d'une respira-

tion rythmée, pendant les deux minutes que dure notre expérimentation. A volonté nous allongeons ou raccourcissons l'un ou l'autre de ces deux temps de respiration artificielle, mais nous *ne saurions dire* si les pointes de l'excitateur piquaient exclusivement la substance blanche ou la substance grise. Les notes prises pendant l'expérience étant muettes sur ce point, je ne puis être affirmatif, bien qu'étant certain d'avoir, à deux reprises, piqué la substance grise : malheureusement notre excitateur n'étant pas à pointes variables, j'ai pu, en même temps, piquer un peu la substance blanche.

L'expérience suivante est plus nette. Me servant de l'appareil de Clarke, j'ai fait appliquer par M. Lecourt, un des pôles sur la partie postero-supérieure de la colonne vertébrale, tandis que l'éponge mouillée était apposée au creux épigastrique. Nous avons vu alors se renouveler le phénomène de la respiration à chaque interruption du courant, avec ce détail très précis: que le soulèvement du thorax commençait, à sa base, par une contraction énergique du diaphragme, accompagnée d'une dilatation manifeste des trois diamètres de la poitrine, avec dépression notable de la paroi abdominale.

Il était 5 heures 18' quand nous passâmes aux expériences sur la contractibilité musculaire du tronc en faisant usage de la machine de Clarke.

Nous obtenons alors les mouvements les plus variés, selon que nous appliquons les électrodes sur tel ou tel groupe de muscles, faisant à notre guise contracter les fléchisseurs ou les extensieurs. Les mouvements

ne sont pas moins précis, quand nous excitons un muscle en particulier, comme le couturier ou le biceps, par exemple. Ce qui frappe spécialement, c'est la rapidité et l'énergie considérable de ces contractures, surtout quand les électrodes sont appliqués en deux points éloignés l'un de l'autre. Ainsi, lorsque les points de contact sont au niveau du cou et du mollet, le corps s'incurve en avant, en arrière ou sur le côté, au gré de l'opérateur. Touche-t-on les deux deltoïdes en même temps, les deux bras bondissent, pour ainsi dire, en dehors, tandis que l'excitation simultanée des adducteurs des deux cuisses amène brutalement l'entrecroisement des jambes.

Et cet état persiste longtemps. Car, à 6 heures 30, et bien que la température du corps se fût notablement abaissée, des élèves obtenaient sous nos yeux des résultats presqu'aussi marqués, en continuant à électriser les membres, pendant que nous procédions aux recherches suivantes, après avoir ouvert le ventre.

L'excitation superficielle de l'intestin n'amena aucun mouvement péristaltique appréciable, en quelque point que nous l'ayons tentée, même en enfonçant les pointes dans ses parois. Rien non plus ne change dans son aspect, qui présente une décoloration très marquée, lorsque nous électrisons les deux pneumo-gastriques au cou.

Le résultat est également négatif quand nous cherchons à faire contracter le canal cholédoque.

Rien enfin sur la vessie, qui est en état de repletion moyenne et qui ne laisse échapper aucune goutte d'urine.

Pour répondre au désir que m'en avait manifesté M. le Professeur Gley, je fais inciser l'estomac et l'intestin, après avoir constaté que le papier de tournesol bleu, appliqué sur le pancréas, n'a pas changé de couleur.

L'estomac nous apparaît vide d'aliments ; les plis en sont très saillants ; la coloration de la muqueuse est très rosée, assez différente de celle du cerveau, à laquelle on l'a souvent comparée ; ses parois sont franchement acides et dégagent une forte odeur alcoolique.

Voici à ce sujet la note qu'a bien voulu me remettre M. le professeur Catois :

« Le dernier repas pris par Tardieu, la veille au soir de son exécution, se composait de haricots assaisonnés au saindoux, avec de l'eau et une tisane amère pour boisson. Avant d'aller à l'échafaud, Tardieu avait pris, en deux fois, un verre du rhum et fumé deux cigarettes ».

Le duodénum est également vide. La couleur de ses parois est gris jaunâtre et la réaction en est acide, mais bien moins que celle de l'estomac. Il ne s'en dégage aucune odeur.

L'intestin est alors sectionné de cinquante en cinquante centimètres. Dans chaque tronçon nous constatons une réaction acide, sensiblement pareille à celle du duodénum.

Cette acidité ne diminue manifestement, tout en persistant encore très nettement, qu'à l'approche de la valvule iléo-cœcale, au niveau de laquelle elle cesse totalement, après avoir presque disparu dans les cinquante derniers centimètres qui la précèdent.

Il en est de même des matières trouvées dans l'intestin et qui, peu abondantes partout, ne s'y montrent sous forme de bouillie brunâtre, qu'à environ $3^{m}50$ du pylore. Jusqu'à ce point elles avaient une coloration jaune brun clair, comme les parois intestinales dont elles ont également la réaction acide.

A *7 heures 1/4*, toutes ces opérations étant terminées et notre programme se trouvant épuisé, nous faisons cette dernière constatation, que la tête a, à peine, taché la table qui la supporte et que du côté du tronc il s'est écoulé très peu de sang. Nous remarquons également que dans le cercueil, la sciure de bois en est assez peu imbibée et que la couverture de laine, sur laquelle reposait le cadavre, n'offrait pas de bien larges maculatures.

La tête est alors portée dans une salle voisine pour y être moulée et pendant qu'on procède aux préparatifs de cette opération, M. Degrenne en prend la photographie dont le cliché, développé immédiatement, accuse une ressemblance parfaite, mais avec un mauvais éclairage, tenant à ce que le *côté gauche* de la face était *trop dans l'ombre*. Si j'insiste sur ce point, c'est qu'à ce moment nous avons noté ce détail qui nous frappa : *ce côté gauche n'est* PLUS TENDU NI GONFLÉ *comme tout à l'heure et a repris, sans* DIFFÉRENCE APPRÉCIABLE, *l'aspect flasque et uni du côté droit*. Or, lorsque trois jours après, nous examinâmes le plâtre sorti du moule, nous fûmes très surpris de l'aspect, si caractéristique, de paralysie faciale qu'il présentait et qui *contrastait si fort* avec celui de la tête avant le moulage.

Pour expliquer ce phénomène imprévu, et si nettement accusé sur la photographie de la *tête moulée*, nous pensâmes que la *contracture* des muscles de la face à *gauche* avait été occasionnée par la chaleur du plâtre agissant sur des muscles non fatigués, comme ceux de droite, par les excitations de la pile *sur le facial* mis à nu de ce côté.

Il nous faut reconnaître que cette explication n'est pas suffisante; car, si le moulage a pu accentuer et compléter le phénomène, celui-ci existait déjà et avait débuté avant l'application du plâtre. En effet, l'épreuve ci-jointe du cliché de M. Degrenne prouve qu'il y avait déjà une *légère contracture* de la face *à gauche*, lorsque la photographie a été prise. Quoi qu'il en soit, *cette contracture du côté gauche, vraiment imperceptible, près de deux heures après* la cessation des effets produits par l'excitation de la substance corticale *à droite* et qui prend un développement considérable plus d'une heure et demie après que l'excitation directe du *facial droit* ne produit plus rien, cette contraction, dis-je, nous a paru devoir être signalée avec soin. Les deux photographies ci-jointes ont pour but d'en rendre la démonstration évidente.

Avant d'ouvrir le crâne, nous en avons mesuré les différents diamètres à l'aide d'un fil. Voici ce que nous avons trouvé :

Ligne fronto-occipitale 36c. — Ligne circonférencielle 61c.

Ligne bi-auriculaire 40c 1/2.

J'y joins les chiffres indiqués sur la carte de renseignements anthropométriques de Tardieu, et qui sont pris avec le compas :

Tête : Longueur, 19^{c} 1 ; Largeur, 17^{c} 1. — Oreille droite : Longueur, 6^{c} 6 — gauche : Largeur, 3^{c} 5.

Et, pour en finir avec l'aspect extérieur, je copie ces autres détails sur la même carte, obligeamment mise à ma disposition; leur connaissance n'est pas sans intérêt :

Taille, 1^{m} 66 — Envergure, 1^{m} 66 — Buste, 0^{m} 89 7 — Corpulence forte, barbe et cheveux châtain foncé. — Front : inclinaison droite; Hauteur moyenne ; Largeur large — Nez : assez prononcé ; dos ondulé ; base relevée — Bouche : grande — Menton : large.

Je dois ajouter que, au-dessous du nez, *à gauche*, il existe une plaie triangulaire assez profonde et saignante. Elle est le résultat d'un choc de la tête sur le sol ou contre un des montants de la guillotine. Enfin, la peau du cou, fuyant sous le couperet, forme un vaste lambeau triangulaire, assez large pour recouvrir presque entièrement toute l'étendue de la section, qui a rasé la partie supérieure de la troisième vertèbre cervicale.

Pour ouvrir le crâne, nous avons appliqué le trait de scie à 15 millimètres au-dessous de la circonférence inférieure du trou du trépan; cela nous a conduit sur la portion horizontale de la scissure de Sylvius.

Puis, avant d'enlever le cerveau, nous avons pris l'épreuve photographique ci-jointe, qui nous montre le point sur lequel ont porté nos expériences. Il y est, en effet, indiqué par une ligne noirâtre transversale, produite sur le cliché par un petit plumasseau de fil, que nous avions couché sur le sommet d'une *boursouflure* de la substance corticale, existant au centre de

la couronne du trépan. Cette boursouflure formait une saillie oblongue d'un centimètre et demi, d'une coloration blanchâtre qui tranchait sur celle des circonvolutions voisines, et s'élevait de trois millimètres au-dessus d'elles.

Est-elle le résultat des électrisations faites à son niveau et, spécialement, de la faradisation opérée en dernier lieu avec le pinceau électrique, je ne saurais le dire; ce que je sais, c'est que *nous n'y avons trouvé aucune trace de nos piqûres avec les pointes de l'excitateur*. En tous cas, et quelle qu'en soit l'origine, cette saillie sert de point de repère indiscutable pour préciser le siège de la localisation cérébrale que nous avons mise en jeu. Et c'est d'autant plus heureux que, par une malchance inouïe, nous n'avons pu conserver le cerveau.

En effet, la photographie étant prise, nous avons extrait le cerveau de la boîte crânienne avec le cervelet et le bulbe.

Le tout pesait 1570 gr. et était d'une mollesse extrême que nous attribuâmes à l'action de notre injection d'eau chaude, quand, en même temps, nous remarquâmes avec quelle facilité nous décollions la dure-mère de la base du crâne. Nous mîmes le tout dans l'alcool. Le lendemain, le cerveau s'était affaissé dans le bocal et nous fûmes surpris de la mauvaise odeur qu'il exhalait; cependant nous ne pouvions supposer que, 48 heures après, il serait en pourriture et qu'il nous faudrait le jeter.

Aujourd'hui donc, la photographie que j'en ai tirée est précieuse, puisqu'elle permet de contrôler les

observations faites par nous sur le cerveau encore contenu dans la boîte crânienne.

Elles se trouvent consignées en ces termes dans nos notes d'autopsie :

Cerveau volumineux, décoloré. — Côtés symétriques. — Plis nombreux, Anfractuosités profondes, surtout en arrière. — Scissure de Rolando assez bien marquée, n'atteint pas la scissure interhémisphérique. — Pariétale ascendante peu prononcée. — Etroitesse des deux premières circonvolutions frontales. — Développement considérable de la troisième frontale droite, qui est limitée en arrière et comme repoussée en haut par la *boursouflure* sur laquelle reposent nos brins de fil. Cette boursouflure représente un cône ovoïde, à sommet tronqué, dont la base fait corps avec la frontale ascendante. — Plus rapprochée de la scissure de Sylvius que de la scissure interhémisphérique, cette saillie est nettement tranchée en bas, à son contact avec le pied de la troisième frontale, de même en arrière, avec la scissure de Rolando. Elle se termine au contraire en pente douce vers le pied de la deuxième avec laquelle elle se confond et qui présente une ébauche de dédoublement postérieur. *Remarque importante :* le pied de la troisième frontale est divisé très nettement en deux parties par un sillon très accusé à son point de départ touchant la scissure de Rolando et venant mourir au voisinage du cap très développé de cette troisième frontale.

Ici, s'arrêtent nos notes, que nous pensions bien compléter par un examen ultérieur moins superficiel de la masse encéphalique. Quelqu'écourtées qu'elles soient, elles cadrent avec ce que nous repré-

sente la photographie, sauf sur deux points. Je veux parler : 1° de la sinuosité de la frontale ascendante, dont nous n'avons pas noté l'existence et qui, sur l'épreuve, se présente sous forme d'un S beaucoup plus prononcé que nous ne l'avions remarqué ; 2° de l'espèce de petit promontoire auquel semble se heurter la division de la troisième frontale et qui, très certainement, est un résultat d'un coup de lumière.

A part cela, nous nous croyons en droit de conclure que la région électrisée par nous, dans une étendue d'un centimètre et demi, répond à *la partie moyenne* de la frontale ascendante et que si elle s'avance jusqu'à la deuxième frontale, celle-ci n'est pas, comme le pensaient Carville et Duret, le siège véritable des mouvements inférieurs de la face. Cette localisation appartient spécialement, sinon exclusivement, à la frontale ascendante.

Reste à préciser ses rapports avec les parois du crâne. Mais, avant, je crois bon d'ajouter que de l'enquête minutieuse à laquelle je me suis livré, pour savoir de quel bras se servait Tardieu dans son travail ordinaire, il résulte que c'était *du bras droit*. Nous l'ignorions et nous ne nous en étions pas préoccupés, quand M. Vigot et moi nous avons décidé de faire, *à droite*, la trépanation dont on voit très bien le siège sur la photographie du crâne, que j'ai prise aux deux tiers de sa grandeur naturelle, ainsi que sur celle que j'ai superposée à la boursouflure du cerveau.

Les fils que j'ai placés sur le crâne pourraient à la rigueur suffire pour établir le siège de cette trépanation, mais, ayant le crâne lui-même, il nous paraît préférable d'y mesurer nos distances, les voici :

Le trou de trépan mesure exactement 1° 9m1/2 de diamètre.

De son centre au sommet de l'apophyse orbitaire externe, le compas donne 6c 2m en ligne oblique.

La perpendiculaire abaissée du centre de ce trou sur une ligne horizontalement menée de l'apophyse orbitaire externe à l'apophyse occipitale inférieure, mesure 5 cent. Cette perpendiculaire rencontre la ligne circulaire horizontale à 4 cent. de l'apophyse orbitaire.

Du centre du trou, au bord supérieur de l'arcade zygomatique, la perpendiculaire donne 7c 1/2, et la ligne oblique, menée du pied de cette perpendiculaire à l'apophyse orbitaire, donne 4c 1/2.

Enfin, l'épaisseur de la rondelle enlevée est de 7m. Elle eût été probablement plus grande si nous avions trépané à gauche; car, de ce côté, la paroi crânienne est sensiblement plus épaisse.

Nous n'avons plus, pour finir, qu'à décrire rapidement les détails de l'autopsie du corps de Tardieu, ou plutôt de sa poitrine; car le tronc et les membres ne nous ont offert rien de particulier, et tout se résume à ceci : partout une grande abondance de graisse sous la peau, et une musculature très développée, dont a bénéficié M. Morel pour disséquer les pièces qui lui ont valu le titre de Prosecteur.

A la partie inférieure droite de la poitrine, on constate la présence de cicatrices produites par une application de cinq ventouses. Je n'ai pu trouver à quelle date elle remonte. Je le regrette au point de vue des théories de la tuberculose succédant à la pleurésie. En effet, de ce côté, l'ouverture du thorax nous présente

une adhérence totale des plèves. Il n'y a pas l'ombre d'une cavité. En aucun endroit on n'en trouve de trace. Pour enlever les poumons, on laisse des morceaux de ce viscère aux côtes ou au diaphragme. A gauche, au contraire, les quelques adhérences pleurales que l'on rencontre disséminées ça et là, se détachent facilement.

Ces particularités ont été très bien mises en relief par M. Vigot, qui, précisément, avait à préparer les médiastins pour le concours de Chef des travaux anatomiques qu'il vient de subir avec beaucoup de succès. Je lui dois également la description suivante des anomalies qu'il a rencontrées et qu'il a montrées au jury dont je faisais partie.

La grande azigos vient s'ouvrir à la partie inférieure de la veine cave supérieure, un peu au-dessous, un centimètre environ, de son embouchure dans l'oreillette.

En disséquant les organes du médiastin postérieur, on constate un diverticulum de l'œsophage. Il siège sur la face antérieure et s'avance au-dessous de la bifurcation de la trachée vers la base du cœur. Son volume est celui du petit doigt.

Bien que ces détails puissent paraître un peu en dehors de la relation des expériences physiologiques faites par M. Vigot et moi, j'ai cru qu'il n'était pas inutile de les consigner, en terminant.

EXAMEN CRITIQUE

du rapport lu à l'Académie de médecine de Paris par le D^r^ **LABORDE**, *au sujet des expériences faites sur le supplicié Tardieu et relatées ci-dessus* (pages 18 et suivantes).

MON CHER MAITRE ET AMI,

Vous ne doutez pas, je suppose, de l'attention et de l'intérêt avec lesquels j'ai lu le rapport que vous venez de faire à l'Académie de Médecine au sujet de « ma relation des expériences sur le supplicié Tardieu ». Permettez-moi de vous remercier très vivement des éloges que vous m'y adressez à moi et à mes collaborateurs. On ne saurait vraiment être plus gracieux. Aussi, n'est-ce pas sans une certaine crainte d'être accusé d'ingratitude, que je me décide à vous soumettre les quelques réflexions qui suivent. Leur importance me fait espérer que vous me les pardonnerez.

Tout d'abord je me demande où vous avez pu relever dans « ce modèle de narration circonstanciée et consciencieuse » les erreurs *d'interprétation*, les *déductions* erronées dont vous parlez.

Je n'y ai, en effet, risqué aucune *déduction*, aucune *interprétation*. J'y ai tout simplement raconté ce que j'ai vu avec tous ceux qui m'entouraient, m'efforçant de noter

avec soin les particularités et les résultats de mes expériences, de préciser, autant que possible, la façon dont j'opérais et la région sur laquelle j'opérais. Mais rien de plus ; et si, par hasard, dans mon récit, il se rencontre une réflexion à propos d'un détail, cette réflexion n'a absolument rien qui ressemble à une interprétation ou à une déduction du phénomène qui me l'a suggérée.

Combien cependant il eût été tentant d'insister sur le fait capital des réactions motrices, obtenues *du côté droit*, c'est-à-dire du côté même où la galvanisation était opérée sur la substance cérébrale, et d'en discuter la valeur au point de vue doctrinal « des effets directs et des effets croisés ». Je m'en suis bien gardé, voulant à tout prix rester dans mon rôle de narrateur. *Ne sutor ultra crepidam !*

Ainsi, lorsque je parle de l'excitation galvanique de la moelle épinière et que je décris les mouvements respiratoires parfaitement rythmés qui en résultent, je n'émets aucune opinion, — quoique vous m'en prêtiez la pensée — sur « un effet possible de l'influence du centre myélitique ». Je me contente de dire comment et pourquoi je suis dans l'impossibilité d'affirmer si j'ai piqué « isolément ou non » la substance grise.

De même, à propos de mes expériences sur la glotte, lorsque j'énumère les résultats provoqués par la galvanisation des pneumogastriques, je ne m'occupe pas plus de rechercher s'ils sont dus ou « non à des effets de propaga-« tion et de transmission directe aux muscles tenseurs des « cordes vocales, que je n'invoque l'excitabilité propre « de ces nerfs après un temps plus ou moins long ». — Vous la niez ; d'Arsonval et Brown-Sequard l'admettent, moi je garde « de Conrart le silence prudent ».

Enfin, lorsque à l'autopsie de Tardieu, je constate que ma couronne de trépan correspond à la *partie moyenne* — et non pas, comme vous me le faites dire, à la partie *moyenne*

et inférieure de la frontale ascendante : — et, lorsque j'ajoute qu'elle est *plus rapprochée* de la scissure de Sylvius que de la scissure interhémisphérique — et non pas « *au voisinage* de la scissure de Sylvius », ainsi que vous le dites encore — en y ajoutant cette réflexion : « elle est par « conséquent assez loin vers la région basilaire », comme c'est l'excitation de cette partie *moyenne* qui a produit dans la face des mouvements analogues à ceux que Carville et Duret ont localisés dans la « 2e frontale ». si je me permets de faire remarquer la *différence*, où voyez-vous, cher maître, que j'en aie tiré « grâce à une interprétation erronée « d'effets moteurs directs dont la prépondérance nous au- « rait exclusivement frappés », une *déduction* « qui ne saurait être tenue pour légitime ».

Relisez en effet ma relation. Je défie qu'on y trouve un passage où j'aie abordé ou même effleuré la question de savoir « si les courants électriques, cette arme à double « tranchant qui est apte à produire des effets discordants « — j'ai saisi l'apologue — ont agi dans le sens d'une exci- « tation véritable des propriétés fonctionnelles des éléments « nerveux ou s'il s'agissait d'une action à distance, par pro- « pagation et transmission du courant ».

Par contre il n'est pas malaisé de comprendre comment et *pourquoi* votre esprit a glissé sur la pente facile qui conduisait à supposer, voire même à admettre ces velléités d'interprétation que vous me prêtez un peu trop généreusement ; c'est bien simple, et comme l'a dit le poète :

« L'esprit pense aisément ce que le cœur désire. »

Je vous envoie la narration d'expériences faites devant soixante témoins. Il s'y trouve — ce n'est pas ma faute — un fait « tellement *paradoxal*, tellement en *contradiction* « formelle avec une des notions classiques les plus avérées

« de la physiologie cérébrale *avec les résultats de vos pro-*
« *pres expériences sur les cerveaux de suppliciés* » que vous pensez de suite à une « erreur typographique » de ma part; car, m'écrivez-vous « si elle n'existe pas, et à moins d'une « exception qui supposerait une anomalie morphologique, « il y a dans vos résultats *une condition qui m'échappe* et « qui demande, au moins pour moi, à être révélée ».

Je vous réponds aussitôt : « Il n'y a pas erreur ; ce que « j'ai décrit, je le maintiens » et dans une très longue lettre je vous réédite les principaux détails de notre observation, espérant que *ce supplément d'instruction très explicite* vous aidera à trouver « la condition qui vous échappe ». Mais si dans cette lettre vous avez rencontré cette phrase que vous citez « j'en accepte avec mes collaborateurs toutes les « responsabilités de déduction physiologique », cela ne prouve pas que j'en fasse pour mon compte et surtout qu'il y en ait dans ma narration.

Mais, comme il est à prévoir que certains physiologistes pourront trouver « dans les résultats des nouvelles expé- « riences de vos confrères de Caen, une pleine justification « des critiques de Vulpian à propos de vos expériences sur « Gamahut et Gagny, vous me prenez à partie et malgré « votre déférence pour l'autorité, la science, le talent d'ob- « servation » de votre serviteur, vous en faites un *champion* de leurs doctrines, pour les combattre à nouveau *sur son dos* et les déclarer erronées.

C'est ce qu'on appelait jadis, en rhétorique, faire une « PROLEPSE », et le mot ne saurait vous blesser, mon cher Maître, puisqu'on l'a appliqué à l'auteur fameux du discours « pro domo suâ ».

Reste à savoir si vos adversaires admettront l'explication que vous donnez, en ces termes, des observations faites par moi.

« Les contractions des muscles faciaux à droite sont dues

« à l'action *directe* par passage ou transport sous-jacent,
« soit des *noyaux moteurs* de la base de l'encephale (noyau
« masticateur, facial inférieur), soit des faisceaux muscu-
« laires eux-mêmes. Elles ont été prédominantes, mais le
« côté gauche n'est pas resté *complètement inactif et impas-*
« *sible*, puisqu'il est expressément noté dans la relation
« que le côté gauche de la face a D'ABORD paru *tendu* et
« comme *gonflé* Ce point est pour nous d'une haute im-
« portance. »

Il l'est si bien que, un peu plus loin, vous le rappelez comme suit : « Je crois avoir montré par le *texte même* « de la relation très soignée de ces expériences qu'en « même temps qu'il y avait des *effets moteurs directs*, effets « prépondérants qui, pour ce motif, ont exclusivement « frappé et fixé l'attention des observateurs, il s'est pro- « duit à un certain degré, mais suffisant pour le révéler « surtout sur le moulage et *les photographies*, des effets « *moteurs croisés*, et ceux-là seuls méritent d'être retenus « comme fait démonstratif et physiologique. »

Suis-je de votre avis ? N'en suis-je pas? Vous n'ignorez pas qu'un vrai Normand ne dit jamais ni oui ni non. En revanche, il passe pour aimer la chicane. Or, puisque c'est de ce que j'ai *expressément noté* dans ma relation que vous tirez vos arguments, permettez-moi de rechercher si, dans la reproduction que vous faites de son texte, il ne s'est pas glissé quelques petites erreurs qui en changent *légèrement* le sens.

« Traduttore traditore », dit un proverbe italien. Dieu me garde de vous l'appliquer. Laissez-moi seulement, et vous serez le premier à en reconnaître l'importance, rétablir ce qui, dans votre rapport si instructif et si bien fait, me parait imparfaitement ou incomplètement reproduit.

Prenons, par exemple, votre résumé de ma première expérience *par simple attouchement.*

Peu importe, j'en conviens, que vous écriviez « *trois fois* » quand c'est bien « *huit fois* » que nous avons obtenu des résultats positifs ; peu importe que vous disiez que l'effet s'est épuisé « au bout de 10 minutes 10 secondes » quand j'ai écrit « au bout de 1 minute et 10 secondes ».

Que vous ne vous soyez pas attardé à rappeler ce que j'ai noté pendant ce laps de temps, à propos des particularités des contractions musculaires, de leurs différents modes de succession et de la façon dont elles décroissaient, je ne vous le reprocherai pas davantage, bien que ce simple rappel eût prouvé le soin avec lequel nous observions les moindres détails. Au besoin même je vous pardonne cette variante : « Le côté droit de la face grimace dans toute la région *inférieure* » alors que dans le texte il y a : « dans toute la partie *inférieure et moyenne* ».

Mais je vous en veux d'avoir totalement laissé de côté ce qui se rapporte à la constatation faite par nous au moment où, après notre premier attouchement nous avons soulevé l'excitateur : « A ce moment, tout rentre dans l'ordre et le « côté droit reprend l'aspect du côté gauche qui *lui* est demeuré IMPASSIBLE ». Il me semble que cette *impassibilité* du côté gauche méritait une petite mention de votre part, surtout quand, passant en revue les effets différents des huit autres attouchements, selon qu'ils portent sur tel ou tel point de la substance corticale, j'ajoute : « Le résultat de ces attouchements est toujours aussi frappant. »

Passons à la 2e expérience : Vous dites : « on *enfonce* alors « les *électrodes* et les effets sont à la fois *plus* intenses et « *plus* nets... Cela se conçoit facilement, on est ici en *pleine* « excitation de la substance blanche. »

Qu'on y soit ou non, voici ce que j'ai écrit :

« N'obtenant plus rien par le simple attouchement, nous enfonçons *légèrement les pointes de l'excitateur* dans la substance corticale... »

Il faut que j'aie bien envie d'ergoter, direz-vous, pour relever si minime oubli d'un adverbe.

Pardon. Car d'abord ce *légèrement* explique cette remarque de moi à propos de l'examen du cerveau : « Nous « n'y avons trouvé aucune trace de nos piqûres avec les « pointes de l'excitateur ». Ensuite et surtout, il vous aurait probablement fait réfléchir avant d'écrire un peu plus loin : « L'intensité de l'excitation à la *pince* électrique actionnée « avec l'appareil relativement puissant de Clarke a amené « *ainsi que le constate l'expérimentateur* la DESTRUCTION « partielle de la substance nerveuse touchée ».

D'abord je ne me suis pas servi de *pince*, mais de pinceau électrique, soit dit en passant. Puis, qu'entendez-vous par cette *destruction partielle* ? J'ai constaté au centre de la couronne de trépan « une petite saillie oblongue d'un « cent. 1/2, d'une coloration blanchâtre tranchant sur celle « des circonvolutions voisines et s'élevant de 3 millimètres « au-dessus d'elles, » j'ai même ajouté ceci : « Est-elle le « résultat des électrisations faites à son niveau et spéciale- « ment de la faradisation opérée en dernier lieu avec le « pinceau électrique ? Je ne saurais le dire », mais je n'ai pas parlé de *destruction de tissu*.

En tout cas pourquoi, en résumant cette 2e expérience, omettez-vous ce qui précisément, au point de vue des mouvements de la face droite, augmente sa valeur. Cela n'eût guère allongé votre rapport de dire comment et en quoi ces piqûres *très superficielles — scripta manent* et cela accentue mon *légèrement* — amenaient des mouvements *plus analysables*.

Qu'importent, en effet, trois ou quatre lignes quand on consacre deux grandes pages à la question, très intéressante sans doute, mais un peu « à côté » du prétendu droit qu'ont les suppliciés de se réclamer. Assurément, je vous remercie d'y appuyer, par un argument auquel je n'ai pas

songé ; *la religiosité* « l'éloquent plaidoyer » que je viens de publier à propos de l'exécution de Ruffin. » Mais, je vous remercierais davantage si vous aviez été moins laconique à propos de certains passages de ma Relation, quitte à applaudir la magistrale leçon que vous faites ensuite *ex cathredra* sur le « danger d'erreur qui réside dans la na-« ture du moyen ou de l'excitant mis en œuvre pour provo-« quer les effets cherchés dans des expériences telles que « celles dont il s'agit. »

Car, en supposant, et c'est probable, que vous n'ayez pas attaché assez d'importance à cette *individualisation* des contractions musculaires pour en relater les détails — *bien curieux* cependant, au point de vue de la docilité que mettaient les muscles à se contracter isolément et alternativement selon le point de l'écorce cérébrale légèrement piqué, — la simple mention de ces détails quelle qu'en dût être l'interprétation, aurait, pour le moins, justifié l'éloge que vous voulez bien faire de « la relation très soignée de nos expériences ; et elle m'autoriserait à vous dire en ce moment :

Croyez-vous franchement que si, au cours de ces six piqûres, dont je faisais remarquer chaque fois le résultat, à haute voix, je ne me serais pas aperçu de quelque mouvement dans le *côté gauche*, ou qu'un des collègues placé de ce côté ne me l'eût pas fait remarquer. Croyez-vous qu'après avoir lu et relu attentivement avec moi le récit, que j'ai écrit, le soir même des expériences, ils eussent laissé passer ces mots qui reviennent après chaque expérience : « Pendant tout le temps de sa durée, le *côté gauche* de la face est resté *absolument immobile* ? » Non, vraiment ; et notre attention n'était pas absorbée, comme vous le dites, « par les effets beaucoup plus intenses dont le côté droit « était le siège ».

J'arrive, maintenant, à votre résumé de ma troisième expérience :

Vous dites « à 4 h. 48'55" (40 secondes environ après le « début de l'expérience), on remplace l'excitation simple « par le pinceau électrique actionné avec la machine de « Clarke. On obtient jusqu'à 4 h. 49'9" des contractions vio « lentes, toujours *à droite*. — Puis tout cesse. »

Ici encore, mon texte est plus explicite ; permettez-moi de le rééditer. Ce ne sera pas long, et peut-être y a-t-il intérêt à le faire.

« Pendant 12 secondes encore, on assiste à la *reproduc-* « *tion exacte* des phénomènes précédents, avec cette diffé- « rence toutefois, et *qui a été remarquée,* que les contrac- « tions se font en masse, sans qu'il soit possible d'y distin- « guer aucune succession. C'est une contraction instantanée « et violente de *tout* le côté droit de la face, y compris « cette fois le frontal et le sourcilier. *Neuf* fois de suite, « l'*attouchement* par le *pinceau* produit les mêmes effets, « sans diminution bien sensible d'intensité. Puis, tout « cesse brusquement. »

Voyons, maintenant, en quels termes vous achevez votre résumé :

« Le côté gauche de la face est resté *impassible* pen- « dant les excitations. Cependant *à la fin*, il paraît *tendu* « et *gonflé*. Il n'est pas indifférent de relever cette « particularité dans la relation des expérimentateurs ».

Or, voici ce qu'il y a textuellement dans ma relation. « Pendant tout le temps qu'ont duré ces expériences, le « *côté gauche* de la face est resté *absolument immobile* et « quand elles ont pris fin, il paraît *un peu* tendu et « comme *légèrement* gonflé ».

Un peu plus, un peu moins, direz-vous, peu importe !

Eh ! que si, mon cher Maître ; car cette *tension* est tellement importante pour vous, que c'est sur son existence que vous vous appuyez pour démontrer que « le côté gauche « n'est pas resté complètement inactif et impassible » et

« déclarez aussitôt que cette tension est le résultat d'une « contraction ou d'une contracture. »

Si donc, pour vous, il n'est pas indifférent de relever cette particularité dans la relation des expérimentateurs, il n'est pas indifférent que cette particularité soit relevée, telle qu'elle a été constatée, et reproduite dans les termes où elle a été décrite.

Que, à la rigueur, en lisant votre texte, on attribue *uniquement* à la troisième expérience le résultat des excitations dont vous parlez, c'est-à-dire l'immobilité du côté gauche, tandis que, d'après le mien, cette immobilité a été remarquée *pendant tout le temps* qu'ont duré les expériences, l'inconvénient, tout réel qu'il soit, n'est pas très grave.

Il le devient un peu plus si, grâce à la disposition de votre phrase, on peut supposer que les mots « *à la fin* » substitués à ceux-ci : « *quand toutes les expériences ont pris fin* » se rapportent à cette même et unique expérience.

Il le devient absolument quand vous supprimez mes deux adverbes ; un *peu* et *légèrement*.

Certes, mon cher Maître, pour qui a l'honneur de vous connaître, il ne saurait venir à l'esprit que cette suppression soit intentionnelle. De même, quand, à la page suivante de votre rapport, vous écrivez que de « *l'aveu même « des expérimentateurs*, le côté gauche de la face a D'ABORD paru tendu », il est évident que c'est un *lapsus calami* et personne ne verra dans ce malencontreux « d'abord » mis au lieu de « à la fin » autre chose qu'une erreur typographique.

Car, je suis heureux de le répéter, votre probité scientifique défie tout soupçon. Mais, laissez-moi tenir à ma prose et à mes adverbes.

Je rétablis donc ma phrase : « Quand les expériences *ont pris fin*, le côté gauche de la face a paru *un peu tendu* et comme *légèrement gonflé* ».

Et alors, avant de rechercher si cet aspect est le résultat « d'une contraction et d'une contracture » il est bien permis de se demander si cet aspect un peu tendu et comme légèrement gonflé, — qui va si vite disparaître — n'existait pas déjà à l'instant où nos expériences ont commencé.

D'où vient-il que vous ne l'ayez pas noté ? m'objecterez-vous ?

De ce que, mon cher Maître, à ce moment, nous ne pouvions voir le côté gauche appliqué aussitôt et maintenu aussi immobile que possible sur un paillasson, pour nous permettre de trépaner à droite. Donc, *adhuc sub judice lis est*.

Mais après, direz-vous, vous avez dû redresser la tête, puisque vous constatez à chaque expérience que le côté gauche est resté immobile, et par conséquent cette tension aurait dû vous frapper si elle les avait précédés.

Cette fois, l'argument porte, et je n'en conteste même pas la valeur ! Seulement, si je suis réduit à avouer que nous n'avons pas remarqué cette légère tension, dont l'insignifiance excuserait à la rigueur notre inattention, et si, par conséquent, je ne puis affirmer son existence avant toute excitation de l'écorce cérébrale à droite, je puis l'expliquer, je crois, à la fin de nos expériences, par un mécanisme assez simple.

Veuillez vous rappeler, en effet, ce passage de ma relation : « Ce ne fut qu'à 4 h 47 que nous pûmes opérer sur le cerveau, à travers l'orifice obtenu par la trépanation qu'avait rendue pénible et longue l'épaisseur et la dureté des os du crâne. »

Serait-il donc impossible que pendant cette trépanation laborieuse, les frottements inévitables et plus ou moins rudes que le côté gauche a fatalement subis contre le paillasson, sur lequel il était fortement pressé par les mains de deux aides, n'aient pas déterminé cet aspect *un peu*

tendu et comme *légèrement* gonflé qui ne nous a frappé qu'au moment où nos expériences ont pris fin.

Puis, je vous demande la permission de remettre sous vos yeux une toute petite constatation que j'ai décrite en ces termes, presqu'à la fin de ma relation, à la suite des mesures anthropométriques prises sur Tardieu, et qui vous a probablement échappé.

« Je dois ajouter qu'au-dessous du nez, il existe une « plaie triangulaire assez profonde et saignante ; elle est le « résultat d'un choc de la tête sur le sol ou contre un des « montants de la guillotine. »

Eh bien, je me pose cette simple question — *si non evere, bene trovato.* — Pourquoi sous l'influence de ce choc brutal, survenant à l'instant même où la tête est séparée du tronc et est encore vivante, le côté de la face atteint, c'est-à-dire le *côté gauche*, ne se serait-il pas *un peu tendu* et comme *légèrement gonflé* ? Cela se voit tous les jours à la suite d'un coup moins violent sur la joue ou la mâchoire.

Ces explications qu'un de vos grands amis m'a déclaré être plus que possibles, vous font bondir ; et, pour vous, la tension du côté gauche, si minime soit-elle « est le résultat d'une contraction ou d'une contracture », *car*, vous hâtez-vous d'ajouter : elle a duré un temps assez long après les explorations »

Soit ! mais ce *car* m'intrigue. On peut en effet se demander à quoi il se rapporte. Est-ce à la contraction ? Est-ce à la tension ?

S'il s'agit de la tension, relisons ce qui est consigné dans mon mémoire :

« A 4 h. 49' 7", le côté gauche, resté absolument immo- « bile, — *bis repetita placent* — pendant tout le temps « qu'ont duré les expériences, a paru un *peu tendu* et « comme *légèrement gonflé*.

« A 4 h. 58', c'est-à-dire au bout de 7' 07" qu'ont duré

« nos excitations sur le facial, les deux côtés de la face « étant symétriques, le côté gauche ne conserve *plus qu'un* « *peu* de la boursouflure signalée plus haut. »

Puis, nous ne nous en occupons plus jusqu'au moment où à 7 h. 15', nous avons noté ce détail qui nous frappe : « le côté gauche de la face *n'est plus tendu et gonflé* comme « tout à l'heure et a repris, sans différence appréciable, « l'aspect *flasque et uni du côté droit.* »

D'où, pour un simple mortel comme moi, il est permis de conclure, en parodiant un aphorisme célèbre : « sublato signo tollitur effectus. »

Erreur ! direz-vous. Je n'ai pas voulu parler de la tension, mais de la contracture, dont cette tension était le résultat, et c'est à elle que se rapporte ce membre de phrase « *car* elle a duré un temps assez long après les explorations ». Et, si *l'aspect tendu* de la face, ce premier indice révélateur d'une contracture « qui implique la réalité de réactions motrices dans le côté gauche de la face » a diminué, puis a disparu, il ne s'ensuit pas que la contracture ne lui ait pas survécu « elle a été révélée d'une manière frappante par le moulage et *la* photographie de la face *ci joints.* »

Très bien. Mais ici, encore, ainsi qu'on dit au Palais : DISTINGUO ! car, s'il n'y a qu'un moulage, il y a deux photographies, l'une prise *avant*, et l'autre prise *après*. Or, cette dernière ne dit rien autre que ce que dit le moule, dont elle est la reproduction fidèle. Par conséquent, ce ne doit pas être celle que vous avez fait circuler devant vos honorables collègues de l'Académie.

Voyons donc ce que dit l'autre, celle qui montre *si clairement* selon vous que le phénomène « de contracture existait déjà, et avait « débuté » avant l'application du plâtre. »

J'en suis désolé, mon cher Maître, mais cette photographie — que je m'engage à envoyer à qui me la demandera

— ne montre pas le phénomène aussi *clairement* que vous l'affirmez. Il faut même, si l'on n'est pas prévenu, la regarder avec soin pour l'y découvrir. Moi-même, en constatant sa ressemblance parfaite, je n'avais été frappé que de son mauvais éclairage et ce n'est qu'en trouvant, trois jours après, sur le plâtre sorti du moule « l'aspect si ca-« ractéristique de paralysie faciale qu'il présentait et qui « contrastait si fort avec celui de la tête avant le moulage », que je remarquai sur la photographie de M. Degrenne, la *légère* contracture en question.

Quoi qu'il en soit, me répondrez-vous, cette contraction, légère ou non, existe sur la photographie de M. Degrenne. Donc, elle n'est pas l'effet accidentel du moulage.

Ceci est indéniable et moi-même ai pris soin de le noter. Seulement, je me demande où vous voyez que cette contraction a été « *persistante.* » Si, en effet, j'avais pris cette photographie quelques minutes auparavant, c'est-à-dire à l'instant où nous avons porté la tête dans la salle de moulage, qu'aurait-elle donné ? Rien autre chose que ce que nous avons constaté à ce moment et qui nous a frappé : « que, le côté gauche de la face *n'est plus tendu et gonflé* « comme tout à l'heure, et qu'il a repris sans différence « appréciable *l'aspect flasque et uni du coté droit.* »

Donc, lorsque vous dites que « cette contraction a été *persistante* », vous vous basez, non sur un fait, mais sur un raisonnement semblable à celui qui vous a fait, tout à l'heure, attribuer à cette même contraction l'aspect *un peu tendu* et comme *légèrement gonflé* du côté gauche de la face. Car, de preuve, vous n'en apportez aucune.

Eh bien, à votre raisonnement, purement hypothétique, j'ai à opposer le simple énoncé des circonstances dans lesquelles cette photographie révélatrice a été prise. Mais, auparavant, je dois rappeler toute une série d'expériences qui méritaient peut-être de votre part une mention *un peu moins* laconique que celle-ci :

« Le tronc du nerf facial étant alors mis à nu, à la sortie « du crâne, on l'électrise et il se produit de véritables « contractions physiologiques des muscles de la face ani- « més par le nerf, et non plus l'horrible grimace de tout « à l'heure à la suite de l'excitation cérébrale ».

En effet vous auriez pu dire que « le nerf facial *mis à nu* » était celui du *côté droit*, et que si les résultats de son électrisation ont persisté jusqu'à 4 h. 58, tandis que ceux produits par l'attouchement, la piqûre ou la faradisation du cerveau avaient cessé brusquement à 4 h. 49, ils n'en ont pas moins cessé et d'une *façon irrévocable* à ce moment précis.

Vous auriez pu surtout mentionner l'électrisation du *côté gauche* de la face et ajouter que « cette électrisation « *faite à travers la peau* a donné de très légères contrac- « tures qui *durent encore*, quand à 4 h. 58, celles du côté « droit ont cessé et *qu'elles survivent* pendant au moins « une minute que nous les avons provoquées avant de « passer à nos expériences sur le tronc ».

Auraient-elles survécu plus longtemps si nous avions continué à les provoquer ?

Je ne le sais pas plus que vous, et j'ignore, comme vous, si l'injection d'eau chaude lancée dans la *carotide gauche*, pendant que M. Vigot faisait la trépanation du *côté droit*, n'a pas été pour quelque chose dans cette différence de survie entre les deux côtés de la face.

Vous semblez plaisanter cette injection, parce que j'ai dit qu'elle était faite « dans le but de réchauffer, pour ainsi dire, la substance cérébrale ». Quel est donc votre but en injectant du sang défibriné de bœuf—qui ne réussit pas toujours, vous devez vous en souvenir. — En tout cas, pourquoi m'avez vous écrit ceci : « Il est un autre petit « renseignement que j'ai à vous demander. Avez-vous « injecté de l'eau simple ou *salée* ». C'est donc que cette

injection avait pour vous quelqu'intérêt. Eh bien, permettez-moi de supposer que, sans être *salée*, elle a pu avoir sur le *côté gauche*, plus spécialement irrigué peut-être à cause de sa position déclive sur la table, une influence relative à la persistance de vie nerveuse latente dans le *côté gauche*, et par suite à la possibilité de contraction des muscles correspondants.

Ce qui est certain, c'est ceci : que, pendant un certain temps, le *côté gauche* de la face, qui, pendant toute la durée des expériences sur le cerveau, est resté *absolument immobile*, possède la faculté de se contracter sous l'influence d'une excitation galvanique superficielle et qu'il la conserve plus ou moins longtemps alors que le *côté droit* ne répond plus à l'action directe de la pile sur son nerf facial mis à nu.

En présence de ce fait, si je conclus que cette faculté, bien *persistante* cette fois, dans le côté gauche, s'est conservée un temps indéterminé, qu'elle existait encore lorsque nous avons porté la tête dans la salle de moulage, qu'aurez-vous à m'objecter ?

Ma conclusion a pour le moins autant de valeur que votre raisonnement, et elle a le mérite de pouvoir expliquer comment la *légère contracture* des muscles de la face à gauche, que rien n'indiquait l'instant d'auparavant, a pu se produire, grâce aux circonstances dans lesquelles cette transformation s'est opérée.

C'est le moment de les rappeler. La tête qui, depuis plus de deux heures, n'a pas été touchée, est enlevée de son support, — le fameux paillasson aux aspérités dangereuses, — puis transportée dans une salle voisine, et pendant qu'on procède aux préparatifs du moulage, M. Degrenne en prend la photographie.

Qui dit que ce transport n'ait pas occasionné quelque chose d'analogue à ce que M. Lecourt, mon prosecteur, a

observé à l'instant où la tête, qu'il venait de tirer du cercueil, a touché la table. « A ce moment, dit-il, j'ai été frappé de voir de petites secousses dans le masseter ». Dans cette supposition, on aurait là une *genèse* très admissible de la transformation qui s'est faite pendant qu'on procède aux préparatifs du moulage et pendant que M. Degrenne dispose son appareil de photographie.

Ce qui est certain, c'est qu'il s'est écoulé un certain temps entre le transport et l'application du plâtre ; temps pendant lequel, *horresco referens*, je n'ai pas pris garde à ce que les élèves faisaient de cette tête, dont le rôle pour moi était fini; temps assez long, il faut le reconnaître, pour permettre à M. Degrenne de préparer sa plaque, de charger son châssis, de disposer la tête à sa guise sur la table, de la photographier et de développer son cliché.

Et si je disais, ce qui est absolument vrai, qu'avant cette photographie dont j'ai envoyé l'épreuve, il en avait été pris une autre, dont, à cause du temps de pose trop court, les détails ne me parurent pas assez satisfaisants, on conviendra que toutes ces manipulations, sans parler des opérations préliminaires faites dans l'intervalle par le mouleur, ont pu et dû être un excitant de la *faculté de contraction* qu'avait gardée le *côté gauche* après que celle du côté droit était anéantie.

Riez si vous voulez de cette explication, je vous le pardonne, mon cher Maître. Mais rappelez-vous que

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ».

Ce qui profiterait à votre thèse, si elle était admissible, et avouez que mon explication n'est, sous une forme un peu différente, que la reproduction de la vôtre, lorsque vous attribuez cette *singulière* contraction à « *un effet croisé* ».

Car, croisé ou non, cet effet entraine aussi bien l'idée d'une possibilité latente de contraction musculaire qui se réveille sous une influence donnée, que celle d'une contraction persistante, d'essence cérébrale, sans aucun signe extérieur pendant plus de deux heures et apparaissant sans aucune excitation nouvelle. Par contre, dans la mienne exclusivement, on peut comprendre comment le côté gauche de la face, *flasque et uni comme le côté droit* à 7 h. 1/2, peut, à 8 heures, sous l'influence de causes diverses et bien déterminées, présenter tout à coup la *légère* contracture que révèle la photographie.

Et dans la mienne, encore, quand on examine le plâtre sorti du moule trois jours après, on comprend mieux « l'aspect caractéristique de paralysie faciale contrastant « si fort avec celui de la tête avant le moulage ». parce que là, il y a eu une continuation directe d'une excitation véritable par une nouvelle excitation plus puissante, tandis que si la contracture révélée par la photographie est « le résul- « tat — *à intermittence* — des excitations multipliées de « la substance de l'hémisphère cérébral droit »; elle doit rester indépendante de toute action extérieure ; car on ne s'explique pas un effet *croisé* qui, près de trois heures après la cessation de sa cause, devenu invisible au bout de quelques minutes, réapparait sans qu'on sache pourquoi et s'exagère sous l'influence d'une application de plâtre.

Il est vrai que frappés tout d'abord de *cet aspect*, et pour expliquer ce *phénomène imprévu, si nettement accusé par la photographie de la tête moulée*, nous pensâmes que la contracture des « muscles de la face à gauche avait été « occasionnée par la chaleur du plâtre agissant sur des « muscles *non fatigués*... »

Vous le rappelez avec raison : mais pourquoi votre imprimeur a-t-il remplacé par des points cette fin de la phrase que vous citez textuellement : « muscles non fatigués

comme ceux de droite par « les excitations de la pile sur le facial mis à nu de ce côté. »

Je lui en veux, car cette suppression nuit *légèrement* à la façon dont *je me ravise* bien vite en ces termes :

« Il nous faut reconnaître que cette explication n'est pas « suffisante, car si le moulage a pu *accentuer et compléter* « le phénomène, celui-ci *existait déjà* et avait débuté « avant l'application du plâtre. En effet, l'épreuve ci-jointe « du cliché de M. Degrenne prouve qu'il y avait déjà une « *légère* contracture de la face à gauche, lorsque la photo- « graphie a été prise. Quoi qu'il en soit, cette contracture « du côté gauche *vraiment imperceptible* près de deux « heures après la cessation des effets produits par l'excita- « tion de la substance corticale *à droite*, et qui prend un « développement considérable, plus d'une heure et demie « après que *l'excitation du facial à droite ne produit plus* « *rien*, cette contraction, dis-je, nous a paru devoir être « signalée avec soin. »

En écrivant ces lignes, j'étais loin de croire que j'aurais à en commenter le sens aussi longuement.

Maintenant que c'est fait, veuillez remarquer, mon cher Maître, que toute ma discussion se réduit « à la seule interprétation d'une toute *légère* contracture du *côté gauche* de la face » et ne porte nullement atteinte à la théorie que vous m'exposez ainsi dans une de vos lettres : « Soyez-en « bien persuadé, mon cher ami, dans les choses cérébrales, « le croisement est de mise nécessaire et en tant que mani- « festation d'ordre physiologique, *pas de croisement, pas « de fonctionnement* au sens propre du mot. »

Bien que cela me rappelle un peu, — sauf votre respect, comme on dit en Normandie, — une phrase que m'écrivait, il y a quelque temps, un professeur de physique d'un de nos grands lycées, à propos de ma discussion sur mon procédé de *photomicographie sans mise au point préalable*,

« un fait ne peut jamais être contraire à la théorie », votre affirmation ne saurait lui être assimilée et je suis tout prêt à admettre que « le résultat, en apparence exceptionnel « et paradoxal mis en évidence, comme fait d'observation, « par vos savants collègues de l'Ecole de Caen, provient « uniquement du déterminisme expérimental qui a pro- « cédé à sa production. » Mais, et je ne suis pas le seul, je me refuse à admettre comme *preuve* l'interprétation que vous donnez de l'aspect un *peu* tendu et comme *légèrement* gonflé du côté gauche de la face « dont la contraction plus ou moins tardive, mais réelle », a été certainement provoquée selon vous « par mes taquineries persistantes de « l'hémisphère droit ».

Vous m'avez écrit un jour que vous en vouliez fortement au côté droit de Tardieu, « ce diable de côté droit qui a « fait des siennes dans les excitations et s'est permis de « mettre ainsi le désaccord entre nous ». Moi, je suis tenté de le bénir, puisqu'il m'a procuré l'honneur de discuter avec un savant tel que vous.

J'aurais même peut-être encore à examiner quelques points de votre rapport et — entre autres — celui où rappelant « vos expériences faites à Caen (et non à Paris s. v. p.) sur le cerveau d'Heurtevent », vous dites très élégamment que « les résultats quoique négatifs n'ont pas été « contradictoires. »

Mais j'ai hâte de finir, car j'ai trop abusé de la permission que vous m'avez octroyée « d'user de toutes mes défenses « *unguibus et rostro* », et je termine en vous priant de me croire, mon cher Maître, comme toujours, l'admirateur passionné de vos brillantes recherches, et d'accepter la cordiale poignée de main que vous offre votre humble serviteur et ami.

Dr Ch. FAYEL.

Caen, 5 août 1893.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

BOSSUET

LETTRES ET PIÈCES INÉDITES OU PEU CONNUES

RECUEILLIES PAR

M. Armand GASTÉ,

Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Lors de la dispersion des papiers de M. A. Floquet (1890), nous avons racheté du principal acquéreur un certain nombre d'autographes de Bossuet et beaucoup de copies de lettres et de pièces inédites ou peu connues du grand évêque de Meaux, copies faites par M. Floquet lui-même sur les autographes qu'on avait bien voulu lui communiquer.

Ce sont, — jointes à quelques-unes rencontrées par nous, — ces lettres et pièces inédites, ou à peu près inédites, puisqu'on ne les trouve pas dans les dernières éditions des *Œuvres complètes* de Bossuet, que nous avons cru devoir réunir ici. Les futurs éditeurs de Bossuet sauront les replacer à l'endroit et à la date convenables ; notre seul mérite aura été d'avoir re-

cueilli ces fragments pour les sauver de l'oubli. *Colligo fragmenta, ne pereant.*

Nous n'avons pas la prétention de croire que cette publication ajoute quoi que ce soit à la « *gloire littéraire* » de Bossuet, si tant est que Bossuet se soit jamais préoccupé de ce qu'on appelle la « gloire littéraire ». Pour ceux qui ont sinon lu, du moins parcouru avec quelque attention toutes les œuvres de Bossuet, et qui savent que Bossuet n'est pas tout entier (loin s'en faut) dans ses *Oraisons funèbres*, ses grands *Sermons*, son *Discours sur l'Histoire universelle*, et son *Histoire des Variations*, nous pensons qu'ils nous sauront gré d'avoir publié ces documents inédits ou rassemblé des pièces peu connues et dispersées dans des publications qu'on ne se procure que très difficilement (1).

(1) Le savant éditeur des *Œuvres oratoires de Bossuet*, nous avons nommé M. l'abbé Le Barq, a bien voulu revoir nos manuscrits et nous fournir quelques précieuses indications que nous nous sommes empressé de joindre aux notes qui accompagnent les documents publiés par nous. — Nous sommes heureux de le remercier ici de son obligeance.

Nous ne donnons pas, bien que nous en ayons une copie fort exacte, faite par M. Floquet, la *Thèse mineure* soutenue par Bossuet au collège de Navarre, le 5 juillet 1651, cette thèse ayant été publiée dans les *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires* des PP. Jésuites, année 1869, t. XXII, p. 910 et suiv. — Dans la même Revue (1875, t. XXXIII, p. 447 et suiv.) on trouvera un article du P. Sommervogel (*Lettres inédites de Bossuet*) où sont insérées 68 lettres adressées à Mme de Beringhen, abbesse de Farmoutiers. Une vingtaine de ces lettres étaient encore inédites à cette date. Les autres renferment des variantes assez importantes

LETTRES ET PIÈCES INÉDITES (OU PEU CONNUES) DE BOSSUET

[*A Monsieur Roussel, procureur en Parlement, à Toul.*]

Metz, ce 7 novembre 1658.

Monsieur,

Je vous supplie de prendre la peine de jetter l'œil sur les papiers cy joints et de m'envoïer au plus tost un relief d'appel de certaine sentence rendue par les gens d'Auci portant défense. S'il y a quelque difficulté sous mon nom, à cause que l'appel doit être relevé immédiatement à vie, vous pouvez mettre *Messieurs de la Cathédrale joints.* Ils y ont *intérêt parce que c'est pour maintenir les droits d'une dignité de leur église;* mais ce sera moy qui fera les frais et à cette condition je suis assuré de leur agrément.

Néanmoins si cela se peut sans les y mesler, vous le ferez ainsi s'il vous plaist. J'atens reponse de vous au plus tost et suis,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur.

BOSSUET,
Gr. Archid. de Metz.

(*Au dos*) A Monsieur, Monsieur Roussel, procureur en Parlement, à Toul (1).

(1) La copie de cette lettre, envoyée à M. Floquet le 30 mai

—

[Metz. Doyenné de Gassicourt.— *Mémoire autographe de Bossuet au chancelier Séguier, en 1664 ou 1665.* — Mss. Bibl. Roy. Lettres au chancelier Séguier, n° 1041. Année 1659. — Inédit] (1).

Depuis quatre ans, on conteste à l'abbé Bossuet le

1859, par M. Edouard Sauer, archiviste de Metz, était accompagnée de la lettre suivante :

PRÉFECTURE
de la
Moselle.

—

ARCHIVES
départementales
et
communales
et
Bibliothèque administrative.

Metz, le 30 mai 1859.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser la copie d'une lettre de Bossuet, que vous n'avez pas vue lors de votre séjour ici. C'est une copie littérale avec les *ratures*. J'y ai ajouté le fac-simile de la signature, afin de ne pas vous laisser de doute sur l'authenticité de cette pièce.

Vous voyez, Monsieur, que l'Archiviste de la Moselle a conservé un bon souvenir de vous et qu'il ne vous a pas oublié, comme vous en aviez la crainte.

Agréez, Monsieur, l'hommage de ma respectueuse considération.

Édouard SAUER.

M. Floquet cite un fragment de cette lettre dans ses *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, f° 373.

(1) Cette note est de M. A. Floquet, qui a corrigé en *1664 ou 1665* la date 1659 qu'il avait mise d'abord.

Consulter pour cette affaire : A. Floquet, *Études sur la vie de*

Prieuré de Gassicourt, qu'il a de feu Monsieur le Cardinal, par toutes sortes de chicanes.

Ce procès, depuis le dit temps, est lié au Grand Conseil entre toutes les parties; la recréance adjugée au dit Bossuet, qui est en possession. Le procès présentement est sur le bureau depuis près de quinze jours.

Les religieux, parties du dit Bossuet, et ceux auxquels ils prêtent leur nom, qui sont gens de crédit en matière de chicanes, ont obtenu au Conseil privé des défenses de passer outre, sur certaines parentés imaginaires, l'arrêt rendu au rapport de M. de Verthamond.

Depuis, par autre arrêt rendu au rapport de M. d'Aubray, sur les offres du dit Bossuet de consentir dès à présent la nullité de l'arrêt du Grand Conseil, en cas que les dites parentés se trouvent véritables, les parties ont été renvoyées au dit Grand Conseil.

Monseigneur le Chancelier est supplié de vouloir arrester le cours des chicanes qu'on prépare et maintenir le dernier arrêt, afin que le dit Bossuet, vexé depuis si longtemps, puisse reprendre et continuer avec plus de liberté ses occupations ordinaires.

BOSSUET.

—

[*A M. Conrart*] (1).

A St-Germain, 15 mai 1671.

Plusieurs de mes amis, de l'Académie, m'ont témoi-

Bossuet, t. II, p. 102 et suiv.; et surtout, Ernest Jovy : *Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes et Pierre du Laurens. — Un factum inédit contre Bossuet*. Vitry-le-François, 1891.

(1) Cette lettre a été communiquée à M. Floquet par M. de Viel-Castel.

Cette première rédaction, soumise, sans aucun doute, à Con-

gné, Monsieur, qu'ils souhaitoient de me voir remplir la place qui y vaque par la mort de M. l'abbé de Chambon. J'ai répondu avec toute l'estime que je dois à une compagnie si célèbre, et je n'ai pas manqué de leur témoigner combien je me tiens honoré de cette pensée. Je sais, Monsieur, qu'on vous en a parlé et je sais aussi combien vous avez répondu obligeamment pour moi. Mais la considération particulière que tout le corps a pour vous et l'amitié dont vous m'honorez ne me permettent pas de laisser aller plus avant cette affaire sans moi-même vous donner avis de ce qui se passe. Je fais plus, je vous demande le vôtre ; et sans mes attachemens j'irois vous ouvrir mon cœur sur ce sujet. Le fonds est que je respecte cette compagnie, et que je ne veux point vous taire que ceux qui ont pensé à moi en cette occasion m'ont obligé. Au reste, vous verrez mieux que personne ce qui se peut faire et ce que je puis faire moi-même. Ainsi vous me marquerez au juste jusqu'où cette proposition peut aller.

Recevez, en attendant, Monsieur, avec mes remer-

rart, ne fut pas connue de l'Académie. Bossuet, quelques jours après (le 22 mai), adressa à Conrart la lettre qui commence ainsi : « Plusieurs de mes amis de la cour, qui sont aussi de l'Académie, etc. »

Comme le fait justement remarquer M. Floquet, qui a publié pour la première fois la *première réduction* (*Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 161, note 2), Conrart « avait dû y souhaiter des changemens, reconnus en effet nécessaires. »

On peut se demander pourquoi M. Lachat a appelé Conrart, M. Conquart ? (XXVI, 136, et à la table). Naturellement les éditeurs qui ont suivi M. Lachat ont copié religieusement cette faute bizarre.

cimens très sincères, l'assurance que je vous donne que je suis autant que jamais votre très humble serviteur.

J. Bénigne, Év. de Condom.

—

[*Lettre au P. Bouhours*] (1).

A St-Germain, 14 décembre 1671.

Ce qui m'a obligé, mon Révérend Père, à vous faire présenter mon petit Traité, c'est l'estime particulière que je fais de vostre personne. Je m'estois bien atendu qu'un Religieux si zélé loueroit le dessein d'un ouvrage si nécessaire, et je n'ai pas douté non plus que la doctrine ne fust approuvée par un Théologien aussi éclairé que vous. Mais qu'un homme dont la plume est si correcte et si délicate, bien loin d'estre rebuté par la simplicité de mon style, luy donne autant de louanges que vous faites, je n'aurois osé l'espérer. Je dois cette approbation en partie à ce jugement exquis qui vous fait si bien distinguer les caractères qui sont propres à chaque matière, et en partie à vostre bonté qui vous a fait excuser mes défauts. J'en suis fort touché, je vous en assure, et vous me verrez toute ma vie très sincèrement,

Mon Révérend Père,

Vostre très humble et très acquis serviteur.

J. Bénigne, Év. de Condom.

(1) M. Floquet ne dit pas où il a copié cette lettre. En tête de sa copie, on lit seulement : « A réintégrer dans le dossier des inédits. »

—

[*A. Colbert*] (1).

(11 septembre 1673).

Monsieur,

Le pauvre Martin, pour qui j'ai eu l'honneur de vous solliciter tant de fois, et à qui vous avez fait tant de grâces, va vous supplier très humblement de lui accorder le délai que vous me fîtes la grâce de me faire espérer à St-Germain la dernière fois que vous y futes. Ce délai, Monsieur, est d'autant plus juste que le jugement de son affaire n'a été empêché que parce que sa partie a refusé de produire, quoique cela fût ordonné à la poursuite de Martin par un arrêt contradictoire. Ainsi il a encore recours à vous, et je vous supplie très humblement de lui être favorable.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

A Versailles, 11 septembre 1673.

J. Bénigne, A. Év. de Condom.

—

[*A M. Droüas de Velogny*] (2).

A St-Germain, 21 mai 1675.

J'ai reçu, Monsieur mon cousin, deux de vos lettres, de Velogny, dont la première reçue est du 5 mars, et la

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Lettre *inédite* de Bossuet. Lettres à Colbert, t. LXV, p. 600. »

(2) [*Notes de M. Floquet*]. « Envoyé par M. Jes Maulbon d'Arbaumont.

« Jacques Bossuet, aïeul paternel du grand Bossuet, et père

seconde, qui m'a été rendue aujourd'hui, est du 30 avril: En même temps, j'ai écrit la lettre pour M. de Clairvaux, que je vous envoie, et dont je souhaite un bon succès. Je vous supplie de me le mander, afin que je remercie ce prélat, et que je lui témoigne qu'en toute manière je m'intéresse à ce qui touche mon cousin votre frère et toute la famille. J'ai reçu, il y a longtemps, une lettre de Mr mon oncle sur le même sujet, et je vous avoue qu'ayant alors quelques affaires qui m'occupoient, celle-ci m'échappa durant quelque temps de la mémoire. Je crus ensuite qu'il n'étoit plus temps d'écrire, et je songeois à demander pardon à mon oncle de ma négligence. Votre lettre est venue très à propos pour me tirer de cette peine. Je vous supplie de faire mes excuses sur ce retardement, et de faire qu'il ne soit pas imputé à peu de respect. Pour ce qui est de vous, Monsieur mon cousin, vous savez l'affection que j'ai pour votre personne et combien je chérirois les occasions de vous servir. C'est une inclination que j'ai dès l'enfance, et que tout ce qui s'est passé entre deux n'a pu rallentir. Je souhaite de tout mon cœur d'avoir quelque moyen de la satisfaire.

Je suis très parfaitement à vous.

J. Bénigne, A. E. de Condom.

de Bénigne, avait de plus deux filles : 1° Jeanne, qu'épousa Zacharie Droüas, écuyer, sieur de la Plante; 2° Anne, qu'épousa Antoine Droüas (frère du précédent), écuyer, sieur de Velogny.

« Elles étaient, disons-nous, sœurs de Bénigne, et conséquemment tantes d'Antoine Bossuet et de Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. »

—

[*Au Maréchal de Luxembourg*] (1).

—

[*Au R. P. de la Tour, général de l'Oratoire*] (2).

St-Germain, 16 avril 1678.

Mon Reverend Père,

Il n'y a rien, dans l'affaire dont vous m'avez fait

(1) Nous insérons cette lettre, en note, à sa date, en nous demandant si elle n'est pas un peu suspecte.

[*Au Maréchal de Luxembourg*] (*).

St-Germain, 17 juin 1676.

Je n'ai point oublié, Monsieur, que vous avez agréé que j'eusse l'honneur de vous écrire, et je songeois à le faire simplement pour m'entretenir avec vous; mais j'ai été ravi que la retraite précipitée des Allemands me donne un si agréable sujet de m'acquitter envers vous d'un devoir qui m'est si cher. Ce qui a précédé cette retraite vous est si glorieux qu'il n'est pas possible d'être à vous autant que je suis sans en avoir une joie extrême. Il est beau de vous voir si dignement soutenir l'affaire la plus regardée de toute l'Europe. Je prie Dieu qu'il vous donne toutes les grâces nécessaires pour continuer ce que vous avez commencé, et je vous supplie de croire que je suis avec respect et un attachement sincère.

J. B., A. Ev. de Condom.

(*) [*Note de M. Floquet*] « *Les Révélations indiscrètes du XVIII^e siècle*, par Auguis, 1814, in-18, 562 p., p. 369. — Daniel, sous l'année 1676, ne nomme seulement pas le maréchal de Luxembourg. »

(2) [*Notes de M. Floquet.*] « Inédit. — Archiv. Empire. —

l'honneur de m'écrire, qui regarde ni votre personne, ni votre Congrégation. J'ai vu ce matin le P. Simon. J'ai peur qu'il n'ait pas assez vu la conséquence de la doctrine qu'il a enseignée. Il faudra procéder à nouvel examen, et ce ne sera pas moi qui m'en chargerai, car il faut beaucoup de loisir pour discuter tout un livre aussi gros et aussi plein de difficultés que celui-là. Je le parcourrai pourtant et j'en dirai mon avis à l'auteur. Pour la Congrégation, mon Révérend Père, vous savez combien je la respecte, avec quel zèle j'en embrasse tous les intérêts. En votre particulier, je suis avec respect et reconnoissance,

Mon Reverend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. Benigne, A. E. de Condom.

—

[*A l'abbé Le Bourg des Alleurs, nommé aumônier par quartier de la Dauphine*] (1).

A St-Germain, 27 mars 1680.

Monsieur,

Le Roi m'a commandé de vous faire savoir qu'il vous avoit retenu pour être un des aumôniers de Ma-

Oratoire. — Carton M. 192. — Lettre autogr. — Relative à l'*Histoire critique du Vieux Testament*, par le P. R. Simon. » - M. A. Floquet a cité deux lignes de cette lettre *inédite* dans son *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 409. — Lettre publiée par M. A. Bernus, dans sa *Thèse sur Richard Simon*, Lausanne, 1869, p. 130.

(1) [*Notes de M. Floquet.*] « Inédit. — L'abbé Le Bourg des Alleurs prêta serment entre les mains de Bossuet à St-Germain-en-Laye, le 2 avril de la même année. »

dame la Dauphine, et qu'il vous avoit donné le premier quartier, qui est celui de Janvier. Ce qui vous doit le plus satisfaire, ce sont les marques d'estime dont sa Majesté a accompagné cette grâce. Quand vos sermons vous le permettront, vous pourrez venir remercier Sa Majesté et vous présenter à Madame la Dauphine, à qui je serai bien aise de faire connoître votre mérite. Je me réjouis d'avoir occasion de vous rendre quelque service dans la suite : je le ferai d'aussi bon cœur que je suis, avec estime,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

J. Benigne, A. E. de Condom.

—

[*A Innocent XI*] (1).

Ad summum Pontificem Innocentium XI,

En ego ab episcopali officio, gravibus de causis, sede Apostolica approbante, pridem abstractus, atque ad pastorale munus nullo meo merito revocatus, ejusdem Sanctæ Sedis gratiam atque auctoritatem expecto. Me namque necopinantem (Beatissimæ Paternitati vestræ mentiri non licet) Rex Maximus ad Meldensis Ecclesiæ regimen designavit, ipsa vicinitate (sic enim tanto regi testari placuit) provocatus, ne a Serenissimo

(1) [*Notes de M. Floquet.*] — « Demande de remise des Annates ; hommage du *Discours sur l'Histoire Universelle.* — Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français, 1822, tome II. »

Delphino totus avellerer, atque ab ecclesia mutuo acceptum eidem ecclesiæ reddidit, exiguum sane munus, nisi me, Pontifex vere sanctissime, apostolicæ gubernationis vestræ (ut cum Patribus Chalcedonensibus loquar) vadio inhærentem vestris quoque orationibus adjuvetis.

Ludentem me facit vestræ Sanctitatis universali Galliæ totique adeo orbi nota benignitas, atque in me quoque tot pontificiis Brevibus consignata testificatio benevolentiæ singularis, qua tanti Pontificis bonitate confisus summâ animi demissione remissionem Annatæ supplex postulo. Honorificum sane munus totique Ecclesiæ documento futurum quam paterne Vestra Sanctitas complectatur publicis muneribus apud Reges cum aliqua diligentiæ laude functos, rebusque ecclesiasticis summo studio incumbentes.

Ibit cum hac mea supplicatione, B. P. ad Vestræ Sanctitatis pedes pridem a me compositus, at nuper in lucem editus liber, pars haud exigua operum quæ ad Serenissimi Delphini informationem a me confecta Vestra Sanctitas immortali jam præconio consecravit. Sequentur alia posthac opuscula, quibus sanctissimam Sedis Apostolicæ majestatem atque eminentissimum principatum quo sua ecclesiæ universæ constat auctoritas, adversus obloquentes quosque pro virili parte propugnaturus, in immensum gloriabor, si a Vestra Sanctitate mea studia comprobentur. Quæ sane omnia me totum vobis, B. P., et Cathedræ Petri subjecta volo. Hæc enim est Petra qua me meaque omnia niti toto pectore cupiam, continuisque a Deo suppliciis efflagito, uti tantum Pontificem quo nullus a Petro, fidei propa-

gandæ, tuendæ disciplinæ, ornandæ ecclesiæ totique Christianitati adversus insurgentes hostes propugnandæ atque muniendæ vixit utilior, diutissime nobis servet incolumem. Hæc voveo, hæc precor, vestræque Sanctitatis pedibus advolutus apostolicam benedictionem expecto.

Beatissime Pater,
Vestræ Sanctitatis,
Devotissimus etc^a.

J. B., Ep. Condom.

In palatio Versaliensi, 12 maii 1681.

—

[*A M. de Nesmond, évêque de Bayeux*].

A Meaux, 13 avril 1683.

Je vous envoye, Monseigneur, la présentation à la cure de Bernières (1) pour celui que vous m'avez indiqué. Je suis ravi de me reposer sur vostre choix. Il ne me reste qu'à vous renouveller les asseurances de mes très humbles respects et de l'attachement avec lequel je suis, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

J. Benigne, E. de Meaux.

(1) Bossuet, prieur commendataire de St-Étienne du Plessis-Grimoult (au diocèse de Bayeux), avait le droit de nommer à trente-neuf bénéfices.

[*A Madame Romaine Monguillon, veuve de M. Nicolas Macé, officier de Monsieur*] (1).

A Meaux, vendredi 4 juin 1683.

Madame, avant que de vous rendre une dernière réponse sur la sœur Foulon, dont vous désirez avec raison d'estre déchargée, j'ay voulu entendre moy

(1) [*Note de M. Floquet.*] « L'original de cette lettre sera déposé dans la Bibliothèque de Coulommiers, M. Ludovic de Maussion en ayant fait don à cet établissement. »

[*Note de M. L. de Maussion, adressée à M. Floquet.*] « La lettre de Mgr J. B. Bossuet, évêque de Meaux, du 4 juin 1683, a été trouvée par moi en 1837, en faisant une revue des vieux titres de famille.

Elle se trouvait dans l'acte sur parchemin du 7 février 1681, devant J. B. Guyot et D. Dejean, notaires au Châtelet de Paris.

Cet acte est une donation faite par Mme R. Monguillon, veuve de M. Nicolas Macé, nos ancêtres maternels, et avait pour but de former une communauté de filles charitables, qui fussent capables d'instruire les jeunes filles de la Ferté-Gaucher gratuitement et d'une manière toute chrétienne.

J'ai fait don de cette lettre à la ville de Coulommiers, pour y être exposée dans la Bibliothèque. »

Lud. de MAUSSION.

[*Note de M. Durocher, bibliothécaire de Coulommiers, adressée à M. Armand Gasté, le 2 juillet 1890.*] « Je ne m'étais jamais préoccupé de savoir si la lettre de Bossuet, donnée à notre bibliothèque par M. de Maussion, ancien maire de Coulommiers (décédé en 1874), avait été publiée. Des recherches faites, et des renseignements que j'ai pu obtenir, il résulterait que cette lettre a paru dans la *Revue des Sociétés Savantes*, en 1862. »

mesme nos sœurs de Créci, ce que je n'ai pu faire qu'hier seulement, car je vous avoüe que je n'aime point à trop forcer l'obéissance, surtout sans entendre les raisons qu'on peut opposer aux miennes.

Voicy donc, à présent, une résolution dont je crois que vous serez satisfaite. Nous mettrons la sœur Foulon à Créci, et comme sa place y étoit remplie par la sœur Grandrémi, il faudra envoyer la sœur Grandrémi à La Ferté Gaucher, si cela ne vous deplaist pas. Pour la sœur Moreau, nous y aviserons avec le temps, et il a fallu commencer par le plus pressé, qui estoit de placer la sœur Foulon. Vous sçavez les conditions que vous avez vous mesme proposées, qui est qu'elle seroit dans le novitiat autant qu'on jugeroit à propos, et qu'on s'en deferoit aussitôt qu'elle ne seroit pas aussi obéissante qu'elle nous le promet. Au surplus, si peu qu'elle se conduise bien, j'en prendrai soin de bon cœur pour l'amour de vous. Vous pouvez me l'envoyer quand il vous plaira, afin de recevoir avec les instructions nécessaires son obedience pour Créci.

Je serai ici jusqu'à mécredi, et mécredi à Germigny jusqu'à la feste du St-Sacrement. Le dimanche de la Trinité je passerai la journée entière jusqu'au soir à Créci, où la sœur Foulon pourra se rendre, si les choses sont disposées de son côté. Je suis très aise de finir cette affaire à vostre satisfaction. Tout le reste se fera de mesme. Je vous prie aussi de rendre vos bonnes grâces à la sœur Bertin, et à vostre maison, où vous serez toujours regardée et révérée comme la mère, et une mère charitable. Travaillons à la mettre sur le bon pied en toutes manières, et rendons-la utile au

public, afin que Dieu y soit glorifié et que l'œuvre que vous avez faite soit consommée. Je suis, avec toute l'estime possible,

Madame, vostre très affectionné serviteur,

† J. Benigne, Ev. de Meaux.

—

[Fragment d'une lettre, écrite par Bossuet, *à Mademoiselle d'Albert de Luynes (Marie-Louise)*, religieuse à Jouarre, depuis prieure bénédictine de Torcy] (1).

(1er mai 1685).

« ...Interrogés ces malheureux esclaves du plaisir et du siècle ; si vous en trouvés quelqu'un qui ait de la sincérité, qu'il parle et qu'il nous dise : si le monde a jamais tenu ce qu'il a promis, si les misérables plaisirs qu'il promet approchent des peines et des maux qu'il procure ; qu'il dise si ces amusemens du siècle, ces viles écosses dont se nourrissoit l'enfant prodigue, cette nourriture des animaux immondes, peut rassasier un cœur capable des pures et saintes délices que le Père céleste prépare à ses enfans ? »—« Aimés donc le plaisir, Mademoiselle, je vous le dis avec St. Augustin, cherchés-le puisque vous l'aimés, mais cherchés-le donc où il est. Cherchés cette paix, cette douceur que le Saint-Esprit répand et qui surpasse toutes nos pensées et

(1) *Provenance* : Catalogue Saffroy, libraire, au Pré-Saint-Gervais (Seine). — Cat. 12, n° 16533 : Lettre d'un secrétaire, inédite. Copie du temps, 1er mai 1685... 10 p. 1/4, in-8°. Prix : 40 fr.

toutes nos espérances ; cherchés cette joye que goustent les enfans de Dieu dans le secret de leur cœur, lorsqu'ils ne veulent plus goûter que Dieu seul. » Que sera-ce donc, Mademoiselle, si menant une vie molle et contraire au Christianisme, nous sommes plongés dans cet estang de souffre et de feu, que St. Jean vit dans l'Apocalypse ? »

—

[*A M. Payen, lieutenant général au bailliage de Meaux*] (1).

(Le jour des Cendres 1686).

Monsieur,

J'ai présenté votre placet (2) à M. le controlleur general et à M. de Seignelay. Le premier m'a dit que le Roy etoit bien disposé pour vous. J'en ay assuré l'autre

(1) Extrait des mss. de Nicolas Payen, écuyer, sieur de Fercourt, lieutenant général au bailliage de Meaux. — Ces mss. provenant de la collection de M. A. Floquet, ont été, grâce à nos soins, achetés (mai 1890) par la Bibliothèque publique de la ville de Meaux (A. G.). — Voir notre Mémoire : *Bossuet, deux lettres inédites et documents nouveaux pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux*. Caen, 1890.

(2) Voici le *placet au roy*, présenté par Bossuet :

Sire, Nicolas Payen escuyer lieutenant-g^nal de Meaux remontre tres humblement à Votre Majesté que en lannée 1684 il a plû à V. M. le nommer et commettre pour assister aux consistoires de ceux de la R. P. R., qui ont leurs exercices à Nanteuil, à la Ferté soubs Jouarre et Alisy ; qu'il s'est toujours trouvé ausditz consistoires nonobstant la distance des lieux, la rigoureuse saison de l'hyver, et la depence qu'il etoit obligé de faire, et a informé exactement M. de Seignelay de tout ce

qui devoit etre chargé du raport. Mais il m'a dit que le Roy a cause des conséquences avoit generalement refusé tous les placets qui avoient pour motif le service des officiers semblable a celui que vous avés rendu, et que si Sa Majesté avoit la bonne volonté dont je lassurois il ne falloit pas la rendre inutile en se fondant sur des raisons deja souvent rejettées, mais en trouver d'autres plus plausibles auquel cas il serviroit volontiers. En aprofondissant ces choses jay trouvé quil avoit raison, et si jay le deplaisir de navoir pas reussi jay du moins la satisfaction de navoir rien oublié, et je ne suis pas sans esperance de reussir mieux une autre fois ; je le souhaite avec passion et d'avoir quelque occasion de vous temoigner lestime sincere et toute la cordialité avec laquel (*sic*) je suis

Monsieur,

Votre tres humble serviteur

J. Benigne, E. de Meaux.

A Versailles, ce jour des Cendres 1686 (1).

qui s'est fait par lesd. de la R. P. R., à la conversion desquels il n'a pas peu contribué, apres avoir fait demolir leurs temples.

A ces causes, Sire, il plaise à V. M. ordonner aud. sieur Payen quelque gratification pour reconnoissance de ses services. Il continura ses prieres pour la prospérité et la santé de Votre Majesté.

Presenté au mois de febr 1686.

(1) Nous n'avons pas l'original de la lettre de Bossuet ; nous la donnons telle que N. Payen l'a transcrite sur son registre.

—

[*Au Revérendissime Père Général de l'Oratoire*] (1).

Germigny, 22 avril 1686.

Mon Révérend Père,

Je ne puis assez vous remercier de m'avoir donné, pour la Mission de Claye, d'aussi honnestes gents que ceux que vous m'avez donné. Ils ont attiré le respect de tout le monde et mesme des malheureux convertis ; et s'ils ne les ont pas encore réduits, ils ont jeté dans leur cœur des semences qui, avec le temps, auront

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Archiv. Empire. Oratoire, Carton M. 192.—Lettre autogr. de Bossuet au P. de Ste Marthe. »

A la lettre de Bossuet, M. Floquet a joint la lettre que le P. Aveillon écrivait au P. Général, pendant la mission dont il était chargé.

Claye, 13 mars 1686.

La grâce de N. S. J. C. soit en nous.

Je voudrais bien, mon R. P., estre en estat de vous rendre plus souvent compte de ce que nous faisons, et de vous renouveler en même temps mes très humbles obéissances. Le travail augmentera de plus en plus, mais, pour le fruit, il ne paroît pas encore à l'égard des prétendus convertis. Ils sont le plus mal disposés du monde. Nous avons commencé des conférences particulières ; nous en attendons le fruit de la miséricorde de Dieu, que je vous supplie de bien prier pour cela. Je rends compte de tout à Mgneur de Meaux qui m'a fait l'honneur de me mander que l'indisposition du Roy l'empesche de venir si tost

leur fruit, s'il plaît à Dieu. Je suis ravi d'avoir fait connoissance avec le Père Aveillon, qui est un homme d'une sagesse et d'une capacité extraordinaire. Nous aurons souvent besoin d'un secours semblable, et quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous en entretiendrai. J'ai voulu amener ici le P. du Pollet et les autres Pères, pour y prendre un peu de repos, et je vous assure qu'après un aussi grand travail ils méritent bien que vous leur en donniez. Je suis avec une estime et une considération particulière,

Mon Révérend Père,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

† J. Benigne, E. de Meaux.

(De la main de Bossuet). Au Révérendissime Père, le Révérendissime Père Général de l'Oratoire,

A la maison de St-Honoré,

A Paris.

[*A Madame d'Albert*] (1).

A Versailles, 20 nov. 1691.

Je viens, ma fille, de recevoir vostre lettre du 19 avec les paquets inclus. J'ay fait partir en mesme temps celuy de M^e^ de Harlay après l'avoir fermé. Je n'ay rien adjousté; elle ne l'aura qu'après demain. Mon

(1) L'autographe de cette lettre se trouve dans la collection Duputel, à la Bibliothèque publique de Rouen, où nous l'avons copié, au mois de juillet 1891 (A. G.).

exemplaire que je destinois aux filles de Ste-Marie ne pouvant plus y arriver qu'après la feste, rien ne presse : vous le garderez tant qu'il vous plaira. J'admire la diligence : j'en remercie nos chères sœurs et en particulier ma sœur de la Guillaumie. Ecrivez (1) moy sans hésiter cette pensée que vous ne voulez me dire que par mon ordre. J'ay répondu à tous vos doutes. C'est pour vous plus tost que pour moy que je vous defens de repeter. Je salue Me vostre sœur de tout mon cœur (2). Mon entretien avec Me n'a pas plus opéré que les autres ; mais ce n'est pas là que je mets ma confiance, et soit qu'elle retourne, soit qu'elle demeure en ce pais, j'espère établir une conduite uniforme et certaine. Dieu soit avec vous.

† J. Bénigne, E. de Meaux.

Je remercie aussi Me de Rodon et je suis bien aise que vous en soyez contente.

(Pour Madame d'Albert).

(1) M. l'abbé Guillaume (*Lettres de piété et de dévotion*, p. 250, n° 47) n'a publié qu'une partie de cette lettre, depuis *Ecrivez moy* jusqu'à la fin. — Voir : Lachat, XXVIII, 49 (également incomplète).

(2) Dans l'autographe, la fin de la lettre, depuis *mon entretien*, a été barrée.

—

[*Au P. Marc de la Nativité*] fragment (1).

(1691).

Le serviteur de Dieu s'en est donc allé en paix ; j'ai été bien inspiré de l'aller voir avant mon départ ; et en lui disant le dernier adieu, j'ai reçu les dernières marques de son amitié et les derniers conseils de sa prudence consommée. C'étoit un homme qui ne travailloit qu'à s'unir à Dieu et à y unir tous ceux qui l'approchoient. Ce fruit étoit mûr pour le Ciel.

—

[*A M. d'Hozier*] (2).

(15 avril 1693).

Monsieur,

Madame de Croisi m'a mandé que vous aviez esté

(1) [*Notes de M. Floquet*]. — Lettre non imprimée dans les œuvres de Bossuet.— 1691, Mort du P. René de St-Albert, carme du couvent des Billettes à Paris. Il était allié aux premières familles de Bretagne et remplit les emplois les plus importants dans son ordre. Il excellait dans la direction des consciences, et son discernement dans une occasion délicate lui procura la connaissance de Bossuet, qui depuis ce moment lui donna des marques d'une estime particulière. – Bossuet, apprenant la mort de ce religieux, décédé vers novembre 1691, écrivait au P. Marc de la Nativité, prieur des Carmes des Billettes, la lettre ci-dessus. — Ce fragment de lettre de Bossuet est dans le *Mercure galant* de décembre 1691, on ne le trouve pas dans les œuvres du Prélat.— Picot le rapporte dans son *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le XVII^e^ siècle*, 1824, in-8°, t. II, p. 583.

(2) Cette lettre a été copiée au mois de mai 1850, par M. Paulin

content des preuves de M^lle^ de Croisy et que vous aviez apporté toutes les facilitez possibles à son affaire. Je me suis obligé, Monsieur, de vous en faire mes remercimens et de vous dire que vous avez obligé une famille où je voy depuis fort longtemps autant de nécessité que de vertu. Je suis bien aise d'avoir occasion de [vous] asseurer de l'estime particulière avec laquelle je suis,

Monsieur,

Votre très humble serviteur.

† J. Bénigne, E. de Meaux.

A Versailles, 15 avr. 1693.

A Monsieur Monsieur d'Hosier.

—

[*A un Ministre du Roi*] (1).

A Germigny, 4 juin 1693.

Monsieur,

Un gentilhomme anglois, nommé M. de Nelson, me prie de demander un passeport pour le frère de sa

Paris pour M. Floquet. Dans le billet qu'il adresse à M. Floquet, M. P. Paris ne lui dit pas où il a trouvé la lettre autographe de Bossuet.

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Autographe inédit.—A M. Berger. » Réponse du Ministre à Bossuet.

M^gneur^, j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet du passeport pour le beau-frère du s^r^ Nelson. Le Roi s'est toujours expliqué que son intention estoit de n'accorder de passeport qu'aux Anglois convertis, ou au moins

femme, qui est d'une qualité distinguée, et qui s'est convertie entre mes mains il y a dix ans. Ce frère s'appelle M. Georges de Bertheley. Ce qui luy donne le désir de venir en France, c'est, Monsieur, que les médecins luy ont dit que l'air de ce pays estoit absolument nécessaire pour le rétablissement de sa santé. M. et M^me^ de Nelson sont personnes sans artifice et dans leur fond très affectionnées aux interests du Roy d'Angleterre. Ainsy, Monsieur, je ne vois aucune raison de leur refuser ce qu'ils demandent.

Je suis avec un respect sincère,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, E. de Meaux.

[*A Madame l'Abbesse de Faremonstier*] (1).

A Meaux, 22 oct. 1693.

Je n'eus pas plustost reçeu, Madame, la lettre où vous me mandiez vos sentimens sur le sujet de M^lle^ de

à ceux que le Roi d'Angleterre réclameroit comme estant de ses sujets. Ainsy, à moins que celuy dont on vous escrit ne justifie de l'une ou de l'autre de ces conditions, je ne puis faire ce que vous proposez pour lui sans ordre exprès du Roy.

Je suis plus que personne du monde,

M^gneur^,

(1) (*Note de M. Floquet.*) « Inédit. Lettre autographe de Bossuet. — Point de signature. — Bibliothèque du Louvre. Mss. Lettres autographes de Louis XIV, etc. Un vol. in-fol. F. 328, fol. 127. »

la Valière, que je fis sçavoir à M^me^ sa tante le juste embaras où vous estiez et que je la préparai à la retirer. Elle s'y dispose, et tout ce qui me fasche, c'est qu'il ne luy reste rien à espérer par les voyes douces après que tous vos soins et toute vostre sagesse a esté renduë inutile. Je pensois partir demain pour aller à Coulommiers, et de là chez vous. Je me vois encore arresté par une affaire indispensable. Ce n'est pourtant qu'un delay, et j'ay trop de désir de vous voir pour m'en priver.

A Madame l'Abbesse de Faremonstier, à Faremonstier.

—

[*A* .....] (1).

A Faremonstier, 24 nov. 1693.

Vous me proposez deux affaires par vostre lettre du 23. Celle qui regarde la léproserie de Mitri ne peut estre terminée qu'après avoir ouï les raisons de ceux qui se sont opposez à vos prétentions. Je serai demain à Meaux, s'il plaist à Dieu, où je pourrai les apprendre. Je serai mesme obligé de m'approcher de vos quartiers, où on pourra vous joindre avec M. le curé de Mitri et prendre le parti le plus convenable.

Pour l'affaire de la pension, vos raisons ne sont pas à mépriser ; mais je ne sçay si elles seront assez décisives contre une dispense du Roy et vostre consen-

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Inédit. M. Monmerqué. Communiqué le dimanche 14 avril 1844. »

tement. C'est ce que je laisse à examiner à ceux que vous chargerez de vostre cause. Quant à moy, je suis pour vous, et très opposé à la pension que M. Lerminière a obtenue sur une cure qu'il n'a jamais servie, ni eu dessein de servir. Voilà une lettre que vous pouvez présenter à M. le Lieutenant civil. Je suis à vous, Monsieur, de bien bon cœur.

† J. Benigne, E. de Meaux.

(Au-dessous est écrit : Paraphé suivant l'intention de Jean-François Bossuet. De ce jour 3 de juin 1694. De la Reynie. Bossuet).

—

[*A l'Abbesse de Faremonstier*] (1).

A Paris, 13 janvier 1694.

J'ay, Madame, trouvé ici en y arrivant de Versailles, vostre lettre du 9. M. Bontemps m'a fait voir celles que Madame de St-Louis luy a écrites et à Madame sa mère. J'ay conseillé de répondre qu'il en faut venir aux effets, et n'attendre aucune ressource ni soutien qu'à vous contenter. On me fera voir les réponses et rien n'y manquera : on ne peut pas estre mieux disposez qu'ils le sont. J'ay fait connoistre les raisons de vostre

(1) [*Note de M. Floquet.*] « Lettre autographe de Bossuet à l'Abbesse de Faremonstier.— Pas de signature.— Bibliothèque du Louvre. Vol. in-f°, intitulé *Lettres autographes de Louis XIV*, etc., F. 328, p. 127. »

conduite, et tout a esté pris comme il devoit. La petite affaire que je croyois vous avoir faite n'a rien esté.

Venons à Mlle de la Vallière. Vous la pouvez asseurer que je ne relascherai rien de mon ordonnance. Je ne dirai pas que je ne l'aye eu un peu en veüe dans la conjoncture où je l'ay faite ; mais vous sçavez bien que nous en avions parlé souvent. La mesme chose s'observera à Jouarre. Je verrai demain, sans manquer, s'il plaist à Dieu, Madame de la Vallière la Carmélite, et je n'oublierai rien pour mettre une prompte fin à cette affaire.

Mlle de la Vallière n'a pas sçeu profiter du bonheur que je luy avois procuré d'estre avec vous. Il n'y a plus de remède, et si elle veut véritablement conserver sa réputation, elle n'a qu'à obéir et à se laisser conduire ; sinon elle éprouvera que nous ne nous étonnons pas pour le bruit. Je luy souhaite plus de docilité dans sa sortie qu'elle n'a eu de raison de la conduite qu'elle a tenüe à son entrée. Si elle avoit pris de meilleurs conseils, nous eussions esté en estat, vous et moy, de luy rendre d'utiles services, ce que j'aurois fait volontiers, sans la connoistre, pour l'amour du nom qu'elle porte.

Je parleray volontiers à la Reyne d'Angleterre de Mlle de Kinnoulle. Elle se rendra à vos sentimens. Il me semble, Madame, que vous ferez bien de m'envoyer une lettre pour cette Princesse. Quant à Madame de la Vieuville, je l'ay laissée, comme je devois, la maistresse de son secret.

—

[*A Madame du Mans, religieuse de l'abbaye de Jouarre, à La Ferté-sous-Jouarre*] (1).

A Meaux, 10 mars 1694.

Il est vrai qu'on a pris les moyens nécessaires pour asseurer la pension de ma sœur Cornuau. Me de Miramion entre en tout, autant qu'on le pouvoit espérer et au-delà. Je suis d'avis qu'on s'en tienne aux asseurances verbales que Me de J. (2) poura donner. Vous pouvez luy dire sur ce sujet là ce qu'elle souhaitera, sans me commettre en rien. Voilà, ma fille, ce que je puis dire sur ce sujet là. Je prie N. S. qu'il soit avec vous.

Vous pouvez dire ce que je vous mande sur les seuretés, mais non pas rien demander en mon nom.

† J. Benigne, E. de Meaux.

—

[*A l'abbé Nicaise*] (1).

Marly, 27 juillet 1694.

Monsieur,

Je repasse agréablement dans mon esprit l'amitié dont vous m'avez toujours honoré, et j'y ai une par-

(1) Lettre *autographe*. Collection Ad Gasté.

(2) Mme de Jouarre.

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Lettres à l'abbé Nicaise. MM. B. R. Suppl. fr. no 1958. A. — Inédite. »

faite confiance. C'est ce qui m'oblige à recourir à vous pour deux livres qu'on m'a asseûré qu'on pourroit trouver à Genève, où je sçay que vous avez correspondance. L'un est un livre intitulé: *Tractatus theologico canonicus* sur la puissance du Pape et des Conciles. Le second est le livre du P. Général des Jésuites, *De la Probabilité*. Si vous pouvez, Monsieur, avoir ces deux livres pour moy, nous concerterons après des moyens de les faire passer à Paris. Je vous supplie de vouloir bien m'écrire ce que l'on peut espérer, et de me croire toujours avec une estime parfaite,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur,

J. Benigne, E. de Meaux.

—

[*Au Cardinal Spada*] (1).

17 mars 1697.

Monseigneur,

Dans la liberté que je prends de mettre aux pieds de S. S. mon ouvrage pour la défense des Decrets du Saint-Siège contre les Quiétistes (2), je supplie hum-

(1) [*Notes de M. Floquet*] « *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français*, in-8°, t. II, 1822. » — (Cette lettre est annoncée dans la lettre de Bossuet à son neveu, du 11 mars 1697. Voir Lachat, XXIX, 62).

(2) Voir la lettre de Bossuet au Pape, et la réponse de S. S. dans l'Édit. de Versailles, t. XXVII, p. 47 et suiv.—La lettre de Bossuet est du 17 mars 1697; la réponse du Pape est du 6 mai suivant.

blement V. E. de procurer à mon neveu l'audience pour s'acquitter de ce devoir envers Notre Saint-Père le Pape. J'espère aussi que V. E. fera valoir par ses offices mes bonnes et respectueuses intentions. Protégé par un si grand ministre, qui nous a déjà fait l'honneur de nous témoigner tant de bonté, à mon neveu et à moi, je présente ce petit ouvrage avec confiance (1), et je finis par les assurances d'estre, toute ma vie, avec respect,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

BENIGNE, évêque de Meaux.

[*A Madame du Mans*] (2).

A Paris, 14 mai 1697.

Je voi bien, ma fille, que ma réponse à la peine de cette personne devoit vous estre envoyée plustost. Je l'ay oublié, et j'en dis humblement ma coulpe. Mon intention [est] de diviser en trois fois ce jeusne au pain

(1) L'*Instruction sur les États d'oraison*. — L'audience fut accordée et se passa très honorablement. Voy. Édit. de Versailles, t. XL, p. 289 et 305.

(2) [*Notes de M. Floquet.*] « Lettre autographe. Collection de M. Genty de Bussy, 52, rue Grenelle-St-Germain, 12 janvier 1845. »

[Sur le dos, de la main de l'abbé le Dieu, « A Madame, Madame du Mans, religieuse de l'abbaye de Jouarre, à la Ferté-sous-Jouarre ».]

et à l'eau ; et si la chose est encore en entier, je le réduis à ce terme.

Ce n'est que demain que je vais à Torci pour donner le lendemain l'habit à ma sœur de St-Benigne-Cornuau.

Je prie N. S. qu'il soit avec vous.

† J. Benigne, Ev de Meaux.

[Mde du Mans.]

—

[*A l'abbé de Cordemoy*] (1).

Meaux, ce 29 septembre 1697.

J'ai lu, Monsieur, avec attention votre ouvrage contre les Sociniens sur l'*Eternité des peines de l'Enfer*. Il est docte, clair et correct, et sera utile au public. C'est le témoignage que j'en rendrai toujours avec joie. Je suis, Monsieur, vostre très humble serviteur,

J. B., Ev. de Meaux.

(1) [*Notes de M. Floquet.*] « Lettre de Bossuet, qui n'est pas dans ses œuvres. — Lettre à l'abbé de Cordemoy, qui lui avait envoyé en ms. son livre : l'*Éternité des Peines contre les Sociniens*. Paris, Coignard, 1697. In-12. Achevé d'imprimer le 20 novembre 1697.

Cette lettre est imprimée en tête du livre, avec une Approbation de Guillaume du Plessis de la Brunetière, évêque de Saintes, très honorable pour l'ouvrage. »

—

[*Au Cardinal Spada, secrétaire d'État*] (1).

A Fontainebleau, le 10 novembre 1698.

Monseigneur,

J'ai vu entre les mains de Monseigneur le Nonce la lettre très obligeante par laquelle V. E. daigne justifier l'abbé Bossuet sur le bruit qu'on avoit voulu répandre qu'il avoit demandé quelque délai dans l'affaire de M. de Cambrai, V. E. s'expliqua si nettement et si obligeamment sur ce sujet-là, que nous ne saurions assez, Monseigneur, vous en marquer de reconnoissance. Monseigneur le Nonce a profité de la connoissance que V. E. lui donnoit de la manière du monde la plus obligeante auprès du Roi : c'est un heureux effet de l'impression que V. E. lui avoit donnée : je lui en dois et je lui en fais, Monseigneur, de très humbles remercîments. L'abbé Bossuet aura l'honneur de se présenter à V. E. pour les lui faire en particulier, et il ne me reste qu'à vous assûrer du respect et de la reconnoissance sincère avec laquelle je suis,

Monseigneur,

De V. E. le très humble et très obéissant serviteur,

J. Benigne, Ev. de Meaux.

(1) [*Note de M. Floquet.*] « Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles, in-8°, t. II, 1822. — Lettre regrettée par les éditeurs de Versailles, t. XLII, p. 14. »

—

[*Au cardinal Spada, secrétaire d'Etat*] (1).

Meaux, 22 avril 1699.

Je ne sais pas où commencer les très humbles et très respectueuses reconnoissances de tous les bons traitements que mon neveu a reçus de vous pendant son séjour à Rome. Il en reviendra tout pénétré ; et si j'ose, Monseigneur, vous supplier encore de vouloir bien favoriser l'humble demande que je souhaite qu'il ait l'honneur de faire à Sa Sainteté pour l'indult de son abbaye, ce qui me le fait désirer avec tant d'ardeur, c'est, Monseigneur, l'avantage qu'il lui donnera de pourvoir de meilleurs sujets des Bénéfices vacants. Si j'osois, je témoignerois à V. E. la grande reconnoissance que lui doit l'Eglise, et non seulement celle de France, mais encore l'Eglise universelle, de la dernière décision si essentielle et si importante. Je pousserai même plus loin ma respectueuse liberté ; et si j'osois, Monseigneur, supplier V. E. de déposer aux pieds de S. S. ma reconnoissance profonde sur le grand

(1) [*Notes de M. Floquet*]. — « Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français, in-8°, t. II (1822).—Deux objets: *Quiétisme*. Louanges de la décision de Rome. Remercîments à Spada de la part qu'a prise ce cardinal aux travaux qui ont amené la décision du Saint-Siège.

Abbé Bossuet. Indult pour l'abbaye de Savigny. Mention de cette affaire, édit. Le Bel, XLII. 399, 400, 420, 524. — Cet indult aurait donné à l'abbé Bossuet le droit de nommer aux Bénéfices qui dépendaient de son abbaye de Savigny. »

ouvrage qu'elle vient de faire, qui rendra son pontificat, avec les autres merveilles dont il est rempli, éternellement mémorable. V. E. ne doit pas douter qu'on ne rende ici à la constitution de S. S. tout le respect et toute l'obéissance qu'on lui doit, en observant en même temps toute la douceur qu'on sait qui lui est agréable. Nul homme, Monseigneur, ne fera des vœux plus sincères que les miens pour la conservation d'un si grand et d'un si bon Pape : on ne sera jamais avec un respect plus véritable,

Monseigneur,

De V. E.

Le très humble et très obéissant serviteur,

J. Benigne, Ev. de Meaux.

—

[*A Monsieur Dodart, docteur en médecine*] (1).

A Germigny, 19 juillet 1699.

Je vous suis obligé, Monsieur, de vostre lettre du 13, que je n'ay reçeüe qu'avant hier; elle me dirigera dans la prise des eaux. Il me semble que tout s'achemine bien, et je conviens qu'il ne faut pas laisser passer la saison sans en profiter pour faire tout le possible. Je n'ay peu nommer des deux compétiteurs celuy dont on m'a parlé en dernier lieu, puisque je ne le connoissois pas. Pour M. Collin, je croy bien l'avoir nommé, mais en passant seulement, et sans

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Inédit. — Bibliothèque de Troyes, copié, à Troyes, 12 août 1845. »

qu'on y ait peu faire attention, parce qu'on ne parla de cette affaire que par un discours fort vague. Il est bon, à toutes fins, que vous preniez la peine de m'informer de ce que vous jugerez nécessaire. Je suis, Monsieur, toujours très parfaitement à vous, et très reconnoissant de vostre amitié.

† J. Benigne, E. de Meaux.

—

[*Lettre de Phélipeaux à Bossuet*] (1).

3 janvier 1700.

Le sieur de la Roque (2) *qui avoit esté enfermé au château d'Angers pour avoir fait une Préface à un mauvais livre, fut mis en liberté l'année passée, à condition de rester dans la ville d'Angers jusques à nouvel ordre, ce qui fut fait après que mon père vous eût consulté par ordre du Roi sur son sujet. Ce mesme homme demande à présent la liberté entière de se retirer où il trouvera à propos. Je vous prie de prendre la peine de me mander quel est vostre sentiment à cet égard, afin qu'en rendant compte au Roi de sa lettre, je*

(1) [*Notes de M. Floquet*]. « Inédit. — Mél. Clairembault, vol. 612, p. 3. »

(2) Lisez : *De Larroque.* C'est Daniel de Larroque, fils du célèbre ministre de ce nom. Il avait abjuré en France, où il revint après quelque séjour en Hollande, à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes. Ayant composé en 1693 la préface d'un ouvrage satirique, dans lequel on reprochait au gouvernement de n'avoir pris aucune mesure pour prévenir la famine qui désolait la France, il fut arrêté et conduit au château d'Angers, où il resta enfermé cinq ans.

Biographie, art *Larroque* (Daniel.)

puisse en mesme temps dire à S. M. ce que j'auray appris de vous. Je suis, etc.

—

24 juillet 1700.

[*A M. de Nelson*].

M. Floquet a tiré la lettre suivante de Bossuet, lettre non insérée dans ses œuvres, du *Dictionnaire* de Chauffepié, article Bull (George), remarque H.

George Bull publia, en 1694, à Oxford, un ouvrage intitulé : *Judicium Ecclesiæ Catholicæ trium priorum seculorum de necessitate credendi quod Dominus noster Jesus Christus sit verus Deus, assertum contra M. Simonem Episcopium* (?), *aliosque*. Quelque temps après que cet ouvrage eut paru, M. Nelson l'envoya à M. Bossuet, évêque de Meaux, qui, avec les autres prélats de France, en fit remercier l'auteur. M. de Meaux écrivit à M. Nelson une lettre, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 24 juillet 1700, dans laquelle il lui dit que :

« ..... L'ouvrage du Dr Bull est admirable et que la matière qu'il traite ne pouvait être expliquée avec plus d'érudition et avec plus de jugement. C'est ce dont je vous prie de l'informer, et d'y joindre en même temps les sincères remercîments de tout le clergé de France, du service qu'il rend à l'Église catholique en défendant si bien ses décisions sur la nécessité de croire la divinité du fils de Dieu. Permettez-moi de

l'informer qu'il y a une chose qui m'étonne, c'est qu'un si grand homme qui parle si avantageusement de l'Église, du salut qu'on ne peut obtenir qu'en étant uni à elle, et de l'assistance infaillible du St-Esprit dans le Concile de Nicée, qui établit la même assistance pour toutes les autres assemblées dans la même Église, peut demeurer un moment sans la reconnoître, etc., ou plutôt qu'il daigne me dire, à moi qui suis un défenseur zélé de la doctrine qu'il prêche, ce qu'il entend par le terme d'Église catholique. Est-ce l'Église de Rome et ceux qui y adhèrent? Est-ce l'Église d'Angleterre? Est-ce une troupe confuse de sociétés séparées les unes des autres? Et comment peuvent-elles être ce royaume de Christ, qui n'est point divisé contre soi-même, et qui ne périra jamais? Ce seroit une grande satisfaction pour moi de recevoir quelque réponse sur ce sujet, qui expliquât le sentiment d'un auteur d'un si grand poids. »

Le Dr Bull répondit aux questions proposées dans cette lettre de l'Évêque de Meaux; mais Nelson, au moment même où lui parvenait la réponse de Bull, reçut la nouvelle de la mort de Bossuet, ce qui mit fin à la discussion. La réponse de Bull a été imprimée sous ce titre : « *Les corruptions de l'Église de Rome dans le gouvernement ecclésiastique, dans la règle de la foi et dans la forme du culte divin, pour servir de réponse aux questions de l'évêque de Meaux.* » Il en parut une deuxième édition à Londres, en 1707, in-24.

—

[*A*.....] (1).

Vendredi matin (1700).

Je vous renvoie, mon cher Seigneur, la censure des Docteurs ; vous aurez demain avant midy, s'il plaist à Dieu, la qualification comme je l'ay faite. La seconde thèse *sur la Contrition* est plus délicate. Je vous envoyerai la manière dont je l'ay tournée, dimanche au soir, à vostre arrivée à Versailles. Pour vous dire un mot de mon sentiment, je trouve, en effet, que la Thèse *allend* (2) combat le péché philosophique, mais très imparfaitement, sans y parler ny de l'attention actuelle, ni des autres circonstances intolérables de cette erreur.

Je suis asseuré que les propositions en question ont déjà esté censurées dans le livre de l'*Apologie*. Du reste la distinction de M. Pirot est très bonne, et il en faut profiter ; mais elle n'affoiblit point les qualifications *docteint* (3), et il ne faut que les tourner pour les rendre plus fortes et y adjouster la note d'*erronées*.

(1) [*Notes de M. Floquet*]. — « Assemblée de 1700. — Inédit. — Copié sur l'autographe, appartenant à M. le C^te^ d'Hunolstein, ce 3 août 1844, à Metz. — Inédit. — Relatif à des thèses des Jésuites. — Sa place serait au tom. XXXVIII, 82-91, avec les lettres des 6 avril et 7 juin 1700.

D'Argentré, collect. Judiciorum, t. II, p. 412. »

(2) *Sic*, copie de M. Floquet.

(3) *Sic*, id. — Ces deux mots sont-ils des mots cryptographiques ? Bossuet, surtout dans ses lettres sur le *Quiétisme*, s'est souvent servi d'une écriture cachée.

Je prie Dieu qu'il vous illumine pour démesler les artifices de ceux qui ne travaillent, par des chemins détournez, qu'à donner de spécieux prétextes à l'erreur, et que plus il vous élève et continuera à vous élever sur le chandelier, plus il vous rende humble et docile à sa vérité. Je suis en luy, mon cher Seigneur, tout à vous et avec le respect que je dois.

† J. Benigne, E. de Meaux.

[*Projet de réponse de Bossuet au Pape*].

Voici ce que M. Floquet a écrit en tête de ce *Projet* de réponse de Bossuet au Pape :

« Rome, t. 421 f. 392, 414 à 419 inclusivement.— Onze feuillets in-4°. — Différend entre Mr archevêque d'Aix et les Réguliers et religieuses de son Diocèse.

Mr (1) archevêque d'Aix, ayant entrepris de faire la visite dans plusieurs monastères d'hommes et de femmes à Aix, les Religieux et les Religieuses interjetèrent appel au Saint-Siège de l'acte de visite de l'archevêque. C'était le cas d'un appel comme d'abus, si le Parlement d'Aix y eût pris garde ; mais il avait fermé les yeux, et bientôt arriva un bref de Clément XI, par lequel le Pape, au lieu de nommer des commissaires en France pour procéder sur ce différend, déclara qu'il allait lui-même juger l'affaire.

Le bref est du 14 juin 1701.

(1) Il s'agit de Daniel de Cosnac, nommé en 1687, intronisé en 1693, et mort en 1708.

Le 11 juillet, il fut remis à l'archevêque d'Aix.

Le gouvernement et les évêques pensèrent qu'il convenait que l'archevêque protestât contre le bref par une lettre au Pape, conçue en termes forts et mesurés tout ensemble.

Bossuet consulté rédigea un projet de réponse qu'il adressa, écrit de sa main, au Prélat. Nous le transcrivons d'après *l'autographe* qui est sous nos yeux. »

Août 1701.

Très Saint Père,

J'ai receu avec une profonde vénération le Bref du 14 juin, qu'il a plu à V. S. de me faire rendre par son Nonce. J'y ai vu deux choses, l'une, que V. S. déclare qu'elle veut prendre connoissance par elle-même de l'appel interjeté par certains Religieux et Religieuses, de mon Interdit du et d'une excommunication par moi prononcée le , l'autre, qu'en effet, V. S. entre déjà en connoissance de cette affaire, en suspendant l'Interdit pour quatre mois.

C'est avec une peine extrême, Très Saint Père, que je me sens obligé de demander à V. B. la permission de lui représenter avec un profond respect que ces deux choses se trouvent contraires à la disposition expresse des Concordats, dans le titre *de Causis*. Ce chapitre y fut inséré pour régler les appellations qui traduisoient les affaires à la Cour de Rome des pays les plus éloignés. V. S. sait mieux que moi qu'elles avoient donné lieu au Décret du Concile de Bâle, solennellement accepté par toute l'Église de France, aux termes de

la Pragmatique Sanction, même titre : *de Causis.* Et, sans ici renouveler les contentions survenues sur ce sujet, j'ose très humblement supplier V. S. de daigner seulement observer qu'on trouva si peu de difficulté sur cet article qu'il fut transcrit de mot à mot, dans les mêmes Concordats.

Je ne dois pas taire à V. S. Très saint Père, qu'il ne m'est pas libre de me départir de cette disposition, qui, dès son institution, et par ses termes exprès a toujours été regardée *comme un contrat et obligation* mutuelle et inviolable entre les Papes et le Saint Siège apostolique d'une part, et les Rois et le royaume de France de l'autre. La pratique en a suivi la décision ; et depuis ce temps, il n'y eut jamais ni le moindre incident sur ce point, ni aucun exemple du contraire. Si donc je m'en éloignois, non seulement T. S. P. mes confrères les Archevêques et Évêques se soulèveroient contre moi, mais encore les Parlements, à qui le Roi a confié son autorité sur cette sorte d'affaires, seroient obligés par le devoir de leurs charges de venir d'office à mon secours, et de m'empêcher dans cette action, d'autant plus que, par l'expresse disposition du Concordat, ces mêmes Concordats y ont été portés *pour y être acceptés, publiés et enregistrés, comme les autres Ordonnances des Rois*, ce qui les en rend les exécuteurs, autant qu'il appartient à leur ministère.

Je souhaite de n'avoir besoin d'autre secours, T.S.P., que de celui de votre équité et de votre bonté paternelle. C'a toujours été l'esprit de l'Église que les affaires survenantes fussent terminées dans les lieux où elles arrivent, et parce qu'elles peuvent mieux y être

connues, et parce qu'il n'est pas juste de distraire par la multiplicité de tant de procès la sollicitude de toutes les Églises dans la chaire de Saint-Pierre, ni les soins des évêques particuliers parmi les difficultés d'un ministère si redoutable.

Les Religieux, qui sont astreints comme les évêques à ces lois sacrées du Royaume, sont inexcusables de surprendre V. S. et de commettre une autorité qui doit être révérée de toute la terre. Leur conduite a été si peu raisonnable, que les Servites, et quelques autres à qui je n'ai pas touché, se sont joints à la plainte, comme le porte le bref de V. S., ce qui montre un dessein formé des Religieux de troubler la paix de nos diocèses par la protection qu'ils espèrent contre les évêques à Rome où ils sont toujours.

Mais nous espérons, très Saint Père, qu'un pape si saint et si éclairé s'attachera à maintenir l'ancienne discipline, à protéger les évêques qui sont par leur caractère les principaux coopérateurs de vos fonctions apostoliques, et à gouverner les Églises par les règles qui y sont reçues de tout temps. C'est ce qui rendra votre Pontificat aussi mémorable dans la suite que les commencements en ont été merveilleux.

Pour moi, Très Saint Père, quand il plaira à V. S. de commettre des juges *in partibus*, de la qualité requise par les canons dont vous êtes le défenseur, comme il a toujours été pratiqué, et que les appelants m'auront fait signifier votre décret dans les formes judiciaires, j'y obéirai avec joie, soumission et exactitude ; et il me sera aisé de faire voir que je n'ai rien entrepris par passion, à Dieu ne plaise, et sans une

extrême nécessité, ni rien qui cause du trouble ou scandale dans mon diocèse, comme on l'a voulu insinuer à V. S.; mais que j'ai agi, au contraire, avec toute la modération que trente-cinq ans d'épiscopat m'ont apprise, selon les règles que les saints Canons et les Constitutions que vos prédécesseurs nous ont données.

Il ne me reste qu'à supplier V. S. d'écouter avec des oreilles paternelles mon humble et inévitable défense, et prosterné à ses pieds sacrés d'y attendre avec une profonde humilité sa bénédiction apostolique. »

---

11 J[et] 1701. Ordre du Roi à Le Bret, intendant à Aix, de veiller à ce que sous prétexte du bref, les Religieux et Religieuses ne fassent rien en contravention à l'Interdit décerné par l'Archevêque.

Le Pape demeurant sans agir et sans répondre, le Roi envoya ordre au Parlement de faire son devoir et de faire reconnaître l'autorité de l'Archevêque.

—

[*Au R. P. de la Tour, général de l'Oratoire*] (1).

Jouarre, 19 avril 1702.

Mon Reverend Pere,

Je suis rempli de consolation; ma joie est surabondante. Notre mission étoit vraiment de l'ordre de

(1) [*Note de M. Floquet*] « Archiv. Empire. Oratoire. Carton M. 192. Lettre autographe de Bossuet. » — Les trois lettres, au P. de la Tour et au P. de Sainte-Marthe (*voir plus haut*) ont été publiées par le P. Ingold, de l'Oratoire, dans une plaquette intitulée : *Bossuet à Juilly*, Paris, Poussielgue, 1883.

Dieu, parce que la tentation a précédé et que tout s'est tourné à bien. Nos chers Pères ont fait au delà de ce qu'on pouvoit attendre. Les Religieuses sont contentes : vous voyez combien je le suis. Il ne me reste qu'à vous remercier du bon choix que vous avez fait des sujets ; c'est pour moi une obligation de toute la vie. Je suis, avec la sincérité qui vous est connue,

Mon R. P., votre, etc.

† J. Benigne, Ev. de Meaux.

Vos Pères vous diront tout ce qu'a fait Madame l'Abbesse pour concourir à l'œuvre de Dieu. Comme elle est très contente, on ne sauroit l'être trop d'elle, et je le dis sans flatter ni exagérer.

—

[*A Monseigneur.....*] (1)

Meaux, 1 juin 1702.

On a tiré le peu de reliques que je vous ai promises, Monseigneur, du lieu où je les tenois en réserve. Je vous les porterai moy mesme après l'octave du Saint-Sacrement. C'est, Monseigneur, de la poussière des chair et ossemens de St-Fiacre, et un lambeau de taffetas où le saint corps a esté longtemps enveloppé.

Je suis avec respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

† J. Benigne, E. de Meaux.

(1) Copié par M. Floquet, mais sans indication de provenance.

[*Au Cardinal de Noailles*] (1)

Je voy, Monseigneur, avec joye V. E. presque entièrement sortie des travaux de l'Assemblée, et je me réjouis qu'elle y ait agi et parlé, à son ordinaire, avec dignité et piété, n'ayant point de plus grande joie que de voir croistre une réputation où toute l'Eglise, et en particulier celle de France a tant d'intérêt.

Permettez moy de vous donner avis, Monseigneur, qu'il court dans Paris, fort secrettement, deux petits écrits de M. l'archevesque de Cambray, dont l'un, qui a pour titre : *De l'excellence de Dieu*, peut donner lieu au renouvellement de toutes les dangereuses maximes et illusions de la fausse contemplation. Il me semble qu'il n'y a rien de plus nécessaire que de se mettre en queste, fort secrettement et sans en faire semblant, de ces deux ouvrages. J'ay fait de mon costé ce que je puis, mais sans paroistre, de peur de faire qu'on se précautionne et qu'on se resserre davantage, et je ne doute pas que V. E. qui sçait l'importance de déterrer ces ouvrages clandestins, ne s'y applique avec l'application et la dextérité que la chose mérite.

Je reçoi, en écrivant cette lettre, vos excellentes harangues d'un style vraiment saint et épiscopal, et j'en ressens une joye extrême.

(1) [*Notes de M. Floquet*]. « Inédit. Lettre de Bossuet, du 5 juin 1702, au C^al^ de Noailles. — Est du fond des Jacobins St-Honoré. Mss. Bibl. royale, n° 33. — Devrait être au tome XXXVIII, entre la page 328 et la page 329. — Copiée par moi sur l'*autographe* de Bossuet, 5 mars 1844. »

En présupposant, Monseigneur, que M. Pirot aura trouvé le moment de faire voir à V. E. une longue lettre que je luy avois écrite par rapport à vous (1), j'aurai l'honneur de vous rendre compte de ce qui est venu depuis à ma connaissance. Je vois que M. Bourret persiste toujours à maintenir la traduction qu'il a approuvée, ce qui m'étonne au delà de tout ce que je puis dire. Mais comme on adjouste néantmoins qu'on est disposé à satisfaire tout le monde, je prends la liberté de supplier V. E. de considérer deux choses essentielles : la première, la nécessité de faire non seulement tous les cartons qu'il faudra, comme si le livre estoit à imprimer, mais encore d'exiger que les corrections soient relevées et données au public. La raison est que le livre s'est débité chez les étrangers tel qu'il est, de quoy j'ay la preuve en main ; de sorte que le public sera induit à erreur si on ne marque expressément toutes les fautes qui auront esté corrigées.

La seconde chose que je propose à V. E. c'est qu'il luy plaise de demeurer ferme à vouloir que l'auteur satisfasse l'Eglise sur toutes les erreurs dont il a rempli ses Critiques scandaleuses, sans quoy il n'est pas possible de souffrir la publication de sa version, parce qu'en le corrigeant sur ce dernier ouvrage sans parler des autres, c'est ouvertement les laisser autorisez, pour toutes les raisons que j'ay exposées dans ma lettre à M. Pirot.

Pour peu qu'on presse l'auteur dans une chose si

(1) Cette lettre, du 28 mai 1702, est au tome XXXVIII, p. 323 et suiv. (*Note de M. Floquet*).

juste, il y viendra ; et s'il refusoit, on auroit droit d'arrester sa téméraire et ignorante version. Au surplus, Monseigneur, si V. E. me fait l'honneur de m'appeler au conseil qu'elle tiendra sur cette affaire, je l'asseure, par l'attention que j'ay eue à ces sortes de critiques depuis vingt ans, que je fermeray la bouche, Dieu aidant, à tous les contredisans, estant prest à donner au jour les démonstrations les plus convainquantes.

J'ay sçeu de bon lieu, Monseigneur, la continuation des bontez particulières de V. E. Ce qui me donne une joie parfaite et un courage invincible à travailler pour la vérité et pour l'Église. Je ne dy rien de mon respect et de mon obéissance.

† J. Benigne, E. de Meaux.

A Meaux, 5 juin 1702.

Je croy bien savoir que M. Simon, qui doit à tout le monde, assigne le payement sur le débit du nouveau livre, c'est-à-dire aux dépens de la vérité : c'est un homme très artificieux et très adroit et le plus capable qui soit au monde à en faire accroire.

—

[*A M. Payen, lieutenant général de Meaux*] (1).

A Versailles, 22 décembre 1702. (2)

Jay veu Monsieur votre lettre à M. de Montmort, votre frere, et j'ai veu aussi la reponse quil vous fait. Comme tous deux vous vous raportés a ma descision, il faut Monsieur que je la trouve ou je l'ai cherchée dès le commencement, cest à dire dans la volonté de Dieu. Nous avons crû d'abord tous ensemble et d'un commun accord que dans la conjoncture ou se trouvait Mr votre fils, et avec les lumières que Dieu lui avait don-

(1) Voir notre mémoire : *Bossuet, deux lettres inédites et documents nouveaux, pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux.* Caen, 1890.(Nous donnons cette lettre avec l'orthographe de Nic. Payen).

(2) Cf. *Journ de l'abbé Le Dieu* (I, 1) :

« 1703, samedi 1er septembre, M. de Meaux s'est déclaré devant nous tous et en présence de M. le Curé de Versailles, qu'il a obtenu du Roi, pour M. de Montmort, deuxième fils de M. le lieutenant général de Meaux, maître d'hôtel du roi, de se retirer de son service ; son dessein pris avec M. de Meaux est de se faire ecclésiastique, et de s'y préparer avec son ami particulier M. de Breviande, qui vient aussi de quitter l'épée, et à qui M. le cardinal de Noailles a donné un canonicat de Notre-Dame sur la démission de son frère. Cette union des deux dévots se fait par la participation même de M. le cardinal de Noailles qui se charge de l'ordination de M. de Montmort sur les dimissoires de M. de Meaux ; mais M. de Meaux prétend bien se conserver le droit de le rappeler dans son diocèse. M. le cardinal de Noailles a donné la tonsure à M. de Montmort à la fin de ce mois de septembre, à Paris.

nées, la cour ni sa charge n'étoient pas chose dont sa conscience put s'accomoder ; dès là la retraite est inevitable. Vous avés jugé, vous mème et Dieu vous la mis tres fortement dans le cœur q'une communauté étoit necessaire pour soutenir ce dessein, et nous avons jugé celle de l'Oratoire la plus convenable pour ne pas dire la seule. Ce sont toutes choses déjà décidées auquelles (*sic*) vous vous etes soumis, l'execution n'a eté differée que par des empechemens survenus, lesquels se trouvent a present levés par la disposition de la divine Providence, que nous reste-t-il a faire que d'en revenir aux dispositions deja prises avec Dieu sur lesquelles nous ne pouvons varier sans lui déplaire ? Rentrés donc Monsieur dans cet esprit si chrestien ou je vous ai veu, avec plus d'admiration que je ne vous en témoignois, et que j'ai regardé comme un don très particulier de la grace que vous ne deves pas laisser s'écouler, mais consomer votre sacrifice, aydés à M. Payen a faire le sien, j'y prends la part que je dois, et je vous assure, Monsieur, que ce n'est pas sans etre atendri que je vous en propose lexecution comme un devoir indispensable. Ne vous affligés point, on trouve avec Dieu et dans l'accomplissement de ses volontés des consolations qui n'entrent point dans le cœur de l'homme. Les desseins que vous aviés sur ce cher fils etoient en effet approuvés de tout le monde, et pleins de sagesse, mais maintenent il faut céder à une sagesse plus haute et sacrifier les sentimens de la nature a son autheur. J'attendrai votre dernière réponse avant que de parler à M. le Prince et au Roy même. Assurés vous, Monsieur, que ce dernier acte achevera de

m'unir à vous de la manière la plus intime et que je suis plus que je ne puis vous le dire, Monsieur, votre tres humble serviteur.

† J. BENIGNE, E. de Meaux.

—

[*A M.* ....] (1)

A Paris, 21 janvier 1704.

Monsieur,

J'ay fort connu M. de la Motte, ministre converty (de Normandie, si je ne me trompe), qui a embrassé la foi catholique longtemps avant les grands changements des huguenots, et qui, depuis, a beaucoup servi dans les conversions, ce qui lui a mérité toutes sortes de bons traitemens, et mesme une grosse pension tant du Roy que du clergé. Nous le croyions gentilhomme, et il vivoit noblement.

Je sçay aussi qu'il est mort il y a plusieurs années, et qu'il a laissé deux filles qu'il avoit pris soin de bien élever en toutes manières et dans la foi catholique. Il avoit mesme fort bien marié l'aisnée, mais des accidents survenus ont rendu ses affaires fort mauvaises. Je n'en sçay pas davantage, Monsieur, et ne les connois point du tout. Mais, si vous leur ordonnez de me voir, je les examinerai de plus près et je tâcherai de me mettre en état de vous donner une information plus exacte de leur conduite, selon qu'il vous a plu de

(1) [*Notes de M. Floquet*] « Inédit. Signé par Bossuet, mais écrit par un secrétaire. — Pas d'adresse. — A M. Berger. »

me l'ordonner. Je suis, avec un respect sincère, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

† J. Benigne, E. de Meaux.

LETTRES SANS DATE.

[*A la Mère Le Picart, supérieure du Monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux*] (1).

Le monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux étant sur le point d'élire une *supérieure triennale*, la Mère Le Picart (2) avait écrit à Bossuet, le

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Inédit. »

(2) Françoise-Elisabeth Le Picart de Bigenet, née à Paris en 1620, d'une famille très noble et très ancienne. — En 1634, elle prit l'habit dans le monastère de la Visitation de Meaux, où depuis l'âge de dix ans elle était pensionnaire. Elle fut souvent élue *supérieure triennale* de cette communauté, et l'était encore le 28 novembre 1705, jour où elle y mourut dans la 85e année de son âge et dans la 69e de sa profession religieuse. Sa piété, sa bonté, sa capacité, son savoir et les plus exquises vertus lui avaient mérité, tant dans la maison de Meaux qu'au loin, le respect et l'affection de tous. Bossuet qui, pendant vingt-deux ans, eut à Meaux de fréquentes relations avec elle, disait souvent : « Je n'ai connu au monde qu'une Mère Le Picart. Il avait en cette religieuse une confiance absolue, et s'ouvrit à elle en bien des rencontres, tant de vive voix que par écrit. Il lui avait adressé un grand nombre de lettres que par humilité sans doute elle brûla, au très grand regret de la communauté. Celle que nous donnons ici a seule échappé à la

priant instamment de permettre qu'elle ne fût point sur la liste des Religieuses de la Maison, entre lesquelles devait être choisie la supérieure. Le Prélat fit la réponse qui suit :

J'ai lu et relu, ma Fille, la lettre que vous m'avez écrite ; et bien que j'aie eu le cœur pénétré de vos gémissemens et de vos peines, je n'ai pas cru que je dûsse acquiescer à vos désirs. Ainsi, j'ai accordé à vos sœurs ce qu'elles m'ont demandé avec tant d'instance, c'est-à-dire la liberté de vous remettre sur le *Catalogue*. Et croyez, ma Fille, que ce n'est pas tant à leurs désirs que j'ai cédé, en cette occasion, que c'est au S. Esprit même, qui les a formés dans leurs cœurs, et au besoin de la maison, tel que je le reconnois. La communauté a besoin d'une supérieure qui la connoisse ; et si Dieu fait tomber l'élection sur vous, vous n'aurez qu'à baisser la tête. Prenez en pénitence l'ordre que vous en recevrez de Jésus-Christ même par mon ministère. Victime de la charité, achevez votre vie dans le service de vos sœurs. Celui qui vous y aura

destruction, la pieuse supérieure l'ayant, peu avant sa mort, confiée à un ecclésiastique, qui, après qu'elle eut rendu le dernier soupir, la fit connaître aux religieuses. Elle fut imprimée dans la *Circulaire funèbre* adressée, le 1er juin 1706, par la maison de la Visitation de Meaux aux autres communautés du même ordre pour leur annoncer la mort de la regrettée supérieure et solliciter leurs prières C'est un imprimé de 26 pages in-4°. Nous donnons, telle qu'elle est dans l'imprimé, cette lettre de Bossuet, ignorée jusqu'à ce jour de tous les éditeurs des Œuvres de l'Evêque de Meaux. (*Note de M. Floquet*).

appelée vous donnera la force de porter ce fardeau. Je le partagerai avec vous et je vous aiderai à le soutenir. Je suis de tout mon cœur, ma Fille, etc.

—

[*A*.....] (1).

Jeudi matin.

Voilà, mon très cher Seigneur, ce que je croy qu'on peut envoyer à nostre très cher Prélat, et il me paraît qu'il faut attendre sa réponse avant que de passer outre pour luy répondre plus précisément sur ses articles et ne le rebuter pas par les nostres.

La reponse doit estre aisée et doit venir prontement.

Je loue infiniment le désir de le gaigner et de le convertir, pourveu qu'en mesme temps il vous plaise comme vous faites estre attentif à éviter l'amusement et la perte du temps. A vous avec respect et attachement comme vous sçavez, mon cher Seigneur.

† J. Benigne, E. de Meaux.

(1) L'*autographe* de cette lettre m'a été obligeamment communiqué par M. le comte d'Osseville, à Caen, au mois de janvier 1891. (A. G.)

— Cette lettre était sans aucun doute adressée à l'archevêque de Paris, M. de Noailles. — Le « très cher Prélat » à sauver n'est autre que Fénelon, au début de l'affaire du Quiétisme. (Renseignement communiqué par M. l'abbé Lebarq.)

PIÈCES INÉDITES

[*Ecrit de Bossuet au Cardinal de Noailles*]

[*Notes de M. Floquet*]. « Archives de l'Empire, sect. hist., M. 825 — 23 février 1863. — Ecrit de Bossuet au Cardinal de Noailles. — Modifications proposées sur le projet d'une censure qu'allait prononcer cet Archevêque contre des propositions avancées dans une thèse (*sur le Péché, sur le Libre Arbitre*) soutenue au collège de Louis-le-Grand, le 14 décembre 1699.

Le cardinal de Noailles ayant désiré connaître le sentiment de Bossuet sur ces doctrines et sur ce que l'autorité ecclésiastique avait à faire, l'évêque de Meaux adressa son avis au cardinal, 4 p. in-4°, corrigées de sa main.

1° Il expose et apprécie les opinions soutenues le 14 déc. 1699, et montre en quoi elles lui paraissent répréhensibles et mériter que l'Archevêque les censure. Il en propose les qualifications (*hactenus latine*).

2° Puis il continue :

« J'espère, mon cher Seigneur, que vous trouverez comme moy qu'il n'y a rien de plus important, dans la conjoncture présente (où l'on tâche d'établir qu'il faut être janséniste ou moliniste) que de venger l'école de St-Thomas de l'erreur énorme de faire Dieu auteur du péché, et d'ôter absolument au libre arbitre la faculté *ad alteram partem contradictionis*. Cela me paraît de la dernière importance. Vous savez néanmoins que je soumets mes lumières aux vôtres, et par la connoissance que j'en ai, et par la confiance que Dieu assiste ceux qui sont en place et bénit leur application.

La saine doctrine de St-Augustin et de St-Bernard

est, premièrement, que les péchés où l'on tombe par nécessité, en conséquence de la désertion et en punition des péchés précédents, sont vrais péchés ;

2° Qu'il ne laisse pas d'être véritable que Dieu ne refuse jamais tout secours absolument en cette vie au pécheur, quelqu'endurci qu'il soit, et qu'on doit toujours lui dire que Dieu le veut encore sauver, et qu'il est lui-même le seul auteur de sa perte ;

3° Que ces deux doctrines sont très compatibles et que c'est mal à propos qu'on les oppose ;

4° Que ces deux Pères (St-Augustin et St-Bernard) et notamment le premier, lorsqu'ils admettent comme véritable que le péché inévitable n'est pas péché, y mettent toujours l'exception du péché qui est tellement péché qu'il est encore peine du péché ;

5° Que, malgré la nécessité de pécher, où l'on tombe, comme on vient de le voir, la liberté de contradiction demeure toujours par le libre choix entre les péchés, à peu près comme dans les péchés véniels.

Si vous *m'ordonnez* de vous rapporter les passages de ces deux saints, je crois le pouvoir faire en peu de jours, aidé de vos ordres et de vos prières.

Pour exposer toute ma pensée, je crois qu'il faut faire la censure en latin, et la faire, en même temps, traduire et publier en français.

J'espère que vous serez content du tour que j'aurai à vous proposer sur la thèse de *l'Attrition*.

† J. Benigne, E. de Meaux.

[*Note finale de M. Flaquet*]. « Evidemment un projet de censure de la thèse dénoncée a été, par ordre de l'Archevêque, envoyé et soumis à Bossuet, qui, en partie, l'approuve, et propose, sur le reste, des modifications. »

HYMNE (*inédite*) DE BOSSUET

EN L'HONNEUR DE SAINT BARTHÉLEMY, PATRON DE LA PAROISSE DE GERMIGNY (1).

In festo Sancti Bartholomæi Apostoli, Ecclesiæ Germiniaci episcopi patroni.

Hymnus

AD UTRASQUE VESPERAS ET LAUDES.

Christe prolatum Patris ore Verbum,
Ecce per terras tua verba currunt.
Carceres nulli tenuere, nulla
Vincula tardant.

Jam coloratos penetravit Indos,
Tanta Romano procul orbe regna :
Huc crucem vexit cruce victor ipsa
Bartholomæus.

Ille fallacem Sophiam refellit :
Sprevit et turbam male temperantem,
Et necem promptos petiisse frustra
Pectore firmo.

Prædicat Christum : laniata membra
Prodigunt testem fidei cruorem ;

(1) [*Note de M. Floquet*]. « M. Villenave, 16 juin 1845. » (c. à d. transcrit, le 16 juin 1845, sur la pièce originale ou sur la copie communiquée par M. Villenave.)

Clamat avulsa cute vulnus unum
Cæsaque cervix.

Nunc ades, Christi venerande præco,
Te canunt agri, nemus omne, colles :
Pronus inclinat tibi verticosos
Matrona fluctus.

Laudibus cives celebrant superni
Te, Deus simplex, pariterque trine,
Supplices et nos veniam precamur :
Parce redemptis. — *Amen.*

Canebat Illustrissimus ac Reverendissimus Jacobus Benignus Bossuet, Episcopus Meldensis, ipso die festo Beati Bartholomæi, in Ecclesia Germiniaci, 23 Augusti anno Domini 1684, jussitque posthac a clero et populo ibidem decantari.

Au mois de septembre 1845, M. Floquet écrivit à M. le curé de Germigny, pour savoir si l'on chantait encore dans sa paroisse l'hymne composée par Bossuet en l'honneur de saint Barthélemy. Voici la lettre que l'abbé Vernière, curé desservant de Germigny, répondit à M. Floquet le 3 septembre 1845 :

Germigny-l'Evêque, le 3 septembre 1845.

Monsieur,

Je regrette de ne pouvoir donner une réponse satisfaisante à votre demande. L'hymne composée par Bossuet en l'honneur de saint Barthélemy n'a point été conservée dans ma paroisse. On n'a même de cela aucun souvenir.

Je regrette, Monsieur, de ne m'être point trouvé hier à la maison, et je vous offre mes salutations respectueuses.

Votre humble serviteur,

VERNIÈRE, curé d[t].

Monsieur, Monsieur Floquet, correspondant de l'Institut, bureau restant. Meaux (Seine-et-Marne) (1).

(1) Nous donnons donc cette pièce sous toutes réserves. (A. G.)

FRAMERY

LITTÉRATEUR-MUSICIEN

(1745-1810)

Par M. Jules CARLEZ,

Vice-Secrétaire de l'Académie.

S'être montré de quelque utilité aux arts et à la littérature, les avoir cultivés avec amour et servis avec fruit, voilà qui peut consoler de n'avoir été ni un grand écrivain, ni un grand artiste. Cette consolation, le littérateur-musicien Framery a pu la goûter au déclin de sa carrière. Avait-il jamais rêvé la célébrité? Oui, sans doute, car c'est ainsi que commence l'histoire de tous ceux qui se sont voués aux travaux de l'esprit. La célébrité demeura pour lui une faveur inconnue; au moins sut-il sortir promptement de l'obscurité et se créer une situation enviable. Le nom de Framery n'est point de ceux qui s'imposent à la connaissance de tout musicien; mais il n'est point possible de l'ignorer, pour peu que l'on ait pénétré dans l'histoire musicale de notre pays, pendant les trente dernières années du

XVIII[e] siècle. En mainte circonstance, en effet, on le rencontre, ce nom, associé parfois à des événements d'une certaine importance. Tout à la fois librettiste, journaliste, écrivain didactique, et même compositeur, Framery prend une part active au mouvement musical de cette époque, intéressante à tant de titres. Acteur secondaire, confiné le plus souvent à l'arrière-plan, il se garde bien d'assister en spectateur oisif au déroulement des faits. Et quand, plus tard, les honneurs académiques viendront l'atteindre, il y trouvera l'occasion de nouveaux labeurs, dont la continuité aura maintenu, jusqu'au bout, l'heureux accord entre les diverses phases d'une vie consacrée au travail.

I.

Nicolas-Étienne Framery naquit à Rouen, le 25 mars 1745. Ses parents habitaient la paroisse Saint-Cande-le-Jeune, au centre de la ville, dans le voisinage de la cathédrale. Le père exerçait la profession d'orfèvre-bijoutier. Loin de préparer son fils à lui succéder un jour, il lui fit donner une instruction soignée. Commencées à Rouen, les études du jeune Framery se continuèrent à Paris, d'abord au collège Mazarin, puis dans celui du Plessis, où il obtint de brillants succès. Ses professeurs l'avaient surnommé : *le grand écolier*, surnom qui ne s'appliquait nullement à la stature de Framery, car il était demeuré de petite taille, mais qu'expliquaient parfaitement ses qualités laborieuses et son intelligence ouverte.

Dès ce temps-là, le besoin de produire se montrait impérieux chez lui ; sans rien négliger de ses travaux scolaires, il se livrait à des essais littéraires non prévus au programme des études. Il n'avait pas encore quitté les bancs du collège qu'il présenta à la Comédie-Italienne, dans les premiers mois de 1763, une pièce en un acte, intitulée : *La Nouvelle Ève*. Cette pièce fut reçue et répétée ; mais la police, fort ombrageuse alors, dut juger l'ouvrage dangereux, à un titre quelconque, car elle en interdit la représentation.

L'auteur des *Mémoires secrets*, Louis Bachaumont, qui eut vent de cette tentative dramatique d'un écolier de dix-huit ans, s'empressa de consigner le fait dans son journal. Il semble, d'après la note qu'il consacre à Framery, que ce qui indisposa surtout l'autorité, ce fut ce titre : *la Nouvelle Ève*, choisi par l'auteur ; car il dit : « On lui a conseillé de substituer le titre de *Pandore* ». Vraiment, s'il ne fallait que cela pour satisfaire M. le Lieutenant de police, le jeune Framery eut bien tort de ne pas suivre le conseil qui lui était donné. D'ailleurs, Bachaumont devait connaître la pièce autrement que par ouï-dire, car il déclare qu' « il y a de jolies choses », et trouve que l'auteur « promet du talent dans un âge aussi faible » ; et il termine son article en disant : « Il était à craindre que la police ne lui fît beaucoup d'accrocs, comme cela vient d'arriver ». Ce qui fait croire décidément qu'il y avait matière à censurer dans l'ouvrage même.

Peu de temps après, Framery ayant terminé ses humanités, sortit du collège. En dehors des connaissances littéraires et scientifiques qu'il y avait acquises,

il avait encore trouvé le moyen de satisfaire au goût qui le portait vers l'étude de la musique ; en pratique, comme en théorie, il s'était approprié les notions élémentaires de l'art qui devait être, par la suite, le principal objet de ses travaux.

Ce fut néanmoins la littérature qui l'occupa tout d'abord. Un poète fort en vogue dans ce temps-là, et dont les vers sont bien oubliés aujourd'hui, Dorat, ayant fait imprimer, en 1764, une nouvelle héroïde, *Zeïla*, dans laquelle il chantait les malheurs d'une jeune orientale, abandonnée par Valcourt, officier français, à qui elle avait sauvé la vie, et dont elle s'était éprise, Framery, touché de cette infortune, s'avisa d'écrire une réponse en vers au poëme de Dorat. L'opuscule tomba sous les yeux de Grimm, le sévère aristarque, qui crut pouvoir lui faire les honneurs de sa *Correspondance* :

« Un jeune poète, dit-il, vient de faire imprimer la *Réponse de Valcourt à Zeïla*, dans laquelle Valcourt se repent, et revient à sa maîtresse, plus amoureux que jamais. Il est vrai qu'il écrit de Paris, et que Zéïla est dans un sérail de Constantinople, ce qui ne rendra pas le raccommodement aussi facile que le poète le croit. Toute cette situation est fausse, et par conséquent, sans intérêt. Je n'aimais pas la *Lettre de Zeïla*, j'aime encore moins la *Réponse de Valcourt*. L'auteur nous apprend, dans la préface, qu'il n'a que dix-neuf ans ; qu'il tâche donc d'en avoir vingt-cinq, et de mieux faire » (1).

(1) Grimm; *Correspondance*, t. III, 15 juin 1764.

Si Framery eut connaissance de cet article, le trait aiguisé qui lui était décoché dut blesser passablement son amour-propre. On est sensible aux critiques à vingt ans. Peut-être, après tout, ne fut-il pas fâché de voir que le correspondant des souverains du Nord, ce juge si difficile à contenter, avait daigné s'occuper de lui.

Cependant, il ne perdait pas de vue la pièce qu'il avait fait admettre à la Comédie-Italienne, et sur laquelle la police avait mis son *veto*. Il la retoucha et lui donna la forme d'une comédie à ariettes. La musique en fut écrite par un amateur distingué, le chevalier d'Herbain, capitaine au régiment de Tournaisis. D'Herbain n'en était pas à son coup d'essai : un intermède et quelques opéras représentés, l'un à Rome, les autres à Bastia, où il était en garnison, lui avaient préparé l'accès de l'Académie royale de Musique. Il y donna, en 1756, un opéra en un acte : ***Célimène.*** Enfin, la Comédie-Italienne avait déjà joué de lui, en 1763, les *Deux talents*, œuvre médiocre, à la vérité, si l'on s'en rapporte à l'épigramme suivante :

Quelle musique plus aride
Et quel poëme plus commun !
Pauvre d'Herbain ! pauvre Bastide ! (1)
Vos *Deux Talents* n'en font pas un.

D'Herbain réussit beaucoup mieux dans l'ouvrage qu'il présenta au public, en collaboration avec Fra-

(1) Nom de l'auteur de la pièce.

mery, et qui parut pour la première fois, à la Comédie-Italienne, le 14 juin 1764, sous le titre : *Nanette et Lucas, ou la Paysanne curieuse*. Dans son *Histoire de l'Opéra-bouffon*, Constant d'Orville enregistre en ces termes l'accueil fait aux deux auteurs :

« Le public, toujours prévenu en faveur des premiers efforts qu'on fait pour lui plaire, a accordé quelques applaudissements à cette pièce, dont le sujet est assez simple. »

Ces lignes s'adressent à Framery. Voici maintenant pour le compositeur :

« Plusieurs morceaux de musique, répandus dans ce drame, ont été justement applaudis, et font désirer que l'amateur qui a bien voulu contribuer souvent aux plaisirs des connaisseurs, veuille ne pas quitter une carrière qu'il parcourt avec succès » (1).

Après avoir livré au public, qui peut-être ne les lut guère, quelques ouvrages de littérature légère : *les Trois Nations*, recueil de contes (2) ; *le Passé, le Présent et l'Avenir* (3), Framery revint au Théâtre-Italien avec une adaptation, comme nous dirions aujourd'hui, d'une pièce à vaudevilles de Vadé, *Nicaise* (4), qu'il avait transformée en opéra-comique. Ce *Nicaise*, ainsi arrangé, fut représenté le 15 juillet 1767 ; il ne plut que médiocrement : « C'est s'abuser étrangement, dit Constant d'Orville, que de croire rendre plus saillants

(1) Constant d'Orville, *Histoire de l'Opéra-bouffon*, t. II.
(2) Paris, 1765, 2 vol. in-12.
(3) Paris, 1766, in-12.
(4) Joué à la foire Saint-Germain en 1756.

nos opéras-comiques, en substituant des ariettes aux vaudevilles. On fait disparaître les grâces du naïf, pour ne mettre à leur place que des mots et des sons, qui parlent bien rarement au cœur et à l'esprit » (1).

Ce langage d'un pur littérateur nous étonnerait volontiers, habitués que nous sommes, aujourd'hui, à voir pratiquer, au profit de l'art musical dramatique, de larges emprunts au répertoire du théâtre littéraire. Mais il ne faut pas oublier qu'alors, cette pratique était encore toute nouvelle.

Les ariettes de *Nicaise* avaient été composées par Félix Bambini, le fils de l'*impresario* qui amena à Paris, en 1752, cette troupe italienne dont les représentations firent naître la fameuse querelle des bouffons. A cette époque-là, c'était une sorte d'enfant prodige, qui excitait l'admiration de Jean-Jacques Rousseau, par son talent d'accompagnateur au clavecin (2). La suite de sa carrière ne répondit que médiocrement à ces prémisses.

En 1768, Framery fit un essai dont il eut lieu d'être satisfait. Jusque-là, il n'avait abordé le théâtre que comme auteur; il voulut se produire aussi comme compositeur. Mais ce ne fut pas le grand public qui fut appelé à juger de sa tentative; et il se contenta tout d'abord de faire entendre son œuvre sur un théâtre de société. Très éprise d'art dramatique et de musique, la duchesse de Villeroy donnait fréquemment, chez elle, le concert et la comédie; sœur du duc d'Aumont, pre-

(1) *Histoire du Théâtre-Bouffon*, t. II.

(2) Voir la *Lettre sur la musique française*.

mier gentilhomme de la Chambre, il lui était facile de se procurer les artistes dont elle avait besoin pour ses représentations. Ce fut chez cette grande dame que Framery fit jouer, pour la première fois, *la Sorcière par hasard*, opéra-comique en deux actes, dont il avait écrit les paroles et la musique. Les invités de la duchesse firent bon accueil à l'ouvrage, que nous retrouverons plus tard, transplanté sur une autre scène.

Ce fut, je crois, vers ce temps-là, que Framery fut nommé surintendant de la musique du comte d'Artois. Une sinécure, évidemment; mais on sait que, sous l'ancien régime, les artistes, comme les gens de lettres, avaient tout intérêt à se créer un protecteur, c'est-à-dire à se placer sous le patronage d'un personnage influent, qui puisse les aider de son crédit, et souvent même de sa bourse. En entrant dans la maison d'un prince royal, Framery dut susciter quelques jalousies : il n'avait pas vingt-cinq ans, et il manquait de titres sérieux à la faveur que lui octroyait le futur roi Charles X. Que de musiciens, plus connus que lui, auraient accepté volontiers cette surintendance qui lui était si gratuitement échue !...

Framery prit part, en 1769, au concours ouvert par l'Académie des Palinods de Rouen, et obtint le deuxième prix de l'ode française, pour une pièce de vers intitulée : *La pureté de l'âme*. « Ce sujet moral, dit Vincent Guilbert, dans ses *Mémoires biographiques* (1), était peu susceptible de mouvements lyriques, et l'ode couronnée est très faible. » Le succès obtenu par Framery

(1) Rouen, 1812, 2 vol. in-8°.

n'était donc que relatif; il dut le satisfaire quand même, mais sans l'engager à persévérer dans la composition poétique. Son tempérament littéraire se prêtait mieux à des travaux d'ordre positif: enseigner, vulgariser, écrire dans un but d'utilité, et non par un entraînement de l'imagination, telle allait être la règle de conduite de cet écrivain laborieux.

II.

A partir de 1770, Framery semble se vouer presque exclusivement aux intérêts de l'art musical; les travaux purement littéraires ne l'occuperont plus que de loin en loin (1). S'inspirant de la *Veuve du Malabar*, de Lemierre, il écrivit le livret d'un opéra-comique, qu'il intitula *l'Indienne*, et il confia le soin d'en composer la musique à Jean Cifolelli, musicien italien, qui habitait Paris depuis cinq ou six ans. Cet ouvrage fut reçu à la Comédie-Italienne, qui l'inscrivit au programme des représentations qu'elle devait donner à Fontainebleau, où la Cour avait l'habitude de séjourner durant la saison d'automne. *L'Indienne* vint à la scène

(1) Il publia, cette année-là, les *Mémoires du marquis de Saint-Forlaix*, traduits de l'anglais de mistress Brooke. Il entreprit plus tard, en collaboration avec Charles-Joseph Panckoucke, deux autres traductions, celles de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse, et de *Roland furieux*, de l'Arioste. La première parut en 1785, et la seconde en 1787. Le texte italien se trouve fidèlement reproduit, dans ces traductions; mais on leur reproche le manque de verve et de coloris.

le 31 octobre 1770, et fut assez mal accueillie. Cependant, comme la petite partition de Cifolelli n'était pas sans mérite, la pièce ne tomba pas tout à fait à plat, et elle put être représentée plusieurs fois. Ce fut là une faveur que Framery dut uniquement au talent de son collaborateur musical.

Ce petit événement artistique et littéraire fournit à Grimm une seconde occasion de dauber le pauvre Framery :

« Le sujet de *l'Indienne*, écrit-il à la date du 1er décembre, qu'il fallait appeler tout simplement *la petite Veuve du Malabar*, pouvait fournir l'idée d'une pièce très gaie et très plaisante, si l'auteur avait eu quelque ressource dans l'esprit... mais le grand-prêtre et la jeune veuve de M. Framery, ensemble leurs esclaves guèbres, sont de la plus belle insipidité et de la plus insigne platitude. Ils ont été complètement sifflés à la première représentation ; cependant, à la faveur de quelques airs de M. Cifolelli, la pièce a été jouée trois ou quatre fois. Je crois que ce Framery fait le *Journal de Musique*, qui est une très mauvaise rapsodie, et qui pourrait être intéressant pour ce pays-ci, s'il était bien fait. »

Le « Journal de musique » dont il est question ici (1) avait été fondé au commencement de 1770, par un sieur A... de B..., dont la personnalité n'a jamais été bien établie. Les premiers numéros, peu intéressants d'ailleurs, parurent à des intervalles assez irréguliers,

(1) Il avait pour titre : *Journal de musique historique, théorique et pratique.*

jusqu'au mois de mai, où Framery prit la direction de cette feuille. La périodicité en devint dès lors assurée, et en même temps, le journal fut rédigé avec plus de soin et plus de compétence. On en put juger dès ce numéro de mai 1770, dans lequel Framery fit paraître une étude fort intéressante sur les progrès récents de la musique française. Il y caractérisait surtout avec une remarquable sûreté de jugement le talent de Philidor, signalait l'étonnement du public à l'apparition de *Blaise le Savetier*, un des premiers opéras de ce compositeur, déterminait avec sagacité ce qui, dans cette musique, offrait un caractère de nouveauté, faisait ingénieusement ressortir enfin la valeur expressive des innovations mélodiques, harmoniques et orchestrales réalisées par Philidor, qu'il considérait comme un musicien de science et de goût.

Plus d'une fois, par la suite, Framery sut intéresser ses lecteurs, en les entretenant de la musique et des musiciens et en leur rendant compte des productions nouvelles. Il eut même l'ingénieuse idée de joindre à ses articles de critique des citations des passages saillants des opéras qu'il analysait. Il utilisait pour cela le système de notation chiffrée de Jean-Jacques Rousseau, légèrement modifié.

En dépit du dédain professé par Grimm, à l'égard de cette « très mauvaise rapsodie », le *Journal de Musique* répondait donc aux promesses faites par son nouveau rédacteur, lorsqu'il en avait assumé l'entreprise. Malheureusement, et malgré le patronage accordé à cette feuille par la jeune dauphine, Marie-Antoinette, le public se montrait peu disposé à en favoriser l'exis-

tence ; les abonnements se maintenaient à un chiffre insuffisant. Après le numéro d'avril 1771, le journal cessa de paraître. Plus dévoué que jamais aux intérêts de l'art musical, Framery allait dépenser son activité sur un autre terrain.

III.

La musique française était alors à la veille d'une transformation importante. Transformation désirée par tous les amateurs fervents, par ceux, du moins, que n'aveuglait point l'esprit de routine, et qui savaient reconnaître que la vieille tragédie lyrique avait fait son temps, et qu'il n'en fallait plus rien attendre. Rajeunie, quarante ans auparavant, par Rameau, qui lui avait donné une vigueur, un souffle qu'elle ne connaissait point encore, elle avait atteint, bien définitivement cette fois, l'âge sénile ; il était temps pour elle de céder la place aux produits d'un art nouveau.

Mais que serait cette musique nouvelle ? Et quel en allait être le messie ? Ces questions, qui intéressaient tout spécialement les habitués de l'Opéra, apportaient un redoublement d'intérêt à l'apparition de tout ouvrage nouveau, surtout s'il émanait d'un musicien débutant lui-même sur cette grande scène. Plus d'un souhaitait, en bon patriote, que le signal de cette révolution musicale fût donné par un de nos compositeurs nationaux. Ceux qui formaient ce désir avaient applaudi naguère à l'apparition d'*Ernelinde*, de Philidor, comme ils applaudirent bientôt après *l'Union*

de l'Amour et des Arts, ce ballet héroïque, avec la musique duquel Floquet fit naître des espérances, qu'il ne sut pas réaliser par la suite.

D'autres, au contraire, n'attendaient que d'une main étrangère le renouvellement de l'opéra français. Les efforts de quelques-uns allaient hâter la venue de Gluck, auquel, trois ans plus tard, d'autres viendraient opposer Piccinni. Alors s'ouvrirait la lutte mémorable et féconde d'où notre musique dramatique sortirait transformée, rayonnante de jeunesse et de puissance.

Plus éclectique dans ses goûts et dans ses opinions, Framery suivait avec intérêt les travaux de nos musiciens, et se livrait avec un égal plaisir à l'étude de la musique italienne. Que de richesses il y découvrait, et qui manquaient à la musique française !...

Entre tant de maîtres dont les ouvrages alimentaient alors les théâtres de l'Italie et de l'Allemagne, un surtout avait conquis ses préférences : c'était Sacchini. Il aurait pu choisir plus mal. Gaspard Sacchini avait été, au conservatoire de Santo-Onofrio, à Naples, un des meilleurs élèves de Durante. Ce célèbre maître le proposa plus d'une fois pour modèle à ses condisciples, parmi lesquels figuraient Piccinni et Guglielmi. Et il leur marquait en termes enthousiastes sa confiance en l'avenir du jeune musicien, confiance que celui-ci s'empressa de justifier. En 1775, alors qu'il venait de dépasser la quarantaine, Sacchini comptait à son actif cinquante opéras environ, joués avec succès sur les principaux théâtres d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. Sans doute, tout n'était pas de première marque dans ce volumineux ensemble de partitions ; mais que

de trésors mélodiques il renfermait! Et de quelle plume souple et fortement trempée cette musique était écrite! La fécondité, la facilité mélodique, d'autres les avaient possédées avant lui; mais bien peu avaient fait, en même temps, une telle dépense de charme, d'élégance, de noblesse et de savoir.

Séduit par les attraits de cette musique, Framery résolut de la faire connaître en France. Il choisit, parmi les ouvrages de Sacchini, un opéra semi-bouffon, *l'Isola d'amore*, représenté d'origine à Rome, en 1766, et il le transcrivit pour la scène française. Il plaça sous les airs et les morceaux d'ensemble une traduction assez libre du texte italien; et quant aux récitatifs, il y substitua un dialogue en prose. L'ouvrage ayant pris ainsi la forme d'un opéra-comique en deux actes, reçut pour titre : *la Colonie*. Il fut accepté sans difficulté par les Comédiens italiens, lesquels s'empressèrent de le mettre à l'étude. Au cours des répétitions, une crainte vint à surgir : la pièce manquait d'intérêt et risquait de compromettre le succès de la musique. L'on convint de prévenir adroitement le public sur ce point.

La première représentation de *la Colonie* eut lieu le 16 août 1775. Le rédacteur des *Mémoires secrets* enregistra cet événement dans les termes suivants : « La pièce de *la Colonie* a été jouée hier aux Italiens. Arlequin est venu faire avant un petit compliment au public en lazzis, à sa manière, et comme il est fort aimé, il a été gracieusement accueilli. Le résultat de cette arlequinade était d'insinuer aux spectateurs que la pièce avait besoin de leur indulgence, mais que la

musique les dédommagerait de la médiocrité de la première... » Et le chroniqueur ajoute : « Tout ce qu'il a dit s'est trouvé très juste. Le drame est triste et médiocre, mais la musique, quoique monotone en beaucoup d'endroits, relativement aux situations de la pièce, point assez variées, a paru d'une abondance, d'une richesse dans les accompagnements, et surtout délicieuse, malgré le savant qui y règne. Il y a entre autres choses, un quatuor de la plus grande beauté » (1).

Sous sa forme incorrecte, cette appréciation ne manque pas de justesse. Mais il y a plus d'enthousiasme dans les lignes que La Harpe consacre au nouvel ouvrage, dans sa *Correspondance littéraire :* « On vient de donner aux Italiens, écrit-il, *la Colonie*, traduction d'un opéra-comique de Sacchini, l'un des premiers compositeurs de l'Europe. S'il m'est permis de rendre compte de ce que j'ai éprouvé, j'avoue que jamais musique ne m'a fait autant de plaisir ; jamais je n'ai senti si vivement la magie de cet art ; c'est toute l'expression de Gluck, avec bien plus de richesse et de mélodie. Il y a surtout un air d'une amante abandonnée : *Oui, je pars au désespoir*, qu'on ne peut entendre qu'avec transport... » (2). « Quant aux paroles de *la Colonie,* dit La Harpe en terminant cet article élogieux, c'est un mauvais canevas italien, une fable sans vraisemblance et sans conduite... » C'est probablement pour cela qu'il s'abstient de nommer le traducteur.

(1) *Mémoires secrets*, t. VIII.

(2) *Correspondance littéraire*, 1er vol., lettre xxx.

Framery n'en avait pas moins atteint son but ; les artistes de la Comédie-Italienne, Julien, Narbonne, M^lle^ Lefèvre, et surtout M^lle^ Colombe, chargée du rôle de Bélinde, s'étaient réellement dististingués dans l'interprétation de l'ouvrage ; si la pièce ne divertissait personne, la musique, en revanche, semblait plaire au plus grand nombre (1) ; on écoutait avec satisfaction cette succession de morceaux développés avec aisance, et faisant tour à tour la part à la note gracieuse, à l'accent pathétique, ou à l'élément comique. C'etait là un succès pour la musique italienne, secret objet des préférences de Framery ; et enfin, Sacchini, son compositeur favori, commençait à n'être plus un inconnu pour le public parisien (2).

Et ce qui dut pleinement réjouir notre auteur, ce fut de voir *la Colonie* tenir la scène avec persistance, continuer à faire recette, et atteindre finalement un nombre considérable de représentations. Laborde, qui publiait à quelques années de là son *Essai sur la mu-*

(1) Voici, à cet égard, l'opinion du *Mercure* : « La musique, qui est de Sacchini, célèbre compositeur italien, est délicieuse ; le chant en est toujours agréable, l'expression toujours vraie, l'accompagnement toujours piquant et pittoresque ». (*Mercure de France*, septembre 1775).

(2) « Lorsque je présentai l'*Olympiade* à l'Opéra, une personne attachée à ce théâtre me demanda qui était ce M. Sacchini, s'il avait quelque talent, s'il avait déjà fait quelque chose » (Lettre de Framery à l'auteur du *Mercure*, 28 octobre 1786). L'ignorance du questionneur se comprenait d'autant moins qu'on chantait assez souvent, en ce temps-là, de la musique de Sacchini, au Concert Spirituel.

sique ancienne et moderne, y disait ceci, à propos de Framery : « Nous lui devons *la Colonie*, un des plus jolis ouvrages en ce genre, et qui attire toujours l'affluence des spectateurs, quoiqu'il ait été représenté plus de deux cents fois » (1).

Il était naturel dès lors que les administrateurs de l'Académie royale de musique (2) songeassent à ouvrir l'accès de cette grande scène au compositeur qui venait de se révéler si brillamment à la Comédie-Italienne. Ils demandèrent donc à Framery de faire pour eux ce qu'il avait fait pour ce théâtre, c'est-à-dire d'entreprendre un nouveau travail, portant cette fois sur un opéra sérieux de Sacchini. Framery fixa son choix sur *l'Olympiade* de Métastase, qui, par deux fois, à Rome et à Milan, avait été mise en musique par l'artiste italien ; et il se mit immédiatement à la besogne.

Mais bientôt il dut l'interrompre. Les directeurs de l'Opéra venaient de modifier leur projet ; il s'agissait maintenant d'attirer Sacchini à Paris, et d'obtenir qu'il écrivît un ouvrage nouveau, à l'intention de notre grande scène lyrique. La présence de Gluck n'avait pas nui, tant s'en faut, au succès d'*Iphigénie en Aulide* et d'*Orphée*. La lutte ardente que l'apparition de ces ouvrages avait fait naître entre les amis du compositeur allemand et les partisans, soit de l'ancienne école française, soit de la musique italienne, avait grande-

(1) T. IV, p. 133.

(2) Ce théâtre était dirigé alors par les sept commissaires du roi : Papillon de la Ferté, de la Touche, Hébert, Des Entelles, Bourboulon, Maréchal et Buffault.

ment servi les intérêts pécuniaires du théâtre. L'introduction d'un nouveau champion dans la lice pouvait amener une semblable aubaine. On s'occupait déjà de négocier la venue de Piccinni; si Sacchini, qui habitait alors l'Angleterre, pouvait se décider, de son côté, à traverser la Manche, une ère de prospérité allait s'ouvrir pour l'Opéra.

La requête adressée par les directeurs au ministre de la maison du roi, Amelot, à l'effet d'obtenir une subvention pour le maestro, avait été agréée. On décida d'envoyer Framery auprès de Sacchini, pour lui transmettre les propositions de l'administration de l'Opéra, et traiter avec lui des conditions de son engagement. Framery accepta cette mission avec empressement, et partit aussitôt pour Londres. Mais sa démarche devait être vaine. Il en a raconté lui-même le résultat :

« Sacchini, dit-il, reçut très bien mes premières propositions; mais bientôt, égaré par les conseils des gens qui l'entouraient, et à qui, par bonté de caractère, il accordait souvent une confiance trop aveugle, il refusa obstinément, fit à son tour des demandes qui n'étaient pas acceptables, et j'entrevis par la suite qu'il n'avait pas même compris ce qu'on exigeait de lui. Quelque zèle que je misse au succès de cette affaire, il me fut impossible de vaincre les obstacles qu'on y opposa, ni la défiance qu'on lui avait inspirée ! » (1).

Rentré en France, Framery reprit sa traduction de *l'Olympiade*. Cette année-là, Gluck avait fait repré-

(1) *Mercure de France*, 28 octobre 1786. *Lettre au rédacteur sur la mort de M. Sacchini.*

senter *Alceste*, sans succès tout d'abord ; l'ouvrage, en effet, ne devait être compris qu'à la longue, et il ne put conquérir définitivement les faveurs du public que plusieurs mois après la première représentation. Ce quasi échec avait comblé d'aise les ennemis de Gluck, et provoqué de leur part un redoublement de satires et d'épigrammes. Il fallut bien leur répondre, du camp adverse. L'abbé Arnaud fit paraître un pamphlet, sous forme de dialogue, intitulé : *La soirée perdue à l'Opéra*. Or, dans cet écrit, Sacchini était formellement accusé d'avoir introduit dans son *Olympiade* un air appartenant à l'*Alceste* de Gluck. Saisi d'indignation devant le reproche de plagiat adressé à son compositeur favori, Framery se mit en devoir de le défendre. Il écrivit à cet effet, au rédacteur du *Mercure*, une lettre qui parut dans la livraison de septembre 1776 : « N'est-il pas vrai, Monsieur, s'écriait-il, que quand on accuse si ouvertement un homme comme M. Sacchini, de plagiat envers un homme comme M. Gluck, il faut être bien sûr de son fait? » Et après avoir raconté dans quelles circonstances l'air *Se cerca, se dice*, composé par Sacchini, en 1773, à Londres, sur la demande du chanteur Millico, était venu à la connaissance de Gluck, il insinuait clairement que le plagiaire, ici, c'était le maître allemand, et Sacchini, le compositeur volé.

La réponse à ce renvoi d'accusation vint de Gluck lui-même ; les abonnés du *Mercure* purent la lire dans le numéro de novembre. « Il y a dans le *Mercure de France* du mois de septembre 1776, disait-il, une lettre d'un certain sieur Framery, au sujet de M. Sacchini,

lequel serait fort à plaindre s'il avait besoin d'un tel défenseur pour soutenir sa réputation. » Il continuait en démontrant l'inexactitude de certaines allégations contenues dans la lettre de Framery, et en justifiant par quelques explications les emprunts que Sacchini avait cru pouvoir faire à la partition d'*Alceste*. La courtoisie avec laquelle il s'exprimait, à l'égard de son confrère d'Italie, ne faisait que mieux ressortir le dédain dont il venait d'accabler le pauvre Framery : « M Sacchini, génie comme il l'est, et plein de belles idées, n'a pas besoin de piller les autres ; mais il a été assez complaisant envers le chanteur pour emprunter ces passages, où le chanteur croyait qu'il brillerait le plus. La réputation de M. Sacchini est établie depuis longtemps ; elle n'a nullement besoin d'être sauvée... »

Framery comprit sans doute qu'il avait agi en ami trop zélé et maladroit, car il ne répliqua pas, et le débat en resta là. Il ne tint nul compte, d'ailleurs, de la critique que Gluck, en terminant sa lettre, avait cru devoir faire de ses traductions d'opéras italiens. Sur ce point, ses idées étaient bien arrêtées, et il se souciait peu des objections qu'elles pouvaient soulever. C'est ce qu'il déclarait lui-même, d'une façon très nette et très précise, dans le dernier paragraphe de la lettre qui lui avait valu, de la part de Gluck, une réponse si mordante :

« Si M. Gluck est le héros de l'Anonyme (1), M. Sacchini est le mien ; c'est à moi de prendre sa

(1) Suard, auteur des « Lettres de l'Anonyme de Vaugirard aux auteurs du *Journal de Paris* ».

défense, quand il n'est pas à portée de la prendre lui-même ; sa gloire me coûte assez pour continuer à la soutenir. J'y ai sacrifié mes veilles et le peu de prétention que j'aurais pu avoir au mérite littéraire dans *la Colonie :* le sacrifice que je fais aujourd'hui dans *l'Olympiade* à tous égards. On ne peut se faire une idée de la difficulté du travail que j'ai entrepris ; et quand cette difficulté sera vaincue, j'aurai tout fait pour la réputation de M. Sacchini, et rien pour la mienne. J'essuierai toujours des reproches, surtout à l'égard du style, parce que toute la peine que j'ai prise d'ailleurs sera comptée pour rien. Mais je m'en consolerai en comptant pour beaucoup le plaisir d'avoir fait entendre de véritable musique sur notre grand théâtre. »

Cette citation m'a paru utile à faire, car elle enlève toute valeur aux critiques dédaigneuses que Framery eut à essuyer, de la part d'écrivains qui jugeaient ses traductions tout comme s'il s'agissait d'œuvres absolument personnelles, et sans se préoccuper aucunement du but artistique et tout désintéressé qu'il poursuivait. Avec quel bon sens il appréciait lui-même ses travaux en ce genre, et combien peu il s'illusionnait sur les applaudissements qu'ils lui vaudraient, c'est ce que disent clairement les lignes que l'on vient de lire.

Framery réussit à mener à bonne fin le travail qu'attendait de lui l'Académie royale de musique, travail long et délicat, car il lui avait fallu, non seulement traduire le drame de Métastase, mais encore ajuster sa traduction sur des morceaux empruntés aux différentes partitions d'*Olympiade*, que Sacchini avait

composées, tant en Italie qu'en Angleterre. L'*Olympiade* française était donc moins un opéra homogène qu'une sorte de pastiche, bien que la musique en soit due à un seul et unique compositeur.

A peine Framery eut-il livré son ouvrage à l'administration de l'Opéra, qui le lui avait commandé, qu'il put constater combien le personnel du théâtre se montrait peu disposé à seconder ses vues. L'œuvre dut être retouchée en certains passages, et même abrégée; en outre, quelques acteurs, Larrivée entre autres, refusèrent le rôle qui leur était échu. Néanmoins, l'ouvrage fut mis à l'étude; mais les artistes ne le répétaient qu'avec une sorte de répugnance, et ne se gênaient même pas pour tourner en ridicule la musique de Sacchini. La pression exercée par les Gluckistes se montrait là dans toute son évidence ; il entrait dans leurs desseins de fermer l'accès de l'Opéra à tout compositeur pouvant y contrebalancer le succès de Gluck ; s'il leur fallait s'attendre à y subir prochainement la présence de Piccinni, au moins s'opposaient-ils pour le moment à ce que la musique de Sacchini pénétrât dans le sanctuaire dont ils semblaient s'être attribué la garde. Satisfaction leur fut bientôt donnée : dégoûté du mauvais vouloir qu'il rencontrait à l'Opéra, Framery déclara qu'il renonçait à y faire représenter l'*Olympiade*.

On fit alors courir le bruit que cet ouvrage avait été refusé à cause du peu de valeur de la musique. « Je ne pus me résoudre, écrivait Framery à quelques années de là, à laisser subsister une opinion si désavantageuse à l'homme que j'aimais. J'immolai mon amour-propre

à l'amour que j'avais pour ses talents, au soin de sa réputation ; et, quoique bien persuadé qu'en donnant cet ouvrage aux Italiens, ce sujet, qui ne leur convenait nullement, y figurerait mal ; que le ton héroïque, étranger à la plupart des acteurs de ce théâtre, y semblerait déplacé ; que les ballets, les décorations, le spectacle n'y auraient pas la magnificence convenable ; que les chœurs ni l'orchestre n'y seraient pas assez nombreux ; enfin que la faiblesse du style et les vices de contexture, masquées ailleurs par mille accessoires, y paraîtraient à découvert, et y seraient jugés bien plus sévèrement, je fis néanmoins cette tentative, bien sûr de voir applaudie et justifiée cette musique calomniée dans l'obscurité... » (1).

Cette attente ne fut pas trompée. La Comédie-Italienne, qui avait accueilli avec empressement ce nouvel ouvrage de l'auteur de *la Colonie*, dépensa tous ses efforts pour lui assurer une interprétation convenable, et faire oublier en même temps les conditions d'infériorité dans lesquelles elle se trouvait, vis-à-vis de l'Opéra (2). La première représentation eut lieu le 2 octobre 1777. Ce fut, cette fois, un des chanteurs, Michu, qui vint réclamer l'indulgence du public. Point n'était besoin de cette précaution oratoire ; les artistes, Clairval, Julien, Michu ; Mmes Trial et Colombe, c'est-à-dire, la tête de la troupe, se surpassèrent dans l'exécution de la musique de Sacchini ; cette musique elle-

(1) *Lettre au rédacteur du Mercure sur la mort de M. Sacchini.*

(2) Framery avait dû remanier considérablement son travail et faire quelques suppressions. Les récitatifs avaient été remplacés par un dialogue parlé.

même, sauf quelques voix discordantes, rallia tous les suffrages. Le succès fut donc tel que l'avait désiré Framery, heureux de voir la musique de Sacchini réhabilitée devant l'opinion publique.

C'était là toute la satisfaction que le pauvre librettiste devait ressentir en cette circonstance ; car, ainsi qu'il l'avait prévu, la critique se montra peu indulgente à l'égard de son travail personnel. On trouva que le parodiste « avait absolument gâté l'ouvrage de Métastase » (1). La plupart des journalistes s'abstinrent de le nommer dans leurs comptes-rendus de la pièce. L'*Esprit des Journaux* fut plus équitable ; après avoir reconnu qu'on apercevait, dans le poëme de l'*Olympiade*, « une multitude de fautes contre le langage, d'inversions barbares, de locutions burlesques, de vers plats avec prétention », le chroniqueur ajoutait :

« On doit cependant de la reconnaissance à M. Framery, pour l'ardeur qu'il témoigne à nous faire connaître des chefs-d'œuvre de musique qui seraient perdus pour nous, s'ils n'étaient pas représentés sur nos théâtres. Nous connaissons les difficultés infinies de son travail, et quelque reproche qu'on lui puisse faire, les amateurs lui sauront gré des peines qu'il se donne » (2).

Le parti gluckiste n'avait pu voir sans dépit le succès obtenu par l'*Olympiade*. Alors que le public parisien venait d'accueillir avec froideur l'*Armide* de Gluck, représentée quelques jours auparavant, voilà qu'il se

(1) Mémoires secrets, 3 octobre 1777.

(2) L'*Esprit des Journaux*, décembre 1777.

passionnait pour la musique de Sacchini ; le contraste était par trop choquant. Assurément, dans le premier cas, le public avait eu tort, ce qu'il ne tarda pas, du reste, à reconnaître. Il n'en était pas moins libre d'écouter avec plaisir l'opéra de Sacchini ; mais tel n'était point l'avis des amis de Gluck. Ils savaient que certains amateurs comparant l'un à l'autre les deux opéras, avaient adjugé la supériorité à l'œuvre du maître italien. Ils se hâtèrent donc d'intriguer, dans le but de faire cesser ce qu'ils n'étaient pas loin d'appeler un scandale. Théâtre privilégié, s'il en fut jamais, l'Académie royale de musique était alors, vis-à-vis de la Comédie-Italienne, dans la situation d'un suzerain à l'égard de son vassal. Où l'un pouvait marcher, fort des droits que lui avait concédés le bon plaisir du roi, le second risquait de rencontrer à chaque instant des entraves. L'administration de l'Opéra exhuma donc certaine clause qui défendait à la Comédie-Italienne de représenter des ouvrages renfermant des chœurs, et faisant paraître plus de sept chanteurs en scène. Le ministre fit droit à sa requête en prononçant l'interdiction des représentations de l'*Olympiade*. L'ouvrage avait été joué quatre fois.

Cet acte d'autorité souleva un tollé général ; et comme on savait qui l'avait provoqué, Gluck et ses amis se trouvèrent enveloppés dans la désapprobation qui se manifestait de toutes parts. « Cette indignité, dit le rédacteur des *Mémoires secrets*, révolte tout Paris. L'injustice est d'autant plus criante, que ce drame lyrique n'a été adopté par le dernier spectacle que lorsque les directeurs du théâtre lyrique, après

l'avoir fait mettre à l'étude et répéter, l'ont abandonné, de peur de déplaire au chevalier Gluck et aux gluckistes » (1).

Framery ne voulut pas rester passif en cette occurence ; il avait des connaissances en haut lieu, il y fit appel, et par leur intervention l'*Olympiade* prit place au répertoire des spectacles de la cour, à Fontainebleau. Elle y fut représentée le 17 octobre. Le livret de Framery parut le même jour, précédé d'une dédicace à la duchesse de Fronsac, dont les bons offices avaient surtout contribué à venger l'*Olympiade* de l'interdit qui pesait sur elle. Cet interdit, d'ailleurs, ne se prolongea pas trop ; dès le 15 janvier 1778, l'opéra de Sacchini reparaissait à la Comédie-Italienne : « On a remarqué, disent les *Mémoires secrets*, d'heureux changements dans le poëme, qui ont fait valoir davantage la musique. On ne doute plus que cet ouvrage n'ait le même succès que *la Colonie* » (2). Hélas ! deux ans plus tard, le nouvelliste anonyme chantait une autre gamme. L'*Olympiade*, après avoir quitté pendant un certain temps le répertoire, venait d'effectuer une seconde reprise ; de nouveaux changements avaient été introduits dans la musique et dans le poëme, dont le 3e acte avait été refait en entier. Cette fois, le succès fut médiocre ; l'opéra avait perdu son unité d'ensemble, et ne laissait plus voir que des beautés isolées et sans lien : « Ces airs brillants chatouillent l'oreille sans intéresser le cœur » (3), telle est la conclu-

(1) *Mémoires secrets*, t. X, 12 octobre 1777.
(2) id. t. XI, 19 janvier 1778.
(3) id t. XV, 30 avril 1780.

sion de l'écrivain, inconscient peut-être de la transformation que la musique de Gluck venait d'opérer dans le goût du public.

IV

En 1776, Framery avait proposé à l'administration de l'Opéra d'engager pendant la durée des vacances théâtrales, c'est-à-dire pendant les mois de juillet, août et septembre, la troupe italienne qui venait de terminer la saison de Londres. Son but, en faisant cette proposition, était moins de procurer de nouveaux éléments de distraction au public, que d'offrir aux musiciens français, compositeurs et chanteurs, des sujets d'étude et de comparaison, dont ils pussent tirer profit, pour la plus grande gloire de l'art national. Cette proposition ne fut pas adoptée. Deux ans après, De Vismes du Valgay, le nouveau directeur de l'Opéra, répondait en quelque sorte à la pensée de Framery, en engageant une troupe de bouffons. Ils débutèrent le 11 juin 1778, et occupèrent pendant quinze mois environ la scène où Piccinni venait de faire une première apparition avec *Roland*, et où Gluck allait bientôt produire son chef-d'œuvre : *Iphigénie en Tauride*. Trois des opéras-bouffes que les chanteurs italiens firent entendre : *le Due Contesse*, de Paisiello, *la Frascatana*, du même compositeur, et *Il Geloso in cimento*, d'Anfossi, furent traduits, ou « parodiés » par Framery.

Le livret des *Deux Comtesses* parut dès l'année 1778, à Amsterdam ; la publication de la partition n'eut lieu que sept ans après. Dans ce laps de temps, l'opéra

avait été représenté à Versailles, devant le roi et la reine, et ensuite sur quelques scènes de la province. Sous la musique de *la Frascatana*, Framery avait écrit une pièce nouvelle, dont le sujet était emprunté à un épisode du *Diable amoureux*, de Cazotte. *L'Infante de Zamora* (tel en était le titre), eut également les honneurs d'une représentation au théâtre de la Cour ; après quoi elle fit son tour de France, et fut jouée avec succès à Strasbourg, à Rouen, à Caen, à Brest, à Bordeaux, à Toulouse, à Marseille et dans quelques autres villes, avant d'aborder Paris. Elle parut au théâtre Feydeau, qu'on appelait alors le théâtre de Monsieur, le 22 juin 1789, et ne reçut qu'un froid accueil. Montée avec plus de soin, elle retrouva, au mois d'octobre suivant, le succès qui l'avait suivie partout. La partition avait été publiée en 1782. *Le Jaloux à l'épreuve* fut joué, comme les précédents, à Versailles et en province ; je ne crois pas que cette version française de l'opéra-bouffe d'Anfossi ait été entendue à Paris.

Il faut remarquer qu'aucune de ces adaptations d'opéras-bouffes ne fut représentée à la Comédie-Italienne, où les ouvrages de Framery avaient toujours trouvé, comme on a pu le voir, un facile accueil. Ce théâtre, en effet, n'aurait pu entreprendre de les mettre en scène sans enfreindre la défense qui lui avait été faite de jouer des traductions d'opéras étrangers. C'est là un nouvel exemple de la domination exercée par l'Académie royale de musique sur la scène où florissaient alors, pour le plus grand plaisir du public, Grétry, Monsigny et Philidor.

En revanche, c'était pour les théâtres de province, plus libres dans leurs allures, un précieux avantage que cet apport, à leur répertoire, d'opéras empruntés à l'école italienne. Les sympathies du public pour cette musique leur valaient d'abondantes recettes ; il y avait plaisir et profit de côté et d'autre. Aussi n'est-on pas surpris de voir, en juin 1781, la directrice du théâtre de Strasbourg, M^lle^ de la Haye, inviter ses confrères à s'entendre entre eux pour voter, en faveur de Framery, un subside qui puisse lui permettre de s'occuper exclusivement de traductions, dans l'intérêt des théâtres de province.

Cette démarche demeura, bien entendu, sans résultat ; d'ailleurs, de nouveaux événements vinrent détourner Framery de ce genre de travaux.

Las du séjour de Londres, où les succès des premières années avaient fait place pour lui à des tribulations de toute nature, Sacchini avait fini par se rendre aux sollicitations de Framery. Il arriva à Paris en juillet 1781, et sans causer une grande sensation, le monde musical et littéraire ne s'occupant alors que de Gluck et de Piccinni. Il se fit présenter à la Cour et y fut accueilli de la manière la plus flatteuse par la reine et par l'empereur Joseph II, qui faisait alors son second voyage en France. Il eut l'honneur d'assister, assis auprès des souverains, à une représentation d'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck, à Trianon. Conseillée par son frère, et aussi par le plaisir qu'elle-même avait goûté à l'audition des opéras de Sacchini, Marie-Antoinette entreprit de le retenir en France. Elle chargea le ministre de la maison du roi de négocier à cet effet

avec le maestro. Après de longs pourparlers auxquels prit part l'intendant des Menus-Plaisirs, Papillon de la Ferté, il fut convenu que Sacchini écrirait trois ouvrages pour l'Académie royale de Musique et qu'il recevrait dix mille francs pour chacun (1).

Craignant d'échouer en débutant sur la scène française, dont les exigences ne lui étaient encore qu'imparfaitement connues, s'il écrivait une partition entièrement nouvelle, Sacchini jugea qu'il serait préférable pour lui de présenter tout d'abord un de ses anciens ouvrages, retouché et adapté à un livret français. L'*Armida* qu'il avait fait représenter à Milan, en 1772, lui parut convenir. Framery se souvint alors d'un ancien opéra de l'abbé Pellegrin, mis en musique par Desmarets, lequel avait été joué en 1722, mais sans succès : *Renaud ou la suite d'Armide.* L'intimité de rapports entre les deux sujets et l'identité des principaux personnages permettaient l'appropriation que l'on se proposait de faire. Le soin de rajeunir le poëme de Pellegrin fut confié à Lebœuf, poète obscur et médiocre. Framery se chargea de parodier les principaux airs sur la musique de l'*Armida ;* Sacchini n'eut guère qu'à composer quelques airs nouveaux et quelques scènes ajoutées au poëme primitif.

Un ouvrage bâti de la sorte ne pouvait constituer

(1) Voir, pour tout ce qui concerne le séjour de Sacchini en France, un livre très intéressant de M. Adolphe Jullien, où le récit complet des faits s'appuie sur des documents authentiques : *La Cour et l'Opéra sous Louis XV;* Paris, Didier et Cie, 1878, in-12.

un chef-d'œuvre. Le comité de lecture de l'Opéra fit quelques difficultés pour le recevoir; de basses intrigues se nouèrent contre le compositeur, et il fallut l'intervention de la reine pour permettre à l'ouvrage de Sacchini d'aborder la scène. La première représentation en eut lieu le 28 février 1783; ce ne fut pas précisément un succès; l'opéra n'aurait pas tardé à sombrer, si, dès la quatrième soirée, Mme Saint-Huberty n'eût remplacé Mlle Levasseur dans le rôle d'Armide, et donné un relief, jusqu'alors inaperçu, aux beautés que renfermait cette musique (1).

Le 3 septembre de la même année, *la Sorcière par hasard*, cet opéra-comique dont Framery était tout à la fois l'auteur et le compositeur, et qu'il avait produit jadis chez la duchesse de Villeroy, fit son apparition à la Comédie-Italienne. Le *Mercure de France* en donna l'appréciation suivante : « La musique est agréable ; elle est, ainsi que les paroles, d'un amateur qui a fait une étude particulière des partitions italiennes, et qui paraît avoir bien profité de ses études. On peut l'engager à moins étendre ses motifs, à ne pas donner à son expression une intention qui devient quelquefois vague à force d'être nuancée. Nous lui donnons ce conseil avec d'autant plus de plaisir que sa musique présente des morceaux très bien écrits, de la vérité, de la grâce, de la mélodie et de la gaîté, et c'est encore une raison pour l'inviter à donner à son style une

(1) C'est dans le *Renaud* de Sacchini que se trouve l'air : *Barbare amour, tyran des cœurs*, un des plus beaux, un des plus expressifs de l'ancien répertoire.

marche moins uniforme, et à ses motifs une variété plus marquée » (1).

Ce jugement est assez exact, j'ai pu m'en convaincre en lisant la partition de Framery. J'y ai remarqué quelques airs, agréables comme mélodie, et d'une bonne facture, deux ou trois duos, ou trios, traités suivant les exigences de la situation, ou la nature des personnages ; puis encore, le final du 1er acte, bien scénique dans ses développements. En somme, dans cet unique opéra qu'on a de lui, Framery a montré de l'acquis, du savoir-faire, tout autant qu'un musicien de profession. On ne pouvait s'attendre à ce qu'il y fît preuve d'originalité ; l'influence des maîtres italiens, de Sacchini surtout, est visible, dans le style comme dans les idées, et l'on excuse jusqu'à un certain point l'erreur de ceux qui attribuèrent cette musique à l'auteur de *l'Olympiade*.

Ce fut, en effet, ce qui arriva lors des répétitions. Certains amateurs, qui ignoraient l'origine de l'ouvrage, ou qui ne se rappelaient plus qu'un théâtre privé en avait eu jadis la primeur, crurent reconnaître la pensée et la main de Sacchini, dans cette musique qu'ils applaudirent avec confiance Cette opinion erronée se répandit et contribua au succès de la première représentation. Mais lorsque l'on sut que Framery était bel et bien l'auteur de la musique de *la Sorcière*, les mêmes gens qui avaient applaudi cette musique vinrent la dénigrer ; et, pour se venger de leur bévue, ils firent du tapage à tel point que cette pièce, qui

(1) *Mercure de France*, 20 septembre 1783.

certainement en valait bien une autre, dut bientôt disparaître de la scène.

Heureusement pour Framery, il ne manquait pas d'amis dévoués et en mesure de le consoler de cette infortune. Approuvés en ceci par Sacchini, dont notre compositeur malheureux pouvait se dire l'ami et l'élève (1), ils prirent l'initiative de la publication de sa partition. Dès la fin de 1783, *la Sorcière par hasard* fut entre les mains des amateurs, qui purent se convaincre de l'injustice de la cabale dont Framery avait été victime (2).

En 1780, cinq ans après l'apparition du *Barbier de Séville*, de Beaumarchais, Paisiello, alors établi en Russie, avait écrit et fait représenter à Saint-Pétersbourg un opéra-bouffe inspiré de cette aimable et spirituelle comédie. La partition de Paisiello ne parvint en France que trois ans plus tard ; on désira l'entendre à la Cour, et comme on manquait de chanteurs italiens pour exécuter l'ouvrage sous sa forme originale, on chargea Framery de traduire le texte italien des airs et des morceaux d'ensemble, le récitatif devant faire place à la prose de Beaumarchais. Framery se mit à l'œuvre et fut prêt dès le mois d'août 1783.

(1) Framery dit lui-même, dans l' « Avertissement » placé en tête de sa partition, qu'il avait reçu des conseils de Sacchini.

(2) L'ouvrage fut publié, en format in-4°, chez Houbaut. Le titre porte : *La Sorcière par hasard, opéra comique en vers, mêlé de musique*, etc. Dans une note qui précède le premier morceau, il est dit que l'auteur ayant été d'avis de refaire l'ouverture, on l'a supprimée, et que l'on peut y substituer un morceau de symphonie analogue.

L'ouvrage devait être joué à Fontainebleau, en automne ; mais des circonstances particulières en empêchèrent la représentation.

Le traducteur se vit sur le point de perdre tout le bénéfice de son travail ; un de ses confrères en littérature dramatique, Moline, venait d'entreprendre à son tour la traduction d'*Il Barbiere di Siviglia*, mais cette fois avec récitatifs, car il destinait son travail à l'Opéra ; il avait même réussi à l'y faire admettre. Mais la Comédie-Française vint s'opposer à ce que cette version musicale de l'œuvre de Beaumarchais parût sur ce théâtre, et le livret de Moline rentra dans les cartons pour n'en plus sortir.

Plus heureux, Framery vit enfin représenter son adaptation française du *Barbier* de Paisiello, le 14 septembre 1784, à Trianon, et le 28 octobre suivant, au palais de Versailles. Le roi et la reine assistaient à ces deux représentations, qui avaient été préparées avec soin. L'exécution était confiée aux artistes de la Comédie-Italienne ; les répétitions avaient eu lieu sous la direction de Beaumarchais, en ce qui concernait le dialogue et la mise en scène ; Framery surveillait, de son côté, l'étude de la partition.

Le rédacteur des *Mémoires secrets*, qui faisait cause commune avec les ennemis de Beaumarchais, donne à entendre que le *Barbier* de Paisiello n'avait guère plu à la Cour (1), ce qui doit manquer d'exactitude, car

(1) « Le sieur de Beaumarchais, désespéré que son *Barbier de Séville*, mis en musique par le fameux Paësiello, n'ait pas été mieux accueilli à la cour, et n'ait pu, depuis six mois, être joué, soit à l'Opéra, soit à la Comédie-Italienne, comme il l'au-

autrement, on s'en serait tenu à la première audition, et l'ouvrage ne serait pas allé de Trianon à Versailles. Il est possible, après tout, que la partition de Paisiello ait souffert, dans l'esprit de certains courtisans, de la mauvaise humeur que soulevait en eux l'œuvre hardie de Beaumarchais. Mais il y avait quelqu'un à la cour qui pensait tout autrement : ce quelqu'un, c'était Marie-Antoinette ; c'était elle qui avait commandé à Framery la traduction de l'opéra italien ; c'était elle qui, en s'offrant personnellement le plaisir d'entendre l'œuvre de Paisiello, avait procuré à Beaumarchais la satisfaction de voir les fils de sa pensée, Figaro, Almaviva, Bartholo, Basile, Rosine, figurer sur les théâtres de la Cour ; n'était-ce pas elle aussi qui, l'année suivante, allait tenter de dédommager l'auteur du *Barbier de Séville* de la honte que lui avait causée son emprisonnement à Saint-Lazare, en jouant elle-même, à côté du comte d'Artois, le rôle de Rosine dans la célèbre comédie ?

Framery fit graver par souscription la partition française du *Barbier* de Paisiello, et en offrit la dédicace à la reine (1). Il prit part en ce temps-là au

rait désiré, propose aujourd'hui la tournure de le faire exécuter sur le théâtre des Menus, et d'en abandonner le profit pour un don de bienfaisance. Quelle générosité ! Quelle belle âme ! Le moyen de lui résister ! » (*Mémoires secrets*, t. XVIII, 5 février 1785).

(1) *Il Barbiere di Siviglia* fut représenté au théâtre Feydeau, en 1789, par une troupe italienne, sous la direction de Viotti. Chacun sait que malgré ses attraits, la charmante partition de Paisiello dut s'effacer, plus tard, devant le rayonnant chef-d'œuvre de Rossini.

concours ouvert pour la deuxième fois, sur le désir du roi Louis XVI, et en vertu de l'arrêt du Conseil, rendu le 3 janvier 1784, dans le but d'encourager les auteurs de poëmes d'opéras. Les pièces envoyées à ce concours étaient soumises au jugement d'une commission dont les membres appartenaient à l'Académie française et étaient nommés par le roi. Deux prix, l'un de 1,500 liv., et l'autre de 500 liv., devaient récompenser les tragédies lyriques classées au premier et au second rang.

Le résultat du concours fut proclamé au mois d'avril 1787 ; le jury avait décidé qu'aucun des poëmes envoyés ne méritait le premier prix dans sa totalité ; mais il proposait au ministre de récompenser les deux poëmes les plus méritants, l'un d'une somme de 1.200 liv., et l'autre de 800 liv. Ce fut la *Médée* envoyée par Framery qui obtint ce premier prix, ainsi réduit, tandis que le second prix, accru de 300 liv., était décerné à l'*Arvire et Evelina* de Guillard.

Framery s'était inspiré, pour la composition de son poëme, d'une tragédie anglaise de Glover. Sacchini avait été, dès le premier moment, le compositeur de son choix ; malheureusement, il mourut avant que le jugement ne fût rendu. Il laissait presque achevée la partition d'*Arvire et Evelina*, dont les dernières scènes furent composées par Rey, chef d'orchestre de l'Opéra. Guillard put donc voir représenter son œuvre, qui parut à la scène le 29 avril 1788. Moins heureux, Framery dut, après une démarche infructueuse auprès de Piccinni, garder en portefeuille son poëme de *Médée* (1) ;

(1) Framery mit lui-même en musique quelques fragments de ce poëme. Ces morceaux sont demeurés inédits.

il vit jouer au théâtre Feydeau, en 1797, la *Médée* d'Hoffmann, mise en musique par Cherubini ; et ce ne fut que douze ans après, c'est-à-dire le 14 avril 1809, que son poëme fut reçu, à l'unanimité, par le comité de lecture de l'Opéra. Mais hélas ! lui-même vint à mourir, et le manuscrit finit par tomber dans l'oubli (1).

Nous sommes près d'avoir épuisé tout ce qui, dans la carrière de Framery, concerne l'auteur dramatique, ou plutôt le librettiste ; nous allons le suivre maintenant dans ses travaux de journaliste et d'écrivain didactique.

V

Après la disparition du journal de musique dont il était devenu le rédacteur principal, Framery avait dû se contenter, lorsqu'il éprouvait le besoin d'exprimer publiquement son opinion sur quelque fait d'actualité, de faire insérer un article, sous forme de lettre, dans quelqu'une des rares gazettes qui composaient la presse parisienne de ce temps-là. C'est ainsi qu'il s'adressa plusieurs fois au *Mercure ;* il y fit, notamment, en termes émus, l'éloge de Sacchini, qui venait de mourir avant d'avoir pu assister à la représentation d'*Œdipe à Colone*, son chef-d'œuvre (2).

(1) Framery avait présenté à l'Opéra, en 1786, un autre poëme, *Alcine*, qui ne fut pas utilisé.

(2) *Mercure de France*, 28 octobre 1786. Cette notice a été reproduite dans le *Journal encyclopédique* du 15 décembre 1786.

Je dois signaler également un article de Framery sur la *Poétique de la musique,* du comte de Lacépède, dont la première édition parut en 1785 : il y donne un précis fort exact de l'histoire de la musique dramatique française, et il se livre ensuite à une critique judicieuse de l'ouvrage du célèbre naturaliste, dilettante à ses heures, comme l'on sait (1).

Framery ne tarda pas à être attaché d'une façon régulière à la rédaction du *Mercure*. En 1789, il était chargé des articles concernant l'Opéra, le théâtre de Monsieur (Feydeau) et le Concert spirituel. Par la suite, ses attributions s'étendirent, et il eut à rendre compte des pièces nouvelles et des faits notables accomplis dans les théâtres de tout genre. Il ne cessa jamais d'apporter, dans ses appréciations, tout le soin et toute l'impartialité désirables ; auteurs et acteurs eurent en lui un juge aussi probe que compétent.

Je ne saurais ranger parmi les bons ouvrages de Framery son *Musicien pratique*. traduction du livre d'Azopardi, intitulé : *Il musico pratico* (1786). Entreprendre de vulgariser ce médiocre traité de contrepoint, c'était déjà une idée assez malheureuse ; en donner une traduction fautive, et l'accompagner de notes puériles, c'était mettre le comble à l'erreur commise (2).

(1) *Mercure de France*, 2 avril 1785.

(2) Deux éditions améliorées de cet ouvrage ont été données depuis, l'une par Choron, en 1824, et l'autre par son gendre, Nicou-Choron, en 1836. Choron a reproduit, en outre, une partie du même travail dans son *Manuel de musique*, 2e partie, tome Ier.

Mentionnons en passant le *Calendrier musical universel, contenant l'indication des cérémonies d'église en musique, les découvertes et les anecdotes de l'année, la notice des pièces en musique représentées à Paris, Versailles, Saint-Cloud, sur différents théâtres de l'Europe, etc.* Ce petit annuaire ne parut que deux fois, en 1788 et 1789.

Un travail important occupait alors notre écrivain. Charles Joseph Pankoucke venait d'entreprendre la publication, suivant un plan par lui conçu, d'un vaste corps d'ouvrages auquel il avait donné le nom d'*Encyclopédie méthodique*. Il s'agissait de créer une série de dictionnaires spéciaux, devant constituer, dans leur ensemble, une encyclopédie par ordre de matières, à l'inverse de la grande « Encyclopédie » de Diderot et d'Alembert, où les matières de toute sorte se trouvent exposées et confondues dans un même volume, suivant l'ordre alphabétique.

Pour la réalisation de ce projet, Panckoucke s'était assuré le concours d'écrivains appartenant à toutes les spécialités à traiter. La rédaction générale du *Dictionnaire de musique* fut confiée tout d'abord à Suard et à l'abbé Arnaud ; mais ce dernier étant venu à mourir, son collaborateur s'adjoignit Framery, qu'il chargea spécialement de la partie technique de l'art musical. L'ouvrage était en cours d'impression lorsque Suard se retira à son tour, laissant à Framery la direction du travail, pour l'achèvement duquel on était loin d'avoir réuni tous les matériaux nécessaires. Framery s'associa Ginguené, qui prit à son compte les articles concernant l'histoire de la musique ; enfin,

dans le courant de 1791, la plus grande partie du premier volume put être livrée au public (1).

Cet ouvrage a été l'objet de vives critiques, justifiées à certains égards ; on y a blâmé la lourdeur d'érudition, la diffusion et le manque d'unité. Il était difficile qu'il en fût autrement, étant donné le plan tracé par les auteurs principaux. Il avait été entendu, dès le premier moment, que le « Dictionnaire de musique » de J.-J. Rousseau servirait de base à cette nouvelle publication ; on en reproduisit donc scrupuleusement tous les articles, en faisant suivre d'une critique plus ou moins étendue ceux qui semblaient devoir être réfutés (2) ; autour de ce fonds vinrent se grouper les matériaux fournis personnellement par Framery et Ginguené, et ceux qu'avaient laissés l'abbé Arnaud et Suard ; on y joignit des articles très savants, et souvent fort longs, de l'abbé Feytou, de Castilhon, Hullmandel, etc., et l'on alla jusqu'à reproduire des extraits d'ouvrages publiés, tels que la *Théorie des Beaux-Arts*, de Sulzer, les *Eléments de littérature*, de Marmontel, et autres.

Demander à une compilation de ce genre l'unité de doctrines et l'utilité pratique, eût été peine perdue. Comment se reconnaître au milieu de ce fatras d'opinions? Quel fruit y avait-il à recueillir de la lecture d'articles traitant du même objet, et se réfutant les uns

(1) L'impression se trouva arrêtée au milieu des articles relatifs au mot GAMME.

(2) Voir entre autres les articles *Accompagnement*, *Air*, *Cadence*, *Copiste*, et surtout *Cantabile*, où l'article de Rousseau, qui a neuf lignes, est critiqué en quatre colonnes.

les autres ? Je n'en citerai qu'un seul exemple : au mot *Fondamental*, on trouve successivement : 1° l'article extrait du dictionnaire de Rousseau ; 2° une longue dissertation écrite par d'Alembert pour la première Encyclopédie ; 3° la réfutation, par Framery, et morceau par morceau, de cette même dissertation ; 4° des observations de l'abbé Feytou sur l'article de d'Alembert ; 5° un article très court de Castillon ; 6° un nouvel et interminable exposé théorique de l'abbé Feytou. Trente-neuf pages in-4° à deux colonnes sont ainsi consacrées à l'explication du terme : *fondamental*, et cela, on peut le dire, sans profit réel pour le lecteur qui aura pu s'armer d'assez de patience pour aller chercher là un enseignement.

C'était pourtant un livre pratique, un livre vraiment utile, que Framery avait entendu faire. Ses bonnes intentions se trouvent démontrées par la multiplicité des renvois qui établissent la corrélation entre les différents articles. Mais la méthode employée était mauvaise ; aussi peut-on dire que, pris dans son ensemble, et selon le but que se proposaient les auteurs, l'ouvrage ne vaut rien. Il n'en faut pas moins faire un choix parmi les éléments qui le composent et reconnaître qu'il en est, dans le nombre, dont la lecture présente encore aujourd'hui un véritable intérêt. Tels sont, par exemple, les articles historiques de Ginguené sur le contrepoint, sur la musique dramatique, et sur les progrès de l'art musical dans les diverses contrées d'Europe.

En ce qui concerne Framery, on doit constater, dans ses articles techniques, la clarté des définitions et

l'exactitude des renseignements. Il faut lire surtout ce qu'il a écrit sur la prosodie, sur l'union de la musique avec les paroles (1), sur les matières du domaine de l'esthétique et de l'expression musicale (2). Ces sujets, traités par lui en parfaite connaissance de cause, ont donné lieu à d'excellents articles, qui ont au moins le mérite d'éclairer le lecteur, sans lui apporter la fatigue.

L'impression du dictionnaire de musique de l'*Encyclopédie méthodique*, interrompue, comme je l'ai dit, en 1791, avant l'achèvement du premier volume, ne fut reprise que vers la fin de 1813. A cette époque, Framery avait cessé de vivre ; la rédaction générale de l'ouvrage, dont Ginguené devait rester chargé, échut en définitive à Jérôme de Momigny, auteur d'un *Cours complet d'harmonie et de composition*, en trois volumes. Esprit systématique et paradoxal, Momigny trouvait là une excellente occasion d'exposer ses théories subversives et ses vues personnelles sur les diverses parties de l'art ; il n'eut garde de la laisser perdre Le second volume du Dictionnaire, bien inférieur au premier, émane presque entièrement de ce théoricien ; en dehors de ses élucubrations, on n'y trouve guère que les articles empruntés à J.-J. Rousseau et les dissertations érudites de Ginguené. Le nom de Framery ne figure plus qu'au frontispice du volume et dans l'article *Opéra*, où l'ancien rédacteur en chef du dictionnaire est pris plusieurs fois à partie par son successeur.

(1) V. *Césure*, *couper*, *couplet*, *dactyle*, *décousu*, etc.

(2) V. *Accompagnement figuré*, *âme*, *bouffon* (*opéra*), *caractère*, etc.

VI

La propriété littéraire et artistique, aujourd'hui bien définie, légalement reconnue, et sévèrement réglementée, ne fut longtemps qu'un mythe, une chose illusoire. Tel auteur, qui voyait les comédiens réaliser de grosses recettes avec la pièce qu'il leur avait cédée à forfait, ne parvenait qu'à grand'peine à encaisser la modeste part de bénéfices que lui accordait le traité conclu. Il pouvait lui arriver, en compensation, de participer aux encouragements que le roi voulait bien accorder aux auteurs et compositeurs dramatiques ; mais cette faveur enviée n'atteignait qu'un petit nombre, et laissait subsister bien des mécontentements.

On sait quelle campagne active mena Beaumarchais, pour obtenir une réglementation sérieuse des droits des auteurs sur le produit de leurs ouvrages. L'arrêt du conseil, en date du 9 décembre 1780, finit par lui donner gain de cause : mais il s'en fallut de beaucoup que les prescriptions de cet arrêt reçussent une exécution ponctuelle. Avec la Révolution, les choses allaient se passer autrement.

Le 13 janvier 1791, l'Assemblée nationale entendit la lecture d'un rapport présenté par Chapelier au nom du comité de constitution, sur la pétition que les auteurs dramatiques lui avaient adressée. Après une discussion à laquelle prirent part Mirabeau, l'abbé Maury, Folleville, Robespierre, etc., l'assemblée adopta le projet de décret établissant la liberté pour tout citoyen d'élever un théâtre public, ouvert à tous les genres, et

contenant, d'autre part, la reconnaissance et la réglementation des droits d'auteurs.

Les auteurs et compositeurs dramatiques se réunirent quelques jours après, dans un local dépendant de l'ancien hôtel du Trésor royal, situé rue Saint-Honoré. Là, ils s'entretinrent des moyens à adopter pour le recouvrement et la répartition des droits qui leur étaient enfin reconnus ; Framery, qui avait été un des promoteurs de cette assemblée, prit une part active à la discussion ; librettiste expérimenté, journaliste influent, sa voix devait faire autorité, et cela d'autant plus qu'il venait de publier, sur l'organisation des théâtres de Paris, un volume d'environ 300 pages, dans lequel les questions à l'ordre du jour étaient traitées avec une sagacité remarquable (1). Framery réussit à faire adopter le plan qu'il avait proposé, et qui consistait dans l'établissement, à Paris, d'un bureau central, chargé de correspondre avec les différentes troupes dramatiques de France, d'opérer le recouvrement des droits, et d'en effectuer le versement aux auteurs et compositeurs.

Le choix de l'agent général auquel devait être confiée la gestion de ce bureau ne pouvait faire de doute : Framery fut désigné par un vote unanime, et les

(1) *De l'organisation des spectacles de Paris, ou Essai sur leur forme actuelle, sur les moyens de l'améliorer par rapport au public et aux acteurs ; dans lequel on discute les droits respectifs de tous ceux qui concourent à leur existence, et où l'on trouve les principales questions relatives à ce sujet. Ouvrage utile dans les circonstances présentes et dédié à la municipalité.* Paris, Buisson, 1790, in-8°.

membres de la réunion lui déléguèrent leurs pouvoirs par une procuration spéciale, passée par-devant Me Rouen, notaire à Paris (1). Framery déploya le plus grand zèle dans l'accomplissement du mandat qui lui était confié; il dut même, dans les premiers temps, faire une certaine dépense d'énergie, et agir avec rigueur vis-à-vis des directeurs récalcitrants, qui essayaient de se passer de son autorisation pour jouer un ouvrage, ou bien usaient de supercherie pour éviter de payer les droits. Et il faut ajouter que ses confrères, dont il demeura le mandataire jusqu'à son dernier jour, n'eurent jamais qu'à se louer de sa probité et de sa diligence.

De même que l'Assemblée constituante, la Convention sut parfois faire trève aux graves débats qui l'agitaient, pour travailler en faveur des arts et des artistes. Framery dut saluer avec joie le décret du 18 brumaire an II (8 novembre 1793), ordonnant la formation d'un *Institut national de musique*, première appellation donnée au Conservatoire de Paris. Cette question de l'enseignement musical officiel l'intéressait fort : il en avait fait l'objet d'un mémoire publié en 1784, alors que venait de s'établir l'École royale de chant et de déclamation (2). Il était revenu sur ce sujet, dans l'*Encyclopédie méthodique*, à l'article Conservatoire,

(1) Framery établit son agence dans son domicile, au n° 127 de la rue Neuve-des-Petits-Champs, vis-à-vis la rue de Chabanais.

(2) Quérard (*La France littéraire*) s'est trompé en faisant remonter à 1775 la publication de ce mémoire.

où, pour la seconde fois, il avait exposé ses idées personnelles sur la constitution et le régime d'une grande école de musique. Celle que venait de créer le gouvernement de la République ne répondait peut-être pas, de tout point, au programme formulé par Framery ; mais il lui était aisé de reconnaître qu'il y avait là, quoi qu'il en soit, une institution d'avenir.

Aussi éprouva-t-il une réelle satisfaction lorsqu'on lui fit l'honneur de l'associer aux travaux qui avaient pour but de doter le Conservatoire des ouvrages d'enseignement qui lui étaient nécessaires. Framery fut appelé à faire partie de la commission nommée en l'an IX, à l'effet de procéder au choix d'un traité d'harmonie, pour servir à l'enseignement dans le Conservatoire. Il y siégea à côté de Gossec, de Méhul, de Cherubini, de Lesueur et autres maîtres éminents. Les travaux de cette commission aboutirent à l'adoption du traité rédigé par Catel. L'ouvrage ayant été publié l'année suivante, Cherubini en fit l'éloge dans un article très détaillé qui parut au *Moniteur universel* (1). Il y donnait, en note, les noms de ses collègues de la commission, et formulait ainsi les titres de Framery : « homme de lettres, versé, comme eux, dans la théorie musicale » (2).

(1) N° du 16 pluviôse, an X.

(2) Lors de la fête donnée au Conservatoire, le 4 août 1801, pour la pose de la première pierre de la bibliothèque, un *Hymne à Apollon* fut chanté après le discours prononcé par Chaptal, ministre de l'intérieur. Les paroles de cet hymne étaient de Framery, qui les avait adaptées à un chœur d'*Echo et Narcisse*, de Gluck.

Bien que chargé de travaux et d'occupations multiples, Framery n'avait point dit un adieu définitif au théâtre ; plus d'une fois encore il allait tailler sa plume de librettiste. En 1793, l'Opéra songea à reprendre *Tarare*, l'œuvre romantique et originale de Beaumarchais et Salieri. La première reprise de cet ouvrage, en 1790, avait été fructueuse, d'autant plus que l'auteur avait su piquer la curiosité du public en ajoutant à son œuvre une sorte d'épilogue approprié aux circonstances politiques du moment. En 1795, il y avait autre chose à faire ; mais on ne pouvait compter sur Beaumarchais, alors réfugié à Hambourg, et porté sur la liste des émigrés. Il était opposé d'ailleurs à cette reprise de *Tarare*, et il l'avait fait signifier à l'administration de l'Opéra. On passa outre, et à défaut de l'auteur, ce fut Framery que l'on chargea d'approprier le livret de *Tarare* au goût du jour. Il s'acquitta de ce soin de façon à contenter le plus grand nombre, sinon tout le monde ; il donna une forte teinte révolutionnaire au dénouement de la pièce, et il profita de l'occasion pour débarrasser l'opéra d'un prologue qui lui semblait faire longueur, ce en quoi il encourut le blâme de Beaumarchais (1).

L'année suivante, Framery faisait jouer, au théâtre Montansier, une comédie lyrique en trois actes : *La*

(1) En 1802, sous le Consulat, il y eut une nouvelle reprise de *Tarare ;* cette fois encore, l'ouvrage dut être remanié dans le sens commandé par la situation politique de la France. Cette troisième transformation du poëme de Beaumarchais fut-elle l'œuvre de Framery? Le fait est possible, mais je n'oserais l'affirmer.

Tourterelle ou les Enfants dans les bois. Cet ouvrage, dont le compositeur liégeois Antoine Gresnich avait écrit la musique, n'obtint qu'un demi-succès.

VII

J'ai signalé, plus haut, comme ayant conservé tout leur intérêt, les articles de Framery dans l'*Encyclopédie méthodique*, sur la prosodie musicale, sur l'application des paroles à la musique, et sur l'esthétique de l'opéra. Ces sujets lui plaisaient (1) ; il les avait longuement étudiés, au cours de ses travaux dramatiques ; aussi les traitait-il en maître expert et compétent. C'est ce que prouve encore la brochure intitulée : *Avis aux poètes lyriques*, ou *De la nécessité du rhythme et de la césure dans les hymnes ou odes destinées à la musique* (2). Framery y démontre combien il serait avantageux pour l'art musical que les poètes lyriques s'asservissent à l'uniformité des césures et à la quantité rythmique des syllabes. Cet intéressant et judicieux travail a été reproduit presque en entier par Choron, dans son *Manuel de musique* (3).

Une nouvelle et précieuse occasion d'émettre ses idées sur ces questions, d'une importance égale pour la musique et la poésie, s'offrit pour Framery, lorsque la

(1) V. dans le *Mercure* du 30 avril et du 28 mai 1785 des lettres de Framery et du marquis de Chastellux, auteur d'un *Essai sur l'union de la poésie et de la musique*.

(2) Paris, 1796, in-8°.

(3) 3e partie, t. III.

classe de littérature et beaux-arts de l'Institut national de France eut mis au concours le sujet suivant : « Analyser les rapports qui existent entre la musique et la déclamation : — déterminer les moyens d'appliquer la déclamation à la musique, sans nuire à la mélodie » (1). Sans hésiter, notre écrivain entra en lice, et le mémoire par lui rédigé obtint le prix, lequel lui fut décerné en séance publique, le 15 nivôse an X (5 janvier 1802). Le *Discours* (2) de Framery est remarquable tout à la fois par la justesse des idées émises, par la méthode qui préside à leur exposition, et enfin, par l'heureux choix des citations qui viennent à l'appui de la démonstration, toujours claire et logique. A l'inverse du P. André, de Bailleux, de Lacépède, et autres esthéticiens du XVIII^e^ siècle, lesquels ont complètement erré sur ce chapitre, tout en y semant à profusion les fleurs de rhétorique, Framery établit tout d'abord que la musique n'est ni un langage, ni un art d'imitation. Si elle partage avec les autres arts l'avantage de réveiller des souvenirs, elle a de plus qu'eux sa puissance physique ; elle agit ainsi tout à la fois sur les sens et sur l'imagination. L'auteur démontre alors les caractères particuliers de la déclamation et ceux de la mélodie, les rapports et les dissemblances entre l'une et l'autre, et les lois qui les régissent respectivement.

(1) Ce sujet de prix fut proposé et adopté dans la séance publique du 15 germinal an VIII.

(2) *Discours qui a remporté le prix de musique et de déclamation proposé par la classe de Littérature et Beaux-Arts de l'Institut*, etc., etc ; Paris, Pougens, 1802, in-8°.

L'examen de la seconde partie de la question le conduira à poser et faire suivre des développements et justifications nécessaires, les principes dont voici le résumé :

« Le but principal de la musique étant d'exciter des sensations, et ses moyens consistant spécialement dans la mélodie, c'est donc la mélodie qui doit être la plus scrupuleusement ménagée. C'est à cette partie que les plus grands sacrifices doivent être faits, loin d'en exiger d'aussi considérables.

« La déclamation doit abandonner aux volontés, même aux caprices de la mélodie, l'exactitude rigoureuse de ses accents, et dans certains cas, avec des précautions connues de tout compositeur, quelques-uns de ses droits sur la durée des syllabes.

« En retour, la mélodie doit se conformer avec une soumission entière, aux lois de la déclamation sur la prosodie (sauf les cas exceptés), et sur le ton convenable à chaque personnage, en combinant le caractère, l'état, l'âge, le sexe et la situation dans laquelle il est placé ; en s'attachant, dans les cas d'opposition absolue, à la situation, qu'on doit toujours regarder comme condition principale. »

Ces principes, j'en conviens, ne sont pas de tout point conformes à ceux qui régissent aujourd'hui la composition dramatique ; on en trouve cependant l'application entière dans tous les opéras éclos en France, durant les trois premiers quarts de ce siècle, pour le plus grand honneur de l'école française, et pour le plus grand plaisir des amis de la musique au théâtre.

Lauréat de l'Institut, Framery allait bientôt appartenir lui-même à ce corps savant. Le 30 juillet 1803, la quatrième classe (littérature et beaux-arts) l'élut en qualité de membre correspondant. Ses longs travaux, son dévouement infatigable aux intérêts de l'art musical, trouvèrent là une juste récompense. Au point de vue de la notoriété acquise, il lui était facile d'ailleurs de soutenir la comparaison avec Moreau, Blaze, Mauduit-Larive, ou Bonnet-Beauval, ces illustres inconnus, qui, lors de la deuxième organisation de l'Institut (1), avaient été inscrits sur la liste des correspondants nationaux, pour la musique.

Cette place de membre correspondant ne fut pas pour lui une sinécure ; les trois membres titulaires de la section de musique, Grétry, Gossec et Méhul (2), s'empressèrent de lui confier toute la besogne qui leur incombait. « L'âge avancé des deux premiers, écrit Choron, et les occupations du troisième ne permettant point à ces artistes honorables de s'occuper des travaux académiques, on s'était décidé à charger de toute cette partie du travail un correspondant distingué par ses connaissances en ce genre. Ce correspondant jouissait de quelques avantages qui lui offraient le dédommagement de ses soins ; il était chargé de la

(1) L'arrêté des Consuls, réorganisant l'Institut en quatre classes, est daté du 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803). Le 8 du même mois, un second arrêté fixait la composition des quatre classes. L'élection de Framery vint compléter le nombre de correspondants désigné par le premier arrêté.

(2) La 5e section de la 4e classe de l'Institut comprenait, en outre, les comédiens Monvel et Grandmesnil.

rédaction du dictionnaire, prenait part à toutes les délibérations, et était en quelque sorte regardé comme un membre honoraire, et traité avec les mêmes égards » (1).

Mis ainsi sur le même pied que les académiciens titulaires, Framery eut à rédiger de nombreux rapports, à rassembler les matériaux nécessaires à la composition du dictionnaire des Beaux-Arts, et à les mettre en œuvre. Autant de travaux à ajouter à ceux qui le sollicitaient d'autre part. Membre de la Société philotechnique, du Lycée des Arts (2) et de la Société d'émulation d'Abbeville, il ne négligeait jamais l'occasion d'une communication à faire à ces associations. C'est ainsi qu'en 1800 il avait écrit, pour la Société philotechnique, une notice sur le compositeur Della-Maria, prématurément enlevé au théâtre lyrique, qui lui était redevable de quelques ouvrages charmants.

(1) *Motifs d'éligibilité présentés par un des candidats pour la place vacante à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut royal de France, section de composition musicale ;* Paris, Ducessois, in-8°. — Ce fut Choron qui succéda à Framery comme membre correspondant de l'Institut.

(2) Le Lycée des Arts, fondé à Paris en 1792, offrait tout à la fois le caractère d'une société savante et d'un cercle littéraire. Il avait organisé tout un ensemble de cours publics et de conférences, dont étaient chargés les savants et les littérateurs les plus distingués de ce temps. Le Lycée donnait également des fêtes de toute sorte, concerts, « essais de musique », bals, etc. Il occupait une partie du Palais-Royal, appelé alors Palais-Égalité. Les abonnés trouvaient là des salles de conversation, de lecture, et une bibliothèque. Diverses sociétés de Paris tenaient leurs séances au Lycée des Arts.

Pour compléter l'hommage rendu à la mémoire de ce musicien, Framery entreprit la publication par souscription d'un opéra-comique laissé par lui inachevé : *la Fausse duègne*. L'ouvrage fut terminé par Blangini, et la dédicace en fut offerte au Premier Consul, qui l'accepta (1).

Après le grand succès de *la Vestale* (1807), Framery fit paraître au *Journal Encyclopédique* un « Éloge de Spontini ». En 1809, année de la mort d'Haydn, la classe des Beaux-Arts de l'Institut le chargea d'acquitter le tribut de regrets dû par elle au célèbre compositeur, qu'elle comptait au nombre de ses membres correspondants. La notice de Framery sur Haydn, lue dans une des séances de la classe, parut en 1810 (2). Ce fut sa dernière publication.

Fatigué, usé par son activité constante, par ses travaux multiples, il s'éteignit le 26 novembre de cette même année, à l'âge de soixante-cinq ans.

Le *Moniteur universel* lui consacra, quelques jours après, l'article nécrologique que voici : « La classe des Beaux-Arts de l'Institut vient de perdre l'un de ses membres correspondants, M. Framery. Il possédait à un dégré éminent la science de la théorie musicale ;

(1) Dans ses *Souvenirs*, Blangini dit que dans la partition de Della-Maria, la musique des deux derniers actes manquait totalement. Il eut donc à composer lui-même les deux tiers de l'ouvrage, et l'on s'explique dès lors qu'il semble considérer *la Fausse duègue* comme ayant été son opéra de début à Paris.

(2) *Notice sur Joseph Haydn, contenant quelques particularités de sa vie privée, relatives à sa personne ou à ses ouvrages.* Paris, Barba, 1810, in-8°.

de nombreux articles insérés dans l'*Encyclopédie*, des mémoires lus à la classe de l'Institut lui méritent cet éloge ; il a eu le bonheur de faire connaître Sacchini à la France, en traduisant très bien, sous le titre de *la Colonie*, le célèbre opéra de *l'Isola abandonata*, qui avait eu un si brillant succès en Italie, qui en eut un prodigieux à Paris, et qui fit à cette époque une sorte de révolution dans l'art musical. Son dernier opuscule fut une notice sur Haydn, où le génie de ce grand compositeur est dignement apprécié » (1).

VIII

L'auteur de l'article que l'on vient de lire, en énumérant les principaux titres de Framery à la reconnaissance des amis de la musique, s'est bien gardé d'oublier celui-ci : « Il a eu, dit-il, le bonheur de faire connaître Sacchini à la France. » C'est, en effet, grâce à ses efforts que la musique de ce compositeur a pénétré chez nous, s'y est fait apprécier et aimer comme elle le méritait ; c'est, on peut le dire, l'initiative prise par Framery qui a valu à l'école française trois opéras remarquables, en tête desquels il faut placer *Œdipe à Colone*, une œuvre absolument hors de pair, pour la distinction du style et la beauté de l'expression.

(1) *Moniteur universel* du 30 novembre 1810. Le *Mercure de France* annonce en quelques lignes, dans sa livraison du 1er décembre, la mort de son ancien collaborateur.

Framery a laissé plusieurs manuscrits sur la musique et les musiciens, entre autres une notice sur le violoniste Gaviniès.

Là ne se sont point bornés, nous le savons, les services rendus par Framery à l'art musical. Nous l'avons vu enseigner, tour à tour, par le précepte et par l'exemple, les lois de la prosodie, démontrer dans quelles conditions s'opère favorablement l'union des vers et de la musique. Faiblement doué sous le rapport de l'imagination, il ne pouvait, comme auteur dramatique, aspirer aux succès ; c'est pourquoi il se voua à une tâche plus ingrate : celle du traducteur ; ses parodies d'opéras italiens furent accueillies avec faveur, et prirent une place importante au répertoire de nos théâtres.

Il fut un des premiers journalistes français, le premier peut-être, qui ait su faire de la critique musicale ; aux observations banales qui suivaient ordinairement l'analyse littéraire d'un opéra, il substitua des appréciations basées sur un examen sérieux et compétent de la partition.

Il travailla à vulgariser la technique de l'art ; il l'enrichit de démonstrations aussi nettes que judicieuses, et se montra, à quelques égards, le précurseur de nos théoriciens modernes (1). Comme esthéticien, il professa d'excellentes doctrines, en parfait accord avec l'esprit et les tendances de l'art français.

Les spéculations intellectuelles n'étouffaient pas

(1) Voir, par exemple, les observations sur quelques irrégularités rhythmiques, consignées dens le *Discours qui a remporté le prix de musique et de déclamation*, pages 2 et 3 des exemples de musique. Ces observations peuvent être rapprochées de celles auxquelles s'est livré M. Mathis Lussy, dans son ouvrage sur *le Rythme musical* (Paris, Heugel, 1883).

chez lui le souci des intérêts matériels ; mais c'est bien moins pour lui que pour les autres qu'il travaillait, lorsqu'il créa, sur des bases par lui conçues, l'agence pour le recouvrement des droits d'auteurs, agence qu'est venue remplacer plus tard la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

En étudiant Framery comme journaliste, on arrive aisément à se représenter ce que fut l'homme ; la nature même de sa critique nous révèle ses mœurs douces, son caractère droit et conciliant. Il put se tromper parfois, s'attirer de piquantes semonces ; je doute qu'il se soit créé des inimitiés bien profondes. La paix de son intérieur répondait à l'estime dont il était environné. L'absence d'enfants fut probablement le seul regret sérieux qui ait jamais été éprouvé dans son ménage.

« Homme sage et de beaucoup de mérite », c'est ainsi que le secrétaire perpétuel de la classe des Beaux-Arts de l'Institut, Joachim Le Breton, qualifiait Framery quelques jours après sa mort (1). Le littérateur-musicien auquel s'adressait cet éloge méritait bien une notice biographique plus détaillée, plus complète que celles dont il a été l'objet jusqu'à ce jour. Je suis loin de prétendre qu'avec celle-ci tout aura été dit sur son compte ; n'aurais-je fait que combler provisoirement la lacune que je viens de signaler, je ne regretterais ni le temps, ni les soins que j'ai donnés à l'exposé de cette laborieuse carrière.

(1) *Notice sur Haydn* (note).

LE CONTRE-AMIRAL

BARON HAMELIN[1]

1768-1839

Par M. Charles BRÉARD,

Membre correspondant.

A Honfleur, sur une place voisine de l'ancien havre des passagers, à peu de distance de la porte de Caen, une table de marbre commémorative indique la maison où Jacques-Félix-Emmanuel Hamelin naquit le 13 octobre 1768. Ce marbre a été placé le 20 septembre 1841 par les soins et aux frais d'un particulier. On a ainsi rendu un juste hommage à l'un des marins les plus importants et les meilleurs que la Normandie ait produits. Si ce vaillant et intelligent officier général a été laissé au second rang, il y a lieu d'en marquer

(1) Enseigne de vaisseau le 1er juillet 1793. Lieutenant de vaisseau le 3 septembre 1794. Capitaine de frégate le 14 novembre 1796. Capitaine de vaisseau le 15 septembre 1803. Contre-amiral le 15 septembre 1811. Major général à Toulon en 1818. Grand officier de la Légion d'honneur le 23 août 1823. Baron de l'Empire le 19 juillet 1811.

son étonnement ; s'il est moins connu que d'autres marins de l'époque, il est tout aussi digne de l'être. On en jugera par la biographie que nous lui consacrons et que nous avons rédigée d'après les archives du ministère de la marine.

Emmanuel Hamelin était fils de Jean-Baptiste Hamelin et de Françoise-Marie-Catherine Duval. Les documents municipaux attestent l'ancienneté de sa race qui a donné de nombreux sujets à la marine du commerce. Ainsi, sa famille est inscrite dès l'année 1457 sur les registres des confréries qui ont existé sur la paroisse Notre-Dame de Honfleur : on y lit les noms de Guillaume Hamelin l'ancien et de Guillaume Hamelin le jeune. A l'époque postérieure, sous les règnes de Henri II et de Charles IX, les Hamelin siègeaient dans les assemblées communales en qualité de syndics, d'échevins et de conseillers : tels étaient Pierre Hamelin, Michel Hamelin et Henri Hamelin, bourgeois de Honfleur. Il y a donc plus de quatre siècles que le nom d'Hamelin apparaît pour la première fois.

Vers l'année 1776, le père du contre-amiral Hamelin avait acheté un office de chirurgien-barbier du roi ; son brevet est du 23 juin 1776 ; il y est qualifié de greffier en la communauté des maîtres en chirurgie. L'acquisition d'une modeste propriété voisine de la forêt de Touque lui avait permis d'arrondir son nom et de s'appeler Hamelin des Essarts. Mais il faut croire que son fils se montra de bonne heure fatigué de la préparation des simples dans l'officine paternelle, car après avoir suivi quelques études sans trop d'intérêt il se fit marin faute de mieux. Un voisin, le capitaine

Bouté, le prit à son bord, l'initia aux pratiques de la navigation, et comme à cette époque le commerce de la traite florissait, il le conduisit aux comptoirs de la côte d'Angola durant cinq années. Entre temps il navigua au cabotage sur les côtes de Normandie et de Bretagne avec le capitaine Julienne, issu d'une vieille souche honfleuraise. C'est peut-être à ses premiers voyages dans la Manche qu'il faut attribuer le désir qu'il manifesta plus tard d'obtenir un commandement dans cette mer et les succès qu'il y obtint.

Passé matelot-timonier sur le *Triton* en 1788, son mérite personnel, ses goûts sérieux, son port grave, sa figure énergique et méditative, sa raison déjà mûre ne tardèrent pas à attirer l'attention de ses supérieurs. Le commandant Motard (1) qui montait le *Triton* et qui devait à ses actions d'éclat l'insigne faveur d'avoir reçu une commission d'officier, l'appela à l'honneur de donner des leçons de navigation théorique aux volontaires, aux élèves de la marine et aux pilotins de son âge placés sur le même vaisseau et subordonnés au maître d'équipage, au maître pilote et au maître canonnier. Il se trouvait ainsi, grâce à la protection du commandant, en mesure de briguer un emploi de sous-lieutenant de vaisseau ou d'obtenir le commandement d'un navire du commerce s'il préférait la carrière de la marine marchande. L'altération de sa santé fut un obstacle à la réalisation de ses espérances. Pourvu d'un congé qui se prolongea plus d'une année, Hamelin revint à la maison paternelle, puis il reprit

(1) François Motard, capitaine de vaisseau en 1792.

les voyages à la Côte d'Or et au Cap Français, sur les navires la *Jeune Mina*, l'*Aimable Dorothée* et sur l'*Eléonore*. L'expédition qu'il fit avec ce dernier bâtiment négrier, du 2 avril 1791 au 11 juillet 1792, fut la dernière qui le conduisit aux marchés d'esclaves de la côte d'Afrique.

Vers la fin de l'année 1792, Hamelin quitta le rude apprentissage auquel il venait d'être soumis ; il s'embarqua de nouveau sur les vaisseaux de l'Etat. Peut-être alors céda-t-il moins au désir de poursuivre sa carrière qu'aux ordres du ministre, au moment où la République recrutait une armée de matelots pour ses deux flottes de la Méditerranée et de la Manche. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons Hamelin timonier sur le vaisseau l'*Entreprenant* commandé par son compatriote le capitaine Thirat et mouillé sur la rade de Brest.

Il est inutile de rappeler ici les événements qui amenèrent la déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande le 1er février 1793. Il suffit de savoir qu'au milieu de la conjuration générale concertée contre la France et qu'aux premiers bruits de guerre une escadre avait été rassemblée à Brest ; l'*Entreprenant* en faisait partie. Ce fut sur ce vaisseau, où il figurait en premier lieu dans les rangs subalternes puis dans l'état-major en qualité d'enseigne, qu'il assista au bombardement d'Oneille, à l'expédition de Naples, au siège de Cagliari et à l'occupation de Toulon par les Anglais. C'était là le commencement d'une terrible lutte de plus de vingt ans et le moment d'événements plus terribles encore. C'est l'époque où

l'émigration laissait presque tous les vaisseaux sans officiers, où les dilapidations privaient les escadres de munitions et de vivres, où pour la marine l'anarchie était universelle. Pendant ses croisières de Brest à Toulon et son séjour sur les côtes de la Sardaigne, Hamelin put voir ce qu'étaient les nouveaux états-majors et, comme il avait connu les anciens, les juger. Il fit également connaissance avec les procédés rigoureux de la Convention, trop encline à voir des traîtres là où il n'y avait que des officiers malheureux ou inexpérimentés. A son retour à Brest, au mois d'octobre 1793, Hamelin fut jeté en prison ainsi que les autres officiers de l'*Entreprenant*. Les représentants du peuple entendaient leur demander compte de leur conduite dans le port de Toulon.

La détention d'Hamelin ne dura que quelques jours; il embarqua sur la frégate la *Proserpine* armée pour une croisière dans l'Océan. En quelques semaines cette frégate captura un grand nombre de bâtiments ennemis et s'empara de la frégate hollandaise la ***Vigilante.*** Au mois de mai, elle était ralliée à la flotte sortie de Brest avec l'ordre de croiser pour attendre le convoi d'Amérique. Hamelin prit part ainsi aux combats des 28 et 29 mai et 1er juin 1794, connus sous le nom de bataille du 13 prairial, combats livrés par l'armée navale de l'Océan sous les ordres de Villaret-Joyeuse. Durant cette action, « une des plus mémorables dont l'Océan ait été le témoin », Hamelin était chargé des signaux sur le vaisseau-amiral la *Montagne*, à bord duquel se trouvait le représentant Jean-Bon-Saint-André. On sait que dans le combat du 13, la ligne

française ayant été coupée, la *Montagne* fut enveloppée par six vaisseaux anglais dont elle parvint à se faire abandonner après avoir ouvert contre eux un feu terrible. Au même combat se rattache le souvenir de la glorieuse défense du vaisseau le *Vengeur* (1).

Devenu lieutenant de vaisseau le 3 septembre 1794, Hamelin passa sur la *Minerve* et se distingua aux combats livrés par l'escadre du contre-amiral Martin aux vaisseaux de l'amiral Hotham. Sur la même frégate, il prit part à la capture du *Berwick* de quatre-vingt-deux canons (2), lequel à l'approche des bâtiments français avait tenté inutilement de se jeter à la côte le long du cap Corse et avait finalement amené son pavillon après avoir été chassé et fortement endommagé par la frégate l'*Alceste* (3). Dans cette action, Hamelin reçut une grave blessure qui l'éloigna du service pour quelque temps. Aussitôt guéri, il reçut l'ordre d'embarquer sur la prise, c'est-à-dire sur le *Berwick* déjà pourvu d'un état-major et d'un équipage français et incorporé dans l'escadre aux ordres du

(1) Voir sur la bataille du 13 prairial le récit du commandant Troude (*Batailles Navales*, t. II, p. 328).

(2) Le *Berwick* fut pris par l'*Alceste* que commandait le lieutenant de vaisseau La Joille. A la suite de cette prise, pour récompenser l'intrépidité du commandant français et l'habileté de son équipage, le lieutenant La Joille fut promu au grade de capitaine de vaisseau.

(3) Arch. de la marine, campagnes, procès-verbal du 7 mars 1795.

contre-amiral Richery. Cette escadre était destinée à une expédition contre les colonies anglaises (1).

Elle était mouillée sur la rade de Toulon lorsque parvint à l'amiral l'ordre de mettre sous voiles pour rallier la division Thévenard et opérer de conserve dans la mer des Antilles. Les instructions du Directoire exécutif traçaient le plan d'une double opération. La première consistait à attaquer les Anglais dans les parages de la Jamaïque et à dévaster cette île : « Il faut que cette colonie, écrivait le ministre, ne soit plus écrite sur le catalogue des colonies à sucre ». L'autre opération, à en croire les mêmes instructions, devait être aussi énergique. Il s'agissait de détruire les pêcheries de Terre-Neuve, « et d'effacer cette île du nombre des possessions anglaises (2) ».

De telles résolutions témoignaient de plus d'emportement que de raison. Les correspondances ministérielles de ce temps, lesquelles nous introduisent dans les côtés secrets des événements, nous montrent une marine en pleine décadence. Nos équipages n'étaient pas plus en mesure de dévaster les colonies anglaises que de lutter malgré leur bravoure contre les escadres de lord Howe, de l'amiral Hotham et de Nelson.

Mais la grande question du moment était de combattre sur mer l'Angleterre. Le Directoire n'écoutait

(1) Voici sa composition : la *Victoire*, vaisseau de 86 canons ; le *Jupiter*, le *Barras*, le *Berwick*, la *Révolution*, le *Duquesne*, vaisseaux de 74 canons, et les frégates la *Félicité*, l'*Embuscade* et la *Friponne*.

(2) Arch. de la marine, campagnes, 1796.

en cela que son désir, loin de mesurer ses forces, loin de se rendre compte du désordre qui existait sur nos vaisseaux ; d'ailleurs, le résultat des expéditions hardies conçues alors fut décisif.

Forte de cinq vaisseaux, trois frégates, deux corvettes et un aviso, la division Richery exécuta sans tarder l'ordre de prendre la mer. Elle mit sous voiles, quitta Toulon, longea les côtes d'Espagne sous prétexte de capturer les croiseurs ennemis et vint mouiller en rade de Cadix au lieu de gouverner vers Brest où elle était impatiemment attendue. On était au mois de février 1796, et malgré les pressantes sollicitations du ministre, le contre-amiral Richery n'avait point songé à quitter son mouillage au mois de mai suivant quoiqu'il eût l'ordre de se rendre aux Iles sous le Vent (1). Sa conduite restée sans explications pendant quelques mois fit naître des soupçons, excita le mécontentement du Directoire, nécessita de nouvelles résolutions et força le gouvernement d'abandonner le projet d'une expédition aux Antilles. On dut s'en tenir à une campagne contre la station et les établissements de Terre-Neuve (2).

Les vaisseaux le *Jupiter*, le *Pégase*, la *Victoire*, la *Révolution*, le *Berwick*, les frégates la *Félicité*, l'*Embuscade* et le *Tartu* sortirent de Brest au mois d'août

(1) Parmi les contrariétés et les embarras que rencontra le contre-amiral Richery sur la rade de Cadix, il faut noter une insurrection générale des équipages de sa division.

(2) Arch. de la Marine, campagnes, 1796. Rapport du 14 messidor.

1796. Cette division, placée sous les ordres du contre-amiral Richery, fit voile vers Terre-Neuve. Nous avons dit qu'Hamelin était embarqué sur le *Berwick* en qualité de lieutenant de vaisseau. Le 18 fructidor an IV (4 septembre 1796), elle entra dans la baie de Bull sans y trouver d'obstacles. Lorsque le commandant en chef y eut laissé tomber l'ancre, il débarqua une centaine d'hommes qui s'avancèrent l'arme au bras vers les magasins et les sécheries. L'établissement contenait deux cents maisons environ ; elles furent brûlées ainsi que les magasins, quatre bâtiments pontés et cinquante à soixante bateaux de pêche (1). Richery songea ensuite à se rendre à l'île Saint-Pierre afin d'avoir achevé son expédition avant l'hiver. Le 2 vendémiaire (24 septembre) il occupa avec sa division les rades de cette île, descendit à terre et annonça aux habitants que leurs habitations allaient être détruites. La population de Saint-Pierre n'était alors que de quarante personnes ; les établissements consistaient en cinq grands échafauds couverts de morue, vingt-cinq maisons et cinq magasins. Sur la rade et dans les anses il se trouvait sept goëlettes et une vingtaine de pêcheurs. Richery ne perdit pas de temps ; le 4 vendémiaire, le feu fut mis partout, tant aux maisons qu'aux goëlettes et aux bâtiments (2). Ainsi l'expédition se trouvait terminée ; d'autres résultats devaient signaler son retour en Europe.

(1) Arch. de la marine, campagnes, 1796.

(2) Procès-verbal du 26 septembre 1796. Arch. de la Marine, campagnes.

La division française avait mis à la voile aussitôt que la dernière maison de l'île Saint-Pierre avait été réduite en cendres. En traversant l'Océan, elle se portait vers les côtes d'Espagne afin d'y établir une croisière, lorsqu'à cinquante-cinq lieues à l'ouest du cap Saint-Vincent, elle fit rencontre d'un convoi de trente à quarante voiles qu'escortait le vaisseau le *Censeur* de soixante-quatorze canons. L'amiral signala aussitôt à ses vaisseaux de chasser, et il prit avec le *Jupiter* la tête de la ligne. Mais pendant qu'il était rejeté un peu en dehors de sa route, le combat s'engagea entre le *Berwick* et le *Censeur* embarrassé dans sa marche par le convoi qu'il traînait à sa suite. Après un combat assez vif, le *Censeur* et son convoi furent capturés ; tout l'honneur de l'action revenait au lieutenant Hamelin (1). Pour le récompenser de son habileté et de sa bravoure, le Directoire le nomma capitaine de frégate.

De retour de ses croisières, la division Richery arrivait à Rochefort le 5 novembre 1796 ; de là elle devait gagner Brest où elle jeta l'ancre le 13 décembre suivant. Dans les premiers jours de ce mois, Hamelin avait embarqué comme second capitaine sur le vaisseau la *Révolution*, placé dans la première division de l'escadre en armement et destiné à effectuer le projet d'expédition sur l'Irlande.

Ce projet était dû à Hoche « qui voyant, dit M. Thiers, les grands théâtres de la guerre occupés par Bonaparte, Moreau et Jourdan, brûlait de s'en ouvrir un en Irlande.

(1) Lettres du contre-amiral Richery datées de Cadix. Arch. de la Marine, campagnes, 1796.

Il s'était lié beaucoup avec l'amiral Truguet, ministre de la marine, et ministre à grandes vues. Ils s'étaient promis tous deux de donner une haute importance à la marine et de faire de grandes choses » (1). L'escadre devait transporter vingt mille hommes en Irlande ; Hoche avait choisi la légion des Francs, les 24e, 27e, 81e et 94e demi-brigades d'infanterie, sept escadrons de cavalerie, une brigade étrangère et de l'artillerie (2). Avec ces forces, le général ne doutait pas qu'il ne s'emparât de l'île, quoique toutes les côtes en eussent été couvertes de troupes.

Dès cet instant, tous les préparatifs de l'armement furent faits : le ministre mettait toutes ses espérances d'une paix glorieuse dans le succès de l'expédition et dans ceux de la marine (3). Mais la mésintelligence allumée entre Hoche et l'amiral Villaret-Joyeuse s'opposait au prompt départ de l'escadre. Pour couper court aux lenteurs qui en résultaient, on remplaça Villaret-Joyeuse par Morard de Galles. Voici la lettre confidentielle écrite au général Hoche en cette circonstance :

« Le Directoire exécutif voulant enfin, mon cher général, mettre un terme aux délais et aux entraves que le découragement et la pusillanimité ne cessent d'opposer à la glorieuse expédition qui vous est confiée, et ne voulant pas exposer les braves troupes que

(1) *Hist. de la Révolution française*, t. VIII, 391.

(2) Lettre de Hoche, 12 novembre 1796. Arch. de la Marine campagnes.

(3) Lettre de Truguet au général Hoche, 30 octobre 1796. Arch. de la Marine, campagnes.

vous commandez aux malheurs inévitables qui résulteraient nécessairement du deffaut de zèle et d'audace et surtout du découragement de la part des officiers de mer chargés de les conduire au milieu des périls qu'il faut tantôt éviter et tantôt braver, vient d'aretter que le vice-amiral Morard de Galles, si connu par son expérience, son courage et son dévouement aux intérêts de la République, prendra le commandement des forces navales actuellement réunies à Brest, et qu'il sera chargé d'exécuter la mission qui était confiée au général Villaret. Comme il est essentiel pour le succès d'une opération également délicate et audacieuse qu'un amiral soit secondé par des hommes dignes de toutte sa confiance, le Directoire a nommé le citoyen Bruix chef de division, major général de l'armée. Il a également envoyé à ce vice-amiral des ordres de commandement en blanc pour nommer les capitaines de vaisseau et de frégate qu'il croira dignes de deffendre courageusement son pavillon-amiral sans jamais l'abandonner... Enfin, mon cher général, je ne vois plus rien qui puisse ralentir ou entraver votre courage et le prompt départ de l'expédition qui est l'objet de tout l'intérêt du gouvernement, puisque de son succès dépend l'humiliation et la ruine de notre implacable ennemy et une paix glorieuse » (1).

Le 15 décembre, l'escadre fut en état de mettre à la voile ; elle sortit de Brest se dirigeant vers la baie de Bantry, point des côtes d'Irlande qui offrait trois mouillages où l'armée pouvait se mettre à l'abri des

(1) 5 novembre 1796. Arch. de la Marine, campagnes.

coups de vent et s'embosser de manière à ne pouvoir être ni doublée, ni tournée par des forces supérieures. Mais après quelques jours d'une navigation heureuse, nos vaisseaux furent assaillis par une tempête Le 6 nivôse (26 décembre), la *Révolution*, que montait Hamelin, fut chassée d'Irlande par un coup de vent qui lui fit perdre une de ses ancres et ses câbles. Le 9 (29 décembre), ce vaisseau rencontra le *Scévola*, coulant bas d'eau et faisant des signaux de détresse. Malgré le mauvais temps et une mer affreuse, on put sauver l'équipage. Mais le commandant de la *Révolution* ayant à son bord plus de deux mille deux cents hommes réduits à la demi-ration, et craignant de manquer de vivres, se décida à retourner en France. La *Révolution* mouilla sur la rade de l'île d'Aix, le 25 nivôse (14 janvier 1797), extrêmement délabrée (1). En même temps, arrivaient sur la même rade, à bord de la *Fraternité*, les généraux Morard de Galles et Hoche.

Tel fut le sort de l'armée navale destinée à envahir l'Irlande : des quarante-cinq bâtiments qui transportaient les troupes (2), deux furent engloutis, quatre se jetèrent à la côte et sept furent pris. En racontant l'issue funeste de cette expédition, durant laquelle la flotte dispersée par le mauvais temps ne parvint ni à se réunir ni à rejoindre ses chefs, un bon juge en ces matières, M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, as-

(1) Arch. de la Marine, campagnes 1796-1797.

(2) Dix-sept vaisseaux, un vaisseau rasé, treize frégates, cinq corvettes et sept flûtes.

sure que nous aurions certainement débarqué en Irlande si la flotte eût été mieux exercée, si les bâtiments eussent été habitués à plus d'activité (1) ; c'est-à-dire, en d'autres termes, que la pratique des manœuvres, ainsi que l'instruction, faisait défaut, tant dans les états-majors que parmi les équipages. La catastrophe d'Aboukir, survenue l'année suivante, fit voir de nouveau que l'on était loin d'avoir pu remplacer les compagnons du comte d'Estaing et de Suffren.

Ici nous nous apercevons que nous avons perdu un peu de vue notre marin ; nous y revenons. Mais la période de trois années qui suit n'étant point la plus intéressante, il suffira d'en résumer les faits principaux.

Au mois d'août 1797, un ordre du ministre appela Hamelin au commandement de la frégate la *Fraternité*. On lui confia un service de croisières sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne, service fastidieux, mais qui n'était pas exempt de dangers. Pendant plus d'un an, il escorta les bâtiments de commerce de Bordeaux à Nantes et de Rochefort à Brest, croisa à l'embouchure de la Loire, dans l'Iroise et au large de la rade de Bertheaume. A la même époque, on mit en pratique un singulier système, duquel on ne pouvait évidemment pas espérer la restauration de la marine ; il semblerait qu'on renonçât alors à tout espoir de combattre victorieusement l'Angleterre. Nos guerres maritimes étaient sans doute douloureuses, mais était-ce là un motif pour désespérer de nos marins ? Il y a donc lieu de s'étonner des dispositions qui furent prises et qui, faute

(1) *Guerres maritimes*, t. I, p. 145 à la note.

de prévoyance, de patience et de sagesse, ne pouvaient tendre qu'à désorganiser la flotte. Tel fut l'ordre de concéder au commerce des frégates tout armées pour faire la course. En conformité de cet ordre, la *Fraternité*, que montait Hamelin, fut mise à la disposition d'un négociant de Nantes ; son commandant, auquel répugnait le métier de corsaire, refusa d'en conserver le commandement. Après ce refus, au mois de novembre 1797, il passa sur la *Précieuse*. L'année suivante, nous le trouvons sur la flûte le *Cormoran*, mouillée devant Saint-Malo.

Les instructions du contre-amiral Lacrosse lui prescrivaient de veiller aux exercices des équipages, d'entreprendre de fréquentes croisières, de poursuivre les bâtiments légers qui infestaient nos côtes et dont la confiance était incroyable. On avait vu une goëlette anglaise capturer des barques de pêche à deux portées de canon des jetées de Honfleur ; sur la rade du Havre, à portée de voix des stationnaires, tantôt deux, tantôt quatre frégates, mouillaient l'ancre et s'y établissaient dans la plus parfaite sécurité (1).

Les succès de ces frégates, s'ils témoignaient de la hardiesse des Anglais en leurs desseins, accusaient aussi notre impuissance. Nos croiseurs n'avaient pu protéger les bâtiments de commerce, garantir les côtes, secourir les corsaires qui couraient les chances d'une navigation périlleuse. De même que les autres ports de la Manche, Honfleur avait profité des encou-

(1) Arch. de la Marine, service général. Lettre du 2 vendémiaire an VIII.

ragements accordés par le Gouvernement, et il avait armé en course un certain nombre de navires. L'*Actif*, le *Benjamin*, le *Chauvelin*, le *Coureur*, l'*Élisabeth*, étaient autant des corsaires qui furent capturés au mois de mai 1794. Le malheureux sort réservé à leurs équipages n'avait pas arrêté l'ardeur des autres capitaines qui ne trouvaient que trop de facilité, d'ailleurs, pour recruter les matelots. C'est ainsi que l'on vit, les années suivantes, sortir du port les corsaires : l'*Appocrate*, de 14 canons et de 70 hommes, le *Furet*, le *Cartouche*, le *Mandrin*, l'*Hirondelle*, l'*Épervier*, le *Petit-Diable*, pris le 23 novembre 1799, le *Linx* et la *Justine-Adélaïde* qui eurent le même sort (1). « La protection que le Gouvernement accordait à ces armements irréguliers, dit l'amiral Jurien de la Gravière, fut le coup de grâce de notre marine : elle remplit les pontons anglais de nos meilleurs matelots, de telle sorte que la grande difficulté, sous la République, était moins d'armer un navire que de lui trouver un équipage, et pendant que les corsaires avaient des équipages d'élite, nos frégates s'armaient avec des bateliers, qui de leur vie n'avaient vu la mer : à défaut de marins véritables, on prenait des marins de rivière (2). »

Dans ce moment, à l'embouchure de la Seine, la prise successive de ces corsaires n'était pas le fait le plus fâcheux que l'on eût à déplorer. C'était un jeu d'enfant pour l'ennemi que de couler bas ou d'amariner

(1) Arch. de la Marine. Bâtiments armés en course.
(2) *Souvenirs d'un amiral*, p. 10, 11 et 14.

de petits bâtiments dont quelques-uns n'étaient armés que de pierriers. Mais la lutte sur d'autres points, pour être plus sérieuse, était marquée par des revers plus cruels. Au mois de mai 1798, le port du Havre était étroitement bloqué ; les navires de guerre mouillés sur la rade ou amarrés dans les bassins n'osaient mettre sous voiles, avertis des moyens de l'ennemi qu'ils avaient à combattre. Cependant, le 29 mai, sur l'ordre du ministre, la frégate la *Confiante* et la corvette le *Vésuve*, avaient pris la mer espérant, en l'absence des croiseurs, pouvoir réussir à gagner Cherbourg sans être arrêtées dans leur traversée. Malheureusement contre l'attente des capitaines, à la hauteur de Dives, la *Confiante* s'était trouvée en vue de trois bâtiments anglais. Aussitôt elle revire, porte toute la voile possible et prend chasse. Elle est vigoureusement poursuivie par les bâtiments. La nuit n'arrête point leur action. A la pointe du jour, ils sont en avant d'elle et le combat s'engage contre un vaisseau rasé et une frégate. La *Confiante* le soutient courageusement pendant cinq heures, puis elle vient coulant bas s'échouer sous le fort de Beuzeval. L'équipage se jette à la mer et se retire à terre malgré ce qu'on peut faire pour l'en empêcher. Le lendemain, à l'heure de la pleine mer, l'ennemi s'approche de la frégate, s'assure qu'elle est abandonnée, monte à bord et y met le feu (1). La côte fut bientôt couverte des débris de l'une des frégates les plus rapides qui aient été construites au Havre.

C'était, on le voit, une nécessité tous les jours plus

(1) Arch. de la Marine, campagnes, 1798.

pressante, d'assurer à notre pavillon la libre navigation sur les côtes de la Manche. Hamelin, comme nous l'avons dit, fut employé à cette mission pendant trois années, soit en qualité de commandant du *Cormoran* et du bateau canonnier n° 19, soit comme second sur le vaisseau le *Formidable*. Moins heureux que son compatriote Motard, qui, dans le même moment prenait part à l'expédition d'Egypte, Hamelin restait attaché à des fonctions pénibles, mais sans éclat; il avait eu d'obscurs débuts; les commandements qui lui étaient confiés ne semblaient pas de nature à illustrer son nom.

Pour sortir du service auquel il était attaché sur la rade de Saint-Malo, emploi équivalent, disait-il, à un brevet de vie, il demanda un nouveau poste. « Une grande expédition se prépare à La Hougue, écrivit-il au ministre, l'audace sera nécessaire aux chefs des bateaux. Veuillez me donner l'ordre d'aller y exposer ma vie et comptez que si un bateau descend à terre avant ma mort, ce sera celui que vous m'aurez confié. Je brûle du désir de combattre (1). » La lettre resta sans réponse, mais une autre citation permettra d'apprécier les sentiments flatteurs dont il était l'objet. « Hamelin, disait le capitaine de vaisseau Lamoise, s'est toujours comporté d'une manière digne des plus grands éloges; il s'est signalé par son zèle, son activité, ses soins à maintenir la discipline ; il réunit les talents et les connaissances qui caractérisent le bon officier. » Et le chef de division Willaumez ajoutait : « J'ai jugé

(1) Lettre du 13 prairial an VI.

par moi-même que ses services et ses talents lui donnent les plus grands droits à ce qu'il désire. En faisant droit à ma sollicitation, vous aurez un capitaine sur lequel le gouvernement pourra compter (1). »

Ce que désirait Hamelin, c'était de servir l'État d'une manière plus conforme à son zèle et à sa bravoure. Ce fut au moment où il désespérait peut-être d'y pouvoir parvenir, que l'avenir s'ouvrit devant lui et qu'il se félicita de se voir à portée d'agir plus activement.

En 1796, le capitaine Nicolas Baudin avait été autorisé, par arrêté du Directoire, en date du 13 messidor, à prendre le commandement d'un navire, pour aller chercher à la Trinité espagnole, des plantes exotiques et des objets d'histoire naturelle dont il se proposait de faire hommage au Muséum. La flûte la *Belle-Angélique* avait été en conséquence armée au Havre et mise sous voiles, le 9 vendémiaire (30 septembre). A la suite d'événements malheureux éprouvés à la mer, ce navire avait relâché à Ténériffe où il avait été désarmé et vendu. Le capitaine Baudin l'avait remplacé par la flûte la *Balance* qui en changeant de fortune avait changé de nom et était devenue la *Belle-Angélique*. C'est sur ce dernier bâtiment que le chef de l'expédition avait continué sa mission. Il était de retour en France au mois de juin 1798, et débarquait à Fécamp, n'ayant pu entrer dans le port du Havre, que bloquaient des frégates anglaises (2).

(1) Lettre du 25 messidor an VIII.

(2) Arch. de la Marine. Expéditions scientifiques, 1798; service

L'heureux succès du voyage du capitaine Baudin avait inspiré au ministre le plan d'une plus grande expédition. Son intention était de mettre à profit l'expérience et les talents de ce marin et de lui confier la direction d'un nouveau voyage. Il s'agissait de tirer parti de la campagne d'exploration projetée pour introduire en France des végétaux inconnus propres à la nourriture, à la médecine et aux arts, ainsi que des animaux qui pourraient peupler les basses-cours et les pâturages.

Comme on parlait beaucoup de cette entreprise, Antoine de Jussieu s'en fit le champion ; résolu à la soutenir, il profita de toute occasion pour y gagner le Directoire. Ayant appris que sur sa demande Humboldt avait accepté avec joie de faire partie du voyage, il jugea qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour s'assurer le concours précieux du savant allemand. « Nous vous prions, écrivait-il, de hâter une décision et de prévenir par ce moyen la désertion de sujets que nous remplacerions difficilement, de ce nombre est M. Humboldt, scavant prussien, qui se proposait d'aller dans le Levant avec un naturaliste français et ses amis pour faire des observations physiques et des recherches, et qui est muni d'une quantité considérable d'instruments propres aux observations... Convaincu de l'utilité dont il serait dans la nouvelle expédition, nous l'avions engagé à s'embarquer sur le vaisseau du capitaine Baudin, et il avait accepté avec

général, 1797 et 1798. — *Annales maritimes et coloniales*, an VII, p. 226.

transport cette invitation. S'il y a un retard, nous le perdrons, parce qu'il va suivre sa première destination et qu'il craint de perdre une occasion sûre et prochaine de transport en Afrique (1). »

Diverses circonstances s'opposèrent à l'exécution du plan conçu par le ministre et par la commission du Muséum. Jussieu, qui l'avait embrassé avec ardeur et qui s'y était attaché, on pourrait dire avec patriotisme, chercha de nouveau des raisons d'intervenir. Il voulait, disait-il, enrichir la France de productions nouvelles, et rien n'était plus propre à servir son dessein. « Nous voici maintenant arrivés à cette époque où tous les travaux recommencent, disait-il dans une lettre du 3 mars 1799, où la nature invite ceux qui l'étudient à recommencer leurs excursions savantes. C'est le moment de mettre à la voile pour aller recueillir au loin les objets qui doivent servir à peupler nos forests, nos jardins et nos prairies, pour commencer d'abord les recherches depuis la rivière de La Plata jusqu'à la pointe de l'Amérique, et se mettre en état de doubler cette pointe ou de traverser les détroits dans six mois, c'est-à-dire à l'entrée de la belle saison dans ces parages. Une pareille entreprise ne peut qu'honorer une grande nation qui doit montrer l'étendue de ses vües et de ses ressources » (2).

L'expédition, au reste, était décidée; l'une des deux corvettes qui devait l'entreprendre était déjà en arme-

(1) Arch. de la Marine. Lettre de Jussieu, sans date (vendémiaire an VII).

(2) Arch. de la Marine.

ment au Havre : c'était le *Naturaliste*, de 400 tonneaux et de 12 canons de 8, lancée des chantiers de ce port le 12 septembre 1795; mais l'autre corvette, le *Géographe*, était encore en construction sur les mêmes chantiers; elle devait porter 24 canons de 12.

Sur ces entrefaites, aux instructions par lesquelles Jussieu préparait le voyage de circumnavigation du capitaine Baudin, vinrent se joindre les conseils de Bernardin de Saint-Pierre. L'auteur des *Etudes de la Nature* s'intéressait à l'entreprise ; il avait fait adopter par la classe des sciences morales et politiques diverses mesures destinées à en accroître l'intérêt. Elles étaient fort simples. Il voulait que l'expédition servit à étudier les courants de l'Océan, et dans ce but il conseillait d'abandonner de temps en temps aux flots une bouteille vide contenant la date du jour avec indication de la latitude et de la longitude. A ce propos il rappelait qu'une bouteille jetée dans la baie de Biscaye le 12 août 1786 avait été recueillie par des pêcheurs d'Arromanches le 9 mai 1787, à deux lieues de ce village ; et qu'une seconde bouteille abandonnée à la mer le 15 juin 1797 vers le 44° de latitude nord et le 4° de longitude vint attérir parmi les rochers du cap Prior ; elle contenait des lettres à son adresse. Enfin une troisième bouteille jetée au nord de l'île de France, avait été portée jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Il n'était pas douteux disait-il, que les routes parcourues par ces trois bouteilles déterminent la direction et en partie la vitesse des courants.

En poursuivant ses instructions, Bernardin de Saint-Pierre ajoutait quelques observations sur l'hygiène des

marins. Dans une navigation autour du monde qui avait précédé celle qu'Hamelin et Baudin allaient entreprendre, Bougainville n'avait perdu que sept hommes sur trois-cent sept ; tandis que dans un voyage que lui, Bernardin de Saint-Pierre, avait fait à l'île de France, lequel n'avait duré que quatre mois et onze jours, on en avait perdu dix sur cent vingt. Suivant lui plusieurs causes physiques et morales, avaient concouru à la destruction de l'équipage. D'abord le manque d'eau, la mauvaise qualité des salaisons dans lesquelles on avait trouvé un pied de cheval avec son fer. Ensuite des causes morales ; la tristesse, le désœuvrement, l'ennui avaient contribué à développer le scorbut. « On ne parlait aux matelots qu'avec dureté. Ils s'asseyaient tristement sur l'avant ou sous le vent, le long de la chaloupe, les uns à côté des autres sans se parler. Un simple biniou aurait suffi pour les tirer de leur léthargie. La musique et la danse ont l'influence la plus puissante sur les Français, mais surtout sur les mélancoliques matelots auxquels elles rappellent en pleine mer les ressouvenirs et les amusements de la patrie. Un capitaine de vaisseau de compagnie parti de Lorient trois semaines après nous, arriva à l'Ile de France trois semaines avant nous sans avoir eu un seul malade. Il avait maintenu ses matelots en santé et en gaieté, en les faisant danser tout le long de la route au son du biniou. Je conclus qu'il importe à la santé des équipages du capitaine Baudin qu'il y ait quelques joueurs d'instruments à bord de ses vaisseaux (1) ». On

(1) Archives de la Marine. Expéditions scientifiques.

le voit, le biniou paraissait à l'auteur des *Etudes sur la nature* préférable à toute une pharmacie. Mais on pense bien que la classe de l'Institut ne se borna pas à ces deux grandes découvertes : la bouteille vide pour parvenir à connaître les divers courants de l'Océan et le biniou pour préserver des atteintes du scorbut ; elle comptait Fleurieu et Bougainville parmi ses membres (1).

En même temps que le ministre de la marine demandait à l'Institut ses instructions, il procédait au choix des officiers. Nous avons dit que le chef de l'expédition était Nicolas Baudin, officier de grande expérience et plein de fermeté ; il montait le *Géographe*. Hamelin avait obtenu le commandement de la corvette le *Naturaliste* (2) ; il le devait aux preuves d'activité et de savoir qu'il avait montrées. « Le compte avantageux que j'ai rendu au Premier Consul de vos talens et de votre expérience, lui avait écrit le ministre, a déterminé son choix. Je suis convaincu d'avance que vous justifierez ce témoignage de la confiance du gouvernement (3). »

(1) *Une Académie sous le Directoire.*

(2) Avec Hamelin se trouvaient sur le *Naturaliste* d'autres marins de Honfleur : Jules-Louis Davout, Jules-Alexandre Lajoie, Louis-Joseph Haranger, Charles-Félix Marie et Pierre Durand, les deux premiers officiers de timonerie, et les autres matelots.

Sur le *Géographe*, Pierre-André Morin, aspirant de 1re classe, Joseph-François Vivien, Jean-Philippe Exmelin et Louis Thouret, matelots ; tous les quatre étaient du quartier de Honfleur.

(3) Lettre du 19 thermidor an VIII (6 août 1800).

Avant de rappeler les détails recueillis dans les journaux de navigation du chef de l'expédition, il importe de connaître le plan qui avait été réglé. La commission chargée par l'Institut de surveiller les préparatifs du voyage, avait arrêté son choix sur l'Australie ou Nouvelle-Hollande, terre encore neuve pour les Européens. De cette grande île on ne connaissait que la côte orientale explorée par Cook, en 1770, depuis le 10e jusqu'au 38e degré de latitude sud, la côte sud du Van-Diemen qu'on avait pendant longtemps supposé être une partie de la Nouvelle-Hollande, tandis qu'elle en est séparée par un détroit assez large, la moitié de la côte méridionale qui avait été vue par d'Entrecasteaux et la côte sud-ouest reconnue particulièrement par les Hollandais. Il restait donc à reconnaître la moitié de la côte du sud, une partie de la côte sud-ouest, depuis la pointe sud de la terre de Leuwin, jusqu'à l'île Rottnest et toute la côte du nord-ouest. L'exploration de ces diverses parties de l'Australie devait former le principal objet du voyage du *Géographe* et du *Naturaliste*. En outre, l'expédition devait visiter l'intérieur de la terre de Van-Diemen, suivre la côte sud de l'Australie, reconnaître l'île de Rottnest, la rivière des Cignes, rechercher les ports, les mouillages, les rivières, se rendre à Timor pour se ravitailler, et de là reprendre la route de la côte de Diemen. Pour rendre son retour plus utile, elle était tenue de longer la côte de la Nouvelle-Guinée, encore très peu connue et sur la situation de laquelle les Anglais qui l'avaient relevée cinq ou six années auparavant, n'avaient encore rien publié.

Lorsque le commandant en chef eut reçu ses instructions, que les ingénieurs, zoologistes, minéralogistes, botanistes, jardiniers et peintres eurent été répartis sur les deux corvettes, Nicolas Baudin appareilla du Havre le 19 octobre 1800 ; le *Géographe* et le *Naturaliste* poussés par un vent de nord-est assez frais gagnèrent rapidement l'Océan. Une vingtaine de jours plus tard les deux bâtiments arrivèrent aux Canaries, où ils séjournèrent quelques jours pour remplacer l'eau et les vivres, avant de continuer leur route vers le sud. Le 15 mars 1801, ils atteignirent l'île de France et y relâchèrent pendant quarante jours. Le 25 avril, l'ancre fut levée et les deux corvettes prirent la route de l'Australie. Elles attérirent sur la terre de Leuwin le 7 prairial an IX (27 mai 1801).

Les opérations de reconnaissance commencèrent aussitôt. Comme le récit de ces opérations forme un volumineux ouvrage orné de cartes et de dessins coloriés d'un grand intérêt (1), notre intention ne peut être de suivre nos explorateurs au jour le jour en reproduisant les informations fournies par Péron. Aussi n'insisterons-nous pas sur le côté scientifique du voyage, bien qu'il ait été très instructif, mais par cela même il s'adresse spécialement aux géographes et aux naturalistes.

Du 27 mai au 22 août 1801, le capitaine Baudin, dont nous suivrons les journaux, employa quatre-vingt-sept jours dans la reconnaissance de la côte occidentale de

(1) *Voyages aux Terres Australes* publié en 1807 par le naturaliste Péron.

la Nouvelle-Hollande, et d'une partie de la côte septentrionale, environ cinq cents lieues de côtes. Un peu au nord de la pointe occidentale de la terre de Leuwin, il visita une grande baie, par le 33° degré 55 minutes de latitude australe ; il la nomma *Baie du Géographe*. Il en fit reconnaître plusieurs anses, dans l'une desquelles sa chaloupe fut perdue. Le pays n'offrait aucunes ressources ; les botanistes y avaient seulement recueilli quelques plantes inconnues en Europe. De là, le *Géographe* remonta seul la côte au Nord jusqu'à la baie des Chiens-Marins, dans laquelle il passa seize jours. Cette baie était assez bien connue pour ne point mériter un séjour aussi prolongé. De ce point, en suivant la direction de la côte, tantôt à vue, tantôt hors de vue, jusqu'à la partie qui est opposée à l'île de Timor, la navigation du *Géographe* n'offrit aucune particularité qui doive être remarquée (1).

Dès les premiers jours de juin 1801, la corvette le *Naturaliste* s'était trouvée séparée du commandant de l'expédition, et ce n'avait été que le 2e jour complémentaire (19 septembre 1801) qu'elle l'avait rejoint à Timor. Durant cette séparation, Hamelin avait visité la terre d'Edels et la terre d'Endracht. Après en avoir examiné les côtes, noté les écueils et les endroits propices pour jeter l'ancre, il avait envoyé l'un de ses enseignes, François Heyrisson, tenter de pénétrer dans le pays. On apercevait de la fumée qui s'élevait de différents points du rivage ; les collines étaient couvertes de bois et plusieurs naturels apparaissaient sur une petite

(1) Lettre de Fleurieu au Ministre de la Marine.

éminence assemblés autour de cases éparses formant sans doute un de leurs villages. L'enseigne Heyrisson avait exploré la baie où était ancré le *Naturaliste* et il avait reconnu, disait-il, une belle rivière qui devait traverser toute la Nouvelle-Hollande. Mais Hamelin jugea que cette rivière n'était autre chose qu'une lagune peu considérable dont l'ouverture était fermée par une espèce de palissade, ouvrage de naturels pour empêcher la sortie des poissons. L'art avec lequel cet ouvrage était disposé, les espaces cultivés près de la côte, l'abondance des gros arbres qui couronnaient les collines, en un mot l'aspect séduisant de la région firent désirer au commandant Hamelin d'entrer en relations avec les habitants. Il fit donc équiper deux embarcations, lesquelles sous son commandement se dirigèrent vers le rivage avec le dessein de descendre à terre les officiers et les naturalistes. L'un des savants témoin de l'entrevue qui suivit, le minéralogiste Depuch, l'a rapportée en ces termes :

« Sans entrer dans les diverses circonstances qui ont précédé notre entrevue avec les habitants de ce quartier, dit-il, nous cheminions le long d'un des bords de cette rivière prétendue, lorsque des cris répétés et aigus nous ayant fait porter nos regards sur le bord opposé que nous suivions, on aperçut plusieurs naturels qui sembloient nous regarder avec curiosité. Le capitaine Hamelin, dans le canot duquel nous avions passé, fit porter sur eux, mais nous fûmes bientôt arrêtés par le manque d'eau. Les naturels, en nous observant, parcouroient le rivage en tous sens, et leurs cris étaient devenus plus multipliés et plus

brusques, ce qui n'annonçoit pas des dispositions favorables. Cependant, d'après l'impossibilité de nous en approcher avec le canot, plusieurs de nous obtinrent le consentement de M. Hamelin pour traverser à gué la distance qui nous séparait du rivage des naturels. Mais en approchant ils s'enfoncèrent dans les forêts. Deux d'entre nous se dirigèrent vers l'endroit du bois où ils étoient entrés et les autres les suivirent à peu de distance.

« A peine nous fûmes-nous un peu avancés qu'on entendit de nouveau leurs voix ; ils sembloient s'appeler entre eux et leurs cris étoient très multipliés. Le mot *vëlou, vélou* qu'ils ont répété souvent est celui que nous avons le mieux distingué ainsi que les aboiements d'un chien auquel il nous sembla qu'on imposoit silence. Pour faire connoître que nos intentions n'étoient point hostiles, nous déposâmes dans les lieux les plus apparents différents objets propres à fixer leur attention et nous nous retirâmes un peu à l'écart pour leur donner la facilité de venir les examiner ou les prendre. Nous ne tardâmes pas à voir paroître plusieurs naturels, armés chacun de deux sagaies et d'une espèce de massue dentelée et amaincie sur les bords, mais au lieu de se diriger vers les présents que nous leur offrions, ils s'avancèrent à grands pas de notre côté cherchant à nous couper la retraite. Heureusement que nous avions encore le temps de prévenir cet inconvénient. Néanmoins ils nous serrèrent de si près que nous étant réunis nous fûmes obligés de les tenir en joue. Leurs cris, leurs agitations et leurs menaces nous firent connoître qu'ils ignoroient la supériorité de

nos armes et nous fûmes bien aise de les voir s'arrêter afin de n'être pas obligés d'en faire usage.

« Comme tous leurs gestes sembloient nous inviter à retourner sur nos pas et que même ils nous indiquoient le passage par où nous étions venus, nous prîmes ce dernier parti.

« Parvenus à l'endroit où nous avions pris terre et toujours suivis par les naturels auxquels notre conduite paroissoit avoir inspiré du courage, nous entrâmes dans l'eau jusqu'à la ceinture ayant l'intention de gagner l'autre bord de la rivière que nous savions guéable. Les naturels nous y suivirent, et c'est alors qu'ils nous ont le plus approchés.

« Notre sûreté, depuis longtemps compromise, exigeoit que nous en imposassions à ces hommes insensés et devenus furieux, car leurs gestes et leur agitation, accompagnés de cris plus bruyants, sembloient annoncer le moment du combat. M. Hamelin, qui, dans son canot, avoit observé tous les mouvements qui avoient eu lieu de part et d'autre, s'avança en toute diligence vers nous, afin d'en imposer davantage par un plus grand nombre et les obliger à la retraite en protégeant notre embarquement. Cette démarche eut l'effet qu'on en devoit attendre, et les naturels s'arrêtèrent sans cesser néanmoins de nous crier *mouye*, *mouye*, et nous indiquer le chemin que nous devions prendre pour nous en retourner. Comme il paroissoit qu'il n'y avoit plus à craindre d'être dans la nécessité de combattre, nous déposâmes nos armes pour commencer de nouveaux signes d'amitié et leur montrer les présents que nous leur destinions. Tout fut inutile,

ils ne montrèrent pas plus de confiance pour les uns que de curiosité pour les autres.

« Après nous être assez longtemps considérés réciproquement, un d'eux, — et il nous sembla que c'étoit le plus jeune et par conséquent le plus téméraire, — s'avança tout proche de nous et, prenant une attitude guerrière, plaça derrière son dos sa massue et une de ses sagaies, brandissant ensuite l'autre de la main droite avec toute la souplesse et la force dont il étoit capable, il nous fixa avec autant d'assurance que de dédain et sembloit nous inviter à un combat particulier. Ses camarades parurent d'abord inquiets de sa démarche, mais comme on ne lui répondit qu'en lui offrant quelques présents, ils semblèrent l'approuver et finirent même par l'applaudir. Nous lui criâmes à plusieurs fois *tayo*, *tayo*, qu'il répéta parfaitement bien, et, se tournant vers ses compagnons, il les prononça de nouveau, ce qui les fit tous rire aux éclats. On prononça ensuite plusieurs mots françois qu'ils répétèrent également en se regardant, comme s'ils eussent cherché à deviner ce qu'on vouloit leur dire. Les mots qu'ils prononcèrent le mieux furent *oui*, *non*, *viens ici*, etc. Quelqu'un de nous leur ayant crié *poura*, mot malabar qui veut dire allez-vous-en, laissez-nous, ils ne semblèrent pas l'avoir mieux compris que les autres.

« Cependant l'homme au défi occupant toujours le même poste, sans rien perdre de son attitude guerrière, nous tentâmes un dernier moyen de réunion et de conciliation. Un de nous s'avança de quelques pas et revint ensuite pour quitter ses armes et retourna alors

vers lui un rameau vert de chaque main en criant *tayo*, *tayo*, mot si connu des nations qui habitent la mer du sud. Tous ces mouvements furent attentivement examinés mais ils ne produisirent d'autre effet que de décider celui qui s'étoit si bien montré à se rallier à ses compagnons, et quand il les eut rejoint les menaces recommencèrent de nouveau.

« Enfin ne voyant aucune apparence de pouvoir communiquer amicalement avec eux nous déposâmes à terre de nouveaux miroirs, de la rasade, etc., et leur firent signe que nous allions nous retirer, ce qu'effectivement nous exécutâmes. La curiosité décida celui qui nous avoit défié et un autre très reconnoissable par la couleur rouge de ses cheveux et de sa barbe à s'avancer mais non pas sans précaution. Ils ramassèrent les objets qu'on leur avoit laissés et notamment un beau mouchoir de poche ; après les avoir considérés tout fut remis à la même place. Le naturel au poil rouge en se regardant dans un miroir le retourna promptement et ne voyant plus rien le déposa de même.

« Le capitaine Hamelin leur ayant montré une tabatière rouge, cet aspect excita en eux un mouvement de surprise bien sensible et qu'ils manifestèrent par une exclamation. Il la jetta ensuite à celui qui s'étoit le plus avancé et nous nous reculâmes un peu pour lui donner la facilité de la ramasser. A peine l'eut-il un peu examiné qu'il la laissa tomber et soit que le présent ne fût pas agréable ou que la vue du noir qui était peint dessus lui déplût, les cris et les gestes menaçants redoublèrent et furent imités par tous les autres. Convaincu qu'il étoit impossible de pouvoir

gagner leur confiance, nous leur fîmes le signe de se retirer et nous approchâmes de notre embarcation (1) ».

Hamelin n'eut qu'à s'applaudir de cette détermination, car bien qu'il eût cherché par tous les moyens en son pouvoir à gagner l'amitié des naturels, un plus long séjour à terre aurait infailliblement amené quelque malheur. Voyant infructueuses ses diverses tentatives pour entrer en relations commerciales avec les indigènes, le commandant du *Naturaliste* commença les préparatifs du départ et remit à la voile pour gagner Timor, lieu du rendez-vous auquel était déjà parvenu le *Géographe*.

Après une relâche de plusieurs mois à Timor, les corvettes reprirent la mer, gouvernèrent vers le cap sud-ouest de la terre de Van-Diemen et entrèrent, le 13 janvier 1802, dans le détroit traversé pour la première fois par d'Entrecasteaux dix années auparavant et à l'entrée duquel Furneaux et Cook avaient mouillé. Des embarcations furent expédiées pour explorer les contours des magnifiques rades qui s'offraient à la vue des équipages, pour reconnaître les mouillages et s'efforcer de communiquer avec les indigènes.

Les premiers naturels qui furent aperçus ne se firent pas prier pour s'approcher, recevoir des présents et se prêter aux différentes attitudes qu'on leur fit prendre, afin de les dessiner. Ils conversèrent plus de trois heures par signes, sans manifester ni crainte ni projets hostiles. Mais, au moment où nos marins se

(1) Journal du capitaine Baudin, daté de Timor, 13 vendémiaire, an IX, arch. de la Marine.

dirigeaient vers leurs canots, ils les assaillirent d'une grêle de pierres. On ne put les tenir à distance qu'en les mettant en joue. Toutefois, les dispositions hostiles des insulaires ne se renouvelèrent pas, et les matelots ne tardèrent pas à être reçus avec cordialité.

En effet, deux hommes, sans armes apparentes, accompagnèrent le commandant Hamelin, qui se rendit au-devant d'eux le lendemain. La confiance fut si promptement établie qu'ils ne firent aucune difficulté d'échanger leurs armes contre des boutons de métal et de venir aider les matelots à jeter la seine. De tous les présents qui leur furent faits, les bouteilles parurent être celui qui leur fut le plus agréable. Ils avaient une parfaite connaissance des armes à feu et paraissaient en redouter singulièrement les effets. Nicolas Baudin nous les a peints d'une hauteur médiocre, assez mal faits, les yeux petits, la peau brun clair, enduite d'huile de poisson et d'ocre rouge, les cheveux laineux, peu épais, frisés et courts. Il a examiné leur tatouage, mais il n'a pu s'expliquer comment ils s'y prenaient « pour que les marques qu'ils s'imprimaient sur le corps fussent relevées en bosses très saillantes. » Leurs femmes n'étaient ni jolies ni bien faites ; leurs pirogues étaient formées de trois faisceaux d'écorces d'arbres ; leurs enfants, gais et doux, se plaisaient dans la société des matelots ; quant au costume des deux sexes, il consistait en une peau de kangourou jetée sur les épaules. Au demeurant, sauf quelques réserves sans importance, Nicolas Baudin a témoigné d'un sentiment favorable aux naturels des rives du canal d'Entrecasteaux et de l'île Maria.

La campagne d'exploration se continua sur la côte orientale de la terre de Diemen, dans les détroits de Banks et de Bass, en longeant les côtes tantôt arides et sablonneuses, tantôt boisées et abondamment pourvues d'eau, visitant les baies, relevant les fonds, explorant les petits archipels d'îles et d'îlots semés sur la route. C'est ainsi que le *Géographe* et le *Naturaliste* atteignirent le port Jackson au mois de juin 1802 après avoir fait une ample moisson de plantes inconnues, d'animaux rares, de cailloux aiguisés, de coquillages, d'armes, de plumes, d'insectes et d'échantillons de bois.

Depuis le départ des deux corvettes, plus de deux années s'étaient écoulées ; le temps avait été bien mis à profit par les commandants et leurs compagnons les naturalistes. Dans la crainte que les collections ne fussent perdues pour le Muséum en les conservant un plus long temps, le chef de l'expédition se décida à renvoyer le *Naturaliste* en France et à confier au capitaine Hamelin le transport des plantes vivantes et des animaux qui avaient été rassemblés. Le départ de cette corvette étant arrêté, Nicolas Baudin fit l'acquisition d'un petit bâtiment de trente tonneaux auquel il donna le nom de *Camarina*, « analogue au bois dont il étoit construit » ; le commandement en fut confié au lieutenant de Freycinet.

Quant au commandant Hamelin, il dut sans plus tarder se disposer à faire voile vers la France. On lui donna commission de rapporter les objets recueillis par l'expédition, et de rendre compte au gouvernement des découvertes géographiques mises en lumière sur une région jusqu'alors imparfaitement connue.

« Vous n'ignorez pas, lui écrivit Nicolas Baudin, que c'est à regret que je me sépare de vous, mais de quelque manière que j'aie pu considérer l'utilité de votre présence pour la suite de la campagne, la nécessité de votre retour pour le transport de tous les objets que nous avons recueillis m'a paru si indispensable que je n'ai point hésité à me charger seul de ce qui reste à faire, afin d'être sans inquiétude sur le sort de votre bâtiment et de tout ce qu'il contient. D'après ce qui vous reste à faire pour le succès de la mission que vous avez à remplir, je me suis convaincu qu'il est absolument nécessaire que vous vous rendiez au Havre et par la route la plus courte, celle que font ordinairement les bâtimens anglois partant du Port Jackson ne m'a pas parue la meilleure et je regarde comme un préjugé sans fondement raisonnable l'habitude qu'ils ont pris d'aller doubler le cap Horn pour venir ensuite reconnoître le cap de Bonne-Espérance. Avant que le détroit de Bass ne fût connu, cette route pouvoit être plus avantageuse qu'une autre, mais il n'en est pas de même aujourd'hui et surtout dans la saison où nous entrons. La facilité que j'ai trouvé dans la variété des vents pour me porter au Nord et à l'Ouest, après avoir traversé les détroits de Banck et de Bass qui séparent la Nouvelle-Hollande de la terre de Diemen et des Isles Furneaux me fait espérer que vous ne serez pas moins favorisé que je l'ai été moi-même lorsque j'ai fait cette route pour la première fois, et je ne doute pas que le second essay que nous en allons faire ne décide pour la suite les navigateurs à suivre une direction qui diminuera

d'un tiers le chemin qu'ils ont à faire avant de se rendre dans les parages du cap de Bonne-Espérance..... Au départ du port Jackson, nous ferons route ensemble pour traverser le détroit de Bass, mais quand nous l'aurons passé, vous suivrez celle qui vous est particulière. Personne ne désire plus que moi que votre navigation soit prompte, heureuse et exempte de tout événement fâcheux. Votre arrivée au Havre, si tout ce que vous y portez arrive à bon port, sera un des plus beaux moments de votre vie, et quand j'en serai informé, il ne me restera à désirer que d'avoir le même bonheur » (1).

Hamelin se disposa donc à faire route pour la France. Il laissa le capitaine Baudin, le 18 frimaire (2), sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, continuer sa campagne accompagné par la petite goëlette qu'il avait fait construire. Hamelin relâcha à l'île de France ; y resta huit jours pour réparer des avaries ; et en étant reparti le 21 pluviose (3), il se trouvait, le 5 prairial (4) dans les eaux de l'Angleterre, lorsque des navires de guerre l'arrêtèrent et le conduisirent à Portsmouth.

Un rapport adressé au ministre par Hamelin, le 18 prairial an XI (7 juin 1803), fait connaître les détails de la mésaventure.

(1) Lettre au capitaine Hamelin, du port Jackson, le 26 brumaire an XI (Arch. de la Marine : Expéditions scientifiques).

(2) 9 décembre 1802.

(3) 10 février 1803.

(4) 25 mai 1803.

« Le 6 prairial (26 mai), dit-il, j'ai été visité par la frégate anglaise la *Minerve*, capitaine Bullene, qui, connoissant bien que j'étois porteur de passeports de son gouvernement, et quoique j'eus depuis très longtemps pavillon parlementaire à la tête du mât de mizaine, m'a tiré deux coups de canon en plein bois, en me répétant sans cesse d'amener mon pavillon, malgré que je lui aie fait toutes les remontrances possibles et que je lui aie dit en françois et en anglois que j'étois porteur de passeports de son gouvernement, et que j'étois en retour de l'expédition de découvertes aux ordres du capitaine de vaisseau Baudin, que j'allois mettre mon canot à la mer pour lui envoyer mes passeports. Malgré toutes ces remontrances et, quoique mon canot fut allé à son bord, il continua toujours de tirer à boulet sur nous pour nous faire amener notre pavillon. A la demande de mon état-major, j'ai donné ordre à l'enseigne Moreau d'amener le pavillon, désirant conserver mon équipage et étant parlementaire en paix avec toutes les nations. De suite, la frégate la *Minerve* a mis son canot à la mer avec un lieutenant et deux midchipmen qui sont venus à bord pour prendre le commandement du navire. Ensuite, elle nous a envoyé un grelin et elle nous a pris à la remorque jusqu'à l'entrée de la rade de Spithead, et le lieutenant a continué de nous entrer jusque dans le port de Portsmouth » (1).

Deux jours de suite, Hamelin se vit refuser d'être conduit devant l'amiral anglais. Il écrivit aussitôt au

(1) Arch. de la Marine, expéditions scientifiques.

chargé d'affaires à Londres. Mais pendant le temps que la réponse mit à lui parvenir, et les délais que demanda un jugement de l'amirauté par lequel il fut déclaré de mauvaise prise, les officiers anglais avaient visité le *Naturaliste*, fait ouvrir une caisse qui contenait des madrépores et ne s'étaient retirés que devant les représentations d'autres officiers venus à bord de la corvette. Enfin, ayant pu obtenir ses passeports, Hamelin quitta la rade de Spithead, et le 6 juin 1803, il entrait dans le port du Havre.

Il avait à bord trois prisonniers, un espagnol indien embarqué à Botany-Bay, des animaux vivants pour le Muséum national, savoir : 2 cignes noirs, 4 casoars, 3 ombacks, 2 tortues à long col, 2 pigeons, 2 chiens indigènes et un bélier à quatre cornes. Il rapportait en outre pour le parc de la Malmaison 2 gazelles de l'Inde, 2 cailles et 2 autres oiseaux rares.

Ainsi finit la longue campagne d'exploration du *Naturaliste*, pendant laquelle le commandant Hamelin s'était distingué par les plus remarquables qualités. « Tout ce que je pourrois vous dire de lui, écrivait le capitaine Baudin, ne vous donneroit qu'une faible idée de son mérite comme marin et de ses qualités sociales (1). » La récompense due à ses efforts et à son zèle ne se fit pas longtemps attendre. Hamelin reçut le brevet de capitaine de vaisseau au mois de septembre 1803.

Il débarqua en France à l'heure où, pour le malheur de deux nations, la paix d'Amiens venait d'être brus-

(1) Lettre du 4 floréal an IX. (Arch. de la Marine.)

quement rompue par l'Angleterre, et où Napoléon préparait à Boulogne la réunion de la flottille que Nelson n'avait pu incendier. Au mois d'octobre 1804, Hamelin fut appelé à concourir à la réussite de l'entreprise que mûrissait l'Empereur, en conduisant du Havre à Boulogne plus de huit cents bâtiments, malgré les croisières anglaises. Pendant neuf mois, la lutte s'engagea sourde et violente entre lui et l'ennemi, qui songeait à détruire les forces françaises avant leur concentration à Boulogne, nous en suivrons les péripéties (1).

Le 17 janvier 1805, Hamelin reçoit l'ordre de convoyer quarante-sept bâtiments. Son pavillon flottait à bord de la corvette la *Foudre*. Il part du Havre par une journée de brume, alors qu'il était informé que les deux frégates qui bloquaient le port s'étaient écartées de plusieurs lieues. Mais le 29 il est rejoint par la division anglaise à la hauteur d'Étaples et un des bâtiments du convoi tombe au pouvoir de l'ennemi après s'être battu pendant trois quarts d'heure.

Le 31 mars de la même année, il effectua un second départ du Havre avec quarante et un bâtiments. Le 10 juin suivant, il mit de nouveau à la voile avec vingt-neuf bâtiments. Mais, dès qu'il eut appareillé de la rade du Havre avec la division sous ses ordres, il fut suivi par une frégate, la *Chiffonne*, capitaine Charles Adam, un fort pingre, un brick et un cutter anglais, qui le joignirent sous Saint-Adrien et l'y atta-

(1) Les détails qui suivent sont empruntés à la correspondance d'Hamelin. (Arch. de la Marine, campagnes 1805 et 1806.)

quèrent. Le combat s'engagea, il devint si opiniâtre que l'ennemi fut obligé deux fois de reprendre le large. Le convoi poursuivit sa route en bon ordre et en ligne très serrée ; mais quoiqu'on eût diminué de voile, pour que les transports pussent suivre également la division, deux des bâtiments restèrent à l'arrière, et on fut obligé de les remorquer. L'ennemi, qui ne s'était éloigné le matin que pour réparer des avaries, revint vers une heure et demie attaquer la queue de la ligne, défendue par le lieutenant de vaisseau Roquebert (1) et l'enseigne de vaisseau Girette. L'engagement se renouvela et à une si petite distance, que l'on fut obligé de recourir à la mousqueterie. Son feu bien dirigé contraignit les Anglais de lâcher prise une troisième fois et de prendre le large après un engagement de deux heures. La flottille put mouiller sur la rade de Fécamp.

L'ennemi fut extrêmement maltraité dans cette journée; de notre côté, on compta quatre hommes tués et vingt-deux blessés. Au nombre des premiers se trouvait l'enseigne Pierre Girette, du Havre, qui mourut à l'hôpital de Fécamp des suites de ses blessures, et parmi les autres un aide-timonier, Pierre-Louis Le Roy, de Honfleur, qui avait eu la cuisse gauche fracturée.

Le voyage suivant qui eut lieu à la fin du mois de juillet 1805 fut signalé par un nouveau combat dont les ordres du jour de la flottille rendirent compte. Pour

(1) Par décret du 16 messidor an XIII, il fut promu au grade de capitaine de frégate en considération de la manœuvre brillante et courageuse dans la journée du 21 prairial.

éviter l'attaque des croiseurs, contraint de relâcher à Fécamp, Hamelin était sorti de ce port le 23 juillet avec une division de vingt-neuf bâtiments. Au moment de son appareillage, il y avait à une lieue des jetées une frégate, deux corvettes et un cutter anglais qui se disposaient à fondre sur le convoi et qui voulurent intercepter le passage. Mais le commandant avait pris toutes les dispositions pour soutenir un engagement. Quoiqu'il ventât grand frais, le feu commença à portée de fusil ; la mousqueterie et l'artillerie des corvettes la *Foudre* et l'*Audacieuse* furent servies avec tant d'avantage que la frégate ennemie eut bientôt sa corne d'artimon coupée, et qu'elle tenta de se virer de dessous la volée de ces deux bâtiments afin de donner ensuite sur les canonnières dont elle espérait que le feu serait moins vif en raison de la force du vent. Cette manœuvre n'ayant pas réussi, le combat continua dans le même ordre et trois chaloupes ayant mis le cap sur l'ennemi en battant en chasse, les avaries que reçut la frégate la forcèrent à regagner le large promptement ; elle fut imitée par les trois autres navires anglais. Cette première action avait duré deux heures, de sept heures à neuf heures du matin. A dix heures, l'ennemi revint canonner la division française qui continuait sa route. Ce second engagement ne fut ni moins vif ni moins long que le premier. La corvette montée par le commodore eut la tête de son grand mât de hune coupée, son grand mât endommagé et, se trouvant vigoureusement serrée par le feu, elle fut obligée de chercher son salut dans la fuite (1).

(1) Ordre du jour du 7 thermidor, an XIII.

Hamelin, qui puisse vous empêcher de sortir ; l'Empereur attend avec impatience la nouvelle de l'appareillage des deux frégates, et tous vos soins doivent tendre à accélérer ce moment (1) ». A ces instances Hamelin répondait qu'il ne pouvait sortir du Havre sans combattre et il demandait l'autorisation de se faire accompagner par les fortes canonnières l'*Etna* et la *Brûlante*. « Tant que vous maintiendrez votre ordre de ne sortir qu'autant qu'il y aura de grandes probabilités d'atteindre ma destination sans combattre, ajoutait-il, j'ai peu d'espérance d'appareillage (2) ». Il disait encore au ministre : « Si Votre Excellence consent à ce que nous sortions, l'ennemi en vue, je peux l'assurer qu'heureux de trouver l'occasion de sacrifier nos vies pour le service de S. M. Impériale et Royale et pour la gloire de son pavillon, nous nous battrons jusqu'à extinction et finirons au pis-aller par nous jetter à la côte, si l'impérieuse nécessité nous y contraint (3) ».

Hamelin avait étudié son terrain, et, loin de se faire des illusions sur la situation, il voyait bien, et il l'écrivait au duc Decrès, qu'il ne fallait pas se flatter de rencontrer un concours de circonstances favorables : « le vent, la grande mer et l'absence de l'ennemi sont trois choses extrêmement difficiles à réunir (4). »

Sur ces entrefaites survint un décret (25 mai 1808),

(1) Lettre du mois de mars 1807.

(2) Lettres des 12 février, 25 février, 27 mars, 8 août et 30 septembre 1807 (Arch. de la Marine, campagnes).

(3) Lettre du 28 avril 1808 (Arch. de la Marine, campagnes).

(4) Lettre du 30 avril 1808.

qui ordonna pour la protection du cabotage et la surveillance de la pêche, la création de huit divisions de bâtiments garde-côtes. Les dispositions de ce décret étaient les suivantes : chaque division devait être composée de neuf péniches et commandée par un lieutenant de vaisseau pour la mer, et par un chef de bataillon pour la terre. Le chef de bataillon avait sous ses ordres trois compagnies d'infanterie composées chacune de 70 hommes ; chaque compagnie était divisée en trois escouades et chaque escouade, forte de 23 hommes, formait la garnison de chaque péniche.

La 7e division devait se réunir au Havre et être sous les ordres de l'officier de marine qui commandait la rade.

En ce qui concernait leurs obligations, il avait été réglé que les bâtiments garde-côtes devaient se porter partout où ils savaient que l'ennemi envoyait des péniches : à cet effet, chaque division devait former une police sur les principaux points des côtes confiées à sa protection. Il leur était enjoint de se tenir constamment, quand ils n'étaient pas en course, auprès du vaisseau amiral de la rade dont ils dépendaient et de ne pas aller en course isolément, mais toujours trois ensemble.

La division du Havre se composait d'un détachement du bataillon de Neufchâtel, et le commandant Hamelin reçut l'ordre de le recevoir à bord de la *Vénus*, afin que les hommes fussent plus rapidement répartis sur les neuf bâtiments garde-côtes à armer et qu'ils s'accoutumassent davantage au service de la marine militaire.

Au moyen de cette division de bâtiments légers, il devait être facile à Hamelin d'éclairer les mouvements de l'ennemi en faisant appareiller les péniches réunies sous son pavillon, et en appareillant personnellement pour surprendre les bâtiments anglais et protéger les côtes et les convois (1).

Tout en tenant compte de ces instructions, Hamelin n'en persistait pas moins dans sa volonté. Au ministre qui lui avait reproché ses lenteurs, il demanda de nouveau l'autorisation de gagner Cherbourg coûte que coûte ; il y avait trop longtemps, pensait-il, qu'il était tenu en échec, il lui fallait une nouvelle réponse. Au mois d'août 1808, elle lui parvint telle qu'il la désirait. « Je vous accorde la latitude que vous désirez pour la sortie des frégates la *Vénus* et la *Junon*, lui écrivit le duc Decrès, et vous êtes libre de tenter cette sortie lorsque vous croirez pouvoir réussir (2). » Trois jours plus tard, le 21 août, il sortait du Havre à neuf heures du soir, mettait en défaut la station ennemie, qui avait prétendu s'opposer à son passage, et entrait dans le port de Cherbourg le lendemain à dix heures du matin, sous le feu d'une division anglaise (3).

(1) Lettre du 31 mai 1808. (Arch. de la Marine.)

(2) Lettre du 18 août 1808.

(3) Le ministre de la marine au capitaine Hamelin : « Vous avez profité avec la célérité la plus satisfaisante de l'autorisation que je vous ai adressée le 18, et c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai appris que, parti du Havre le 21 à neuf heures du soir avec les frégates de S. M. la *Vénus* et la *Junon*, vous étiez arrivé le 22 à 10 heures du matin sur la rade de Cherbourg. » Arch. de la Marine, 29 août 1808.

La *Vénus* y resta plus d'un mois à l'ancre sans que son commandant connût la mission qui lui était réservée. Par une première lettre du 12 octobre 1808, le ministre l'informa des dispositions qui avaient été prises relativement aux cinq bâtiments réunis à Cherbourg : la *Vénus,* l'*Amphitrite*, la *Junon*, le *Cygne* et le *Papillon.* Trois d'entre eux devaient se rendre aux Antilles, la *Junon* était destinée pour une autre colonie, quant à la *Vénus*, elle devait se rendre à l'île de France. « Les difficultés attachées au passage de la Manche, disait le ministre, me font désirer qu'aucun de ces bâtiments n'appareille avant le mois de novembre, époque à laquelle les nuits plus longues et les brumes pourront faciliter cette manœuvre. Votre zèle connu, votre expérience, ma confiance dans votre prudence qui ne vous laissera rien compromettre et dans votre activité qui vous fera profiter des circonstances favorables, me persuadent que je ne puis confier cette affaire à de meilleures mains. Vous devrez donc décider leur départ lorsqu'ils seront chargés. » Quelque temps auparavant, Hamelin avait écrit « qu'il était paré, fût-ce pour aller au bout du monde et pour dix ans » (1). On l'y envoyait.

Le 10 novembre 1808, il mit sous voiles et il put, avec son convoi (2), gagner l'Océan sans être poursuivi ; il dut se féliciter de la rapidité avec laquelle il avait exécuté ce mouvement, car deux vaisseaux enne-

(1) Lettre du 2 septembre 1808 (Arch. de la Marine, Campagnes).

(2) Il sortit de Cherbourg avec trois frégates et deux corvettes.

mis louvoyaient au large des côtes de Bretagne et devant Brest. Sa sortie du Havre et son départ de Cherbourg à travers les croiseurs qui bloquaient ces deux ports sont des traits de résolution et d'audace qui peignent le caractère même du contre-amiral Hamelin.

Une fois en pleine mer, il ouvrit le pli cacheté qui devait lui révéler sa destination. Ce pli contenait une lettre datée du 12 octobre précédent, l'informant que l'Empereur avait décidé que la station de l'Ile-de-France serait renforcée de quelques frégates. Déjà Duperré y avait été envoyé avec la *Bellone* et y avait débarqué les munitions dont il était porteur. « En arrivant à l'île de France, disait le ministre, vous serez sous les ordres du commandant de la station, laquelle est supérieurement commandée par le capitaine-général Decaen. Je n'ai pas besoin de vous recommander de chercher dans cette traversée de faire le plus de tort que vous pourrez au commerce de l'ennemi, car c'est un des objets essentiels de votre expédition. Vous devez vous attacher, pendant tout son cours, à être de la plus grande utilité aux colonies orientales.... Vous êtes appelé, M. le commandant, à partager l'honneur de contribuer à la conservation des colonies par l'activité et le succès du service que vous y remplirez » (1).

Après avoir pris et brûlé sur son chemin quatre navires de commerce, le *Hiram*, l'*Albion*, la *Victima* et le *Triomphe de la Paix*, Hamelin arrive sans autre incident à l'île de France le 20 mars 1809. Le mois suivant, il appareille pour une croisière de six mois

(1) Archives de la Marine.

avec deux frégates, la *Vénus* et la *Manche*, une goëlette, la *Créole*, et le brick l'*Entreprenant*. Après avoir touché à l'île Bourbon, où il était chargé de conduire des troupes, Hamelin se dirige vers Madagascar. Il y apparaît au moment où les naturels sont prêts à égorger les négociants européens (23 mai 1808). Il a le bonheur, par un débarquement de 360 marins et par un combat opiniâtre, de sauver la vie de tous les traitants établis à Foulpoint. De là il fait route pour le détroit de Malacca et séjourne à l'entrée de ce passage pendant un mois ; en vue des îles Nicobar, il capture le brick anglais l'*Orient*, puis en parcourant le golfe de Bengale, il combat seul et prend successivement trois vaisseaux de la Compagnie des Indes : le *Charlestown*, l'*United-Kingdom* et le *Windham*, venant de Londres, chargés de cargaisons évaluées à 200,000 livres sterling (1). Depuis huit mois que la division Hamelin tenait la mer, elle avait en outre capturé le brick anglais l'*Anna* et les trois-mâts le *Samson* et le *Friendschip*. Enfin, sa croisière se termine par une action plus brillante encore. Il attaque, prend et détruit le riche établissement de Topanobay, défendu par des forts qu'il fait sauter. Hamelin revient à l'île de France avec ses prises, répare à la hâte ses avaries et est prêt à reprendre la mer, lorsque l'île Bourbon, attaquée par une division anglaise forte de dix-neuf voiles et de 6,000 hommes de débarquement, tombe au pouvoir de l'ennemi le 9 juillet 1810. Son bras et son

(1) Lettre du général Decaen, 3 janvier 1810 (Arch. de la Marine, colonies).

épée étaient devenus nécessaires à la défense de Port-Louis et il allait faire tout ce qui dépendait de lui pour conserver cet établissement.

Comme nous l'avons dit, l'île Bourbon était prise ; dans la nuit du 13 au 14 août 1810, le capitaine Willouyhby avait débarqué des frégates anglaises en croisière 250 soldats de marine qui s'étaient rendus maîtres de l'îlot de la Passe en l'attaquant à la faveur d'un orage. Mais le 20 août, la division Duperré, composée des frégate la *Bellone* et la *Minerve*, de la corvette le *Victor* et des vaisseaux de compagnie le *Ceylan* et le *Windham* récemment capturés, était en vue de l'Ile-de-France et elle allait faire payer cher son succès au pavillon anglais. En effet, trois frégates ennemies, la *Magicienne* le *Syrius* et l'*Iphigénie* croisaient alors avec sécurité devant le port Napoléon et elles ne se doutaient guère de la rentrée de notre division. Une quatrième frégate, la *Néréide*, était mouillée à quelque distance. Le 21 août, le *Windham* en cherchant à mouiller dans la rivière Noire fut attaqué et repris par le *Syrius*, auquel vinrent aussitôt se joindre les trois autres frégates dans le but d'atteindre le port Impérial et d'y écraser la division française.

Le général Decaen avait prévu leurs intentions, et l'ordre de les suivre et de les combattre était déjà donné à Hamelin, qui avait sous ses ordres les frégates la *Vénus*, la *Manche*, l'*Astrée* et la corvette l'*Entreprenant* (1). Seize heures après la réception de cet ordre, il mettait sous voiles.

(1) Le général Decaen écrivait à Hamelin, le 23 août 1810 : « Si votre division peut se trouver demain en position d'en-

Pendant ce temps, le 23 août, le combat s'était engagé dès cinq heures du matin entre la division Duperré, embossée au fond de la baie, en avant de l'île aux Singes, dans la position la plus favorable, et les frégates anglaises. L'action était des plus vives. La *Bellone,* commandée par Duperré, répondait seule au feu de quatre bâtiments ennemis, dont deux, quoique échoués, lui présentaient le travers et la combattaient avec fureur. Le lendemain, le combat s'engageait de nouveau, et lorsque la division Hamelin, repoussée par les courants et par les vents contraires depuis sa sortie de Port-Napoléon, parut le 27 août devant le port Impérial, la frégate anglaise l'*Iphigénie* restait seule en état de continuer la lutte : la *Néréide* avait été prise, la *Magicienne* et le *Syrius* avaient été incendiés (1).

A peine sur le théâtre de l'action, dans laquelle Duperré avait été atteint d'un coup de mitraille et mis hors de combat, Hamelin adressa au commandant de l'*Iphigénie* la sommation qui suit :

« A bord de la *Vénus*, le 27 août 1810.

« Jacques-Félix-Emmanuel Hamelin, officier de la

trer dans le port impérial, vous dirigerez rapidement 2 frégates sur les ennemis, qui ne peuvent faire que peu de résistance après la manière dont ils ont été reçus par les capitaines Duperré et Bouvet..... » (Papiers du général Decaen).

(1) Ce fait d'armes, l'un des plus glorieux de la marine, est connu sous le nom de *combat du Grand-Port* (île de France). Voy. l'intéressant récit qui en a été publié dans les *Annales Maritimes*, t. I, p. 626-629 (1840).

Légion d'Honneur, capitaine de vaisseau commandant la frégate de S. M. I. et R. la *Vénus* et ses forces navales en ces mers ;

« A M. le commandant pour S. M. Britannique du fort de l'Isle de la Passe et de la frégate l'*Iphigénie*.

« Monsieur,

« Pour ne pas augmenter la perte en hommes que vous avez faite sans espoir de succès pour le service du roi votre maître, je vous engage à vous rendre à discrétion, si non, avec les quatre bâtiments sous mes ordres, je vais m'embosser et vous y réduire indubitablement.

« J'ai l'honneur, etc.

« E. Hamelin » (1).

Le commodore Lambert céda et se rendit. En conséquence Hamelin envoya son lieutenant en pied Ducrest de Villeneuve prendre possession de *l'Iphigénie* et de l'île de la Passe. Il reçut en cette occasion les félicitations du général Decaen, à qui il répondit « que toutes les félicitations étaient dues à M. Duperré, dont le zèle, les talents, le courage éclairé et la brillante conduite lui avaient préparé ce léger succès » (2).

(1) Arch. de la Marine, colonies.

(2) Lettres d'Hamelin, août et septembre 1810. Archives de la Marine, colonies.

Voici la lettre que le général Decaen écrivit au commandant Duperré à la suite du combat du Grand-Port ; nous la croyons inédite :

A l'époque où nous sommes arrivés, le combat du Grand-Port marque dans les fastes de la marine la

« 3 septembre 1810.

« J'ay reçu ce matin avec un nouveau plaisir un petit mot que le Dr Chapotin m'a adressé pour m'annoncer ses espérances de votre prompt rétablissement. Croyez, mon cher capitaine, que personne plus que moi ne désire vous voir bientôt réuni à la famille de braves que vous avez immortalisés par vos brillants exploits. Si je n'avais qu'à suivre l'impulsion de mon cœur pour vous donner des témoignages plus apparens de ma reconnaissance particulière et de celle de tous les Français qui habitent cette isle, je serais au comble du bonheur. Je ne puis dans ce moment être dédomagé de cette contrariété que j'éprouve que par l'espérance bien fondée que notre auguste souverain Napoléon le Grand vous comblera de ses grâces par des récompenses dignes des éminens services que vous avez rendus en combattant si glorieusement pour l'honneur de ses armes et salut de sa colonie de l'Isle de France. » — Papiers du général Decaen, t. 74, fol. 103.

Les papiers du général Decaen forment une collection de 148 volumes conservés à la bibliothèque municipale de Caen. Pour l'époque qui nous occupe on y trouve (tome 10) le mémorial de la vie militaire du lieutenant général Decaen depuis son départ de France ; (tome 11) des rapports sur la croisière du contre-amiral Linois ; (tome 15) trois lettres de Robert Surcouf ; (tomes 52 et 53) de nombreuses pièces relatives à la prise de Saint-Paul en 1809 ; (tome 56) un rapport sur la reddition de l'Ile de France et le texte de la capitulation, 3 décembre 1810 ; (tomes 74, 75, 76, 77) la correspondance du général Decaen avec les officiers supérieurs de la marine ; (tome 89, fol. 177) la correspondance du capitaine de vaisseau Motard en 1806, 1807 et 1808, à laquelle sont joints des extraits de son Journal de bord ; (tomes 90 et 91) nombreuses lettres de Duperré, de Bouvet et d'Hamelin relatives aux croisières dans les eaux de l'Ile de France.

fin des campagnes dans les mers de l'Inde. La frégate la *Vénus* y avait joué un rôle superbe ; ce fut ce bâtiment qui, engagé seul contre deux frégates et deux corvettes anglaises, y soutint le dernier combat.

Le 17 septembre 1810, expédié du port Napoléon pour chasser une frégate ennemie qui croisait entre l'île de France et l'île Bonaparte, le capitaine Hamelin poursuivit ce bâtiment pendant douze heures et l'atteignit, le 18, à une heure du matin. Il commença l'attaque à portée de fusil.

La frégate anglaise, après un combat de cinq heures, vaincue autant par l'habileté que par la bravoure du commandant français, amena son pavillon. Elle fut amarinée par un officier de l'état-major de la *Vénus*. C'était le *Ceylan*, armé de 40 canons de 18, portant 360 marins et 100 soldats ; il avait à son bord un général anglais, son état-major et la caisse de l'armée.

Dans la même journée du 18 septembre, le capitaine Hamelin eut connaissance d'une division ennemie composée d'une frégate et de deux corvettes, auxquelles vint ensuite se joindre un vaisseau de compagnie.

La frégate la *Vénus* avait été désemparée dans l'engagement qu'elle venait de soutenir, et il manquait quatre-vingts hommes au compte de son équipage. Cependant le capitaine Hamelin, voulant donner à la corvette le *Victor* chargée de remorquer sa prise, le *Ceylan*, le temps de la mettre en sûreté, accepta un combat inégal d'où sa frégate sortit brisée et foudroyée. Pendant trois heures, Hamelin ne cessa de faire feu de toutes ses batteries ; il déploya toutes les ressources du talent et du courage; mais contraint de

céder à des forces très supérieures il se rendit, ne laissant au commodore Rowley qu'un bâtiment éventré par les boulets, qu'un débris informe prêt à s'engloutir (1).

Alors allait s'ouvrir une dernière lutte pour la défense de l'île de France contre les formidables armements qui se préparaient dans les divers ports de l'Inde anglaise. Pour se disposer à la soutenir, il y avait différentes mesures à prendre. Renforcer la garnison, débarquer les équipages et en former des compagnies, armer les forts et en confier le commandement aux officiers de vaisseaux, pourvoir aux approvisionnements et créer en quelques semaines une ligne de bastions et de fortins, un système de défense propre à résister à un débarquement, tels furent les moyens mis à l'œuvre par le gouverneur général. Mais la garnison et les marins cherchèrent en vain à défendre l'île de France en résistant aux nombreuses troupes que les Anglais y portèrent. La colonie capitula le 3 décembre 1810 ; on obtint qu'officiers, soldats, marins, personnel administratif seraient renvoyés en France, libres, aux frais du gouvernement anglais.

Hamelin était rentré en France au printemps de 1811 (2). Après avoir été fait officier de la Légion

(1) Arch. de la Marine ; Rapport à l'empereur. — Voyez aussi une lettre du général Decaen au ministre de la marine, 26 septembre 1810.— Papiers du général Decaen, t. 55, fol. 208.

(2) Avant de quitter l'île de France, il adressa au gouverneur général la lettre suivante :

« St-Paul, le 10 octobre 1810.

« Mon Général. Je pars le cœur navré de la perte de la belle

d'honneur en 1804, commandeur en 1810, il fut créé baron de l'Empire le 19 juillet 1811 (1), et un décret signé à Compiègne le 15 septembre de la même année le nomma contre-amiral. Quelques jours plus tard, le 23 septembre, il prenait le commandement d'une escadre dans l'Escaut. On le retrouve à Brest en 1813 commandant en chef l'escadre de Bretagne, composée de six vaisseaux, neuf frégates et quatre corvettes ; il avait arboré son pavillon sur l'*Eylau* puis sur le *Marengo*.

La nomination du contre-amiral Hamelin au commandement de l'escadre fut un honneur décerné à une glorieuse carrière, elle fut un plus grand service rendu à la discipline, dit l'amiral Jurien de la Gravière. « Je me sentis heureux, ajoute cet officier général, de me trouver sous les ordres d'un chef dont la loyauté m'était depuis longtemps connue, et qui devait, dans le cours de son commandement, m'en donner à diverses reprises les plus honorables preuves (2). »

« Si pendant de longues années on avait négligé d'exercer nos équipages, continue M. Jurien de la Gra-

frégate de S. M. Imp. et Roy. la *Vénus* et de cesser de sitôt de servir sous les ordres d'un chef aussi brave, aussi propre à commander le respect et à inspirer la confiance que vous... » — Papiers du g^al^ Decaen, t. 57, fol. 123.

(1) Armoiries du baron Hamelin. Ecu ; *aux 1 et 4 d'argent à un cygne de sable ; aux 2 et 3 d'azur à une ancre d'or.*

Un décret du 26 octobre 1864 autorisa Emmanuel-Jean-Baptiste Hamelin, capitaine de frégate (démissionnaire en 1865) à porter le titre de baron conféré sous le premier empire à son grand-oncle paternel.

(2) *Souvenirs d'un Amiral*, t. II, 166.

vière, il faut convenir que depuis 1810 c'était un système entièrement contraire qui avait prévalu. Jamais on n'avait déployé plus d'activité que notre nouvel amiral. Nos marins, qui l'adoraient, l'avaient surnommé *Tourmentin.* Nous manœuvrions du matin jusqu'au soir. Chaque jour, on changeait ou les vergues ou les voiles ; on dépassait les mâts de hune, et on les repassait aussitôt ; puis à l'instant même on appareillait, poussant quelquefois une bordée jusqu'en dehors de la baie de Bertheaume. On en était venu à ne plus tenir compte ni du vent ni du courant. Rien n'était, disait-on, impossible en marine. Tous les vaisseaux partaient à la fois, comme une volée de perdreaux, sans laisser à ceux qui étaient mouillés le plus en dehors le temps de faire place aux autres ; tous revenaient prendre leurs amarres avec un aplomb magistral. Les Anglais, à coup sûr, n'auraient pas mieux fait, et je doute que nos beaux vaisseaux d'aujourd'hui eussent pu nous primer. C'était un spectacle réjouissant pour l'œil d'un chef, et il y avait là de quoi le pénétrer de confiance. Du reste, s'il fut jamais un homme d'honneur et de résolution, c'était bien celui-là. Bref, concis, sans emphase, il rêvait secrètement au moyen d'employer d'une manière utile au service de son pays cette escadre qu'il avait mis tous ses soins à former (1).»

Hamelin poursuivait ainsi le désir secret de chasser des côtes de Bretagne les escadres anglaises. S'il ne les éloigna pas de la baie d'Audierne, c'est parce que le

(1) *Souvenirs d'un amiral,* t. II, p. 167.

gouvernement lui en refusa l'autorisation (1). En revanche, il les chassa très souvent de l'Iroise. Mais l'occasion de rendre à notre pavillon quelque lustre se trouva manquée ; Hamelin ne s'en consola jamais (2).

Bientôt se succédèrent les revers ; les événements se précipitèrent. Poussés par l'Angleterre et par les émigrés français, les alliés franchirent le Rhin (1er janvier 1814) et après de nombreux combats arrivèrent sous les murs de Paris, qui capitula le 31 mars.

Trois mois plus tard, l'escadre de Brest reçut la visite du duc d'Angoulême. Le 26 juin, le grand amiral de France arriva dans ce port où il fut reçu par le contre-amiral Bouvet, préfet maritime, au milieu des acclamations, salué par l'artillerie des remparts et par celle de la garde nationale rangée en batterie sur la place Bourbon. Le lendemain, après avoir passé en revue les gardes du pavillon, visité l'arsenal au bruit du canon des batteries et du château, parcouru le magasin général et vu les chantiers de construction, le duc d'Angoulême s'embarqua et se rendit en rade à bord du vaisseau-commandant le *Marengo* (3). Ce fut le contre-amiral Hamelin qui le reçut au bas de l'escalier et lui adressa un court compliment. Le vaisseau fit un appareillage, mit toutes voiles dehors et, accompagné des corvettes l'*Eclair*, la *Diligente* et le *Messa-*

(1) Lettre d'Hamelin, 5 janvier 1831. Arch. de la Marine, personnel.

(2) *Souvenirs d'un Amiral*, t. II, p. 170.

(3) Vaisseau de 74 canons, construit à Lorient sur le plan de de M. Sané et mis à l'eau le 12 octobre 1810.

ger, louvoya entre l'escadre et Mingau. Le duc d'Angoulême dîna à bord du vaisseau-amiral et voulut bien admettre à sa table le contre-amiral Hamelin, à qui il envoya, le lendemain, le cordon de Saint-Louis (1).

Dans ce même moment, la dissolution de l'escadre de Brest fut prononcée, à raison des dispositions arrêtées par le roi pour la reprise de possession des colonies françaises. Le commandement d'Hamelin prit ainsi fin. « Si votre commandement cesse, lui écrivit le ministre, les officiers et les marins qui ont servi sous vos ordres n'oublieront jamais les exemples et les leçons utiles qu'ils ont reçus de vous. Vous savez que dès que le Roi fut de retour en France, je m'empressai de lui faire connaître la distinction de vos services, et, à ma grande satisfaction, ils ont fixé récemment d'une manière très flatteuse l'attention de S. A. R. M. l'Amiral de France (2) ».

Le contre-amiral Hamelin ne rentra en activité qu'en 1818; une ordonnance du 8 mars le nomma major général de la marine au port de Toulon. Son zèle pour le service, son impartialité et son dévouement furent alors récompensés de nouveau. Louis XVIII le nomma grand officier de la Légion d'honneur (23 août 1820), et en 1822, lui donna le commandement des forces navales de la Méditerranée.

Avec la gracieuse dépêche l'investissant de ce commandement, Hamelin reçut l'ordre d'appareiller de

(1) Arch. de la Marine, campagnes et service général. Lettres des 15 avril, 30 mai, 20 et 29 juin 1814.

(2) Lettre du 18 juillet 1814. Arch. de la Marine.

Toulon. Il sortit donc ayant sous ses ordres le *Colosse* (1), les frégates la *Guerrière* et la *Thétis*, et la corvette l'*Echo*. Se conformant aux instructions du ministre, il se montra successivement devant Savone, Gênes, la Corse, Naples, Palerme, Cagliari, Tunis, Bône, Alger et Lisbonne ; sa division mouillait sur la rade de Brest le 24 septembre 1822, après cinquante-sept jours de mer (2).

Déjà cependant on prévoyait le cas d'une guerre avec l'Angleterre, à la suite des discussions auxquelles donnait lieu l'état politique de l'Espagne. Déjà les journaux étrangers avaient annoncé que le cabinet de Saint-James paraissait disposé à prendre l'île de Cuba sous sa protection, afin de la préserver des révolutions intérieures qui auraient tendu à la soustraire à la domination espagnole. On parlait même d'une escadre partie des portes de la Grande-Bretagne pour effectuer cette prise de possession temporaire.

Quoiqu'aucun avis officiel ne fût parvenu à ce sujet au gouvernement, le ministre de la marine donna à Hamelin l'ordre de se rendre à la Martinique avec le vaisseau le *Colosse* et la frégate la *Jeanne-d'Arc*, et de se porter à l'entrée du golfe du Mexique et dans les parages de Cuba, où les pirates exerçaient le plus de déprédations (3).

(1) Vaisseau de 74 canons, construit à Toulon en 1812 sur le plan de M Sané. Le contre-amiral baron Hamelin porta son pavillon sur ce vaisseau le 18 juillet 1822.

(2) Archives de la Marine, Campagnes, 1822.

(3) Lettre du ministre de la marine, 19 novembre 1822.

Tandis qu'Hamelin préparait son départ, un contre-ordre lui fut expédié. Quelques mois après, les hostilités étant commencées entre les troupes françaises et « les hommes armés par le gouvernement des Cortès d'Espagne », l'ordre lui parvint d'étendre ses croisières depuis Cadix jusqu'à Brest et d'empêcher les communications de l'Angleterre avec la péninsule, lorsque les bâtiments sous ses ordres bloqueraient effectivement un port espagnol. Toutefois, sa conduite envers les officiers anglais devait être franche et amicale, « l'Angleterre ayant annoncé l'intention positive de garder la plus stricte neutralité dans la guerre actuelle » (1).

Dès les premiers jours de sa croisière, le contre-amiral Hamelin se trouvant en face de circonstances très délicates, agit avec une décision et un tact qui lui méritèrent les félicitations du ministre. « Je veux encore vous dire, mon cher général, que je suis extrêmement satisfait de votre activité et du zèle que vous déployez pour le service du Roi » (2). Il fut l'objet de nouveaux compliments lorsqu'au mois de juin 1823, ayant reçu devant la Corogne l'ordre de former le blocus de Cadix, il tint ce port aussi étroitement bloqué que possible, eu égard au petit nombre de bâtiments à sa disposition. Hamelin aurait, devant ce port, reçu le prix de ses fatigues et de son zèle, si, par malheur, une frégate anglaise, aidée par la force du vent, ne fut parvenue à forcer le blocus. Cet événe-

(1) Lettre du ministre de la marine, 22 avril 1823.
(2) Lettre du 27 mai 1823.

ment attira au contre-amiral les reproches du gouvernement, et, plus tard, ceux du duc d'Angoulême. Affligé d'un blâme qu'il jugeait immérité, affaibli par des fatigues journalières, au point de craindre de ne plus pouvoir exercer son commandement, Hamelin sollicita son remplacement, « sentant bien, dit-il, qu'en remettant sa démission, il allait perdre ses droits aux faveurs et à l'avancement immédiat qu'il voyait répandre avec profusion dans l'armée de terre. Il crut néanmoins devoir faire ce sacrifice au bien du service » (1).

Le sacrifice était complet, car ce fut en vain que, pendant dix années, Hamelin sollicita le grade de vice-amiral ; il perdit ainsi le fruit de ses longs et loyaux services, pour avoir eu le tort, disait-il tristement au comte de Rigny, de ne pas vouloir consentir à flatter Mgr le duc d'Angoulême. Depuis ce moment, il ne reprit point de l'activité ; n'aspirant qu'à la retraite, il se retira dans une propriété qu'il possédait aux environs de Paris, à Franconville. C'est là que le trouva la révolution de Juillet. Rentré en grâce auprès du nouveau gouvernement, le contre-amiral Hamelin fut nommé directeur du dépôt des cartes et plans de la marine le 25 juillet 1833. Il conserva ces fonctions pendant six années, et au moment où sa verte vieillesse faisait espérer à ses amis de le conserver encore longtemps, il fut enlevé, à la suite d'une courte maladie, le 23 avril 1839 (2).

(1) Lettre du 5 janvier 1831.

(2) Le contre-amiral Hamelin est décédé à Paris, rue de l'Université, n° 35.

A la nouvelle de sa mort, ses collègues se réunirent dans l'expression des mêmes sentiments de douleur et de regret. Cette affliction, qui s'adressait autant à la valeur du marin qu'au caractère de l'homme privé, trouva un éloquent interprète dans l'amiral Duperré. Ce ne fut pas sans émotion que le rude et énergique officier général, l'intrépide commandant de *la Bellone*, traça en quelques lignes, dans la lettre qui suit, l'éloge du contre-amiral Hamelin :

Paris, le 23 avril 1839 (1).

Monsieur le Ministre,

La marine vient de perdre une de ses illustrations. Le contre-amiral baron Hamelin, mon brave et ancien compagnon d'armes dans les mers de l'Inde, vient de finir comme il avait vécu : pauvre, mais honoré. Il ne laisse pas même à sa veuve infortunée les moyens de pourvoir aux frais des derniers devoirs à lui rendre. Cette cruelle idée a fait le tourment des derniers instants de cette vie si souvent sacrifiée à son pays. C'est donc à lui, c'est au département d'y pourvoir, comme il l'a déjà fait en d'autres circonstances. La marine entière, dont je me rends ici l'organe, et confiante dans les sentiments du Roi et de ses ministres pour la mémoire d'un de ses plus honorables serviteurs, vient vous prier d'être son interprète auprès de Sa Majesté pour obtenir une dernière grâce, celle qu'il soit pourvu

(1) Archives de la Marine, Personnel.

aux frais de l'État à l'enterrement d'une de ses illustrations maritimes.

Agréez, etc.

Amiral DUPERRÉ.

Se rendant au vœu de l'amiral et reconnaissant des services rendus par Hamelin, le roi Louis-Philippe accorda trois mille francs. Notre compatriote fit son entrée dans le champ du repos entouré des anciens officiers de la *Vénus* et suivi par un grand nombre de ses chers matelots de Normandie. Là, il reçut les adieux touchants de ses frères d'armes et le juste tribut d'éloges dû au digne émule des Tréhouart, des Duperré, des Bouvet, des Lhermite et des Surcouf dans les mers de l'Inde.

Pour honorer la mémoire de leur ami et de leur concitoyen, les conseillers municipaux de sa ville natale décidèrent que la place sur laquelle est située la maison où le contre-amiral naquit, porterait à l'avenir le nom d'Hamelin. Un autre honneur posthume lui était réservé : le buste d'Hamelin fut placé à Versailles dans la galerie de nos illustrations nationales.

De son union avec Marie-Catherine Anthoine, née à Châteaudun, le 21 février 1775, et morte à Paris le 9 août 1859, le contre-amiral Hamelin n'eut point d'enfants. Il avait reporté son affection sur un neveu à qui il ménagea l'entrée de la carrière dans laquelle ce dernier, grâce aux circonstances politiques, devait atteindre les plus hauts grades. C'était Ferdinand-Alphonse Hamelin, né à Pont-l'Évêque, le 2 septembre 1796, mort amiral de France, grand chancelier

de la Légion d'honneur, après avoir été ministre de la marine, inhumé dans le caveau de l'hôtel des Invalides en 1864 (1). Le nom de cet officier général reste intimement lié à l'expédition de Crimée et au commandement de l'escadre de la Mer-Noire, mais ses services ne peuvent être mis en parallèle avec les brillantes actions de guerre de son oncle, encore moins avec les faits d'armes des illustres capitaines qui, à une époque fatale mais glorieuse, promenèrent avec honneur le pavillon tricolore sur toutes les mers.

La famille Hamelin est encore de nos jours dignement représentée dans la marine française par M. Emmanuel-Auguste Hamelin, capitaine de vaisseau à Cherbourg, arrière-neveu du contre-amiral.

(1) L'amiral ministre de la marine a laissé deux fils : 1° Emmanuel-Jean-Baptiste Hamelin, né à Toulon, le 29 novembre 1830, capitaine de frégate en 1862, démissionnaire en 1865 et nommé percepteur à Paris ; 2° Frédéric-Alphonse Hamelin, né à Toulon, le 10 février 1833, enseigne de vaisseau en 1854, démissionnaire en 1858 et nommé conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

VUES

POLITIQUES ET SOCIALES

DE PASCAL

Par M. J. DENIS,

Membre titulaire.

D'autres peuvent avoir la prétention de nous apprendre à vivre, parce que la vie leur paraît être quelque chose pour elle-même et par elle-même; la morale de Pascal se réduit à nous apprendre à mourir. Comme tout désir qui nous attache aux créatures n'est qu'une conséquence de la corruption originelle, il s'ensuit que le bien consiste pour nous, non dans le développement de notre nature et de la vie, mais, autant que possible, dans le retranchement de la vie et dans l'extirpation de tout ce que la nature a mis en nous. De là une existence d'austérités, d'humiliations, de mortifications, et, pour tout dire en un mot, d'anéantissement, qui nous prépare à la charité ou à l'amour unique et exclusif de Dieu, la jalousie de ce

souverain être nous défendant tout attachement à ce qui n'est point lui.

Je ne m'arrêterai pas à cette doctrine de mort dont j'ai assez et trop parlé au sujet de St-Cyran. Ce que je me propose surtout de développer, c'est la doctrine politique que Pascal y rattache tout en laissant échapper par beaucoup d'endroits une fierté et un esprit d'indépendance, qui paraît assez mal d'accord avec l'humilité janséniste. Mais je dois auparavant relever dans certains passages de Pascal ce qu'il y avait d'intolérant, d'exclusif, d'insociable, d'inhumain dans la secte que Pascal avait embrassée. Passons sur la lettre fanatique et farouche qu'il écrivit, au nom de trois docteurs de Port-Royal, sur le mariage projeté de sa nièce Jacqueline, sœur de Marguerite Périer, la miraculée : c'est un fait trop particulier. En général, Pascal plaint les incrédules ou plutôt se fait violence pour les plaindre : tant leur extravagance lui paraît monstrueuse. Mais il n'est, comme le remarque E. Havet, que dur et sec pour les infidèles (hérétiques, musulmans, juifs et païens, s'il en reste). Il met les Turcs et leurs corréligionnaires au ban de l'humanité. « C'est une plaisante chose à considérer, écrit-il, qu'il y a des gens dans le monde, qui, ayant renoncé à toutes les lois de Dieu et de la nature, s'en font à eux-mêmes, par exemple, les soldats de Mahomet, les voleurs, les hérétiques » (1). Les musulmans et les hérétiques sur la même ligne que les

(1) *Pensées*, art. VI, 49. Voyez encore même livre : « Ne voyons-nous pas vivre et mourir les *bêtes* comme les hommes

voleurs ! Pascal *janséniste* ici et gâte une remarque de Platon. Telle est, selon l'auteur de la *République*, la nécessité de la justice que ceux mêmes qui se mettent hors la loi, comme les brigands, sont encore obligés d'observer entre eux l'équité : sans quoi leur société ne saurait subsister. Cela, loin de lui sembler extraordinaire et plaisant, lui paraît au contraire nécessaire et tout naturel ; et surtout il ne mêle pas à cette observation si juste d'odieux préjugés confessionnels et populaires. C'est encore à des préjugés de cette sorte que Pascal obéit lorsqu'il écrit à plusieurs reprises, avec une sorte de plaisir cruel : « C'est une chose étonnante et digne d'une étrange attention que de voir le peuple juif subsister durant tant d'années et de les voir toujours misérables, étant nécessaire pour la preuve de Jésus-Christ et qu'ils subsistent pour le prouver et qu'ils soient misérables, puisqu'ils l'ont crucifié ; et quoiqu'il soit contraire d'être misérable et de subsister, il subsiste néanmoins toujours malgré sa misère » (1).

Cette intolérance, cette inhumanité, Pascal les reportait jusque dans le passé. Le livre de Lamothe Le

et les *Turcs* comme les chrétiens », et dans les Provinciales : « Sont-ce des religieux et des prêtres qui parlent de cette sorte? Sont-ce des chrétiens? Sont-ce des *Turcs*? Sont-ce des hommes? Sont-ce des *démons*? » Let. 14.

(1) XIX, 4. — Il faut espérer que nos anti-sémites n'effaceront pas de nos institutions et de nos codes la loi qui fait le plus d'honneur à la France de 89, celle qui a réintégré les Juifs dans la grande famille humaine, en dépit des subtiles argumentations théologiques de Pascal.

Vayer sur les vertus des païens avait amené une réponse d'Arnauld, et sans aller aussi loin que certains fous furieux de nos jours, qui, au nom de la religion, prétendaient exterminer de nos écoles les classiques de la Grèce et de Rome, les jansénistes soutenaient mordicus que les païens, fussent-ils des Aristide et des Socrate, des Caton et des Marc-Aurèle, n'avaient eu que des vertus fausses : ce qui ne les empêchait pas de faire expliquer et admirer dans leurs écoles les beautés et le grand sens de ces pauvres damnés. Il faut voir l'embarras du bon Tillemont et du bon Rollin, lorsqu'ils rencontrent dans leurs histoires un Titus ou un Trajan ou tout autre « de ces grands personnages » qui ont paru à Montaigne et qui paraissent à tout homme sensé « si pleins de suffisance et de vertu. » Ils ne peuvent, comme hommes, s'empêcher de les admirer avec une respectueuse sympathie ; mais en bons jansénistes, ils les fourrent tout droit en enfer, en déplorant naïvement qu'ils n'aient pas été chrétiens. Pascal, lui, ne fait pas tant de façons ; il ne sent ni intérêt ni sympathie pour les hommes de l'antiquité et pour leurs belles actions. « Les exemples des morts glorieuses des Lacédémoniens ou autres, déclare-t-il nettement, ne nous touchent guère ; car qu'est-ce que cela nous apporte ? Mais l'exemple de la mort des martyrs nous touche. Car ce sont nos membres. Nous avons un lien commun avec eux. Leur résolution peut former la nôtre, non seulement par l'exemple, mais parce qu'elle a peut-être mérité la nôtre. Il n'est rien de cela aux exemples des païens. Nous n'avons pas de liaison avec eux, comme on ne devient pas riche pour

voir un étranger qui l'est, mais bien pour voir son père ou son mari qui le soit » (1).

Heureusement les hommes purement hommes ne sont pas si difficiles et si dédaigneux ; et aux étroites pensées que nous venons de lire, ils préféreront toujours, et feront bien de préférer cette belle et humaine maxime, quoiqu'elle soit d'un païen et même d'un poète comique :

Homo sum ; humani nihil a me alienum puto.

Voilà ce que c'est que de mettre tout dans un dogme et, ajoutons, dans un dogme de sectaire. On dédaigne, on méprise, lorsqu'on ne hait pas, tout ce qui n'est point de sa petite communion. On oublie qu'on est homme et même citoyen avant d'être janséniste, et qu'il n'est pas mauvais de prendre des leçons de liberté, de patriotisme et même d'humanité auprès de ces païens, dont les vertus, après tout, n'étaient pas plus fausses que celles des chrétiens. Ne pouvaient-ils donc pas, comme les martyrs, se dévouer à une sainte cause, à une grande idée ? Il est vrai que Pascal n'était guère citoyen que de sa cellule de Port-Royal, et qu'avec ses idées sur le droit, il ne pouvait se sentir animé d'un bien vif patriotisme ni d'un amour bien profond pour des intérêts qui ont aussi leur légitimité.

Ces vues si exclusives et, il faut bien le dire, parfois si fantasques sur l'humanité n'étaient pas de nature à tempérer le pessimisme à la fois personnel e jansé-

(1) XXIV, 22.

niste que Pascal a porté dans ses considérations politiques ; si elles ne les ont pas faites, elles y ont beaucoup contribué, et c'est pourquoi je les ai rappelées ici comme préliminaires de sa politique. J'entre maintenant sans plus de détour dans mon principal sujet.

Sur quoi reposent les principes sociaux ? Sur ce qui leur paraît le plus opposé. Professant que le *moi* est partout et toujours haïssable, que chaque *moi* veut se faire le centre de tout comme s'il était Dieu, et que, par conséquent, les différents *moi*, en prétendant être chacun le centre de tout, seront bientôt et nécessairement aux prises, Pascal ne pouvait guère admettre d'autre droit que celui de la force, consacré par le temps et par l'habitude (1).

Il sait bien ce qu'on peut répondre et ce qui avait été déjà répondu à « cette nuée de difficultés » qui reviennent à une seule, la diversité et contrariété des coutumes et des lois positives : c'est que la justice n'est pas dans ces lois et coutumes, mais qu'elle « réside dans les lois naturelles, connues en tout pays, et qu'à la base de toute législation il y a une sorte de décalogue qui peut être sans doute plus ou moins bien interprété, mais qui suffit pour corriger les erreurs réelles de la loi écrite. Mais cette opinion, réplique Pascal, (les dogmatiques) « la soutiendraient opiniâtrement, si la témérité du hasard qui a semé les lois humaines en avait rencontré au moins une qui fût universelle ; mais la plaisanterie est telle que le caprice des hommes s'est si bien diversifié qu'il n'y en a pas. Le larcin,

(1) VI, 20 — VI, 37.

l'inceste, le meurtre des enfants et des pères, tout a eu sa place entre les actions vertueuses. »

Mais la justice ? Absolument, il n'y a point de justice pour les descendants corrompus et dégradés d'Adam, ou bien ils ne savent ce qu'elle est. Rien ne semble plus plaisant à Pascal que d'entendre parler des droits naturels. Nos principes naturels ne sont que nos principes accoutumés ; ils diffèrent selon les pays, et avec eux ce que nous appelons faussement justice. Parfois Pascal ne nie pas absolument qu'il y ait des lois naturelles, quoique nous les ignorions ou qu'elles soient singulièrement obscurcies par « notre belle raison corrompue. » Mais le plus souvent il met en doute qu'il y en ait jamais eu. « Les pères craignent que l'amour des enfants ne s'efface. Quelle est donc cette nature sujette à être effacée. La coutume est une seconde nature qui détruit la première. Pourquoi la coutume n'est-elle pas naturelle (c'est-à-dire conforme à la nature) ? J'ai bien peur que cette nature ne soit elle-même une première coutume, comme la coutume est une seconde nature » (1). Puis Pascal répète, en les résumant et en leur donnant plus de précision et de vivacité, toutes les objections de Montaigne contre la réalité de la justice, objections que Montaigne lui-même avait empruntées aux compilations indigestes de Sextus-Empiricus. Certainement, dit-il, si l'homme connaissait la justice, il n'aurait pas établi cette maxime, la plus générale de toutes, qu'il faut obéir aux lois de son pays. C'est donc la coutume,

(1) III, 13.

ou si on l'aime mieux, l'opinion née de l'imagination et fortifiée par l'habitude, qui fait respecter les lois ; et alors l'empire des lois est doux et volontaire. Car l'opinion est la reine du monde, dont la force n'est que le tyran (1).

Mais l'opinion elle-même a son principe dans la force (2). C'est, ou la violence de quelques-uns, ou la pluralité qui a d'abord établi les lois, c'est-à-dire la force dans les deux cas. Il n'y a aucun doute sur la pensée de Pascal. « Pourquoi suit-on la pluralité, dit-il ? Est-ce à cause qu'ils ont plus de raison ? Non, mais plus de force » (3). Et ailleurs : « Summum jus, summa injuria. La pluralité est la meilleure voie, parce qu'elle est visible et qu'elle a la force pour se faire obéir : cependant c'est l'avis des moins habiles » (4). Comme si la majorité ne contenait pas aussi les plus habiles et qu'ils n'eussent aucune influence sur la décision générale. Je dis plus : la majorité, sans être absolument ni juste ni raisonnable, peut bien être, selon la pensée d'Aristote, plus raisonnable et plus juste que les plus habiles, et, par exemple, ce ne sont point les poètes ni les peintres de profession qui jugent le plus sensément et avec le plus de sûreté des grandes œuvres d'art. Pascal est encore plus catégorique dans ce passage quelque peu bizarre de forme : « Les cordes qui rattachent le respect des uns envers les

(1) V, 5.
(2) Ceci est du Pascal et non plus du Montaigne.
(3) VI, 7.
(4) VI, 7 *bis*.

autres, en général, sont donc cordes de nécessité ; car il faut qu'il y ait différents degrés, tous les hommes voulant dominer, et tous ne le pouvant pas, mais quelques-uns le pouvant. Figurons-nous donc que nous les voyons commencer à se former. Il est sans doute qu'ils se battront jusqu'à ce que la plus forte partie opprime la plus faible et qu'enfin il y ait un parti dominant. Mais quand cela est une fois déterminé, alors les maîtres qui ne veulent pas que la guerre continue, ordonnent que la force qui est entre leurs mains succédera comme il plaît, les uns la remettant à l'élection des peuples, les autres à la succession de naissance. Et c'est là où l'imagination commence à jouer son rôle. Jusque-là le pouvoir force le fait ; ici c'est la force qui se tient par l'imagination en un certain parti, en France des gentilshommes, en Suisse des roturiers, etc. Ces cordes qui attachent donc le respect à tel ou tel en particulier sont cordes d'imagination » (1).

Mais enfin la force n'a rien d'inviolable en soi. D'où vient donc que l'on respecte les lois, non point comme une émanation de la force, mais comme une émanation de la justice. « Il est juste, dit Pascal, que ce qui est juste soit suivi ; il est nécessaire que ce qui est le plus fort soit suivi. La justice sans la force est impuissante ; la force sans la justice est tyrannique. La justice sans force est contredite, parce qu'il y a toujours des mé-

(1) VI, 62. — On lit V, 8, ces deux lignes : « Les Suisses s'offensent d'être dits gentilshommes, et prouvent la roture de race pour être jugés dignes de grands emplois. » Le fait ne paraît pas exact, mais il explique ce que Pascal écrit à la fin de 62, VI

chants, la force sans la justice est accusée. Il faut donc mettre ensemble la justice et la force, et pour cela faire que ce qui est juste soit fort et que ce qui est fort soit juste. La justice est sujette à des disputes ; la force est très reconnaissable et sans dispute. Ainsi on n'a pu donner la force à la justice, parce que la force a contredit la justice et a dit qu'elle était injuste, et que c'était elle qui était juste ; et ainsi ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force, afin que le fort et le juste fussent ensemble, et que la paix fût, qui est le plus grand des biens » (1). Le temps a consolidé et la coutume consacré ce qui était établi de la sorte; et à force d'y attacher l'opinion de justice, la coutume a fait que la loi fût suivie avec respect, comme si elle était la justice elle-même. Tel est le « fondement mystique » de l'autorité, de toutes les lois et institutions publiques ; il n'y en a point d'autre, et qui les ramène à leur principe les anéantit. Il ne faut donc pas que le peuple sente la vérité de l'usurpation ; elle a été introduite sans raison ; elle est devenue raisonnable : il faut la faire regarder comme authentique, éternelle, et en cacher le commencement, si on ne veut qu'elle prenne bientôt fin. Voilà pourquoi les lois les plus anciennes sont les meilleures, non parce qu'elles sont les plus justes, mais parce qu'elles sont plus facilement respectées, le temps ayant si bien obscurci les raisons qui les ont fait établir et la manière dont elles se sont établies, qu'on les suit sans réflexion et sans révolte, comme si elles étaient des lois naturelles.

(1) VI, 8. — Même article, n° 7 *bis*.

Supposez que le peuple ne soit pas sot et aveugle, il marchanderait son obéissance et sa soumission aux puissances; il voudrait qu'elles montrassent leurs titres et que ces titres fussent fondés sur la justice ; ce qui amènerait aussitôt le désordre et la confusion dans l'État. Le pouvoir des rois n'est donc fondé que sur la faiblesse et la sottise du peuple : « La puissance des rois est fondée sur la raison du peuple et bien plus sur la folie. La plus grande et importante chose du monde a pour fondement la faiblesse, et ce fondement est admirablement sûr ; car il n'y a rien de plus sûr que cela, que le peuple sera faible. Ce qui est fondé sur la raison est bien mal fondé »(1).

Quelque vérité qu'il y ait dans ces tristes doctrines, elles ne satisfaisaient, ce semble, Pascal qu'à demi. Je le juge non par le raisonnement, parce qu'il devait y avoir déjà, avant les conflits d'où sortirent, selon lui, les premières institutions, des groupes formés ou un embryon de société dont il n'a point donné l'explication, mais parce qu'on lit dans la foule des fragments que Port-Royal n'avait pas recueillis, quatre fragments assez obscurs qui paraissent supposer une explication nouvelle des origines de la société. Je les cite les uns au bout des autres, comme je les trouve dans l'édition Havet :

1° Tous les hommes se haïssent naturellement l'un l'autre. On s'est servi comme on a pu de la concupiscence pour la faire servir au bien public. Mais ce n'est que feinte et une fausse image de la charité (2).

(1) V, 7 *bis*.
(2) XXIV, 80.

2° Les raisons des effets marquent la grandeur de l'homme d'avoir tiré de la concupiscence un si bel ordre (1).

3° Grandeur de l'homme dans sa concupiscence même d'en avoir pu tirer un règlement admirable et en avoir fait un tableau de la charité (2).

4° Ce mauvais fond de l'homme, ce figmentum malum, n'est que couvert ; il n'est pas ôté (3).

Certes, je ne me charge pas de deviner complètement la pensée de Pascal, et moins encore de développer en une claire théorie ces propositions énigmatiques. Je me contente de quelques remarques qui fassent sentir combien la pensée de notre janséniste dépasse ici tout ce qu'il a développé ailleurs si complaisamment.

Que le vilain fond de l'homme soit couvert et non ôté, il n'importe. Il n'en reste pas moins cet aveu considérable que de la concupiscence l'homme a su tirer en se civilisant un « si bel ordre », un « règlement admirable », qui est « une image, un tableau de la charité », c'est-à-dire un échange sans fin de services et de secours mutuels. Mais pour que cela ait été possible, il a fallu qu'il y eût dans la concupiscence autre chose que ce malum figmentum d'injustice, de haine et de férocité. Il fallait qu'il fût resté dans l'homme non des idées sociales qui ne sont dévelop-

(1) XXIV, 80 *bis*.

(2) XXIV, 80 *ter*.

(3) XXIV, 81. — Voir pour l'explication de cette phrase la virulente apostrophe à Miton, VI, 20.

pées que peu à peu, mais des *impulsions* instinctives, facteurs premiers de toute société, l'attrait de l'homme vers la femme et réciproquement, leur amour commun pour leur progéniture, le besoin impérieux de vivre au milieu de leurs semblables, la compassion toute physique et toute machinale d'abord, puis plus morale et plus délicate, qui les faisait entrer dans les souffrances ou les plaisirs des êtres de même nature qu'eux, en un mot tous les traits de l'animal politique (1), de l'animal sociable (2). C'est ainsi qu'il serait sorti de la concupiscence quelque chose d'analogue à la charité. Mais alors toutes les coutumes n'auraient pas été semées dans le monde au hasard ; il y en aurait, et, quoi que Pascal dise des lois non écrites, il y en a qui ont jailli spontanément de la nature humaine et qui, répondant à ce qu'il y a d'immuable dans cette nature, sont devenues par le travail de la réflexion les principes mêmes qui servent à mitiger et à rapprocher de l'équité les restes des coutumes nées de la violence.

Voilà pourquoi le peuple suit les lois établies. « Sinon, il ne les suivrait plus, quoiqu'elles fussent coutumes. Car on ne veut être assujetti qu'à la raison ou à la justice. La coutume, sans cela, passerait pour tyrannie ; mais l'empire de la raison et de la justice n'est non plus tyrannique que celui de la délectation : ce sont les principes naturels à l'homme » (3). Je suis bien aise de me servir des termes mêmes du penseur Pascal contre

(1) φύσει πολιτικὸν ζῶον (Aristote).
(2) κοινωνικόν (Stoïciens).
(3) VI, 10.

le janséniste et pessimiste Pascal. Il est vrai qu'il n'en continuera pas moins à soutenir que les lois doivent être observées par cela seul qu'elles sont lois.

Cela ne s'explique pas seulement par les maximes de sa secte. Il semble que la crainte des guerres civiles ait toujours été présente à l'esprit de Pascal, et que le spectacle des désordres de la Fronde n'ait pas moins influé sur sa pensée que celui de la révolution d'Angleterre sur la pensée de Hobbes. Pascal a plus de dédain que Hobbes pour les choses politiques, en sa qualité de janséniste, et, disons-le aussi, en sa qualité de Français déshabitué des vieilles franchises nationales ; il ne fait pas grand cas des rois, des magistrats, des nobles, pour lesquels il réclame cependant le respect le plus absolu et la plus entière soumission ; et ses vues n'ont point la consistance et le dogmatisme tranchant de celles de l'auteur du *Leviathan*. On sent même, comme je le développerai plus loin, que s'il n'était pas pyrrhonien et chrétien, il serait volontiers porté à la résistance et à la rébellion : tant cet esprit bouillant et impérieux était naturellement impatient de tout autre joug que celui de la raison ou de la foi. Mais les principes sont les mêmes dans les deux philosophes : la guerre naturelle des hommes entre eux, la nécessité de sortir de cet état violent, l'empire et le droit de la force. « Les plus grands des maux, dit Pascal, sont les guerres civiles. Elles sont sûres si on veut récompenser les mérites : car tous diront qu'ils méritent » (1). Et la question ne peut se vider que par les coups et la force. C'est là ce qui ex-

(1) V, 3.

plique et justifie les lois qui régissent l'établissement et la succession des rois. « Les choses du monde les plus déraisonnables deviennent les plus raisonnables à cause du dérèglement des hommes. Qu'y a-t-il de moins raisonnable que de choisir pour gouverner un État le premier fils d'une reine? On ne choisit pas pour gouverner un bateau celui des voyageurs qui est de meilleure maison ; cette loi serait ridicule et injuste. Mais parce qu'il est sûr que (les hommes) le seront toujours (ridicules et injustes), elle devient raisonnable et juste. Car qui choisira-t-on? Le plus vertueux et le plus habile? Nous voilà incontinent aux mains : chacun prétend être le plus vertueux et le plus habile. Attachons donc cette qualité à quelque chose d'incontestable. C'est le fils aîné du roi; cela est net; il n'y a point de dispute. La raison ne peut mieux faire, car la guerre civile est le plus grand des maux » (1). Même raison pour l'établissement sur des choses tout extérieures et visibles, de la noblesse à ses divers degrés et de toutes les distinctions et préséances hiérarchiques. « Que l'on a bien fait de distinguer les hommes par l'extérieur plutôt que par les qualités intérieures! Qui passera de nous deux? Qui cédera la place à l'autre? Le moins habile? Mais je suis aussi habile que lui ; il faudra se battre sur cela. Il a quatre laquais et je n'en ai qu'un, cela est visible; il n'y a qu'à compter. C'est à moi de céder et je suis un sot si je conteste. Nous voilà en paix par ce moyen, ce qui est le plus grand des biens » (2).

(1) V, 9.
(2) V, 6.

On a reproché durement ces pensées à Pascal. Je pourrais comme d'autres faire une belle déclamation à ce sujet, mais une considération me retient : ce n'est pas seulement que ces déclamations me paraissent inutiles aujourd'hui ; c'est encore, parce que j'ai la persuasion que ceux qui sont les plus vifs à reprendre Pascal auraient été à sa place beaucoup moins hardis que lui, et qu'ils n'auraient point risqué ses témérités généreuses. On le compare à Hobbes et l'on veut faire de ce rapprochement une sorte de flétrissure, comme s'il était un fanatique du despotisme, et l'on ne voit pas qu'en vertu de son pyrrhonisme, Pascal n'est pas plus et ne devait pas plus être pour la monarchie absolue que pour le gouvernement populaire, ou pour l'aristocratie, ou pour les gouvernements mixtes et pondérés, mais simplement pour ce qui est établi, république ou royauté. Non seulement il déclare que la justice est ce qui est établi, comme le font tous les pyrrhoniens véritables ; mais il explique encore comment ceux qui sont les maîtres, après les premières luttes suscitées par des prétentions rivales et contraires « ne voulant pas que la guerre continuât, ordonnèrent que la force qui était entre leurs mains succéderait comme il plaît », c'est-à-dire tournerait d'une façon ou d'une autre, « les uns la remettant à l'élection, les autres à la succession de la naissance, etc. » Voilà un premier point par lequel Pascal se sépare profondément de Hobbes, ce théoricien forcené du despotisme monarchique. Mais c'est surtout par l'esprit général qu'il en diffère. Pascal méprise la raison humaine comme impuissante ; mais où voit-on qu'à l'instar de

Hobbes il la mette tout entière dans les sens? Pascal veut la paix à tout prix comme Hobbes, parce qu'il n'y a rien de pire à ses yeux que les guerres civiles ; mais il ne met point sa conscience sous le joug ; il n'y soumet que ses actes extérieurs et uniquement ceux qui lui paraissent indifférents ; et s'il se plie à l'obéissance autant par humilité religieuse que par dédain des choses de ce monde, on sent chez lui à chaque instant les frémissements d'une âme fière et indomptée, et comme les menaces et les grondements sourds d'une liberté qui se violente pour abdiquer. De tous les hommes de notre France du XVII[e] siècle, il était le moins fait pour la sujétion, quoiqu'il ne prêche que respect et obéissance à l'égard de l'autorité. Je n'entends pas dire seulement qu'il réserva toujours les droits de sa conscience et sa liberté intérieure aussi bien contre le chef de l'Église que contre les pouvoirs laïques. « Mon livre est condamné à Rome ; mais ce que j'y condamne est condamné dans le ciel : *ad tuum, domine Jesu, tribunal appello !* » Ce que je veux dire surtout, c'est que sa théorie des gouvernements et de toutes les puissances établies en est la critique la plus libre et la plus sanglante : tant il lui était difficile de contenir sa pensée dans un respect et une soumission qui, ne venant pas de la raison, ne pouvaient parvenir jusqu'à son cœur.

Au lieu de blâmer, chose trop facile, les erreurs de Pascal, il y aurait plus de justice et en même temps de sincérité et de hardiesse à expliquer d'où elles viennent, et à en apprécier la portée, relativement au temps où elles parurent. J'ai déjà fait entrevoir le

rapport de ces idées et du Pyrrhonisme. Il faut montrer qu'elles sont en parfait accord avec la théologie janséniste de Pascal. Dès que cette théologie parut, les mêmes idées politiques se produisirent : on peut déjà les voir dans Augustin, et l'on pourrait citer vingt passages de *la Cité de Dieu* où telle et telle institution déraisonnable et mauvaise en elle-même devient raisonnable et juste par suite de la corruption originelle et foncière des hommes. Qu'on lise, par exemple, le singulier passage sur la *Question*. Augustin y développe avec une remarquable éloquence toutes les atrocités et les absurdités de cette procédure judiciaire. Faut-il donc la supprimer ? Non : le déréglement des hommes fait de cette monstruosité révoltante une nécessité publique. C'est la même manière de raisonner que celle de Pascal et sur les mêmes principes. Mais où trouverait-on dans Augustin ce frémissement de révolte si frappant sous les soumissions et révérences de Pascal ? Pour le retrouver, il faut remonter aux premiers chrétiens ou aux papes Grégoire VII et Innocent III ; les uns qui tout en protestant de leur dévouement et de leur obéissance aux Césars, comparaient César ou les puissances publiques au prince du siècle ou à Satan, les autres qui, poussés par l'ambition sans doute, mais aussi fidèles aux traditions révolutionnaires du christianisme, déclaraient que toutes les puissances du monde sont filles du diable, et qu'elles ne deviennent légitimes et respectables que lorsqu'elles ont reçu la consécration du pouvoir spirituel, lequel seul a son principe en Dieu. Pascal ne va pas si loin que ces papes. Il se souvient du précepte : « rendez à César ce qui est à César » ; mais il a le même mépris, sinon la

même aversion, que les premiers chrétiens, à l'égard des puissances de la terre. Qu'on le sache ou qu'on l'ignore, que l'on y consente ou qu'on refuse de l'avouer par politique, les idées et les tendances sociales qu'on relève si vertement dans Pascal ont leur principe dans le fond le plus intime de la tradition chrétienne. Le pyrrhonisme et le jansénisme s'accordaient donc en Pascal pour produire ces doctrines dont on feint de s'étonner et qu'on attribue à un manque de rectitude d'esprit, tandis qu'il faudrait les attribuer à la logique et à la foi profonde de Pascal.

Je ne vois en lui qu'une inconséquence, et cette inconséquence était bien naturelle, pour ne pas dire nécessaire. Il avoue que le peuple ne suit les lois que parce qu'il les croit justes, et lui qui veut qu'on les respecte, il n'oublie rien pour leur ôter toute autorité en démontrant qu'elles sont injustes et déraisonnables. « Il serait bon, dit-il, qu'on obéît aux lois et coutumes, parce qu'elles sont lois : que (le peuple sût) qu'il n'y en a aucune vraie et juste à introduire ; que nous n'y connaissons rien, et qu'ainsi il faut seulement suivre les reçues ; par ce moyen, on ne les quitterait jamais. Mais le peuple n'est point susceptible de cette doctrine, et ainsi, comme il croit que la vérité se peut trouver et qu'elle est dans les lois et coutumes, il les croit et prend leur antiquité comme une preuve de leur vérité, et non de leur seule autorité sans vérité. Ainsi il y obéit, mais il est sujet à se révolter, dès qu'on lui montre qu'elles ne valent rien : ce qui se peut faire voir de toutes en les regardant d'un certain côté » (1).

(1) VI, 40.

N'est-ce donc point ce qu'il fait lui-même, au nom du pyrrhonisme, à ce qu'il croit, mais en effet parce qu'il ne peut s'empêcher d'être choqué dans sa fière et rebelle raison de tout ce qu'il y avait d'arbitraire, d'inique et d'insensé dans ces belles lois et coutumes qu'il prétend conserver tout en les méprisant. S'il se fût contenté d'avoir, selon son mot, des pensées de derrière la tête, je comprendrais qu'il eût à la fois et méprisé ce qui était établi et voulu qu'on le respectât. Mais ses pensées de derrière la tête s'étalent en toute liberté dans son livre, qui était destiné au public; et leur plus grand défaut n'est pas d'être trop respectueuses pour les institutions, pour les magistrats, pour la noblesse, pour la royauté elle-même. Son pyrrhonisme n'est point une ataraxie ou une insensibilité, source d'une lâche complaisance pour les puissances établies. C'est, au contraire, un état violent, gros de révolte. Aussi ce scepticisme me semble bien plus un excitant qu'un narcotique pour les esprits qui ne peuvent s'empêcher de songer, et pour le public, moins exposé à s'engourdir dans le pyrrhonisme que dans l'erreur qu'il prend pour vérité. Voyez quelle position violente Pascal fait aux esprits. « Les vrais chrétiens obéissent aux folies —(N'oublions pas que ces folies sont les lois du monde, les pouvoirs et les rangs établis parmi les hommes), — non parce qu'ils respectent les folies, mais l'ordre de Dieu qui, pour la punition des hommes, les a asservis à ces folies. *Omnis creatura subjecta est vanitati. Liberabitur* » (1). Qu'on suppose que les *pensées* de Pascal

(1) XXV, 103.

fussent tombées dans le public à une autre date que celle de 1670, quand la prospérité et la gloire environnaient de toutes parts le trône de Louis XIV; qu'on suppose qu'elles aient paru dans leur intégrité, et non point adoucies, atténuées, mutilées, châtrées et altérées de toutes façons par les soins timorés des premiers éditeurs; croit-on que le mot qu'elles eussent suscité dans toutes les âmes indépendantes n'eût pas été : *Liberabitur!* non point au sens théologique où l'entend Pascal, mais au sens purement humain, parce que la raison de l'homme ne peut longtemps se soumettre à ce qu'il reconnaît pour des folies?

Jamais, sans doute, la révolte n'entra dans les intentions de Pascal; mais il était révolutionnaire en dépit de ses intentions et par la force même de sa nature. Esprit plus critique que créateur, mais d'une pénétration et d'une puissance extraordinaires, incapable d'ailleurs, comme toutes les âmes altières et ardentes, de ne point produire sa pensée avec la même énergie et le même feu qu'il la concevait, il est soumis dans ses intentions et dans ses doctrines, rebelle dans son accent et dans ses tendances. Il a beau faire, il ne saurait respecter ce qui ne lui paraît pas respectable, et ses vives paroles ne sont que l'expression naturelle de son irrévérence intérieure. Le beau moyen, par exemple, de conserver à la personne des magistrats le respect dû à leur place, que les représenter sous ces piquantes images ! « Nos magistrats ont bien connu ce mystère : leurs robes rouges, leurs hermines dont ils s'emmaillottent en chats fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lys, tout cet appareil auguste était

fort nécessaire, et si les médecins n'avaient des soutanes et des mules et que les docteurs n'eussent des bonnets carrés et des robes trop amples de quatre parties, jamais ils n'auraient dupé le monde, qui ne peut résister à cette montre si authentique » (1). Quelle ironie et quel cri sourd de révolte à l'égard d'une noblesse insolente ! « Cela est admirable : on ne veut pas que j'honore un homme vêtu de brocatelle et suivi de sept ou huit laquais ! Eh quoi ! il me fera donner les étrivières si je ne le salue ! » (2). Nos âmes, imprégnées du sentiment de l'égalité, ont peine à supporter cette amère ironie ! Nous souffrons, comme dit E. Havet, de penser qu'un duc et pair, si Pascal ne l'eût point salué, eût pu le faire insulter, sinon lui faire donner les étrivières par ses laquais ! Et encore pourquoi serait-ce là une hyperbole ? Le duc de Nevers ne menaça-t-il point du bâton Racine et Boileau, qui n'échappèrent à cet ignoble traitement que par la protection déclarée et les menaces du prince de Condé ? Un marquis, gentillâtre de nouvelle fabrique ou gentilhomme de vieille souche, ne déchira-t-il pas le visage de Molière, en feignant de l'embrasser, avec les parements dorés de son habit ? Voltaire, soixante ans après Pascal, n'a-t-il pas été bâtonné par les gens d'un Rohan, qui n'eut point le cœur de lui en faire raison ! Cette ironie si sanglante et si vraie de Pascal était la plus énergique protestation de la conscience contre les inégalités introduites et « semées dans le monde par la témérité du

(1) III, 3.
(2) V, 13.

hasard. » On ne trouverait rien de tel dans Bossuet ni dans aucun autre des grands écrivains du XVII[e] siècle, pas même dans Labruyère, qui s'est donné le plus de licence contre les grands, pas même dans Lafontaine et dans Molière, les plus libres esprits du temps de Louis XIV. Et l'on ne pouvait se tromper sur les sentiments qui se remuaient dans l'âme de Pascal, lorsqu'on lisait dans les discours sur la condition des grands, qui ne nous sont malheureusement parvenus qu'à travers les souvenirs un peu effacés et le style mou de Nicole : « Votre âme et votre corps sont d'eux-mêmes indifférents à l'état de batelier ou à celui de duc ; et il n'y a nul lien naturel qui les attache à une condition plutôt qu'à une autre (1). Il n'est pas nécessaire, parce que vous êtes duc, que je vous estime ; mais il est nécessaire que je vous salue. Si vous êtes duc et honnête homme, je rendrai ce que je dois à l'une et à l'autre de ces qualités. Je ne vous refuserai point les cérémonies que mérite votre qualité de duc, ni l'estime que mérite celle d'honnête homme. Mais si vous étiez duc sans être honnête homme, je vous ferais encore justice, car en vous rendant les devoirs extérieurs que l'ordre des hommes a attachés à votre naissance, je ne manquerais pas d'avoir pour vous le mépris intérieur que mériterait la bassesse de votre cœur... (2). Si, étant duc et pair, vous ne vous contentiez pas que je me tinsse découvert devant vous, et

(1) Havet, *Opuscules de Pascal*, 1[er] discours, p. 352.
(2) Disc. II[e], p. 154.

que vous voulussiez encore que je vous estimasse (1), je vous prierais de me montrer les qualités qui méritent mon estime. Si vous le faisiez, elle vous est acquise et je ne pourrais vous la refuser avec justice. Mais si vous ne le faisiez pas, vous seriez injuste de me la demander, et assurément vous n'y réussiriez pas, fussiez-vous le plus grand prince du monde! » (2). Je ne crois pas que le sentiment de l'égalité se soit jamais exprimé avec une fermeté plus âpre, plus hardie et plus hautaine ; et certes, le timide Nicole ne savait trop ce qu'il faisait, lorsqu'il publiait ces discours en 1670, neuf ou dix ans après les avoir entendus de la bouche véhémente de Pascal.

Même irrévérence, au fond, pour la royauté, quoique Pascal, excellent royaliste, se fût toujours montré fidèle sujet pendant la Fronde. Ce n'est pas assez pour lui d'écrire cette phrase si méprisante, qui devait assez mal sonner à des oreilles royales : « S'ils ont écrit (Platon et Aristote) de la politique, c'était pour régler un hôpital de fous; et s'ils ont fait semblant d'en parler comme d'une grande chose, c'est qu'ils savaient que les fous à qui ils parlaient pensaient être rois ou empereurs » (3) Il explique le respect qu'on porte aux souverains d'une manière tout analogue à ce qu'il dit des magistrats, en faisant venir tout ce respect (4) des

(1) Cette désagréable grammaire doit être de Nicole et non de Pascal.

(2) Havet, *Op. de Pascal*, II• discours, p. 354-355.

(3) VI, 52.

(4) III, 3.

gardes et des hallebardes qui les entourent, de ces trognes armées qui n'ont de mains et de force que pour eux, des trompettes et des tambours qui marchent au-devant, à grand bruit : explication que le royalisme respectueux de Port-Royal avait supprimée. Pascal fait mieux encore : il reprend les mêmes idées et semble se moquer par avance des adorations qui, tout le demi-siècle suivant, furent prodiguées à Louis le Grand. « La coutume de voir les rois accompagnés de gardes, de tambours, d'officiers et de toutes les choses qui plient la machine vers le respect et la terreur, fait que leur visage, quand il est quelquefois seul et sans ces accompagnements, imprime dans leurs sujets le respect et la terreur, parce qu'on ne sépare pas dans la pensée leur personne d'avec la suite qu'on y voit d'ordinaire jointe. Et le monde, qui ne sait pas que cet effet a son origine dans cette coutume, croit qu'il vient d'une force naturelle ; et de là viennent ces mots : Le caractère de la divinité est empreint sur son visage, etc. » (1). Je regrette cet *etc.;* pendant qu'il était en train, Pascal aurait pu dire à l'avance toutes les plates emphases des inventeurs et adorateurs du droit divin. Mais comme il se rit intérieurement de l'idole autant que de ses adorateurs ! Et s'il respecte « un sot qui succède par droit de naissance », c'est qu'un sot qui succède par droit de naissance est moins désastreux et vaut mieux que la guerre civile (2). Mais Pascal n'en

(1) V, 7.
(2) V, 3.

a pas moins la franchise d'avouer que ces personnages à qui l'on donne de la divinité et qui ne sont rien que par le hasard de la naissance, peuvent être des sots, tout comme les derniers du peuple.

On juge bien que cela ne parut pas tolérable à MM. de Port-Royal. Louis, quand parut la première édition des *Pensées*, était dans toute la splendeur de son règne ; les poètes, tous les écrivains, les orateurs mêmes de la chaire, l'encensaient à l'envi, paraissant oublier qu'il était un homme : des paroles comme celles que nous venons de citer plus haut, tombant au milieu du public, eussent paru plus qu'un crime de lèse-majesté ; elles auraient paru des blasphèmes. Mais il est bon qu'elles aient précédé de quelques années l'idolâtrie monarchique. Elles peuvent prouver aux esprits faibles et routiniers que la superstition de la royauté n'a pas toujours existé en France, et que ce n'est pas moins une erreur historique qu'une puérilité de s'attacher, comme si c'était la vraie tradition française, aux doctrines tout orientales de Bossuet.

L'esprit logique et intrépide de Pascal est descendu encore plus avant dans la critique de la constitution de la société : il a osé toucher à ce qui en est le premier fondement ; il a mis en doute la légitimité même de la propriété sur laquelle repose et s'élève tout l'édifice social, gouvernement, noblesse, magistrature, lois et institutions de toute nature. C'est de lui qu'est ce mot qui faisait frémir Châteaubriand et qui pourrait servir d'épigraphe aux doctrines les plus radicales du socialisme de nos jours : « Ce chien est à moi, disaient ces enfants ; c'est là ma place au soleil : voilà le com-

mencement et l'image de l'usurpation de toute la terre » (1). Rapprochez cela d'une autre pensée : « Sans doute l'égalité des biens est juste ; mais ne pouvant faire qu'il soit forcé d'obéir à la justice, on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force » (2) : Et vous aurez ce qu'il y a de plus excessif et de plus hasardé dans les plus mauvaises tendances du socialisme moderne. Mais faut-il prendre ces mots à la lettre et absolument, et le pyrrhonisme de Pascal oublie-t-il l'espèce d'antinomie sur laquelle roule presque toute la philosophie des *Pensées?* Pascal, qui pose que l'égalité des biens est juste, avoue d'un autre côté qu'il est nécessaire qu'il y ait de l'inégalité entre les hommes. Il est vrai qu'il ajoute aussitôt : « Cela étant accordé, voilà la porte ouverte non seulement à la plus haute domination, mais à la plus haute tyrannie » (3). Mais cela ne détruit point l'aveu qu'il est nécessaire, d'après la nature des choses, qu'il y ait de l'inégalité, et par conséquent que l'égalité des biens est impossible ; et par conséquent que, si elle est juste, elle ne peut l'être que d'une justice toute idéale et toute abstraite, sans aucun rapport ni prochain ni éloigné avec le possible et la réalité ; ce qui revient à dire que l'égalité des biens est une pure chimère. Mais, dira-t-on, Pascal aggrave encore son tort en attaquant le droit de succession, qu'il fait reposer entièrement sur la volonté des législateurs et non sur la nécessité et la nature

(1) VI, 50.
(2) VI, 7.
(3) VI, 2.

des choses : « Vous imaginez-vous, dit-il à son duc et pair des *Discours*, que ce soit par voie naturelle que ces biens ont passé de vos ancêtres à vous ? Cela n'est pas véritable. Cet ordre n'est fondé que sur la seule volonté des législateurs, qui ont pu avoïr de bonnes raisons, mais dont aucune n'est prise d'un droit naturel que vous ayez sur ces choses (1). S'il leur avait plu de décider que ces biens, après avoir été possédés par les pères durant leur vie, retourneraient à la république après leur mort, vous n'auriez aucun sujet de vous plaindre. Ainsi tout le titre par lequel vous possédez votre bien n'est pas un titre de nature, mais d'un établissement humain. Un autre tour d'imagination dans ceux qui ont fait les lois vous aurait rendu pauvre » (2).

Je ne dirai point pour justifier Pascal, qu'il ne fait après tout que répéter ici la pensée de tous les écrivains politiques du XVII[e] siècle, auxquels personne ne s'avise d'en faire un reproche : ce serait une circonstance atténuante et non une justification. Il y a d'ailleurs une grave différence entre Pascal et ceux qui, avant ou après lui, ont dit les mêmes choses que lui. C'est qu'eux, ils n'ont point vu la portée de ce qu'ils disaient ; en considérant la propriété et les successions par lesquelles la propriété existe effective-

(1) Il y a ici un sophisme ou une idée mal démêlée. Sans doute le droit naturel ne dit pas que tel ou tel individu (le duc de Roannes ou tout autre) ait droit sur telle ou telle chose : mais cela empêche-t-il que le droit naturel ne dise, que les biens acquis par les pères doivent passer à leurs enfants ?

(2) Havet, *Op. de Pascal*, discours I[er], p. 351-352.

ment, comme de simples établissements humains, ils les considéraient en même temps comme parfaitement justes et légitimes, quoique contraires à l'égalité et à la communauté primitives des liens établis par la nature : ils adoptaient ces deux principes sans s'apercevoir qu'ils se contredisent et se détruisent mutuellement. Pascal ne craint pas de voir cette contrariété, et il la proclame hardiment, parce qu'il ne recule jamais devant sa propre pensée ou devant les conséquences de la logique. C'est là son crime ou son mérite. Mais enfin quel serait au juste le tort de Pascal, si on doit prendre ses idées absolument et sans égard à son scepticisme ? Ce serait uniquement, je crois, d'appeler tour d'imagination et par conséquent fantaisie ou caprice les bonnes raisons que peuvent avoir eues les législateurs dans l'établissement ou la consécration publique du droit de succession. Or, si ces raisons sont bonnes, elles ne peuvent être de pures fantaisies ; et si elles ne sont pas de pures fantaisies ou un simple tour d'imagination, elles doivent reposer sur quelque nécessité naturelle; et dans ce cas. Pascal ne devait pas dire que la propriété, en tant qu'héritage, n'a point de fondement dans la nature. Tout son raisonnement, tel que Nicole nous l'a transmis, n'est qu'une suite de malentendus ou d'idées mal démêlées. Mais considérons ces idées de Pascal, non plus absolument et pour leur valeur intrinsèque, mais relativement soit à la société de son temps, soit aux principes généralement reçus sur ces matières ; et nous ne pourrons contester qu'il n'y ait un grand fonds de vérité dans le discours de Pascal au jeune duc de Luynes, et en général dans tout

ce qu'il a laissé échapper sur la propriété. Je ne perdrai pas mon temps à démontrer que si la nature a réellement établi l'égalité et la communauté des biens, et que si la propriété n'a d'autre fondement que l'autorité publique ou la volonté des législateurs, comme le disaient tous les publicistes, la propriété n'est réellement qu'une usurpation, et que Pascal avait le droit de le dire hautement, parce qu'il n'y a point de convenances qui imposent à l'écrivain et au philosophe l'obligation de mentir ou de ne point dire toute la vérité. Pascal traite la propriété d'usurpation ; absolument, en effet, la propriété suppose, si l'on veut, une usurpation nécessaire ou le droit du premier occupant, que Pascal a cependant tort d'appeler une usurpation, parce qu'il n'y a point proprement d'usurpation, là où il n'y a pas déjà des propriétés établies ; mais relativement, la propriété n'était qu'une simple usurpation ou que le fruit d'une usurpation dans les personnes auxquelles s'adressait Pascal ; car toute grande société a commencé par la violence et par la conquête ; or ces propriétés, celles des nobles et du clergé, continuaient dans notre pays à être de vraies usurpations, étant exemptes de l'impôt ou de la rançon qui peut seule effacer peu à peu l'usurpation ou l'injustice de l'occupation première. Le manque de droit était encore plus évident pour les successions qui, au lieu de reposer sur les droits naturels des enfants et sur l'intérêt social, ne reposaient que sur le soi-disant droit d'aînesse ou sur la vanité des parents, qui, pour perpétuer l'illustration de leur nom, dépouillaient en faveur de l'aîné les cadets et les filles, lesquels rem-

plissaient le clergé et les couvents. Il ne faut donc pas tant se récrier sur les erreurs de Pascal, car elles ne manquaient point de vérité comme critique des institutions existantes. Il ne faut pas non plus exagérer ces erreurs pour rehausser la modération de Bossuet au détriment de ce hardi génie. On fait tort, ce me semble, à Bossuet, de l'opposer à Pascal comme penseur: c'est appeler l'attention sur ce qui manque à son esprit plus oratoire que philosophique. Ce qu'on vante en lui sous le nom de bon sens et ce qui lui a fait décerner par M. Cousin le titre pompeux de docteur infaillible, n'est trop souvent que timidité de logique; et je ne sais lequel, ou de Bossuet, à qui l'on fait un mérite d'avoir su reconnaître les droits de la raison en la conciliant avec la foi, ou de Pascal, à qui l'on reproche d'avoir méprisé la raison en l'opposant à la foi, a eu au fond le plus de défiance de la raison. Pascal la maudit et l'humilie, mais quoi qu'il fasse, il la suit, et jamais il ne refuse ou ne craint d'elle jusqu'où la logique le conduit: Bossuet exalte par moments la raison, comme pourrait le faire un philosophe, mais il lui prescrit volontairement ou involontairement des bornes qui ne sont pas ses bornes naturelles; de parti pris ou par le tour même de son génie, il la subordonne tout doucement à des convenances qui ne sont pas ses convenances; il la suit jusqu'à un certain point; mais il l'abandonne dès que les conséquences qu'elle lui impose contrarient son tempérament de théologien et d'orateur. Aussi, à la différence de Pascal dont l'esprit a plus de profondeur que d'étendue, plus de vigueur que d'éclat, plus de pénétration inci-

sive que d'ampleur, celui de Bossuet a-t-il plus d'étendue que de profondeur, plus d'éclat que de vigueur, plus d'ampleur que de pénétration incisive. Sa véhémence n'est point, comme celle de Pascal, une véhémence de raisonnement et de passion ; elle n'est le plus souvent qu'une véhémence d'imagination grandiose. Bossuet n'est que l'orateur autorisé et que le docteur de la théologie catholique ; Pascal en est, à ses risques et périls, le philosophe. Aussi me paraît-il de bien peu inférieur à Descartes, s'il ne l'égale ; avec moins d'invention dans l'ensemble, il a plus d'invention dans le détail. Car la logique ou l'esprit de conséquence est invention aussi. De plus, on ne doit pas méconnaître qu'il achève et continue en un certain sens l'œuvre de Descartes. La philosophie ne peut se borner à quelques principes de métaphysique ; elle est incomplète, si elle n'embrasse pas la sphère tout entière de l'âme humaine. Or nous avons vu que Descartes, non par timidité d'esprit, mais par excès de circonspection, comme le lui reproche Bossuet, ou simplement par prudence et parce qu'il connaissait trop bien les autorités ombrageuses de son temps, s'est défendu autant que possible de toucher à la morale et s'est refusé absolument de toucher aux questions politiques. Moins curieux des principes, parce qu'il recevait ou croyait recevoir un dogme tout fait, Pascal n'a pas eu tant d'indifférence et de réserve pour les conséquences, qui lui paraissent le tout de l'être intelligent. Peu s'en faut qu'il ne mette toute la philosophie dans la morale, et il ne pourrait concevoir qu'elle fût pour un être pensant un pays défendu. Il

s'y jette donc avec toute l'impétuosité et toute l'audace obstinée de son génie à la fois passionné et géométrique; et les spéculations morales l'entraînent aux spéculations politiques, qui avaient paru si dangereuses à Descartes. Il servait par là cette philosophie et cette raison humaine qu'il traitait d'ailleurs avec tant de hauteur et de colère méprisante; et comme Descartes avait eu la gloire de sécullariser la métaphysique, on peut dire que la gloire d'avoir sécularisé la morale revient surtout à Pascal. Tout janséniste et tout possédé qu'il était d'une foi sombre et fanatique, il introduisit les laïques et les profanes dans le sanctuaire par ses *Pensées* plus encore peut-être que par ses *Provinciales*. Aussi les *Pensées*, malgré toute leur théologie, me paraissent-elles une œuvre éminemment philosophique; et quand je considère que l'audace de Pascal égale et surpasse même celle de Descartes, que Pascal ne portait pas moins de liberté d'esprit dans la théologie morale que Descartes dans la métaphysique, je ne puis comprendre qu'on refuse à Pascal la qualité de philosophe. Si la philosophie est avant tout indépendance de pensée, et qu'elle consiste à voir clair dans ses propres idées, Pascal est philosophe au même titre et au même degré que Descartes

UN

SAUVETEUR DE MONUMENTS

pendant la Révolution

Par M. Gaston LAVALLEY

Comme beaucoup de chefs-lieux d'arrondissement, qui n'ont pas le prestige d'une situation pittoresque, Bayeux serait certainement aujourd'hui délaissé par les touristes, s'il ne se recommandait à leur attention par la beauté de sa cathédrale et la valeur historique de sa *Tapisserie* dite *de la Reine-Mathilde*.

Cette dernière est surtout estimée des Anglais, qui viennent non seulement l'étudier, mais lui rendre hommage comme à une relique vénérée. A la belle saison, tous les ans, beaucoup d'entre eux font un pèlerinage à Bayeux, devenu ainsi une sorte de petite Mecque où leur patriotisme prétend se retremper à l'une des sources de leur histoire nationale. Car la plupart s'honorent de descendre des fameux compa-

gnons d'armes de Guillaume-le-Conquérant, dont les hauts faits sont retracés en broderies coloriées sur une large bande de toile blanche, brunie par le temps.

Cette religion des souvenirs a même eu quelquefois ses fanatiques. On raconte en effet qu'à l'époque où son mari était occupé à faire une copie de la célèbre tapisserie, Mme Stothard ne put résister à la tentation d'en enlever un fragment (1). Acheté tout d'abord pour le compte du musée de Kensington, le tissu dérobé fut restitué, par une démarche toute gracieuse, à la ville de Bayeux.

Depuis, pour exaucer sans doute les vœux de ses compatriotes, M. Edouard Dossetter a exécuté, grandeur nature, avec des procédés photographiques, une admirable reproduction coloriée de l'original. De la sorte, les fidèles de ce culte ardent du passé peuvent contempler, sans passer le détroit, une image parfaite de « cette relique extraordinaire et sans prix » comme l'appelait Dibdin, de ce monument « le plus noble du « monde parmi ceux qui intéressent notre ancienne « histoire d'Angleterre », comme le qualifiait Stukeley dans ses *Palaeographia britannica*, avec un enthousiasme qu'on rencontre rarement au bout de la plume d'un antiquaire.

Si l'on ne considérait cette précieuse pièce du moyen âge qu'au point de vue de sa valeur esthétique, elle ne mériterait certainement pas la réputation qu'on lui a faite ; car l'art n'a rien de commun avec les naïfs

(1) Le fait est rapporté dans le *Vetusta monumenta* publié par la Société des Antiquaires de Londres.

tableaux dont elle se compose. Ce ne sont pas à vrai dire des figures, mais plutôt des *bonshommes*, que l'aiguille des brodeuses du XI^e^ siècle a fixées, avec des laines de différentes couleurs, sur une bande de toile blanche, de 70 mètres de longueur sur 50 centimètres de hauteur. Les hommes qu'on y a représentés semblent plus élevés que les maisons ou les édifices voisins ; quant aux chevaux, on croirait parfois qu'ils sont plantés sur des manches à balai, comme la monture de bois sur laquelle l'infortuné Sancho se réveilla après le vol de son âne. En un mot des dessins qui ont de l'analogie avec ceux que nous faisions sur nos cahiers lorsque, avec notre premier crayon, nous avons essayé de reproduire les traits de notre premier maître.

Mais ce n'est pas la valeur artistique de cette composition qui retient le savant ou l'érudit devant cette incomparable broderie. C'est l'intérêt même du sujet. La *Tapisserie de la reine Mathilde* (1) est en effet une sorte de roman illustré qui retrace les principaux faits de la conquête d'Angleterre par Guillaume le Bâtard. Malgré le nombre des scènes représentées, l'œuvre ne manque pas d'unité dramatique. Dans une première partie, on nous raconte les impressions de voyage, souvent désagréables, de Harold, qu'Edouard

(1) Ce nom moderne, respecté par l'usage, est impropre, puisqu'il s'agit ici d'un ouvrage de broderie. Au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, on l'appelait avec plus de justesse : *La grande telle* (toile) *du Conquest d'Angleterre*. Plus tard on la nomma *La toilette du duc Guillaume*, ou encore : *La toilette de la Saint-Jean*, parce que, tous les ans, on la tendait, la veille de cette fête, dans la cathédrale de Bayeux.

avait envoyé en Normandie pour apprendre au duc Guillaume qu'il lui avait légué sa couronne... La deuxième partie nous montre Harold accompagnant Guillaume dans son expédition contre le duc de Bretagne. Harold est devenu l'ami du Bâtard ; mais le Normand, qui aime les dévouements authentiques et passés par devant prêtre ou tabellion, décide son ami à lui prêter serment de fidélité sur des reliques... Dans la troisième partie, on assiste à la mort et aux funérailles d'Édouard. Tandis qu'on enterre le roi, Harold intrigue et se fait offrir la couronne. Mais voici une comète qui ne présage rien de bon. L'ambitieux n'est pas plutôt assis sur le trône qu'on le voit trembler. Sa conscience est assez large pour absorber encore, sans en être incommodée, plus d'un serment politique. Toutefois il craint la colère de Guillaume. Et sa crainte est bien fondée, car le duc de Normandie, informé de la trahison de son ancien ami, fait d'immenses préparatifs, s'embarque avec son armée et livre le combat à Harold dans les champs d'Hastings. Grands coups de masses et d'épées, pêle-mêle effroyable ! Les Normands vont fuir en désordre, lorsque l'évêque de Bayeux, armé de toutes pièces, les ramène à l'ennemi. Harold voit tous ses défenseurs tomber autour de lui. Le parjure est atteint lui-même. Il meurt. Son armée en déroute est poursuivie, et là finit le dernier chapitre du roman historique.

Une vieille tradition, longtemps incontestée, veut que cette broderie soit l'œuvre de Mathilde de Flandre, qui avait épousé Guillaume le Bâtard dix ans avant la victoire d'Hastings. Pendant les absences de Guillaume,

obligé de séjourner en Angleterre pour en achever la pacification, Mathilde, restée seule en Normandie, aurait entrepris, avec les dames de sa cour, cette broderie gigantesque, où devaient se dérouler les péripéties de l'expédition qui avait placé un double sceptre aux mains du conquérant.

Cette légende, favorisée par le silence des documents écrits, fut universellement acceptée. Mais, à partir d'une première communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1724, par Lancelot, qui, après avoir reçu un croquis du monument, se demandait assez naïvement s'il s'agissait d'un bas-relief, d'une sculpture, ou d'une peinture à fresque, voilà que le monde savant commence à s'occuper de ce précieux joyau, tombé si étrangement dans les oubliettes de l'histoire.

Livrée subitement aux controverses, la tapisserie perd bientôt son prestige et se voit contester, non seulement sa filiation, établie par commune renommée, mais encore l'authenticité de son antique origine. Ce fut une véritable rage de polémiques, et, comme dans toutes les discussions de ce genre, l'amour-propre s'en mêlant, on se préoccupa beaucoup plus d'avoir des apparences de raisons que de chercher sincèrement la vérité.

Parmi les arguments, nés de cette bataille à outrance d'érudits, il y en eut souvent de spécieux et parfois de comiques. Tartuffe aussi entre dans la lice. Découvrant sur la tapisserie, surtout dans les bordures qui lui servent d'encadrement, des scènes que la décence aurait dû, suivant lui, proscrire, il en tire cette conclusion

que de tels sujets n'ont pu être exécutés, ou ordonnés, par une femme aussi vertueuse que l'était Mathilde de Flandre, l'épouse impeccable de Guillaume-le-Conquérant.

Pour répondre à cette singulière objection, il n'est pas besoin de remonter jusqu'à l'antiquité où les filles de Sparte voyaient les jeunes gens courir tout nus dans le stade, sans qu'il leur vînt de coupables pensées, et où Lucrèce, dans son *De natura rerum*, célébrait Vénus et le fécond rapprochement des sexes sans que personne songeât à rougir de l'audace de ses vers, qui peignaient tout librement, sans être libres. Au moyen âge, la pudeur des femmes n'avait rien de la pudibonderie qui « fait des tableaux couvrir les nudités », mais « a de l'amour pour les réalités ». Aucune alors ne se sentait révoltée à la vue des images singulièrement fantaisistes que les maîtres de l'œuvre sculptaient sur les murs mêmes des églises. Elles ne s'offensaient pas davantage de cette littérature goliardique où les satires les plus irrévérencieuses fraternisaient avec les chansons dévotes. C'était aussi sans rougir qu'elles écoutaient les sorties violentes de certains prédicateurs, qui pensaient ne pas pouvoir flétrir le vice sans en faire une peinture d'autant plus fidèle qu'elle était plus grossière.

Élevée à cette école, dont le réalisme n'avait pas de sous-entendus malsains, la reine Mathilde, en présidant aux travaux de la *Tapisserie*, put donc rencontrer sous son aiguille, sans que son honnêteté eût à en souffrir, des sujets qui ne manqueraient pas d'effaroucher les savantes hypocrisies d'une époque moins naïve.

Voilà un des échantillons d'arguments employés dans la polémique que souleva la grosse question des origines de la *Tapisserie*. Et la discussion dure encore. Car on ne s'est pas contenté de nier que la reine Mathilde eût imaginé et dirigé ce prodigieux travail où l'on a fixé sur la toile, avec des fils juxtaposés, les principaux épisodes de la conquête ; on a voulu aussi prouver qu'il n'était point contemporain du grand événement qu'il représente et que, loin d'être un produit de l'art normand, il avait dû être exécuté à Londres par des ouvriers anglais.

Depuis les grandes batailles qui se sont livrées entre érudits à ce sujet, il s'est produit un petit événement littéraire qui éclaire d'un jour nouveau le terrain de la controverse.

En 1871, M. Léopold Delisle publiait un poème où Baudri, abbé de Bourgueil et plus tard évêque de Dol, décrivait, en vers latins, l'appartement de la comtesse Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, et plus particulièrement une tapisserie, tendue autour de l'alcôve, dans laquelle était dressé le lit de la princesse :

« La partie du poème de Baudri qui a pour nous le « plus d'importance, disait le savant éditeur, dans sa « préface, est la description de la tapisserie consacrée « à la conquête de l'Angleterre. Cette description rap- « pelle tout naturellement la tapisserie que la ville de « Bayeux est si fière de posséder dans son musée. « Souvent, les vers de Baudri pourraient servir d'ex- « plication aux scènes brodées sur ce précieux monu- « ment. Le poète fait observer que, sur la tapisserie « d'Adèle, chaque tableau était accompagné d'une

« légende. C'est là un trait de ressemblance qui frap-
« pera les esprits les moins prévenus. Est-ce à dire que
« la description de Baudri s'applique à la tapisserie de
« Bayeux ? Assurément non, mais ce qu'on en peut
« légitimement conclure, c'est que, vers le commence-
« ment du XII[e] siècle, une tapisserie représentant la
« conquête de l'Angleterre, était considérée comme
« une décoration qui devait occuper la place d'hon-
« neur dans l'appartement d'une fille de Guillaume-
« le-Conquérant. Il faudra désormais tenir compte de
« cette considération quand on discutera l'origine
« d'un monument que toutes les provinces envient à
« la Normandie. »

Ainsi, d'après ce document, on connaissait, quelque quarante ans après la conquête, des sortes de réductions du célèbre original, conservé maintenant dans le musée de Bayeux.

Pour tous les esprits indépendants, qui n'ont pas de thèse à soutenir ni d'amour-propre d'auteur engagé dans la question, il n'est donc pas douteux que la *Tapisserie* dite *de la Reine Mathilde* soit un ouvrage du XI[e] siècle. Et ce qui étonne, quand on songe à l'âge et surtout à la fragilité d'un tel monument, c'est qu'il ait pu arriver jusqu'à nous presque intact, à travers tous les dangers auxquels il a été exposé.

Une première fois (1), en 1105, lors de la prise et de l'incendie de Bayeux, par les troupes de Henri I[er], roi

(1) Et non en 1106, comme le disent tous les historiens. Voir *Essai historique sur la prise et l'incendie de Bayeux*, par le vicomte de Toustain.

d'Angleterre, il échappe aux flammes et au pillage. Une deuxième fois, il est miraculeusement sauvé, lorsque la malheureuse cité est encore réduite en cendres par l'armée d'Edouard III, grossie des contingents du frère de Charles le Mauvais, roi de Navarre. De même, pendant les trente-trois années de la domination anglaise, depuis 1417 jusqu'à la victoire de Formigny, on réussit à le dérober aux recherches du vainqueur.

Pendant ces époques tourmentées aucun écrit n'avait fait mention de la Tapisserie. Quelques années après l'occupation anglaise, en 1476, on la voit enfin, pour la première fois, figurer sur un inventaire du trésor de la Cathédrale (1).

« Item, est-il dit dans cet inventaire, une tente très « longue et estroicte de telle (toile) à broderie de « ymages et escripteaulx faisans représentation du « conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ « la nef de l'église le jour et les octaves des reliques. »

A partir de ce jour, la Tapisserie fut, suivant un usage immémorial, périodiquement exposée à la curiosité et à la vénération publiques. On la croyait à l'abri de toute déprédation, lorsque les désordres des guerres religieuses vinrent encore compromettre sa conservation. Dans la funeste journée du 12 mai 1562, les « prétendus Réformés », comme on disait alors, entrèrent tambour battant dans la cathédrale de Bayeux, dont ils pillèrent les trésors, et dans la biblio-

(1) Publié par Lancelot dans son Mémoire soumis à l'Académie des Inscriptions le 21 juillet 1724.

thèque du chapitre, d'où ils enlevèrent tous les manuscrits et titres de propriété. Ce qu'ils ne purent emporter, ils le jetèrent aux flammes « et firent si « grand feu, dit une plainte du chapitre (1), qu'il prit « à une maison et autres lieux circonvoisins ».

Après avoir fait le sac des églises, les forcenés s'attaquèrent aux propriétés privées.

« En quelque lieu secret de l'une des maisons de « l'un d'iceux chanoines, dit la même plainte du Cha- « pitre, avoit été retiré quelques nombres de chappes « et ornemens de drap d'or et velour cramoisi grande- « ment enrichis d'orfrois, lesquels ont été pris par « force et emportés par aulcuns qui les ont appliqué « à leur usage, et en ont fait faire des manteaux, tours « de lit, doublé des chaises, robes de nuit, tiré des « linges et fait faire des chaises de grand prix. »

Pour avoir échappé à une telle rapacité, la tapisserie avait dû être soigneusement cachée dans un lieu sûr.

Après l'apaisement des troubles religieux, on pouvait croire enfin sa conservation définitivement assurée. Mais, pendant la Révolution, au moment du départ des volontaires, l'imprudence impardonnable de la municipalité de Bayeux lui fit courir le plus grand risque auquel elle ait été jamais exposée.

L'Assemblée législative venait de proclamer par un

(1) *Articles présentés le 19 août 1563 à MM. les Commissaires députés par le Roy contre les prétendus Réformés par l'Évêque et les Chanoines de Bayeux.* Extrait des Archives du Chapitre, par Beziers, qui l'a publié à la fin de son *Histoire de Bayeux*.

décret la patrie en danger. En province, comme à Paris, dans toutes les mairies, des registres étaient ouverts pour recevoir les noms des citoyens qui s'enrôlaient. L'enthousiasme fut immense. A Bayeux, où l'on ne demandait que quinze volontaires, il s'en présenta deux cent soixante quatre. Parmi eux, toutes les classes de la société étaient représentées ; mais l'élément populaire avait fourni le plus fort contingent. On y remarquait, entre autres, un ouvrier maçon qui devint baron de l'Empire ; et un tailleur de pierre, qui fut promu sous la République au grade de général de brigade.

Dans cette improvisation d'une armée, où les bonnes volontés et les grands cœurs affluaient, il ne manquait que deux choses : l'argent, qu'on a justement appelé le nerf de la guerre, et l'organisation, qui sait tirer d'une cohue une troupe régulière.

Tous ces braves tendaient les bras pour recevoir des fusils, et l'on n'avait ni assez d'armes, ni assez de vêtements à leur distribuer. Le désarroi était si effroyable dans le Calvados, que le Conseil général du département crut devoir jeter ce cri d'alarme, où il y avait aussi comme une leçon donnée au pouvoir législatif : « Vous avez proclamé le *danger de la patrie*, écrivait-il « à l'Assemblée Nationale, dans une adresse du « 27 juillet ; pourquoi donc ne met on pas en action « les mesures que vous avez décrétées pour la sauver ? « Des milliers de citoyens n'attendent que des armes « et le signal pour voler à sa défense ; pourquoi donc, « par des lenteurs perfides, enchaîne-t-on si longtemps « leur courage qui s'irrite et s'indigne ? Cependant

« l'Empire est menacé d'une dissolution prochaine, « l'ennemi s'avance et vous délibérez !... »

Cet appel ne fut guère entendu puisque, plus d'un mois après, on ne savait à Bayeux comment achever l'équipement des enrôlés. Une indemnité de 6 livres dut être accordée à chaque homme pour se procurer des sabres et des baudriers. Même pénurie d'uniformes. Comme le drap manquait, il fallut, pour s'en procurer, s'adresser aux communautés, où la municipalité envoya des délégués, chargés de s'y faire livrer « contre rem- « boursement, les pièces d'étoffe blanche (1) qui pour- « raient être employées à l'habillement des volon- « taires. »

En présence d'un tel désordre on se figure aisément quels furent les embarras d'un départ précipité, lorsque le tambour battit le rappel dans les rues de Bayeux pour la levée en masse du 6e bataillon du Calvados. Tandis que la garde nationale se réunit pour conduire ses frères d'armes jusqu'aux portes de la ville, au milieu des scènes les plus émouvantes, tandis que les femmes font leurs adieux à des volontaires qui laissent des enfants ou des fiancées, l'administration se voit obligée d'improviser, pour ainsi dire, des charrois et des moyens de transport.

A cet instant critique, comme on avait déjà manqué d'étoffes pour habiller les soldats, on ne trouve plus la toile nécessaire pour couvrir les fourgons. La foule s'impatiente, s'irrite. Les uns se moquent, les autres menacent, les esprits forts donnent leur avis. L'un

(1) *Bayeux sous la Révolution*, par Alfred Dédouit, page 71.

d'eux suggère cette idée que l'on pourrait suppléer à la toile qui manque en se servant de la *Tapisserie de la Reine Mathilde*. Le propos court de bouche en bouche, est acclamé. Vite le populaire, prompt à l'action, va indiquer cette ressource à la municipalité. Celle-ci, se sentant à bout d'invention, accueille favorablement le conseil, qu'on lui aurait peut-être d'ailleurs imposé, et donne des ordres pour qu'on délivre la Tapisserie aux délégués (1).

Aussitôt la célèbre broderie est emportée et placée sur un fourgon, qui suit la troupe de volontaires partant pour le camp de Meaux. De là elle va prendre le chemin de la frontière, où elle tombera peut-être, dans le hasard d'une bataille, entre les mains de l'ennemi, heureux d'enlever à la France une pièce historique, que lui envient les Musées les plus riches de l'Etranger.

Au milieu de l'affolement général, un citoyen, qui eut sans doute conscience de la perte irréparable qu'on allait faire, courut avertir un des membres du District. Celui auquel il eut l'idée de s'adresser lui était tout naturellement désigné par les services signalés qu'il avait déjà rendus.

C'était M. Lambert Le Forestier, avocat au bailliage, bien connu pour son patriotisme, puisqu'il avait occupé gratuitement pendant deux ans la chaire de seconde, à la suite du refus de serment des titulaires du collège de Bayeux. Nommé par le suffrage de ses concitoyens capitaine de la compagnie de chasseurs de la

(1) *Rapport sur la conservation de la Tapisserie de la Reine Mathilde*, par M. Pezet.

garde nationale, puis membre du Directoire exécutif, il avait sauvé la vie à plus d'un proscrit ou soustrait leur fortune, par des mesures ingénieuses, aux confiscations des décrets révolutionnaires Chez cet homme bien doué, le courage avait pour auxiliaire un esprit plein de ressources. Grand, robuste, les traits énergiques, sachant également trouver le geste qui menace ou le jeu de physionomie qui attire, il avait tout ce qu'il fallait pour se faire écouter des foules et, au besoin, les apaiser.

Dès qu'il est instruit de la funeste décision prise par la municipalité, M. Le Forestier quitte précipitamment le siège du Directoire. Il accourt et se jette lui-même, pour les arrêter, à la tête des chevaux qui traînent la voiture, dont les armes étaient recouvertes avec les bandes de la Tapisserie. Puis se faisant reconnaître de la foule, dont il est estimé, en quelques paroles énergiques, il dit ce qu'il vient faire et demande le concours de ceux de ses concitoyens qui veulent, comme lui, réparer l'énorme bévue qu'on avait commise. Sous sa direction, on arrache du fourgon la précieuse broderie, qui est remplacée par une toile d'emballage. S'autorisant enfin de son titre d'administrateur du District, il la fait transporter dans son cabinet de travail, comme dans un dépôt inattaquable, où il saura désormais la protéger contre les tentatives de la violence, ou les complots, non moins périlleux quelquefois, de la sottise (1).

(1) Lors des préparatifs de la fête de la Liberté, célébrée le 10 ventôse an II, il fut proposé de couper la *Tapisserie* par bandes pour en décorer un char mythologique.

Après avoir conservé à sa ville et, on peut le dire, à la France, une pièce historique d'une valeur inappréciable, M. Le Forestier eut bientôt à exercer de nouveau sa courageuse et intelligente initiative pour préserver de la destruction un des plus beaux spécimens de l'architecture du moyen-âge.

Il n'est pas de touriste qui n'ait visité l'admirable cathédrale de Bayeux. Lorsqu'on entre dans l'édifice par une des portes de la façade occidentale, l'impression est profonde ; car, s'il y a des églises plus vastes, il n'y en a pas de mieux proportionnées. La nef et le chœur forment comme une longue avenue, qui commence par des troncs vigoureux, avec les massifs piliers de l'époque romane, pour se terminer par de gracieux embranchements, avec les colonnettes de l'ère ogivale. Puis, dans la partie semi-circulaire du chœur, sous de magnifiques feuillages, chefs-d'œuvre de sculpture, une douce lumière glisse entre les fenêtres de l'abside, comme ces rayons de soleil qui percent le fond des bois.

Sous ces voûtes, élevées par de prodigieux artistes anonymes pour donner asile à la prière et au recueillement, on entendit, à certaines heures troublées de 1793, le bruit de la foule qui envahissait l'église pour déchirer les tableaux, mutiler les sculptures, ou renverser les statues. Ce besoin de détruire ne s'arrêta que lorsqu'on eut converti le chœur en magasin de subsistance, tandis que la nef servait à la célébration des Décades.

Tous les attributs, tous les emblèmes, qui pouvaient porter ombrage à l'intolérance révolutionnaire, avaient

été enlevés ou brisés, sauf les croix qui couronnaient les trois tours de la cathédrale, transformée en *Temple de la Raison*. De la hauteur où elles étaient placées, elles semblaient défier les entreprises des plus forcenés patriotes. Il s'en trouva un cependant, assez audacieux pour proposer à la municipalité *de raser*, comme il est dit au procès-verbal du 19 floréal an II, *les croisillons des croix qui existent encore sur les trois flèches du Temple de la Raison et qui portent des fleurs de lys*.

L'homme qui s'offrait ainsi pour tenter une expédition, que personne n'avait osé entreprendre, était un soldat du bataillon du Morbihan, appelé Fournier, et plus connu sous le nom de guerre de *Barbare*. Il opéra d'abord, sans trop de difficultés, l'enlèvement de la croix fixée au sommet de la tour centrale, et la remplaça par un bonnet rouge en bois.

Mais les hautes pyramides, qui se dressent des deux côtés du portail principal de la cathédrale, paraissaient inaccessibles. Sans se décourager, avec un sang-froid et une agilité prodigieux, Barbare commença par monter, en se suspendant aux crampons de fer extérieurs, ce qu'il lui fallut de planches pour former un léger échafaudage au haut de la tour septentrionale. De là il lança nombre de cordelettes, garnies de plomb à leurs extrémités, qui allaient s'enrouler autour de la croix de la flèche méridionale. Quand il crut en avoir envoyé suffisamment, il tressa toutes ces cordes de manière à n'en faire qu'une, assez solide pour supporter son poids. Et le voilà s'engageant sur ce pont aérien.

Mais, arrivé au milieu de sa course, Barbare sentit la corde fléchir. Il lui sembla même que la tour méridionale se penchait et s'avançait rapidement sur lui. Et ce n'était pas l'effet de la peur, car le haut de la tour qu'il voulait atteindre venait de s'écrouler. Lancé dans le vide, l'étrange aéronaute eut assez de présence d'esprit pour rester cramponné à sa corde et se laisser balancer dans l'air comme la boule d'une pendule immense. Tournant les pieds dans la direction de la tour septentrionale, contre laquelle, sans cette précaution, il eût été infailliblement brisé, il fut renvoyé violemment en arrière. Mais, peu à peu, les oscillations s'apaisant, il remonta le long de la corde et put regagner sain et sauf l'échafaudage d'où il était parti.

Le premier moment d'effroi passé, quelques-uns des spectateurs de cette héroïque imprudence, après avoir applaudi, commencèrent à murmurer. Il y eut des mécontents; on trouvait l'œuvre inachevée, et la municipalité le fit bien sentir à Barbare, qui dut rejoindre son corps sans avoir touché l'intégralité du prix convenu.

C'était mal comprendre le service que ce téméraire aventurier avait rendu au fanatisme révolutionnaire. Comme les foules qui assistent à des scènes de massacre ont l'ivresse du sang, elles peuvent avoir aussi, par contagion, le vertige de la destruction. L'entreprise de Barbare, quoique incomplète, avait réveillé les haines des clubistes contre tout ce qui rappelait, par des signes matériels, une religion qu'on avait proscrite.

Puisqu'on n'avait pu abattre la dernière croix de la *ci-devant* cathédrale, pourquoi ne pas supprimer le

monument lui-même ? On avait bien vendu, ou démoli, à Bayeux, suivant le vœu de la loi, nombre d'églises de peu d'importance. Pourquoi ne pas s'attaquer à la plus grande, à celle qui dominait la cité comme une forteresse, prête à rouvrir ses portes à l'ennemi, c'est-à-dire aux prêtres insermentés ?

Ces propos d'exaltés, sortis d'abord d'une bouche sincère, étaient perfidement répétés par certains meneurs des sociétés populaires, renégats qui avaient à se faire pardonner leur passé monarchique, ou peureux, qui faisaient trembler les autres pour ne pas trembler eux-mêmes. Parmi ces derniers, il y en avait un, sorte de capitaine Fracasse, qui chantait toujours le refrain de la *Marseillaise : Marchons, marchons !* et qui toujours restait en place quand il s'agissait d'aller au feu. On l'avait surnommé *Moustache*, à cause d'une forte barbe qu'il avait sans doute laissé pousser pour se donner une apparence terrible ; et il était l'un des plus militants du comité de surveillance, dont les dénonciations remplissaient les prisons de suspects.

De tels fanfarons de terreur devaient avoir naturellement pour complices ces odieux trafiquants, qui savent se créer une fortune personnelle avec les ruines amoncelées par les troubles civils. On le vit bien à Arras et à Cambrai, dont les antiques églises métropolitaines, vendues comme biens nationaux, tombèrent sous la pioche de spéculateurs hypocrites, qui commencèrent leur vilaine besogne en se donnant pour d'ardents patriotes. Mais, quand ils eurent d'abord tiré tout le parti possible des matériaux qui avaient quelque valeur, on vit bientôt ces prétendus apôtres de

l'idée nouvelle interrompre leur œuvre de destruction, dès qu'ils trouvèrent moins d'avantages à démolir qu'à conserver. A Arras, il fallut un ordre du premier consul pour les obliger, sous peine de séquestre, à achever le déblaiement de la place où ils n'avaient laissé qu'un amas de pierres, sorte de carrières où chacun venait s'approvisionner à sa guise. Restés plus libres à Cambrai, les mêmes industriels se contentèrent de raser les constructions qui entouraient le grand clocher, dont la flèche, privée de ses points d'appui, finit par s'écrouler tout à coup sous l'action du temps.

La même catastrophe pouvait causer la perte de l'admirable cathédrale de Bayeux, menacée par la triple coalition du fanatisme anti-religieux, non moins redoutable que l'autre, de la cupidité et du faux patriotisme.

Mais un homme veillait, étudiant depuis l'origine le mouvement qui s'était fait dans les esprits, connaissant parfaitement son personnel local et sachant faire la part de ce qui était l'œuvre des agitateurs, ou le sentiment vrai de la population. C'était M. Le Forestier, cet homme intelligent et résolu auquel on devait déjà la conservation de la *Tapisserie de la reine Mathilde*.

Quand il vit que l'idée de détruire la cathédrale faisait, de jour en jour, des adeptes, et devenait le sujet de toutes les conversations dans les cabarets ou les ateliers, il jugea prudent de donner une sorte de satisfaction à ce courant de l'opinion, avant qu'il ne prît assez de force pour entraîner l'assentiment de la *Société populaire*. Car si la question eût été soulevée devant cette assemblée et bien accueillie, le *Corps mu-*

nicipal n'aurait pas eu certainement l'autorité nécessaire pour s'opposer à un vœu ainsi formulé. A Bayeux, comme dans toutes les villes où les clubs avaient été régulièrement organisés, ces réunions libres de citoyens étaient devenues un rouage gouvernemental. Elles s'arrogeaient le droit d'initiative et de contrôle en toutes choses. L'organisation de la défense militaire, la police, l'application des décrets de la Convention, les différends même entre particuliers et fonctionnaires, étaient de leur ressort. Et leur volonté faisait loi (1).

Il fallait donc se hâter d'agir, prendre les devants et jouer d'audace. C'est ce que fit M. Le Forestier, avec autant d'esprit que de sang-froid.

Sachant mettre à profit la confiance qu'il inspirait à ses concitoyens, et se prévalant aussi de son titre d'administrateur du District de Bayeux, il eut l'ingénieuse idée de préparer lui-même la rédaction d'un cahier des charges, qui devait servir, en quelque sorte, de préface à l'adjudication définitive de la *ci-devant* cathédrale de Bayeux.

Pour lui, ce n'était qu'une habile comédie, destinée à amuser tout d'abord les impatients, une sorte de pâture jetée, pour les obliger à se taire, dans la bouche des orateurs d'estaminets et de réunions publiques. Mais trop d'habileté nuit quelquefois. Dans son acte

(1) Pour se faire payer de contribuables récalcitrants, un percepteur de la commune de Caen, par exemple, au lieu de demander un appui à ses chefs hiérarchiques, adresse sa plainte à la *Société populaire* dans la séance du 13 pluviôse an II.

préparatoire, le rédacteur avait introduit malicieusement des conditions impossibles à réaliser : une clause, entre autres, qui entraînait pour les soumissionnaires l'obligation de démolir l'église dans le délai de deux mois. Ce subterfuge éloigna naturellement les concurrents ; mais les clameurs recommencèrent. Et, pour avoir été retardé, le danger qui menaçait l'admirable monument n'en parut que plus redoutable.

A ceux qui réclamaient, à grands cris, la destruction de la cathédrale, l'administrateur du District répondit alors résolument qu'il prenait à sa charge les frais de l'entreprise (1). Pour peu que le régime de la Terreur se prolongeât, c'était tout simplement sa fortune et sa vie que risquait le dévoué patriote. Comme on était à une époque toute d'action, où l'on ne se contentait pas de paroles, M. Le Forestier, sous peine de perdre sa popularité, dut aussitôt commencer l'œuvre de destruction. Mais il mit à démolir cette sage lenteur que l'auteur de l'*Art poétique* recommande à ceux qui prétendent édifier en remettant « vingt fois sur le métier » leur ouvrage. Deux maçons bas-nor-

(1) Dans un article nécrologique, publié dans l'*Écho Bayeusain* du 6 mars 1849, M. Georges Villers dit que M. Le Forestier « se rendit adjudicataire de la cathédrale pour le prix de « 280,000 francs ». Nous ne savons dans quel document l'auteur de cet article a pu trouver ce nombre exact ; car tout ce qui concerne les tentatives faites par M. Le Forestier, pour sauver la cathédrale, nous a été conservé seulement par la tradition. Tous les récits, émanant de contemporains dignes de foi, sont certainement concordants ; mais ils n'offrent rien de précis, comme pourrait l'être le montant d'une adjudication qui aurait figuré dans une pièce écrite.

mands, habilement choisis parmi les membres les moins actifs d'une corporation renommée pour son inertie, furent en effet chargés de procéder à la démolition de l'immense édifice !

Grâce à ce stratagème, qui dénotait chez son inventeur autant de finesse que d'audace, on put gagner du temps et préserver le monument, jusqu'au jour où la loi du 11 prairial an III permit aux communes le libre usage des édifices destinés au culte. La cathédrale de Bayeux, cet admirable composé d'architecture romane et gothique, était enfin sauvée !

Après un tel service, rendu non seulement à sa ville, mais au pays entier, M. Le Forestier aurait dû, semble-t-il, mériter la reconnaissance unanime de ses concitoyens. Mais il n'en fut pas ainsi ; et ce qui lui arriva démontre amèrement que, s'il est difficile de « contenter tout le monde », comme l'a dit La Fontaine, cela devient tout-à-fait impossible dans les temps de révolution.

Pour les royalistes exaltés, l'administrateur du Directoire du district de Bayeux avait en effet un tort impardonnable. Il était fonctionnaire de la République et sincèrement dévoué aux idées nouvelles. C'est à ce double titre qu'il reçût la curieuse lettre de menaces (1) que voici :

« Le capitaine Jambe d'argent, commandant le « dix-septième régiment des chasseurs du roy, dans « lequel je sers, ayant appris de quel poste républi- « cain tu étais revêtu à Bayeux, me commande de

(1) Manuscrits de la Bibliothèque de Caen, in-fol. 178.

« t'écrire pour te donner avis que s'il t'arrive de per-
« sécuter les prêtres catholiques qui peuvent être en-
« core dans ta commune, d'après l'ordre de ton pré-
« tendu ministre de l'intérieur et la liste de proscrip-
« tion *que ta lâche municipalité a donnée*, toi et elle
« seres immolés à la juste vengeance que nous scau-
« rons exercer sur vos têtes coupables, quelles que
« soient les précautions que vous preniez pour vous y
« soustraire. Prens garde à cet avertissement et trem-
« ble si tu le trangresses.

« Vive le Roy !

« SANSPEUR.

« 6 janvier 1796,
« du règne de Louis XVIII,
« l'an second. »

Fort heureusement pour M. Le Forestier, l'auteur de cette lettre, qui n'était rien autre que le bourreau des royalistes, tomba, le 27 mars 1796, entre les mains des bleus, qui le fusillèrent le lendemain, sur la route d'Alençon (1).

Après avoir ainsi échappé à la vengeance des chouans, le vaillant fonctionnaire vécut assez pour trouver encore une nouvelle occasion de se dévouer lorsqu'éclatèrent à Bayeux, en 1812, les troubles causés par la cherté des blés. Puis, quelque trente ans plus tard, il s'éteignit, chargé d'années, fort en honneur auprès des rares contemporains qui furent té-

(1) *Louis de Frotté*, par L. de la Sicotière, t. I, p. 533.

moins de ses actes de courage, mais ignoré déjà des nouvelles générations, qui ne savent même pas le nom de l'homme auquel elles doivent la conservation des précieux monuments qu'elles admirent.

DE LA

PARENTÉ DU BASQUE

AVEC

DIVERS IDIOMES DES DEUX CONTINENTS

Par M. le comte de CHARENCEY,

Membre associé correspondant.

Dans de précédents travaux, nous nous sommes spécialement occupés des emprunts faits par l'Euskara à plusieurs langues de l'Ancien Monde. Aujourd'hui, nous traiterons des liens de parenté plus ou moins étroits qui paraissent le rattacher soit aux dialectes du nord de l'Afrique, soit à ceux du Nouveau Monde. Les points de ressemblance que nous aurons à signaler entre eux semblent difficilement s'expliquer par l'influence qu'auraient exercée les uns sur les autres, les peuples qui les parlent, plus difficilement encore par le pur hasard. Dès lors, l'hypothèse la plus acceptable qui s'impose à l'esprit, c'est de voir en eux les preuves d'une communauté d'origine. Sans doute, nous n'osons

nous flatter de l'avoir démontrée d'une façon qui dissipe tous les doutes, c'est que nous avons affaire à des langues séparées les unes des autres depuis l'antiquité la plus reculée et dont les formes primitives ne nous ont été conservées par aucun document écrit ; mais n'est-ce rien que de présenter des probabilités, là précisément où une démonstration en règle ne saurait encore être offerte. Espérons que les progrès ultérieurs de la linguistique et de l'ethnographie finiront par jeter un jour suffisant sur ces obscures questions. La première partie de ce travail sera consacrée à l'étude des rapports existant entre le Basque et les idiomes chamitiques. Dans la seconde, nous nous occuperons surtout des affinités aussi bizarres qu'inexpliquées jusqu'à ce jour qu'offre la langue des Montagnards pyrénéens avec celles de plusieurs tribus de race cuivrée, spécialement avec celles de race algique, telles que les Chippeways, les Délawares, les Lénâpes, etc., etc.

ABRÉVIATIONS.

Aben.	Abénaki.	Ir.	Iroquois.
Alg.	Algonkin.	Irl.	Irlandais.
Aouel.	Aouelimidden.	Kab.	Kabyle.
Beni-Men.	Beni-Menacer.	Lat.	Latin.
Br.	Bas-Breton ou Armoricain.	Mont.	Montagnais.
		Massac.	Massachussets.
Chip.	Chippeway.	Ost-Jén.	Ostyak Jénisséien.
Copt.	Copte.	Pol.	Polonais.
Djerb.	Dialecte de l'île de Djerbi.	Sam.	Samoyède.
		Schell.	Schellouk.
Ec.	Ecossais.	Sémit.	Sémitique.
Eg.	Egyptien.	Suo.	Suomi.
Esth.	Esthonien.	Tamach.	Tamachek.
Fig.	Figuigéen.	Zaou.	Zaouaoua.
Gr.	Grec.	Zénag.	Zenaga.
Hadend.	Hadendoa.		

Commençons par quelques recherches de lexicographie. Il va sans dire que beaucoup de rapprochements ici indiqués ne sont donnés que sous toute réserve. En tout cas, les soumettre à l'examen attentif des amateurs de philologie comparée nous semble chose indispensable. Nous aurons à les étudier de nouveau dans notre dictionnaire étymologique de la langue basque, ouvrage dont la publication, nous osons l'espérer, ne se fera pas beaucoup attendre.

1° *Aita*, « père ». — Copt. *eiôt*. Il convient d'ajouter que ces termes, tant au point de vue phonétique qu'à celui du sens, offrent des analogies avec des langues appartenant aux familles les plus diverses.

2° *Akherra*, « bouc ». Ce terme offre des affinités, mais sans doute purement accidentelles, avec certains dialectes indo-européens; cf. GR. αἴξ, « chèvre ». — Ec. *Aighe*, « biche ». — Ir. *Oighe*, « cerf ». — Skr. *aga*, *aja*, « chèvre », d'une racine signifiant « être agile ». Toutefois, la ressemblance avec le Berber paraît beaucoup plus étroite. Cf. Beni-men (environs de Cherchell), *akherri*, « mouton ». — Zouaoua, *ikherri*, id. — Kélouï (oasis d'Asben), *akha*, id. Le savant M. J. Halévy croit les termes berbers eux-mêmes empruntés au sémite. Cf. phénicien, *khar*, « mouton » et assyrien, *kirou* m. s. C'est précisément le même mot que nous trouvons en vieux béarnais, *quirou*, « bouc » qui n'est certes pas d'origine indo-européenne. Si le terme basque, comme presque tous ceux qui désignent des animaux domestiques, a été emprunté, il y aurait

grande probabilité qu'il n'a été pris aux dialectes sémitiques que par l'intermédiaire du berber.

3° *Alaba*, « fille ». — Copt. *alow*, *alowi*, « enfant, jeune homme ». — Tamach, *ili*, « fille ». — Dial de Ghat, *elli*. — Ahogar, *oull*, *ili*. — Aouel, *wolet*. Il est vrai que l'on pourrait être tenté de supposer au mot Basque, une origine celtique et de le rattacher à l'irl. *Alaib*, « beau », d'un vieux thème gaulois *Alabi*. Est-ce qu'en style précieux, toute femme n'est pas une belle?

4° *Anaia*, « frère ». — Tamach, *ani*. Il est vrai que les dialectes ougro-altaïques nous offriraient peut-être quelques analogies. Cf. Esth. *wend*. — Sam. de l'Yenissei, *ina*. — Japonais, *ani* m. s.

5° *Ar*, « faire ». — Eg. *ar*. Nous avons, il est vrai, en irl. *iar*, « faire », et dans les inscriptions gauloises *ievru*, *ieuru*, « fecit » et ειεωρου « struxit, edificavit ». Toutefois la dérivation de l'eg. semble plus admissible que la dérivation celtique.

6° *Axeria* « renard » — Copt. *bascher*, *baschor*. Signalons ici encore une coïncidence entre le vocab. chamitique et le vocable ougro-altaïque. On a en ostyak, *wakshar* pour « renard ».

7° *Belza*, « noir ». — Fig. *berch* ???

8° *Beroa* « chaud ». L'affinité avec l'ég. *bör*, « ebullire, irasci », dont la forme redoublée est *berber*, semble fortuite. Nul doute que le terme basque ne se rattache directement à une forme gauloise *beros*, d'où le br. *bero*, *berv*, « bouilli, bouillant, un bouillon ».

9° *Berria*, « nouveau ». — Copt. *beri*. Signalons ici encore la ressemblance de ce dernier mot avec un

correspondant en lap. *warras*, « nouveau », et en suo *werres*.

10° *Chumea*, « petit ».— Copt. *chimi*, c. f. le terme ost. Ien. *khômat*.

11° *Egi*, « faire ». — Djerb., *egga*, « facio ». — Chaou, *eg.*, « facere ». — Ait. Kelloum, *iga*. — Kelouï, *ekna*, « avoir fait ». Rapprocher également de tous ces termes le lat. *agere*.

12° *Emea*, « femelle ». — Zaou. *imma*, « mère ». —Schell. *emma*. — Syout. *emma*. — Eg. *ma*, « mère ». On sait que ces noms de parenté se retrouvent souvent identiques dans les familles de langues les plus diverses.

13° *Gaua*, « nuit ». — Hadend. *ohaua*, *haua*, « nuit ». — Tamach. *chad, ekhad*.

14° *Guchi, guchia*, « petit », cité par Humboldt; cette forme paraît fautive. Il faudrait, sans aucun doute, *kichia* qui, du reste, n'est pas donné par Larramendi. — Eg. *kudchi*. Ici, encore, il y a une affinité à signaler avec la souche augro-altaïque. Cf. turk. *gissa*, « court » et *koutchouk*, « petit ». — Ourankhaï, *kitzik*. — Assane, *kitchigna*.

15° *Hamar*, « dix ». — Kab. *meraou*. — Schell. id. — Copte, *ment* (prob. pour *mert*). Le rapprochement avec les dialectes ougro-finnois nous semble le plus acceptable. Cf. Esth, *kuemme*. — Suo. *kimemen*. — Morduin, *kémen*.

16° *Handia*, « grand ». — Hadend. *wououn??*

17° *Haurra*, « enfant ». — Hadend. *oor, or*. — Kab. *rau*. — Tamach, *raur*.

18° *Hiru*, « trois »; la forme primitive devait être

quelque chose comme *kir*, *kiro*. — Kab. *kéret*, *kérat*. — Tamach. *karad*. — Schell. *kerad*, *krad*. Encore ici, signalons une affinité avec les dialectes finnois. — Cf. Hongrois, *Harom*. Toutefois, la ressemblance nous semble plus étroite entre le basque et le chamitique. Cette particularité serait, sans doute, un argument à invoquer en faveur d'un lien de parenté à reconnaître entre les dialectes primitifs de l'Ibérie et de l'Afrique septentrionale.

19° *Horia* « jaune ». — Zenag. *iere*. — Kab. *ieren*. — Devons-nous en rapprocher le sémit. *Karouz*, « jaune, or »?

20° *Khea*, « fumée ». — Hadend. *oegué*, *egué*. — Tamach, *aghgar*??

21° *Kichia*, voy. *guchi*.

22° *Maitha*, *maita*, « aimer », prob. d'un radic. *maï* avec la finale locative ou inessive *ta*. — Eg. *maï*, *meï*. *meri*, « aimer », s'emploie souvent comme composant dans les noms propres ; ex. : *méri-ammoun* ou *meï-ammoun*, litt. : « aimé du dieu Ammoun ». De là le nom de *Marie*, litt. : « aimée ».

23° *Mihia*, « langue ». — Tamach. *imi* « bouche ».

24° *Ogia*, « pain, blé ». — Copt et ég. *ak*, *ek*, « pain » — Peut-être convient-il de rattacher à la même racine, le tamach. *tagelt*, « orge », la lettre *t* préfixe et suffixe indiquant le féminin. L'affinité avec le Siryène *rok* « bouillie », qui lui-même a une origine indo-européenne (cf. Skr. védique, *arkha*, « nourriture ». — Pol. *orkhisz*) n'est sans doute due qu'au pur hasard.

25° *Ora*, « chien ». Humboldt rapproche, sans motif suffisant, ce nous semble, ce terme du copt. *oukhor*.

Ainsi que nous l'avons déjà vu dans un précédent travail, *ora* pourrait bien avoir une origine ougro-altaïque.

26° *Oxoa*, « loup ». — Eg. *wounsch*, *ounsch*, sorte de chien à museau effilé, à oreilles droites et à queue en trompette. — Riff. *iouchehen*. « loup, chacal ». — Zouaoua, Chaouia, Mzabite et Aïtkelloua (environs de Bougie), *ouchchen*, « chacal ». — Zénaga, *ouzédi*, « chacal ».

27° *Tegia*, « maison ». — Schell (du Maroc) *tegmi*. Nous avons vu dans un précédent travail, que l'origine du terme Euskarien doit être cherchée soit dans les dialectes celtiques, soit en latin.

28° *Urhea*, « or ». — Gadhamie, *ouragh*. - Kelouï, *ourakh*. — Zenag. *ourhi*. Les termes berbères ne seraient-ils pas empruntés tout comme le mot basque au lat. *aurum?* A coup sûr, le *nub*, « or » de l'ég., qui remonte à la plus haute antiquité, nous présente une racine tout à fait différente.

29° *Zaspi*, « sept », a été rapproché, mais un peu témérairement, à notre avis, par Humboldt du copt. *schaschef*. Nous serions plutôt porté, pour notre part, à attribuer au mot basque une origine indo-européenne.

C'est surtout dans les savantes publications de M. Basset que nous avons puisé la plupart de nos éléments de comparaison entre le basque et les dialectes berbères. Une étude plus approfondie de ces derniers nous eût sans doute permis de donner une liste beaucoup plus complète. On ne manquera pas

d'être frappé des nombreuses coïncidences qui se manifestent entre les idiomes chamitiques et ceux de l'Asie boréale aussi bien que de l'Europe orientale. Nous pouvons même à ce propos, citer le sam. *yam*, « mer » qui n'est autre chose que l'hébreu correspondant, aussi bien que l'ég. *yom*. Faudrait-il en tirer cette conclusion qu'à une époque fort reculée, les ancêtres des ougro-finnois tout comme ceux des chamites vivaient côte à côte dans les régions de l'Asie centrale ou du sud de la Sibérie? Mais c'est là une question dont l'examen nous mènerait trop loin.

En tout cas, on ne saurait se refuser à reconnaître quelques analogies avec l'euskara et les dialectes du nord de l'Afrique au point de vue de la morphologie et du génie grammatical.

Nous avons vu qu'en basque comme dans certains dialectes ougro-altaïques, le génitif est marqué par *n*, *en* et le datif par *i* final. Dans la plupart sinon la totalité des idiomes chamitiques, notre préposition *de* est rendue par *n*, *en*, in, ex :

Eg. *han n' ankhou*, « coffre des vivants »; *khon en khanew*, « l'esclave de sa majesté. » Parfois même ce *n* ou *en* sert à rendre le datif ; ex : *zod asar en khanew*, « osiris dit à sa majesté ».

Kab. *emnar en tabourt* « seuil de la porte » — Tamach *Aly en tameth*, « mari de la femme ». — Ghat. *amnis en tarik*, « méhari » litt. « chameau de Touareg ». — Kéloui, *aman n' jenna* « pluie » litt. « eau du ciel ». Zénaga, *adar in ichou*, « pied de cheval ».

Quant à *i*, il signifie *à, pour*, vers en Beni-menacer

ainsi que dans la plupart des dial. berbères. En Hadendoa, nous le retrouvons, mais avec le sens de « comme, ainsi ». Enfin, le *ad* « jusqu'à » de Figuig ne nous rappelle pas moins la finale allative *at* du basq. que le *ad* latin.

Nous avons déjà parlé dans un précédent travail de l'affinité possible de quelques noms de nombre, d'une part en basque et de l'autre dans les langues chamitiques, et exposé les motifs qui nous portent à admettre l'existence primitive d'un système de numération quinaire chez les anciens vascons. Que celui des peuples chamitiques ait commencé par être quinaire, c'est ce qui ne saurait faire de doute. Aujourd'hui encore il s'est maintenu tel en mzabite, en chaamba etc. Le djerbéen dira p. ex. *affous d'iddjem*, litt. « une main + 1 ou 5 + 1 » pour 6 ; le chaamba, *fouss-igham*, litt. « cinq un » pour 6 ; — *fouss-tzem*, litt. « cinq deux » pour sept ; — *fouss-cheret* et *fouss-kkas*, « cinq trois » et « cinq quatre » pour 8 et 9. Remarquons, en un mot, que dans les dialectes berbères, les noms de nombre de 6 à 9 inclus sont ou des composés, lorsqu'ils possèdent une origine indigène ou empruntés à l'arabe.

L'euskara et les dial. chamitiques manifestent une certaine similitude de génie dans l'abondance de leurs voix verbales, bien que de part et d'autre, elles se trouvent formées par des procédés différents. Nous ne prétendons pas d'ailleurs attribuer à ce phénomène plus de portée qu'il ne convient, au point de vue de la classification, car il se manifeste dans des idiomes appartenant à des familles bien diverses. Nous ne

pouvons en ce qui concerne le basque que renvoyer aux exemples cités plus haut.

Quant aux dialectes chamitiques, ils possèdent certaines formes indiquant l'habitude et des factitifs, d'ordinaire marqués par un *s* préfixe ou un *t*; ex :

Eg. *ar*, « faire » et *sar*, « faire faire. » — beni-men. *aoudh*, « arriver » et *sioudh*, « faire arriver »; — figuig. *ali*, « monter » et *sili*, « faire monter »; *azel*, « courir » et *gizel*, « faire courir ».

Beni-men. *hhaous*, « se promener » et *thaous*, « se promener d'habitude »; *ina*, « dire » et *tenne*, « dire habituellement »; — figuig. *zenz*, « vendre » et *zenous*, « vendre d'habitude » etc., etc.

On remarquera que les voix euskariennes résultent de l'intercalation de racines verbales entre le participe et son auxiliaire et constituent ainsi de véritables composés, tandis que celles des dialectes berbères ne peuvent guère passer que pour des formes grammaticales. Il convient de ne point oublier que les idiomes indigènes du nord de l'Afrique ont déjà commencé à s'élever jusqu'à la flexion, tandis que le basque est resté essentiellement agglomérant.

Nous avons vu le basque accoler au verbe les pronoms régimes directs et indirects. Le même phénomène se produit au sein des dialectes berbères, quoique dans des proportions bien plus restreintes; ainsi en Tamach, nous aurons à côté de *serz*, « habiller », *serzek*, « je t'habille », *teserzek*, « tu t'habilles », *teserzet*, « tu l'habilles », forme féminine. De même, dans le dial. de Souss, on trouvera *innam*, « ils disent » et *innanas*, « ils lui disent »; *inrhik*, « il le

tuera » et *attienrhi*, « afin qu'il le tue ». On sait, du reste, que cette union du verbe et du régime pronominal qui paraît avoir plus ou moins complètement disparu dans les idiomes de la vallée du Nil, constitue un procédé très fréquemment employé au sein de la famille sémitique.

Mais c'est surtout par des pronoms que la famille berbère se rapproche de l'euskara et plus encore des dialectes dits *algiques*, c'est-à-dire de ce groupe d'idiomes américains en vigueur chez la plupart des tribus habitant le sud de la Nouvelle-Bretagne et le nord-est des États-Unis, tels que l'Algonkin, le Chippeway ou Otchipwe, le Cree, le Delaware, etc., etc. L'analogie à cet égard est de nature, non pas grammaticale, mais phonétique et ne s'expliquerait pas mieux par le hasard que par l'hypothèse d'un emprunt. En définitive, si malgré la profonde différence morphologique qui sépare l'ancien égyptien des dialectes sémitiques, certains philologues admettent un lien primitif de parenté entre eux, et établi presqu'uniquement sur la ressemblance de leurs formes pronominales, comment ne pas être conduit à porter un jugement analogue en ce qui concerne l'euskara et les idiomes canadiens. Étant donnée la longue série de siècles écoulés depuis que les peuplades qui parlaient ces langues se sont séparées, rien d'étonnant à ce que les traits accusant leur unité originelle se soient à peu près complètement effacés et que le pronom seul ait gardé beaucoup de sa physionomie primitive, car c'est en définitive, de toutes les parties du discours, celle qui paraît la plus résistante à l'action du temps et des

circonstances extérieures. Voici, en tout cas, le tableau des trois premières personnes du sing. dans les principaux représentants des langues en question.

		JE, MOI	TU	IL, LUI
Dialectes Berbères	Dial. de Bougie	*nek*	*ketch* (fém. kem)	*nettsa* (fém. nettsath)
	Zouaoua	*nekh*	*ketch* (fém. kem)	*netsa* (fém. netsath)
	Chellouh (du Maroc)	*nek*	*kaï*	*netta, netham*
	Kelouï (d'Asben)	*nek* (*in* ou *im*) (mien, de moi)	*kaï*	*netsa*
	Zénaga	*nika, nek*	*kouk* (fém. *koum*)	*nenta* (fém. *nentaï*)
	Chaouïa	*netch*	*chek*	*netta*

		JE, MOI	TU	IL, LUI
Famille Algique	Pénobscot	*nin*	*kil*	*nekham*
	Lénâpe	*ni, n'*	*ki, k'*	*neka, nekhama*
	Chippeway	*nin, n', nind* (der. une voyelle)	*ki, kin, kid,* (der. une voyelle)	*win,* (o, son, sien, le préfixe)
	Algonkin	*ni, nind, n'*	*ki, kit*	*wich,* (*o* possessif)
	Cri	*ni, nt, nint, n'*	*ki, k,* der. *o ; kit,* (dev. une autr. voyel.)	*wi, o, ot*
	Piéganic (dial. du pied noir)	*n', nt*	*ki, k, kita*	*a, aw*
F. Euskarienne.	Basque	*ni, nik,* (forme active) *ene, enea* (de moi, moi)	*Hi,* pour *ki ; hik* forme active	*hau,* « ille » *on, onek.* — *a* article final

L'analogie de toutes ces formes entre elles est manifeste. On remarquera tout à la fois la ressemblance de la forme possessive de la 1re pers. en kéloui et en basque, et d'un autre côté, celle du pronom de la 3e pers. dans les dialectes du groupe algique oriental, aussi bien que dans les idiomes berbères, spéc. les chellouh du maroc ; en effet, la transformation du *th* chamitique (nétham) en *kh* (nakhama, nékham) ne saurait constituer une objection.

L'on pourra juger par le tableau suivant de la façon dont s'obtient le pluriel pronominal dans les dialectes berbères.

	SOUSÉEN	CHELLOUH	ZOUAOUA
1re pers.	sing. *nek*, pl. *nakni*	sing. *nek*, pl. *nokni*	sing. *nekh*, pl. *noukni*
2e pers.	sing. *kŭ*, pl. *konouï*	sing. *kaï*, pl. *konoui*	sing. *ketch*, pl. *konoui*
3e pers.	sing. *netta*, pl. *nettni*	sing. *netta*, pl. *nothni*	sing. *netsa*, pl. *netheni*

On voit que la consonne nasale y paraît toujours comme l'un des éléments essentiels de la formation du nombre pluriel. On sait qu'il en est de même, au moins d'une façon générale pour le substantif. Ainsi, en kabyle du djurdjura, l'on aura *ergaz* « homme » et *irgouzen*, « hommes » ; en schellouh, *aïdi*, « canis » et *idan*, « canes ». Nous ne prétendons sans doute pas rapprocher ces pluriels en *n* du kabyle ou du schoullouh de ceux en *n* qui marquent le genre inanimé pour le substantif en algonkin et en chippeway.

La comparaison avec certains dialectes du sud-est, tel que le pénobscot, démontre que la désinence plurielle primitive devait être en *l* ou *r*, ainsi qu'il sera dit plus loin. Ce qui nous paraît important à signaler, c'est qu'à l'origine, même dans les dialectes algiques, le *n* final a dû indiquer le pluriel pronominal. Nous en avons une preuve dans la forme *nékhamon*, « eux, ils » du pénobscot, du sing. *nékham*. Nous nous croyons d'autant plus en droit d'attacher de l'importance à cette particularité que les affinités pronominales se manifestent nombreuses dans les idiomes par nous comparés en ce moment.

La ressemblance du *win* algique avec le *onek* (forme radicale *on*) du basque, sans être aussi étroite, reste néanmoins sensible encore. Nous objectera-t-on que ces pronoms démonstratifs sont sujets à se ressembler dans des idiomes appartenant à des familles fort différentes, que spéc. le *on* euskarien se rapproche sensiblement et pour le fond et pour la forme de *haen*, « il, celui-ci » du suo ; du *on*, « ille, iste » du pol ? Aucun lien de parenté n'ayant été jusqu'à ce jour établi entre ces différents dialectes, il convient, sans aucun doute, de regarder la presqu'identité de ces trois dernières formes comme due au pur hasard. En effet, lorsqu'il s'agit de pronoms, on ne saurait guère recourir à l'hypothèse d'un emprunt. En revanche, comment nier la ressemblance des pronoms démonstratifs dans divers dialectes chamitiques avec l'article et les pronoms soit du basque, soit des dialectes algiques. Ainsi, nous trouvons en rifféen, *ouin* (*win*) et *a*, « ce, celui, celui-ci » ; en tamach. *awa*, « ce »

wi, « ces », en Hadendoa, *wa*, *a*, *au*, *awa*; « ce, celui, celui-là » et *on*, « ce »; devons-nous rapprocher le *nor* « qui? lequel? » de l'euskara du *na* « quelque » de l'hadendoa?

En tout cas, certains points de contact méritent d'être signalés entre les dialectes par nous étudiés en ce moment, et les langues sémitiques. Ainsi p. ex. c'est *ni* qui constitue l'affixe régime de la 1re pers. p. ex. dans l'expression syriaque *Sabakhtani*, « tu m'as abandonné », et *o* qui forme la même affixe pour la 3e; comme dans l'hébreu *qetalo*, « il a tué, il l'a tué ». Cet *o* devient *ou* après un substantif, ex: *benou*, « son fils »; *ahiou*, « son frère ». Le docte abbé Cuoq a, du reste, déjà fait ressortir l'analogie existant, de ce fait, entre le sémitisme et les idiomes algiques. De même le *k* suffixe de la 2e pers. dans les dialectes sémitiques et chamitiques n'est autre chose que le *k*, lettre initiale du pronom de la 2e personne en algonkin et en basque. En zénaga, nous trouvons p. ex. *temchkimtek*, « ta femme », *ougzenk*, « tes enfants ». La même lettre *k* sert encore de désinence de la 2e personne du sing. dans beaucoup de rejetons du groupe chamitique. L'on a p. ex. en Hadendoa *ok*, « tu » par opposition à *o*, « ego ». Le *okna*, « vous » par opposition à *on*, « nous » contient le même signe pronominal, mais suivi du *na*, marque de pluriel. Enfin nous rencontrerons *hok*, « tibi » en hadendoa et en égypt., aussi bien que *hak* en touareg ou tamachek. Il est remarquable que pour le pr. *o* de la 3e personne, les langues sémitiques offrent plus d'affinités avec celles du Nouveau-Monde que ne font les dialectes des chamites.

Nous avons vu que si le *h* du *hi*, « toi » euskara est pour un *k* primitif, d'un autre côté le *k* final ajouté à la racine pronominale ou au substantif constitue le signe du cas dit « actif », c'est-à-dire régissant un verbe transitif; ainsi l'on dira *nik yaten dut*, « moi, je le mange », mais *ni maithatua naiz*, « je suis aimé »; *aitak egiten da zuen*, « le père faisait ». mais *aita nathor*, « le père vient ». L'origine de cette désinence qui n'a évidemment rien à faire avec le signe de la 2e personne, est assez obscure, cependant étant donnée la ressemblance des formes pronominales, il serait assez difficile de ne pas la rapprocher du *k* final dans le schellouh et dial. de Bougie *nek*, « je, moi; zénaga *kouk* et chaouia *chek*, « toi », seulement en basque, ladite finale est restée marque de cas, ce qu'elle a sans doute été dès l'origine, tandis qu'au sein de la famille berbère, elle paraît se fondre avec le radic. pronominal. Conviendrait-il d'y voir un reste de la postposition *ka*, déjà vue et qui en basque indique une sorte d'instrumental? Nous le croirions d'autant plus volontiers que ce cas dit « actif » du basque sert aussi parfois comme un véritable ablatif ou instrumental, p. ex : *Nik egina*, « fait par moi ».

Est-ce la même désinence enfin que nous retrouvons dans le *k* de l'ég. *anok*, « je, moi », et que M. Maspéro décompose en *an* « être » et *ka* « certainement, certes »; litt. « étant certes, en vérité ». Le basque *ni* comme le berber *nek* aurait laissé tomber la voyelle initiale et *nik* se devrait rendre litt. par « ego certè ».

Les formes du pluriel se ressemblent beaucoup moins dans les idiomes par nous étudiés en ce moment que celles du singulier. Le fait en lui-même n'a rien de

surprenant. N'est-ce pas exactement ce qui se produit également au sein des dialectes indo-européens, si nous voulons les comparer les uns aux autres. Et cependant, quelques coïncidences ne pourraient-elles pas être signalées ? « Nous » se rend en basque par *gu*, *guk*. Or, précisément, une gutturale initiale caractérise le pluriel inclusif de la 1re personne dans les dial. algiques. On a p. ex. pour rendre notre idée de « nous et vous » *kilou* en pénobs. ; *kiluna* en lenâpé ; *ki*, *kinawind* en chippeway ; *kinawint* en algonkin ; *kiaow* en cree, et enfin *k pinnun* en pieganiw. — Il est vrai, toutefois, que le *k* primitif semble plus sujet à devenir un *h* qu'un *g* en euskara. Enfin, il existe en euskara un pronom tant du singulier que du pluriel, qui paraît plus isolé et auquel trouver quelque analogie semble, au premier coup d'œil, assez difficile, c'est *zu*, vous, lequel au sing. correspond au « vous » respectueux du fr. et qui donne *zuek* (pour *zuak*) au pluriel. On ne saurait sérieusement, sans doute, prétendre le rapprocher du σύ grec, au *sodn*, « toi, tu », du Lapon, au suo. *sinae*, *sae*, de l'esth. *sa*, *sinna*. Il est vrai que dans certains dial. berbères, le *k* init. devient volontiers une chuintante. Ainsi, le dial. des K'sours nous offre *chek*, « toi » et *chékoumin*, « vous » pour *kek*, *kékoumin* ou *kékounin*. — Le dial. de Ghadamès *cheg*, « toi » et *cheguanini*, « vous » ; le mzabite *chetch* et *chetchouin*, etc., etc. Toutefois, nous hésiterions beaucoup, pour notre part, à admettre cette transformation du *k* primordial en *z* chez les Basques. Estimerait-on absolument insoutenable l'idée d'un rapprochement entre le *zu* euskarien et le pronom *su*, « il, lui » commun à la fois à l'égyptien et à l'assyrien ?

La 3e pers. s'emploie quelquefois par respect pour exprimer la 2e ; cf. l'allemand *sie sind*, « ils sont » et, par extension, « vous êtes ».

Enfin si nous passons du pronom personnel au démonstratif ou au réfléchi, nous sera-t-il permis de signaler la ressemblance de l'ég. *pe*, *pa*, « le, ce », souvent pris comme article avec le *be* « soi, sien » euskarien qui n'existe plus à l'état isolé, mais se retrouve dans le génitif composé *berea* « le sien, de soi-même », les pronoms démonstratifs *berau*, *beronck*, « celui-ci, celui-ci même ». Ajoutons qu'en hadendoa, il existe un pronom *bero*, « lui, elle », visiblement composé, d'où la forme *berok*, « toi », litt. « tu ille ».

Somme toute, ces ressemblances indéniables entre **les pronoms des dialectes sémitiques, chamitiques, basques et canadiens, constituent à nos yeux un fait d'une importance bien réelle au point de vue scientifique.** Ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est la façon, pour ainsi dire complexe, inégale, inattendue dont les affinités se trouvent réparties. Tantôt, ce sera une forme strictement empreinte de sémitisme que nous retrouverons chez les dialectes canadiens et qui fera défaut aux autres idiomes par nous étudiés en ce moment, tantôt, au contraire, il nous faudra nous transporter sur le terrain berber pour trouver quelqu'analogue à une forme existante chez les tribus des rives du Saint-Laurent. L'on avait parlé, jadis, d'emprunts qu'au point de vue des racines pronominales, l'égyptien, p. ex., aurait bien pu faire aux langues de l'Asie occidentale, mais il nous semblerait plus que téméraire

de parler d'emprunts, lorsqu'il s'agit d'idiomes en vigueur sur les rives opposées de l'Atlantique. Si cette ressemblance partielle, nous en convenons, circonscrite à une portion restreinte du vocabulaire et de la grammaire, ne suffit pas à établir l'origine commune des dialectes par nous étudiés en ce moment, serait-ce trop s'avancer que de dire qu'elle la démontre possible et même, jusqu'à un certain point, probable. C'est surtout sur le terrain linguistique, qu'on peut, à notre avis, manifester sans trop d'imprudence quelque penchant au darwinisme. En effet, qui a, jusqu'à ce jour, établi des règles certaines relativement aux modifications dont un idiome est susceptible dans le cours des âges. Nous ne connaissons un peu l'histoire des variations philologiques que par l'étude du sémitisme et de l'indo-germanisme, c'est-à-dire deux formes relativement bien modernes du parler humain. Ce qui est antérieur, ce qui est primitif surtout, nous est encore fort mal connu et à vrai dire nous échappe presqu'entièrement. L'on peut sans doute établir le lien de filiation qui unit le français actuel au sanskrit, bien que ces deux dialectes ne se ressemblent guères, parce que nous possédons une grande partie des formes intermédiaires, que nous pouvons constater quelques-unes des étapes par lesquelles chacun d'eux a passé; mais que sera-ce si l'on a affaire à des langues écrites seulement depuis quelques siècles et dont l'état ancien ne saurait être reconstitué que d'une façon toute conjecturale? Au point de vue de la saine critique et du progrès de la science, il y a certainement, croyons-nous, beaucoup moins d'inconvénients à admettre la

parenté possible de deux dialectes qui ne se ressemblent, pour ainsi dire, que par un tout petit côté, qu'à la rejeter d'une façon à priorique. Les résultats acquis jusqu'à ce jour nous permettent de compter sur les recherches des philologues à venir pour confirmer notre manière de voir.

Quoiqu'il en soit, si le pronom à peu près seul établit un point de contact entre le parler chamitique et celui des Peaux-Rouges, il serait loin d'en être ainsi en ce qui concerne l'euskara. Ce dernier idiome offre une physionomie pour ainsi dire américaine dans une partie au moins de son système grammatical. Ce fait avait déjà été signalé, il y a près d'un siècle par Humboldt; les conséquences qu'il en voulait tirer ne nous semblent d'ailleurs, avouons-le, pas toutes admissibles. Il y voit purement et simplement la preuve qu'au moment où le basque et les dialectes canadiens se sont formés, les peuples auxquels ils servaient d'organe en étaient parvenus au même point de développement social. Tout cela reste, pour le moins, fort douteux. Sans nier l'influence exercée par le plus ou moins de civilisation d'un peuple sur l'idiome qu'il parle, on ne pourrait pas plus expliquer par elle seule, la création des principaux systèmes grammaticaux qu'on ne saurait attribuer la formation des diverses races humaines à la seule action du climat ou de causes purement physiques. L'étude de la philologie comparée nous fait voir dans la caractérisation des diverses familles de langues, bien plutôt un fait d'éthnographie qu'un fait social, bien davantage la conséquence du génie spécial à chaque groupe humain que le résultat de ses progrès

dans la vie policée. Les Hongrois, les Finlandais qui, aujourd'hui encore, parlent des dialectes agglomérants, sont-ils pour cela inférieurs en civilisation aux Slaves, aux Albanais ou aux Roumains dans le parler desquels domine le principe de la flexion. Une certaine ressemblance générale de physionomie paraît se manifester à un degré plus ou moins prononcé entre les divers idiomes du Nouveau-Monde. Cependant le genre de vie du Mexicain cultivateur et sédentaire ne rappelait, sans doute, en rien celui du chasseur des prairies. Les indigènes de l'Australie ne s'élèvent pas, certes, à un niveau beaucoup plus élevé que celui des Yaganes de la Terre-de-Feu ; néanmoins, leurs idiomes n'offrent rien, nous ne dirons pas d'analogue, mais pas même de comparable entre la façon dont ces peuples ont résolu le problème du langage. Les dialectes australiens ne présenteraient guère, dit-on, d'affinités sensibles qu'avec ceux du midi de l'Inde que parle une race relativement très avancée en fait de civilisation.

Attribuer une haute signification, au point de vue de la classification linguistique, à ces affinités de génie, qui se manifestent entre l'euskara et les dialectes du Nouveau-Monde nous semblerait d'autant moins entaché de témérité, qu'en définitive les ressemblances phonétiques entre les pronoms nous conduisent à la même conclusion. Certes, on ne soutiendra pas que si notre pronom « je, moi, » se rend par *ni* aussi bien en lenâpé qu'en basque, cela tient à ce que les peuples qui parlent ces idiomes avaient, à l'origine, un mode d'existence à peu près identique. Quoi qu'il en soit, voici les principales affinités physiologiques

que nous croyons pouvoir signaler au lecteur dans l'idiome Basque et ceux des Américains indigènes.

1° *Procédé par élimination*. Son emploi semble très familier à un grand nombre de dialectes américains, spéc. à ceux des groupes algique et mohawk-huron ; il consiste à supprimer dans un composé, non seulement la désinence, mais encore, au besoin, le radical d'un ou de plusieurs des composants ; éclaircissons ceci au moyen d'un exemple. Le Delaware dira *pilape*, « jeune homme, enfant » de *pilsitt*, « castus » et *lénâpé* « homo » d'où *pilawetschitsch*, « adolescent » ; *pilawelit*, « petit garçon ». On remarquera que dans tous ces mots la partie radicale de lénâpé est tombée et il ne reste plus que la finale *âpe*. On trouve encore, sans sortir du même idiome, les termes *kitagischgouk*, « espèce de serpent qui ne sort que la nuit », de *kitamen*, « timere », *gischouh*, « sol » et *aschgouk*, réduit à sa dernière syllabe *gouk*, « serpens ». — *Amangamanaschquiminschi*, « chêne à larges feuilles » généralement appelé *spanisch oak*, litt « arbre du fruit à coque, aux grandes mains ; id. aux larges feuilles », de *amangi*, « magnus » ; *naschk*, « manus », *kim* ou *quim*, « fruit à coque » et *aschpansi*, « arbre, tronc d'arbre », ici écourté en *inschi*. Le même idiome nous donnera l'expression *gétannitowit* « le grand Esprit, Dieu » de *kitschi*, *gitschi* « magnus », *manitou*, réduit à *nito*, « Esprit, être » et de la finale verbale *owit* : litt. « celui qui est le grand Esprit » et *chowosquall*, « vieilles herbes », de *chowiey*, « vieux » et *maskikall*, « herbes ».

Signalons en cree des formes telles que *kiseyiniw*,

« vieillard » de *iyiniw*, « homo » et *kisé*, « bonus, miserator, perfectus ». en algonkin, les composés *nabésim*, « chien mâle », pour *nabe-asim* de *asim*, « canis » et *nabé*, « masculus »; *okackve*, « femme d'Oka », de *ickve*, « fœmina »; *okimackve*, « reine, cheffesse », de *okima*, « chef, prince »; *nabetik*, « bœuf, bison », pour *nabe abik*, litt. « ruminant mâle »; *nonjetik*, « vache » litt. « bison femelle » de *nondje*, « femelle ».

L'iroquois usera du même procédé pour former le nom de la principale divinité des peuples parlant cet idiome. *Tharoniawakon*, souvent écrit *taroniawagon*, *taroniaouagon* par les écrivains français, où le ciel personnifié signifie litt. « celui qui embrasse le firmament de ses deux mains ». Ce vocable est constitué des éléments suivants : *kienawakon*, « tenir avec les mains », lequel en composition ne conserve que la finale *wakon* ; *karonhia*, « ciel » auquel sa fusion avec le verbe fait perdre son *k* initial, et enfin du *t*, signe de dualité ; ce dernier pourrait bien être une simple abréviation de *tékeni*, « deux ». Le Dacotah ou Sioux fait aussi un usage habituel du même procédé, mais sans lui donner peut-être autant de développement que les idiomes précédemment cités. Cette dernière langue dira p. ex. *hoghanmna*, « sentir le poisson » de *hoghan*, « piscis » et *omna*, « olere ». — *Cahde*, « marcher » de *ca*, « transire » et *ehde*, « superponere ». — *Hoghenstinne*, « pisciculus » de *hoghan*, déjà vu et *cistinna* « parvus », etc.

Si nous passons dans l'Amérique du Sud, nous y verrons encore l'emploi du procédé par brisure ; ainsi

en Chibcha ou Muysca, langue du cundina marca l'on a *yta* « main » et *ata* « sa main » pour *ayta* ; *joque* « papier » et *zoque* « son papier » ; le tupi du Brésil réduit p. ex. la proposition *suké*, « à, vers, dans » à *kè*, lorsqu'elle entre en composition ; ex : *haképé*, « in cœlo » de *haké*, « cœlum » ; *aba*, « chose » en *ba*, etc., etc.

Les dialectes de la famille algique en arrivent à former non seulement des composés, mais encore des membres de phrases entiers, au moyen de la brisure des radicaux. Citons l'expression delaware *nadholinen*, « amenez le canot », de *naten*, « amener, apporter » ; *neen*, forme transitive du verbe, indiquant le pronom de la première personne plur. et *amochol*, « bateau, canot ».

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans certains dialectes des deux Amériques, la racine éliminée n'est pas celle qui se trouve au milieu du mot, mais bien la racine initiale. On ne devine pas bien en vertu de quelle loi phonétique ce phénomène peut se produire ; il convient plutôt d'y reconnaître le résultat d'un procédé grammatical pour ainsi dire, et nous sortons du domaine lexicographique pour entrer dans celui de la grammaire proprement dite. Eclaircissons tout ceci au moyen d'un exemple. Le lenâpé *kikochkis* « puella » nous apparaît formé de *ki*, contract. de *woski*, « nova recens » et *ochkwe*. « femina ». L'abenaki *biretsi*, « main blanche » se décompose en *wanbighem*, « albus » réduit à la syllabe *bi* et *retsi* « manus », d'où le verbe *niouanbirechi*, « j'ai les mains blanches ». De même, en mbaya (langue de l'Amérique du Sud) *kokwidé*, « soir » de *noko*, « jour », abrégé en *ko* et de *kwidé*, « tard, à l'avenir » litt.

« partie tardive du jour »; *nilabwitété*, « il a filé », du radic. *lab*. « filer » et de la préfixe *ni*, abréviat. pour *kwiné*. Ce terme signifie proprement « et, aussi » et semble se prendre ici comme signe du passé. Du reste, l'on pourrait également, sans incorrection, faire usage de la forme non contractée *kwiné-labwitété*. Le Tupi, lui, supprime surtout assez volontiers la syllabe initiale du pronom personnel et dit *xé* pour *ixé*, « ego » — *né* pour *iné*, « tu ». Peut-être trouverait-on l'analogue de ces formes indiennes dans quelques-unes de nos expressions de l'argot parisien, p. ex: « un cipal » pour « un municipal » — « un troquet » pour « un mastroquet » — « un chand de vin » pour « un marchand de vin ».

Duponceau semble avoir parfaitement compris le motif qui poussa l'Indien d'Amérique à donner tant d'extension à un mode de composition si étrange en apparence. C'est que son vocabulaire ne renferme qu'un nombre excessivement restreint de racines. Il devenait nécessaire de recourir non seulement à des dérivés, mais encore à des mots composés. Ainsi, les dialectes algiques tirent du radic. *ni*, « ego », les termes signifiant « tuer, battre, frapper, délivrer, homme » etc. Le mot *ki* en préganiw voudra dire à la fois, « tu toi » et « aussi, en outre, et, et puis ». Peut-être est ce le second sens qui est le primitif et sera-t-on passé de celui-ci à la valeur pronominale. Ce serait le premier exemple que nous puissions citer d'un pareil mode de dérivation. Ainsi que le fait observer le savant abbé Cuoq, l'Iroquois manque de racines pour exprimer des idées cependant bien simples, telles

que celles de « soif », de « boire ». Nos expressions françaises « as-tu soif? bois » se rendront dans cet idiome par « est-ce que ton gosier est sec ? mets-y de l'eau ». Ce qu'il y a peut-être de plus étrange, c'est la façon dont l'Iroquois exprime les notions de « mère, père » *rakienha*, p. ex. qui signifie « ma mère » ne constitue que le diminutif du verbe passif *rakien*, « j'ai, je suis possesseur de » et devrait se rendre litt. « paucum habet, ea quae me parvum habet ». De même *rahienha*, « pater meus » a pour valeur propre « il m'a eu petit, celui qui m'a eu petit » *takwaienha*, « notre père » se traduirait au pied de la lettre par « il nous a petits, celui qui nous a pour petits ». Ce sont des formes de conjugaison parfaitement déterminées qui s'emploient comme substantifs.

Les dialectes américains, sous ce rapport, constituent, si nous osons nous servir de cette expression, l'antithèse parfaite de ceux de l'Extrême-Orient qui manquent plus ou moins complètement de grammaire et ne possèdent, à vrai dire, que des radicaux.

Quoiqu'il en soit, l'emploi constant de composés dans les langues américaines donne naissance à des mots d'une longueur interminable. Force était pour la commodité de la conversation, de les abréger le plus possible et c'est à quoi l'on est parvenu par l'élimination d'une portion des radicaux.

Le Basque, à cet égard, se rapproche volontiers des dialectes du Nouveau-Monde ; c'est que lui aussi paraît, à l'origine surtout, avoir été très pauvre en racines et n'avoir fait qu'un usage assez restreint de dérivés. Aussi beaucoup d'expressions simples en

français sont-elles rendues en euskara. par l'adjonction de deux racines; citons p. ex: *hilargia*, « lune » litt. « lumière du mois » — *epurmania*, « fesse »; litt. « mamma posterior ». — *Emakumea*, « épouse » litt. « donne-enfant ». Faisons observer par parenthèse que ce dernier mot nous fournit peut-être le seul exemple existant en Basque, de l'impératif employé dans la composition d'un nom. Au contraire, l'on sait combien ce phénomène est fréquent dans nos langues neo-latines, spéc. en français ; nous pouvons citer à ce sujet nos expressions *tourne-broche*, *rince-bouche*, *porte-drapeau*, etc., etc., et les noms propres ou surnoms du bas-latin tels que *porta-gaudium*, etc., etc.

Quoiqu'il en soit, l'Euskara, pour prévenir la trop grande longueur des composés, a naturellement eu recours au même procédé que les dialectes canadiens, à savoir: l'élimination des radicaux. Citons p. ex: *aidea* « cognatus » pour *aita-kidea*, litt. « patri similis ». — *Eguna*, « jour » ; litt. « possesseur du soleil » pour *eki-duna*. — *Hauridea*, « frère, sœur », litt. « puer similis » pour *haur-kidea*. — *Hemeretsi*, « dix-neuf », pour *hamar-bederatsi*. — *Iluna* ou *hiluna*, « crépuscule » litt. « mortua dies », de *hil*, « mori ». — *Mintzoa*, « action de parler, langage » litt. « bruit de la langue » pour *mihi-otzoa*, avec un *n* euphonique intercalé comme dans *phunzela*, « pucelle » *nigorgitea*, « pleurer » pour *nigor-egitea*, litt. « lacrymas facere » *de nigarra*, « lacryma ». — *Orzanza*, « tonnerre » litt. « bruit du nuage », de *ortza*, « nuage » et *azanza*, « éclat, rumeur ». — *Umerria*, « petit d'un animal » litt. « produit nouveau » de *umea*, *humea*,

« parvulus, puerulus » et de *berria*, « novus » — *astezkena*, « mercredi » pour *asta-azkena*, litt. « le dernier de l'*aste* ou période de trois jours » — *okhila*, « boulanger » pour *ogi egile*, litt. « faiseur de pain » — *artzaina*, « berger » litt. « gardien de brebis », de *ardia*, « ovis » et *zaina*, « custos » — *sogitea* « regarder » pour *so-egitea*, litt. « faire regard » de *so*, *soa*, « regard ». — *Yauregia*, « château » litt. « maison d'un seigneur » contract. pour *yaunaren tegia*. Ajoutons à cette liste certaines formes verbales, telles que *yatent*, « je le mange » et *yatenzu*, « tu le manges, vous le mangez » (dial. de Goizueta), pour *yaten dot*, *yaten duzu* ; *Ukhant.*, « je l'ai reçu » et *yangot*, « je le mangerai » pour *ukhanen dot* et *yango dot* ; etc.

Peut-être nous objectera-t-on que ce procédé par élimination se retrouvant en vigueur au sein de groupes linguistiques sans relation les uns avec les autres, ne saurait avoir de valeur véritable comme élément de classification. L'on ne manquera pas de nous citer, à ce propos, les composés japonais *konata*, « moi » pour *kono-kata*,, litt. « ce côté-ci » ; *sonata*, « toi » pour *sona kata* litt. « ce côté là » ; *anata*, « il, lui » litt. « ce côté là bas » pour *ano kata*, *koyé*, « cabane », pour *ko iyé*, litt. « petite maison ». Si nous étudions les langues malayo-polynésiennes, l'on trouvera en mariannais *galagou*, « chat », litt. « animal étranger », pour *gaga-lagou*, litt. « trans mare ». Le Taïtien nous offrira bon nombre de composés dans le goût des suivants : *metua*, « parent, père *ou* mère » litt. « semblable à un dieu, à un génie », de *me* « sicut » et *atoua*, « deus, genius, daemon » ; *metua*

hiné, « parente » pour *metua vahiné*, litt. « parent femme » ; *te rii tua* « chefs divins » pour *te arii atoua*.

Nous rencontrerons en arabe, la formule *raçoullah* « prophète de Dieu » pour *raçoul el allah*. Le grec ne nous donne-t-il pas de son côté ζωγρεω, « prendre vivant » pour ζωον αγρεω, τετραχμων « tétradrachmen » pour τετραδραχμων. Ne convient-il pas de rappeler ici les composés allemands *beim, zum*, pour *bei dem, zu dem ?*

Le latin surtout paraît manifester un certain penchant à user de ce procédé par élimination. Il dit, p. ex. : *malo, nolo* pour *magis volo, non volo ; debeo* pour *de habeo*, litt. « j'ai en moins » ; *praebeo* pour *prae habeo ; manubrium* pour un ancien composé *manus haberium*. — *Semella* pour *semi libella*. — *Sestertius* pour *semi as tertius*. C'est parfois même la voyelle initiale du mot qui tombe, mais cela pour des raisons phonétiques faciles à comprendre. Ainsi l'on trouve dans Plante *tantu' st*, « c'est tout », pour *tantum est*, et l'on prononçait, paraît-il, vers la fin de la République, *bona' s amica* pour *bona es amica*. L'on peut citer des exemples de l'emploi du procédé en question dans nos langues romanes, spécialement en français, dans le domaine du lexique fantaisiste ou scientifique ; c'est ainsi que nous avons *mélaphyre* pour *mélanoporphyre*, que les directeurs de cafés et restaurants ont inventé les termes *eucalypsinthe*, *eucalypter*, pour « absinthe, bitter d'eucalyptus. » Enfin, il n'est pas jusqu'à la chute de la voyelle ou même de la syllabe initiale qui ne se produise parfois, aussi bien dans nos

dialectes indo-européens qu'en basque ou dans les dialectes algiques du Canada. Si, comme nous le verrons plus loin, la forme *da*, « il est », de l'Euskara est pour un ancien *iz-a*, litt. « esse ille, ille qui est », l'on ne saurait douter que le *smâs*, « sumus » du Skr. ne soit pour un archaïque *asmâs* ; de même que le grec τραπεζα, « table », pour τετραπεζα. Ainsi le suo. *lienen*, « que je sois », nous représente une forme primitive *ollienen*, ainsi que le prouve l'indicat. prés. *ollen*, « je suis. » Nous trouvons une contraction plus considérable encore dans l'Esp. *usted* pour « vuestra merced », *ucencia* pour « vuestra excellencia ». Enfin, le vers du Dante :

« La guistizia mosse 'l mio alto fundatore »

nous présente un cas de voyelle initiale supprimée, mais ici il s'agit évidemment d'un simple fait d'euphonie et jamais le *i* de l'article ne fût tombé s'il s'était trouvé précédé d'une consonne. Enfin dans le patois des nègres d'Haïti on dit *zotes* pour « vous êtes ». En tout cas, pour que nous soyons en droit de déclarer ce procédé de composition des mots, l'un des caractères qui rapprochent l'Euskara des dialectes algiques, il n'est point du tout nécessaire que ces idiomes soient les seuls à l'employer et que l'on n'en rencontre de trace nulle part ailleurs. C'est assez que le mode d'élimination en question joue chez eux un rôle particulièrement important, qu'il y arrive à ne plus constituer un simple artifice lexicographique, mais à influer sur le génie de la langue elle-même. Et de fait, n'avons-nous

pas vu spéc. dans plusieurs idiomes canadiens des membres de phrase entiers formés par la méthode éliminative qui vient d'être indiquée? En définitive, l'harmonie des voyelles cesse-t-elle d'être la marque distinctive des idiomes augro-altaïques parce que quelques rares exemples en ont pu être rencontrés jusqu'au sein du groupe germanique et que le vieil allemand nous donne *aepfil*, « pomme » comme pluriel de *apfel?* Faudra-t-il renoncer à indiquer la mutation interne des voyelles comme caractéristique du parler sémitique, parce que l'angl. nous donne le plur. *men* auprès de *man* ; le participe *broken* auprès de l'infinit. *to break* ; que l'on rencontre en allemand *stehlen*, « voler, dérober » à côté du partic. *gestohlen* et du passé *ich. stahl?* Il n'est pas jusqu'à ce déplacement voyellaire qui donne une physionomie si tranchée à l'hébreu et à l'arabe dont l'analogue ne puisse parfois être cité au sein de la famille indo-européenne ; à preuve l'aoriste grec ἔοργα, de ῥεζω, « faire, travailler ». Seulement tous ces procédés qui sont d'un emploi si indispensable au sein du hongrois, du turc, des dialectes de l'Asie Occidentale, que sans eux la physionomie des idiomes en question se trouverait profondément altérée, n'apparaissent au sein de la famille indo-européenne qu'à l'état, pour ainsi dire, de superfétation. Ainsi l'allemand moderne possédera à la fois les deux formes participielles *verdrehen* et *verdroht* et considérera même l'emploi de la première d'entre elles comme plus élégant.

Ajoutons que si le Basque possède un grand nombre de mots composés par le mode d'élimination dont nous

venons de parler, néanmoins il ne pousse pas à beaucoup près, l'emploi de ce procédé aussi loin que les dialectes du Nouveau-Monde. Il ne s'en servira pas p. ex. pour former des membres de phrases entiers ni même de vocables formés de plus de deux éléments. Il ne paraît point admettre que rarement cette disparition de la syllabe initiale non motivée par une raison phonétique appréciable que nous rencontrons parfois aussi bien en abénaki que dans les dialectes du Sud-Amérique. Mais ne faut-il pas tenir compte de l'influence presque trente fois séculaire exercée sur l'Euskara par des membres de la famille indo-germanique? Son résultat nécessaire a dû être de modifier profondément les traits de l'euskarien primitif et de le forcer, pour ainsi dire, à prendre une physionomie quelque peu européenne.

2° *De l'encapsulation.* — L'emploi de cette méthode est des plus fréquents dans la plupart des idiomes du Nouveau-Monde et contribue singulièrement à leur donner une apparence tout à fait *sui generis*. Il consiste dans la séparation en deux parties du mot principal et l'intercalation entre elles du mot régi. Ex. : en chippeway *nossinanig* « nos pères » pour *ninan ossig*, — en algonkin, *ni sakitawakéna*, « je le tiens par l'oreille », de ni, « moi », *sakéna*, « tenir », et *tawak*, « oreille », non employé seul. Sans doute, l'on pourrait, sans incorrection, recourir à la forme analytique et dire *ni sakéna otawakéng*, litt. « je le tiens par son oreille », mais cela passerait pour moins élégant. Ce dernier procédé était, d'ailleurs, surtout employé par

les *squaws* indiennes. Leur connaissance imparfaite des dialectes indigènes engageait nos officiers et interprètes français à éviter le plus possible ces formes incorporatives. Aussi, les sauvages leur reprochaient-ils de *parler comme des femmes.*

L'emploi de la méthode encapsulante ne semble pas moins fréquent au sein de la famille Mohawke-Haronne. Ainsi, l'on aura en iroquois *shunquétas*, « un homme », de *shétas*, « unus » et *unqué*, « homo. » — *Tekaientoronwé*, « barre de porte », lequel est formé de *tékaronwé*, « de travers, en travers » et *otenté*, « bois » ; *wakwistaien*, « j'ai de l'argent » pour *wakien owista ; sakwistaien*, « tu as de... » pour *sakien owista ; rowistaien*, « il a de... » pour *rowistaien*, etc., etc.

Si nous passons maintenant à la famille Nahuatle, le Mexicain nous offre des formes telles que les suivantes : *nicacchihua*, « je fais des souliers », de *cactli*, « calceamentum » ; *nehuatl* contracté en *ni*, « ego » et *chihua* « faire » ; *ninacaqua*, « je mange de la viande » du pronom *ni*, du substantif *nacatl*, « chair, viande », et du rad. verbal *qua*, « manger. » Passons maintenant aux dialectes de la famille Maya quichée. Le Pokome dira *kitziquintak*, « leur oiseau » pour *kitak tziquin*, de *tziquin*, « avis. » L'on rencontrera en Maya des formes telles que les suivantes : *amehenobex*, « vos fils » pour *aex mehenob.* — *Payuacaxucah*, « il garde la vache » pour *upayic uacax*, de *uacax*, « vacca. » — *Chanmisanahi*, « il a entendu la messe » pour *uchanah misa.*

Remarquons même à ce propos que toutes les fois qu'il y a une incorporation de ce genre, le verbe, qui,

sans cela, serait mis à la voix transitive, doit se conjuguer intransitivement. Nous avons rencontré également dans les dialectes turks l'usage de la méthode incorporative, mais elle y semble bien moins développée que dans les idiomes du Nouveau-Monde et surtout elle y revêt un caractère sensiblement différent. On ne l'y emploie guère que pour former les voix de la conjugaison et elle consiste simplement dans l'insertion d'une ou plusieurs syllabes verbales, lesquelles restent invariables et ne modifient point les éléments du mot principal Au contraire, chez les Indiens d'Amérique, ce sont surtout des substantifs que l'on intercale ainsi, de façon à former un seul mot de tout un membre de phrase ou même d'une phrase entière. Le nom intercalé, d'ailleurs, perd d'ordinaire ses affixes ou suffixes et exige un changement dans le mode de conjugaison du verbe. Il y a donc, pour ainsi dire, simple greffe d'éléments verbaux en turk et véritable agglutination des composés par voie d'intercalation dans les dialectes du Nouveau-Monde.

Les procédés d'intercalation en vigueur au sein de l'Euskara, qui insère tantôt une racine verbale entre le participe et l'auxiliaire, tantôt un pronom régime entre le pronom sujet et la racine verbale, offrent à la fois des analogies et des différences avec les deux familles d'idiomes dont nous venons de parler. Toutefois, hâtons-nous de le répéter ici, la méthode incorporative a, sans aucun doute, été jadis bien plus développée en euskara qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle n'y apparait plus actuellement que comme le vestige presque effacé d'un ancien état de choses.

D'ailleurs, les profondes modifications phonétiques qu'y éprouve le pronom régime intercalé nous autorisent suffisamment, ce semble, à rapprocher sur ce point l'Euskara des dialectes du Canada ou de la Nouvelle Espagne.

3° *Le pronom considéré comme simple catégorie grammaticale.* — Nous ne prétendons nullement que le pronom ne puisse pas, dans les dialectes du Nouveau Monde, avoir une existence indépendante, soit du nom, soit du verbe dont il dépend. Au contraire, partout, nous le voyons, au besoin, se présenter sous sa forme isolée ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans beaucoup d'idiomes, spéc. ceux des familles algiques et mohawk-huronne, le substantif ne saurait guère plus que le verbe, être employé sans une affixe ou une suffixe pronominale.

Ainsi, en algonkin, l'on dira *noch*, « mon père ». — *Koch*, « ton père », mais le terme *och* isolé constituerait, pour ainsi dire, un barbarisme. Il en serait de même en cree, pour le mot *kosis*, « fils » bien que les formes *nikosis*, « mon fils ». — *Kikosis* « ton fils » y soient parfaitement correctes. En un mot, les idées générales de « père, fils », ne sauraient se rendre dans ces idiomes d'une façon directe. On dira d'un homme, non pas qu' « il est père », mais qu' « il est le père de quelqu'un, d'un homme, p. ex. » Les missionnaires qui voulaient traduire le *gloria patri* en iroquois furent obligés de le rendre ainsi : « *gloire à* notre *père, et à* son *fils et à* leur Saint-Esprit. » Nous voyons, en tout ceci, une preuve de la répugnance éprouvée par les

races primitives ou sauvages pour les conceptions abstraites. Un vestige de cet état d'esprit se manifeste aujourd'hui encore en euskara. Ainsi, le verbe transitif basque peut subsister sans être accompagné d'un pronom régime. *Yaten dut ogia* signifie litt. non pas « j'ai mangé le pain », mais bien « je l'ai mangé, le pain ». Il en résulte que lorsqu'un Basque parle une langue étrangère, il supprime volontiers ledit pronom qu'il juge *à priori* forcément exprimé par le verbe lui-même. Si vous lui demandez « as-tu fermé la porte? » il vous répondra « j'ai fermé » au lieu de « je l'ai fermée ». Nous voyons dans ce phénomène un résultat de la tendance, sensible surtout chez les peuples primitifs et peu avancés en civilisation, à toujours considérer les choses *in concreto*, et de leur répugnance pour tout ce qui concerne les abstractions. Du reste, ladite tendance peut se manifester de bien des façons différentes. Gaussin, dans son ouvrage sur les langues de l'Océanie, fait cette remarque que si un Polynésien veut vous faire comprendre qu'il va à la pêche, le génie même de sa langue exigera presque impérieusement qu'il vous dise à quel genre de pêche, si c'est à celle des coquillages ou du poisson, et même qu'il indique l'instrument dont il doit se servir.

4° *Les temps nominaux.* — Nous avons vu que dans une certaine limite, le Basque et plusieurs dialectes de la famille augro-altaïque donnent au nom des signes de temps, spéc. ceux du futur, ce qui dans nos idiomes indo-européens ne pourrait guère avoir lieu que pour le verbe. Le même procédé est employé, mais peut-

être avec plus d'extension encore, dans divers dialectes du Nouveau-Monde. Ainsi le Quichura ou Péruvien, du radic. *apak* « porter » formera les dérivés *apasca*, « porteur passé, celui qui a porté. »—*Apascay*, « celui qui a été mon porteur, qui m'a porté ». — *Apanca* ou *apana*, « porteur à venir, celui qui portera ». De même en Guarani, de *téra*, « village », on obtient *térangué*, « village détruit, qui a existé ». — *Térarama*. « village à créer, qui existera ». Tout ceci nous indique des langues encore en voie de formation et au sein desquelles la différenciation des diverses parties du discours est encore restée, pour ainsi dire, à l'état rudimentaire.

5° *Du pluriel dans les noms.* — Nous avons vu que la finale *k* du Basque sert à la fois à désigner le cas dit *actif* et le pluriel et que *Gisonak*, p. ex. voudra dire aussi bien « l'homme » avec accompagnement du verbe transitif que « les hommes ». Dans les dialectes algiques, il existe une double désinence pour les substantifs : 1° celle en *k* ou *g* soit seule, soit précédée d'une ou plusieurs lettres euphoniques, spéciale à ceux du genre *noble* ou *animé* et 2° celle en *n*, *l*, *m* ou *r*, suiv. les dialectes, qui s'emploie avec le nom du genre *ignoble* ou *inanimé*.

Sans doute, la transition de la notion d'objet animé, doué de vie, à celle de sujet agissant se conçoit assez facilement, puisqu'en définitive les êtres vivants sont les seuls susceptibles d'actes voulus et réfléchis. L'hypothèse d'une commune origine à attribuer sur ce point, à la flexion Euskarienne et à celle des dialectes cana-

	GENRE ANIMÉ.		GENRE INANIMÉ.	
	SINGULIER.	PLURIEL.	SINGULIER.	PLURIEL.
Lenàpe	*tcholens* « oiseau »	*tcholensak*	*achsinn* « pierre » *wikwam* « maison »	*achsinall* *wikwawahirehall*
Abénaki	*sipsis* « oiseau »	*sipsissak*	*wigwam* « maison »	*wigwamar*
Massachusset	*wosketonap* « homme » *mitamwossis* « femme »	*woskotempaog* *mitamwossisog*		
Mohégan	*nemannaw* « homme »	*nemannawk*	*oukisk* « son œil »	*ouskiskwan* « ses yeux »
Chippeway	*animôns* « petit chien » *enamiad* « chrétien » *nébossig* « immortel » *anishinabe* « un indien »	*animonsag* *enamiadjig* *nebossigog* *anishinabeg*	*sibi* « rivière » *wadjiw* « montagne » *mitigwab* « arc » *wawan* « œuf »	*sibiwan* *wadjiwan* *mitigwabin* *wawanon*

diens, reste donc au rang des choses parfaitement possibles et ne choque en rien les règles de la stricte logique. De peur d'être accusé de trop de témérité, nous n'insisterons pas sur la ressemblance phonétique qui se manifeste entre la désinence en *n* ou *ll* du Mohégan et du Lenâpé et la finale plurielle des dialectes Berbères. Ajoutons que le classement des noms en animés et inanimés offre parfois bien de l'arbitraire et il devient difficile de deviner pourquoi tel mot se trouve rangé dans un genre plutôt que dans un autre. Le cree p. ex. donne la désinence animée à des mots tels que *Kona*, « neige ». — *Iskwessis*, « orge ». — *Pakagn*, « noix, noisette », lesquels désignent cependant des objets essentiellement incapables de sentiment. Les indigènes du Canada n'auraient donc guère lieu de se moquer de la bizarrerie de nos langues indo-européennes faisant pour ainsi dire, au hasard et souvent en dépit de sa signification propre, de chaque substantif un masculin, un féminin ou même un neutre.

6° *Des particules augmentatives, diminutives et préjoratives.* — L'emploi des désinences de cette nature se retrouve, on le sait, dans une foule de langues différentes Il nous sera permis du moins de remarquer l'importance toute particulière du rôle qu'il joue en euskara et même dans certains dialectes de la famille algique. Non seulement le Basque formera fort bien de *gizon*, *gizona*, « homme », les dérivés *gizontto*, « bon petit homme ». — *Gizonni*, « cher petit homme ». — *Gizonago*, « plus homme ». — *Gizoneghi*, « trop homme ». - *Gizonche*, « un peu homme », mais il

pourra encore combiner ces désinences de façon à obtenir des surcomposés tels que *gizoncheti*, « un peu trop homme ». — *Gizonchago*, « un peu plus homme ». — *Gizonchagotto*, « un petit plus homme ». — *Gizonkiago*, « plus en homme ». Ajoutons que dans cette langue, la simple transformation de la sifflante en chuintante au commencement ou dans l'intérieur d'un mot suffira à donner à ce dernier une valeur diminutive ; ainsi, à côté de *gizona* nous aurons *gichona*, « petit homme » — à côté de *zakhurra*, « chien ». *Chakurra*, « petit chien ». — *Zaharra*, « vieux vieillard » et *chaharra*, « petit vieillard. » Mais tout cela ne suffit pas encore et nous découvrons de nouveaux raffinements dans la façon de nuancer la signification des objets. P. ex. la désinence *to* s'appliquera spécialement, comme nous le dit M. Salaberry « au « nom des individus, personnes ou choses qui sont « gros et forts, mais courts ; *Tto* s'ajoute à des noms « d'individus chétifs ou de grandeur moyenne et *nno* « est employé pour les individus chétifs, faibles, « dignes d'affection ou de pitié. »

Enfin, ce qui nous semble mériter par dessus tout le reste, d'attirer l'attention du linguiste, c'est que le verbe est en général susceptible de recevoir les mêmes affixes augmentatives diminutives que le nom. Ainsi l'on dira *yatenago dot*, « je le mange davantage, je mange plus » tout aussi bien que *chuhurago*, « plus sage, plus économe ». La plupart de ces particularités se retrouvent dans les dialectes algiques et cela à un degré dont nos langues indo-européennes ne sauraient nous donner aucune idée. Le chippeway p. ex. obtient

des péjoratifs par l'emploi de la finale *sch.* ex. *Makak*, « bœuf » et *makakosch*, « mauvais bœuf ». — *Ogima*, « chef » et *ogimawisch*, « mauvais chef ». Quant au diminutif, on l'obtient en ajoutant *on*, *s* ou *ins* au substantif simple; ex. *Opwagan*, « pipe » et *opwagans*, « petite pipe ». — *Assin*, « pierre » et *assinins*, « petite pierre ». — *Anang*, « étoile » et *anângon*, « astérisque ». Le Lenâpé forme aussi des diminutifs au moyen de la suffixe *tit;* ex. *Tcholens*, « oiseau ». — *Tcholentit*, « petit oiseau » et *tcholentitak*, « aviculi ». Comme exemple des particules de comparaison et de dimension employées avec le verbe, nous pouvons citer la forme chippeway *miwasisinoban*, « c'était un peu beau ».

7° *Des noms de nombre.* — Un des caractères les plus marqués de l'état sauvage, c'est ce que nous pourrions appeler l'atrophie des facultés calculatives et il semble possible, dans une certaine mesure, de juger du degré de civilisation qu'un peuple a atteint par la perfection et l'étendue de son système de numération. Les Iroquois, qui possédaient des termes spéciaux pour compter jusqu'à mille, ne témoignaient pas moins par là que par les raffinements de leur constitution politique, d'une supériorité incontestable sur la plupart des tribus environnantes. Au contraire, les Chiquitos du Pérou ne pouvaient compter au-delà de vingt, et lorsqu'il s'agissait d'un chiffre plus élevé, ils portaient la main au front pour signifier qu'il était aussi impossible à exprimer que la quantité de cheveux qui ornent un crâne humain. Les Australiens du Sud,

une des races les plus barbares qui existent ne possèdent, assure-t-on, de termes spéciaux que pour les nombres *un* et *deux*. Une conséquence de tout ceci, c'est que les substantifs et adjectifs numéraux ne possèdent pas, en général, la même fixité dans les idiomes des peuples primitifs que dans les langues des races policées.

La presque totalité des noms de nombre conservent aujourd'hui encore un air de parenté au sein des groupes indo-européen et sémitique. Il n'en est déjà plus tout à fait ainsi au sein de la famille chamitique. P. ex., il semble bien difficile de ramener à une origine commune le *phtow*, « 4 » de l'égyptien et le terme *cos*, *cost* qui désigne le même nombre en schellouh du Maroc. Nous n'oserions guère soutenir l'affinité du *schomnt* « 3 » de l'égyptien et de son synonyme *karad* en schellouh, *kérat* en kabyle. Nous avons pu constater au sein de la famille nahuatle ou mieux mexico-californienne, de graves divergences en ce qui concerne les noms de nombre, tandis que les pronoms ne subissent généralement, en passant d'un idiome à l'autre, que des modifications assez peu considérables. Malgré tout cela, peut-être une légère affinité se manifeste-t-elle entre le basque et les dialectes algiques, pour ce qui concerne le nom de l'unité. De part et d'autre, il commence par une labiale. Nous n'avons, sur ce point, qu'à renvoyer le lecteur aux tableaux dressés plus haut.

Oserons-nous enfin rapprocher le Canadien propre *Rau*, « quatre » de l'Euskara *lau* qui a la même signification ?

Du reste, dans beaucoup de langues canadiennes, les noms de nombre, du moins de un à dix, commencent par un *n*, lettre qui semble adventice et a dû souvent avoir pour effet de faire disparaître l'ancienne consonne radicale Le *n* adventice initial apparaît quelquefois en Algonkin pour les mots pris au fr. Mais alors il pourrait bien tenir la place de notre article, le son *l* n'existant pas dans ce dialecte, plus que le *r* ; ainsi il fait *neco* (pour nécho), du fr. « chou, un chou, le chou ». — *Napot* de « apôtre, l'apôtre », etc , etc.

	MONTAGNAIS.	SKOFFIE	MINSI
1.	*Pahou*	*paysok*	*necôté*
2.	*nishoish*	*nitchich*	*nisha*
3.	*nest*	*mesth*, prob. faulif pour *nesth*	*nikchoui*
4.	*néou*	*now*, *nowgh*	*nihoui*
5.	*Péyoumatchoueng*	*Peymaetchouang*	*Kakatsoui*, prob. pour *nkakatsoué*
6.	*nishouasho*	*nichovachou*	*nishoush*
7.	*nestash*	*nichtashkang*	*paraharé* (anormal)
8.	*naousho*	*nawashung*	*notéwi*

L'emploi de cette même préfixe *n* en zenaga devant certains noms de nombres mérite d'être signalée, au moins à titre de curiosité. Il dira, p. ex : *nchinan*, *n'chinan* pour « deux », tandis que l'on a *sin* en kabyle, *sin* en chaouia et *snau* en égypt., mots qui se

de l'auxiliaire « être » ex : *ethorten gera*, « nous venons. » — *Egoien zitzaian*, « il demeurait pour toi. »

Le passif, qui n'est qu'une forme de l'intransitif, s'obtient au moyen de l'union du participe passé en *tu* ou en *i* avec le même verbe substantif, ex. : *Maithatua da*, *maithatu da*, « il est aimé ». — *Ikhusi naiz*, « je suis vu ». Nous croyons reconnaître dans ce procédé de former le passif un résultat de l'influence exercée sur l'euskara par les dialectes néo-latins. *Maithatu da* nous semble l'équivalent parfait de l'esp. *io soy querido*, du fr. « je suis aimé ». Nous ne serions même pas trop surpris que le participe *tu* ne soit un emprunt direct au latin *tu*, p. ex. dans *amatus*, *dictus*. Il nous paraît bien probable qu'à l'origine, le passif basque devait se marquer, nous le verrons tout à l'heure, d'une façon absolument différente.

Il y a plus, ces conjugaisons au moyen des auxiliaires ne peuvent guère être considérées comme primitives en basque, et cela pour plusieurs raisons, toutes plus convaincantes, à notre avis, les unes que les autres.

D'abord, la racine *iz*, *izan*, « être » offre, nous l'avons déjà vu, bien de l'analogie avec les racines *as* du skr., εσ du grec, dans l'archaïque εσμι, et pourrait bien être d'origine indo-européenne. Quant à l'auxiliaire *deu*, « il l'a », il se compose indiscutablement du *da*, 3e pers. sing. de l'indicatif de *izan* et du pronom *hau*, « le, cela ». D'ailleurs, l'infinitif de l'auxiliaire avoir, c'est *ukhan* qui, ainsi que nous nous sommes efforcé de l'établir, dans un précédent travail, ne constitue peut-être que le locatif du radical que nous retrouvons dans *ukharaia*, *ukhamila*, « poignet », et

dans ce cas-là, signifierait litt. « in manu ». Les deux auxiliaires « être » et « avoir » ne nous semblent donc nullement primitifs en basque. Nous remontons ainsi par voie d'induction à une époque où l'euskara, comme toutes les langues primitives, ne pouvait exprimer le verbe substantif qu'au moyen d'une périphrase. Cela établit un point de contact indiscutable entre lui et les dialectes canadiens. Le verbe *être* fait si bien défaut à ces dernières que l'on ne peut y rendre d'une façon littérale le fameux passage de la Bible, « je suis celui qui suis ».

Ajoutons à tout ceci que le Basque possède outre cette conjugaison périphrastique ou composée, ce que l'on a appelé la conjugaison syncopée qui elle-même est susceptible du double traitement transitif et intransitif. Ainsi à côté de *Ethorten naiz*, « Je viens » on trouve *nathor* ; *yakiten dut* « Je le sais » aura en quelque sorte comme doublet *Dakit*. Faisons bien observer que dans la conjugaison syncopée intransitive, le sujet pronom précède le radical verbal, tout comme dans le verbe substantif *niz*, *naiz*, « Je suis », litt. *n'iz*, « ego esse ». Au contraire, si le verbe syncopé est au transitif, le pronom sujet sera rejeté à la fin tout comme il l'est dans l'auxiliaire *dut*, de *da haut* et *t*, signe de 1re pers. litt. « Habeo hoc » ou mieux « est hoc mihi ».

Aujourd'hui un petit nombre de verbes seuls sont sujets à se syncoper et encore leur conjugaison reste-t-elle toujours incomplète, ne s'étendant point à tous les modes. Sans nier l'influence qu'a pu exercer depuis un certain nombre de siècles, la conjugaison préri-

phrastique sur la conjugaison syncopée, nous croyons celle-ci la plus ancienne et nous reconnaissons en elle le type primordial plus ou moins fidèlement conservé jusqu'à nos jours.

En définitive, le basque actuel comme toutes nos langues modernes manifeste une tendance évidente à devenir de plus en plus analytique. Ainsi, le labourdin qui au temps d'Oïenhort disait *nazaïte*, « je serai », emploie aujourd'hui plus volontiers le composé *izanen naiz*, litt. « j'ai à être »; la forme primordiale synthétique *nizate* n'existant plus guère aujourd'hui qu'en dial. souletin. Doutera-t-on de la priorité de la forme anglaise *i go* sur *i am going?* Pourra-t-on s'empêcher de reconnaître dans les formes irrégulières du vieux fr. *romanor*, « des Romains ». — *Francor*, « des francs », un vestige de l'ancien génitif pluriel latin? Et de même le mot *greigneur, greignor* qui, dans nos vieux fabliaux, répond au lat. *grandior*, ne constitue-t-il pas un vieux reste des formes du comparatif dans ce dernier idiome? Ainsi donc, chez les montagnards pyrénéens comme chez les autres peuples européens, les formes les plus synthétiques devront en règle générale et sauf un petit nombre de cas tout à fait exceptionnels, être tenues pour primordiales, l'analyse n'est venue qu'après; elle marque un second âge, pour ainsi dire, dans l'histoire du développement linguistique et peut-être ne nous tromperions-nous guère en déclarant les formes périphrastiques du verbe basque, une simple imitation de nos composés néo-latins tels que « je suis venu, j'ai dit, j'ai mangé, je suis mort. » Il faudra reconnaître néanmoins, ce qui ne serait pas

somme toute trop surprenant, que le basque a donné à ce procédé d'emprunt une extension qu'il ne possède pas dans les dialectes d'où il fut tiré.

Enfin, ce qui viendrait encore à l'appui de notre façon de voir, c'est la ressemblance que présente une partie de la consignation syncopée du basque avec la conjugaison normale et plus encore avec le traitement pronominal du nom dans les dialectes algiques. Il semblerait que l'on y retrouve la trace d'une ancienne parenté entre les peuples qui le parlent. On en pourra juger par l'exemple suivant :

		BASQUE.	CHIPPEWAY.		LENAPE.	
SINGULIER	1re pers.	***nabila***. je marche	*ninondom*, je l'entends	***noss***, mon père	***npendamen***, j'entends	*noch*, mon père
	2e pers.	*habila* (primitif *kabila*), tu marches	*kinondom*, tu l'entends	*koss*, ton père	*kpendamen*, tu entends.	*kôch*, ton père
	3e pers.	*dabila*, il marche	*nondom*, il l'entend	*ossan*, son père	***pendamen***, il entend	*ochwall*, son père
PLURIEL	1re pers.	*galiltza*, nous marchons		***nossinan***, notre père (excl.) *kossinan* (incl.)	***npendamenin***, nous entendons	*nochena*, notre père (excl.) *kochena* (incl.)
	2e pers.	*zabiltzé*, vous marchez		*kossiwa*	***kpendamenohomo***, vous entendez	*kochuwa*, votre père
	3e pers.	*dabiltza*, ils marchent		*ossiwan*	***pendamenowo***, ils entendent	*kochwawall*, leur père

Nous avons déjà parlé plus haut de la ressemblance entre les 1re et 2e pers. du sing. et peut-être même 1re du plur. Les autres sont trop notablement différentes pour que nous songions à les rattacher les unes aux autres. Par exemple, ce qui nous paraît véritablement digne d'être signalé, c'est l'affinité qui se manifeste entre la conjugaison transitive euskarienne et les formes allocutives du nom en lenâpé. On en pourra juger par l'exemple suivant :

Basque	Lenâpé
Dakit, « je le sais ».	*Nihillalid*, « ô mon seigneur, celui qui est mon seigneur ».
Dakik, « tu le sais ».	*Nihillalkonk*, « celui qui est ton seigneur ».
Daki, « il le sait ».	*Nihillalat*, « celui qui est son seigneur ».
Dakigu, « nous le savons ».	*Nihillaliyenk*, « celui qui est notre seigneur ».
Dakiyie, « vous le savez ».	*Nihillakik*, « celui qui est votre seigneur ».
Dakie, « ils le savent ».	*Nihillakichtit*, « celui qui est leur seigneur ».

Nous retrouvons ici, comme dans le tableau précédent, la gutturale prise comme signe de la 2e pers. sing. et de la 1re pers. plur. Mais ce qui nous semble plus important que tout le reste, c'est l'emploi

de la dentale finale pour indiquer la 1re pers. sing. Ne serait-ce pas un indice qu'à une époque fort reculée, il a pu exister aussi bien dans les dial. vascons que dans ceux du Canada une forme à *d* ou *t* initial correspondant à notre pronom « je, moi » ?

Nous avons déjà vu que le berber accole le pronom régime direct au verbe, tandis que le basque y joint également, au besoin, même le pronom régime indirect. Sur ce dernier point, l'euskara se rapproche incontestablement et plus particulièrement des dialectes nord-américains qui unissent au verbe l'une et l'autre sorte de régimes pronominaux. Ainsi, nous avons en chippeway *ki pakité* « tu me frappes », *ki wabans*, « tu me vois ». — En cree, *ni miwayiminowa*, « je le lui estime, je l'estime pour lui ». On aura de même en chérokie *galungiha*, « je l'attache » ; *istalungiha*, « vous deux l'attachez » ; *tégalungiha*, « je les attache » ; *inalungiha*, « toi et moi l'attachons » ; en mexicain, *nimitlacotla*, « je t'aime » ; en iroquois, *rakennhas*, « il m'a battu » ; *8ahekeriio*, « je l'ai trouvé là » ; *8ahiatat8enzi*, « il me le dit », etc., etc.

Faisons observer qu'en basque, il est généralement facile de distinguer les uns des autres les pronoms régimes, en dépit des contractions qui ont pu se produire dans la suite des temps ; la comparaison des nombreux dialectes euskariens nous rend, à cet égard, l'analyse assez facile. Il n'en serait pas toujours de même dans les langues du Nouveau-Monde ; souvent la fusion est tellement étroite entre les divers éléments pronominaux que l'étude la plus attentive ne parvient plus à les séparer. Voici p. ex. le Chérokie qui exprime par *hiyu* la relation de « toi à lui, tu le », et l'iroquois

qui l'indique au moyen par le disyllabe *hia*; la première de ces deux langues se sert de *yagnke*, et la seconde de *tegawka* pour dire « ils nous », etc., etc. On aurait beau chercher, on ne parviendra pas à déterminer à quel pronom en particulier est affectée telle ou telle partie du composé.

Nous avons déjà parlé des voix verbales de l'Euskara. Elles sont plus nombreuses encore dans les langues américaines ; ainsi, le Chippeway formera de *ninondom* « J'attends », les dérivés potentiel et volitif, *niwinôndom*, « Je veux entendre » ; *nindanodom*, « Je puis entendre », etc. Il fabriquera même au besoin des voix surcomposées, p. ex.: *nindawinôndom*, « Je puis désirer entendre ». La voix négative existe aussi dans les dialectes en question, ex : *minondozi*, « non audio », *ninôndom*, « audior » ; de même en Lénâpé, *atta npendamowi*, « Je n'entends pas » de *npendadem*, « J'entends » et *npendaxi*, « Je suis entendu » par opposit. à *matta npendaxi*, « Je ne suis pas entendu ». On remarquera toutefois que la façon de rendre la voix négative diffère foncièrement en Basque et chez les peuples du Nouveau-Monde. Ces derniers l'indiquent au moyen d'une suffixe, tandis que l'Euskara se borne à insérer la négation entre le participe et son auxiliaire.

Le Basque a de commun avec les dialectes américains, la multiplicité de ses modes. Il en possède beaucoup qui sont inconnus à nos dialectes européens, et dira, p. ex. en un seul mot *nizalarik*, « tandis que je suis » ; *nizalakoz*, « parce que je suis », *nizano*, « Jusqu'à ce que je sois ». Il dira des votit. *ehilitz* « Plût à Dieu qu'il fût » ; au suppositif *hon balitz*,

« s'il était bon », *yoan balitz*, « s'il allait » ; *gal Balédi*, « s'il se perdait » etc.

Les langues du Nouveau-Monde, et en particulier celles du groupe algique manifestent, à cet égard, une grande similitude de génie avec l'Euskara. Ainsi le Chippeway possède des formes telles que *noŭandomomi*, « toutes les fois que j'entends » ; *nôndoman* ou *ginondoman*, « si » ou « quand j'entends », *pakiteoseg*, « si vous me frappez » par opp. à *kipakitéog*, « vous me frappez »; nous aurons en cree, *miyéwimaki*, « si je l'estime » ; *miyéwimakkan* « tu l'estimeras alors, à ce moment là ». La désinence *wit* du lenâpé rend à la fois l'idée du participe présent de la 3e pers. et celle qu'expriment nos propositions « puisque, si, alors que », ex : *kitchimanitowit*, « lui étant le grand esprit, puisqu'il est le grand esprit » de *kitchi-manitou* « Dieu le grand esprit ».

Peut-être même quelques ressemblances phonétiques pourraient-elles être signalées entre le basque et les dialectes algiques. Remarquons notamment, que le pronom de la 3e pers. se postpose souvent au verbe et au nom, et cela par opposit. aux 1re et 2e ordinairement préposées ; ex : en chippeway, *nind ikkit*, « je dis » : *kid ikkit*, « tu dis », mais *ikkito*, « il dit. » Le Lenâpé, de son côté nous offre *nôch*, « pater meus »; *kôch*, « pater tuus », mais *ochcal*, « pater ejus » Nous trouvons, en Algonkin *ni 8agoci8*, « sum vulpes » au figuré et *8agoci8i*, « est vulpes ». Quelquefois le déplacement du pronom s'unit à la 3e pers. à une modification de la voyelle finale. Ainsi, l'on dira en lenâpé, *n'pomauchsi*, « je vis » ; *k'pomauchsi*, « tu vis », mais *pomauchusu*, « il vit ». On ne saurait

guère douter qu'il n'en ait été primitivement même en euskara au moins pour le verbe subst. Il se conjugue ainsi *niz*, *naiz* (*n'iz n'aiz*, je suis),— *Hiz*, *haiz* (pour *k'iz*, *k'aiz*. tu es), mais *da*, « il est ». Le peu d'analogie de cette forme avec les deux précédentes a, depuis longtemps, attiré l'attention des linguistiques. Nous nous étions d'abord demandé si ce *da* ne constituait pas tout bonnement un ancien pronom employé aujourd'hui uniquement comme verbe. Force nous fut de reconnaître ce que cette hypothèse avait de peu soutenable, dès que l'on admet l'origine verbale, non pronominale du radic. *iz* dans les deux premières personnes. *Da* nous semble devoir être tout simplement considéré comme altération d'une forme primitive *iza*, dans laquelle l'article ou plutôt le pronom relatif se trouve juxtaposé.

Peut-être une autre analogie pourrait-elle être signalée en ce qui concerne la formation de l'imparfait, mais elle n'est point absolument certaine et nous n'osons nous prononcer sur ce point que sous toutes réserves. Quoiqu'il en soit, et en dépit de l'allégation de Duponceau qui déclare que les langues algiques emploient le passé en guise d'imparfait, elles forment bel et bien ce temps en ajoutant *ban* à l'ind. prés. Ex.: alg. *ki sakiha*, « tu l'aimes » et *ki sakihaban*, « tu l'aimais ». Faisons observer que cette même finale de suffixe au nom répond alors à nos expressions « feu, défunt », ex : *sabieban*, « feu Xavier » ; *nosiban*, « défunt mon père » etc. Voyons maintenant dans quel rapport l'imparfait du verbe substantif basque se trouve vis-à-vis du présent.

PRESENT.	IMPARFAIT.
niz, « je suis »	*Nintzan* (*nintzen* en Labourdin), j'étais.
hiz, « tu es »	*hintzan*, *hintzen*, tu étais.
da, « il est »	*zan*, *zen*, il était, etc., etc.

Le *n* final comme l'a établi fort bien le Pr. L. L. Bonaparte, constitue, en quelque sorte, une lettre adventice ; elle est, à proprement parler, un indice de subjonctif et n'a, sans doute, été ajoutée au présent que pour imiter les dialectes provençaux, lesquels ajoutent volontiers la préfixe *que* à tout propos. Reste donc, en fait, deux éléments, une finale *ze* ou *za* et les formes du présent *niz*, *hiz*. La rencontre de deux sifflantes aura produit le son *tz*, c. f. *etzen*, « il n'était pas » pour *ez*, *zen*. Le 2e *n* de *nintzan*, *hintzan* semble euphonique. Nous avons vu qu'il l'est parfois devant *tz*, p. ex. dans *mintzoa*, « parole » pour *mi-otzoa*, *mi-tzoa*. Maintenant comment expliquer le monosyllabe *ze*, *za*? Il existe précisément en labourdin, une sorte d'adjectif *zen*, *zena*, *zan*, *zana*, qui signifie « mort, défunt » et se place après le substantif; ex: *Ertorzena*, « feu le recteur, le curé »; *aitazena*, « feu mon père ». Le *n* final y semble également adventice et il nous reste simplement la syllabe *ze* qui aurait, comme nous le voyons en euskara, juste les deux mêmes valeurs que possède *ban* en chippeway ou en algonkin, c. f. algonkin *ni sakihaban*, « je l'aimais » et *Sabieban*, feu Xavier, Xavier qui fut. Conviendrait-il de rapprocher le *go* signe du futur en basque p. ex. dans *yango det*, « je le mangerai » litt. « je l'ai pour le manger », de la syllabe *go* ou *ga* qui marque le même temps dans plusieurs dialectes al-

giques? Ainsi l'on a en chippeway, *ningonondom* ou *ninganondom*, « j'entendrai » de *ninondom*, « j'entends »; *ningawâbamigo* « je serai vu » de *ninwabamigo*, « je suis vu ». Cette particule devient *ka* en alg. et s'emploie à la 3e personne du futur des verbes transitifs; ex: *okawabaman*, « il le verra », *okawabamawan*, « ils le verront » etc. La syllabe *go* ne paraît pas différer de la flexion prolative *ko* ou *go* déjà examinée plus haut, mais son emploi comme signe du futur pourrait bien être primitif. Il y a lieu de croire que le *k* signe du futur, p. ex. dans *duké*, « il m'aura, je serai à lui » n'en est qu'une contraction.

La syllabe *ki* sert, de son côté, dans plusieurs dialectes canadiens à marquer le passé; ainsi en chippeway *nind ikkit*, « je dis » et *nin gi ikkit*, « j'ai dit »; en alg. *kinépo*. « il est mort »; *ki madji*, « il est parti ». Il y a bien en euskara, une finale *ki* ou *gi*, mais possédant une valeur toute différente. Elle sert, soit à former des adverbes, soit à indiquer la division, le morcellement, ex.: *goraki*, « hautement » de *gora*, « haut, hauteur. » — *Idiki*, « morceau de viande de bœuf », de *idia, idi* « bœuf ». — *Eguzkia*, « soleil », de *eguna*, « dies », litt. « portion du jour » etc., etc. Ce n'est donc qu'à titre de simple curiosité que nous rapprochons ici la particule chippeway de celle de l'euskarien.

Enfin, certaines modifications de voyelles verbales qui nous feraient quelque peu songer à celles des dialectes chamitiques et sémitiques se rencontrent aussi bien en basque que dans les langues algiques. Cela, du reste, n'offre rien de bien étonnant de la part d'idiomes

dont la conjugaison revêt un si grand caractère de richesse et de complication.

Elliot qualifie de *flattened vowels*, les voyelles ainsi modifiées. L'étude des lois qui ont présidé à ces mutations nous entraînerait trop loin ; bornons-nous à en citer quelques exemples :

Lenâpé, *épit*, « là » et *ndappin*, « adsum ». — Chippeway, *nind ikkit*, « je dis » et *nind ekkitosiwân*, « moi disant, moi qui dis » ; *nind inendamidog*, « peut-être pensai-je » et *enendimowanon*, « si je pensais par hasard » ; *nind ikkit*, « je dis » et *win ekkicossigwin*, « il n'est pas disant, il ne dit pas ».

De même en euskara, ex. : *du*, « il a » et *dezan*, « qu'il ait » ; *izan*, « être » et *beza*, « qu'il soit ». Ces mutations sont surtout fréquentes pour les divers traitements, c'est-à-dire pour les formes variables suivant la qualité ou le sexe de la personne à laquelle on s'adresse, ex. : (dial. souletin).

TRAITEM. SIMPLE		MASCULIN	FÉMININ	RESPECTUEUX
j'ai	*dut*	diat	dinat	dizit
tu as	*duk*	duk	dun	duzu
il a	du	dik	din	dizi
je suis	niz, naiz	nu k	nun	nuzu
tu es	hiz, haiz	*caret*	*caret*	*caret*
il est	da	duk	dun	duzu

Nous trouverons également en dialecte labourdin, les traitements simples *zeikun*, « il nous était »; *dakit*, « j aurais »; *duke*, « je serai »; *naike*, « il m'aura » au traitement simple par opposition aux formes respectueuses *zikazun*, *dikel*, *dukezu* et *nikeye*.

Le même dialecte nous fournira encore *da*, « il est »; à côté du pelzi *dela*, « qu'il soit »; *zen*, « il était », à côté de *dute*, « il sera », etc., etc.

8° *De la postposition*. — Le basque, comme les dialectes ongro-altaïques, remplace par la postposition la préposition de nos langues indo-européennes et sémitiques. Le même phénomène se manifeste également dans un grand nombre, nous pourrions dire la majorité des dialectes du Nouveau-Monde. Certaines familles américaines, sans doute, font usage de véritables prépositions. Le maya dira *binelincah ti ho*, « je vais à la ville », litt. « eo ad urbem ». Il en sera de même du botocudo du Brésil, qui dit pour « lune » *tarou té couong*, litt. « soleil de faim », c'est-à-dire « astre éclairant la période pendant laquelle on ne mange pas. » Sans doute, dans les dialectes canadiens, les particules isolées sont assez rares, le plus souvent elles font corps avec le verbe; lorsqu'il en est autrement, elles se trouvent suffixées au nom comme les cas du latin ou du grec ou mieux les postpositions du basque et du finnois; c'est ce qui arrive spéc. pour la marque du locatif, ex : en alg. *oten*, « village » et *oten ing*, « au village, vers le village ». — *Monia*, « la ville de Montréal » et *moniang*, « à Montréal »; de même en iroquois, *kanatakon*, « au village »; de *kanata*, « village », d'où, suivant M. l'abbé

Cuoq, a vraisemblablement été tiré le nom de *Canada*. Les dialectes denné-dindjés ou athabascans font un usage constant de la postposition. Ainsi en denné peau-de-lièvre, comme le démontre l'étude des textes recueillis par M. l'abbé Petitot, on dira *nda klé*, « au-dessus de l'île », litt. « île sur ». — *Otsi ɔhé*, « dans la montagne », litt. « montagne-dans ». Le mexicain, lui, n'emploie guère que des postpositions, lesquelles parfois se réduisent au point de devenir de véritables flexions casuelles; ex. : *Xochicalco*, « nom de ville », litt., « à la maison des fleurs » ; de *xochitl*, « flos »; *calli*, « domus » et *co*, « marque du datif ». *Tepec*, « à la montagne » ; de *tepetl*, « mons », etc., etc.

Du reste, nous serions tout disposé à admettre que l'usage de la postposition, dans la plupart des circonstances, précède celui de la préposition, qu'il marque une phase plus ancienne du langage humain. Le tibétain p. ex., qui peut être considéré comme un des représentants les plus archaïques de la famille transgangétique suffixe des particules, tandis que le chinois dont les formes sont beaucoup plus altérées a presque toujours recours à des préfixes.

Nous n'avons pu rencontrer qu'un petit nombre de ressemblances phonétiques entre l'euskara et les dialectes américains. Les plus fréquentes sont celles qui se manifestent entre les pronoms et les noms de nombre. Voici néanmoins une liste que nous offrons au lecteur sous toutes réserves :

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
Agama, nourrice, mère adoptive.	Miami *okemina*, « mère » — Chipp. *Wégimind*, « aïeule, grand-mère ». — Alg. *okomis*, idem.

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
Ahispa, sœur (de femme).	Knistineau *n'issini*, « mon sœur cadette ». Chip. *nishimé*, id.
Aita, « père ».	Cree, *otta*, *ottawiy*. — Alg. *noch*, « mon père ». Ce radical paraît se retrouver dans un certain nombre d'autres familles de langues américaines ; ex. : Chippewayan, *zitah*, « mon père ». — Panis, *atiasch*. « père » — Tchinkitane, *ata*. — Tchouktchi, *atta*, *attaka*. — Aléoute, *athak*. — Groënlandais, *attata*. — Othomi, *tah*. — Mexicain, *tatli*.
Aitza, « pierre, caillou ».	Lenâpé, *aschsin*. — Chip., *assin*. — Alg., *asin*. — Cri, *assniy*. Le mot basque offre comme l'on sait une certaine affinité avec l'indo-européen.
Ama, « mère ».	Les affinités avec le basque sur ce point se manifestent spéc. avec certains dialectes n'appartenant pas à la source algique ; ex. : Ouglak-moutsche, *mama*. — Maïpure, *ma*.
Anaia, « frère ».	Alg., *kan*, *kanis*. — Chipp., *kânis*, « ami, frère ». Le mot basque offre des affinités ougro-finnoises.
Anna, « nourrice » (1).	Delaware (dial. de la Nouvelle-Suisse) *anna*, « mère » Potowatomi, *nanna* (terme d'affection), Alg. *Ka* — Chipp. *ga*, « mère », p. ex. dans *minga*, « mater mea ».

(1) Rappelons ici que le double *n* équivaut au *gn* fr. dans *agneau*.

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
	Des affinités doivent être signalées avec le mexicain *nantli*, le moxe *nana*, le tuscarora *anah*, le wyandot ou huron *aneheh*, le kinaïtze *anna*.
Azkena, « dernier ».	Alg. *ickwe* (pron. *ichkoué*). —Cree *iskweyateh*, chipp. *ishkwei*, *ishkwai*.
Bat, un.	Massachussetts, *pazuk*, — Mohégan, *pachoûk*, abenaki, *pézékun*. — Alg. *péjik*. — Chipp. *béjig*. — Skoffie, *pagsok*. — Montagnais, *peyok*. — Pénobscott, *pezouk*. — Canadien, *bégou*. — Etchemin, *bechkon*. Le mot basque offre quelques affinités avec le sémitique et les langues augro-finnoises.
Béderatsi, neuf (novem)	Lenâpé, *Peschkonk*. — Massach., *paskougen*.—Micmac, *peskounadek* Sankhikan, *peskon*.
Begia, œil.	Lenâpé, *wuschkinki*. - Chip., *ishking* ?
Bortz, *bost*, cinq.	Etchemin, *prenchk*. - Sankhikan, *parenach*, — Lenâpé, *palénach*. Le mot basque pourrait bien avoir une origine ougro finnoise.
Eskua, main.	Lenâpé et Sankhik. *Nachk*-Shawano, *neshka*. Nous avons vu que le *n* est parfois prosthétique dans les dial. algiq. D'un autre côté, l'on a exposé plus haut les raisons qui militeraient en faveur d'une origine latine à attribuer au mot basque.

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
Etchea, maison.	Alg. *viç* (pr. *wich*), hutte de castor. Le mot basque pourrait bien, on l'a vu plus haut, avoir une origine grecque ; cf. toutefois le chipp. *wigiwam*, « maison » ; cree, *iki*, « demeure ».
Gu, *guk*, nous.	Pénobscott, *kinou*, « nous tous ». — Lenâpé, *kiluna*, chipp. *kinowin*, etc., etc.
Haua, (*u*, en composit.); celui-ci, celui, il.	*O* préfixe de la 3e pers. possessive ou régime dans plusieurs langues algiques, ex. en alg. *okwisisan*, « son fils » de *kwisis*, « filius » ; *osakiha*, « il l'aime » de *sakih*, « aime-le » cree *oskât* « sa jambe », de *skât*, « crus » ; *opakwata*, « il le haïssait » de *pakwa* « haïr, détester ». Rappelons-nous le *o* régime de la 3e pers. dans l'hébreu *qetalo*, « occidit eum ».
Hauek, ceux-ci (pl. de *Haua*).	Alg. *okom*, pl. irrég. de *aam;* p. ex. dans *okom asapik*, « haec retia » de *asap*, « rete ».
Haurra, enfant, (peut-être pour un primitif *Habarra* comme *hurra*, noisette du lat. *avellana*).	Abenaki, *awan* montag. *awansis*, (petit enfant).
Hi, tu, toi (primitif *ki*).	Alg. chip. et Cree *ki*. — Lenâpé *k*. — Pénobs., *kil* c. f. aussi le pronom sing. de la 2e pers. en berber et les suffixes pronoms de la même

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
	personne en sémitique et en égypt.
Hora, chien.	Naranganset, *arim.*—Alg. *anim.* (prob. pour un primitif *alim*, *arim*, chip. *onim*, prob. pour *olim*, *orim*. cree, *arim*.
Ibaia, *ibaya*, rivière, fleuve (rac. *ib.*)	Cri, *sipiy*, « rivière ». — Alg, Knistineau et chip. *sipi*. — Lenâpé, *sipouy*. — Mohégan, *sippou*.
Lau, quatre.	Canadien *rau*. — Alg. *new*, prob. pour *Lew*. Le *n* algonkin paraît représenter souvent un *l* primitif. On en peut juger par les mots fr. introduits dans la langue; ex. : *nabien*, du fr. « la bière ». — *naminas*, du fr. « la mélasse » ; *Pan* pour Paul, *nékaié* pour « lait caillé ». — Cri, *newo*. — Chip *nio*. — Lenap. *newo*. — abénaki *yeou*.
Legarra, gravier, sable.	Alg. *nékaw*, « sable », chip., *négaw*. — Cree, *yekaw*.
Mia, *mihia*, langue.	Abénaki, *mirarou*. Massach, *minau*.
Mina, mal, douleur.	Alg., *mân*, mal. — Chip. *manâdad*. — Cree, *mag*.
Ni, je, moi.	Alg. chip. et cree, *ni*. — Lenâp. *n'*. — Pénobscott, *nin*, etc. c. f. les formes Berbères et le suffixe sémitique *ni*.
Nor, qui, lequel (inter-rog.).	Pénobscott *nékham*, « il, lui » et *nékhamon* « eux ». — Lenâp. *néka*, *nékama* et *nékamawa*. — Cree, *néki*,

BASQUE.	LANGUE ALGIQUE.
	« ceux-là, là-bas » *nema*, « cette chose-là »; *néhi*, « haec negotia ». La racine est visiblement *ni*; cf. les expressions berbères pour « eux, ils ».
Okhitu, vieux, usé par l'âge.	Alg., *kété*, « ancien, vieux, antique ». — Chip., *kitis*. Faut-il rattacher à cette racine, la particule *ki* ou *gi*, marque du passé dans les dial. algiques?
On, onek, il, celui-ci.	Alg. et Chip. *win*, « lui, elle ». — Cree, *anah*, « celui-ci ».
Oseba, « oncle ».	Abénaki, *n'esis*, « mon oncle ». — Cree *n'isis*, « frère de ma mère ». — Chip. *yishé* ? ?
Philza, intza, eau, écume (rac. *Philz.*)	Alg. *Pita*. — Cree, *pistew*. Le mot basque aurait-il quelque chose à faire avec le terme signifiant « eau » dans la plupart des dialectes algiques. On a en alg. *nipi* (la racine paraît être *bi*). Delaw. (Nouvelle Suède) *bi*. — Lenâpé, *bi*. — Minsi *m'bi*, « l'eau ». — Chip., *nibi*. — Ottawa, *nipisch*. — Mahégan, *n'bi*.
Sua, Suya, chua, feu.	Alg. *ickoté*, chip. *ashkoté*, *ishkoté*. — Cree. *iskutew*. — Aben. *scoutai*. — Montag. *cchoutou*. — Skoffie, *chkoutou*.
Sugea, « serpent ».	Mohég. *achgouk*. — Chip. *Yishigwé*, « serpent à sonnettes ».

L'euskara, on le voit, se rapproche des langues américaines, surtout par les pronoms, peut-être un peu par son système de numération, mais aussi et à un haut degré, par l'ensemble de sa physionomie et sa structure grammaticale. De telles ressemblances s'expliqueraient difficilement par le hasard ou même l'hypothèse d'un emprunt. Force nous paraît donc de recourir à celle d'une parenté originelle entre l'euskara et les dialectes algiques, mais dont les traces se seraient en grande partie effacées. Il est vrai, d'un autre côté, que les différences apparaissent nombreuses, mais cela n'offre rien de surprenant. Il faut tenir compte de l'énorme espace de temps écoulé depuis que les peuples qui les parlent ont cessé d'avoir la moindre relation les uns avec les autres, songer à quel point les milieux au sein desquels les uns et les autres se sont développés, les influences auxquelles ils ont été soumis apparaissent dissemblables. Le vocabulaire basque, ainsi que nous l'avons indiqué au commencement de ce travail, a dû être renouvelé plus d'une fois et d'autre part, les termes mêmes fondamentaux sont bien autrement sujets à changer de dialecte à dialecte chez des populations sauvages qu'au sein de races civilisées. Et puis, le génie même des langues américaines semble y rendre les racines particulièrement difficiles à reconnaître et à isoler. Tantôt elles se trouvent éliminées en grande partie au moyen des procédés morphologiques dont il a été question plus haut, tantôt au contraire elles se cachent pour ainsi dire, au milieu de leur cortège toujours nombreux d'affixes et de préfixes. C'est un fait bien constaté que

les familles linguistiques du nouveau monde, les plus étroitement apparentées par leur génie grammatical, tels que les idiomes algiques et mohawks-hurons ne possèdent à peu près aucune affinité lexicographique. Cependant les autorités les plus compétentes semblent aujourd'hui disposées à admettre une communauté d'origine pour les dialectes du Nouveau Monde, lesquels apparaissent généralement construits sur un type notablement différent de la plupart de ceux de l'ancien continent. Après tout, même sous le rapport lexicographique, le basque ressemble plus à l'algonkin dont il est séparé par toute l'étendue de l'Océan, que l'iroquois, parlé dans des régions limitrophes.

Un mot maintenant au sujet des dissemblanees qui se manifestent même dans le système grammatical. Sans doute, elles doivent forcément se montrer nombreuses au sein de langues dont les unes, tel que l'euskara ont servi d'organe à des populations depuis longtemps civilisées, tandis que les autres n'ont jamais été parlées que par des tribus de sauvages. Le basque, p. ex., possède un verbe substantif emprunté probablement à la famille indo-européenne; il forme sa conjugaison au moyen d'auxiliaires; ce qui pourrait bien-être simplement une imitation des procédés en vigueur au sein des dialectes romans. Rien d'analogue ne se manifeste p. ex. en algonkin, en lenâpé, en onondaga; c'est que ces derniers dialectes sont restés fidèles à leur génie propre et n'ont pas subi d'influence étrangère. L'euskara n'accole plus le pronom régime au nom comme le fait p. ex. le chippeway dans la phrase citée par Duponceau *Pontiakan womittigojiwog*

ogisakian, « Pontiac aimait les Français », litt. « Pontiac-illos gallos eos-amabat » Il ne fabrique pas des phrases entières d'un seul mot, par élimination des radicaux, comme ferait le lenâpé, et se borne à employer cet artifice grammatical pour obtenir des mots composés au plus de deux éléments.

Il ne sous-entend pas, non plus, le verbe substantif à la façon du chippeway; p. ex. dans *ni manitou*, « je (suis) un esprit »; *ni addik*, « je (suis) un chef »; du cree, dans *ni miyosin*, « moi beau » pour « je suis beau »; *nikaniyosin*, « je serai beau », litt. « moi beau à l'avenir » ou même comme en latin, dans la phrase « Homo infirmus, deus autem misericors ».

Enfin, ce qui nous semble plus important, le procédé désigné par M. L. Adam du nom de *dérivation verbale spécifique* et qui donne une allure si étrange à certains dialectes du Nouveau-Monde a, ou bien complètement disparu de l'euskara ou n'y a jamais été en vigueur. Ce procédé, on le sait, consiste dans l'adjonction à la racine verbale d'affixes (généralement de préfixes), qui indiquent l'instrument, le mode, l'organe par lequel une action est faite. Lesdites préfixes n'ont d'ordinaire aucune ressemblance avec les termes désignant l'objet ou l'instrument lui-même. Ainsi, en dakotah, nous trouvons :

1° *Pa*, indiquant l'action faite par la main; ex.: *paksa*, « briser avec la main »; *paksan*, « courber avec la main;

2° *Na*, marquant celle qui est faite au moyen du pied, d'où *naktan*, « courber avec les pieds »;

3° *Ya*, celle qui est faite avec la bouche;
4° *Ba*, celle faite avec un instrument tranchant;
5° *Bo*, l'action opérée en tirant ou en perçant.

En cree, l'on rencontre la finale *amew*, laquelle marque que l'action indiquée par le verbe a été faite en se servant des dents ; ex. : *takkwamew*, « il le mord » ; *otamew*, « il le saisit avec les dents ». Quant à la désinence *puyew*, elle désigne l'opération de la scie, de la lime, de la pierre à affiler ; ex. : *kiskipuyew*, « il le coupe en sciant ou en limant » ; *kinipuyew*, « il l'affile » ; *taskipuyew*, « il le divise en sciant ». etc. De même *huyew* sera la suffixe propre aux actions qui s'accomplissent sur ou dans l'eau ; ex. : *ajwahuyew*, « il le traverse, *le fleuve, le lac* ». Nous ne parlons pas ici, bien entendu, de certaines particules qui indiquent non pas la nature de l'action, mais celle de l'objet. On ne saurait mieux les comparer qu'aux nombreux préfixes génériques des dialectes bantous de l'Afrique australe. Leur emploi, au sein de la famille algique, semble bien moins répandu que celui des dérivés verbaux spécifiques. Cependant, nous pouvons citer en lenâpé les préfixes *as* pour les végétaux, *ga* pour les herbes sèches. Cette dernière syllabe semble, comme le fait observer Duponceau, une abréviation du verbe *gatchatawon*, « être sec ».

Il convient de voir en toutes ces différences le résultat de la culture et le fruit de la civilisation. Nous ne croyons pas mériter le reproche d'exagération en déclarant que le basque offre toute l'apparence d'une langue américaine, soumise depuis une longue suite de siècles à

l'influence des dialectes indo-européens. Nous ne voulons pas entrer du reste dans l'examen de la question de savoir où l'on devrait chercher le point de départ, le berceau primitif de la race euskarienne non plus que de celle du Nouveau-Monde.

L'identité fondamentale d'un certain nombre de mots Basques et Ougro-Altaïques indiquerait-elle un séjour primitif des ancêtres des Vascons dans les plaines de l'Europe Orientale ? Devons-nous admettre, comme le veulent plusieurs savants actuels qu'après la fin de la première période glaciaire, une longue bande de terre s'étendit depuis le nord-ouest de notre continent jusqu'aux Etats-Unis et au Canada. Les aborigènes de l'Europe auraient passé par là pour aller peupler l'Amérique ? La solution de ces divers problèmes est, sans doute, plutôt de la compétence des géologues que des linguistes. Bornons-nous à faire observer qu'à mesure que l'on s'avance de l'Extrême-Orient vers les contrées occidentales, le caractère des idiomes paraît se modifier d'une façon progressive. Les langues de l'Asie orientale, telles que le chinois, n'ont, pour ainsi dire, pas de grammaire, et leur vocabulaire se compose surtout de racines isolées. Un commencement de développement grammatical se manifeste en turk, en mogol, en un mot, dans les dialectes de la Haute-Asie. Plus à l'ouest, nous rencontrons les familles à flexion telles que les dialectes sémitiques et indo-européens.

Enfin, lorsque nous atteignons le rivage de l'Atlantique, nous rencontrons le Basque, type assez bien conservé des dialectes polysynthétiques, remarquable à la fois par le petit nombre de ses racines et la com-

plication de son système grammatical. Enfin, ces derniers caractères se retrouvent plus accentués que partout ailleurs chez les populations primitives du Nouveau Monde.

POÉSIES

POÉSIES

LA FÊTE DE LA RENTRÉE

AU LYCÉE MALHERBE (Lycée de Caen)

Par M. Edmond SAUTEREAU,

Membre titulaire.

A bientôt, jeunes gens, le travail et l'étude !
Des vacances la fête aujourd'hui dure encor :
Et quelqu'un m'a tout bas dit : « En fait de prélude,
Des vers, et, s'il se peut, ornés de rimes d'or ! »

Soit ! Mais par quel prodige et par quelle magie
Faire durer pour vous tous les bonheurs d'hier,
Et vous fortifier contre la nostalgie
Du logis paternel et de son cher foyer ?

Vos cœurs, qui de partout nous reviennent fidèles,
A mille objets aimés pour nous disent adieu.
Par quel charme obtenir qu'à défaut d'hirondelles
Pour vous le ciel d'octobre ait encore du bleu ?

Les vacances pour vous, fils de la Normandie,
Enfants de ce terroir superbe et plantureux,

Ce n'est pas seulement la liberté, grandie
Par dix mois de travail ardent et généreux ;

Ce n'est pas seulement d'un père et d'une mère
L'accueil hospitalier fêtant votre retour,
Et le plaisir, au sein d'une famille chère,
De vous sentir l'objet d'un mutuel amour :

C'est encore, à l'aspect de la terre natale,
Ce charme enveloppant, mystérieux, secret,
Qui monte de partout et de partout s'exhale,
Des grèves, des sillons, des bois et du guéret ;

C'est la chanson des flots et de la mer immense ;
Dont les vagues pour vous ont de doux bercements ;
C'est l'odeur des vergers, c'est la fraîche romance
Qui murmure au matin dans les pommiers normands ;

C'est, parmi les senteurs de foin, d'herbe sauvage,
Le hennissement fier des poulains de pur sang,
Et la sieste, à l'abri du buisson, dans l'herbage,
A l'aspect du troupeau bêlant ou mugissant ;

C'est la fuite insensible et pleine de délices
Des heures, que l'on est tout heureux d'oublier,
En suivant du regard le vol et les caprices
Du papillon, ou bien d'un rêve familier.

Comment donc à vos yeux prolonger le prestige
De ce riant passé, tout plein d'enchantements ?
Comment éterniser la rose sur sa tige
Et soustraire vos cœurs aux découragements ?

Cela pourtant se peut. Une douce pensée
Ici vient tout à coup de s'emparer de moi :
Vous êtes de bons fils, et c'est dans ce Lycée
Que vos pères ont pris le travail pour leur loi.

Oui, sur ces mêmes bancs où, Normands du Bocage,
Des plaines et de Caen, vers nous vous accourez,
Vos pères avant vous sont, dès leur plus jeune âge,
Venus avec entrain s'asseoir en rangs serrés.

Comme vous, ils étaient amateurs de vacance ;
Comme vous, ils savaient en jouir longuement ;
Leur cœur de la nature écoutait l'éloquence,
Puis, quand il le fallait, ils revenaient gaîment.

Ils accceptaient leur tâche en jeunes gens dociles,
Qui savent que l'on doit savoir faire deux parts
Des jours que Dieu nous donne, et qu'aux loisirs faciles
Doit succéder l'effort, les retours aux départs.

Ils savaient que telle est la loi de l'existence,
Que les plaisirs n'y sont sincèrement goûtés
Qu'autant que leur douceur est une récompense
Et que nous les avons par la peine achetés.

Et vos pères étaient des écoliers honnêtes,
Et c'est à leur travail, et c'est à leurs vertus
Qu'aujourd'hui vous devez d'être ce que vous êtes.
Certains maîtres encor sont de ceux qu'ils ont eus.

Cette maison pour vous n'a donc rien de farouche.
Tout conspire, au contraire, à vous la faire aimer,
Vos pères, leur jeunesse et sa voix qui vous touche,
Appel auquel vos cœurs ne peuvent se fermer.

Mais que dis-je ? A côté du souvenir des vôtres,
Cher à vos cœurs pieux de fils reconnaissants,
Dans ces murs vénérés il en est encor d'autres,
Que vous ne pouvez pas ne pas garder présents.

Dans ce parloir antique, où vos sœurs et vos mères
S'en viennent si souvent converser avec vous,
Et vous poétiser ces murailles austères
Par leur chère présence et leurs baisers si doux,

Ces bustes, où d'abord votre regard se pose,
Lorsque d'un pas léger vous franchissez le seuil,
De quoi vous parlent-ils, qui ne soit grandiose,
Et ne doive remplir vos cœurs d'un juste orgueil ?

Près d'un naturaliste à la science nette,
C'est Leverrier, qui seul, dans l'océan des cieux,

Rien que par le calcul, découvrit sa planète,
Et devina Neptune, invisible à ses yeux.

Oui, c'est l'infatigable et célèbre astronome,
Qui consuma ses jours à sonder l'infini ;
Et puis, exemple rare aussi, c'est un jeune homme,
Dont le nom à jamais demeurera béni.

C'est Bérard! A Saint-Pair, un prêtre et son élève
Se baignent. Tout à coup l'élève est en danger.
Le prêtre en vains efforts s'épuise. De la grève
Bérard a vu le drame, et Bérard sait nager.

Il s'élance. Et d'abord il ravit à la lame
L'écolier, qu'entraînait au large un flot sournois.
Mais à son tour le prêtre en danger le réclame.
Bérard alors s'élance une seconde fois.

Il dispute à la mer cette nouvelle proie.
Il atteint, il saisit enfin le naufragé.
Mais lui-même enlacé par l'homme qui se noie,
Il disparaît et meurt avec lui, submergé.

Eh bien ! ce grand savant, dont l'illustre mémoire,
Comme l'étoile au ciel, vit immortellement,
Ce sauveteur, qui, mieux qu'aux fastes de la gloire,
Au nombre des martyrs est par le dévoûment ;

Ils furent tous les deux enfants de ce Lycée,
Et sublime leçon, vous ne pouvez les voir,
Sans que devant vos yeux leur image placée
Vous dise : « Ayez, comme eux, héroïsme et savoir ! »

BELLÉROPHON

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Bellérophon, héros de gloire revêtu,
S'est — à force d'exploits, à force de vertu —
Concilié le roi de la vaste Lycie
Iobatès l'a pris pour gendre, et l'associe
Aux honneurs comme aux droits de son royal pouvoir.

C'est que Bellérophon, s'essayant au devoir
De sujet, a vaincu de ses mains magnanimes
L'Amazone au trait sûr, le peuple des Solimes,
Et qu'il a, sur Pégase obéissant au frein,
Terrassé de sa lance à la pointe d'airain
L'être vertigineux dont Typhon est le père,
Et noyé dans son sang les feux de la Chimère.

***

Mais voici qu'admiré du peuple qu'il défend,
Cher aux siens, cher à tous, père et roi triomphant,
Bellérophon, pareil à l'homme qui se noie,
Se sent, du faîte auguste où rayonnait sa joie,

Glisser hors de la vie, et sombrer lentement
Aux flots silencieux d'un morne accablement.
Jour à jour, il descend, plus morose et plus sombre,
D'un incurable ennui les échelons sans nombre.
Rien ne le touche plus. Femme, enfants, royauté,
Sont pour lui sans éclat, sans amour, sans beauté ;
Et—comme un fruit trop mûr tombe perdu dans l'herbe—
Tous les beaux sentiments, dont sa vertu superbe
Invoquait, pour agir, le ressort ou l'appui,
Ont roulé de son cœur dans ce néant d'ennui.
La disproportion qu'il a toujours trouvée
Entre la chose atteinte et la chose rêvée,
A pour jamais glacé dans son cœur sans espoir
Jusqu'au désir, jusqu'à la force de vouloir.
C'est ainsi qu'il a pris en un dégoût suprême
Sa maison, sa cité, — les autres et lui-même,
Et qu'il s'est, pour goûter le silence et l'oubli,
Naufragé du destin, dans l'ombre enseveli.

∴

Il a quitté sa femme, et son trône, et sa ville,
Pour cacher, aux déserts, son désespoir tranquille.
Et là, dans la forêt sinistre d'Aléion
Où jamais du soleil ne perce un clair rayon,
Où hurle, jour et nuit, la louve inassouvie,
Il traîne, triste et seul, sa lamentable vie.
A lui-même odieux, du destin vil rebut,

Il fatigue ses pas sans pensée et sans but, —
Sans autre but, du moins, que d'échapper à l'homme,
— L'homme esclave ou tyran, tigre ou bête de somme,
Plus lâche que le loup qui rôde au fonds des bois ..
Or, un jour qu'enfin las, comme un cerf aux abois
Au bord d'une onde claire il reposait sa course :
« Bellérophon, lui dit la nymphe de la source, —
« Roi cher au peuple, père heureux, heureux époux,
« Ta fortune a contre elle armé les dieux jaloux. »

Le héros l'entendit et secoua la tête.

Pour attirer sur soi la divine tempête,
Sa vie aux longs travaux payés d'un peu d'honneur
N'a jamais étalé l'orgueil de son bonheur.
Non, ce n'est pas cela. La nymphe s'est trompée.

* * *

Et du ravin profond, à la pente escarpée,
Il se reprit à fuir; et de son cœur meurtri
L'angoisse, à chaque pas, s'exhalait dans un cri.
Il songeait :

« L'homme est vil, — mais la nature est pire...
« Où donc est sa douceur ? Ou donc est son sourire ?
« Où donc s'est envolé, s'il exista jamais,
« Le charme attendrissant des choses que j'aimais ?...
« Où donc, m'abandonnant à mes regrets moroses,
« Ont fui de l'Aube en pleurs la rosée et les roses ;

« Du vent et des ruisseaux les soupirs infinis ;
« Les parfums des grands bois, les chants confus des nids,
« Et dans l'azur profond la nuit aux sombres voiles
« Lâchant et rappelant l'essaim d'or des étoiles ?...
« O désillusion ! Cela n'existait pas.
« Rien n'est réel que la douleur et le trépas.
« Quant à ces vains décors que cieux et terre étalent,
« Mes yeux sont dessillés, — et je sais ce qu'ils valent,
« L'Aube est triste et glacée — ainsi qu'il sied, d'ailleurs ;
« A l'heure qui rappelle aux travaux, aux douleurs
« Les mortels oublieux du joug qu'il faut reprendre ; —
« Le vent me semble fou ; j'écoute, et crois entendre
« Des cris de désespoir dans les bruits du torrent ;
« L'odeur des bois se change en miasme écœurant,
« Et, d'étoiles plaqué, sous la nuit ténébreuse,
« **Le ciel morne a l'aspect d'une face lépreuse.**
« Tout ment, tout est hideux... »
« — Héros, dit une voix,
« — La grande voix de Pan qui rêvait dans le bois, —
« Héros, ronge ton cœur en ta détresse amère !
« Voilà ce que l'on gagne à tuer la Chimère. »

VIVIANE

Par le Même.

I

Dans la forêt de Brocéliande,
Autour du noir dolmen où dort
Merlin, épargné par la mort,
Les Nains bondissent sur la lande.

Dans la clairière ils vont dansant
Et rasent du pied la bruyère.
Hurlant, riant, dans la clairière
Leur ronde va s'élargissant...

— La vaste enceinte est enfin libre.
Les Nains se sont éparpillés;
Et des bois au loin réveillés
A leurs cris joyeux l'écho vibre.

La vaste enceinte est libre enfin; —
Et du dolmen resté dans l'ombre
La lune encadre l'arche sombre
D'un mince filet d'argent fin.

II

O Lune, qui portais le doux nom de Diane,
Quand sur le mont Latmos, l'effleurant d'un rayon,
Tu visitais jadis le bel Endymion, —
C'est toi qui viens encor réveiller Viviane !

Car elle n'est pas morte, et ne mourra jamais,
Celle qui des grands bois, des lacs et des sommets
Garde en ses yeux la paix, la transparence et l'ombre;
La fée aux cheveux blonds comme l'or des moissons,
Qui parle, — et dont la voix fait dans tous les buissons
Éclore des chansons sans nombre !

Au baiser du rayon, qui touche son beau corps
Diffus, comme un parfum, dans le sommeil des choses,
Viviane s'éveille; et sur ses lèvres roses
Le bonheur de revivre éclate en frais accords.

●

Elle rit à la joie, à l'amour, à la vie
A la nature immense en elle épanouie,
Qui palpite en son cœur, et dont son cœur est plein.
Elle rit... Mais le rire expire sur sa bouche :
La fée a reconnu la lande âpre et farouche
Et le dolmen où dort Merlin

« O mon doux enchanteur ! mon amant ! mon poète !
Dit Viviane ; ô toi, qui dors d'un lourd sommeil, —

Que l'appel de ma voix, qui sonne ton réveil,
Rouvre tes yeux fermés et ta bouche muette !

« Entends-moi ! lève-toi ! Sors de l'ombre, et revis !
Revis ! — et que nos cœurs d'amour inassouvis
Battent le même rythme, et s'enivrent encore
Du ciel bleu, de l'étang qui luit au fond des bois,
De l'odeur de la sève, et des bruits et des voix
Que l'auguste Nuit fait éclore ! »

— Et voici qu'émergeant du tombeaux des aïeux
Que couvre le dolmen aux informes pilastres,
Merlin, beau comme un dieu, sous la clarté des astres
Apparait, évoqué par la fée aux doux yeux.

Sa barbe et ses cheveux sont de neige ; mais l'âge
N'a ni glacé son cœur, ni flétri son visage.
Sa taille est d'un héros ; son front, d'un immortel.
Il s'avance, il regarde, et reconnait sa fée ;
Il tremble, — et d'une voix par la joie étouffée :
« J'accours, dit-il, à ton appel.

« J'accours, je te revois, — et ce n'est plus un rêve !
Sur ton sein, où la vie afflue en frémissant,
Sur ton cœur, où l'amour palpite avec le sang,
Mon rêve d'outre-tombe en extase s'achève...

« Ma muse aux blanches mains, ma fée aux cheveux d'or!
Réchauffe à tes baisers, pour qu'il te chante encor,

Mon génie assoupi, vibrant sous ton étreinte !
O ma fée ! ô ma muse ! à tes baisers de feu,
Je sens, comme un mortel envahi par un dieu,
Se rallumer mon âme éteinte... »

Et dans ses bras de lys Viviane enfermant
L'enchanteur qui l'implore et qu'enivre sa grâce :
« O mon poète aimé, lui dit-elle à voix basse,
De ce cœur tout à toi sois l'éternel amant !

« Quels que soient nos destins, ta part est la meilleure.
Tu dors, rêvant l'amour ; moi, je veille et je pleure...
Je languis dans l'attente, — et c'est toi que j'attends.
Sans toi, ma vie est triste, obscure, inconsciente,
Et sans toi, ma pensée indécise et fuyante
Naît et s'efface en même temps.

« Ami, viens de ma vie — étrange et vague emblème —
M'interpréter le sens, deviné par ton cœur ;
Viens ! — et que ton amour, d'un autre sphinx vainqueur,
T'explique ma pensée — et l'explique à moi-même...

« O mon doux enchanteur ! dans tes chants, dans tes vers
Peins ma forme ondoyante et mes aspects divers,
Tels qu'on m'admire en eux, et qu'on m'y reconnaisse !
Mais, en joignant ainsi l'idéal au réel,
Garde-moi ton amour, — et pour moi reste tel
Qu'aux jours enfuis de ta jeunesse ! »

Et Merlin à son tour :

« O fée, écoute-moi.
Mon amour est sans borne, et ma science est brève.
Mais tout ce que je sais, et tout ce que je rêve,
C'est toi qui me l'appris, — car je le vois en toi.

« Des ruisseaux et des bois au grave et doux murmure
Tout l'onduleux frisson flotte en ta chevelure ;
L'émeraude des lacs se reflète en tes yeux ;
L'amoureux rossignol et la vive alouette
Ont appris, aux chansons que ta bouche répète,
Leurs chants — ou plaintifs ou joyeux.

« Tout ce qu'ont de douceur, de beauté calme et pure
La montagne, la mer, la plaine et la forêt,
Dans ton charme fluide éclate et m'apparaît, —
Et c'est à travers toi que je vois la nature.

« Et pour tout, c'est ainsi. Le lys c'est ta candeur ;
La rose, en rougissant, se teint de ta pudeur ;
Ton amour resplendit dans le couchant en flamme ;
La mer à son roulis berce tes songes d'or,
Et le ciel n'est si haut que pour qu'en plein essor
S'y puisse déployer ton âme !

« Quand sur les bois mouillés un soleil de printemps
Fait, sous la nue en pleurs qu'un rayon d'or traverse,
Chatoyer l'arc-en-ciel ondulant dans l'averse,
J'y vois, j'y reconnais ta robe aux plis flottants...

« Vois-tu, ma Viviane ! en ce monde où tout passe,
C'est toi, c'est ta splendeur, c'est ton rythme et ta grâce
Qui de ce Tout fuyant font la réalité ;
Plus haute que le ciel, plus douce que la rose,
C'est toi que je retrouve au fond de toute chose, —
Et rien n'est vrai que ta beauté ! »

« — Ah ! comme ton amour, réplique Viviane,
M'entraîne à son élan, m'enchante à sa douceur !
Pour parfumer ta vie et retenir ton cœur,
Je voudrais en retour être fleur et liane !

« Mais ton amour t'égare, — et les beautés qu'en moi
Tu vois s'irradier sur le monde, c'est toi,
Hélas ! qui m'en revêts, aveugle de tendresse.
C'est pure illusion, — je le sais ; et pourtant
Ton erreur est touchante — et, tout en protestant,
Mon cœur l'accueille et la caresse...

« Ah ! pour la prolonger, du moins, jusques au jour,
Bois sur ma lèvre assez d'ivresse, ô mon poète,
Pour voir dans l'univers, ma beauté qu'il reflète,
Et dans moi, l'univers que remplit ton amour ! »

III

Leurs lèvres se cherchaient encore, —
Quand une barre s'allongea,
Première lueur de l'aurore,
Dans le ciel pâlissant déjà.

Sous le ciel pâle, la clairière
D'un brouillard flottant s'argenta ;
Du fond de l'ombre forestière,
Clairon du jour, le coq chanta...

— Et tandis que l'essaim des gnômes
S'enfuit devant l'aube, à grands cris,
Les amants, comme deux fantômes,
S'effacent dans le brouillard gris.

Dans le brouillard gris, Viviane
S'efface, — et de son corps charmant
L'âme en fuite voltige et plane,
Éparse dans le bois dormant ;

Et Merlin dans l'ombre étouffée,
Sous le dolmen lourd et trapu,
Pour y revoir sa douce fée,
Reprend son rêve interrompu.

A JEAN-FRANÇOIS MILLET

Par M. Alex. PIEDAGNEL,

Membre correspondant.

Ah ! combien tu l'aimais, cette terre féconde
D'où sortent, radieux, les blonds épis sacrés !
Le chêne t'a parlé, dans la forêt profonde ;
Les oiseaux amoureux te contaient leurs secrets.

La source, le buisson, l'herbe, la fleur champêtre,
Le vieux roc, caressé par le soleil levant,
Quand tu les admirais, semblaient te reconnaître,
Et te dire : Merci ! pour ce culte fervent.

Les humbles t'ont conquis. — Patients, énergiques,
Courbant leurs fronts hâlés, bêchant avec ardeur,
Fanant, sarclant, glanant, tous tes héros rustiques
Apparaissent, remplis d'une austère grandeur.

Ta vie était cachée, et ton puissant génie
S'affirma par ton œuvre et non par des discours ;
Simple et grave, au milieu d'une famille unie,
Tu travaillais pour elle, en observant toujours !

Que de luttes, jadis ; que de rudes épreuves !
La foi te soutenait, ô noble paysan ;
Et, fidèle à l'Art pur, épris des routes neuves,
Du Vrai seul tu voulus te montrer partisan.

Trop longtemps tu semas sans récolter la gerbe,
Maître robuste et fier, ennemi du repos !
Ton habile crayon et ton pinceau superbe
Ont cependant ouvert des horizons nouveaux.

Mais voici la moisson ! Reçois ta récompense :
La gloire arrive enfin... Tu n'entends pas sa voix,
Car tu dors, ô chercheur ! dans l'éternel silence,
Auprès de tes bergers, à l'ombre de tes bois.

AU COMTE DE M***

SUR LA MORT DE SA JEUNE FEMME

Par M. Paul HAREL,

Membre correspondant.

Je préfère aux âmes très fortes
Ceux dont les yeux restent baignés,
Et qui, songeant aux pauvres mortes,
Ne seront pas des résignés.

Ceux-là pleurent, sans qu'on les voie,
Le grand amour, le vrai, — le seul !
Ils ont laissé toute leur joie
Aux plis funèbres du linceul.

Ils avaient fait, devant l'aurore,
Cœur à cœur, des pactes si beaux,
Que les serments durent encore
Dans la nuit froide des tombeaux.

O femme, unique fiancée,
J'ai mon regard sur tes yeux clos ;

Tu m'avais donné ta pensée :
Je te garde tous mes sanglots.

Ange, les mots de pure flamme
Que nous avons dits autrefois,
Toujours élevés vers ton âme,
Feront toujours trembler ma voix.

Et, dans la mort, s'il est possible,
Que ton amour me soit rendu,
Je réclame au monde invisible
Tout le bonheur que j'ai perdu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat., etc., soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des travaux histor. au Min. de l'Inst. publ.
Conservatoire des Arts et Métiers.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Musée Guimet.
Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
Société des Antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc. agric., arts et belles-lettres.

Alençon. Société historique et archéolog. de l'Orne.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Argentan. Le Cidre et le Poiré, revue normande.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais.
Autun. Soc. Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Belfort. Société Belfortaine d'émulation.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique
— Sociétés d'études des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône. (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société Linnéenne de Normandie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agriculture, etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéol.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du départ. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.

Havre. Société des sciences et arts agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.

Périgueux. Société hist. et archéolog. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Roubaix. Société d'émulation.
Rouen. Société libre d'émulation.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Saintes. Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
Saint-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique franco-hispano-portugaise.

Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Bucarest. Institut météorol. de Roumanie.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (*Le*). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.

Colombie. Société de médecine.
Colombus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Acad. roy. Danoise des sc. et des lett.
Cordoba. (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques. (Italie). Académie de Lucques.
Lund. (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomica national de Tacubaya.
— Observatorio meteor. magn. central.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa. (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sc. naturelles, etc.
— American philosophical society.
Pise. Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Prague. Académie tchèque de l'Empereur François-Joseph.
Rio-de-Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
Rivista di artigliera e genio.
San-Francisco. (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.

Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Sidney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Torento. (Canada). Canadian Institute.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Topeka. (Kansas, Am. du N.), Acad. des sciences.
Vienne. (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1893.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1892-1893

MM.

DE SAINT-GERMAIN, *président.*
TRAVERS (ÉMILE), *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

DE SAINT-GERMAIN, *président*, } membres de droit.
GASTÉ, *secrétaire*, } membres de droit.
CARLEZ, *vice-secrétaire*, } membres de droit.

LIGNIER, } membres élus.
VILLEY (EDM.), } membres élus.
BEAUJOUR (S.), } membres élus.
BARETTE, } membres élus.
BÜCHNER. } membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 26 mai.	BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'Ecole de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1878 22 mars. BERJOT, chimiste.
1878 29 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin. HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.
1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars. LEBRET, député, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv. VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév. GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1887 25 fév. BOURIENNE (Dr), directeur de l'Éc. de médecine.
1887 25 fév. FAUVEL (L.), président du Tribunal civil.
1889 25 janv. LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév. LETELLIER, prof. au Lycée.
1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. au Lycée.
1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 27 fév. LE REBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général.

Date de l'élection

1891 22 mai. BRUNEAU, prof. d'hist. au Lycée.
1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (COMTE DE), président de la Soc. d'Agr. et de Com.
1892 26 fév. LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars. VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin. BIGOT, chargé du cours de géologie à la Faculté des sciences.
1893 27 janv. COLIN (A.), prof. agrégé à la Faculté de droit.
1893 24 mars. BIVILLE, prof. agrégé à la Faculté de droit.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1850 25 nov. LE BOUCHER (1), prof. honor. de la Faculté des sciences, à Livry, près Caumont.
1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (2), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.
1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

Date de l'élection ou de la nomination.

1873 24 juin. MAHEUT (1), prof. honoraire à l'École de médecine.

1853 25 nov. GIRAULT (2), prof. honoraire à la Fac. des sciences.

1872 26 janv. CHAUVET (3), prof. hon. à la Fac. des lettres.

1879 28 fév. FAUVEL (Adolphe) (4), juge de paix.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (5).

Date de la nomination.

MM.

1851 28 nov. AKERMANN, ant., à Londres.

1854 24 fév. ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.

1861 29 nov. ANQUETIL, insp. d'acad. honoraire, à Versailles.

(1) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(4) Date de l'élection de M. A. Fauvel, comme membre titulaire.

(5) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1875 28 mai. BAVELIER, ancien avocat au Conseil d'État.
1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.
1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.
1893 22 déc. BERNIER (abbé), prof. à l'institution Sainte-Marie, à Tinchebray.
1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884 22 fév. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.
1879 28 nov. Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1862 28 nov. BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
1865 28 juill. BLIER (Paul), prof. hon. à Coutances.
1843 25 mars. BOCHER, sénateur, à Paris.
1867 28 juin. BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien prem. prés., à Bernay.
1885 26 déc. BOREUX, ingénieur des ponts et ch., à Paris.
1851 25 juill. Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
1840 27 mars. BOULATIGNIER, anc. prés. de section au Conseil d'État, à l'Étoile (Jura).
1891 27 nov. BOUQUET (l'abbé), aumônier du Lycée Saint-Louis, à Paris.
1886 28 mai. BOURMONT (Amédée DE), à Paris.
1852 22 nov. BOUTMY, directeur de l'École libre des sc. polit., à Paris.
1888 24 fév. BOVET (Alp.), prés. de la Soc. d'émul. de Montbéliard.

Date de la nomination.

1873 25 avril. BRÉHAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.
1888 28 déc. BRÉARD (G.), à Versailles.
1853 22 juill. BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.
1877 22 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.
1893 28 avril. BRUAS (Alb.), ancien magistrat, à Versailles.

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit de Lyon.
1862 28 fév. CAMARA-LEME (DA), à Madère.
1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.
1858 26 nov. Mme CAREY, poète angl., à Brixham.
1871 24 avril. CARLEZ (Christian), prof. au lycée de Rennes.
1859 25 nov. CHARENCEY (le comte DE), à Paris.
1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.
1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ul.), à Valence.
1851 23 mai. CHENNEVIÈRES (le marquis DE), anc. direct. des Beaux-Arts, à Paris.
1888 28 déc. CHRISTOPHLE, gouvern. du Crédit foncier.
1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Académie française, à Paris.
1886 28 fév. COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).
1886 25 juin. COURAYE DU PARC, sous-biblioth. à la Bibl. nat.

Date de la nomination.

1884 22 fév. CRÈVECŒUR (Robert DE), à Paris.
1892 22 janv. CROIZIER (le marquis), présid. de la Soc. acad. indo-chinoise, à Paris.
1853 23 déc. CUSSON, sec. de la mairie, à Rouen.
1868 25 nov. Mme DACHÉ, poète, à Bayeux.
1855 27 nov. DANBÉ, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, à Paris.
1860 26 déc. DECORDE, ancien sec. de l'Acad. de Rouen.
1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.
1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.
1890 24 janv. DESDEVISES DU DÉZERT (G.), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
1889 28 juin. DESLANDES (l'abbé), curé de Robehomme.
1870 27 mai. DIGUÈRES (DES), de la Société des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).
1877 28 déc. DITTE, professeur à la Faculté des sciences, Paris.
1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.
1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, ancien insp. d'Acad., à Strasbourg.
1879 26 déc. DURET, ancien prosecteur à la Fac. de médec. de Paris.
1884 28 mars. EGGER (Victor), professeur à la Fac. des lettres de Nancy.

Date de la nomination.

1849 23 mars. ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingénieur gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1859 27 mai. ESTAINTOT (le comte D'), avocat à Rouen.

1856 26 janv. FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.

1889 22 mars. FARCY (DE), à Château-Gontier.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibl. de Vire.

1869 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1871 24 mai. FERRAND, ancien préfet, à Amiens.

1856 25 janv. FERRIÈRE (Hect. DE LA), littérateur à Paris.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lycée de Versailles.

1883 25 mai. FINOT, arch. du dép. du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1886 23 déc. FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Nantes.

1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof. à Cherbourg.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).

1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat à Bayeux.

1887 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Orne).

1889 25 janv. GRANGES DE SURGÈRES (marquis DE), à Nantes.

Date de la nomination.

1887 25 fév. GRAVIER, à Rouen.
1883 25 mai. GUÉRIN, bibliothécaire, au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Paris.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à North-Runcton. (Norfolk).
1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Echauffour (Orne).
1851 23 mai. HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'acad.
1885 27 nov. HENRY (Edm.), anc. député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.
1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.
1860 23 nov. HUARD (Ad.) h. de lettres, à Paris.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).
1883 28 déc. JACQUEMART (Dr), à Paris.
1884 28 nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. adm. de la marine, à Brest.
1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.
1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'École des Chartes, à Paris.

Date de la nomination.

1842 24 juin. LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'hist. en retraite, à Granville.
1884 28 nov. LEBRETON (Gaston). dir. du Musée céram., à Rouen.
1869 23 juill. LEBRETON, prov. du Lycée de Saint-Brieuc.
1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), à Coutances.
1875 28 mai. LECESNE, cons. de préf., à Arras.
1881 22 juill. LE CORNU, ing. des mines, à Paris.
1886 26 fév. LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.
1885 13 mars. LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.
1853 27 mai. LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.
1884 25 avril. LEMAITRE, président du Tribunal, à Argentan.
1852 23 janv. LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.
1892 25 mars. LEPINGARD, président de la Soc. d'arch. de Saint-Lo.
1884 28 mars. LEREBOULLET, docteur, à Paris.
1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.
1855 27 juill. LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé (Orne).
1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1853 27 mai. LIAIS (Em.), anc. maire de Cherbourg.
1881 29 avril. LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.
1883 28 déc. LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

Date de la nomination

1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.
1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, à Bernay.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.
1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.
1868 27 nov. MARIE, prof. à l'Éc. de dr. de Rennes.
1885 13 mars. MARLIÈRES, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
1871 24 nov. MARSY (le comte DE), directeur de la Soc. franç. d'Archéol., à Compiègne.
1856 25 janv. MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.
1848 22 déc. MÉNANT, membre libre de l'Institut, à Rouen.
1844 23 juill. MERGET, ancien professeur à la Fac. des sc. de Lyon.
1869 24 déc. MÉTIVIER, insp. gén. hon., à Paris.
1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière, (Nièvre).
1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.
1840 24 janv. MOLCHNET (Dom.), sculpt., à Paris.
1881 23 déc. MONOD (H.-C.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.
1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.
1893 28 juill. NOURY, secrétaire de la Soc. libre d'émulation, à Rouen.

Date de la nomination.

1893 24 nov. NYROP (Ch.), prof. à l'Université de Copenhague.

1887 24 juin. OGIER D'IVRY (le comte), capitaine commandant au 9e hussards.

1859 26 nov. OLIVIER, inspecteur gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.

1863 19 déc. PELLERIN, avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.

1860 23 nov. PÉRIN (Jules), avocat, à Paris.

1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq. à Londres.

1871 27 juill. PÉZERIL, intend. militaire en retraite, à Versailles.

1872 25 mai. PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.

1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).

1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.

1881 24 juin. POINCARRÉ, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1862 25 juill. POTIN (Alph.), h. de lettres, à Paris.

1862 24 avril. POUTHAS, proviseur au Lycée de Valenciennes.

1872 25 janv. RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.

1840 27 nov. RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.

1854 28 avril. REINVILLIER (Dr) à Paris.

1862 25 juill. RIBEYRE (F.), h. de lettres, à Paris.

1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat à Nantes.

Date de la nomination.

1851 25 juill. ROZIÈRES (DE), sénateur à Paris.
1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur à Paris.
1878 27 déc. SERVOIS, garde général des Archives, à Paris.
1860 28 déc. SEZZI (Mme Esther), à Paris.
1840 30 déc. SICOTIÈRE (DE LA), sénat. à Alençon.
1840 28 fév. SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872 22 mars. SOREL (Alb.), économiste, à Paris.
1866 24 juin. THEUREAU, h. de lettres, à Paris.
1868 23 avril. THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1869 27 févr. TROCHON, avocat, anc. mag., à Tours.
1873 23 déc. VALLÈS, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869 26 fév. VAN BASTELAER, nat., à Bruxelles.
1889 22 nov. VIMONT, ancien prof., à Argentan.
1893 24 nov. VISSIÈRE, premier secrétaire de la légation de France, en Chine.

1869 24 déc. WIESENER, ancien prof. d'histoire au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1892-93)

Membre titulaire

JOLY (A.), doyen honoraire de la Faculté des lettres.

Membres correspondants

BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.
HUE DE CALIGNY (marquis), corresp. de l'Institut.
JOUAUST, éditeur, à Paris.
LENOËL, sénateur, à Paris.
MAURY, direct. honor. des Archives nat., à Paris.
PONTGIBAUD (COMTE DE), à Fontenay (Manche).

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret, autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je légue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un **an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies,** afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Pages

QUELQUES EXPÉRIENCES A PROPOS DE LA SURÉBULLITION, par M. NEYRENEUF, membre titulaire. . 3

EXPÉRIENCES FAITES SUR LE SUPPLICIÉ TARDIEU, A L'INSTITUT PHYSIOLOGIQUE DE CAEN, relation de M. le Dr FAYEL, membre titulaire 18

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

BOSSUET. LETTRES ET PIÈCES INÉDITES OU PEU CONNUES, recueillies par M. Armand GASTÉ, secrétaire de l'Académie 3

FRAMERY, LITTÉRATEUR-MUSICIEN, par M. Jules CARLEZ, vice-secrétaire de l'Académie 62

LE CONTRE-AMIRAL BARON HAMELIN, par M. Charles BRÉARD, membre correspondant 118

VUES POLITIQUES ET SOCIALES DE PASCAL, par M. J. DENIS, membre titulaire. 184

UN SAUVETEUR DE MONUMENTS PENDANT LA RÉVOLUTION, par M. Gaston LAVALLEY, membre titulaire. 217

De la parenté du basque avec divers idiomes des deux continents, par M. le comte de Charencey, membre correspondant 241

POÉSIES.

La fête de la rentrée au Lycée Malherbe (Lycée de Caen), par M. Edmond Sauterbau, membre titulaire 315

Bellérophon, par M. Paul Blier, membre correspondant 321

Viviane, par le Même 325

A Jean-François Millet, par M. Alex. Piédagnel, membre correspondant 332

Au comte de M*** sur la mort de sa jeune femme, par M. Paul Habel, membre correspondant . . 334

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES. 337

LISTE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1893. 345

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN. 361

Caen. — Imp. Henri Delesques, rue Froide, 2 et 4

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1894

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

SUR

LA RÉFRACTION DU SON

Par M. NEYRENEUF,

Professeur à la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

On connait présentement de nombreuses expériences, destinées à montrer que les vibrations sonores, qui obéissent si complètement aux lois de la réflexion, suivent également celles de la réfraction.

Sondhauss, le premier (1), parvint à faire une lentille convergente pour le son avec un ballon de collodion gonflé d'acide carbonique ; le papier et la baudruche n'avaient donné aucun résultat.

Plus récemment Hazech (2) chercha à observer la déviation par un prisme des rayons sonores. L'appareil consistait en un cylindre limité par deux sections. l'une normale à l'axe, l'autre oblique. Des lames de collodion, de caoutchouc et même de mica fermaient les deux ouvertures ; les milieux employés furent les

(1) *Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. XXXV.
(2) *Id.*, 3e série, t. LIV.

différents gaz et l'eau, soit pure, soit salée. Il ne m'a pas été possible de retrouver les résultats indiqués par Hazech, en conservant les dispositions qu'il a adoptées, en substituant seulement à l'oreille ma flamme sensible pour mesurer l'intensité du son.

Masch et Fischer (1) ont fait remarquer que vu la grandeur des longueurs d'onde, les ouvertures pour le passage du son jouaient le même rôle de dissémination qu'une petite ouverture en optique; que les dimensions des corps sonores amenaient de grandes irrégularités dans la constitution de l'onde; enfin, que les obstacles interposés sont assimilables à des corps plus ou moins transparents. Ils ont employé l'étincelle électrique comme source sonore et trouvé par le procédé Sondhauss des résultats purement négatifs.

Bachm et Scellbach (2) ont eu recours aussi à l'étincelle comme source sonore et, en supprimant les intermédiaires solides, à l'action mutuelle de deux membranes placées dans des milieux gazeux différents.

Les principales causes d'incertitude des expériences précédentes résident : 1° dans le mode de perception du son; 2° dans l'action perturbatrice possible des membranes employées pour limiter les milieux; 3° enfin dans le choix même de la source sonore.

On peut constater facilement l'existence d'un foyer sonore par le procédé Sondhauss, en employant un timbre actionné par un mouvement d'horlogerie et ma flamme, placée à une distance telle qu'elle n'éprouve

(1) *Comptes-rendus de l'Académie de Vienne*, t. LXVII.
(2) *Journal de physique*, t. IX.

plus de rabattement quand frappe le marteau. L'interposition d'un ballon de caoutchouc gonflé d'acide carbonique permettra le rabattement de la flamme, et on constatera facilement l'existence de distances relatives pour le maximum d'effet. Un ballon gonflé d'air ne donnera rien dans les mêmes conditions et, *a fortiori*, si il est gonflé de gaz d'éclairage ou d'hydrogène.

Le procédé d'Hazech comporte une cause de perturbations énormes produites par le prolongement en biseau du tube. Des réflexions ont lieu, en effet, vers cette région entre la membrane et la paroi, donnant à la première un mode irrégulier d'ébranlement.

L'emploi d'une étincelle comme source sonore donne lieu à plusieurs remarques. L'énergie de l'ébranlement peut, comme nous l'avons démontré (1), entraîner une cause d'erreur importante par le mode même de l'action de la membrane dans la transmission du son. De plus, on doit prévoir des perturbations non négligeables dans la mise en vibration des milieux successifs par suite même du régime troublé que l'on utilise : rappelons, comme exemple, que la vitesse de propagation de l'ébranlement dû à une étincelle est plus grande au voisinage des deux armatures que la vitesse normale de propagation du son.

Il semble indispensable de ne se servir que d'un son d'intensité moyenne et bien défini au point de vue acoustique, se propageant d'une manière régulière dans des milieux homogènes, de telle sorte que la surface d'onde élémentaire puisse être considérée dans

(1) *Annales de chimie et de physique*, 7e série, t. II.

chacun d'eux comme parfaitement sphérique. Il est plus difficile de limiter l'intensité du son, de manière à être garanti contre les inversions signalées avec les membranes minces, membranes que l'on recherche et comme garantie d'homogénéité et pour diminuer l'absorption.

EXPÉRIENCES NOUVELLES SUR LA RÉFRACTION DU SON

J'ai pris l'eau comme milieu réfringent. La transmission est sans doute bien faible, et l'on ne peut pas s'attendre à produire des foyers sonores bien intenses On remédiera à cet inconvénient en augmentant l'étendue de la surface réfringente et en utilisant la sensibilité de la flamme dont nous disposons.

J'ai employé une grande lentille, formée par un cylindre de 36 centimètres de diamètre et d'une hauteur de 15 centimètres. Deux lames de caoutchouc mince tendues fermaient les deux bases; enfin, des tubulures directement opposées sur la section moyenne, permettaient l'introduction et le maniement du liquide (1).

(1) D'après Poisson (*Annales de Chimie*, t. X), quand le son passe de l'air dans l'eau, son intensité en incidence normale s'affaiblit dans le rapport de 1 à 3,000, puis encore de $\frac{1}{200}$ en repassant dans l'air.

L'emploi des membranes entraîne une perte du même ordre pour des ondes ne produisant aucun déplacement sensible de l'ensemble, les seules à utiliser [illegible] On voit que même dans le cas du gaz, eu égard aux quatre réflexions, [illegible] ne peut attendre pour les phénomènes de la réfraction, des intensités comparables à celles que donne la réflexion.

On peut remarquer encore, qu'avec une lentille à eau, sa perte par réflexion est relativement diminuée, le caoutchouc et le liquide devant avoir des indices peu différents.

On introduisait de l'eau par l'orifice supérieur, celui inférieur étant maintenu fermé, en ayant soin d'agir avec deux lames de carton épais sur les membranes de caoutchouc qui auraient pu subir une tension trop forte et éprouver vers les parties basses une modification permanente altérant leur homogénéité.

La lentille étant remplie, on fermait hermétiquement l'orifice supérieur et on mettait celui inférieur en communication par un tube en caoutchouc avec un vase placé à un niveau plus bas environ d'un mètre. Dans ces conditions, l'eau s'écoulait et bientôt les lames de caoutchouc formaient deux surfaces concaves propres à produire la convergence des rayons sonores. Ces surfaces n'étaient pas parfaitement régulières ; le sommet de la courbure étant plus élevé que l'axe du cylindre, mais la forme, sans être sphérique, se rapprochait suffisamment de celle des appareils refringents théoriques.

La forme de la surface n'est malheureusement pas seule en cause, si l'on remarque la différence de pression due aux différences de niveau des éléments de la masse liquide. Les deux lames de caoutchouc étaient dans un état d'élasticité variable en chaque point et par suite peu aptes à se prêter à une réfraction régulière. On verra plus loin l'artifice employé pour remédier à cet inconvénient.

La source de sons était constituée par un timbre renfermé dans une caisse sur la paroi de laquelle était fixée la lentille à eau. Pour bien assurer la constance de l'incidence, le timbre était recouvert d'une seconde boîte munie d'une ouverture correspondant sensible-

ment au centre de courbure de la surface interne de la lentille. On se trouvait ainsi placé sous l'incidence la plus favorable à la pénétration.

Je notais l'intensité au moyen des effets produits sur la flamme sensible dont j'ai indiqué ailleurs la disposition et le mode de fonctionnement. Je rappellerai seulement que l'on peut faire varier la sensibilité de zéro jusqu'à l'infini.

Les résultats observés sont les suivants :

1° Quand la courbure des lames de caoutchouc n'est pas considérable, on ne trouve aucun résultat précis pour les raisons indiquées plus haut, et il faut amener les deux lames comme en contact pour constater l'existence d'un foyer,

2° Si l'on augmente encore la tension des membranes en laissant encore écouler de l'eau, il se forme une partie plane de contact sensiblement circulaire bordée par une surface convergente. En faisant varier alors la distance de la flamme sensible à la lentille, on observe successivement à partir d'une origine très rapprochée :

Une région A actionnée par la partie plane dans laquelle l'action diminue à mesure que la distance augmente ;

Une région B d'insensibilité ;

Une région C active d'assez grande longueur, et au-delà l'insensibilité.

Sous cette dernière forme, l'expérience est réellement concluante, sans prêter néanmoins à des déterminations un peu précises de longueurs focales. L'étendue de chaque région diffère, bien entendu, avec l'applatissement des lames, mais C ne s'éloigne pas

indéfiniment, parce qu'à mesure que grandit la surface plane de la lentille, l'angle au sommet de la surface convergente va en augmentant. On conçoit ainsi que la région A croissant et la région C restant comme fixe, on puisse faire disparaître la région B. L'expérience vérifie sans peine ces conclusions (1).

APPENDICE.

Durant le cours de ces recherches, j'ai constaté certaines particularités que je vais indiquer rapidement.

(I) En relation avec les perturbations qui peuvent accompagner l'émission d'un son brusque, on peut mentionner l'expérience suivante : prenons un tube de verre cylindrique ouvert aux deux bouts et fermons avec le doigt, par un choc brusque, une des deux ouvertures, il se produira un son. La hauteur de ce son ne sera pas la même dans un tuyau légèrement conique, suivant que l'on agira sur l'une ou l'autre ouverture, et le son baissera beaucoup à cause des frottements que

(1) La nécessité absolue de l'homogénéité de la substance solide renfermant le liquide se trouve encore démontrée par la remarque suivante : L'appareil dont je me suis servi dans le courant de l'année 1893 a été abandonné pendant les vacances, sur une table de mon laboratoire. Le soleil très chaud du mois d'août et de septembre a agi sur l'une des lames que j'ai retrouvé présentant des plissements nombreux, malgré la tension primitive. J'ai dû, pour reproduire mes expériences, même avec les tensions les plus fortes, remplacer la lame altérée.

l'onde éprouve quand le choc se produira sur l'ouverture la plus grande.

Par résonnance, au moyen d'un diapason, on ne constate aucune différence.

(II) En cherchant à me rendre compte du pouvoir absorbant pour le son des différentes substances solides, j'ai été amené à étudier l'effet des lames de laiton courbées en forme de miroir sphérique.

(*1*) Si l'on place un timbre au centre d'un miroir sphérique concave, on constate que le son augmente d'intensité, quel que soit le rapport de la longueur d'onde et du rayon de courbure. Une flamme sensible placée à un point quelconque d'un laboratoire spacieux éprouve les rebattements les plus marqués lorsque le timbre est placé au centre du miroir (1).

(2) Un tuyau sonore, en communication avec une soufflerie, et dont l'ouverture est placée normalement à l'axe dans la région centrale, donne un effet inverse de celui constaté avec le timbre. L'intensité n'est pas seule altérée, mais aussi la hauteur du son rendu.

On ne constate plus aucun effet en faisant parler le tuyau par résonnance.

(III) Revenons enfin en terminant sur les expériences d'Hazech faites avec une lentille biconcave comme

(1) Savart (*Annales de chimie*, 1re série, 71) a déjà fait remarquer que les surfaces planes ont la propriété de renforcer un son formé par un corps vibrant situé à une distance déterminée, en relation avec la longueur d'onde.

celle que j'ai employée, renfermant un liquide pour milieu réfringent, mais dans laquelle l'oreille servait à rechercher l'existence d'un foyer.

Il n'est pas nécessaire dans ces conditions que les rayons sonores suivent les lois de la réfraction pour observer une région où l'intensité sera maximum. Si, en effet, l'oreille est placée à peu près au centre de courbure, on voit que des réflexions successives des rayons émis normalement par la surface vont pouvoir se produire entre la membrane et la tête de l'observateur : il pourra donc y avoir renforcement du son.

J'ai pu constater qu'il en était bien ainsi en me servant d'une lentille biconcave de cuivre encastrée dans un mur, remplie ou non d'eau, c'est-à-dire dans des conditions bien différentes au point de vue de la réfraction.

Caen, le 20 octobre 1894.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

QUIÉTISME

FÉNELON ET BOSSUET

Par M. J. DENIS,

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres,
Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Il y aurait un livre curieux à faire sur le mysticisme au XVII[e] siècle, surtout pendant le règne personnel de Louis XIV. Je n'en dirai que quelques mots en passant, avant d'exposer la querelle de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme.

François de Sales est à la base du mouvement mystique, comme du mouvement religieux en France. Son traité de l'*Amour de Dieu,* ses *Lettres* à la mère de Chantal, ses *Entretiens* ne furent pas moins lus dans les couvents, que son *Introduction à la vie dévote* dans le monde. Le saint homme laisse bien échapper, comme tous les mystiques, des suppositions hyperboliques et des expressions excessives qui peuvent égarer, lorsqu'on les prend trop littéralement ; mais

ce qui domine dans sa spiritualité, même quand elle paraît quelque peu raffinée, c'est un certain air d'enfance douce et souriante, comme ce qui domine dans sa religion pour les gens du monde, c'est une certaine bonhomie pleine de finesse et de grâce.

Il faut avouer pourtant que les naïvetés subtiles de François de Sales, qu'il appelle souvent ses *enfances*, peuvent facilement conduire des âmes moins bien équilibrées que la sienne à des excès que l'on a baptisés du nom de quiétisme, ou à cette théologie mystique qui fait consister « la vie, le repos et la joie de l'âme à ne considérer rien, à ne désirer rien, à ne vouloir rien, à ne faire aucun effort », en un mot à « se plonger en son rien », ou à s'anéantir. Voilà ce qu'on trouve dans tous nos mystiques à partir de François de Sales, soit qu'ils l'aient emprunté à ce saint, dont tous, à tort ou à raison, se réclament, soit qu'ils le doivent au P. Falconi, dont la lettre à une religieuse fut traduite en français en 1657.

Quant aux *abominations* de Molinos, sous lesquelles Bossuet prétend accabler ce qu'il appelle les nouveaux mystiques, il faut bien distinguer celles qui sont purement théologiques et qui, explicitement et formellement ou par voie de conséquence, blessent le dogme, et celles qui ruinent effrontément la morale tant humaine qu'évangélique. De ces dernières il n'y a pas trace dans ceux que combattait le grand évêque, ni dans les mystiques français, quiétistes ou non, excepté peut-être dans Desmarets de Saint-Sorlin, dont il ne dit mot et qu'il a l'air d'ignorer. Ce prince des sots *spirituels*, comme l'appelle justement Michelet, en-

seignait dans ses *Délices de l'esprit,* sans détour, avec privilège du roi et approbation de l'archevêque de Paris, que, si l'âme sait s'anéantir, quoi qu'elle fasse, elle ne pèche plus ; que Dieu fait tout, souffre tout en nous ; que, s'il y a des troubles par en bas, l'autre moitié de l'âme l'ignore : que les deux parties raréfiées finissent par se changer en Dieu et que Dieu habite alors avec les mouvements de la sensualité qui sont tous sanctifiés » ou qui deviennent des moyens de sanctification par la confusion et l'humilité qu'elles causent à l'âme fidèle. Toutefois, quelle que soit l'étrangeté de ce langage, il ne me paraît pas certain que cette lourde et indécente mystagogie ne puisse être prise dans un sens innocent. J'hésiterais donc à imputer catégoriquement à Desmarets les impuretés et les ordures de Molinos, signalées dans les numéros 41, 42, 43 et 44 de la Bulle d'Innocent XI (1).

(1) Je donne ces articles dans la traduction de Fénelon, légèrement modifiée pour la rendre plus exacte. J'ai soin de souligner les mots changés.

41 Dieu permet et veut pour nous humilier et pour nous conduire à la parfaite transformation que, dans certaines âmes parfaites qui ne sont point possédées, le démon leur fasse violence dans leur corps et qu'il leur fasse commettre des actes *charnels* même dans la veille et ***sans que leur pensée soit offusquée,*** en remuant ***physiquement*** leurs mains et autres *membres* contre leur volonté ; et il ***faut dire la même chose*** d'autres actes en eux-mêmes criminels, qui ne sont pas péchés en cette rencontre, parce que le consentement ***n'y est pas.***

42. ***Il y a des cas où des violences de cette sorte qui contraignent dans le même temps à des actes charnels de la part de deux personnes, c'est-à-dire d'un mâle et d'une femelle, et où***

Mais si nos mystiques sont exempts de ces infamies, on ne saurait les absoudre la plupart de graves erreurs en théologie et de témérités non moins graves au sujet de la morale, non de celle qui touche aux commandements de Dieu, mais de celle qui est fondée sur les commandements de l'Église. Nageant en pleine spiritualité, ils oublient trop qu'il y a une histoire évangélique et ecclésiastique, une tradition des apôtres et des Pères, des préceptes et une discipline qui viennent de l'usage, des conciles, des papes et des

l'acte suit du côté de l'une et de l'autre. (J'ai rétabli d'un bout à l'autre la traduction mot à mot de cet article qui n'est pas assez exacte dans Fénelon).

43. Aux siècles passés, Dieu faisait des saints par le ministère des tyrans; il en fait maintenant par le ministère des démons qui, en causant en eux les violences susdites, font qu'ils se méprisent d'autant plus qu'ils s'anéantissent et s'abandonnent totalement à Dieu.

44. Job blasphéma, et cependant il ne pécha pas par ses lèvres, parce que c'était par la violence du démon.

Les articles 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53 sont dans le même sens. Je ne citerai que le 47, le plus hardi et le plus pervers de tous.

47. Quand des violences de cette sorte arrivent, il faut laisser *opérer* Satan, sans y employer aucune industrie, aucun effort propre, mais demeurer dans son néant; et quand même s'en suivraient des *pollutions, des actes obscènes de la main* et même encore pis, il ne faut pas s'inquiéter, mais *jeter au dehors* scrupules, doutes et craintes, parce que l'âme en est plus *illuminée*, plus fortifiée et plus pure et acquiert la sainte liberté. Surtout il *n'est pas besoin* de s'en confesser. C'est très saintement fait de ne s'en point accuser, parce que c'est le moyen de vaincre le démon et de s'acquérir un trésor de paix.

docteurs ; et bien souvent, à leur insu et contre leur gré, leurs imaginations mystiques vont directement ou indirectement contre la religion et le culte établis. Or, ces spiritualités outrées et ces témérités leur étaient communes avec Molinos, mais sans venir de lui, comme je le montrerai tout à l'heure. Cet Espagnol qu'on voulait à toute force leur donner pour maître n'avait de propre que ses égarements immoraux à tous égards.

Rendons cette justice à l'auteur des *Etats d'oraison*, qu'il a nettement séparé de Molinos les quiétistes de notre pays et de son temps. « J'ai omis exprès dans les passages de Taulère et de Rusbroc (1), écrit-il, un caractère affreux des bégards, que le malheureux Molinos n'a pas voulu qui manquât au quiétisme nouveau. On voit bien que j'entends par là les infamies qu'il a héritées de la secte des bégards, comme beaucoup d'autres excès (2). Je n'en ai point voulu parler, et je prie le prudent lecteur d'en bien comprendre la raison. Je pourrais dire d'abord qu'on a horreur de traiter de telles matières, mais une raison plus essentielle m'en a détourné, et c'est qu'on peut séparer ces deux erreurs. On peut, dis-je, séparer les autres erreurs du quiétisme de ces abominables pratiques, et plusieurs, en

(1) Dans la caractéristique des nouveaux contemplatifs qu'il prétend tirer de ces deux auteurs du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

(2) C'est une manie des historiens ecclésiastiques de chercher dans le passé des filiations imaginaires. Molinos ne s'occupait guère des bégards. C'est de sa propre imagination et de l'étude des mystiques espagnols et de François de Sales qu'il a tiré bien ou mal son système.

effet, les en séparent (1). Or, j'ai voulu attaquer le quiétisme par son endroit le plus spécieux ; je veux dire par les spiritualités outrées, plutôt par les principes qu'il avoue et qu'il étale en plein jour, que par les endroits qu'il cache, qu'il enveloppe et dont il a honte (2) ; et j'ai conçu ce dessein, afin que ceux qui sentent un éloignement infini de ces abominations, ne s'imaginent pas pour cela être innocents, en suivant les autres erreurs plus fines et plus spirituelles de nos faux contemplatifs. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu appuyer sur ces horreurs. Ce que je ne puis omettre ni dissimuler, c'est, dans le fait, qu'il est presque toujours arrivé aux sectes d'une spiritualité outrée de tomber de là dans ces misères. Les bégards, les illuminés et Molinos, dans nos jours, en sont un exemple... Or, comment on tombe de là (de l'oraison de quiétude), à l'exemple des bégards, dans ces corruptions qui font horreur, il est aisé de l'entendre. Toute fausse élévation attire des chutes honteuses. Vous vous guindez au-dessus des nues et, par une aveugle présomption, vous voulez marcher, comme disait le Psalmiste, dans les choses merveilleuses au-dessus de vous : craignez le précipice qui se creuse sous vos pieds, car cette chute terrible est un moyen de justifier la vérité de cette sentence de saint Paul : « Vous êtes si insensés, qu'en commençant par l'esprit vous finissez par la chair. Vos principes vous conduisent là.... » Arrêtons ce magnifique torrent d'éloquence. Nous n'en voulons retenir que ceci : c'est

(1) C'est tous ceux auxquels Bossuet avait affaire.
(2) Mais le quiétisme de qui?

que, de l'aveu de Bossuet, ni Mme Guyon, ni Fénelon ne sont Molinos. Quant à la liaison étroite et nécessaire de la corruption la plus hypocrite avec une présomptueuse transcendance, la démonstration en est encore à faire.

Mais il y a un fait que Bossuet obscurcit la plupart du temps et que ses lecteurs ignorent ou oublient : c'est que nos mystiques n'ont pas connu et même n'ont pu connaître la *Guide* de Molinos, tout en disant les mêmes choses que lui ou des choses très approchantes — dans les limites, bien entendu, que nous venons de marquer d'après Bossuet lui-même. Desmarets et Simon Morin, qui fut brûlé en 1663, sur les dénonciations de son confrère en spiritualité, appartiennent à la première partie du XVIIe siècle, quand Molinos était profondément inconnu et que son livre gisait encore dans les limbes des futurs contingents. Antoinette Bourignon allait finir sa longue carrière (1616-1680) cinq ans après l'apparition de la *Guide*, tandis que l'aveugle Malaval devançait Molinos de cinq années par la publication, en 1670, de sa *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*. Quant à Mme Guyon et à Fénelon, ils auraient pu connaître l'ouvrage du quiétiste espagnol : l'ont-ils connu ? Mme Guyon a toujours protesté qu'elle n'avait jamais lu la *Guide*, et qu'elle n'en avait appris les conséquences extrêmes et immorales (1) que par les accusations fausses portées contre elle-même et, selon

(1) Je me hasarde beaucoup en parlant des affreuses conséquences de la *Guide*. Je vois que l'on accusait Molinos d'avoir

toutes les vraisemblances, elle disait vrai ; je ne connais aucune traduction française de Molinos, qui date de cette époque ; et la *Lettre curieuse à un ami, dans laquelle on fait l'analyse de la nouvelle théologie mystique du docteur Molinos* (1), est de 1688, c'est-à-dire postérieure de plusieurs années au *Moyen court*, au *Cantique des cantiques*, aux *Torrents spirituels*, composés de 1684 à 1685. Ce que j'affirme de M^me^ Guyon, je suis tenté de le dire de Fénelon. Il ne paraît pas, non plus que Bossuet, avoir connu la *Guide* directement. Toutes les propositions qu'ils en citent l'un et l'autre sont prises de la Bulle d'Innocent XI. Sans doute, quelques exemplaires de la *Guide*, mise en latin, avaient pu pénétrer en France, et par conséquent tomber entre les mains de Fénelon et de Bossuet. Mais on ne se figure pas combien l'œuvre de Molinos, avant la grande controverse de 1697, était indifférente en notre pays, même aux plus savants, bien que les poursuites contre cet espa-

un enseignement exotérique, celui de la *Guide*, et un enseignement ésotérique ou secret (Guerrier, *M^me^ Guyon*, etc., p. 133). Bossuet, de son côté, parle des austérités de ce livre où il ne voit qu'hypocrisie. Les abominations que j'ai citées seraient-elles, par hasard, fondées uniquement sur les aveux de l'accusé et sur des pièces que nous ne connaissons pas, que le saint office seul a connues et qui, dès lors, sont extrêmement suspectes ?

(1) Mentionnée par Guerrier, p. 131, note 1. Cette note donne *Dijon, 1688*, et *Manuscrits* de la B. Nat., *fonds fr.*, *recueil* 13924, de sorte qu'il semble que cet opuscule fut écrit en 1688, à Dijon, mais n'a jamais été publié.

gnol n'aient eu lieu que sur l'invitation impérieuse de Louis XIV. Voici tout ce que Mabillon, alors à Rome, trouve à dire de cette affaire dans la relation de son voyage : « Les opinions sont partagées sur Molinos (qui venait d'être arrêté en 1685). Les faiseurs de conjectures supposent que ce n'est pas pour la doctrine du livre qu'il a publié qu'il a été jeté en prison, mais pour des lettres écrites à diverses personnes, ou du moins pour les interprétations perverses que ses sectateurs ont données de sa pensée. Il ne se retirera pas facilement de sa prison (1). » Voilà toute la curiosité de cet érudit et de son compagnon de voyage, le P. Germain, au sujet de Molinos et de son procès. Qu'on juge des autres par eux. Non, Molinos n'eut aucune influence sur le quiétisme français, et rien ne prouve que Fénelon soit allé chercher dans la *Guide* les erreurs qu'il a pu professer.

Voilà des détails bien secs et bien minces. Mais ils ne sembleront pas inutiles à ceux qui savent l'illusion que Bossuet produit sur l'esprit du lecteur. Il rappelle sans cesse le nom de Molinos ; il emploie souvent des formules telles que celles-ci : « Molinos, le grand auteur des nouveaux mystiques..... à son exemple, les nouveaux auteurs..... — Molinos et, après lui, les faux mystiques. — Molinos ouvre la carrière..... Malaval ne parle pas moins clairement..... — Molinos marche à la tête..... Malaval a suivi son exemple. — (Par la publication du *Moyen court*) Mme Guyon est entrée

(1) *Musæum italicum* a J. Mabillon, et M. Germain (*Lutetiæ Parisiorum*, 1687).

dans le dessein de Molinos..., etc. » Ne dirait-on pas que Molinos est le père du quiétisme français comme du quiétisme italien; que Malaval a marché sur ses traces et qu'il en a copié la *Guide*, postérieure de cinq ans à son propre livre, que Mme Guyon s'est proposé de propager la doctrine de cet Espagnol, inconnu en France, et que Fénelon, par engouement pour cette dame, a donné imprudemment dans le molinosisme? Tout cela est de l'histoire à vol d'oiseau, sans tenir compte des faits et de la chronologie. Tout cela peut être bon, je ne dirai pas comme artifice, mais comme moyen oratoire, pour écraser un adversaire. Mais tout cela est de la dernière inexactitude et ne peut que tromper le lecteur. Ce qui est constant, c'est que les principes fondamentaux du quiétisme étaient assez répandus en France avant Molinos. C'est que son livre y était très peu connu, n'étant pas mis dans notre langue. C'est que les poursuites dirigées contre cet Espagnol et sa condamnation furent une affaire toute italienne qui eut d'abord très peu de retentissement chez nous, quoiqu'elles aient été procurées par Louis XIV que poussèrent les intéressés, les Jésuites et le P. Lachaise. C'est enfin et surtout que l'attention de Bossuet ne fut éveillée sur la question du quiétisme que lorsqu'il fut chargé d'examiner les écrits de Mme Guyon, d'abord seul et contre son gré en 1693, puis avec l'évêque de Châlons et le supérieur de Saint-Sulpice.

Deux mots encore sur ces préliminaires de la grande controverse de Bossuet et de Fénelon, deux remarques plus essentielles peut-être et plus instructives que les idées qui firent l'objet du débat :

1° Les mystiques ont une piété indiscrète et moins facile à manier qu'on ne croit. En communication directe et habituelle avec Dieu, ils supportent difficilement les intermédiaires : et favoris du maître, il leur arrive de n'avoir qu'une docilité médiocre pour ses ministres ou serviteurs ; ses inspirations sont leurs lois. Ils ont, comme ils disent, la liberté des enfants, et cette liberté va bien au-delà de celle des enfants d'adoption. C'est dans ce dernier travers que donna Simon Morin. A force de rêver que le saint ou l'homme anéanti en Dieu se déifie, ce pauvre fou se sentit de plus en plus transformé ; il s'aperçut que l'âme de Jésus était devenue la sienne. Il commença à croire qu'on avait assez pensé à la mort du Christ et à l'état de grâce où cette mort nous appelle, et que le nouveau Jésus pouvait faire un pas de plus et mettre ici-bas l'état de gloire, autrement dit le paradis. Il fut brûlé vif. Cela ne découragea pas les voyants et les sauveurs. Renouvelant le rêve de Montan, de Joachim de Flore et de bien d'autres, Antoinette Bourignon (1) croyait avoir reçu la mission d'établir une nouvelle forme du règne de Dieu sur la terre. Après le Verbe qui avait succédé aux prophètes devait venir le Saint-Esprit, pour compléter l'œuvre du Verbe et expliquer les vérités encore cachées aux hommes. C'était elle que Dieu avait choisie pour être l'organe de cette révélation nouvelle. Elle mêla à ses persuasions exaltées des ré-

(1) Comme Poiret dans ses Économies divines, Antoinette Bourignon a plus que personne de son temps le sentiment et l'estime de la libre volonté ; et par là elle se sépare non seulement des quiétistes, mais de tous les mystiques.

miniscences millenaires dont il est inutile de parler. Mais il ne faut pas oublier le profond esprit libéral qui l'anime, lequel va par delà la tolérance jusqu'à la charité universelle. Il n'y a d'autre paradis que l'union avec Dieu, d'autre enfer que l'éloignement de Dieu. Il n'y a point de damnation éternelle. Ajoutez le mépris de la dévotion vulgaire et des miracles, et vous entreverrez quelque chose des idées et des sentiments qui couvaient au sein des rêveries mystiques. Beaucoup d'âmes exaltées, parties de la foi chrétienne, s'élançaient au-delà du Christianisme, et auraient pu prendre pour devise le mot de Malaval : « Si Jésus-Christ est la voie, il faut passer par lui ; mais qui passe toujours n'arrive jamais. »

Malgré ses prophéties, ses miracles, ses effusions de grâce, ses communications en silence, son état apostolique, sa maternité spirituelle, l'autorité qu'elle prétendait avoir sur ses enfants, Mme Guyon était peut-être la moins téméraire de nos quiétistes. Ses chimères étaient plutôt à côté qu'au delà de l'Évangile, et je ne sais où Bossuet a pu trouver qu'elle niait l'incarnation du Verbe (1). Mais enfin, elle aussi, elle avait sa vocation ; elle se croyait appelée à établir le règne de l'oraison, ou de la passivité et de la céleste et sainte indifférence, sans s'apercevoir que son pur amour, qui implique le rejet des demandes, allait se heurter contre le fondement même du culte, qui est la prière (2). Voilà les nouveautés que le cardinal Carac-

(1) Voir les scènes étranges racontées par Mme Guyon dans sa vie, 3e partie, ch. XVIII, et citées ou textuellement ou sous forme d'analyse dans *Guerrier*.

(2) Elle avait beau dire que le désir, la demande, la prière

cioli dénonça dans sa lettre au pape du 30 janvier 1682 (1), et qui devaient alarmer plus tard la religion de Bossuet, quand il les vit, dès 1693, dans les écrits de Mme Guyon.

d'une âme toute à Dieu, tout en Dieu, c'est son amour, elle n'en supprimait pas moins la raison d'être de la prière, laquelle est demande et action de grâce. Elle disait, non sans élévation, mais en laissant après tout cette terrible objection intacte : « Je crois que ce qui fait que l'âme ne peut plus rien désirer (et par conséquent rien demander) c'est que Dieu remplit sa capacité. On me dira qu'on dit la même chose du ciel. Il y a cette différence que dans le ciel non seulement la capacité de l'âme est remplie, mais que de plus cette capacité est fixée et ne peut plus s'accroître. Dans cette vie, au contraire, Dieu remplit la capacité de l'âme sainte et en même temps il la dilate pour la remplir de nouveau. » Où cette ignorante avait-elle pris ce langage? Avait-elle lu Grégoire de Nysse?

(1) Il y en a parmi eux (les Molinosistes), qui rejettent entièrement la prière vocale; et il est arrivé que certains, exercés de longtemps dans l'oraison de pure foi et de quiétude sous la conduite de ces nouveaux directeurs, étant depuis tombés en d'autres mains, n'ont pu se résoudre à dire le saint rosaire ni même à faire le signe de la croix, disant qu'ils ne peuvent ni ne le veulent faire, ni réciter aucune prière vocale, parce qu'ils sont morts en la présence de Dieu et que ces choses extérieures ne leur servent de rien... D'autres, encore, dans cette oraison de quiétude, quand il se présente à leur imagination des images même saintes et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'efforçent de les chasser en secouant la tête, parce que, disent-ils, elles les éloignent de Dieu... Leur aveuglement est si grand que l'un d'eux s'avisa un jour de renverser de haut en bas un crucifix, parce que, dit-il, il l'empêchait de s'unir à Dieu, et lui faisait perdre sa présence (Actes de la condamnation des Quiétistes à la suite des *États d'oraison*).

elle resta infiniment pure, éthérée d'imagination. Elle aima vraiment un esprit, n'eut besoin de donner nulle figure à celui quelle cherchait ; n'eut de l'amour que la souffrance, l'inspiration, le soupir ; puis une étonnante paix. »

Telle fut la femme qui captiva l'esprit de l'abbé Fénelon. « Il la vit, dit Saint-Simon. Leur esprit se plut l'un à l'autre ; leur sublime s'amalgama. Je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement dans ce système et dans la langue nouvelle qu'on vit éclore dans la suite ; mais ils se le persuadèrent et la liaison se forma entre eux. » Choisi par Beauvilliers pour être précepteur du duc de Bourgogne, dont ce duc était gouverneur, Fénelon lui fit connaître Mme Guyon, ainsi qu'à son beau-frère, M. de Chevreuse, et par eux et leurs saintes femmes à Mme de Maintenon, très intimement liée alors avec ces deux ducs. C'est ainsi que Mme Guyon s'introduisit à Saint-Cyr et s'y fit des disciples. Elle semblait avoir amené la vie, la joie dans cette maison, un rayon dans la nuit. Godet Desmarets, évêque de Chartres, qui en était le principal directeur, s'aperçut de cet esprit nouveau et de l'influence de plus en plus déclarée de Fénelon et de Mme Guyon sur la fondatrice de Saint-Cyr. Il fit épier la Voyante par des dames qui se firent ses intimes pour mieux la trahir, et lorsqu'il eut en main des preuves suffisantes de la nouvelle doctrine, il déclara tout à coup à Mme de Maintenon qu'il y avait à Saint-Cyr une hérésie. Mme Guyon fut éconduite, reçut l'ordre de ne plus dogmatiser, puis de sortir de Paris. Surprise en cette ville et jetée à la Bastille elle demanda qu'on examinât sa foi et obtint pour juges Bossuet,

M. Tronson et de Noailles, lequel était évêque de Châlons et allait devenir archevêque de Paris. Il n'entre pas dans mon dessein de faire l'histoire de la vie tourmentée de Mme Guyon. Je n'en dirai que ce qui est strictement nécessaire pour expliquer la controverse des deux plus grands prélats de France. Tandis que Mme Guyon, sur sa demande, était transférée de la Bastille dans un couvent du diocèse de Meaux, sous la surveillance de Bossuet, ses trois juges se réunissaient à Issy dans des conférences où Fénelon fut admis, à la fin, quand il était déjà nommé à l'archevêché de Cambrai ; et là ils dressèrent un formulaire de trente-quatre articles qui condamnaient le quiétisme, mais parmi lesquels Fénelon en avait fait introduire qui réservaient les droits du pur amour : de sorte que les deux futurs adversaires semblaient y trouver leur compte. Aussi, tandis que Bossuet faisait, pour expliquer la doctrine des trente-quatre articles, son ouvrage sur les *États d'oraison*, en insistant principalement contre tout ce qui paraissait aller au quiétisme, Fénelon composait son *Explication des Maximes des Saints*, qui donnaient un tout autre sens à la doctrine d'Issy, en appuyant principalement sur le pur amour ; et comme tous les deux étaient de bonne foi dans leurs explications, il était difficile qu'ils ne s'y obstinassent point, et que, d'une entente apparente, ils ne tombassent point dans une guerre à outrance. Cela était d'autant plus inévitable que Fénelon fait archevêque de Cambrai dans l'intervalle, entre les conférences d'Issy et la rupture, et sacré par Bossuet lui-même, était devenu son égal en caractère et en

dignité ; c'est ce qui rendit plus sensible à Bossuet le refus de Fénelon de donner son approbation aux *États d'oraison*. *Inde iræ ;* et cette colère fut portée au comble par la publication des *Maximes des Saints*. On serait pourtant injuste envers Bossuet, si l'on réduisait à une question de procédé la querelle qu'il fit à son jeune confrère. Il était inquiet sur la foi de Fénelon. Peut-être avait-il déjà lu le livre de Burnet publié en 1688, où Fénelon est nommé comme un des chefs du quiétisme. Il avait certainement demandé à l'abbé des Mémoires sur la tradition mystique pour s'éclairer lui-même sur des questions qui l'avaient peu occupé, et ces Mémoires l'avaient effrayé. Quoi qu'il en soit, et Bossuet l'avoue lui-même, on rapporte qu'il alla se jeter aux pieds du roi et lui demanda pardon de n'avoir pas plus tôt dénoncé le fanatisme de son confrère.

Qu'était-ce donc que ce livre qui fit scandale, si nous en croyons Saint-Simon, et pour lequel le grave évêque de Meaux taxa de fanatisme un confrère, un ancien ami, celui qu'il avait voulu sacrer lui-même de ses mains ? Le but n'en est point contestable. Fénelon, qui n'avait pas voulu donner son approbation aux *États d'oraison,* parce qu'il ne voulait pas, disait-il, condamner et flétrir une personne qui avait été son amie, s'est bien certainement proposé dans les *Maximes* de défendre la doctrine de M^me^ Guyon, qu'il croyait celle des saints. Mais, avant d'analyser son livre, il faut dire en quoi consistent et la ressemblance et la différence de nos deux spirituels. Ce qui avait soulevé le clergé contre M^me^ Guyon partout où elle avait dog-

matisé, c'était bien moins le fond de ses idées, qui n'étaient point nouvelles, qu'une certaine indépendance qui lui faisait mépriser les directeurs et leur autorité. Elle voulait que l'âme fût libre dans son anéantissement et qu'elle ne reçût d'autre impression, d'autre direction que celle de Dieu même ou du Bien-Aimé. Or, Fénelon n'empruntait rien d'elle qu'en lui ôtant ce qui était tout en elle, la charmante liberté de l'âme solitaire et tout en Dieu. Lui, il subordonnait tout au directeur et y revenait sans cesse. Toujours le prêtre, partout le prêtre entre l'âme touchée de l'amour divin et l'objet de cet amour. C'est comme dans les lettres de Mme de Maintenon sur l'éducation : en toutes choses il faut consulter; on ne peut marcher sans lisières, sans béquilles. Mme Guyon a beau être absurde et puérile, elle a des ailes, un souffle ; même dans la peinture terrible de la mort mystique, on sent que la morte est vivante ; elle est en terre, mais à ciel découvert, tout au contraire de Molinos; chez lui, elle est scellée de la pierre funéraire, sous la pesante direction. C'est précisément ce que Fénelon rétablit. Ce côté étouffant et dangereux, qui avait éclaté par des scandales, c'est le côté cher aux prêtres, même étrangers au quiétisme. Les jésuites et le pape étaient peu inquiets du fond de la doctrine, pourvu que la confession fût souveraine et la direction absolue. Aussi, l'on ne comprend pas Bossuet et ceux qui le secondèrent, lorsqu'ils présentent le livre des *Maximes* des saints comme le renversement du christianisme ou plutôt du culte catholique. Certes le mysticisme pourrait être dangereux pour la religion, s'il courait en

toute liberté comme celui de Mme Guyon, qui ne voulait suivre que les inspirations de l'esprit. Quant à celui de sainte Thérèse, de sainte Catherine de Sienne, de Marie d'Agréda, il peut être énervant et pernicieux pour les âmes et tomber dans les hallucinations les plus étranges. Mais soumis à la vigilance jalouse du directeur, il est limité dans ses écarts et sans danger dans ses égarements pour le dogme et le culte établis. Par ce côté, je veux dire en ramenant la direction dans une doctrine qui semblait vouloir s'en passer et voler par dessus, Fénelon trahissait certainement, sans le vouloir et à son insu, ce qu'il y avait de plus intime dans la pensée de Mme Guyon ; mais aussi il innocentait son amie et la doctrine de son amie aux yeux des théologiens. Il était le premier à reconnaître le danger de livres comme le *Moyen court* et les *Torrents*, non pas pour la foi en général ni pour la société (car il est trop évident que la spiritualité réelle ou feinte ne peut être le partage que d'un petit nombre de personnes), mais pour les âmes naturellement tendres et pieuses, qui seraient mal éclairées.

« J'ai toujours cru, dit-il dans l'Avertissement qui précède son livre, qu'il fallait parler et écrire le plus sobrement qu'on pourrait sur les voies intérieures. Quoiqu'elles ne renferment rien qui ne soit manifestement conforme à la règle immuable de la foi et des mœurs évangéliques, il me paraît néanmoins que cette matière demande une espèce de secret. Le commun des lecteurs n'est pas préparé pour faire avec fruit de si fortes lectures. C'est exposer ce qu'il y a de plus pur et de plus sublime dans la religion à la dérision

des esprits profanes, aux yeux desquels Jésus-Christ crucifié est déjà un scandale et une folie .. D'un autre côté, c'est tendre à toutes les âmes crédules et indiscrètes un piège pour les faire tomber dans l'illusion ; car elles s'imaginent bientôt être dans tous les états qui sont représentés dans les livres ; par là, elles deviennent visionnaires et indociles... Voilà ce qui m'a persuadé qu'il fallait garder, autant qu'on le pourrait, le silence sur cette matière, de peur d'exciter trop la curiosité du public, qui n'a ni l'expérience, ni la lumière de grâce nécessaire pour examiner les ouvrages des saints... Mais, puisque cette curiosité est devenue universelle depuis quelque temps, je crois qu'il est aussi nécessaire de parler qu'il eût été à souhaiter de se taire. »

Peut-être n'était-il pas aussi nécessaire de parler qu'il le croit. Peut-être a-t-il été plus entraîné par son amitié pour M^me^ Guyon et aussi par l'ambition d'apprendre à des théologiens profonds comme Bossuet ce qu'ils avaient l'air d'ignorer ou de ne pas comprendre, qu'il n'a été obligé par un devoir indispensable à rompre le silence ? Peut-être enfin n'était-ce pas à un évêque, c'est-à-dire au pasteur commun des âmes, de prêcher si haut une doctrine particulière qui n'est point d'obligation pour le salut et pour les bonnes mœurs. La prudence (et par là je n'entends pas une prudence charnelle qui craint de choquer le monde ou de compromettre ses propres intérêts, mais une prudence toute pastorale, qui craint d'égarer ou de scandaliser les faibles) aurait dû, je crois, lui faire supprimer son livre. Mais du moment qu'il se décidait à le publier, il

ne pouvait le faire avec plus de circonspection et moins d'attraits de séduction et de danger pour ses lecteurs. C'est ce que, généralement, on ne reconnait pas assez.

L'Église, surtout dans les quatre derniers siècles, avait laissé développer à côté de la théologie universelle une théologie plus raffinée à l'usage des religieux. Sainte Thérèse, Balthazar Alvarès, le bienheureux Jean de la Croix, saint François de Sales, M^me^ de Chantal, pour ne citer que les *Spirituels* les plus célèbres, avaient débité dans leurs écrits une dévotion quintes senciée et par-delà les nues, que non seulement on avait tolérée, mais qu'on semblait encore avoir canonisée en leurs personnes. Or, rien n'est plus glissant que cette spiritualité. Elle est trop voisine de l'hallucination pour ne pas y tomber souvent, et en admettant que les coryphées de la sainteté et de l'illuminisme aient su, par un privilège spécial de la grâce, se tenir dans les bornes de la vérité, la pente était bien dangereuse pour ceux qui voulaient les suivre. Il est constant que Molinos et bien d'autres, prenant leurs subtiles et folles imaginations pour des illuminations de l'Esprit, ont avancé bien des maximes contraires aux dogmes, contraires non seulement aux mœurs évangéliques, mais encore à toute morale. L'amour pur et la contemplation, selon eux, peuvent transporter l'âme si haut, qu'il n'y a plus besoin de médiateur entre elle et l'essence divine, qu'elle saute par dessus l'humanité de Jésus-Christ, que les mystères s'évanouissent, que la pénitence, la foi, l'espérance, deviennent inutiles, en un mot que

grâce à la perfection que l'âme chrétienne acquiert, elle n'a plus besoin du christianisme ou elle s'en taille un à sa fantaisie. De même pour les mœurs, l'esprit est logé si haut qu'il ne s'inquiète plus de ce que fait le corps, et il se meut dans une sphère si au-dessus des tentations, qu'il ne peut être atteint des souillures auxquelles elles pourraient entraîner l'homme animal. A force de se guinder, la spiritualité descend plus bas que la morale la plus vulgaire, et l'ange se vautre sans pudeur et en conscience dans les fanges de la bête.

Donc, s'il y a une spiritualité vraie, il y en a une fausse, et elles se touchent par tant de points qu'on ne saurait les distinguer trop nettement. C'est précisément ce que l'auteur des *Maximes des Saints* se propose de faire. Il prétend expliquer les expériences des saints, mettre en lumière le vrai sens de leurs expressions parfois non moins étranges qu'outrées, démontrer par là que les saints sont loin de blesser le dogme et la foi et de tomber dans l'illusion, faire voir enfin les bornes précises que les saints ont marquées, et au-delà desquelles il n'est point permis d'aller, sans tomber ou dans des opinions fantastiques ou dans des hypothèses, qui cachent sous des termes de perfection le mystère d'iniquité. Ceux qui se défient beaucoup de la spiritualité et qui sont tentés de n'y voir que les égarements et les hallucinations d'une piété surchauffée par la solitude, croiront facilement qu'un tel projet implique contradiction. C'est, à ce qu'il leur semble, essayer de ramener les ivresses du cœur et les saillies de l'imagination aux termes de la raison et de délirer avec méthode et avec mesure. Mais il faut se mettre

à la place de Fénelon. Il est habitué à révérer François de Sales, Thérèse et autres, comme des saints : il voit qu'ils ont été canonisés ou que leur mémoire est en bonne odeur dans l'Église ; que leurs écrits ont été solennellement approuvés après beaucoup de contradictions, et qu'enfin leur vie est donnée comme le modèle le plus accompli de la perfection ; il doit naturellement conclure qu'il est urgent de démêler les équivoques et de séparer le vrai du faux, et cela, d'autant plus qu'il est plus facile d'abuser de certaines expressions outrées ou peu exactes, et que l'illusion, comme il dit, suit de plus près les voies les plus parfaites. C'est donc à tort que Bossuet lui crie que : « dans un temps où les faux mystiques font tant de mal, il ne faut écrire que pour les condamner, et abandonner les vrais mystiques à Dieu ; que le vrai mystique est si rare et si peu nécessaire, le faux mystique si commun et si dangereux, qu'on ne saurait trop s'y opposer. » Car le moyen le plus simple et le plus efficace de conjurer le danger, ce serait de marquer, si c'est possible, la ligne qui sépare la vraie et la fausse spiritualité. Autrement il faudrait dire et que la spiritualité est la perfection de la vie chrétienne, et qu'on doit en parler le moins possible : ce qui ne serait pas à l'avantage et à l'honneur de cette perfection tant vantée.

La fin que se propose Fénelon, la seule qu'il pouvait se proposer, détermine sa méthode. Que voulait-il ? Rapporter ses propres expériences ou celles de M^me^ Guyon avec cette effusion et aussi avec cette veine quelque peu déréglée des mystiques, et les comparer

avec celles des saints autorisés ? Non. Il prétendait expliquer, préciser, définir le sens vrai et juste des saints, de telle sorte qu'on ne pût le confondre avec les égarements de leurs imitateurs. Il traite donc toute la matière de son ouvrage par articles, rangés, autant que faire se peut, suivant les divers degrés que les grands mystiques ont marqués dans la vie spirituelle. Chaque article est double en lui-même ou se compose de deux parties, l'une qui explique le vrai, l'autre qui exprime et flétrit le faux. Celle-là, qu'il approuve, renferme tout ce qui est autorisé par les expériences des saints et se réduit à la doctrine du pur amour, acceptée par toute l'Église. Celle-ci marque l'endroit précis où commence le danger de l'illusion. En rapportant, dans chaque article, ce qui lui paraît ou équivoque ou excessif, et partant dangereux, Fénelon le qualifie et le condamne dans toute la rigueur théologique. « Ainsi, dit-il, mes articles seront dans leur première partie un recueil de définitions exactes sur les expressions des saints, pour les réduire toutes à un sens incontestable qui ne puisse faire aucune équivoque ni alarmer les âmes les plus timorées. Ce sera une espèce de dictionnaire par définitions pour savoir la valeur précise de chaque terme..... D'un autre côté, la seconde partie de mes articles montrera toute la suite des faux principes qui peuvent former l'illusion la plus dangereuse contre la foi et contre les mœurs sous une apparence de perfection. En chaque article, je tâcherai de marquer où commence l'équivoque, et de censurer tout ce qui est mauvais, sans affaiblir jamais en rien tout ce que l'expérience des saints autorise ».

Qu'il ait ou non réussi, il me semble qu'il n'y avait rien de plus sensé et qu'il dût croire plus utile, dès lors qu'il n'avait aucun doute sur la solidité de la doctrine des saints.

D'ailleurs, il voyait bien les inconvénients de cette méthode, la sécheresse et la monotonie. Il n'y a rien de plus fatigant que cette division de chaque article en article vrai et en article faux, et que ces finales revenant à chaque article : « Parler ainsi, c'est parler pieusement, comme toute la tradition générale du christianisme..... Parler ainsi, c'est confondre toutes les idées de la raison humaine, c'est mettre une perfection chimérique dans une extinction absolue du christianisme et même de l'humanité..... On ne peut trouver des termes assez odieux pour qualifier une extravagance si monstrueuse..... » Outre que les matières étaient par elles-mêmes fort délicates et fort obscures, ce dictionnaire de définitions, les unes vraies, les autres fausses, avec des conclusions toujours les mêmes au moins dans le tour, donne au livre des *Maximes des Saints* un air pédantesque et repoussant, qui seul eût suffi pour pallier le venin de la doctrine, si venin il y avait. Je ne pense pas que jamais écrivain et bel esprit ait fait si bon marché du succès et de sa réputation que Fénelon dans cet ouvrage. Évidemment il l'a composé non pour le public, mais pour quelques âmes touchées des sentiments mystiques, qui auraient pu être trompées par le langage impropre et excessif de certains saints, et pour les directeurs qui avaient de telles âmes sous leur conduite. Le succès fut tel que l'auteur aurait pu le prévoir : ce fut un désappointement général.

Ceux qui connaissaient Fénelon et qui avaient éprouvé les grâces et les séductions infinies de son esprit, comme ceux qui ne le connaissaient que de réputation, purent croire qu'il ne donnait au public qu'un écrit fait à son image, c'est-à-dire plein de naturel, de finesse et d'onction. Aussi toutes les personnes de la cour s'empressèrent-elles de le lire avec avidité, et plus leur espoir fut trompé, plus elles exhalèrent leur mécompte et leur dégoût. Il faut entendre Saint-Simon à ce sujet : « Si on fut choqué de ne le voir (le livre) appuyé d'aucune approbation, on le fut bien davantage du style confus et embarrassé, d'une précision si gênée et si décidée, de la barbarie des termes qui faisaient comme une langue étrangère, enfin de l'élévation et de la recherche des pensées, qui faisaient perdre haleine, comme dans l'air trop subtil de la moyenne région. Presque personne qui n'était pas théologien ne put l'entendre, et de ceux-là encore après trois ou quatre lectures. Il eut donc le dégoût de ne recevoir de louanges de personne et de remerciement de fort peu, et de pur compliment ; et les connaisseurs crurent y trouver, sous ce langage barbare, un pur quiétisme, délié, affiné, épuré de toute ordure, séparé du grossier, mais qui sautait aux yeux, et avec cela des subtilités nouvelles et fort difficiles à se laisser entendre, et bien plus à pratiquer. Je rapporte non pas mon jugement, comme on peut croire, de ce qui me passe de si loin, mais ce que l'on dit alors partout, et on ne parlait d'autre chose jusque chez les dames ; à propos de quoi on renouvela ce mot échappé à M^me^ de Sévigné dans la chaleur des disputes sur la grâce :

— Épaississez-moi un peu la religion, de peur qu'elle ne s'évapore à force de subtilités. — Ce livre choqua fort tout le monde : les ignorants, parce qu'ils n'y entendaient rien ; les autres, par la difficulté à le comprendre, à le suivre, à se faire (à) un langage barbare et inconnu ; les prélats opposés à l'auteur, par le ton de maître sur le vrai et le faux des *Maximes*, et par ce qu'ils crurent apercevoir de vicieux dans celles qu'il donnait pour vraies. »

Ce déchaînement si subit fut moins spontané qu'il n'en a l'air. « Il fit soupçonner à bien des gens qu'il avait été préparé par les ennemis de l'auteur », dit l'abbé Legendre dans ses *Mémoires*. Le P. d'Avrigny, de son côté, croit que beaucoup de gens crièrent parce qu'on les fit crier, et il sait que ceux qui n'avaient pas lu le livre crièrent encore plus fort que les autres. Certainement il y avait des gens intéressés qui chauffaient le scandale. Mais s'ils s'attaquaient à Fénelon, c'était pour atteindre plus haut. En culbutant le précepteur, ils voulaient culbuter le gouverneur, les uns pour se partager ses honneurs et ses places, les autres pour mettre fin, s'il était possible, à ce règne des dévots rangés autour de lui. Cela dura depuis le moment qu'un cuistre présenta en Sorbonne cette thèse : « Si un prince pouvait garder auprès de ses enfants un précepteur soupçonné de quiétisme (1692) », jusqu'à la fin de 1698 où l'archevêque de Noailles sauva généreusement Beauvilliers, dont les honneurs et les places étaient destinés à son neveu. Mais le déchaînement contre les *Maximes des Saints* fut trop général pour n'être pas en grande partie spontané.

Que si l'on sépare les gens du monde des théologiens, on peut dire que le succès des *Maximes* fut un succès de désappointement, et que le livre n'en fit peut-être que plus de bruit dans le public, chacun s'étonnant d'un langage si sec, si insolite, et en apparence si barbare, parce qu'on ne comprenait pas les idées exprimées, ou plutôt parce qu'on ne les reconnaissait plus sous cette forme sévère sous laquelle les amateurs d'images et de mouvements mystiques n'étaient pas accoutumés à les voir. Les *Maximes des Saints* firent donc un étrange bruit, il faut le dire, peu favorable à l'auteur. Mais lorsque Bossuet parle du déchaînement général contre Fénelon, lorsqu'il écrit que le livre de M. de Cambrai continue à soulever tout le monde, docteurs et autres, la cour comme la ville, que ce soulèvement est au-delà de toute imagination et continue avec indignation et mépris, il faut bien entendre ce que cela signifie réellement. Bossuet était indigné, il méprisait un livre où il ne trouvait que sécheresse, que verbiage, qu'idées alambiquées, et qui semblait une justification de M^me^ Guyon ; et supposant que tout le monde sentait et pensait comme lui, il prenait pour un déchaînement des esprits contre la doctrine de son confrère ce qui n'était au fond qu'un désappointement littéraire, que le chagrin de l'attente et de la curiosité trompées. Si le livre de Fénelon fit scandale, ce fut seulement dans une partie du clergé et parmi les docteurs. Les autres, je le répète, ne furent choqués que de ne pas comprendre et que d'éprouver l'ennui et le dégoût là où ils cherchaient le plaisir.

Tout ce bruit pouvait tomber en un moment, comme

cela arrive toujours en France, où les nouveautés qui ont fait le plus de fracas sont le plus vite oubliées. Le plus sûr moyen d'enterrer le livre des *Maximes des Saints* était de n'en rien dire ou tout au plus de faire une courte protestation, afin de ne point paraître l'approuver. Car l'effet qu'il produisait, n'étant qu'un sentiment de désappointement, prouvait combien il était peu dangereux. Cette idée paraît avoir traversé un moment l'esprit de Bossuet. « On ne croit pas que ce livre lui fasse beaucoup d'honneur, écrit-il à son neveu, n'étant élevé qu'en paroles et en phrases, comme j'ai dit. Nous n'avons sur ce point qu'à ne dire mot. On ne parlera que trop pour nous » (1). Bossuet était trop mal disposé pour goûter cette sage et charitable politique. Il supportait aigrement que, par attachement pour M^me^ Guyon, Fénelon eût refusé de donner son approbation à l'*Instruction sur les États d'oraison*, et que celui qui avait voulu être sacré de ses mains et qui avait sans cesse protesté de sa déférence et de sa docilité, eût écrit un livre qui était contraire au sien et qui pouvait paraître un défi au vieil athlète tant de fois victorieux. Il exigea une sorte de rétractation et ne voulut pas se contenter des explications que l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres se montraient assez disposés à recevoir. De là une polémique ardente qui dura près de deux ans, et qui tint le public en suspens sur la question du quiétisme ou plutôt qui lui en apprit sur cette question plus que n'auraient jamais fait les *Maximes des Saints*. De là un véritable scan-

(1) Lettres CLIII.

dale qui amusa vivement les gens du monde, charmés de voir Bossuet et Fénelon aux prises et d'assister aux beaux coups qu'ils se portaient. Quel avantage y avait-il à faire passer un archevêque pour un nouveau Molinos, lorsqu'il détestait le molinosisme dans les termes les plus formels et les plus énergiques ? Bossuet ne considéra point tout cela et fut véritablement l'auteur du bruit et du scandale ; et lorsque Fénelon l'accusait de poursuivre un confrère avec un acharnement peu charitable, lorsqu'il le rendait responsable des mauvais effets d'une polémique dont riaient les impies et les libertins, en vérité Fénelon n'avait pas tort. Bossuet a beau s'en défendre, il a beau crier de sa voix la plus retentissante qu'il n'est pas l'ennemi ni l'accusateur de M. de Cambrai, qu'il n'a point soulevé la querelle et qu'il est étrange que Fénelon veuille faire retomber tout sur lui, comme si sa cause n'était pas celle de M. de Paris, de M. de Chartres, de tout l'épiscopat français et de toutes les Universités : il est certain que s'il se fût montré moins impérieux, on aurait pu s'accommoder, et que, s'il avait gardé le silence, nul ne l'eût rompu. Nous avons une lettre de lui, antérieure à la publication des *Maximes des Saints*, laquelle ne laisse aucun doute sur ses dispositions peu pacifiques, et, quoi qu'il en dise, peu bienveillantes à l'égard de Fénelon, dont les procédés au sujet de son livre *sur les Etats d'oraison* l'avaient choqué. « Je sais, d'une manière à n'en pouvoir douter, écrit-il à l'abbé de Maulevrier, que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité... Je suis assuré que cet écrit *ne peut causer qu'un grand scandale :* 1° parce que d'après ce qu'il m'a fait

dire sur le refus d'approuver mon livre, il ne se résoudra jamais à condamner les livres de M^me^ Guyon ; ce qui est introduire une nouvelle distinction du droit et du fait et faire voir que M. de Paris et moi, nous avons condamné cette dame sans entendre sa pensée. Cela est d'un si grand scandale que je ne puis, en conscience, le supporter et que Dieu m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des livres dont la doctrine *est le renversement de la piété ;* 2° je vois par les lettres et les discours de M. de Cambrai, qu'il tendra à établir comme possible la perpétuelle passiveté : ce qui mène à des illusions insupportables. Car si cet état est possible — à moins de le restreindre, comme je le fais après le B. Jean de La Croix, à la sainte Vierge ou à quelque autre âme aussi extraordinaire, telle que celle de saint Jean Baptiste, — on donnera ouverture à conduire les âmes sur ce pied-là, ce qui serait renverser la bonne conduite des âmes et un des articles que M. de Cambrai a signés, qui est le XXIX^e^ ; 3° je suis assuré qu'il laissera dans le doute ou dans l'obscurité plusieurs articles, sur lesquels il me sera facile de faire voir qu'il fallait s'expliquer indispensablement dans la conjoncture présente. Et si cela est, comme il sera, qui peut me dispenser de faire voir à toute l'Église combien cette dissimulation est dangereuse ?

« Tout cela démontre qu'à moins de concerter tous ensemble ce qu'il faut dire, c'est qu'on veut tromper, c'est qu'on veut montrer que M. de Paris et moi l'avons mal condamnée, ce que j'avouerais sans peine s'il était vrai. Mais, comme bien assurément cela n'est pas, la vouloir défendre, c'est vouloir rétablir et remettre sur

l'autel une idole brisée. *Voilà la vérité à laquelle il faut que je sacrifie ma vie.* Je le répète, on veut rendre la condamnation de Mme Guyon douteuse, par là la remettre en honneur ; et on ne m'évite en cette occasion, après m'avoir témoigné tant de soumission en paroles, que parce qu'on sent que Dieu, en qui je me fie, me donnera la force pour éventer la mine.

« Je me réduis à ce dilemme : Ou l'on veut écrire la même doctrine que moi ou non. Si c'est la même, l'unité de l'Église demande qu'on s'entende ; si c'en est une autre, me voilà réduit à écrire contre ou à renoncer à la vérité » (1).

Ce qui entretint cette disposition belliqueuse et ce qui la fit éclater, c'est qu'on était alors fort préoccupé des mystiques et que l'on était en train de juger en Sorbonne le livre d'une béate espagnole, Marie d'Agréda ; et surtout, c'est que Bossuet fut encouragé à combattre par l'homme qu'il vénérait le plus, Rancé, fondateur de la Trappe. Rancé lui écrivit au sujet des *Maximes des Saints* et de son *Instruction sur les états d'oraison*, deux lettres que Bossuet publia ou laissa publier, et qui furent comme le signal de la trompette avant la bataille. La seconde surtout était terrible. « Il est vrai, Monseigneur, y est-il dit, que rien n'a jamais été plus important pour l'honneur de l'Église, pour le salut des fidèles et pour la gloire de Jésus-Christ que la cause que vous soutenez ; car, en vérité, si les chimères de ces fanatiques avaient lieu, il faudrait fermer le livre des divines Écritures, laisser

(1) Lettre LXXXV.

l'Évangile, quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étaient d'aucune utilité ; il faudrait, dis-je, compter pour rien la vie et la conduite de Jésus-Christ, tout adorable qu'elle est, si les opinions de ces insensés trouvaient quelque créance dans les esprits et si l'autorité n'en était entièrement exterminée. Enfin c'est une impiété consommée, cachée sous des termes extraordinaires, des expressions affectées, sous des phrases nouvelles qui n'ont été imaginées que pour imposer aux âmes et pour les séduire.

« Nous ne manquerons pas de prier Dieu, Monseigneur, qu'il touche les cœurs, qu'il éclaire les esprits et qu'il s'en rende tellement le maître qu'ils profitent des instructions que vous leur donnez : les uns, en abjurant avec sincérité l'erreur qu'ils ont embrassée ; et les autres, en la regardant comme le renversement de toute la piété chrétienne (1). »

Fénelon n'était pas nommé, mais une telle lettre, tombant dans le public au moment où l'on ne parlait que des *États d'oraison* de Bossuet et que des *Maximes des Saints* de Fénelon, était l'accusation la plus terrible contre ce dernier. C'était le ranger, lui archevêque et pasteur des âmes, parmi les fanatiques. C'était lui dire hautement qu'il reniait l'Évangile et renonçait à la foi chrétienne. Sans *beaucoup politiquer* sur cette lettre, on peut se demander si Rancé aurait osé parler avec aussi peu de ménagement dans le cas où il se fût adressé au public et non confidentiellement à un ami. Ces indiscrétions dont Bossuet a fait trop

(1) Lettre CIX.

d'usage peuvent être de bonne guerre dans les polémiques mondaines : elles me paraissent déplacées dans une controverse philosophique ou religieuse. Dans tous les cas, il y avait une souveraine injustice, quand même les principes de Fénelon eussent conduit logiquement à des conséquences si odieuses, à les lui attribuer brutalement, puisqu'il les désavouait, puisqu'il les détestait et les réprouvait, comme des inspirations du démon. Ces accusations outrées étaient terribles et le paraissent encore plus par le poids qu'y ajoutaient et la haute réputation de l'accusateur, et sa vie sainte et révérée de tout le monde. Qui pouvait en apprendre, disait-on, sur la vie religieuse, à celui qui en était le plus parfait modèle depuis quarante ans, et qui avait ramené sur la terre la vie monastique dans toute sa splendeur ? Ce qu'il condamnait pouvait-il ne pas être condamnable ? Il faut bien pourtant que le réparateur de la Trappe ne fût pas infaillible, puisqu'on lui avait généralement donné tort dans sa querelle contre le bénédictin Mabillon, où il considérait les travaux de l'esprit comme des violations de la règle et comme des actes profanes. Et surtout il fallait bien qu'il pût y avoir plusieurs formes de la vie religieuse, puisqu'il n'y a rien, à beaucoup d'égards, plus opposé que Rancé et saint François de Sales. Rancé faisant consister la perfection de la vie religieuse dans les austérités de la pénitence et dans une sorte de tremblement et de gémissement continuels ; saint François, dans les douceurs ineffables de la contemplation et de l'amour ; l'un, dans un saint effort et dans une perpétuelle violence sur soi-même ; l'autre, dans un état stable de

repos et de quiétude. Pourquoi Fénelon, qui n'avait rien de sombre dans l'imagination, dont le cœur était naturellement tendre, et qui avait consumé son existence ecclésiastique à diriger des femmes, n'aurait-il pas eu plus de penchant pour l'aimable François que pour le sévère, pour le dur, pour le terrible Rancé ? La réputation très méritée de Rancé ne prouve donc rien contre Fénelon. Toute la question est de savoir s'il entendait bien les auteurs dont il expliquait les maximes, en s'efforçant de les ramener, comme il prétendait, à ce qui est autorisé et à la tradition universelle.

Le seul homme qui soit entré charitablement dans la pensée de Fénelon, qui ait rendu justice à ses intentions, et qui aurait pu le faire revenir de ses erreurs, s'il y en avait de considérables dans son livre, ce n'est ni Rancé, ni Bossuet, ni Godet Desmarets, ni de Noailles, ni aucun de ceux qui écrivirent contre lui ; c'est M. Tronson, directeur de Saint-Sulpice. Lui, du moins, s'il eût argumenté contre Fénelon, il n'aurait pas commencé par le heurter en lui imputant le contraire de ce qu'il s'était proposé sincèrement de faire. « Si j'ai eu, dans l'occasion dont vous me parlez, écrit-il à l'évêque de Chartres, trop de ménagement pour notre ami (Fénelon), comme on vous l'insinue (1), ce n'a été que pour n'avoir pas eu suffisamment de lumières ; car, dans le fond, je vous avouerai franchement que j'ai cru, après plusieurs personnes de piété, qu'il était

(1 *On*, c'est Bossuet qui termine une lettre à Godet Desmarets par cette phrase : « On se pare fort de M. Tronson, et je ne sais si ce que vous appelez sagesse en lui, n'est pas un trop grand ménagement. » Lettre XC.

important que le monde fût instruit de ses sentiments. Or, il me semble qu'il s'en explique assez et qu'il les éclaircit d'une manière qui peut avoir de bons effets : le premier, de redresser ceux qui abusent des livres des bons mystiques et de leurs expressions, et qui, y donnant un sens opposé à la doctrine de l'Église et contraire à la foi et aux bonnes mœurs, tombent dans de très grands égarements. L'autre est de prévenir les soupçons qu'on pourrait former contre lui, en faisant connaître d'une manière claire et précise tout ce qu'il pense sur cette matière. Je ne sais d'ailleurs quel sort aura son ouvrage ; mais toujours, quoi qu'on en dise, il doit empêcher, à mon avis, qu'on ne soupçonne l'auteur d'avoir des erreurs qu'il condamne avec tant de force. Voilà mes vues que je vous expose simplement et que je soumets de tout mon cœur à ceux qui en ont de plus étendues » (1).

Or, quelque modestie qu'il y ait dans les premières et les dernières paroles de cette citation, Tronson était, du consentement général de ses contemporains, un excellent théologien. Je crois donc fermement que si l'on eût abordé la question avec les sentiments de paix, de conciliation et de justice de cet homme excellent, on aurait pu, par la douceur et en silence, arriver à un accommodement loyal, tandis que les exigences impérieuses et les violences de Bossuet ne firent qu'irriter Fénelon et l'enfoncer davantage dans ses opinions. Elles ont rendu inévitable ce duel théologique qui nous a valu tant d'écrits remarquables par leur éloquence, mais qui fut un scandale plus funeste que ne

(1) Lettre XCIII.

l'a cru Bossuet à la foi qu'il prétendait sauver. Il écrit quelque part que M. de Cambrai s'est noyé dans une goutte d'eau ; il se trompe ; ce n'est pas Fénelon, lequel sortit de sa défaite plus triomphant que le vainqueur, ce sont les restes de religion subsistant encore à la fin du XVII[e] siècle qui furent noyés dans cette goutte d'eau, qu'on appelle la *querelle du Quiétisme*. J'espère que la suite de cette exposition rendra cette assertion évidente.

Selon Fénelon, qui prétend ne faire que suivre en cela la doctrine des bons mystiques ou des saints, toutes les voies intérieures aboutissent au pur amour ; et la contemplation n'est que l'exercice simple de cet amour, réduit à un seul motif, celui de la gloire de Dieu. Or, le fond de l'œuvre de la contemplation des parfaits consiste dans la passivité, dans l'absence de tout désir réfléchi et explicite, de tout mouvement volontaire, de tout acte délibéré, autrement dit dans une sainte indifférence. Nous verrons plus tard si c'est bien la doctrine des saints, mais à coup sûr, c'est bien celle de M[me] Guyon dans son *Moyen court* et dans son *Explication du Cantique des Cantiques*, qui avaient été condamnés à Rome ; c'est bien celle de Malaval et de Molinos, dont les livres avaient été flétris par le même tribunal. C'est de plus la théorie de l'absorption en Dieu avec sa conséquence immédiate, le quiétisme.

A considérer le système simplement au point de vue humain, il semble qu'il proposait pour idéal de la perfection la plus impossible et la plus pernicieuse des chimères. Michelet, si sympathique à M[me] Guyon, a jugé sévèrement sa spiritualité à outrance en l'oppo-

sant au scepticisme qui recommençait à poindre. « Les libertins, écrit-il, sont de jour en jour plus nombreux; tout à l'heure les philosophes supprimaient le christianisme; les quiétistes le rendaient inutile. Comment? En l'épuisant dans ce qu'il a de plus intime, l'absorption en Dieu! Ce qui est dur à dire et pourtant vrai, c'est que, dans la décadence et la prostration morale du temps, Mme Guyon, avec sa pureté angélique, était plus dangereuse que le libertinage des esprits forts. Pourquoi? Parce que ceux-ci, dans leur corruption, faisant appel à la raison, poussaient aux énergies nouvelles, à la résurrection de la pensée; elle, innocente et par une sorte d'enfance, elle enfonçait les âmes dans l'impuissance radicale, dans la mort définitive. Elle allait à l'aveugle, voyant sans voir. Chose bizarre! Elle avait très bien observé comment on abusait de la direction pour corrompre les *religieuses*, et elle ne voyait pas que sa spiritualité amoureuse pouvait devenir l'auxiliaire le plus puissant de cet abus. »

Mais ne parlons que de ce qui concernait la société réelle, sans nous arrêter à ces petites cabales de soi-disant élus qui se forment dans son sein et qui vivent sur elle, inutiles elles-mêmes et improductives. Fénelon en concentrant, comme son amie, toutes les facultés de l'âme en une espèce de point unique et indivisible, en énervait toutes les forces vives et en détruisait l'activité sans laquelle l'homme n'est rien. Qu'on appelle, tant qu'on le voudra, cette activité inquiétude, vain empressement il n'en est pas moins vrai que toute la perfection de l'homme est dans la vertu, et la vertu, dans l'effort réglé, constant, énergique de l'activité,

sanctifiée par l'idée toujours présente de Dieu, mais sans se borner à l'amour extatique et à l'inerte contemplation du bien absolu On a beau mépriser, en termes brillants et éloquents, la réflexion, le raisonnement, tous les actes discursifs de l'intelligence, la réflexion, quoiqu'elle ne soit qu'une perfection relative, reste la force de l'âme et la condition de tout développement en des êtres tels que l'homme, qui vivent dans le temps et non dans l'éternité, dans le mouvement et non dans l'immuable. Dieu seul est, selon l'expression d'Aristote, la pensée de la pensée, ou l'acte absolu, immanent, invariable de l'intelligence. Mais la contemplation indistincte, confuse, toute renfermée en soi, n'est qu'un engourdissement et une léthargie pour la raison humaine, qu'un sommeil traversé par des rêves et des fantômes. Voyons à l'œuvre cette prétendue perfection. Fénelon avait élevé le duc de Bourgogne et dirigeait une petite église de grands seigneurs dont les deux principaux étaient les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, ministres de Louis XIV. Quels furent les fruits de cette éducation et de cette direction? Il faut reconnaître que le maître avait inspiré à l'élève un amour profond du bien public : mais sans parler de scrupules vains et bas qui, loin de convenir à l'héritier du trône, auraient semblé puérils dans un particulier honnête, n'avait-il pas, à force de mâter cette nature superbe et emportée, éteint en lui les énergies que Dieu nous donne pour agir ? J'ai honte de le dire, on vit dans la campagne de Flandre de 1708 un prince français qui n'était pas brave, qui perdait ses heures en oraisons, qui, plus saint que prince, se laissa traiter de lâche par Ven-

dôme et qui devint la dérision des soldats, de la France et de l'ennemi (1). Fénelon essaie par ses lettres de lui redonner du cœur et le ressort viril ; il était un peu tard : en faisant un saint, il avait oublié de faire un homme. De même Beauvilliers et Chevreuse. Ces gendres de Colbert sont des saints comme leurs femmes, comme leurs filles, mais que font-ils comme conseillers et ministres du roi, lorsqu'ils jouissent de la plus grande influence, au milieu des désastres et des misères les plus inouïes que jamais peuple ait eu à subir ? Ils remplissent ponctuellement et honnêtement leur charge; ils veulent le bien, mais dans leur sainte indifférence, ou ils ne le connaissent point, ou ils n'ont pas la force de le conseiller hardiment et de le poursuivre ; et lorsqu'il faudrait un suprême effort, ils ne pensent qu'à la résignation : ils veulent que le roi et la France s'humilient sous la main de Dieu, comme si la morale des hommes d'État et des peuples était la même que celle des religieux. Je ne crains pas de le dire, si jamais la doctrine morale du mysticisme devenait le sentiment général d'une nation, ce qui heureusement est presque impossible, ce serait une nation à enterrer, une nation momie comme les Indiens.

La métaphysique qui porte une pareille morale doit paraître *à priori* fort douteuse. Fénelon, je crois, perd souvent pied dans ces subtilités vaporeuses où il se complaît, et je craindrais de m'y abîmer avec lui, si je voulais y insister. Il faut pourtant que j'en dise quelque chose. L'objet de l'amour pur est le bien absolu, la

(1) Effet de la cabale de Vendôme, selon Saint-Simon.

perfection infinie, en tant qu'elle est aimée uniquement en elle-même et pour elle-même. Fénelon ne donne pas cela comme strictement nécessaire au salut. On peut être justifié et aimer Dieu avec une crainte ou une espérance intéressée, c'est-à-dire avec quelque retour à notre malheur ou à notre bonheur propre, pourvu que ces espérances et ces craintes soient subordonnées à la vue de la perfection de Dieu. Ce n'est pas là le *summum* ou la cime idéale de l'amour. Pour être pur et parfait, l'amour doit s'attacher exclusivement à Dieu en tant que Dieu. La crainte n'est plus alors qu'une délicatesse de l'amour, qu'une révérence filiale pleine de paix ; l'espérance, que l'attente de notre béatitude, parce qu'on sait que Dieu la veut et qu'il veut que nous la voulions nous-mêmes pour sa propre gloire. De là ce que Fénelon appelle sainte indifférence, laquelle ne consiste pas à ne rien désirer, mais à vouloir pour Dieu et non pour nous tout ce qu'il veut et à ne point vouloir ce qu'il ne veut pas. Elle implique le renoncement ou l'abandon total de soi-même, la désappropriation absolue au point de ne vouloir même pas les vertus comme perfections de son âme ou comme vertus, mais uniquement comme dons gratuits de Dieu et de son bon plaisir. L'empressement pour la vertu, l'impatience de nos propres défauts marquent encore une imperfection dans l'amour. Plus d'inquiétude de nulle espèce, plus d'effort, plus d'industrie propre, plus d'excitation : il faut être souple sous la main de Dieu comme l'argile sous la main du potier, qui lui donne la forme qu'il veut. L'âme se transforme ainsi et s'unit à Dieu sans milieu ni intermédiaire : l'« en ce

qu'elle aime Dieu pour lui seul ; 2° en ce qu'elle le contemple sans image sensible ni opération discursive ; 3° en ce qu'elle accomplit ses préceptes et ses conseils sans empressement et sans un certain arrangement de formules, pour s'en rendre à soi-même un témoignage intéressé.

Il y a dans tout cela d'étranges illusions. S'il est vrai que Dieu soit seul aimable par soi et que son amour éclipse tous les autres amours, il est vrai aussi que posséder Dieu par la contemplation et par l'amour est une immense joie, et qu'il est impossible de n'avoir pas le sentiment de cette joie et de ne point l'aimer. Que le sentiment et le désir de notre propre béatitude doive se subordonner au sentiment et à l'amour de la perfection suprême qui en est le principe et qui n'est point nous, je ne crois pas qu'un théologien le conteste. Mais l'amour de Dieu, comme parfait et comme béatifiant, n'est qu'un seul et même amour, dont les deux termes sont inséparables ou ne peuvent se séparer que par abstraction et non en réalité. Quant à la sainte indifférence, à l'abandon total, à l'absolue désappropriation, à la passivité ou à la *ligature de toutes nos puissances*, je crains que ce ne soient des hallucinations d'âmes absorbées et comme abêties dans une seule pensée : vraie catalepsie mentale analogue à celle que les fakirs éprouvent à force de regarder le bout de leur nez.

Cette prétendue perfection du christianisme n'en pourrait-elle pas devenir logiquement la destruction? On raconte que, lorsque la théorie de l'amour pur se produisit en Grèce pour la première fois, on vit à

Constantinople une femme fanatisée parcourir les rues, un seau et une torche à la main, criant qu'elle venait éteindre l'enfer et brûler le paradis, afin que l'on ne servît plus Dieu par crainte et par espérance, c'est-à-dire par intérêt, mais qu'on l'aimât pour lui seul et par lui. Cette folie, quoi qu'en dise Fénelon, est l'image de son pur amour. Je n'insiste pas sur ses suppositions impossibles, par exemple, d'un juste que Dieu damnerait et qui ne l'en aimerait pas moins, ou de saints indifférents aux félicités et aux misères éternelles, et cela en vertu même de l'amour de Dieu. Ce sont là des exagérations de pensée et de langage poussées parfois jusqu'aux dernières limites de l'absurdité : car il serait aussi facile à un homme de se dépouiller radicalement du désir de son propre bien que de se dépouiller de la nature humaine. Ces pieuses hyperboles, toutefois, paraîtraient aussi anodines que subtiles et raffinées, si la description et l'analyse que Fénelon fait de la contemplation et de l'amour pur, ne leur donnait un sens dangereux. Mais en subtilisant, en sublimant, en vaporisant les idées chrétiennes, on les réduit en fumée, toute religion positive impliquant la crainte et l'espérance. Conçoit-on, d'ailleurs, ce que notre mystique peut vouloir dire, lorsqu'il parle d'un état où l'âme contemple Jésus-Christ et ses mystères sans raisonnement et sans image? Et pour nous, qui avons des corps et ne pensons que par la raison, penser sans image (1) et

(1) Cette prétention est d'autant plus singulière dans les mystiques, comme le remarque plusieurs fois Bossuet dans ses *États d'oraison*, qu'ils sont les plus imaginatifs des hommes et que tout leur discours n'est qu'images.

sans réflexion, c'est-à-dire sans acte discursif, à Jésus-Christ et à Jésus-Christ crucifié, n'est-ce pas ne penser à rien du tout ?

Bossuet n'a pas de peine à renverser toute cette creuse métaphysique, et marque admirablement la source des illusions de son confrère : « Je le dis avec douleur, Dieu le sait ! écrit-il, vous avez voulu raffiner sur la piété. Vous n'avez trouvé digne de vous que Dieu beau en soi ; la bonté par laquelle il descend à nous, et nous fait remonter à lui, vous a paru un objet peu convenable aux parfaits » (1). Il signale avec autant de vérité que d'éloquence les conséquences de l'opinion de Fénelon, je pourrais dire de tous les mystiques. La contemplation et l'amour pur de nos spirituels est, quoiqu'ils fassent, l'ἕνωσις ou l'unification, l'ἁπλωσις ou la simplification des Alexandrins. Or dans la vue de l'être en soi ou de l'être abstrait, tous les principes de différence disparaissent et s'évanouissent ; et l'on ne s'en forme plus qu'une idée vide, que les derniers Alexandrins, à l'exemple de certains gnostiques, appelaient avec justesse Abîme et Silence. Comment cela peut-il s'accommoder avec les mystères de la foi chrétienne? Bossuet a donc raison de s'écrier : « Osez-vous nier que, pour exercer le pur amour dont vous vous vantez, il ne faille aimer comme si l'on était sans rédemption, sans Sauveur, sans Christ, et protester hautement que, quand tout cela ne serait pas et qu'on oublierait encore la Providence, la bonté et la miséricorde de Dieu, on ne l'aimerait ni plus ni moins » (2). Non, la religion ne

(1) Réponse à quatre lettres.
(2) Réponse à quatre lettres.

saurait consister en questions de métaphysique, raffinées même au-delà de toute métaphysique, ni dans une piété alambiquée, ni dans la recherche d'un beau en soi. Non, il n'est pas plus possible à la charité de n'avoir pas le désir de jouir de Dieu, qu'à la nature de ne vouloir pas être heureuse continuellement, en tout acte et sans interruption. Le seul tort de Bossuet dans son argumentation sur les dangers de ces subtiles questions pour la foi, c'est de paraître attribuer à Fénelon des conséquences que la logique peut-être lui impose, mais qu'il n'a jamais professées et qui lui font horreur. Cette injustice mise à part, sa réfutation me paraît accablante non contre la foi de Fénelon, qui admettait, et en toute sincérité, les mystères chrétiens tout autant que Bossuet, mais pour les principes mystiques qui venaient s'y superposer.

Mais au moins, si sa doctrine est insoutenable au point de vue de toute religion positive, comme à celui de l'intérêt social, l'auteur des *Maximes des Saints* a-t-il raison théologiquement, je veux dire selon la tradition ? Fénelon l'affirme avec force protestations : « Ma doctrine, écrit-il, ne doit pas être ma doctrine, mais celle de Jésus-Christ qui enseigne les pasteurs. » C'est précisément ce que Bossuet lui conteste, en soutenant qu'elle n'est que nouveauté et qu'elle ne s'appuie ni sur la tradition des Écritures, ni sur celle des Pères, ni sur celle des docteurs scolastiques, ni enfin sur celle des bons mystiques ou spirituels.

Fénelon a eu beau chercher, il n'a trouvé aucun texte des Écritures qui le favorisât et qui fut nettement conforme à ses vues. Car il n'y a rien de moins mys-

tique, dans le sens de l'auteur des *Maximes*, que l'Ancien-Testament et même que l'Évangile en général, qui, en prêchant l'amour de Dieu, ne séparent jamais la piété de la récompense, ni l'infidélité de la peine. Fénelon n'est guère plus heureux avec les Pères. A peine y a-t-il découvert quelques textes dont il pût se prévaloir ; rien de suivi, rien de clair et de précis. Ce n'est pas un mot jeté en passant par Clément d'Alexandrie, par Evagrius, par Cassien, par Jean Chrysostome, par Grégoire de Nazianze ou par Grégoire de Nysse, qui puisse s'appeler la tradition des Pères et établir que la tradition mystique est la tradition chrétienne. La manière même dont s'explique Fénelon ne montre pas à ce sujet une grande assurance. Aussi Bossuet qui a fait le *Schola in tuto* et le *Mystici in tuto* (l'École, les mystiques hors de cause), ne s'est nullement cru obligé d'écrire un *Patres in tuto*, tant le non-quiétisme des Pères lui paraissait hors de doute. Mais s'il était victorieux presque sans combat sur les Pères et sur les Écritures, il était vivement pressé par son adversaire dans ses apologies tant sur la tradition de l'École que sur celle des saints. Sachant que Bossuet, augustinien et thomiste, n'admettait pas la doctrine de la charité de Duns Scot, laquelle avait triomphé dans l'École depuis Suarez, Fénelon s'efforçait de montrer que ce grand partisan de la tradition, qui la faisait sonner si haut dans tous ses écrits de controverse, se séparait des docteurs sur ce point capital, tandis que son mysticisme à lui était parfaitement conforme aux principes de Duns Scot, de Suarez et des nouveaux scolastiques. Le coup était

adroitement porté. Si l'auteur des *Maximes* réussissait à mettre l'École pour lui et contre Bossuet, il mettait par là même de son côté toutes les Universités du monde catholique. Mais l'avantage qu'il espérait tirer de cette argumentation n'était pas aussi considérable qu'il le croyait. Outre que les Universités étaient partagées, les unes tenant pour Duns Scot, d'autres pour saint Thomas, et que la même division existait au sein de chaque faculté de théologie, l'opinion de Duns Scot n'était toujours qu'une opinion, quoiqu'elle fût devenue dominante, nulle autorité supérieure n'étant intervenue pour l'imposer et le nom de nouveaux scolastiques n'étant pas une note favorable aux yeux des théologiens rigides. Toutefois, précisément parce qu'elle n'était pas autorisée, sans être pourtant ni approuvée ni condamnée, c'est-à-dire puisqu'elle restait un objet de controverse, Fénelon y gagnait cet avantage que Bossuet n'avait pas le droit de l'accabler au nom de la tradition scolastique. Le *Schola in tuto* pouvait paraître sans objet. C'est là un avantage d'autant plus considérable pour Fénelon qu'entre ses trois adversaires il y en avait un, l'archevêque de Paris, qui ne s'expliquait pas très catégoriquement sur la charité absolument désintéressée ou sur le pur amour, et un autre, l'évêque de Chartres, qui était décidément pour lui sur ce point.

Mais là n'était pas le fort de la dispute sur la tradition. Toute la question était et devait être, si Fénelon avait bien ou mal expliqué la tradition des bons mystiques ou des saints. S'il l'avait mal expliquée, tout était dit ; les mystiques étaient hors de cause ; s'il

l'avait bien expliquée, condamner le livre des *Maximes*, ainsi que le demandait Bossuet, comme absolument insoutenable, et sans entendre les explications de l'auteur, ce n'était pas seulement condamner Fénelon, c'était condamner toute la tradition mystique avec lui. De là l'embarras évident et inévitable de Bossuet. Parmi les réguliers, il n'y en avait pas un qui eût souffert la moindre atteinte à la doctrine vénérée de sainte Thérèse, du bienheureux Jean de La Croix, ou de tout autre dont la sainteté et la vie merveilleuse avaient illustré leur ordre. C'est pour éluder cette difficulté périlleuse que Bossuet composa son traité *Mystici in tuto* (les mystiques hors de cause), où il prétend démontrer que c'est lui qui est le partisan et le défenseur des vrais mystiques ou spirituels, tandis que Fénelon leur fait un double outrage, d'abord en les attaquant ouvertement, ensuite en s'efforçant de les tirer à lui bon gré mal gré Quel que soit mon respect pour Bossuet, je ne puis prendre au sérieux ses deux thèses, avec quelque artifice qu'elles soient soutenues. Bossuet a beau s'en défendre, il est au fond aussi peu favorable aux mystiques qu'il est peu familier avec leurs livres, tandis que Fénelon ne les entend que trop bien. Toutes les fois qu'on voudra réduire en principes la pratique des spirituels et leurs effusions amoureuses, on trouvera au fond la passiveté, et l'auteur des *Maximes des Saints* a raison de dire que la passiveté est la perfection, du moins la perfection des mystiques, et qu'il va beaucoup moins loin sur ce point que sainte Thérèse, que Jean de la Croix, qu'Alvarès, comme il le démontre dans son écrit : *Principales propositions jus-*

tifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs. Cela est incontestable, et Bossuet n'y répond que par des chicanes et des pointilles indignes de lui (1). Oui, Fénelon réduit l'exercice du pur amour à des termes plus simples et, dans leur exagération, plus près de la vérité et de la foi commune que saint François de Sales lui-même.

D'où vient donc dans l'écrivain du *Mystici in tuto*, tant de ménagement, de tolérance et de vénération affectée ou réelle pour les autres spirituels et tant d'acharnement contre l'auteur des *Maximes des Saints?* Dira-t-on que, dans la pensée de Bossuet, la charité dans ces personnages avait en quelque sorte consumé l'erreur, et que la foi et la simplicité de ces saintes âmes, fermement et sincèrement attachées à l'autorité de l'Église, les avaient retenues sur la pente des illusions superbes et des funestes singularités? Ce serait une mauvaise défaite. Car les ouvrages dont Fénelon avait extrait la substance de son livre avaient été approuvés, étaient en possession du respect des fidèles, et ils étaient

(1) Par exemple: « D'abord il est réfuté par le titre même de son livre : *Principales propositions justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs*. Je demande pourquoi plus fortes? Que ne sont-elles précises? (les *Passages éclaircis*, ch. II). Autre exemple : ...Il conclut que ses propositions, loin d'être aussi fortes que les passages auxquels il les compare, en sont des explications pour les tempérer... *Mais qui a donné la liberté à M. l'archevêque de Cambrai de diminuer la force des expressions des saints?* (ch. III) ». — Est-ce sérieux, malgré la gravité du langage? Ne pourrait-on pas faire la même objection à Bossuet de ses livres VIII, IX, X de l'*Instruction sur les états d'oraison?*

recommandés sinon à la piété de tous, du moins au zèle des religieux, comme contenant une doctrine transcendante et plus sublime que celle du commun. Que si, au contraire, ils étaient pleins d'illusions ou de causes d'erreurs, il fallait les poursuivre et les noter comme ils méritaient. En prenant cette position franche et loyale, on était obligé de refuser toute autorité doctrinale à ces livres ; on séparait l'auteur de ses écrits pour respecter la sainteté de l'un et pour condamner les subtilités et les exagérations des autres ; on restait dans le vrai et dans la charité ; mais on soulevait contre soi tous les ordres religieux, et Fénelon avait indubitablement cause gagnée. Pour ne point attirer sur soi la tempête des réguliers, pour ne point s'aliéner leurs esprits et pour gagner autant que possible leurs faveurs et leurs suffrages, il fallait les flatter dans leur chatouilleuse spiritualité, et renoncer ainsi à toute controverse sincère pour une comédie toute oratoire. Aussi tantôt nous voyons Bossuet appliquer toute espèce d'artifices, donner toute espèce de contorsions aux paroles des saints, pour les ramener à un sens exact, conforme tout ensemble au bon sens et à la théologie ; tantôt, par une volte-face qui étonne, nous apparaître plus mystique et plus quiétiste que Fénelon. Il accuse son confrère de fanatisme ; et tandis que Fénelon repousse les visions, les extases, les inspirations miraculeuses, non comme douteuses ou fausses, mais comme n'appartenant pas à la perfection intérieure ou à la pure spiritualité, c'est lui Bossuet qui maintient, de par saint Thomas, que rien n'est plus ordinaire aux spirituels que ces états surnaturels.

Ce serait toutefois faire injure à Bossuet de ne voir dans ces contradictions réelles ou apparentes qu'un artifice de composition ou un calcul oratoire. Dès sa première rencontre avec lui, Mme Guyon, chez laquelle M. de Chevreuse l'avait amené, fait cette remarque, qui explique en partie le mystère : « Ce prélat nous dit des choses si fortes sur les voies intérieures, que j'en fus surprise » (1). Ainsi, sans jamais s'être occupé des voies intérieures qu'en passant ou dans quelques discours de vêture ou dans quelque panégyrique, Bossuet en parlait avec une force qui étonnait une femme très versée dans ce genre de spéculations, et cela grâce au don ou à la faculté des orateurs de génie signalée par Cicéron, de traiter de toutes choses pourvu qu'ils en aient quelque ouverture, d'une manière plus plausible et plus éloquente que ceux mêmes qui les ont étudiées. C'est ce qu'on ne doit jamais oublier, quand on lit ses *États d'oraison* et beaucoup de passages de sa controverse sur le quiétisme. On peut y relever des contradictions et même des excès d'idées qui ne sont pas habituels à un écrivain si foncièrement orateur : sa sincérité n'en est pas moins entière. Mais

(1) *Autobiographie*, IIIe partie, p. 42. Même remarque 17 ou 18 mois plus tard : « Il fit au milieu de la messe (le jour de la Visitation) un sermon étonnant sur l'intérieur. Il assura des choses beaucoup plus fortes que celles que j'avais avancées. Il dit qu'il n'était pas maître de lui au milieu de ces redoutables mystères ; qu'il était obligé de dire la vérité et de ne la point dissimuler ; qu'il fallait que cet aveu de la vérité fût nécessaire, puisque Dieu le lui faisait faire comme malgré lui. » (*Autobiographie*, IIIe partie, ch. XIX.)

cela ne suffit pas pour nous faire comprendre ce qui nous étonne dans les *États d'oraison* et dans le traité des *Mystiques hors de cause*. Il faut pour s'en rendre compte se reporter à son point de départ et à son point d'arrivée. Novice dans la théologie mystique, pour ne pas dire étranger à ces « transcendances » outrées et subtiles, quand le duc de Chevreuse le pressa d'examiner les ouvrages de M^me^ Guyon, il fut tout d'abord surpris, même effrayé de cette spiritualité qu'il appelait nouvelle, parce qu'elle l'était en effet pour lui. Il se sentit surtout révolté par les suppositions impossibles. « On est glacé, écrit-il encore cinq ans plus tard, quand on lit les vœux de tant de pieux auteurs pour l'enfer, et les passages terribles où, à quelque prix que ce soit, ils veulent être damnés » (1). Mais lorsqu'il fut averti par Fénelon que ces souhaits étranges dataient au moins de Clément d'Alexandrie ; que celui de saint Paul : Que je sois anathème pour le salut de mes frères (de Juda), était admis, expliqué, admiré par Chrysostome et son école, et que celui de Moyse : « Ou efface-moi du livre de vie ou pardonne à ce peuple », était entendu dans le même sens et non moins exalté par d'autres interprètes; lorsqu'on lui eut montré ou qu'il se fut rappelé que ces suppositions impossibles étaient triviales dans l'école et que les spirituels les plus approuvés, François de Sales et Thérèse, en étaient pleins, il revint bravement sur ses pas et s'efforça d'admettre et d'expliquer dans les bons mystiques ce qu'il était tout prêt à fou-

(1) Les *Passages éclaircis*, ch. I.

pas bien longue ; mais l'autorité de saint François et de sainte Thérèse, dont non seulement la vie sainte, mais la doctrine, était approuvée par l'Église, lui tient lieu de tradition. Je ne recherche pas si Bossuet, qui n'avait ni l'expérience ni la science invétérée de l'oraison passive et de la passiveté, n'en donne pas une fausse idée en la rapprochant d'états miraculeux comme le don des langues et la prophétie, si par suite de cette comparaison il n'outre pas l'inaction de l'âme dans ces impressions divines qui font tout en nous sans nous ; s'il ne confond pas l'oraison avec l'état passif, comme il s'obstine à confondre la résignation des mystiques avec leur indifférence, s'il entend bien la suspension ou la ligature des puissances (sens, imagination, mémoire, discours, ou plutôt opérations discursives, etc.). Qu'il me suffise de conclure des considérations précédentes que Bossuet n'avait peut-être pas la préparation suffisante pour porter une sentence froide, impartiale, décisive, sur les mystiques et leurs ouvrages. Ce serait certes une impertinence de dire qu'il ne les comprenait pas. Un tel génie, après dix-huit mois et plus d'étude, était à même de tout comprendre, mais ce n'est pas à plus de soixante ans qu'on refait ses idées et son tour d'esprit. Bossuet n'avait pas été nourri dans les imaginations mystiques ; il n'en avait pas été pénétré ; elles ne s'étaient pas en quelque sorte incorporées à sa substance intellectuelle ; elles ne tenaient que superficiellement à son esprit et à son cœur. Aussi les voyons-nous perpétuellement contredites et, à son insu, faussées par ses vieilles habitudes de théologien exact ou par ses souvenirs scolastiques.

Nous avons vu qu'il cite sans explication, sans correctif, la « résolution terrible » que prit François de Sales dans la noire maladie où il se croyait damné. Il put apprendre par Fénelon la résolution non moins tragique de frère Laurent, qui, non moins obsédé durant quatre ans de la pensée de son indignité et de la peur de l'enfer, que François de Sales, s'écria résolûment : « arrive que pourra », et qui depuis, dans tout le cours de sa vie religieuse, » s'est gouverné par amour, sans aucun autre intérêt, sans se soucier s'il serait damné ou s'il serait sauvé. » Mais cela n'empêche pas Bossuet de soutenir que les suppositions impossibles sont toujours conditionnelles, et que les résolutions qui parfois les suivent, sont non de vraies volontés, mais des velléités.

Bossuet repousse, et avec raison, la séparation de la partie supérieure et de la partie inférieure de l'âme, dont abusaient les mystiques mauvais ou bons dans l'explication des dernières épreuves, de sorte qu'à leurs yeux, la vertu et une espérance inébranlable sont dans l'une, et le vice dans l'autre avec un désespoir invincible. Mais est-il si loin de dire la même chose dans son explication de la tentation de Job et de l'es-

(1) C'est une malice de Fénelon d'opposer à M. de Noailles ce livre de la vie du fr. Laurent, « fait par l'ordre de l'archevêque de Paris, sous ses yeux, dans sa maison, par son grand-vicaire », avec éloge et approbation. De même il oppose à Bossuet le catéchisme spirituel du P. Surin, approuvé par lui, dans lequel les suppositions impossibles étaient traitées théoriquement : elles étaient mises en pratique dans la *Vie* de fr. Laurent.

pèce de procès qu'il fait à Dieu? « Voilà, écrit-il, comme les actes les plus sublimes se conservent, je ne dirai pas dans les privations, mais dans une espèce de soulèvement contre Dieu. Bien plus (mystère admirable de la grâce), dans ces âmes poussées à bout par ces exercices, les actes de l'amour se cachent sous des reproches amers ; nous ferons voir en son temps (1) que tout ce qui *paraît* blasphème dans Job, *au fond* n'est autre chose qu'un amour outré pour le mépris *apparent* d'un amant qui semble nous délaisser. Cet amant n'est autre chose que Dieu même, de qui on croyait pouvoir tout attendre et dont on *croit* à la fin ne recevoir que dédain et qu'indignation. Voici donc comme parle cet amant (Job), outré et poussé à bout. « J'en suis, dit-il, au cordeau et au désespoir ; pardonnez-moi, car je ne suis rien »; et un peu après : « J'ai péché... Pourquoi m'avez-vous fait contraire à vous? que n'ôtez-vous mon péché? Que n'effacez-vous mon iniquité? *En apparence*, il s'en prend à Dieu ; mais ressentant *dans le fond* que Dieu seul consume le péché, loin de pouvoir en être l'auteur, il lui demande pardon, et l'amertume de ses reproches est un effet du regret qu'il porte en son sein de se voir, *comme il le pensait*, séparé de lui. Ce sentiment, qui fait enfermer un acte d'amour sous un dépit apparent, paraît encore et peut-être mieux dans cette parole : « Puisqu'il a commencé, qu'il m'écrase, qu'il laisse aller sa main et qu'il me retranche, afin que j'aie la consolation que,

(1) Dans la suite des *États d'oraison* qui n'a jamais été écrite.

m'accablant de douleur, il me fasse mourir sans m'épargner, de peur que (par faiblesse ou par impatience) il ne m'arrive de contredire à la parole et à la volonté du saint... On voit donc comme les plaintes qu'il pousse si amèrement ont pour objet la connaissance de sa faiblesse et la crainte de succomber à la tentation d'impatience. Un acte d'un si parfait amour commence... par un transport où d'abord on ne remarquait qu'une espèce de dépit, et il en prend la teinture pour aboutir à la fin à mettre son secours en Dieu... Ne disons donc pas que les actes cessent dans les exercices divins, disons qu'ils se cachent, et *souvent sous leur contraire*, qu'ils s'y enveloppent, qu'ils s'y épurent, qu'ils s'y fortifient et qu'ils en sortent de temps en temps avec une nouvelle vigueur. Nous avons expliqué sur ce sujet la doctrine de saint François de Sales, qui enseigne que les actes de piété, chassés et comme repoussés de tout le sensible, *se retirent dans la haute pointe de l'esprit*, d'où se gouverne tout l'intérieur » (1).

Que l'on compare, en tenant compte des mots que j'ai soulignés, ce passage avec l'article X des *Maximes des Saints* et l'on sera étonné de la ressemblance, quant au fond des idées, sous l'extrême diversité de la forme. Et cependant, l'on peut dire que si cet article n'existait pas, il n'y aurait plus de controverse, tant les trois évêques, principalement celui de Meaux, reviennent incessamment sur *la persuasion invincible*, sur *l'acquiescement simple*, sur *le sacrifice absolu*.

(1) *États d'oraison*, l. X.

Dirons-nous que Bossuet ne s'entendait pas lui-même ? A Dieu ne plaise ! Mais il était tiraillé secrètement par deux tendances divergentes, son ancienne science théologique et sa science mystique nouvellement acquise. Son bon sens se rattachait fortement à la première ; son imagination favorisait la seconde. Quant il venait de lire saint François de Sales ou la vie de M^me^ de Chantal, ou qu'il en rapportait quelque proposition extraordinaire, fondée sur leurs expériences, il s'écriait : « Je m'arrête ici un moment pour conjurer les gens du monde de ne point traiter ces états de visions et de rêveries. Doutent-ils que Dieu, qui est admirable dans toutes ses œuvres et singulièrement admirable dans ses saints, n'ait des moyens particuliers, inconnus au monde, de se communiquer à des amis, de les tenir sous sa main et de leur faire sentir sa douce souveraineté ? Qu'ils craignent donc, en précipitant leur jugement, d'encourir le reproche que fait l'apôtre saint Jude à ceux qui blasphèment ce qu'ils ignorent » (1). Mais son bon sens reprenait le dessus et la patience lui échappait : *esprit exagératif, idées alambiquées et par dessus les nues, contorsions au bon sens, pieux excès et amoureuses extravagances*, *ineptiæ amantium*, *imo amentium*, telles étaient les qualifications qu'il ne pouvait retenir contre les mystiques et leurs imaginations ; la plus douce de toutes était celles *d'inutilités*. Pour bien saisir l'impression première, sincère et persistante de Bossuet sur les mystiques, il n'y a qu'à lire les trois ou quatre premières pages du livre I de ses *États d'oraison*.

(1) *États d'oraison*, l. VIII.

C'est là le côté faible de l'argumentation de Bossuet dans les *Mystiques hors de cause*. Il n'ose pas rejeter la tradition mystique dont il est, quoi qu'il fasse, médiocrement convaincu ; il n'ose pas dire, ni même peut-être penser, que ces merveilles, dont certaines gens font grand bruit, ne sont que des extravagances nées des ennuis de la solitude, et que le quiétisme est une maladie mentale, fruit de l'oisiveté et des rêves des couvents. Cette fausse position à l'égard de la tradition mystique lui impose bien des contradictions, assez étranges dans un dialecticien si loyal d'ordinaire et si exact. Mais la controverse du quiétisme ne fut pas perdue pour le public, qui apprit par les deux plus grands évêques et les deux plus grands écrivains de la France en ce temps-là, le fonds d'extravagances et de délires qui fermentaient dans la vie claustrale, surtout parmi les femmes.

Bossuet semble avoir pressenti quelles armes une telle dispute donnait aux incrédules, et, chose bizarre! il annonce en même temps qu'il va fournir une plus ample matière à leurs dérisions. « Après cela, Monseigneur, écrit-il à Fénelon, je n'ai plus rien à vous dire... Pour des lettres, composez-en tant qu'il vous plaira ; divertissez la ville et la cour ; faites admirer votre esprit et votre éloquence, et ramenez les grâces des *Provinciales ;* je ne veux plus avoir part au spectacle que vous semblez vouloir donner au public » (1). Sans doute il y avait vraiment un spectacle pour le public ; mais on n'avait encore rien vu qui rappelât

(1) Réponse à quatre lettres.

pas la discrétion même), quoique le manuscrit de l'autobiographie ne lui eût été remis que sous le sceau du plus inviolable secret (1), il en laissait transpirer bien des choses dans ses conversations avec ses familiers, qui se hâtaient de les transmettre à d'autres. Mais enfin le *De quietismo in Galliis refutato* n'était pas public, ni ces bavardages authentiquement divulgués. Qu'est-ce donc qui fit rompre le silence à Bossuet? Il nous l'apprend lui-même, pour peu qu'on veuille l'entendre. Est-ce par hasard qu'il veut donner satisfaction sur les procédés à M. de Cambrai qui l'en presse? Mais ce motif, sauf le respect qu'on doit à l'évêque de Meaux, n'est qu'une dérision. Qu'est-ce donc? Écoutons et comprenons ; après avoir rappelé la première impression si fâcheuse du livre des *Maximes des Saints* : « Les affaires, ajoute Bossuet, parurent ensuite se brouiller un peu ; c'est la conduite ordinaire de Dieu contre les erreurs. Il arrive à leur naissance, au premier abord, une éclatante déclaration de foi. C'est comme le premier coup de l'ancienne tradition qui repousse la nouveauté qu'on veut établir ; l'on voit suivre après comme un second temps que j'appelle de tentation : les cabales, les factions se remuent ; les passions, les intérêts partagent le monde ; de grands corps, de grandes puissances

à Mme de Maintenon les choses que Mme Guyon lui avait confiées sous le sceau de la confession, et de donner un songe pour une doctrine de cette mystique.

(1) Fénelon, Mme Guyon, ne veulent pas dire autre chose. *Sous le sceau de la confession*, signifie un secret inviolable comme celui de la confession. Le sens strict du mot serait une insigne calomnie.

s'émeuvent ; l'éloquence éblouit les simples ; la dialectique leur tend des lacets ; une métaphysique outrée jette les esprits en des chemins inconnus ; plusieurs ne savent plus ce qu'ils croient, et tenant tout dans l'indifférence, sans entendre, sans discerner, ils prennent parti par humeur. Voilà ces temps que j'appelle de tentation, si l'on veut, d'obscurcissement. On doit attendre le dernier temps où la vérité triomphe et prend manifestement le dessus. » Traduction libre, mais exacte : nous croyions la victoire facile, et après tant de dits et de contredits, rien n'est fait ; on est même moins avancé qu'au commencement.

Seul contre trois, Fénelon tient tête à tous, fait face à tout. Il répond bien ou mal, mais toujours par des raisons plausibles à la *Déclaration*, et au *Sommaire de la doctrine* dressés par Bossuet, *aux cinq écrits* du même et à sa préface, gros livre dirigé contre l'*Instruction pastorale* de Fénelon, enfin à l'*Instruction pastorale* et à la lettre de M. de Noailles ; il commençait à répondre à l'*Instruction pastorale* de M. de Chartres, lorsque la *Relation sur le Quiétisme* vint faire diversion. Mais ce dernier adversaire aura son tour, ainsi que les derniers écrits de Bossuet, les *Mystiques hors de cause*, l'*École hors de cause* et le *Quiétisme ressuscité* Bossuet se moque ou s'indigne des airs plaintifs de Fénelon ; mais c'est tellement peu le caractère de ses écrits sur le quiétisme, que l'on pourrait plutôt lui reprocher de se montrer trop ergoteur et trop scolastique. Ses trois adversaires se plaignent de son éloquence éblouissante ; ses lecteurs pourraient se plaindre avec plus de raison qu'elle a trop de sécheresse.

Quant à ses redites, je crois que les deux champions ne se doivent rien l'un à l'autre à cet égard : on pourrait plus justement blâmer en Fénelon un esprit trop inventif et trop fertile en raisons solides ou spécieuses. Littérairement (car nous ne pouvons guère apprécier ce duel théologique qu'à ce point de vue), Bossuet conserve pour nous l'avantage ; son grand style ferme, compact, impérieux, au besoin magnifique et sublime, nous fait une impression plus puissante que la phrase agile, preste, souple, mais grêle et un peu maigre de son jeune rival. Mais les contemporains ne mettaient pas un grand intervalle entre ces deux génies si différents ; ils étaient aussi frappés des qualités de l'un que de celles de l'autre. Peut-être même avaient-ils trop longtemps admiré l'éloquence de Bossuet pour que celle de Fénelon ne fût point pour eux une séduisante nouveauté. Le fait est que l'impression du public, si peu favorable lors de la publication des *Maximes des Saints*, s'effaça bientôt, et que le rare talent de l'auteur, la sympathie qui s'attache aux plus faibles et aux opprimés, venant en aide, lui ramena l'opinion publique, en dépit du génie de Bossuet, trop ouvertement appuyé par la partialité de Mme de Maintenon et du roi. Fénelon avait d'ailleurs un avantage incontestable sur Bossuet, celui du maintien, qui a tant de poids sur des esprits bien élevés et polis. Jamais chez lui de ces emportements, de ces vivacités, de ces rudesses, de ces éclats, de ces brutalités de parole qui ne sont pas rares dans son terrible adversaire. Un art singulier des bienséances sans affectation, une simplicité élégante, une douceur pleine d'une inflexible fermeté,

une grâce naturelle qui n'était pas sans force et sans aiguillon, donnaient à son éloquence je ne sais quoi de pénétrant qui éludait et déconcertait l'impétuosité de Bossuet. On éprouve encore l'impression que ressentaient les contemporains en lisant des pages comme celle-ci :

« Je ne puis finir sans vous représenter la vivacité de votre style en parlant de ma *Réponse* à votre *Sommaire*. Voici vos paroles sur votre confrère qui vous a toujours aimé et respecté singulièrement : — Ses amis répandent partout que c'est un livre victorieux et qu'il y remporte sur moi de grands avantages : *Nous verrons*. — Non, Monseigneur, je ne veux rien voir que votre triomphe et ma confusion, si Dieu en doit être glorifié. A Dieu ne plaise que je recherche jamais aucune victoire contre personne et encore moins contre vous : je vous cède tout pour la science, pour le génie, pour tout ce qui mérite l'estime. Je ne voudrais qu'être vaincu par vous, en cas que je me trompe, parce que votre victoire serait mon instruction. Je ne voudrais que finir le scandale, en vous montrant la pureté de ma foi, si je ne me trompe pas. Il n'est donc pas question de dire : *Nous verrons*. Pour moi, je ne veux voir que la vérité et la paix ; la vérité, qui doit éclairer les pasteurs, et la paix, qui doit les réunir. Vous vous écriez : — Un chrétien, un évêque, un homme a-t-il tant de peine à s'humilier ? — Le lecteur jugera de la véhémence de cette figure. Quoi ! Monseigneur, vous trouvez mauvais qu'un évêque ne veuille point avouer contre sa conscience qu'il a enseigné l'impiété, après avoir démontré par son livre qu'il ne pouvait

avoir enseigné ces blasphèmes, tant détestés dans son livre même, sans extravaguer d'un bout à l'autre ? Ne vaudrait-il pas mieux que vous reconnussiez enfin que votre zèle a été un peu précipité en attaquant ce livre? Souffrez que je vous dise à mon tour : Un chrétien, un évêque, un homme a-t-il tant de peine à avouer un zèle précipité, que l'histoire de l'Église nous montre en plusieurs grands saints et même dans des pères de l'Église ?

« Vous dites : la nouvelle spiritualité accable l'Église de lettres éblouissantes, d'instructions pastorales, de réponses pleines d'erreurs. De quel droit vous appelez-vous vous-même l'Église? Elle n'a point parlé jusqu'ici, et c'est vous qui voulez parler avant elle. »

L'opinion, d'abord si unanime contre Fénelon, était maintenant partagée. La condamnation que Bossuet avait représentée à Louis XIV, comme prompte et certaine, était douteuse. Rien n'avançait ni spéculativement, ni pratiquement. Spéculativement, après la *Déclaration* des trois prélats et le *Sommaire de la doctrine* de Bossuet, après les réponses de Fénelon à ces deux factums, la discussion se traînait dans d'éternelles redites : Fénelon maintenant que son pur amour n'était que la charité de l'École, Bossuet s'efforçant avec beaucoup d'art, mais péniblement, de prouver que son adversaire en imposait à l'École et que sa propre théorie de la béatitude complétait celle de la charité, à laquelle il savait bien que M. de Chartres n'aurait pas souffert qu'on portât atteinte. Le débat était encore plus vif et plus embrouillé sur les faux et les vrais mystiques, et n'était pas moins monotone. Sainte Thérèse, saint

François de Sales, Jean de La Croix, Alvarès, et je ne sais combien d'autres, venaient successivement, dans les deux adversaires, dire leur mot, et ce mot ne tranchait rien. Pratiquement, on envoyait courriers sur courriers pour hâter la sentence du pape, et cette sentence ne venait pas. Il y avait près de dix mois qu'on bataillait en France, qu'on inondait l'Église d'écrits, que l'on consultait à Rome, et l'affaire ne paraissait pas près de finir. Le roi, à qui l'on avait fait espérer une prompte solution, s'impatientait; M^me^ de Maintenon, qui s'était beaucoup trop ingérée dans cette affaire en se flattant de jouer le rôle d'une Mère de l'Église, commençait à être inquiète; M. de Chartres, qui avait ce qu'il voulait en faisant éloigner Fénelon, non seulement de Saint-Cyr, mais encore de la cour, se montrait fort tiède, et c'est à grand'peine que Bossuet lui arracha son *Instruction*, dont il fut même assez peu content; M. de Noailles mollissait souvent; il allait bien, mais il ne marchait que poussé; Bossuet seul était infatigable et implacable. Il sentit qu'il fallait frapper un coup retentissant. Mais il fallait préparer la chose auparavant.

On se proposa donc un double objet, persuader à la cour de Rome qu'il n'y avait plus de ménagement à attendre du roi pour Fénelon en le frappant dans ses collaborateurs et dans sa qualité de précepteur des princes, en second lieu le flétrir par M^me^ Guyon, et celle-ci par le P. Lacombe. On peut ne s'arrêter pour le but que nous nous proposons qu'à la seconde partie de ce projet. On fit, au commencement de 1698, une descente dans la prison du malheureux barnabite, détenu sans

jugement depuis 1687, et l'on se saisit de ses papiers ; l'enquête fut sans résultat. Mais voilà que tout à coup le P. Lacombe fit à l'évêque de Tarbes une déclaration où il s'accusait d'actes d'impureté dans sa direction. Vraie ou controuvée, cette pièce fut immédiatement envoyée à Rome. « On verra bientôt quelque chose de nouveau, écrit Bossuet à son neveu : c'est un mémoire du P. Lacombe, où il avoue ses illusions impures. On justifiera la liaison de Mme Guyon avec ce Père, qui était son directeur, et celle de l'archevêque de Cambrai avec le même P. Lacombe (1). » Mais cette pièce, au dire même de Bossuet, était fort embrouillée et d'ailleurs ne parlait pas de Mme Guyon. Il fallait un témoignage quand même contre elle. On transféra Lacombe du château de Lourdes à Vincennes, et là il écrivit ou on lui fit écrire, si on n'écrivit pas à sa place, une lettre dont voici le commencement :

« Au seul Dieu honneur et gloire.

C'est devant Dieu, madame, que je reconnais sincèrement qu'il y a eu de l'illusion, de l'erreur et du péché dans certaines choses qui sont arrivées avec trop de liberté entre nous. » Quand on lut cette lettre à Mme Guyon, sans la lui mettre sous les yeux, elle dit tranquillement qu'il fallait que le pauvre homme fût devenu fou. Au reçu de cette pièce, qui venait confirmer et préciser la déclaration à l'évêque de Tarbes, l'abbé Bossuet écrivit : « Ces deux pièces feront plus

(1) C'eût été difficile, le P. Lacombe ayant disparu de la société des hommes en 1687 et Fénelon n'ayant connu Mme Guyon qu'en 1689, comme Bossuet le savait bien.

d'impression que vingt démonstrations théologiques ». Mais on n'avait pas encore l'aveu de Mme Guyon. On la tira de la maison de Vaugirard où on l'avait cantonnée, pour la jeter à la Bastille comme une criminelle, et ce fut désormais le lieutenant de police qui l'interrogea avec deux filles qui l'avaient servie et le P. Lacombe. Mais elle était d'une imperturbabilité désespérante ; on ne put rien tirer d'elle ni de ses deux filles ; on fit dire au P. Lacombe tout ce qu'on voulut, par exemple qu'il « avait couché quinze nuits avec elle ». Seulement le malheureux était fou, comme l'avait dit Mme Guyon, et fou à la lettre. On n'en répandit par moins à Rome qu'elle avait fait des aveux.

Tout était prêt, la *Relation* pouvait paraître.

L'effet fut d'abord irrésistible, prodigieux. « Le livre de M. de Meaux fait grand fracas ; les faits y sont à la portée de tout le monde ; le livre est court, vif, bien fait ; on se le prête, on se l'arrache, on le dévore. » Les amis de Fénelon furent consternés à Rome comme en France. Ils sentaient le parti que la malice humaine pouvait tirer contre le pieux archevêque qui leur était cher, des prétendues révélations de Bossuet.

Voyons brièvement ce qu'est ce livre terrible. Il repose tout entier sur trois indiscrétions qu'un ecclésiastique peut se croire peut-être permises, mais qui répugnent aux habitudes des hommes d'honneur : 1° faits singuliers tirés d'un livre qui avait été confié à Bossuet par Mme Guyon et ses amis sous le sceau du secret ; 2° publication de lettres confidentielles et intimes de Fénelon à l'évêque de Meaux ; 3° celle d'un mémoire destiné à Mme de Maintenon seule et qu'il

lui arracha par la peur de la perte de son salut : c'est du moins le secrétaire de Bossuet qui nous le dit (1).

De ces trois indiscrétions, qui remplissent toute la seconde section du livre, la première était absolument inutile, à moins de vouloir réduire la controverse à une dispute d'avocats qui font arme de tout. Bossuet a beau crier de toute la force de sa voix : « On verra plus clair que le jour ce qu'on ne voit déjà que trop, Que *c'est, après tout, M^me^ Guyon qui fait tout le fond de cette affaire*, et que c'est la seule envie de la soutenir qui a séparé ce prélat d'avec ses confrères? » Qu'importe pour la vérité ou la fausseté des *Maximes des Saints* que M^me^ Guyon ait été remplie d'une plénitude de grâces jusqu'à en crever, si on ne la délaçait; qu'elle ait entendu une voix qui lui disait qu'elle était la femme mystérieuse de l'*Apocalypse:* qu'elle ait vu deux lits dans un songe, et Jésus-Christ qui lui disait que l'un était pour elle, son épouse, et l'autre pour sa mère, et autres balivernes? Est-ce que par hasard la doctrine de Fénelon repose sur ces visions et ces phénomènes saugrenus, et que les *Maximes des Saints* sont la même chose que le *Moyen court*, les *Torrents* et l'interprétation du *Cantique des Cantiques?* Les triumvirs ont toujours soutenu cette seconde proposi-

(1) Ce mémoire avait été communiqué par l'auteur à l'archevêque de Paris, à M. Tronson, et à l'évêque de Chartres. Celui-ci en parla à Bossuet qui lui répartit : « Vous êtes obligé en conscience de tout communiquer; vous serez damné, si vous ne le faites. » *Le Dieu*, t. II, p. 31.

tion sans jamais la prouver, et Bossuet n'a jamais avancé la première qu'une fois en passant (1).

Oui, mais ces détails étrangers étaient propres à déconsidérer et flétrir Mme Guyon et par suite l'ami *spirituel* de cette folle impie. On pouvait craindre seulement qu'en ridiculisant un des premiers évêques de France, il ne retombât quelque chose de ce mépris et de cette dérision sur l'épiscopat même, et non seulement sur l'épiscopat, mais encore sur la vie religieuse. Bossuet ne faisait pas attention que les détails qu'il ramasse si curieusement sur ces surabondances et ces débordements de grâce, sur ces communications en silence, quelque extravagants qu'ils paraissent et qu'ils sont en effet, ne prouvent ni le charlatanisme ni la folie de Mme Guyon, qu'ils indiquent seulement qu'elle était malade d'hystérie ou de quelque autre affection pathologique, qui se mêlait étrangement à ses rêves mystiques, comme cela arrive fréquemment chez les spirituels. Il vante et glorifie sainte Thérèse comme sainte entre tous les saints et saintes du mysticisme. Eh bien ! ne lit-on pas dans sa *Vie* écrite par elle-même ce fait extraordinaire ? Elle vit lui apparaître un ange — c'était un séraphin qui « avait en main un dard qui était d'or, dont la pointe était fort large et qui me paraissait, dit-elle, avoir à l'extrémité un peu de feu : il me sembla qu'il l'enfonça plusieurs fois dans mon cœur et que toutes les fois qu'il l'en retirait, il m'arrachait les entrailles et me laissait toute brûlante

(1) Encore s'agit-il de l'oraison de Mme Guyon. Mais il prétend ailleurs que c'est celle de Fénelon.

d'un si grand amour de Dieu, que la violence de ce feu me faisait jeter des cris mêlés d'une si extrême joie, que je ne pouvais désirer d'être délivrée d'une douleur si délicieuse. » Demandez aux médecins d'aujourd'hui la raison de cette merveille. Bossuet donne à Louis Du Pont les titres de *Summus theologus* et de *vir spiritualis* (1); et voici ce qu'on peut voir dans Alemani, dans sa *Bibliothèque de la Société :* « Il était souvent rempli des rayons d'une divine illustration, et cela avec tant de rapidité qu'il paraissait en péril de perdre la vie par la véhémence de son feu. Pendant qu'il priait et demandait à Dieu des forces et de la lumière pour procurer efficacement par la conduite de Dieu le salut des hommes, la lumière divine se répandait en lui avec une telle abondance, qu'il était forcé de se lever de sa prière, hors de lui-même, et de se promener pour dissiper la force de cette lumière; et il criait avec des soupirs et des gémissements : Seigneur, pas davantage, pas davantage ! Seigneur, c'est assez et c'est trop de lumière. Et il lui semblait que toute la chambre était en feu et son âme se trouvait si remplie d'ardeur et de grâce, qu'il en serait mort, si Dieu n'avait modéré l'impétuosité de cette grâce » (2). Les *Vies* des mystiques sont pleines de phénomènes de ce genre qui ne le cèdent en rien pour l'étrangeté aux accidents physiologico-psychiques que M^me^ Guyon raconte dans son autobiographie. Ridiculiser ceux-ci, n'était-ce pas appeler sur ceux-là l'attention et l'œil malin de la cri-

1 *Vie*, ch. XXIX.

2. Bibliothèque de la Société, p. 13.

tique et des libertins ? Mais Bossuet était trop animé pour faire cette réflexion.

Remarquons pourtant que s'il livre à la dérision publique les hallucinations de M^me^ Guyon, il n'ose attaquer ses mœurs ou il ne le fait qu'indirectement. Mais s'il a la pudeur de ne point dire en France, où l'on savait le succès des enquêtes les plus illégales et les plus odieuses, « qu'elle a commis le crime », il le donne suffisamment à entendre par ses prétéritions et ses réticences, dans lesquelles il entremêle perfidement Fénelon, mais sans le nommer. Je cite et sans commentaire : « le P. Lacombe était celui qui lui avait été donné d'une manière particulière et miraculeuse ; s'il était devenu son père spirituel, elle avait premièrement été sa mère. C'était le seul à qui elle communiquait *la grâce quoique de loin avec la tendresse* qu'elle représente dans la *Vie*, jusqu'à se sentir obligée, *pour la laisser évaporer*, de lui dire quelquefois : O mon fils, vous êtes mon fils bien-aimé dans lequel je me suis plu uniquement. Dieu lui avait pourtant donné, *dans sa prison et comme le fruit de ses travaux*, un autre homme encore *plus intime* que le P. Lacombe, et quelque grande que fût cette union avec ce Père, celle qu'elle devait avoir avec le dernier était encore toute autre chose. Sur cela, je ne veux rien deviner, et je rapporte ici seulement cet endroit de sa *Vie*, pour montrer que le faux mystère continue et que nous ne sommes pas à la fin des illusions que nous promet cette femme.

Cependant, ce Père Lacombe est l'auteur de l'*Analyse* condamnée à Rome et par plusieurs évêques. Les circonstances de sa liaison avec cette femme ont été

connues du défunt évêque de Genève de sainte mémoire, Jean d'Aranthon, et l'histoire en est devenue publique dans la *Vie* de ce saint évêque, que le docte et pieux général des Chartreux a mise au jour. Le temps est venu où Dieu veut que cette union soit entièrement découverte; je n'en dirai pas d'avantage... »(1). Autrement dit : je ne sais rien ; mais je désire que vous croyiez sur Mme Guyon et par contre-coup sur Fénelon tout ce qu'il y a de plus désavantageux et de plus affreux. Car ce Montan a trouvé sa Priscille, comme il le dit injurieusement, et, pour être plus clair, cet Abélard a trouvé son Héloïse, comme le dit le Père Larue avec l'approbation de Bossuet.

Mais l'insinuation la plus perfide, la plus venimeuse à cette époque, est une prétérition (Bossuet abuse de cette figure pour donner à entendre ce qu'il n'ose pas dire franchement) dú nº 1 de la IXe section de sa *Relation*. Je dois d'abord expliquer ce qui en fait le venin. Molinos méprisait singulièrement l'autorité des supérieurs ecclésiastiques et accordait au directeur un pouvoir absolu : il va jusqu'à dire (2) qu'il vaut mieux obéir à son directeur qu'à Dieu même et qu'on ne peut jamais se tromper en suivant le conseil de son directeur. Voilà ce qui rendait si dangereuses pour les mœurs certaines propositions en elles-mêmes fort anodines et qu'on trouve dans tous les mystiques, les bons comme les mauvais. On comprendra maintenant l'insinuation de Bossuet. « Nous y

(1) *Relation*, sect. v, nº 18 et 19.
(2) *Guide*, II, ch. IX.

avons tu (dans la *Déclaration*) ces tentations d'un genre particulier auxquelles il faut succomber..., nous y avons tu ces docilités des *âmes ingénues sur les choses humiliantes* indéfiniment, qu'on pourrait leur commander; ce dénûment non seulement *de toute consolation*, mais encore de *toute liberté* (1), ce détachement de tout, et *même de la voie qui leur apprend ce détachement, cette disposition* sans limites à toutes les pratiques qu'on *voudra leur imposer*, cet oubli universel de leurs expériences, de leurs *lectures, et des personnes qu'elles ont consultées autrefois avec confiance* (2); enfin, nous y avions tu les possessions, les obsessions et autres choses extraordinaires que l'auteur nous avait données *comme appartenant aux voies intérieures* (3). On sait à quoi les faux spirituels les font servir aussi bien que les autres choses qu'on vient d'entendre. M. de Cambrai l'insinue lui-même (4); et nous sommes peu consolés de lui entendre dire que *la voie de pur amour et de pure foi* qu'il enseigne, est celle où l'on en verra moins que dans les autres, comme s'il y allait du plus ou du moins et qu'il n'eût pas fallu s'expliquer plus clairement contre ces abominations. »

(1) Ce qu'il y a de curieux, c'est que Fénelon reproche la même chose à Bossuet, et tous les deux avec autant d'injustice, mais Fénelon avec plus d'apparence.

(2) Tous les mots soulignés par Bossuet même sont tirés du ch. vrai VIII. Les paroles, ce dénûment de toute liberté, sont une traduction inexacte de celles de Fénelon. « Il faut qu'elles (les âmes) *ne soient attachées* à aucune consolation, ni à *aucune liberté.* »

(3) Ces mots sont une addition de Bossuet.

(4) Où ?

Cette dernière phrase, et surtout le dernier mot, prouve bien que Bossuet attribue en fait ou en principe à Fénelon les grossièretés et les ordures de Molinos. Il n'oublie que deux choses, c'est que, quelque autorité qu'il laisse aux directeurs, Fénelon la subordonne à celle des pasteurs et des supérieurs, et surtout qu'aucune autorité ne saurait prévaloir contre la volonté signifiée de Dieu ou la Loi écrite. Quant aux possessions, obsessions et autres choses extraordinaires dont Molinos abusait en effet, Fénelon n'en dit en passant qu'un mot, c'est qu'il est inutile d'en parler, « étant étrangères à la voie de la pure foi, la seule dont il parle et qui n'admet rien de contraire à la nature ». S'il ne les rejette pas absolument, c'est que l'Écriture et l'Église les ont reconnues. Bossuet veut-il les effacer? Je le veux bien. Mais il ne l'oserait pas ; et Fénelon a raison d'affirmer très souvent que personne n'est plus ennemi que lui-même de toute voie extraordinaire. Si Bossuet avait lu l'écrit de son confrère avec moins de prévention inquisitoriale, il aurait vu qu'il a fait précisément ce qu'il lui demande, dans les articles faux VIII et XIV.

Le reste des charges de Bossuet contre Fénelon, tout entier fondé sur des lettres confidentielles de ce dernier à l'évêque de Meaux avant sa nomination à Cambrai, et sur un mémoire non moins confidentiel, où il explique à Mme de Maintenon ses raisons de ne point donner son approbation aux *États d'oraison*, n'a plus aujourd'hui, sauf le talent qu'y déploie l'auteur, qu'un médiocre intérêt. Qu'importe que l'abbé Fénelon ait paru soumis et humble jusqu'à l'excès, et que l'archevêque de Cambrai, une fois consacré,

ait repris son indépendance ? Que Fénelon ait désiré être sacré par Bossuet ou que Bossuet ait tenu à le consacrer ? Que Fénelon ait refusé de s'associer à l'animosité d'un évêque et de Mme de Maintenon contre une malheureuse femme, en approuvant un livre où cette femme était représentée comme chef du parti de Molinos et comme prêchant d'une manière suivie et systématique la doctrine d'un espagnol qui n'était guère connu en France que de nom ? (1). Que nous importe enfin que les *Maximes des Saints* aient devancé les *Etats d'oraison* à la grande fureur de Bossuet, que ce livre ait paru sans approbation d'évêques et de docteurs, et que Fénelon ait refusé de comparaître dans des conférences devant MM. de Paris, de Meaux et de Chartres, qui n'avaient aucune juridiction sur lui ? Tout cela, fort important peut-être pour les contemporains, est nul pour la postérité. Mais toute l'argumentation de Bossuet suppose que Fénelon n'est que le lieutenant de Mme Guyon, que tous ses écrits, depuis les mémoires qu'il adressait à la conférence d'Issy, jusqu'à ses défenses des *Maximes des Saints*, n'étaient que des apologies déguisées de ceux de cette dame : ce qui impliquait le fait qu'il était son disciple en matière de mysticisme. Or, le mot de Saint-Simon : « Ils se rencontrèrent ; leur sublime s'amalgama », semble indiquer que ce sublime était dans l'esprit de l'un et de

(1) Je n'ai pu trouver trace d'une traduction française de la *Guide* avant le tapage que firent les trois petits livres (*Torrents Moyen court* et *Cantique des cantiques*), de Mme Guyon. Bossue lui-même ne paraît connaître la *Guide* que de nom et par la Bulle d'Innocent XI.

l'autre avant leur rencontre ; et cette induction est confirmée par un mot de Bossuet dans ses *Remarques* sur la *Réponse :* « Les étrangers mêmes savaient que M. l'abbé de Fénelon n'était pas ennemi du quiétisme. » Or, ces étrangers se réduisent à Burnet qui écrivait en 1687 ou 1688, dans son *Voyage en Suisse et en Italie* : « Les quiétistes avaient en horreur les superstitions romaines, et ils voulaient les ensevelir dans l'oubli en ne les enseignant et en ne les pratiquant point, aussi bien que M. l'abbé de Fénelon » (1). Bossuet faisait donc Fénelon quiétiste quelque six ou sept mois avant qu'il eût jamais vu Mme Guyon. Seulement il est si peu exact dans la chronologie de sa *Relation*, plaçant les faits non à leur date, mais à l'endroit où ils peuvent faire le plus d'effet, que mon induction, si légitime en apparence, pourrait bien ne l'être pas. Mais que répondre à ce témoignage que j'emprunte au cardinal Beausset? A St-Sulpice « Fénelon *étudiait les mystiques* qui peuvent égarer, tandis que Godet Desmarais étudiait l'Écriture qui n'égare ja-

(1) Mme de Maintenon, *Correspondance générale*, p. 112, lettre du 29 août 1696, à l'archevêque de Paris. Fénelon n'a donc pas tort de dire que Bossuet abusait en toute occasion de ce passage pour le noircir. L'exemplaire de Burnet, à l'endroit *marqué*, que Mme de Maintenon envoyait à l'archevêque, lui avait été remis selon toute vraisemblance par Bossuet, qui y faisait dès lors le même contresens sur ce passage que dans ses *Remarques*. Pourquoi ne citait-il pas l'autre passage où Fénelon est nommé avec Le Camus, avec Fleury, avec lui-même entre autres ecclésiastiques français qui voulaient réformer le culte? (*Réponse aux Remarques*, p. 3).

mais. » On comprend alors que Fénelon fût si bien préparé en 1694, lors des conférences d'Issy. Quelque occupé qu'il fût de ses devoirs de précepteur, faisant pour les princes, ses élèves, *fables*, *dialogues*, écrits de toute espèce en attendant le *Télémaque*, il apportait à Bossuet mémoires sur mémoires, où il expliquait surtout Clément d'Alexandrie et Cassien, où il recueillait dans les Pères tout ce qui lui semblait favoriser le pur amour, où il recueillait enfin toute la doctrine des voies intérieures dans les mystiques qui avaient écrit depuis 400 ans, mais surtout dans saint François de Sales et dans sainte Thérèse, ainsi que dans leurs fils spirituels. Bossuet, qui veut tout incriminer, s'écrie au sujet de ces recueils : « Ce n'est pas lui qui était accusé, c'est M^me^ Guyon et ses livres. Pourquoi se mêlait-il si avant dans cette affaire? Qui l'y avait appelé? C'est lui-même qui m'y avait appelé, reprend Fénelon. Le lecteur ne doit pas être surpris que j'aie donné des mémoires à M. de Meaux sur les voies intérieures, puisque ce prélat me les demanda. Il doit se souvenir que, quand on le fit entrer dans cet examen, il n'avait jamais lu ni saint François de Sales, ni le bienheureux Jean de la Croix, ni ces autres livres mystiques, tels que Rusbrock, Harphius, Taulère, etc., dont il dit que, ne pouvant rien conclure de précis de leurs exagérations... on a mieux aimé les abandonner, et qu'ils demeurent inconnus dans des coins de bibliothèques. » Fénelon ne faisait ses recueils que *par obéissance*, comme le prouve une de ses lettres. Je laisse là les intentions que personne ne connaît; je ne retiens que ce fait, que les mémoires étaient si copieux, qu'ils ont fourni la ma-

tière, selon de Noailles, des *Maximes des Saints* et de toute la partie doctrinale de la controverse à laquelle ce livre a donné lieu. Cette érudition mystique ne lui vient pas certainement de Mme Guyon : elle vient des notes qu'il avait prises et qu'il ne cessait de prendre depuis longtemps.

Que s'il était établi non par des vraisemblances et des raisonnements, comme j'ai été obligé d'en user, mais par des faits précis et des dates certaines, que le mysticisme est bien antérieur, dans les études et l'esprit de Fénelon, à ses relations spirituelles avec l'auteur du *Moyen court*, tout l'échafaudage, si savamment construit par l'imagination échauffée et par la passion de Bossuet, serait renversé de fond en comble. Mais le doute suffit pour qu'il soit fortement ébranlé. Car on sent que pour peu que l'identification de la cause de Mme Guyon et de Fénelon soit incertaine et contestable, plus l'argumentation de Bossuet est serrée, plus elle est fausse, étant ruineuse dans son principe même.

L'effet de la *Relation* n'en fut pas moins terrible ; elle s'adressait à la curiosité et à l'esprit de malignité, deux passions avec lesquelles on ne manque jamais son coup, quand on les satisfait. Tous les amis de la victime étaient consternés. Comme la réponse n'arrivait pas, parce que Fénelon était résolu de se taire pour ne pas compromettre MM. de Beauvilliers et de Chevreuse (1), « il tomba dans le dernier mépris, écrit

(1) Ils venaient d'échapper à la disgrâce par la générosité de l'archevêque de Paris; toutes leurs places étaient déjà destinées, la plupart à la famille de Noailles. Consulté par Louis XIV,

l'abbé Bourdelot. Tant qu'il n'a été question que du dogme, il partageait les esprits, mais l'histoire et les faits l'ont accablé » (1). A Rome, la consternation de ses partisans et l'insolence de ses adversaires ne furent pas moins grandes. « (Ses partisans) devraient mourir de honte, dit l'abbé Bossuet; M. de Cambrai n'a plus, selon les gens désintéressés et de bon sens, d'autre parti à prendre que de baiser les verges et de se soumettre. » Pour comble de disgrâce, les imprimeurs de Fénelon avaient été découverts à Lyon, à Rouen, et injonction faite de ne laisser rien imprimer pour lui et de lui, et de saisir tous les imprimés. Mais dès que cet ordre eût été levé par le roi, qui sentit l'iniquité d'octroyer toute liberté aux accusateurs et de l'ôter à l'accusé, Fénelon, persuadé par l'abbé de Chanterac qu'il était encore plus dangereux pour ses amis de laisser la médisance courir et se changer en sales calomnies dans l'esprit des foules, fit parvenir à Rome et à Paris une réponse victorieuse. Elle ne fit peut-être pas un effet aussi bruyant que la *Relation*, mais elle en fit un aussi général et plus profond.

Dans un Avertissement qu'on peut considérer comme un exorde, il dit tranquillement, sans fracas, sans grandes paroles, de la voix la plus simple et la plus unie : « Avant d'éclaircir à fond l'histoire de M^me^ Guyon,

Monseigneur de Noailles parla fortement, et les deux beaux-frères furent sauvés. Je ne sais pourquoi l'éditeur de M^me^ de Maintenon met ce fait en doute. Il ne se trouve, dit-il, que dans Saint-Simon. C'est une erreur. On peut le lire dans d'Aguesseau, *Discours sur la vie de son père.*

(1) Lettre à l'évêque de Châlons, 7 juillet 1698.

dont on m'accuse sans fondement de ne pas condamner les livres, je ne demande au lecteur qu'un moment de patience pour lui faire remarquer quel était l'état de notre dispute, quand M. de Meaux a passé de la doctrine aux faits. J'ai prouvé à ce prélat dans ma *Réponse* à la *Déclaration* et dans mes dernières *Lettres* qu'il avait altéré mes derniers passages pour m'imputer des sentiments impies, et il n'a vérifié aucun de ces passages suivant ses citations. J'ai montré des paralogismes manifestes qu'il a employés pour me mettre des blasphèmes dans la bouche, et il n'y répond rien. Je l'ai pressé, mais inutilement, de répondre sur des questions essentielles sur la religion et décisives pour mon système. Il s'agit de savoir si Dieu, avant ses promesses gratuites, a été libre ou non de nous donner la béatitude surnaturelle. Cette béatitude est-elle une vraie grâce ou une dette sous le nom de grâce? Si Dieu ne l'eût point donnée, n'aurait-il pas été aimable pour sa créature?... Un don gratuit et accordé par surérogation peut-il être *la raison d'aimer* sans laquelle Dieu ne serait pas aimable? .. La réponse de ce prélat est que j'éblouis le lecteur par *une métaphysique outrée, qui le jette dans des pays inconnus*.... Ce prélat veut que je lui réponde sur les moindres circonstances de la vie de M^me^ Guyon, comme un criminel sur la sellette répondrait à son juge. Mais quand je le presse de répondre sur des dogmes fondamentaux de la religion, il se plaint de mes questions et refuse de s'expliquer.....

L'embarras de M. de Meaux était encore redoublé par les réponses des deux prélats unis avec lui. Il

rejette l'amour naturel, délibéré, innocent et distingué des vertus surnaturelles sans être vicieux. Mais M. l'archevêque de Paris reconnaît que cet amour, sans être élevé à l'ordre surnaturel, peut-être quelquefois innocent. - M. de Meaux veut que l'amour indépendant du motif de la béatitude soit la source du quiétisme. Il dit que *c'est en cela qu'est mon erreur, que c'est le point décisif, le point qui renferme la décision du tout,* et que c'est par cette doctrine que *je me perds.* Mais M. l'évêque de Chartres, qui vient à son secours contre moi, se tourne en ce point pour moi contre lui et déclare que cette doctrine est celle qu'il a soutenue dans ses thèses.

Dans cet embarras, l'histoire de M^me^ Guyon paraît à M. de Meaux un spectacle propre à faire oublier tout à coup tant de mécomptes dans la doctrine. »

C'est de ce style aisé, familier, d'une netteté extrême, incisif sans chercher la moindre pointe, agile plutôt que rapide et entraînant, que Fénelon reprend un à un tous les griefs de la *Relation* et démonte pièce à pièce cette formidable machine de guerre sous laquelle on prétendait l'écraser. Je n'essaierai pas d'analyser une discussion si fine ; je signalerai seulement le passage où Fénelon oppose les écrits de Bossuet à ses actes. En effet, sa conduite avec M^me^ Guyon et avec Fénelon est absolument incompréhensible, s'il avait dès l'abord sur leur doctrine l'opinion qu'il étale dans toute cette controverse (1).

(1) Voici ce que Bossuet écrit à M^me^ Guyon, dans une lettre du 4 mars 1694, avant les conférences d'Issy et après un long

Bossuet répondit d'une main évidemment fatiguée à l'œuvre de son adversaire, et dans ses Remarques sur la Réponse de M. de Cambrai, il se montra plus injurieux que jamais, malgré la recommandation que lui avait faite son neveu d'être modéré. La riposte ne se fit pas attendre, et la Réponse aux Remarques parut à Rome et à Paris presqu'en même temps que l'attaque. Bossuet avance que ses *Remarques* eurent un effet prodigieux; mais on en peut douter, tandis que le succès de la Réponse fut incontestable; et un contemporain ne craint pas de dire que si l'on avait consulté le public après les deux derniers ouvrages de Fénelon,

examen qu'il avait fait de ses livres publiés et de ses manuscrits Je ne sais pourquoi Fénelon n'use pas de cette lettre, lorsqu'il soutient, et avec raison, qu'il n'avait pas toujours pensé de lui, ni de Mme Guyon, ce qu'il en dit dans sa *Relation*. « Et si on me demande en quel rang je mets ceux qui douteraient de mon sentiment ou qui en auraient de contraires, je répondrai que je demeure non seulement en union, mais en union particulière avec eux, conformément à ce que dit saint Paul : Demeurons dans les choses auxquelles nous sommes parvenus ensemble, et s'il y a quelque vérité à laquelle vous ne soyez pas encore parvenus, Dieu vous la révèlera un jour. C'est, Madame, ce que je vous dis. Vous avez pris certaines idées de l'oraison ; vous croiriez être propriétaire et intéressée en faisant de certains actes, quoique commandés de Dieu; vous croyez y suppléer par d'autres choses plus intimement commandées, soit faiblesse, soit habitude, ou ignorance, ou aheurtement d'esprit; je n'en demeure pas moins uni avec vous, espérant que Dieu vous révèlera ce qui reste... » Lettre conservée dans la *Relation* de Phelippeaux, très hostile à Fénelon et au quiétisme en général. Il tenait sans doute cette lettre de Ledieu, secrétaire de Bossuet.

M. de Meaux ne serait pas sorti du combat les palmes à la main (1). La rage des adversaires de Fénelon en dit bien plus long que toutes les louanges. « C'est une bête féroce, s'écrie l'abbé Bossuet, qu'il faut poursuivre pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité, jusqu'à ce qu'elle soit terrassée et réduite à ne plus pouvoir faire de mal. » Bossuet lui-même, malgré ses airs superbes de triomphateur, ne se possédait plus et sa colère s'exhale en barbarismes. « Vous ne sauriez trop répéter à leurs Éminences et au Pape que si l'on mollit le moins du monde, on aura au lieu d'un homme soumis, un *ostentateur*, un triomphateur, un *insultateur* » (2). La guerre reprit sur le terrain dogmatique, et l'on ne sait pas combien elle eût duré de redites en redites, si la sentence du pape n'était enfin intervenue, sur les injonctions menaçantes du grand roi.

Qui était vainqueur dans cette longue controverse de deux années? En apparence Bossuet, puisque l'autorité suprême lui donnait raison ; en réalité, l'incrédulité et le libertinage.

Ce n'est pas impunément qu'on en appelle à l'opinion publique. Aucun des traits qui flattent la malignité ne lui échappe. Par exemple, je connais peu de satires plus piquantes des fadeurs ou des exagérations du style ecclésiastique que certains passages de Bossuet et de Fénelon « Que sert de dire, écrit Bossuet : Oui je brûlerais mon amie de mes propres mains, je me brûlerais moi-même? Ceux qui brûlent tout de cette

(1) L'abbé Legendre. *Mémoires*, p. 240.
(2) CCCLXXVI Lettre du 1er décembre 1698.

sorte, le font pour ne rien brûler. Ce sont de ces zèles outrés où l'on va au-delà du but pour passer par dessus le point essentiel. Ne brûlez point de votre propre main Mme Guyon... Ne vous brûlez pas vous-même : sauvez les personnes, condamnez l'erreur. » (1) Fénelon ne relève pas avec moins de vivacité et de piquant les paroles doucereuses et en apparence charitables de Bossuet, « *ce cher ami, cet ami de toute la vie.* Je suis, lui dit-il, ce cher auteur que vous portez dans vos entrailles pour me précipiter avec Molinos dans l'abîme du quiétisme. Vous me pleurez partout et vous me déchirez en me pleurant. Que peut-on penser de ces larmes, qui ne servent qu'à donner plus d'autorité à vos accusations ? » (2)

Ce qui choque le plus dans cette controverse, ce qui est le plus propre à faire perdre à des évêques le respect dû à leur caractère, ce sont ces odieuses questions de faits où les contradictions paraissent des mensonges. Je sais bien que beaucoup de ces mensonges ne sont qu'apparents et que les deux contradicteurs disent de bonne foi ce qu'ils voient, parce qu'ils le croient voir, chacun portant naturellement son attention sur les circonstances en rapport avec ses pensées, ses préjugés, sa passion. Mais allez donc demander ce discernement au gros du public. Quand Fénelon affirme que c'est Bossuet qui se proposa pour le sacrer, tandis que Bossuet affirme non moins catégoriquement que Fénelon le lui demanda, il n'y a là qu'une contrariété facile à lever.

(1) *Relation* IV, n° 19.
(2) Lettre à M. de Meaux.

Comme ils désiraient l'un et l'autre la chose, il est probable qu'ils en parlèrent plus d'une fois et qu'ils ne se souvenaient pas lequel en avait parlé le premier; mais il y a affirmation absolue de l'un, dénégation non moins absolue de l'autre, sur la scène qui se passa entre eux deux jours avant le sacre, et malheureusement les contradictions de ce genre sont trop fréquentes dans nos deux prélats. D'Aguesseau a raison : « Si la controverse théologique était déjà scandaleuse par des vivacités et des amertumes qui la faisaient dégénérer en dispute, la scène devint plus scandaleuse et plus triste pour les gens de bien, quand ils s'entreprirent sur les faits et qu'on les vit se donner les démentis les plus formels. » Voilà donc ceux qui se vantent d'être les dépositaires de la vérité, paraissant ne point dire la vérité.

Il y a un autre endroit par lequel la scène devait paraître plus triste encore pour ceux qui étaient attachés à la religion et qui réfléchissaient. Certes, les faits concernant M^me^ Guyon « divertissaient », comme le dit M^me^ de Maintenon; mais c'était d'un divertissement assez profane. Comment les oreilles n'ont-elles pas tinté d'avance à Bossuet, en prévoyant l'usage que les libertins ou même simplement les gens légers allaient faire de sa *Relation?* L'indiscrétion une fois commise, il dut en apercevoir les inconvénients et froncer tristement le sourcil, si ces vers grossiers et peu révérencieux pour les choses saintes lui tombèrent sous les yeux :

> Un prélat certain jour, exhortant la Guyon,
> S'informait si des sens chaque tentation

Du pur amour divin ne l'avait pas tirée.
La dévote lui répondit,
Que comme un autre Saint-Esprit
Lacombe l'avait obombrée.

La pièce suivante l'aurait peut-être fait sourire, parce qu'il y eût reconnu les médisances de son livre :

Ce modèle parfait, ce Paraclet nouveau,
Donne du pur amour un spectacle assez beau.
Quand tout à coup sentant un gonflement de grâce
Elle crève en sa peau si l'on ne la délace.
La grâce du dedans, passant jusqu'au dehors,
Du bassin de l'esprit regorge dans le corps.
Elle en déchirerait jusqu'à son corps de jupe,
Si dans le même instant quelque dévote dupe
Ne faisait prendre l'air à cet amour sacré ;
Mais, du lacet enfin se voyant délivré,
Il se répand au cœur de toute l'assistance,
Et chacun le reçoit dans un profond silence.

Mais en y réfléchissant, lorsque l'ardeur et la fumée du combat furent dissipées, je ne doute pas qu'il n'ait reconnu le danger de cette ironie et de cette légèreté, apportées dans une querelle religieuse. Ce n'était rien encore ; les versificateurs et les vaudevillistes précédemment cités, se tenaient aux abords et dans les dehors du temple. En voici qui sautent par dessus toutes barrières, pénètrent dans le Saint des Saints, et profanent sans vergogne le *Pater* par une parodie plaisante et goguenarde, qui eût fait horreur au grand évêque :

Adveniat regnum tuum

Votre royaume a des appas
Pour des âmes intéressées.
Les nôtres d'un motif si bas
Se sont enfin débarrassées.
S'il vient, il nous fera plaisir,
Mais Dieu nous garde du désir.

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie

Seigneur, notre pain quotidien
Ne peut-être que votre grâce.
Donnez-le moi, je le veux bien.
Ne le donnez pas, je m'en passe.
Que je l'aie ou ne l'aie pas :
Je suis content dans les deux cas.

Et ne nos inducas in tentationem.

Seigneur, si votre volonté,
Me met à ces grandes épreuves,
Qui désespèrent le tenté,
Mon cœur, pour vous donner des preuves
De mon humble soumission,
Consent à la tentation.

Si vous pardonnez mon péché,
Comme je pardonne à mon frère,
Tant mieux, je n'en suis pas fâché.
Mais si, pour moi plein de colère,
Vous me réprouvez à jamais,
Vous le voulez, je m'y soumets.

Voilà pour les quiétistes : voici pour les Meldistes :

Le péché ne m'est point fatal
Sans la peine qui m'en arrive ;
Si du bonheur il ne me prive,
C'est un bien et non pas un mal ;
Car le plaisir qu'il peut donner
Est l'unique raison d'aimer.

Certes, Bossuet eût senti tout son être frémir d'horreur, s'il avait lu ces gaudrioles impies ; mais quel droit eût-il eu de se plaindre ? C'était lui, le sublime prédicateur, le savant docteur, le grave et puissant controversiste, l'évêque des évêques de France par le génie, presque un père de l'Église, qui, en cette circonstance et sans nécessité, quoi qu'il en dise, avait le premier introduit dans la discussion l'esprit de malice et de dérision.

Poussé par l'emportement du combat et par la passion d'accabler enfin un ennemi insaisissable et qui échappait toujours à ses plus puissantes étreintes, harcelé d'un autre côté par son neveu qui lui criait sans cesse : *Des faits! Des faits!* qui ne cessait de lui répéter que les faits seuls pouvaient terminer les hésitations de Rome, et qu'il fallait, s'il était possible, écraser Fénelon sous l'infamie, comme on avait écrasé Molinos, Bossuet, que son irritation croissante aveuglait, ouvrit la porte aux personnalités et à la malignité du monde, les railleurs s'y précipitèrent à l'envi.

Les contemporains, Bossuet en tête, ne parlent que du succès prodigieux de la *Relation ;* et les prôneurs à outrance du grand écrivain vantent encore ce succès prodigieux. Mais ni les contemporains ni les modernes ne s'aperçoivent pas que ce fut un triomphe tout littéraire et tout mondain, et que plus il fut prodigieux, plus peut-être fut grand le contre-succès moral. Je ne perdrai pas mon temps à démontrer que Bossuet a été trompé, lorsqu'il affirme que M. de Cambrai est tombé dans un tel décri que tout le monde, ses amis, même les plus chers, l'abandonnent. La fidélité à toute

épreuve du petit troupeau et le retour si prompt du public pour le grand évêque ridiculisé, montrent suffisamment la vanité de cette assertion. Mais je dis que, vivant dans la grande prison de Versailles ou dans un cercle très restreint, ceux qui nous font ces récits triomphants du prodigieux succès de la *Relation*, ne savent point ce qui se disait ou dans les soupers de Vendôme et du duc d'Orléans, ou dans le salon de Ninon de Lenclos, ou dans la société de Fontenelle, ou dans les cafés de Paris. Ils nous crient que c'est un soulèvement général contre Fénelon, à la cour et à la ville, comme s'ils connaissaient la ville. Je crois bien qu'à la cour, comme l'écrit Bossuet, on y frémissait plus qu'ailleurs contre M. de Cambrai. C'était même une manière de faire sa cour au maître, qui dès le commencement s'était prononcé et qui même disait hautement que tout dans cet ouvrage était à sa connaissance et était vrai (1). Mais nos petites pièces de vers en disent plus que tous les beaux récits sur les sentiments et l'état d'esprit de la ville. On riait de M. de Cambrai, soit, mais on riait aussi de la religion, et l'on parodiait le *Pater*.

Ceux qui pourraient croire que j'exagère des faits insignifiants ou que j'attache trop d'importance à des vétilles, connaissent assez mal l'esprit public, surtout à Paris, dans les dernières années du XVII[e] siècle. Le scepticisme érudit et railleur de Bayle, et l'incrédulité

(1) Témoignage, selon Bossuet, le plus authentique et le plus sûr. Quoi? Sur les folies de M[me] Guyon? Sur les conférences d'Issy, etc. Ce témoignage, si authentique et si irréfutable, n'a rien de sérieux.

légère de Fontenelle y avaient fait des progrès que Bossuet ni Louis XIV ne soupçonnaient, et que ces disputes religieuses, mêlées de scandale et de ridicule, ne pouvaient que précipiter. On y était très attentif à tout ce qui venait de nos réfugiés, et je vois, par les lettres de Bossuet à son neveu, qu'il y parle souvent avec mépris et avec colère de ce qu'il appelle les lardons de Hollande. Or, non seulement les journalistes et les polygraphes français de ce pays avaient pris parti pour Fénelon contre Bossuet, mais ce qui est plus grave, ils signalaient avec une malice fort intelligente toutes les contradictions et toutes les petites misères de cette longue controverse, et principalement tout ce qui pouvait en rejaillir contre l'Église catholique. Il m'a passé entre les mains un livre anonyme (1) assez mal écrit, fort injurieux contre Bossuet, mais aussi fort habile à relever la fausse position du grand controversiste, admettant dans ses *États d'oraison* le quiétisme ou le mysticisme (c'est tout un), qu'il combat avec tant de violence dans la personne de Fénelon ; mais surtout ce livre signale les rapports intimes de cette doctrine quintessenciée et dangereuse dans ses conséquences avec la profession monastique en particulier et avec le catholicisme en général. C'est un traité historique du mysticisme où l'on prouve que le bref du pape, rendu contre Fénelon, condamne dans les *Maximes des Saints* et François de Sales, et sainte Thérèse, et Mme de Chantal, et Jean de la Croix, et Alvarès, et tous les auteurs de dévotion les plus autorisés. Or, à supposer que les liber

(1) C'est sans doute la *Théologie mystique* de Jurieu.

tins de Paris n'eussent point su tirer ces conséquences, ils les auraient apprises sans effort d'esprit dans les feuilles et les autres écrits venus de Hollande, qui étaient lus avec d'autant plus d'avidité, qu'on se les procurait plus difficilement. Voilà, selon moi, « toute la bénédiction que Dieu avait donnée », pour me servir des paroles mêmes de Bossuet, à sa « Relation sur le quiétisme » et à ses écrits sur le même sujet.

UN FRÈRE DE NICOLAS FOUCQUET

FRANÇOIS

Archevêque de Narbonne, exilé à Alençon.

Par M. Louis DUVAL,

Archiviste de l'Orne, Membre correspondant

L'histoire de la chute de Nicolas Foucquet n'est plus à faire, après le travail impartial et complet de M. Jules Lair. Mais le surintendant, coupable ou non, ne fut pas seul atteint, et la colère du roi n'épargna aucun des membres de sa famille, pas même sa mère, femme d'une foi antique, qui, apprenant son arrestation, ne laissa échapper que ces paroles : « C'est maintenant, ô mon Dieu, que j'espère du salut de mon fils ! » Madame Foucquet la mère fut, comme sa bru, comme tous ses fils, soumise au bannissement. Toute la famille fut dispersée. Le frère aîné du surintendant, l'archevêque de Narbonne, fut exilé à Alençon. Son séjour y fut marqué par des bienfaits ; il y a laissé des souvenirs que le temps n'a pas complètement effacés, et il s'y est acquis, en quelque sorte, des droits de cité.

François Foucquet avait été le premier fruit d'une

union qui devait produire douze enfants. Il naquit à Paris, rue de Jouy, le 26 juillet 1611.

Fidèle aux anciennes traditions de sa famille, et préoccupé d'assurer l'avenir de ses enfants, dont le dernier garçon, Gilles, né en 1635, se trouvait de vingt-quatre ans plus jeune que son aîné, Foucquet le père, après avoir rempli avec succès des missions administratives pleines de difficultés, s'était appliqué à des entreprises commerciales et maritimes qui faisaient le plus grand honneur à son esprit d'initiative et qui montrent en lui un précurseur de Colbert. La grande œuvre de sa vie fut « l'organisation de la marine marchande et la colonisation des Antilles. »

Dans l'acte de société du mois de mai 1635, on trouve des stipulations en faveur des sauvages convertis et des gentilshommes qui iront s'établir dans cette colonie, sans rien diminuer de leur noblesse Il s'employa également pour obtenir l'envoi de missionnaires à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Guyane, au Canada. Il associait ses fils aînés à cette œuvre de colonisation. Nicolas Foucquet, son fils cadet, appelé à une fortune si brillante et si tragique, l'aidait pour la partie administrative et commerciale de ces grandes entreprises (1), François s'était réservé les missions, et nous en avons la preuve dans sa bibliothèque, qui renfermait un *Dictionnaire caraïbe*.

(1) Toute la famille s'intéressait aux questions coloniales. En 1656, Sanson, d'Abbeville, avait dédié son livre sur l'Afrique à Nicolas Foucquet. En 1657, le même géographe dédia l'*Amérique* à Gilles Foucquet, son plus jeune frère, chevalier des ordres de Sa Majesté.

« Un souffle religieux traversait la maison », dit M. Jules Lair (1). Trois des filles avaient renoncé aux joies de la famille pour entrer au couvent de la Visitation. « L'aîné, François Foucquet, devant qui s'ouvraient toutes les carrières mondaines, successivement conseiller au Grand-Conseil (1er septembre 1632), puis au Parlement de Paris, était entré dans les ordres. En 1637, à peine âgé de vingt-sept ans, il fut nommé par le roi évêque de Bayonne. Le jeune prêtre lui-même refusait cet honneur, et ne se laissa vaincre qu'à de vives sollicitations. Le 25 mars 1639, il fut sacré dans l'église du Grand-Jésus de la rue Saint-Antoine, par Claude de Rueil, évêque d'Angers, avec l'assistance d'un grand nombre de prélats, des archevêques de Tours et de Bourges, et du nonce du pape.

Ce fut le point culminant de la fortune de Foucquet le père, qui mourut l'année suivante. Dans son testament, il n'oublie pas de recommander à l'évêque de Bayonne, son fils aîné, « d'avoir soin que ses frères et sœurs vivent dans la crainte de Dieu et en union », et de prier Dieu pour lui toutes les fois qu'il célébrerait la sainte messe, ce qu'il espérait de sa piété. Cependant c'est à Nicolas Foucquet, son second fils, devenu en quelque sorte l'aîné de la famille, qu'il légua sa précieuse bibliothèque et ses collections artistiques, afin qu'elles ne fussent pas partagées (2).

(1) Jules Lair, *Nicolas Foucquet*, t. I, p. 72. — Du Tertre, t. I, p. 109.

(2) V. article du P. Chérot sur Foucquet, dans les *Études religieuses*, janvier 1891 (Le surintendant Foucquet ami des livres). — Bonaffé, *Les Amateurs de l'ancienne France*, Librairie de l'Art, 1892, in-4°.

François Foucquet, dit M. Lair, « s'était donné de tout cœur à son diocèse, où, grâce à son zèle, il avait obtenu de grandes améliorations (1). Appelée par lui, une de ses sœurs y fondait, avec son concours, un couvent de ces Visitandines, chères à la famille Foucquet. » Il y rappela aussi les religieuses de Sainte-Claire.

Comblé des faveurs de la fortune, sans les chercher, François Foucquet avait été pourvu, après la mort (21 juin 1641) d'Etienne de Virazel, évêque de Saint-Brieuc, de la commende de l'abbaye de Saint-Sever, près Vire, au diocèse de Coutances, qu'il posséda jusqu'en 1656, époque où il résigna en faveur de François de Rebé. Il avait également été nommé prieur commendataire de Chassignolles, au diocèse de Bourges.

Deux ans plus tard, au mois de juillet 1643, son frère Nicolas Foucquet, déjà tout puissant, obtint pour lui l'évêché d'Agde, siège suffragant de l'archevêché de Narbonne, valant 30,000 livres de revenu, avec vingt-deux paroisses seulement à desservir. Mais peu sensible à ces avantages, François Foucquet ne quitta pas sans regret son siège de Bayonne, pour être transféré à celui d'Agde, d'où son frère comptait sans doute avoir occasion de l'attirer souvent à la cour, quoique Retz, le coadjuteur de Paris, prétende que ce même siège lui avait été désigné à lui-même dans le but de

(1) Parmi les abus que l'évêque de Bayonne travailla à extirper, on cite l'usage qui s'était établi dans le pays d'autoriser la cohabitation des hommes et des femmes après la solennité des fiançailles (*Gallia Christiana*, t. X, col. 1322).

l'en éloigner. Il n'est pas douteux, en effet, que Nicolas Foucquet, dont l'ambition se haussait au niveau de la devise de sa famille : *Quo non ascendam?* comptait étayer l'édifice de sa propre fortune sur la grande situation qu'il préparait à son aîné. Nommé récemment intendant du Dauphiné, Nicolas Foucquet crut pouvoir assister à la cérémonie de l'entrée solennelle du nouvel évêque d'Agde. Ce jour-là, un grand concours de peuple anima cette noire ville d'Agde et sa sombre cathédrale. Mais ce jour de fête eut un triste lendemain.

En l'absence de l'intendant, une émeute éclata dans le Dauphiné, et quoiqu'il ait réussi par sa prudence et son esprit de justice à apaiser la sédition, il se vit en butte, pendant quelque temps, aux dénonciations perfides des jaloux, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé surintendant des finances en 1653.

En 1656, François Foucquet dut se prêter à une autre combinaison. Avec le consentement de Claude de Rebé, archevêque de Narbonne, il fut pourvu de la coadjutorerie de ce siège, estimée 30,000 livres de rente, et quitta celui d'Agde, qui fut donné à son jeune frère, Louis Foucquet, conseiller-clerc au Parlement.

En même temps, François Foucquet servait utilement les intérêts de Nicolas en portant la parole, au nom du gouvernement, dans l'Assemblée du clergé (mars 1656).

Quant à Louis, trop jeune encore pour être sacré (il était né en 1633 et avait par conséquent 23 ans en 1656), il continua à résider à Rome, où il remplissait

une mission confidentielle « occupant ses loisirs à visiter les ateliers des peintres et des sculpteurs, les collections qui constituaient les musées de ce temps, et s'il découvrait quelque pièce intéressante, il la signalait au surintendant. »

Le nouvel évêque ne fut même promu aux ordres que le 2 février 1659, par François de Harlay, archevêque de Rouen, depuis archevêque de Paris. Il reçut également de ses mains la consécration épiscopale, le 2 mars suivant, dans l'église Saint-Louis, à Paris, en présence du nonce, des évêques d'Evreux et de Césarée, du prince et de la princesse de Conti.

Cette cérémonie coïncida avec l'intronisation de François Foucquet, comme archevêque de Narbonne. Claude de Rebé étant mort précisément à cette époque, il prêta serment au roi le 26 mars et fit son entrée solennelle le 2 mai. On sait que ce siège était un des plus considérables de l'ancienne France. L'archevêque prenait les titres de primat des Gaules, duc de Narbonne et président-né des états de Languedoc. C'est en cette qualité qu'il accepta la dédicace de l'*Histoire des ducs de Narbonne* que lui offrit Guillaume Besse, en 1660. A la même époque, il tint le synode de son nouveau diocèse, qui fut alors visité deux fois par Louis XIV, le 8 et le 13 avril 1660, durant son voyage

(1) Cf. Privilèges accordés par les rois aux archevêques et à l'église de Narbonne, confirmés par Louis le Grand. Narbonne, Besse, in-4°, 84 p.

(2) Les présidents-nés des Etats de la province de Languedoc, par J.-B. l'Hermite de Soliers, dit Tristan. Arles, 1659, in-4°.

en Provence (1). Au mois d'août de l'année suivante, il présida l'Assemblée du Clergé et harangua le roi aux applaudissements de toute la cour.

Un avenir glorieux semblait donc s'ouvrir devant lui, lorsque survint le coup de théâtre du 6 septembre 1661, l'arrestation du surintendant dans la ville de Nantes. Se trouvant alors à Paris, il dut assister à l'apposition des scellés sur les papiers et les meubles de son frère. Mais comme on pouvait redouter son influence, on eut soin de l'éloigner avant même la fin de cette opération. Peut-être fut-il alors transféré dans le Bourbonnais, où Mme Foucquet la mère obtint la permission de se retirer avec une partie de sa famille. On possède une lettre de l'archevêque de Narbonne à Séguier, datée de Montluçon, le 17 décembre 1666, relative à un refus de communication d'un arrêt du Conseil le concernant. D'autre part, une lettre de l'évêque de Sées à Colbert, du 13 septembre de la même année, annonce l'arrivée de l'archevêque à Alençon. S'il n'y a pas erreur dans les dates, ces deux lettres présentent une contradiction qu'il est difficile d'expliquer.

Les motifs qui purent déterminer Colbert à imposer Alençon comme résidence à François Foucquet nous sont inconnus. Au commencement de 1666, un vieil intendant, Favier du Boulay, qui depuis 1643 administrait la généralité, avait été remplacé à Alençon par M. de Marle, homme très actif, qui a laissé dans ce

(1) *Mémoires de Montglat*, année 1661. — *Mémoires de Daniel Cosnac*, id

pays deux grands travaux : *la Recherche de la noblesse* et *la Réforme des eaux et forêts*. Il céda ce poste, à la fin de 1671, à Michel Colbert qui l'occupa pendant cinq ans, mais qui paraît avoir été d'un caractère infiniment plus rude que ses prédécesseurs. Élie Benoit, dans son *Histoire de l'édit de Nantes*, l'a peint des couleurs les plus odieuses. « Homme né pour mal faire à tout le monde et qui avait pour cela beaucoup de dons et de génie, mais qui en toute autre chose tenait plus de la bête brute que de l'animal raisonnable. » Quoique ce portrait soit évidemment outré, il est heureux pour François Foucquet de n'avoir connu ce rude et tout puissant fonctionnaire que dans les derniers temps de son séjour à Alençon.

A côté de l'intendant figurait le bailli, gouverneur de la ville et du château d'Alençon. Cette double charge judiciaire et militaire, réunie alors dans les mêmes mains, fut possédée successivement, de 1654 à 1678, par deux membres de la famille d'Argouges dont le second, Nicolas d'Argouges, marquis de Rânes, donna à l'archevêque des marques particulières de bienveillance. Au-dessous du bailli se plaçait le lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Alençon, Jacques de Boullemer, sieur de Larré, dont la famille a occupé ce poste de 1637 à 1773, et que l'on peut compter également au nombre des amis de l'archevêque.

A la tête du diocèse de Sées, dont Alençon fait partie, était François Rouxel de Médavy de Grancey, brouillé à mort avec son ancien théologal, Jean Le Noir, à propos d'une autorisation donnée par l'évêque à des comédiens de dresser un théâtre en face de la cathé-

drale, et à la suite de l'enlèvement de Mlle Le Conte de Nonant par un Grancey, contre lequel le théologal avait cru devoir fulminer. Celui-ci, janséniste outré, va jusqu'à dire, dans les libelles diffamatoires qu'il fit pleuvoir contre M. de Médavy, que cet évêque ne savait même pas le catéchisme, ce qui ne l'empêcha pas d'être promu, en 1670, au siège de Langres, et peu après, en 1671, à l'archevêché de Rouen. Il faut ajouter qu'on lui doit la fondation d'un séminaire à Falaise pour les clercs du diocèse de Sées. Son successeur sur ce siège, Jean Forcoal, d'une famille originaire des Cévennes, qui avait abjuré le calvinisme, ne fut sacré que le 24 août 1672 et prit possession le 13 mars 1673. L'archevêque de Narbonne eut donc à peine le temps de le connaître.

L'arrivée de cet illustre exilé dans le diocèse de Sées paraît avoir été pour M de Médavy un véritable embarras. Le 13 septembre 1666, il en référa à Colbert pour savoir de lui la conduite qu'il avait à tenir vis-à-vis de l'archevêque. Voici cette lettre dont le ton fait vraiment peu d'honneur à la dignité épiscopale :

« Monsieur, je viens d'apprendre que l'équipage de l'archevêque de Narbonne est arrivé à Alençon, où il doit être dans peu de jours. Il y a quelques civilités à rendre par un diocésain à son caractère ; mais comme je sais que tout le monde est persuadé que le plus ou le moins de ce qui lui sera rendu de ma part sera mesuré sur ce que j'aurai cru devoir vous plaire, je vous supplie très humblement, Monsieur, de trouver bon que Madame de Colbert en dise un mot à la maréchale de

Grancey qui s'en retourne à Paris, s'il est à propos que j'en sois informé.

« Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez bien averti par M. de Marle de tout ce qui regarde sa conduite ; toujours, vous savez que votre bien, à vous, est la première condition que je demande pour lier amitié, et que c'est un effet légitime de tant d'obligations reçues de vous » (1).

Quant à la ville même d'Alençon, elle avait alors pour curé un personnage singulier, Julien Pasquier, deuxième du nom, surnommé la *Grande-Barbe*, dont la conduite était loin d'être édifiante. Vicaire de Saint-Léonard d'Alençon, il s'était fait déposer par l'évêque de Sées. Devenu curé de Notre-Dame, le scandale de ses mœurs ne fit qu'augmenter, et la France entière en retentit.

Vivement attaqué par le théologal Jean Le Noir, auquel la cure d'Alençon fut quelque temps dévolutée, il avait été mis en prison par sentence de l'official de Sées, le 6 août 1650 et n'en était sorti qu'en 1653. Malgré tout, ce curé était aimé, dit son successeur, l'abbé Belard, « parce qu'il était populaire, d'une humeur fort facétieuse, amateur de la compagnie, diseur de bons mots, qu'il portait jusqu'en la chaire de vérité. » Suivant Fléchier, il montait en chaire le jour de l'an pour publier le nombre des c. . de sa paroisse, et il ne manquait pas de noter si l'année avait été

(1) Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. III, p 36.

bonne ou mauvaise. Lorsqu'il présidait aux processions, il faisait des cornes aux marguilliers, etc. Julien Pasquier mourut le 3 juillet 1671.

Julien Pasquier, troisième du nom, son neveu, qui lui succéda, était d'un caractère très différent. Voici le portrait qu'en fait l'abbé Belard, auteur de curieux mémoires sur Alençon, dont la *Société historique de l'Orne* a entrepris la publication : « Il avoit de beaux talents pour la chaire ; il avoit du monde et de la politesse, mais il étoit trop rempli de lui-même et de sa place, ce qui lui attira beaucoup d'affaires. Il se brouilla avec Monseigneur l'archevêque de Narbonne, dont il ne ménagea pas l'amitié et les aumônes, avec M^me^ de Guise et S. A. R. la grande duchesse, sa sœur, dont on dit qu'il blâma indiscrètement les habillements en chaire, avec l'évêque Forcoal (successeur de Rouxel de Médavy), par l'appel comme d'abus qu'il interjeta de ses mandements, avec les frères de la Charité, etc. » Il finit par se faire envoyer en exil et mourut à Gerseaux, près d'Orléans, en 1678.

M^me^ de Guise, dont il est ici question, est Isabelle, fille de Gaston, duc d'Orléans, et de Marguerite de Lorraine, qui, à la mort de sa mère, avait hérité du duché d'Alençon et en avait porté le nom jusqu'à l'époque de son mariage avec Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, en 1667. Mais cette princesse n'étant venue habiter Alençon que plusieurs années après la mort de son mari, décédé le 30 juillet 1671, l'archevêque de Narbonne se trouvait alors le personnage le plus élevé en dignité de la ville d'Alençon. Sans compter sa fortune personnelle et ses autres bénéfices, il avait comme

archevêque de Narbonne, un revenu de 160,000 livres. Son séjour à Alençon se trouve donc lié à l'histoire de cette ville.

Nous pensons que c'est principalement dans le clergé régulier, alors brillamment représenté dans le diocèse de Sées, que l'archevêque exilé put rencontrer les sympathies et les consolations dont il avait besoin. Peut-être cependant ne lui fut-il pas permis de nouer des relations avec le vénérable et savant réformateur de la Trappe, l'abbé de Rancé, digne ami de Bossuet. Car nous voyons que, lorsqu'il désira aller aux eaux de Bourbon, afin de rétablir sa santé ébranlée, il dût solliciter une lettre de cachet du roi.

A son arrivée à Alençon, François Foucquet était du moins certain de trouver des amis chez les Jésuites, qui y possédaient un collège. Les Jésuites avaient été les protégés et les auxiliaires de son père dans les colonies, et lui-même, lorsqu'il s'occupait de l'œuvre des missions, il avait eu avec eux de fréquents rapports.

Le collège royal d'Alençon a eu, au XVII^e^ siècle, une véritable importance. Bourdaloue y a professé, et l'on conserve à la Bibliothèque d'Alençon un *Traité de rhétorique*, composé par lui. Plus tard, le père Charles de La Rue commença à s'y faire connaître (en 1667) par la publication d'un poème latin sur les conquêtes de Louis XIV, qui fut traduit par Pierre Corneille.

Parmi les recteurs, de 1661 à 1673, nous trouvons les PP. Jean Pomereul, Jean Ragaine, Jean Dudoy, Pierre Osenne et Pierre Caullier.

Parmi les laïques, on comptait aussi quelques let-

trés, par exemple Pierre La Hayer, sieur du Perron, d'une famille protestante, qui avait débuté en 1633 par une tragi-comédie en trois actes et en vers intitulée *Les Heureuses aventures*. Il avait fait imprimer, en 1635, les *Palmes du Juste*, poème qu'il avait présenté à Louis XIII, à l'occasion de son passage a Alençon. Il avait obtenu, en récompense, des lettres de réhabilitation de noblesse et une commission pour commander dans l'armée du roi et y conduire deux régiments. Il avait été fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1638. Il avait alors repris la toge à la place de l'épée et avait été nommé procureur du roi au bailliage, charge qu'il avait cédée à son fils Pierre en 1663. Quelque temps auparavant, Louis XIV lui avait accordé un brevet de conseiller d'État. Il faisait partie de l'Académie de Caen, depuis son origine. Moysant de Brieux, dans une lettre à Turgot, dit qu'il avait composé un poème en l'honneur du duc de Montausier. En 1660, il fit paraître des *Poésies morales et chrétiennes*, et un ouvrage de piété intitulé : *De la connaissance de la bonté et miséricorde de Dieu, de notre misère et de notre faiblesse*, traduit de Jean de Palafox, qu'il dédia à la reine et dont il donna une nouvelle édition en 1678.

Il publia, en 1663, une autre traduction de deux autres ouvrages espagnols, l'*Année spirituelle* et le *Manuel des Etats*, avec un poème sur la Naissance de l'homme. En 1673, l'année même de la mort de l'archevêque de Narbonne, parut sa traduction de l'*Histoire de Charles V*, d'Antoine de Vera, et, en 1678, son poème de la *Visitation d'Alençon*, adressé à toutes

les illustres filles qui sont consacrées à Dieu dans la sainte religion. Alençon, 1678, in-8°.

La littérature espagnole était alors à la mode. Un autre Alençonnais, Truel de Cohon, sieur de Beauvais, qui avait été employé comme ingénieur au service du Portugal, écrivit en langue castillane des remarques sur les additions à l'*Histoire d'Espagne*, de Mariana, et les publia ensuite en français en 1676 (1).

On peut placer encore au nombre des personnes avec lesquelles l'exilé de Narbonne put avoir des relations, Hervé Fierabras, sieur de Motté, qui publia en 1683 une *Méthode de Chirurgie*. Mais on ne peut ajouter à cette liste M^lle^ Desjardins de Villedieu, qui de bonne heure avait pris son envolée vers Paris et qui ne revint se fixer aux environs d'Alençon que vers la fin de sa vie.

Corneille Blessebois, à bien plus juste titre que M^lle^ Desjardins, était alors un autre sujet de scandale pour les moins scrupuleux. Au retour du premier des voyages lointains auxquels il fut obligé, pour se soustraire aux conséquences des méfaits de toute sorte, qui forment le tissu de sa vie privée, sans compter ses écrits, Blessebois composa, pour se mettre en crédit auprès des libertins de sa ville natale, *Les Aventures du parc d'Alençon*, recueil satirique, en prose et en vers, d'histoires scandaleuses qu'il prête aux dames

(1) Pierre Le Hayer, syndic des religieuses de Sainte-Claire d'Alençon et conservateur de leurs privilèges, fut inhumé dans leur couvent en 1687. Mais peut-être s'agit-il du fils de l'auteur des *Palmes du Juste*.

d'Alençon et aux personnes les plus respectables de cette ville. Cet ouvrage est resté manuscrit, mais nous devons à M. L. de La Sicotière, qui en possède une copie et qui a préparé une notice complète sur Blessebois, la communication d'un passage des *Aventures du parc d'Alençon*, dans lequel on a cru reconnaître l'archevêque de Narbonne :

Le patron des climats nobles d'antiquité,
Que Thétis baigne et que le soleil brûle,
Passe sur les genoux d'une fière beauté
Les ardeurs de la canicule;
Et, dans ce lieu de volupté,
Par de saintes leçons, avec moins de scrupule,
Il lui prêche la charité,
Pour attendre en repos l'arrêt des destinées
Sur les tristes succès qui, depuis tant d'années,
Accompagnent ses actions.
Il voit ses occupations ;
On lui fait, en d'autres journées,
De tendres exhortations ;
On punit son impatience
Par d'amoureuses pénitences.
Mais pour ne s'abandonner pas
Au malin soupçon du vulgaire,
Il fait souvent suivre leurs pas
Par une roulante bergère.

Ces vers amphigouriques ne valent évidemment pas la peine qu'on s'y arrête. Il est des imaginations perverties qui salissent naturellement tous les objets auxquels elles s'attachent. Cette peinture de convention

aurait pu, tout aussi bien, être adaptée par Blessebois à n'importe quel ecclésiastique, quel qu'il fût.

L'archevêque de Narbonne fut, toute sa vie, irréprochable dans ses mœurs ; il aurait été le modèle des prélats de son temps si sa carrière n'avait pas été brisée par la catastrophe de son frère. Ces traits grossiers s'adressant à un personnage élevé en dignité à un proscrit, pouvaient tout au plus égayer un instant quelques mauvais sujets de la société d'Alençon attachés, au moins en apparence, comme Blessebois lui-même, à la religion protestante. Les honnêtes gens qui purent avoir connaissance des *Aventures du parc d'Alençon*, qu'on colportait sous le manteau, ne purent y voir qu'une lâcheté et une infamie de plus.

Les protestants, qui jadis composaient près de la moitié de la population aisée d'Alençon, y étaient, dès lors, en minorité. Les querelles théologiques y avaient mis la division parmi eux, et le synode national, ouvert à Alençon le 27 mai 1637, par Louis Hérault, pasteur de cette église, en contient la preuve. Pierre Allix, autre ministre de l'église protestante d'Alençon, eut à ce sujet avec Hérault, des querelles fort vives qui obligèrent ce dernier à passer en Angleterre, où il fut placé à la tête de l'église Wallonne. Pierre Alix mourut à Alençon en 1665. Il avait publié, en 1658, un livre de controverse dédié à son troupeau.

Un autre pasteur d'Alençon, Mathieu Bochard, frère du savant hebraïsant Samuel Bochard, pasteur à Caen, s'était attiré une affaire désagréable par la publication d'un *Traité sur l'invocation des saints, le culte des images et des reliques*, et avait été condamné à une

amende de 50 livres qui fut confirmée par la Chambre de l'Édit, en 1667. En 1662, il fit paraître un projet de réunion des Calvinistes et des Luthériens qui n'eut pas de succès. Il mourut à Alençon, le 20 février de la même année.

L'année 1664 avait été marquée par la démolition de l'ancien temple d'Alençon, situé rue du Temple, au centre de la ville, et remplacé par un autre édifice destiné au culte, construit à l'extrémité du faubourg de Lancrel.

En 1665, Pierre Allix, le père, fut remplacé par Elie Benoist, alors ministre à Sainte-Escobille (Seine-et-Oise), qui céda ce poste à Pierre Allix, le fils, depuis ministre à Charenton. Elie Benoist resta à Alençon jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, dont il a écrit l'histoire. On lui donna pour troisième collègue, en 1669, Pierre Mehérent de la Conseillère, gentilhomme de race normande, prédicateur tempétueux qui eut, comme lui, maille à partir avec le P. de La Rue.

A l'occasion de la présentation de ce ministre, on vit se produire un fait qui montre combien le zèle des protestants d'Alençon s'était refroidi. Cette église, au synode de Normandie, tenu au mois de mai de cette année, fut notée comme n'ayant pas acquitté sa contribution à la caisse synodale, et pour ce fait, la nomination définitive de la Conseillère au poste de troisième ministre à Alençon fut suspendue jusqu'à ce que la contribution en souffrance fût payée (1).

(1) Paul Pascal, *Elie Benoist et l'Eglise réformée d'Alençon, d'après des documents inédits, avec portrait, vues et autographes*. Paris, Fischbacher, 1892, in-8°, p. 40-41.

On ne doit pas s'étonner que, dans ces circonstances, le mouvement des abjurations soit devenu de plus en plus actif. Quelques-unes, plus ou moins intéressées, donnèrent même lieu, dès cette époque, à plus d'un abus. Il ne paraît pas que l'archevêque de Narbonne ait été mêlé à aucune affaire de ce genre et que, par là, il ait donné occasion aux attaques calomnieuses de Blessebois. Occupé des affaires de son frère, accablé par le coup de foudre qui avait atteint toute sa famille, il ne chercha pas des diversions à ses chagrins dans l'activité extérieure. Il se renferma dans l'accomplissement de ses devoirs d'archevêque, qu'il ne cessa pas de remplir avec le zèle le plus méritoire. Il fit promulguer, en 1671, les statuts du synode du diocèse de Narbonne qu'il avait présidé en 1661, et qui témoignent de sa sagesse.

Il fonda à Narbonne un hospice pour les incurables, une maison des sœurs de la Croix, pour l'instruction des jeunes filles, un séminaire pour les clercs et des missions pour l'instruction des fidèles.

Quoique menant une vie très retirée, il avait à Alençon un train de maison assez complet.

Il avait conservé leurs gages à ses officiers; il avait plusieurs aumôniers, et l'un d'eux, l'abbé Desvignes, pouvait célébrer la messe dans ses appartements. Son maître d'hôtel, Louis Leblanc, au moment où l'on fit l'inventaire, fit des réserves sur l'argenterie et sur les meubles précieux dont il avait la charge. Il avait deux valets de chambre, six harnois de carrosse et une selle, six chevaux noirs et un gris. Dans les remises et écuries, deux carrosses, dont un grand, à portière de

velours rouge, un petit, de velours gris plein et un charriot, une litière et deux harnois pour les mulets, sans compter une chaise à porteurs, peinte avec ses armes et son chiffre, et garnie de damas.

Il avait hérité de son père d'un certain goût pour les arts et les collections. Il avait dans ses appartements une cinquantaine de tableaux, dont trois portraits d'évêques inconnus, un de saint François de Salles et un du père Vincent, plusieurs tableaux en miniatures, la Vierge, une toile représentant Tobie avec quatre figures, un saint Jean prêchant au désert, un saint Pierre, le Ravissement de saint Paul, un paysage représentant une ville et plusieurs navires, probablement le port de Narbonne, plusieurs statuettes en argent doré, une tapisserie de la Savonnerie, contenant un paysage.

La bibliothèque était riche en Bibles, en ouvrages de piété et de théologie, mais renfermait aussi des livres sur la littérature, les voyages, notamment trente petits volumes contenant les Relations de la Chine, un Dictionnaire caraïbe, l'*Hydrographie* de Fournier, une carte du Canal des Deux-Mers, l'*Histoire des ducs de Narbonne*, trois exemplaires des ordonnances épiscopales de l'archevêché de Narbonne, les Défenses de Foucquet, une liasse de requêtes de Jean Le Noir, théologal de Sées, un volume sur l'abbaye de la Trappe, un recueil des pièces relatives à la canonisation de saint François de Sales, les bulles de l'évêque de Nimes (1) qui lui avaient été adressées comme arche-

(1) Peut-être J.-J. Seguier de La Verrière, nommé au siège épiscopal de Nimes en 1671.

vêque métropolitain, quatre liasses de lettres relatives à l'administration du diocèse de Narbonne, une autre concernant le collège de la même ville, une liasse d'acquêts faits par le sieur Ballot, ci-devant intendant de sa maison, quatre manuscrits reliés et plusieurs liasses de sermons, etc.

Les objets de luxe et d'agrément ne faisaient pas défaut. Dans le salon, un billard garni de drap vert avec un petit molet d'argent, une montre sonnante à miroir, enchâssée d'ébène, un petit miroir représentant les visages en plusieurs façons, un parasol de damas violet, à manche d'ébène, deux écrans de taffetas de la Chine, garnis de galons d'or et d'argent, etc.

L'acte le plus important qui ait marqué le séjour de l'archevêque de Narbonne à Alençon, est l'acquisition d'une maison destinée aux Jésuites et dans laquelle il passa les derniers temps de sa vie.

Les Jésuites s'étaient d'abord établis provisoirement rue des Étaux, en 1625. Ils n'avaient pas tardé à reconnaître la nécessité d'un autre emplacement pour donner à leur collège, de plus en plus prospère, les agrandissements qu'il réclamait. Dans ce but, ils avaient obtenu, en 1637, de la reine Marie de Médicis, la concession du Petit-Parc, comprenant tout le terrain qui s'étend entre la Briante et le faubourg de Lancrel.

François Foucquet leur vint en aide, en achetant pour eux, sous son nom, le 23 mai 1672, un vaste hôtel situé précisément derrière le Petit-Parc, adossé aux murs de la ville et ayant façade sur la rue

appelée alors la rue du Marché-aux-Porcs, tendant de la porte de Lancrel au château et à la rue de la Chaussée. Cette maison, possédée en 1613 par M. Nicolas Le Hayer, avait été vendue, en novembre 1631, par le sieur de Cerceaux, à Noël Ferault, sieur de Giberville, procureur du roi aux eaux et forêts du bailliage d'Alençon, et avait été adjugée par décret, après sa mort, à Isaac Génu, sieur de Livaye, qui l'avait revendue, le 4 juin 1670, à Nicolas Le Pelletier, sieur de Bellegarde, avocat. Ce dernier, depuis quelque temps en pourparlers avec l'archevêque de Narbonne au sujet de cette maison, à laquelle il lui avait même promis de faire pour 4,000 livres de réparations et augmentations, la lui vendit pour la somme de 14,340 livres et 700 livres de vin de marché, dont 7,000 comptées en acquit de pareille somme, que ledit sieur de Bellegarde lui devait, à savoir 3,000 livres pour le principal de 150 livres de rente, constituée le 9 octobre 1670, et 4,000 livres pour la promesse dont on vient de parler, et 7,000 livres payables en argent dans un an.

Par acte sous seing privé du même jour, les P.P. Jésuites du collège d'Alençon, représentés par Pierre Dozenne, recteur, et Jean Davy, procureur, déclarèrent que, quoique ce contrat de vente fût sous le nom de l'archevêque de Narbonne, néanmoins celui-ci n'avait fait que leur prêter son nom, à leur prière et requête; pourquoi ils s'obligeaient à acquitter en son lieu et place les 7,000 livres restant à payer. Cet acte fut ratifié par l'archevêque, par acte notarié du 20 août suivant, mais il fallut pour la purge des hypothèques

qui grevaient cet immeuble procéder à une nouvelle adjudication, qui eut lieu au prix de 15,000 livres, et qui fut confirmée par sentence rendue aux plaids de la vicomté d'Alençon, le 27 janvier 1673. Moyennant l'accomplissement de ces formalités, la possession en fut assurée aux Jésuites, qui en eurent la plus grande obligation à l'archevêque de Narbonne

Cette maison se composait d'un principal corps de logis, précédé d'une grande cour du côté de la rue, d'un jardin d'ornement de l'autre côté, et d'un autre bâtiment construit en appentis contre les murs de la ville et comprenant : salles, chambres et cabinets, remises et écuries. L'archevêque, lorsqu'il en fut devenu possesseur, ne tarda pas à y faire des embellissements. Il y fit établir notamment une volière et, avec la permission du gouverneur d'Alençon, Nicolas d'Argouges, fit percer plusieurs ouvertures dans la muraille pour avoir des vues sur le Petit-Parc.

D'autres communautés d'Alençon, sans doute, par exemple la Visitation, dont quatre de ses sœurs avaient embrassé la règle, éprouvèrent, ainsi que l'Hôtel-Dieu de cette ville les effets de sa charité. Mais les pauvres d'Alençon y eurent la plus large part, suivant le témoignage d'Odolant Desnos.

Peut-être sentait-il dès cette époque les premières atteintes de la maladie qui devait bientôt l'emporter. Ce qui est certain, c'est que dans le cours de l'été, il sollicita du roi une autorisation d'aller aux eaux de Bourbon. Cette autorisation, qui lui aurait permis en même temps d'embrasser une dernière fois sa vieille mère, retirée à Moulins, lui fut accordée par une lettre

de cachet datée du 23 août, signée Louis et plus bas Philippeaux, que l'on retrouva après sa mort dans un « écritoire de bois de Brésil. » Mais déjà la maladie était trop avancée, et il ne put en profiter. Il mourut le 19 octobre 1673, à minuit, après avoir pris, longtemps à l'avance, les précautions que la prudence recommandait pour assurer l'exécution de ses dernières volontés. Cinq à six mois avant sa mort, il avait déclaré publiquement, en présence de M. de Boullemer, lieutenant général au bailliage, « que son intention étoit de mettre des deniers entre les mains d'une personne pour exécuter sa dernière volonté, attendu que dans l'exécution des testaments, il se rencontroit des difficultés qui pouvoient en empescher l'exécution. » Au reste, sa vénérable mère, retirée à Moulins, avait reçu depuis longtemps la mission d'accomplir fidèlement, après sa mort, ses plus chères intentions, qu'il avait sans doute ses raisons pour tenir secrètes.

Il avait cependant disposé de son vivant de certains objets mobiliers en faveur de quelques amis et familiers. A M. de Saint Pater, il avait donné un cabinet d'Allemagne, de bois de poirier noirci; à René Le Pelletier, sieur de Bellegarde, avocat, il avait donné son billard, deux tables, trois guéridons; à M. Louis Le Blanc, son maitre d'hôtel, un lit garni; à M^lle^ Farcy, un tableau de la Vierge avec le petit Jésus et saint Jean; à la demoiselle du Boulet, un bois de lit; à la demoiselle de Bellegarde, le mobilier d'une chambre, en récompense de quelques meubles qu'elle lui avait prêtés, et à la veuve du sieur Quillet, médecin, quelques ustensiles de cuisine.

Après sa mort, on ne trouva donc pas d'argent chez lui, sinon ce qui était strictement nécessaire pour la dépense courante. Mais son aumônier et son maître d'hôtel déclarèrent qu'il était à leur connaissance « que le dit seigneur archevesque s'estoit voulu, dès son vivant, dessaisir de la somme de dix-huit mille livres qui estoit dans le coffre par luy destiné pour ses domestiques, ayant souhaité faire exécuter ses intentions, de crainte qu'il ne se trouvast après sa mort des empeschemens capables d'en retarder l'exécution, lequel dessain il avoit desclaré publiquement et notamment à nous juge susdict, comme ils en ont cognoissance certaine. »

La mort, du reste, dans l'entourage de l'archevêque, était depuis quelque temps considérée comme imminente. C'est ainsi que le 11 octobre 1673, par devant les notaires de Moulins, M^me^ Foucquet, la mère, donna procuration à Gilles Foucquet, son fils, conseiller du roi, ci-devant écuyer de la grande écurie de Sa Majesté, « en cas qu'il plaise à Dieu de disposer de la personne de messire François Foucquet, aussy son fils, archevesque de Narbonne, duquel elle est seule et présomptive héritière et créancière de sommes considérables. »

Une amie de la famille, M^me^ Dancourt, s'était rendue à Alençon, pour procurer au malade les soins délicats qu'une femme seule peut donner, et elle assista à ses derniers moments, avec une religieuse tourière de Mamers, à laquelle fut faite donation d'un coffre de bois après la levée des scellés apposés sur les meubles.

Son aumônier avait fait dresser dans le salon un

autel portatif. Par ses soins, les ornements pontificaux, de couleur violette, avaient été également mis dans une corbeille, dans le salon, pour servir aux obsèques de l'archevêque. Gilles Foucquet, son frère, avait annoncé sa prochaine arrivée et put effectivement assister aux obsèques.

Le jeudi 19 octobre, à deux heures du matin, Pierre Le Hayer, le fils, procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Alençon, se présenta en l'hôtel du lieutenant général au bailliage et lui remontra « qu'ayant eu avis que messire François Foucquet, conseiller du Roy en ses conseils, archevesque de Narbonne et primat des Gaules, estoit décédé en ceste ville sur l'heure de minuit », il était nécessaire « d'apposer le scellé pour la conservation des inthérests de qui il appartiendra, à cause de l'absence des parents et héritiers dudit seigneur archevesque. » Il n'est pas douteux que le zèle pour le service du roi n'ait déterminé ces officiers à choisir une heure aussi matinale pour l'accomplissement de cette formalité.

Le sceau de M. de Boullemer, lieutenant général (*d'or au chevron d'azur, accompagné de trois aiglettes de sable*, avec deux lions pour support et un casque pour cimier), et celui de Pierre Le Hayer, procureur du roi au bailliage (*d'or au chevron de gueules, chargé de trois croissants d'argent montants*, avec un casque pour cimier, furent apposés sur les meubles.

La levée des scellés en fut faite le lendemain, vendredi 20 octobre, en vertu d'une ordonnance rendue sur requête, présentée au nom de M^me^ Foucquet la mère. Cette opération, qui ne fut terminée que le

samedi 21 au soir, eut lieu en présence de Gilles Foucquet, auquel un des amis du défunt, Joseph de Marcilly, sieur de Lépinay, fit remise de la grosse d'une constitution d'une rente de 200 livres par lui souscrite au profit de l'archevêque, le 16 octobre 1670.

La Chronique du couvent de l'*Ave-Maria* d'Alençon, dans lequel l'archevêque de Narbonne fut inhumé, nous fournit une relation de ses obsèques. Il n'est pas inutile de noter, à cette occasion, que c'est dans l'église de ce monastère que les Jésuites célébrèrent leurs offices et firent leurs inhumations jusqu'à la construction de leur propre église :

« L'an 1673, le 19 octobre, Dieu appela de cette vie mortelle Monseigneur l'illustrissime et révérendissime François Foucquet, archevesque et primat de Narbonne. C'étoit un prélat accompli en vertus et mérites. Il ordonna sa sépulture dans l'église des pauvres religieuses de Sainte-Claire de la ville d'Alençon, où son corps repose proche le grand autel, du costé de l'évangile. L'inhumation s'en fist avec toute la pompe possible ; le convoy commença le 20 octobre, à trois heures après midi. M. Pasquier, curé d'Alençon, avec tout le clergé, fut lever le corps de Monseigneur à son hostel où il étoit décédé, pour le faire conduire par la rue du Palais, en l'église Notre-Dame d'Alençon, où il reposa quelque temps pendant les prières qui y furent faites, et ensuite on acheva le convoy par la rue aux Sieurs, en l'église des religieuses de Sainte-Claire, où l'office fut chanté par M. le curé et son clergé, assisté du révérend père François Colin, confesseur dudit monastère, et les autres religieux de Saint-François

du dit couvent. M. le curé et son clergé, après l'office chanté, laissa le corps en dépost auxdits religieux pendant la nuit, pour estre le lendemain, 21 du mesme mois, inhumé en la dite église, après la grande messe qui fut célébrée par le sieur curé, assisté de son clergé et des susdits religieux (1). »

L'église de l'*Ave-Maria* d'Alençon était une des plus richement décorées de la ville. On y voyait différents tombeaux de personnes de distinction qui avaient désiré être inhumées dans ce monastère. Celui de l'archevêque de Narbonne était le plus considérable. Il était en marbre noir et blanc, où on lisait cette épitaphe :

FRANCISCUS FOUCQUET,
ARCHIEPISCOPUS ET PRIMAS NARBONENSIS,
FRATRIS CASU AB ECCLESIA RELEGATUS,
APOSTOLO PROPIOR QUAM EXULI,
ABSENS SUIS,
SEMINARIUM CLERI, NOSOCOMIUM, MISSIONES QUE
FUNDAVIT LIBERALITER DE SUO,
EXTERIS PRÆSENS,
VIRTUTUM OMNIUM EXEMPLUM DE SE PRÆBUIT.
TANDEM LONGO GREGIS SUI DESIDERIO CONFECTUS
PASTOR OPTIMUS,
XII KAL. NOVEMB. AN. SAL. C I Ↄ I Ↄ CLXIII,
EXILII XII,
HIC SITUS EST.
VIXIT ANN. LXIII MENS. I DIES XXIII.

(1) Archives de l'Orne, série H. Fonds des religieuses de Sainte-Claire. Document donné par M. le docteur Chambay. — *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. II, p. 136.

Ce tombeau, ainsi que tous ceux que renfermait ce monastère, a été détruit pendant la Révolution. L'église elle-même a disparu, et l'on a bâti sur ce terrain la maison Masson. En 1825, on découvrit, sur l'emplacement du chœur, un cercueil en plomb et un anneau d'or émaillé en blanc, dont le chaton renfermait une émeraude. On crut que c'était le cercueil et l'anneau de l'archevêque de Narbonne (1).

Il existe, à ma connaissance, deux portraits de l'archevêque de Narbonne. Parmi les portraits des membres de cette illustre famille que possède le Département des Estampes, se trouve celui d'un prélat au camail de moire, à figure pleine, ronde, noble et bonne, que l'on croit être son image. L'épreuve de ce portrait, la seule que l'on connaisse, est avant toutes lettres et sans nom d'auteur.

Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France* (t. IV, Portraits) cite un portrait du même, gravé par Grégoire Haret.

Les Jésuites d'Alençon, grâce à la libéralité de François Foucquet, ne tardèrent pas à s'établir dans l'hôtel qu'il avait habité. Ils y joignirent différents terrains voisins, au moyen de concessions ou d'acquisitions, et leur collège devint ainsi un des plus beaux et des mieux installés de la province.

Le 7 février 1674, Nicolas d'Argouges, marquis de

(1) L. de La Sicotière, note consignée dans les *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*, par Odolant-Desnos, deuxième édition, p. 147.

Rasnes, leur donna, par brevet daté de Saint-Germain-en-Laye, « permission de conserver, en la maison de défunct Mgr l'archevesque de Narbonne, les mesmes ouvertures et les mesmes veues sur le fossé et d'en jouyr, ainsi que du jardin dressé par luy dans ledict fossé, en la manière qu'il en a jouy. »

Pour obtenir la confirmation de cette concession par l'intendant de la généralité d'Alençon, qui était alors Michel Colbert, les Jésuites présentèrent quelque temps après la requête suivante :

« Supplient humblement, etc., et vous remontrent que les habitans d'Alençon leur auroient cy devant accordé un établissement dans lad. ville d'Alençon et délivré une maison pour leur habitation, même quelques autres bâtimens de peu de valeur, pour servir aux trois ou quatre classes auxquelles les dits supplians s'estoient obligéz, par le traité fait entre eux et les dits habitans. Et parce que les dits bastimens n'étoient suffisans pour leur logement et les classes destinées pour les écoliers, ils avoient été obligés de traiter avec le sieur de Bellegarde d'une maison située dans la dite ville, joignante les murailles d'icelle et habitée pour lors par Monseigneur l'archevesque de Narbonne, le-

(1) Nicolas d'Argouges s'était démis dès 1673, suivant M. de Courcilloles (*Chronologie historique des grands baillis d'Alençon*, publiée dans la *Revue historique nobiliaire*, t. VIII, 1872), des fonctions de bailli et de gouverneur d'Alençon. Nommé lieutenant général le 25 février 1677, il fut tué à l'affaire de Seckensen, le 13 juillet 1678 (Comte Gérard de Contades, Rasnes, *Histoire d'un Château Normand* Paris, H. Champion, 1824, in-8, carré.

quel avoit fait ouvrir la muraille en quelques endroits pour y pratiquer une porte pour avoir communication, par le moyen d'icelle, d'un herbage à eux appartenant, joignant les dites murailles. Il auroit aussi fait faire quelque ouverture pour pratiquer une croisée et, par le moyen d'icelle, une vue sur le dit herbage, ce qu'il auroit fait du consentement et par la permission qui lui avoit été accordée par Monsieur de Rasnes, cy devant gouverneur de la ville et chasteau dudit Alençon.

« A ces causes..., mon dit sieur, le public ne recevant aucune incommodité ni préjudice des dites ouvertures, il vous plaise autoriser les dits supplians d'en jouir à l'avenir. »

Restait à régler la question des 7,000 livres avancées par l'archevêque de Narbonne pour l'acquisition de cette maison. Il y fut pourvu par un acte fait devant les notaires de Moulins, en date du 29 octobre 1674, qui contient les stipulations suivantes :

« Dame Marie de Maupeou, veuve de messire François Foucquet, conseiller d'Etat ordinaire, héritière par bénéfice d'inventaire de deffunct messire François Foucquet, son fils, aussy conseiller d'Estat, archevesque et primat de Narbonne, demeurante au dit Moulins, paroisse d'Izeure, exécutant le dessein et la volonté que le dict sieur archevesque a tousjours eu et continué jusques au jour de son déceds, de son gré, a remis, quitté, cédé et transporté, dès maintenant et à tousjours, aux reverends Pères Jésuites du collège d'Alençon, province de Normandie, le révérend Père Claude de la Mèche, recteur du collège du dict Moulins, stipulant et acceptant, pour eux et leurs successeurs...

La condition imposée par la donatrice aux Jésuites de dédier leur nouvelle église à l'Immaculée Conception est remarquable. C'est en 1661 seulement, en effet, que le pape Alexandre VII, par sa bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, permit de rendre un culte public à l'Immaculée Conception. L'église du collège d'Alençon devait donc être, dans la pensée de la pieuse mère de l'archevêque de Narbonne, une des premières que la France eût consacrée à la glorification de ce dogme, autorisé, mais non encore proclamé solennellement par le chef de l'église universelle (1). Malheureusement cet édifice ne fut terminé que dans les premières années du XVIII[e] siècle, et Louis XIV, par un brevet du 14 mai 1700, ayant permis aux Pères de se servir des matériaux de l'ancienne chapelle de Saint-Joseph, bâtie dans le Parc, par la bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, et d'en réunir le titre à leur église, à la charge d'acquitter les fondations, ceux-ci durent se soumettre aux conditions nouvelles imposées par le monarque, et c'est ainsi que l'église de leur collège fut dédiée à saint Joseph.

(1) Cette consécration eût paru d'autant plus convenable pour l'église du collège d'Alençon, que depuis le XI[e] siècle la Conception de la Sainte Vierge (8 septembre), est la « Fête aux Normands ».

NOTICE

SUR

GUILLAUME MAHIEU DE MAYSERET

Médecin ordinaire du Roi

NÉ A SAINT-RÉMY-SUR-ORNE EN 1711

Par M. le Dr MAHEUT,

Membre honoraire.

En faisant, l'année dernière, des recherches dans des papiers de famille, au manoir de Caumont-sur-Orne, berceau de ma mère, née Françoise Grusse de La Rivière, j'ai été très surpris d'apprendre qu'un de mes grands-oncles, dont j'ignorais l'existence, avait été, au siècle dernier, médecin ordinaire du roi et membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

Cette découverte m'inspira un vif intérêt, et consultant les bibliographies, entre autres la *France littéraire* et la *Biographie normande*, je vis qu'il était ainsi désigné :

Guillaume Mahieu de Mayseret, né dans le diocèse

de Bayeux, médecin ordinaire du roi, médecin des armées en Italie, en Allemagne, à Minorque, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, auteur de plusieurs ouvrages.

Je continuai le dépouillement de nos archives; je pris connaissance des actes des registres du clergé de Clécy et de Saint-Rémy depuis 1550; je relevai les inscriptions de la Faculté de médecine de l'Université de Caen conservées aux Archives du Calvados. Le bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris a bien voulu me confier pour un mois les œuvres du docteur Mahieu de Mayseret; j'ai obtenu du Ministère de la guerre ses états de services militaires. J'ai donc réuni ainsi un ensemble de documents qui m'ont permis de tracer la biographie de mon grand-oncle.

Je me suis livré à ce travail d'autant plus volontiers que, nés également sur les bords de l'Orne, à trois kilomètres de distance, nous avons étudié la même science et pratiqué le même art.

Guillaume Mahieu est né le 11 août 1711, à Saint-Rémy-sur-Orne. Son père, mon trisaïeul (1), Jacques Mahieu, était notaire royal à la Carneille, pour les paroisses de Clécy, St-Lambert, la Villette, avec résidence à Saint-Rémy; il descendait d'une ancienne

(1) Une nièce de Guillaume Mahieu épousa, le 5 novembre 1770, Guillaume Grusse de La Rivière, grand-père maternel de l'auteur de cette notice. Malgré une certaine ressemblance dans les noms, les Maheut du Vey n'avaient rien de commun avec les Mahieu de Saint-Rémy.

famille de tabellions, qui se sont succédé au bailliage de Thury-Harcourt, pendant les XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Guillaume Mahieu a commencé l'étude du latin au presbytère de Saint-Rémy ; il a continué ses études au collège du Bois de Caen et chez les moines augustins de l'abbaye du Val, avec lesquels il est resté en relations d'amitié, à tel point que lorsqu'il venait au pays, après la mort de ses frères, il descendait à l'abbaye du Val.

Il a pris sept inscriptions à la faculté de médecine de Caen, la première le 3 novembre 1730, la dernière en janvier 1733. Voici comment était formulée celle du 2 janvier 1733 :

« Guilhelmus Mahieu de Mayseret, Falesiensis manens in parochia sancti Joannis, pergo studere medicinam et excipio lectiones omnium dominorum professorum. »

Je tiens à faire observer que tout à côté se trouve inscrit Lepecq de la Clôture, de Saint-Pierre-Azif.

De Caen, Guillaume Mahieu alla à Montpellier, dont la faculté de médecine jouissait alors d'une grande réputation, ce que témoigne un passage de son *Traité des maladies de l'Armée*, où il dit, à la page 140 :

« M. Chicoineau, premier médecin du roi, qui avait « été envoyé à Marseille pendant la peste, lequel j'avais « connu à Montpellier pendant que j'y étudiais la mé- « decine, m'a déclaré que ceux qui étaient saisis de « crainte mouraient presque tous, ainsi que ceux qui « faisaient des excès de nourriture et de boisson. »

Il reçut à cette école les leçons de Sauvages, dont il a suivi la classification nosologique dans son Traité des maladies de l'armée.

Il a dû faire un court séjour à Montpellier, car on le trouve à l'hôpital de la Charité de Paris en 1734; de là il fut expédié, à la fin de cette même année, à l'armée d'Italie.

Voici ses états de services militaires communiqués par le Ministère de la guerre :

Paris, le 29 avril 1893.

Ministère de la Guerre.
Service intérieur.
Archives administratives, n° 603.

Encoi d'une note de service.

Mahieu dit de Mayseret (Guillaume), né le 11 août 1711, à Saint Rémy-sur-Orne, médecin de l'armée d'Italie, en 1734; médecin de l'armée d'Italie, de 1744 à 1748; se distingua par la défense de Borgo le jour de la bataille de Coni, en 1744, et facilita l'évasion de nombreux prisonniers français détenus à Plaisance, en 1746.

Employé dans les hôpitaux de l'intérieur pendant la paix.

Employé en Provence le 29 juin 1756, puis de là à Cindadela (Minorque), où il demeura jusqu'en 1762.

Médecin de la garnison et de l'hôpital de Monaco, le 4 février 1769.

Retiré le 2 mars 1771, avec pension de 300 livres : se fixa à Saint-Germain-en-Laye; encore vivant en 1788. Sans renseignements ultérieurs (mort le 17 décembre 1788).

A publié en 1742 : *La méthode aisée et peu coûteuse de guérir diverses maladies épidémiques, putrides ou venimeuses, ou pourprées, ou malignes.*

En 1754 : *Médecine de l'armée*, en 3 volumes in-12.

Préparait une nouvelle édition en 1778.

A donné en 1751 un projet, approuvé par la Sorbonne, de séminaires royaux, d'aumôniers militaires.

J'ajouterai à ces renseignements officiels ceux plus détaillés que j'ai recueillis épars dans ses ouvrages, qui ont été imprimés chez la veuve Cavelier et fils, rue Saint-Jacques, au Lys-d'Or.

Il cite la longue liste des généraux sous lesquels il a servi :

Le prince de Conti, les maréchaux de Maillebois, de Coigny, de Noailles, de Broglie, de Belle-Isle, d'Harcourt; les généraux marquis de Montal, d'Hérouville, de Mailly, d'Argouges, de Mirepoix ; les intendants de Brou, de Mauroi, de Lannion, de Vontanieu, de La Porte.

Il signale la sollicitude que ses chefs ont toujours montrée pour le bien-être du soldat : ils lui demandaient sans cesse ce qui convenait le mieux pour leur guérison ; du reste, l'hygiène des gens de guerre est l'objet incessant des préoccupations du docteur de Mayseret. Je ferai remarquer un passage vraiment bien surprenant qui démontre son humanité et sa sagacité.

« Il raconte qu'en 1743, sur le Mein, le maréchal « de Noailles et le comte d'Estaing défendirent à « leur troupe d'approcher des hôpitaux des ennemis « de peur d'y porter l'alarme ; et à cette occasion, « il dit qu'il serait à désirer que l'on fit à l'égard « des blessés militaires, qu'on exécutât de bonne foi « une sorte de cartel par lequel « les blessés ne « seraient pas prisonniers de guerre ni prisonniers, « et qu'on regardât d'autre part les hôpitaux comme « des dépôts sacrés. »

Voilà, de la manière la plus évidente, la Convention de Genève, pressentie et déclarée urgente plus de cent-vingt ans avant sa réalisation.

Il est bien à regretter que les vœux du docteur de Mayseret n'aient pas été écoutés. Il est probable qu'ils ont été traités d'utopie irréalisable, ainsi que ceux d'un autre normand, l'abbé de Saint-Pierre, en faveur de la paix universelle, et cependant, la Convention de Genève existe aujourd'hui et elle a provoqué cet admirable Société des Dames de France pour les secours aux blessés.

Il constate les mauvais effets de l'eau provenant de la fonte des neiges que les soldats persistaient à boire, malgré ses conseils, lors du passage des Alpes, pour se rendre en Italie ; il fit placer sur leur coiffure des cuirs blancs pour prévenir l'insolation que produit très souvent l'action directe du soleil dans ces brûlants climats.

Il loue beaucoup le maréchal de Maillebois qui, dans la longue et pénible marche de l'armée de West-

phalie, en Bohème, où elle se rendait pour faire lever le siège de Prague, mit des chariots à la disposition des hommes malades ou très fatigués.

Du reste, le docteur de Mayseret ne s'occupa pas seulement de l'hygiène de l'armée ; sa sollicitude embrassa l'hygiène publique.

Il s'élève avec une grande énergie contre l'usage existant alors d'inhumer dans les églises les nobles et les bourgeois riches, qui payaient une redevance d'autant plus forte que la sépulture était plus près de l'autel ; il démontre le grand danger qui pouvait résulter d'un pareil état de choses en temps d'épidémie de maladies contagieuses.

Il entre dans d'assez longs détails sur la nature des aliments et des boissons, dont il veut qu'il soit fait un usage modéré : il insiste surtout sur la qualité des eaux, et il indique le procédé de filtrage au travers des sables et des tissus, dont on devrait se servir généralement.

Il flagelle d'importance tous les genres de charlatanisme. Les jugeurs d'urine et les vendeurs de remèdes secrets provoquent son indignation. Je reproduis textuellement ses paroles sur ce sujet :

« Un médecin éclairé peut souvent tirer avantage de « l'inspection des urines pour guérir les maladies ou « pour en prédire les suites, mais il est absolument « nécessaire que pour cela il voie les malades, sans « quoi il agira en ignorant ou en imposteur : il est « inutile et même impossible de rapporter ici toutes « les ruses et les supercheries que certains charlatans

« mettent en œuvre pour profiter de la prévention du « peuple en faveur de tout ce qui porte un air de « mystère, et pour lui vendre extrêmement cher de « prétendus remèdes dont la plus grande utilité qu'on « peut en retirer, c'est qu'ils ne fassent pas de mal. Je « me contenterai de dire que comme il est impossible « que parmi le grand nombre de prédictions astrolo- « giques, il ne s'en trouve quelqu'une de vraie, de « même il est impossible qu'un charlatan qui nomme « par l'inspection des urines la plus grande partie des « maladies et des principaux viscères, il ne se rencontre « quelque chose sur l'état de celui qui le consulte, et « qui d'ailleurs en a souvent fait part à quelques affi- « dés du médicastre, qui est ainsi renseigné d'avance « sur tout ce qui concerne le malade. Une preuve que « ces faux médecins sont des charlatans, c'est qu'on « les voit rarement se fixer dans un endroit, et qu'au « contraire ils sont presque tous errants, cherchant « des pays où leur mauvaise foi ne soit point connue. »

Il partage l'opinion commune régnante alors sur l'efficacité de la saignée dans les fièvres inflammatoires, dont il veut cependant restreindre l'usage au cas où elles sont nettement indiquées ; il cite comme exception l'exagération de la pratique de M. Boullac, médecin de la Dauphine, pratique qui, aujourd'hui, provoquerait une réprobation générale.

« Une épidémie de variole sévissait au couvent de « Saint-Cyr, sur les religieuses et les pensionnaires, « dont 140 furent atteintes. M. Boullac leur fit prati-

« quer 400 saignées du pied, sans perdre une seule « malade. »

Il faut croire que les microbes de ce temps-là avaient sans doute un autre tempérament que ceux d'aujourd'hui.

Il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences le 1er novembre 1752 ; il était d'usage alors que chaque correspondant fût en rapport direct et spécial avec un membre titulaire ; le docteur de Mayseret avait choisi Malouin, médecin de la reine, professeur au collège royal, né à Caen en 1701, probablement en qualité de compatriote.

Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1761, se trouve une communication de M. de Mayseret sur un cas de monstruosité observé à Cindadela, alors qu'il tenait garnison à Minorque après l'expédition qui nous rendit maîtres de cette île, sous le maréchal de Richelieu, au commencement de la guerre de Sept-Ans. En 1748, l'Académie a approuvé son projet de pont suspendu sur des cordes, pour passer des torrents étroits et profonds.

Nous avons vu, dans la note du Ministère de la Guerre, qu'en 1742, G. Mahieu de Mayseret, habitant alors Étampes, avait publié la *Méthode aisée et peu coûteuse de guérir diverses maladies épidémiques, putrides, ou venimeuses, ou pourprées, ou malignes.* C'est dans cette publication que se trouve son mémoire sur la suette miliaire, que je transcris textuellement :

Suette miliaire

« Le grand nombre de personnes attaquées de cette « maladie que j'ai eu l'occasion de traiter, m'a mis à « portée, autant que qui que ce soit, de connaître la « nature des secours qui peuvent leur procurer le « plus prompt soulagement. Je crois devoir communi- « quer au public le fruit de mes observations.

« Au mois de juin de l'année 1742, M. Védie, lieu- « tenant général au bailliage royal de Dourdan, ins- « truit par M. Legrois, curé de Sermaise, que la pa- « roisse de Sermaise, terre appartenant à M. de La- « moignon de Baville, président du Parlement de « Paris, située dans l'élection de Dourdan, généralité « d'Orléans, était ravagée par une maladie qui empor- « tait trois ou quatre personnes par jour, me fit l'hon- « neur de m'engager à me transporter sur-le-champ « à Sermaise ; il m'offrit même de me donner une « brigade de maréchaussée, supposé que je jugeasse « convenable de faire ouvrir quelques corps et que je « trouvasse de l'opposition de la part des familles. La « terreur régnait dans le pays : il faisait une grande « chaleur humide avec orages, ce qui favorisait le « développement de la maladie.

« Les malades étaient presque tous baignés de « sueurs abondantes : la fièvre n'était pas toujours « considérable, mais ils se plaignaient de douleurs « dans la tête, et surtout d'un grand resserrement à la « poitrine, de maux d'estomac et de lassitude dans les

« membres, de picotements à la peau avant, pendant « et après la sortie des sueurs, de taches pourprées, « de boutons miliaires, de pustules; grande inquié- « tude des malades, des nausées, la langue peu char- « gée, peu de soif.

« Dès les premiers jours, il a paru sur la peau, par- « ticulièrement sur la poitrine, des taches pourprées, « des petits boutons qui variaient de couleur; mais « quelques-uns étaient blancs et ressemblaient à des « grains de milet, ce qui a fait donner à cette fièvre « le nom de miliaire.

« Cette maladie attaquait surtout des hommes jeunes « et robustes, dont quelques-uns périssaient en 15 ou « 18 heures, en proie à un grand délire : les cadavres « se putréfiaient vite.

« Telle est l'histoire de la maladie que j'avais à « traiter; mais les accidents m'ont causé moins d'em- « barras que les préjugés dont les malades étaient at- « taqués, préjugés bien plus difficiles à détruire dans « les campagnes où l'on a affaire à des personnes « ignorantes, ce qui, du reste, se rencontre aussi « dans les villes.

« L'usage de ces gens était de s'accabler sous le « nombre des couvertures : plus elles étaient pesantes « et plus ils étaient contents ; souvent ils y ajoutaient « des habits, des jupons, des lits de plume. Ils se « gardaient bien de tirer les bras hors du lit et de « changer de linges à mesure qu'ils étaient trempés « de sueur ; la chambre était exactement fermée, sou- « vent avec du feu ; régime incendiaire, bouillon de « bœuf toutes les heures avec vin chaud et cordiaux de

« toute espèce. Il est aisé de concevoir combien un tel « régime devait être nuisible dans une fièvre inflam- « matoire.

« J'ai commencé par interdire l'usage des aliments, « j'ai fait éteindre le feu, ouvrir les portes et les fenê- « tres qui étaient bien orientées, j'ai fait enlever « l'excès de couvertures.

« J'ai permis de tirer les bras hors du lit, j'ai même « eu l'audace de permettre aux malades de se lever « quelques moments pour faire le lit, afin de tempérer « la grande chaleur dont ils se plaignaient. Je faisais « changer de chemises et de bonnets de nuit ; lors- « qu'on ne pouvait pas remplacer les draps, j'en fai- « sais glisser sous les malades et les faisais bien « essuyer avec des serviettes.

« Les boissons que je fis substituer au vin, aux cor- « diaux, étaient le petit lait, de l'eau panée, de la dé- « coction de racines de fraisier.

« Ce traitement était modifié quand l'éruption se « faisait mal ; alors on recourait à la méthode récon- « fortante et excitante, cas rare. Je finis par obtenir « de quelques malades de les faire saigner suivant la « méthode du docteur Quesnoy.

« Les personnes ainsi traitées ont presque toutes « guéri à Sermaise et ailleurs. »

Après cet exposé de l'épidémie de Sermaise, observée en 1742 par G. Mahieu de Mayseret, plus de trente ans par conséquent avant que Lepecq de la Clôture n'ait publié, en 1776, ses trois volumes sur la même maladie, on est étonné que ce dernier n'ait

point fait mention du travail de son devancier, travail qu'il n'a pu ignorer. En effet, ils étaient tous deux normands, condisciples à la Faculté de Médecine de Caen, sur les registres de laquelle leurs deux noms sont inscrits côte à côte, de 1730 à 1732. Guillaume Mahieu était médecin ordinaire du roi, médecin des armées, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, ce qui lui donnait une véritable notoriété ; son mémoire sur ce sujet a été envoyé par M. de Machaut, contrôleur général des finances, à tous les intendants de France.

J'ajouterai que mon grand-oncle était un des premiers qui eût compris la nature de la suette miliaire et substitué un traitement rationnel aux pratiques incendiaires qui régnaient alors et que Lepecq de la Clôture a également combattues surtout dans le Bessin et le Bocage, où cette terrible pyrexie a fait pendant plus de cent ans tant de victimes, à ce point qu'elle était redoutée de notre population à l'égal de la peste.

J'ai vu la dernière épidémie qui, en 1845 et 1846, fit périr plus de cent personnes dans la ville de Caen ; depuis lors, la suette miliaire a à peu près complètement disparu, à ce point que dans mes grands services de l'Hôtel-Dieu et du Bon-Sauveur, il ne me souvient pas d'en avoir vu un seul cas, en qualité de fièvre essentielle ; c'était dans le cours d'une maladie fébrile, surtout dans le rhumatisme articulaire aigu, que se montraient des éruptions symptomatiques.

Après l'étude que j'ai faite des œuvres de Guillaume Mahieu de Mayseret et la connaissance que j'ai eue de

sa longue carrière militaire, il est permis d'affirmer qu'il a été un serviteur dévoué de l'État, qu'il a pratiqué la médecine en homme instruit, judicieux, esclave du devoir.

UN LIBÉRAL DE GOUVERNEMENT

PRÉVOST PARADOL[1]

D'après le livre de M. Octave Gréard

Par M. E. GUERLIN DE GUER,

Membre titulaire.

« La liberté politique, écrivait, il y a quelque quarante ans, M. de Rémusat, n'a jamais été commune dans le monde et n'a prospéré ni sur toutes les terres, ni sous tous les cieux. Souvent, où elle a fleuri elle n'a pas tardé à se flétrir, et les nations qui l'avaient cherchée des yeux sont bientôt retombées, en gémissant de l'avoir aperçue. »

Faut-il croire que nous traversons, en France, une de ces périodes où le peuple, atteint de la nostalgie du despotisme, « jette, — selon le mot de M. Guizot, — ses libertés dans le gouffre de l'anarchie pour essayer de le combler ? »

(1) *Prévost Paradol. — Étude suivie d'un choix de lettres*, par Octave Gréard, de l'Académie Française, Paris. Hachette, 1894.

Ayons le courage de le reconnaître : nos mœurs ne sont pas à la hauteur de nos institutions, et la pratique du régime représentatif, qui semblerait au premier abord, de nature à hausser les cœurs et à stimuler l'activité des hommes, n'a pas eu pour résultat de développer chez nous, dans une mesure appréciable, le goût de l'initiative individuelle, et de l'effort personnel qui, seul, fait les peuples libres.

Ce mot symbolique de liberté semble lui-même avoir perdu son prestige. Les idées qu'il représente ont moins d'action sur les âmes. On doute de leur vertu, et les diverses écoles, ou plutôt les divers partis, se rencontrent, sur ce seul terrain, d'ailleurs, — et s'accordent pour faire appel à l'intervention de l'État, qui, de plus en plus, apparaît aux masses comme le souverain dispensateur, le tuteur, la sauvegarde, en un mot la providence universelle.

Cette éclipse, nous aimons à l'espérer, ne sera pas de longue durée : mais il importe que ceux qui ont gardé au fond du cœur « un peu de vieille foi » s'évertuent à dissiper les équivoques et à ranimer les courages, rappellent au devoir les esprits cultivés qui s'accommoderaient d'un « bon tyran » pourvu qu'il assurât leurs loisirs laborieux, et retiennent les foules qui, poussées par l'instinct, hélas ! et le besoin, se ruent à la servitude.

Aucun enseignement, toutefois, aucun apostolat ne saurait être plus fécond que l'exemple de ceux qui luttèrent naguère contre toute espérance, alors qu'aujourd'hui, pour jouir des fruits de la liberté il suffit de se dresser et de les cueillir.

Parmi ces précurseurs, il en est un, Prévost Paradol,

qui, par son incomparable talent de polémiste et d'écrivain, par sa sincérité et la loyauté de son caractère, exerça, de 1860 à 1870, une influence considérable sur la jeunesse libérale.

Notre éminent compatriote (1), M. Gréard, de l'Académie Française, qui fut son camarade à l'École Normale et demeura son confident et son ami, a jugé l'heure propice pour consacrer à l'illustre publiciste une étude, morceau achevé de morale et de philosophie politique, et pour publier un choix de lettres qui nous font pénétrer dans sa vie intime.

Ces deux nobles esprits étaient faits pour s'entendre et pour se prêter un mutuel secours, et l'on ne saurait s'étonner qu'il se soit, dès la première rencontre, établi entre eux des liens que la mort seule a pu rompre. Nous nous plaisons même à penser, et la correspondance des deux amis n'est pas de nature à affaiblir en nous cette impression, que la sagesse normande, si peu que M. Gréard doive au hasard qui l'a fait naître parmi nous, a eu sa part de collaboration dans ce que Prévost Paradol nous a laissé de meilleur. Un ami véritable n'est pas seulement « une douce chose »; il est parfois une conscience intellectuelle et morale, et l'auteur de la *France nouvelle* n'en pouvait pas trouver de plus délicate et de plus sûre.

« J'ai ici (à l'École Normale) un trésor dont j'abuse, écrit-il à Taine le 21 février 1852. C'est Gréard, mon refuge; je suis toujours pendu à son bras. Je l'étourdis de mes lamentations et de mes châteaux en Espagne, et je ne parviens pas encore à lasser sa patience et son

(1) M. Oct. Gréard est né à Vire, en 1828.

amitié. Nous passons en proverbe, à cause de notre sauvagerie croissante et de notre inaltérable intimité. Hors lui et, par intervalle, Levasseur, je ne vois ici personne; mais je n'ai pas avec Levasseur ce lien de l'affligé au consolateur, qui fait d'Octave et de moi une seule âme. »

Et 18 ans plus tard, quelques jours avant sa mort, le 12 juillet 1870, à New-York, c'est à M. Gréard qu'il pense encore, c'est à lui qu'il adresse une de ses dernières lettres : « Me voilà débarqué, lui dit-il, et tout enveloppé de tristesse. Que je voudrais t'avoir près de moi, avec ton bon sens pénétrant, délicat et ferme, pour me réconforter doucement, ainsi que tu l'as fait tant de fois ! »

I.

Nous n'avons pas l'ambition de faire connaître ici le livre de M. Gréard, qu'il faut lire et méditer à loisir pour en goûter tout le charme, et que nous nous reprocherions de déflorer. Il nous sera seulement permis d'attirer l'attention sur certains côtés du caractère de Prévost Paradol, que son sagace et pénétrant biographe laisse entrevoir, et sur un point de sa doctrine administrative et politique qui semble offrir un intérêt d'actualité et se rattache aux observations présentées plus haut.

Ce qui frappe tout d'abord chez Prévost Paradol, tel que nous le dépeint M. Gréard, c'est un fonds de mélancolie, ou plutôt, car le mot a vieilli et ne rendrait pas exactement notre pensée, de tristesse vague,

et de cette misanthropie propre, aux imprudents qui demandent à la vie plus de justice qu'elle n'en renferme et poursuivent un idéal qui toujours les fuit et leur échappe. Les hommes de sa génération qui eurent avec lui un commerce moins familier, certains de ses collaborateurs, même, comme M. Eugène Dufeuille, qui l'a connu plein de « gaieté », dit-il, et de « fougue », en éprouvent quelque étonnement. Pour nous, qui n'avons pu le juger que par ses œuvres et par sa vie publique, les révélations de M. Gréard nous causent moins de surprise. Oserons-nous dire que nous nous y attendions presque, et que nous avions l'impression d'une sorte d'inquiétude et de lassitude morale chez le brillant auteur des « Lettres au Rédacteur » du *Courrier du Dimanche*, dès le temps où, chaque quinzaine, nous nous mêlions à la foule qui, sous les classiques galeries du théâtre de l'Odéon, s'arrachait les feuilles du journal où il épanchait le trop-plein de sa verve contenue aux *Débats* par la sagesse de M. Sylvestre de Sacy.

Quoiqu'il en soit, les propres aveux de Prévost Paradol, ses lettres, les réflexions amères qui lui échappent au lendemain de ses plus éclatants succès, tout, comme on va le voir, confirme sur ce point le témoignage de son historien.

La vie s'était ouverte pour lui sous d'assez sombres auspices. Son père, ancien officier du génie maritime, était pauvre. Sa mère, sociétaire du Théâtre-Français, atteinte d'une maladie mortelle, se vit obligée de renoncer prématurément à sa profession, et il n'avait pas 15 ans lorsqu'elle mourut, léguant son fils à ses camarades de la Comédie.

Sa première jeunesse s'écoula « solitaire, languissante, presque douloureuse », dans une pension où il fut, nous dit-il, « abreuvé d'ennuis ».

« Écarté du travail régulier des classes par l'aridité « des matières et par de mauvaises méthodes, écrit-il « plus tard, dans son beau livre *Du rôle de l'éducation dans la famille*, j'étais en même temps éloigné « du commerce et des jeux de mes camarades par une « misanthropie naissante. Une idée exagérée de la liberté et du droit que mon isolement même m'avait « inspirée, me faisait considérer comme un crime l'empire de quelques écoliers sur les autres.....

« Aidé d'un ami qu'une situation semblable rapprochait de moi, je m'entourai d'une sorte de rempart. « .....Un livre où nos maîtres ne nous faisaient lire « que des mots m'enflamma par ses idées..... J'ai souvent relu depuis ce jour l'inoffensif recueil appelé : « *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ*, sans pouvoir comprendre qu'il ait eu sur mon esprit une action dont je ne puis oublier ni la durée, ni la force. « Ces exemples héroïques de résistance à l'oppression, de mépris pour l'injustice, d'une fière indépendance de l'âme au milieu des misères du corps, me « parurent proposés à mon imitation et donnèrent à « ma conduite un nouveau caractère de persévérance « et de raideur... J'étais tout entier à mes pensées et à « mes passions... La pompe de mon stoïcisme, la disproportion qui existait entre mes invectives et leur « objet ne pouvait échapper au ridicule, qui a conservé « au collège cette puissance mortelle qu'il semble « avoir perdue dans le monde. J'endurai pourtant ce

« ridicule, je tirai vanité des surnoms mérités qui me « frappèrent, et mon isolement s'en accrut avec mon « orgueil. »

Ne dirait-on pas une page détachée des *Confessions* de Jean-Jacques ou de l'*Adolphe* de Benjamin Constant?

D'autres que lui ont été victimes de ces iniquités puériles, qui surent en prendre leur parti et qui, après avoir subi les exigences tyranniques de leurs aînés, s'en vengèrent, telle est la morale de l'enfance et aussi parfois de l'âge mûr, en opprimant à leur tour ceux chez qui ils reconnaissaient leurs propres ridicules ou leurs propres faiblesses. Cette conception de la justice distributive parut toutefois au farouche écolier peu compatible avec les préceptes qu'il avait puisés dans le petit manuel de stoïcisme du bon Heuzet. L'enfant généreux et l'âme fière qu'il était ne sut ni user de représailles ni recourir à la ruse. Il dévora ses affronts et se replia sur lui-même.

Rien, d'autre part, dans le travail régulier des classes, ne contribuait à le rasséréner. Au collège Bourbon, dont il suivait les cours jusqu'à plus de seize ans, il n'avait marqué que par son indifférence obstinée. Nous avons vu qu'il s'en prend à « l'aridité des matières » et aux « mauvaises méthodes ». « Son esprit, impatient du joug des mots, aurait voulu qu'on les négligeât pour poursuivre les idées. Le thème grec l'irrite ; il ne comprend pas qu'un peuple aussi spirituel se soit à plaisir créé tant de pièges. » Quant à la versification latine, il la définissait : « l'art puéril de chercher dans un dictionnaire les diverses manières de

ne pas appeler les choses par leur nom. » « Mon Dieu! disait l'auteur des *Provinciales*, délivrez-nous du malin et du langage figuré. » Le malin pour lui, c'était la périphrase. Étrange souci chez l'homme qui devait plus tard avec tant d'adresse manier les sous-entendus, multiplier les synonymes, jongler avec les mots et tout dire ou laisser tout deviner en ne disant rien.

« Un seul maître, nous dit M. Gréard, le professeur d'anglais, s'était emparé de son esprit. Sous la direction aussi éclairée qu'affectueuse de M. Flemming, il lut non seulement les chefs-d'œuvre de la langue anglaise, mais les maîtres de la littérature française : Pascal, Bossuet qui lui fit comprendre la Bible, et surtout Jean-Jacques Rousseau, qui donna à son talent le premier éveil. »

En rhétorique, il se révéla avec éclat. Il avait pris conscience de lui-même. « Je travaille, écrit-il à un compagnon d'études, et je réussis... J'ai su m'affranchir des lieux communs, et Jean-Jacques, lu et relu, m'a donné une phrase plus concise. »

Que le commerce de Jean-Jacques ait pu contribuer à former le style du jeune rhétoricien, nous n'y contredirons point ; mais on est en droit de douter qu'il doive à la lecture de la *Nouvelle Héloïse* de s'être affranchi des « lieux communs ».

Ses succès au concours général, où il remporta, en 1847, le prix de discours français, et l'année suivante le prix d'honneur de philosophie, lui ouvrirent les portes de l'École Normale.

Classé le premier hors ligne en français, il occupait

toutefois en grec et en latin l'extrémité opposée, et il ne dut son admission qu'aux instances de M. Jules Simon et de M. Vacherot, alors « Directeur des Études Littéraires ».

« A l'École, on s'empressa tout d'abord autour de lui ; mais la réserve inquiète de son caractère tenait à distance ceux-là mêmes que son talent eût attirés.

« On eut toujours de la peine à l'entraîner dans les communes réunions où, après souper, anciens et nouveaux, scientifiques et littéraires, devisaient des hommes et des choses à toute volée. Même avec notre promotion où il se sentait chez lui, écrit M. Gréard, il se gardait comme autrefois. Quand, dans une salle d'étude ou de conférence, il était maître de choisir sa place, il la prenait à l'extrémité d'une table, près du mur, afin de n'avoir qu'un voisin. Il adorait la lecture, la controverse à deux, mais seulement à deux. Que de fois je lui ai entendu répéter le *paucis humanum vivit genus*, en l'interprétant selon le sens de son humeur solitaire ! Et un jour, à la suite d'une causerie où pour la centième fois nous avions passé en revue ses rêves d'avenir, comme je lui faisais remarquer qu'on n'agit sur les hommes qu'en se mêlant à eux : « Ah ! me répondit-il, avec un éclair dans les yeux, je ne gouvernerai jamais que par la parole, mais je gouvernerai de haut. »

Si nous cherchons quels étaient à ce moment ses auteurs de prédilection, nous voyons bien que les déclamations de Rousseau n'ont pas cessé de bercer sa rêverie, mais ce sont les Annales de Tacite qui remplacent à son chevet le *Selectæ e profanis*. « Tacite,

écrivait-il à Ludovic Halévy, le roman le plus beau, le plus effrayant de tous, le livre le plus propre à élever l'âme et surtout à l'affermir contre les hasards, à apprendre à rester libre au milieu des esclaves, à défier la toute-puissance, à être le maître de sa vie et à en faire moins de cas que de sa dignité. »

Il se complaît dans l'ironie impitoyable et dans les sarcasmes de Swift, dont la vie et les œuvres lui ont fourni depuis un sujet de thèse.

Les penseurs moroses ont ses préférences, et ce penchant se manifeste et s'accentue encore dans le volume où il réunit plus tard ses leçons sur les « Moralistes français », professées à la Faculté d'Aix. C'est, à ce moment, le spectacle des déceptions de Vauvenargues, obsédé, comme lui, par « la fièvre de l'action »; c'est le scepticisme de Montaigne, le paradoxe amer de La Rochefoucauld; c'est la satire de La Bruyère, ce sont les affres de Pascal qui l'attirent et le séduisent, et le livre s'achève par trois méditations, trois « sermons », disait-il, sur « l'ambition », sur « la tristesse », un dernier enfin qui clôt l'ouvrage sur « la maladie et la mort ».

« Les illusions, écrit-il dans le chapitre de « la Tristesse », s'en vont une à une, et nous avons beau restreindre de plus en plus nos espérances comme pour tenter par notre modération la générosité du sort, comme pour faire au-devant de lui la moitié du chemin, il nous trompe toujours et nous demande incessamment un sacrifice après un sacrifice »; — et plus loin : « Nos tristesses sont du même ordre que nos désirs, parce que nos désirs déçus les composent, et nos désirs, c'est nous-mêmes. »

A cette prédisposition naturelle que nous croyons avoir suffisamment mise en lumière, à ces tendances viennent s'ajouter les circonstances extérieures : le coup d'État de 1851, qui provoqua chez lui l'indignation la plus véhémente, sans qu'il se crût tenu toutefois, ce sont ses expressions, « de paraître jouer à l'héroïsme », les épreuves de sa jeunesse, enfin la gêne matérielle. Le jour où son éloge de Bernardin de Saint-Pierre est couronné, il écrit à son ami Gréard, en lui annonçant son succès : « Es-tu en mesure de me faire dîner au Palais-Royal ? J'ai douze sous à moi. »

Sourd aux objurgations de Taine qui le pressait de « rentrer au couvent », à savoir de se consacrer sans réserve aux lettres et à la philosophie, il voulut, c'est encore lui qui parle, « tenter la grande aventure de la vie », et dès le début, sa nature délicate, sa timidité ombrageuse et fière, disons le mot, son orgueil, connut les déceptions et les mécomptes. A quels obstacles, en effet, ne devait pas se heurter, que d'amertumes et de déboires ne se ménageait pas celui qui a pu dire : « J'ai mille raisons d'être ambitieux et amoureux de la vie ! Je voudrais être puissant, je voudrais être riche, je voudrais être aimé », et à qui échappe, en même temps, cet aveu : « Je n'ai jamais eu la force de me gêner ; je ne l'aurai jamais. »

Ni les temps ni les dieux n'étaient propices, et l'Université traversait à ce moment une crise dont elle n'a pas perdu le souvenir.

« Les générations qui appartiennent à ces promotions de l'École Normale ont été parfois blâmées d'avoir déserté l'enseignement. Il faut reconnaître, dit

M. Gréard, qu'on ne cherchait pas à les retenir » — et il nous montre Taine après un échec à l'agrégation de philosophie qui avait fait scandale, tant l'injustice était révoltante, passant en moins d'un an par quatre collèges, et descendant de philosophie en rhétorique puis en sixième pour avoir, ici fait l'éloge des Provinciales, là dénigré Tibère ; Sarcey condamné à traverser la France entière, de Chaumont à Lesneven, pour s'être un moment défendu de faire couper sa barbe ; Lamm, relégué, comme lui, en Bretagne, simplement parce qu'il était né israélite ; Weiss en butte à des persécutions du même genre.

L'agrégation de philosophie à laquelle se destinait Paradol venait d'être supprimée, et, d'ailleurs, l'enseignement philosophique était devenu un péril.

« Hypocrisie ou destitution, destitution surtout, écrivait-il en 1850, voilà ce qu'avec mes opinions la philosophie me promet ; cela est plus clair pour moi que le soleil. » Trois ans durant, il demeura à Paris écrivant, tantôt à la *Liberté de penser*, tantôt à la *Revue de l'Instruction publique*, consacrant à préparer son éloge de Bernardin de Saint-Pierre les heures que lui laissaient les leçons particulières où il s'épuisait, et ce *Tableau de l'histoire universelle*, qu'il avait accepté de dresser pour la maison Hachette, moyennant deux cents francs par mois : jusqu'au jour où le ministre, M. Fortoul, à qui d'ailleurs il en a toujours su gré, lui confia la suppléance de la chaire de littérature française à la Faculté d'Aix, dans laquelle il fut remplacé plus tard, si nous ne nous trompons, par notre regretté confrère, M. Joly.

Il y réussit avec éclat ; mais l'enseignement des facultés ne répondait pas à ses ardeurs ni à son besoin de vie, d'activité et de mouvement, et bien que, la seconde année, il eût pris la parole devant un auditoire de « cent soixante dix-huit Aixois, dont vingt-trois Aixoises », le dégoût déjà le prenait. La chaire n'est pas une tribune, et c'est du haut d'une tribune qu'il rêvait de parler aux foules.

Travaillé du tourment de l'action comme d'autres l'ont été du tourment de l'infini, il éprouvait « d'insupportables langueurs suivies de sourdes colères. »

La politique l'attirait invinciblement. La tribune, il est vrai, était muette ; mais le journalisme pouvait, pensait-il, en tenir lieu.

« Il ne concevait pas de fortune plus souhaitable que celle de Saint-Marc Girardin, professeur et journaliste. » Encore, ce qu'il lui enviait était-ce moins cette chaire devant laquelle se pressait une jeunesse ardente prête à saisir les allusions, les pressentant et les créant au besoin ; ce qu'il ambitionnait, c'était moins l'amphithéâtre de la Sorbonne qu'un « bout de table » dans la salle de rédaction du *Journal des Débats*.

On juge de sa joie lorsque, le 7 décembre 1856, Hippolyte Rigault vint lui offrir de la part de M. de Sacy, une place devenue libre dans « l'antique et sévère maison de la rue des-Prêtres-Saint-Germain l'Auxerrois », devenue le dernier asile de la pensée libre.

Le voilà lancé dans le tourbillon. Y va-t-il trouver non le repos, — ce n'est pas le repos qu'il poursuit, — mais les satisfactions auxquelles il aspire ? Les grandes œuvres, sinon « les grands sujets », lui étaient interdites

comme à tous, il se voyait « contraint dans la satire » ou du moins dans la critique au jour le jour. Combien de temps allait-il s'y complaire ?

C'était à cette époque une tâche ardue et une carrière périlleuse que celle du journaliste. Obligé de mesurer son langage et de peser ses termes, de retenir sa plume et, pour ainsi dire, de s'écouter penser, il lui fallait, pour arriver à se faire entendre, user de détours et de circonlocutions, procéder par insinuations et par apologues, et ne jamais appeler « un chat un chat ou Rollet un fripon », sous peine, non pas seulement d'amende ou de prison, mais de suspension, et après récidive, de suppression définitive.

Mais quelle heureuse discipline ces entraves mêmes imposaient à l'écrivain, et quelle force la moindre réticence donnait au mot, qu'il n'écrivait pas mais qu'il laissait deviner. L'allusion à peine indiquée, mais aussitôt saisie, se glissait entre les lignes, sans que les censeurs, par respect pour ceux qu'elle visait, osassent la signaler ou seulement la reconnaître.

La presse, aujourd'hui, a le droit de tout dire ; elle ne s'en fait pas faute, et nous ne songeons point à lui contester ses franchises. Mais on ne nous en voudra pas de dire que nous donnerions toute la collection de l'*Intransigeant* pour un vieux numéro du *Journal des Débats*, voire de la *Gazette de France*.

Prévost Paradol fut un journaliste incomparable. Nous dirions volontiers qu'eu égard au temps où il écrivait, il fut le journaliste par excellence.

« Personne, écrit très justement M. Gréard, n'a porté plus loin l'habileté à se rendre invulnérable en bravant

les coups, à faire entendre ce qu'on ne peut pas dire, à tout dire en se défendant de parler. »

Nul n'a plus finement usé du persiflage et de l'ironie, « l'ironie, dit-il, ce dernier asile, cette dernière dignité du faible et de l'opprimé, l'indomptable et insaisissable ironie qui dissout peu à peu les dominations les plus superbes ».

« Quelle volupté, avait-il écrit quelque temps avant d'être admis aux « Débats », de compter et de peser ses mots, d'enfoncer délicatement l'aiguille, d'ajuster à coups posés. Vive l'oppression pour donner toutes ses ressources et tout son prix à la pensée, pour nous instruire à la force contenue, aux nuances savantes, au mépris laconique et acéré ! Que ce silence général est favorable ! Les braillards se taisent ; il faut une voix métallique, dure, vibrante, pleine d'intonations fines et mordantes. Plus de chanteurs des rues, place aux artistes ! Que je voudrais en être, pour mon plaisir encore plus que pour l'honneur ! La main me démange et l'épée danse au fourreau. »

Il « en fut » pendant près de quinze ans, et il y déploya toutes les ressources du talent le plus alerte et le plus affiné, tantôt polémiste redoutable chez qui se retrouve avec « la fantaisie ailée d'Aristophane, dit M. Gréard, le sarcasme rieur de Lucien et l'âpre raillerie de Swift », le sourire étincelant d'un Voltaire, d'un Chamfort ou d'un Paul-Louis Courier ; tantôt administrateur et homme d'État aux visées lointaines, esquissant avec l'intuition d'un esprit clairvoyant et patriote, tout un programme de réformes intérieures dont je vais aborder l'examen, et qui aurait dû être

l'objet unique de cette notice, si la sympathie qu'inspire la figure du brillant écrivain et le charme qui se dégage du livre de M. Gréard ne m'avaient retenu plus longtemps qu'il ne convenait à mes forces et à la patience de ceux qui m'écoutent.

Cependant, le nom de Paradol était sur toutes les lèvres. De toutes parts on l'encensait. Chacun de ses articles des *Débats* ou du *Courrier du Dimanche* était une fête pour le public lettré. Les salons où il avouait, « à ses débuts », s'être trouvé plutôt « emprunté et maladroit » se le disputaient, surtout les salons politiques.

« Il était traité, écrit M. Gréard, en prince de la jeunesse. Chez ses maîtres, chez M. de Broglie, comme chez M. Thiers, on fêtait son talent, on faisait fond sur la fermeté de ses convictions parlementaires, on était touché de la gravité aisée avec laquelle il en soutenait le poids. « C'est un croyant », — disait en souriant Sainte-Beuve, qui trouvait cette religion trop forte pour lui. Mais ses amis savaient gré précisément au jeune et vaillant doctrinaire de leur avoir fourni, dans son manifeste sur les anciens partis, un commun terrain de défense, un drapeau. »

L'Académie Française, en l'appelant à remplacer Ampère, lui avait ménagé un nouveau triomphe, et, aux Tuileries, en le recevant, suivant l'usage traditionnel, le souverain lui-même pouvait lui dire : « Je regrette qu'un écrivain si distingué ne soit pas de nos amis » ; — à quoi Prévost Paradol répondait avec une certaine audace : « Je le regrette aussi ».

C'était la renommée, presque la gloire, et pourtant

son esprit inquiet n'y trouvait pas une satisfaction complète : « Il s'indignait des rigueurs d'une législation qui aurait étouffé la voix d'un Pascal, d'un Swift ou d'un Junius, ou empêché leur talent de prendre tout son essor. Pour un peu de souplesse qu'on y pouvait gagner peut-être, que de force et de sincérité on s'accoutumait à perdre ! »

« Oui, disait-il, je le connais cet art misérable, et j'en use quand il le faut en pleine conscience; mais j'en sens tout le poids, et ceux qui me louent parfois de l'avoir pratiqué avec quelque succès ne sauront jamais combien je le dédaigne, combien j'aurais voulu naître dans un temps qui m'eût permis de l'ignorer. »

Rien ne pouvait donc remplir le vide de cette âme tourmentée, et chaque satisfaction nouvelle, comme il l'avait dit lui-même à propos de son premier succès à l'Académie, « allait rejoindre dans le néant tout ce qui l'avait occupé jusque-là. »

Une anecdote rapportée par M. Maxime du Camp montre à quel point de lassitude irritée, à quelle impatience d'agir il en était arrivé : « Nous revenions ensemble, raconte M. du Camp, d'une séance de la « Commission de décentralisation » ; nous étions dans la grande allée centrale des Tuileries, d'où l'on découvre le Palais, et je lui dis : « Quel est votre rêve? » Il s'arrêta, et, me montrant le Pavillon de l'Horloge, il répliqua avec une sorte d'exaltation que je ne lui connaissais pas : « Le Maître de la France est là; eh bien ! je voudrais être le maître de ce maître! »

Le métier de politique consultant ne lui apportait plus que des dégoûts. Comme autrefois son cours à Aix, et

plus lourdement encore, sa plume lui pesait. « Quand je la prends, disait-il, je ressens littéralement des nausées. »

En 1869, il tenta la fortune d'une élection partielle à Nantes, où il n'obtint que 1,959 voix contre plus de 24,000 données à ses deux compétiteurs. Si le talent, en effet, ne perd jamais ses droits sur les esprits d'élite, il faut autre chose pour entraîner les masses et frayer avec le suffrage universel. « Il ne savait pas hausser la voix, ni enfler les promesses; il s'en tenait à ce qu'il avait à dire : il ne disait que ce qu'il se sentait assuré de faire ». C'était, d'ailleurs, le moment où Xavier Doudan était autorisé à écrire : « Les dieux ne sont pas, ou ne paraissent pas justes; voici que la « Lanterne » de Rochefort jette plus d'éclat que le livre de Prévost Paradol. »

Il touchait cependant au but de ses désirs et de son ambition.

Le ministère que présidait M. Émile Ollivier lui ayant offert le poste d'ambassadeur aux États-Unis, il accepta, et l'empereur Napoléon III, en le recevant en audience de départ, l'avait laissé sur cette dernière parole : « Terminez l'affaire des tarifs et revenez prendre votre place dans le gouvernement. »

Quelques jours plus tard, une semaine après son débarquement à New-York, il se donnait la mort à la nouvelle de la déclaration de guerre.

Faut-il croire que l'exercice du pouvoir aurait amorti ses ardeurs et calmé cette fièvre dont sa vie fut dévorée? Nous ne saurions nous prononcer sur ce point; mais tout n'indique-t-il pas que la fortune ne lui aurait

pas épargné plus qu'à d'autres les amertumes qu'elle réserve à tous ceux qui participent au gouvernement des peuples.

II.

Après avoir raconté la vie de Prévost Paradol, M. Gréard expose et développe son programme politique et sa doctrine.

C'est ici que l'on se rend compte, ainsi qu'il a été dit plus haut, à quel point ces deux intelligences étaient étroitement unies et se pénétraient l'une l'autre, et quel accord intime s'était établi entre ces deux âmes.

Confident de toute sa vie, M. Gréard se fait l'interprète de la pensée de Prévost Paradol; il la commente, l'éclaire, puis insensiblement la poursuit et l'achève. Non pas que ces beaux chapitres, où sont agités tous les problèmes qui nous travaillent, puissent laisser place à un soupçon d'anachronisme; mais, à 30 ans de distance, on sent que l'auteur de *La France nouvelle* revit en son ami, et que Prévost Paradol aurait pensé ce qu'écrit aujourd'hui M. Gréard.

« Prévost Paradol, nous dit son éminent historien, avait trop le sentiment de l'opportunité, l'intelligence des besoins contingents, l'esprit politique en un mot, pour ne pas tenir compte des circonstances et fléchir au temps. Aucun nuage toutefois n'a jamais plané sur le fond de ses idées, et il est aisé de reconstituer sa doctrine de Gouvernement. »

A ses yeux comme aux yeux de Tocqueville, dont, à l'École Normale, et plus tard encore, en 1862,

M. Gréard et lui s'étaient complu à étudier ensemble les œuvres magistrales, « la démocratie était l'état inévitable et légitime du monde moderne, vers lequel marchent tous les peuples et auquel, tôt ou tard, ils aboutiront. »

Mais, si contraire qu'il fût à la reconstitution de privilèges « que la Révolution a relégués dans l'histoire », il entendait que la formule égalitaire « à chacun selon son mérite » s'imposât à tous. Il condamnait justement « cet esprit de nivellement qui, s'insinuant peu à peu dans les idées et dans les lois, prépare à coup sûr l'anarchie ou la servitude, les criminels désordres de la foule ou l'avilissant despotisme d'un maître. »

« Un peuple, dit avec un grand bonheur d'expression M. Gréard, ne vaut que par ses élites. Le propre d'une démocratie est de faire incessamment sortir ces élites de son propre sein : c'est son honneur et son salut. »

Je ne m'arrêterai pas, si intéressant, si piquant parfois qu'en soit le développement sous la plume de son fidèle et ingénieux ami, aux vues de Prévost Paradol sur la séparation des Églises et de l'État, sur la réforme de l'armée et de la magistrature.

Il y a là tout un programme de rénovation sociale, devant l'application duquel la hardiesse réfléchie des libéraux de 1860 ne reculait pas et que la démocratie reprendra tôt ou tard, mais dont l'esprit de parti a dénaturé le caractère au point que telle ou telle conception inspirée par les sentiments les plus hauts eût, à certaines heures, risqué de devenir un instrument d'oppression ou de révolution.

L'action individuelle et collective, tel était le principe de toutes les réformes qu'il réclamait, et notamment d'une réorganisation administrative qui devait transformer le régime inauguré par la Constitution de l'an VIII, et aurait eu pour effet de rapprocher les classes, de les animer à la recherche du bien général en faisant pénétrer partout les pratiques du *Self Government*.

Le courant pouvait sembler difficile à remonter. Il était de mode, depuis plus de 60 ans, de vanter les bienfaits d'une centralisation « que l'Europe », assurait-on, « nous enviait », et « l'effet inévitable d'un « pouvoir qui - dès ce temps — s'étendait à tous et à « tout », avait été, disait-il excellemment, de « désintéresser les citoyens de la chose publique, de les habituer à confondre la modération avec l'indifférence et à regarder le plus docile comme le plus sage. »

Issu, d'ailleurs, d'un plébiscite triomphal, l'Empire semblait reposer sur des bases indestructibles. Ses pouvoirs étaient en quelque sorte illimités, la nation s'étant à deux reprises délibérément remise à sa discrétion. De la force, de cette force brutale qui dompte les masses et, faut-il en convenir? qui leur impose et les séduit, il avait toutes les apparences; de la légitimité et du droit tous les signes extérieurs. L'Europe l'avait accepté, reconnu; le monde lui rendait hommage. Ses armes avaient été, jusque-là, presque partout victorieuses, et ses rares adversaires, les fidèles attristés des vieilles franchises, sans écho dans la foule, sans prise sur l'âme du pays, réduits à l'impuissance, en étaient à se demander si vraiment il n'avait pas fixé la fortune.

L'adhésion était si générale, si absolue, le silence si complet, que le souverain lui-même, l'élu de 8 millions d'hommes, entrevoyant peut-être les responsabilités qu'il encourait, tout au moins devant l'histoire, se plaignait de sa puissance et laissait échapper cette parole où se décèle une vague inquiétude : « mon gouvernement manque de contrôle. »

La réflexion était des plus judicieuses, à coup sûr; mais l'empereur Napoléon III perdait de vue que tout contrôle est incompatible avec le gouvernement personnel, et qu'un souverain absolu qui semble douter de son infaillibilité, se subordonne et par là même abdique. Il est rivé aux responsabilités qu'il a assumées.

A vingt ans, Prévost Paradol avait prêté contre le gouvernement absolu le serment d'Annibal; il en avait la haine; elle lui était « entrée dans le cœur et dans le sang ».

Ce serait, toutefois, une erreur de croire qu'il méconnût les nécessités gouvernementales. Il avait, au contraire, le sentiment profond des dangers que présente un état de choses, où à l'inertie des individus et des collectivités vient s'ajouter le discrédit du Pouvoir Central Il voyait clairement, ce qui échappe à un trop grand nombre : la relation qui existe entre ces deux facteurs de l'ordre social, l'autorité et la liberté, le lien qui les unit, comment elles dérivent l'une de l'autre, se prêtent un mutuel appui, et ne sauraient longtemps subsister l'une sans l'autre.

Mais se poser, dans les circonstances que nous venons de rappeler, en champion du principe d'autorité,

c'eût été paraître vouloir rivaliser avec le héros de Cervantès, provoquer la compassion dédaigneuse des défenseurs attitrés du régime, et par contre, se rendre suspect à ceux chez qui la haine de l'oppression étouffait tout autre sentiment.

Il eût trouvé de nos jours la tâche plus aisée. On se rend mieux compte, en effet, à l'heure actuelle, que s'il y a, comme le disait Édouard Laboulaye, « une vie sociale et individuelle qui n'est pas du ressort de l'État, partout du moins où l'État doit agir, il faut qu'il ait le dernier mot » (1).

Abstraction faite des formes diverses que peut revêtir la puissance publique, c'est, en effet, avant tout, l'indépendance de l'autorité centrale qu'il convient de sauvegarder; c'est l'État qu'il est indispensable de munir d'une triple cuirasse, parce qu'il est l'âme commune et parce qu'il incarne en lui la justice sociale, de quelque façon que les hommes la conçoivent.

Mais cette maîtrise incontestée, l'État ne la peut exercer que s'il se maintient dans sa sphère, et ses ennemis les plus cruels, qu'ils en aient ou non conscience, ce sont les adeptes aussi bien de l'école absolutiste que de l'école jacobine.

Les uns et les autres : conventionnels, partisans de la dictature ou socialistes, tous ne songent qu'à multiplier ses attributions, sans se rendre compte qu'ils accroissent ainsi ses charges et font peser sur ses épaules une responsabilité d'autant plus lourde qu'il apparaît aux yeux des masses plus compétent et plus fort.

(1) *L'État et ses limites*, par Ed. Laboulaye.

S'il doit pourvoir, en effet, à tout, comment s'étonner qu'on lui demande compte de tout ; que, guide et tuteur des collectivités locales, du département, de la commune, on s'en prenne à lui des erreurs ou des fautes de ses pupilles; que, gardien de l'ordre, protecteur du commerce, de l'industrie, aussi bien que des arts, de la morale et de la religion, chacun sollicite pour soi son intervention toute-puissante, lui impute les souffrances qu'il endure, les abus et les prévarications dont il est le témoin ou la victime? C'est ainsi que les innombrables obligations qu'il assume, les prérogatives dont on le surcharge, font du Pouvoir Central le bouc émissaire des iniquités sociales, et attirent sur lui les malédictions des mécontents et des déshérités : « Le difficile, disait déjà, il y a un siècle, Mirabeau, dans son fameux *Discours sur l'éducation publique*, est de ne promulguer que des lois nécessaires, et de se mettre en garde contre la fureur de « gouverner », la plus funeste maladie des « gouvernements » modernes. »

Les gouvernements qui se succèdent semblent, au contraire, s'évertuer à aggraver leur tâche et se suscitent comme à plaisir des obstacles et des embarras. La tutelle du pouvoir s'impose de plus en plus à toutes les manifestations de l'activité humaine, et veut avoir tout prévu. Elle prend en charge l'hygiène, la santé, la bienfaisance publique, pénètre dans les moindres ateliers, assigne à l'ouvrier sa dose de travail et de sommeil, en attendant qu'elle garantisse à tous une retraite pour leurs vieux jours. La nation — particuliers, communes et collectivités — tend enfin à se transformer en une hiérarchie de clients et de patrons, dont chacun,

sous forme soit de subventions ou d'indemnités, soit d'emplois, de fonctions ou de charges, attend de l'État sa sportule.

Qu'arrive-t-il alors ? le Pouvoir excédé, assailli de toutes parts, s'en prend à la liberté dont il lui semble naturellement que doit venir tout le mal. Le contrôle incessant de la presse n'est à ses yeux que l'insurrection en permanence ; le parlement, toujours en éveil, l'assourdit et l'énerve ; les groupes, les sous-groupes et la foule des solliciteurs impérieux, députés, sénateurs, pour ne nommer que ceux-là, apostés dans les couloirs des hôtels ministériels, lui rappellent ces *outlaws* qui, l'escopette au poing, embusqués au détour des routes, arrêtaient les diligences et détroussaient les voyageurs. Et quand on songe à quelles futilités, s'il veut vivre et durer, il lui faut, bon gré mal gré, prêter son attention, contre quels grains de sable nous l'avons vu plus d'une fois trébucher et choir, on ne saurait s'étonner qu'il réclame à grands cris le retour aux vieux errements et le rétablissement des antiques barrières.

Le remède n'est, cependant, pas là où on le cherche d'ordinaire ; mais plutôt dans un partage rationnel des attributions, et dans une meilleure division du travail, ayant pour effet d'intéresser les citoyens aux affaires publiques, de les y associer davantage et de plus près, de laisser à chacun, particuliers, associations et communautés, une part plus grande de responsabilité, non point platonique et purement morale, mais immédiate, qui les affecte et qui les touche directement, qui les atteigne dans leur fortune, leurs goûts, leurs croyances, leur repos, et les tienne ainsi en éveil.

N'étant plus autorisés à compter en toute matière sur la protection et la vigilance de l'État, ils se préoccuperaient davantage des dangers que peut faire courir à chacun l'imprudence de novateurs que rien n'effraye, parce qu'ils n'ont rien à perdre.

Dégagé des soucis secondaires, l'État, d'autre part, recouvrerait cette indépendance, cette souplesse, cette énergie, qui lui sont indispensables pour faire face aux intérêts supérieurs de la grande collectivité nationale.

C'est ainsi, par la liberté, grâce à la coopération des intéressés, c'est-à-dire des particuliers, que Prévost Paradol entendait reconstituer la force sociale et rétablir l'autorité sur ses bases véritables.

« Quelle que fût la forme du gouvernement, république ou monarchie, il était persuadé que rien ne peut tenir lieu à un peuple de virilité, c'est-à-dire de sagesse et de vaillance. »

Il croyait avec raison que la liberté politique est incompatible avec la centralisation administrative. Il se rendait compte que, si les citoyens ne savent pas toujours leur métier, c'est simplement parce qu'ils ne l'ont pas appris. Sans doute, on pouvait craindre qu'habitués à la tutelle, conscients de notre impuissance, le jour où les lisières administratives viendraient à nous manquer, nos membres atrophiés ne pussent tout d'abord nous soutenir; mais il avait confiance dans la vertu particulière de la liberté et se disait qu'après tout, dût-il en pâtir, pour que l'enfant s'accoutume à marcher, il faut qu'on l'abandonne à lui-même.

« Administrés par un peuple de fonctionnaires,

n'ayant aucune occasion de se réunir, de se connaître, de traiter des intérêts communs, les diverses classes, dit M. Gréard, restent étrangères les unes aux autres ; ou, ce qui vaut moins encore, elles ne se rencontrent plus que pour débattre des sujets qui les divisent. » — C'était encore dans un intérêt de concorde et d'apaisement que « Prévost Paradol les voulait convier à collaborer activement à la chose publique dans tous les conseils où elle se délibère : conseils communaux, conseils cantonaux remplaçant les conseils d'arrondissement, dont le cadre factice ne répond à aucune circonscription politique, conseils départementaux, conseils régionaux communs à plusieurs départements : tous librement élus, librement dirigés et gérant librement les affaires dont ils sont les représentants naturels, fortifiés en outre — au moins les conseils départementaux — par l'autorité permanente d'une commission choisie dans le conseil et par le conseil, pour assurer dans l'intervalle des sessions l'exécution des résolutions prises. C'est, selon lui, dans cet ensemble d'institutions que devait se faire, au jour le jour, l'éducation du peuple, de façon à lui rendre l'habitude en même temps que le besoin de se conduire. »

Ces tendances ne lui étaient pas particulières ; on en retrouverait la trace dans les procès-verbaux de cette grande Commission de Décentralisation instituée en 1849 par l'Assemblée législative, dans les « Études Administratives » de Vivien, dans Alexis de Tocqueville, qui, nous l'avons déjà dit, n'eut pas de plus fervent admirateur que Prévost Paradol. Le duc de Broglie n'avait pas encore mis la dernière main à ses « Vues

sur le gouvernement de la France », qui ne furent publiées qu'après nos désastres, et qui eurent à cette époque un si grand retentissement. Mais une brochure d'Odilon Barrot, « La Centralisation et ses effets », avait déjà éveillé l'attention publique, et dans un article de la *Revue Nationale*, « L'État et ses limites », Édouard Laboulaye faisait toucher du doigt la plaie qui nous ronge.

« Que peut faire l'administration, disait l'auteur de *Paris en Amérique*, sinon d'établir par des règlements je ne sais quelle uniformité mécanique, calculée sur la moyenne la plus basse ? Mais agir ainsi, n'est-ce pas affaiblir l'énergie individuelle, endormir la pensée, énerver le caractère, supprimer la responsabilité ?... Quand on a mutilé la société sur ce lit de Procuste, qu'y gagne-t-on, sinon de charger l'État d'un fardeau qui l'écrase? Mêler le gouvernement à toutes choses, le rendre à la fois despotique et taquin, est-ce donc le fortifier ? »

J'ai découvert, ou, si l'on veut, retrouvé dans les arrière-rayons d'une bibliothèque publique, où elle croyait bien dormir son dernier sommeil, certaine brochure éditée dans un coin de province, à Nancy, aux environs de 1865, et dont l'auteur ou les auteurs avaient, sous ce titre modeste : « Un projet de décentralisation », précisément formulé, et pour ainsi dire codifié, en quelques pages, les aspirations qui commençaient à se faire jour.

Cet opuscule voué à l'oubli, que nos contemporains n'auraient sans doute pas le loisir de feuilleter, occupés qu'ils sont à remanier la société et la famille,

voire à réhabiliter l'adultère, était l'œuvre d'un comité, d'un comité, dis-je, de 19 membres ; un chiffre supérieur aurait, en effet, nécessité une autorisation que nos législateurs sans mandat se seraient vu refuser péremptoirement. Comme, en outre, il n'atteignait pas 300 pages, il avait dû, conformément aux dispositions des décrets-lois en vigueur, se plier à la formalité du timbre impérial, dont le stigmate onéreux figure au début de chaque feuille d'impression et marque sa date.

Le Comité de Nancy ne comptait dans ses rangs aucune illustration de la politique ou des lettres ; l'Institut n'y était pas représenté : tout au plus y trouvons-nous un membre de « l'Académie de Stanislas ». Ce sont, pour la plupart, des propriétaires, d'anciens fonctionnaires, magistrats ou agents de l'administration, le maire d'une commune rurale dont je me suis interdit de chercher l'emplacement sur la carte, de peur de la trouver, hélas ! là-bas, bien loin, de l'autre côté de la frontière.

Ces quelques citoyens appartenant, ils tiennent à le marquer, à des opinions diverses, mais placés en dehors de tout esprit de parti et sans autre préoccupation que celle des intérêts locaux et des droits de la liberté compatibles avec le maintien de l'ordre, s'étaient donc donné rendez-vous chez l'un d'entre eux. et avaient, avec une compétence rare, et une sûreté de vues que leur envierait à bon droit plus d'un homme d'État, esquissé un plan de réforme administrative qui n'avait, certes, rien de subversif, mais contenait en germe toute une révolution morale et sociale.

Les auteurs ne se l'étaient pas dissimulé. Aussi,

avant d'affronter la publicité, jugèrent-ils prudent de se donner des garants autorisés, et communiquèrent-ils leur travail aux notabilités politiques les plus en vue. Presque tous ceux à qui ils s'étaient adressés leur donnèrent une adhésion à peu près sans réserve, et leurs lettres figurent, à titre d'appendice, à la fin du livre.

Peut-être me fais-je illusion, mais il m'a semblé que ces lettres, au nombre de 58, étant donnés la haute situation, le renom dès lors acquis, ou la notoriété plus récente des signataires, offriraient encore aujourd'hui, après 30 ans écoulés, un certain intérêt, qu'elles pouvaient même donner lieu à des réflexions, à des retours et à des rapprochements de nature à me faire pardonner cette digression archéologique.

J'irais jusqu'à souhaiter, sans oser l'espérer, que les extraits qu'on va lire pussent inspirer à quelqu'un l'idée de les rééditer.

Le plan du comité de Nancy différait peu, d'ailleurs, du programme de Prévost Paradol, tel que M. Gréard en a tracé les grandes lignes.

En voici, d'après les auteurs, la quintessence et la synthèse :

Pour décentraliser dans la pratique, il faut se mettre en mesure de remplir les quatre conditions suivantes :

1° Fortifier la commune, qui chez nous existe à peine ;

2° Créer le canton, qui n'existe pas ;

3° Supprimer l'arrondissement, qui ne répond à rien ;

4° Émanciper le département.

Tout cela se tient, et, pour atteindre le but, rien de tout cela n'est indifférent

L'arrondissement écarté, non pas précisément en tant que division administrative facile à maintenir si l'on y tient, mais en tant que personne morale, on ne parviendra à faire agir la commune, le canton, le département, qu'en leur donnant la vie. Et on ne leur donnera la vie qu'en leur donnant des droits, particulièrement le droit de nommer – ou tout le moins celui de désigner leurs agents, et, par eux, de faire exécuter leurs décisions.

De mineure qu'elle est aujourd'hui, nous ne demandons pas — ce serait trop prompt — que la commune soit majeure demain. En attendant que le jour vienne où, sans danger pour elle-même, on pourra l'émanciper tout à fait, nous demandons simplement qu'elle change de tuteur. Son tuteur naturel, ce n'est point le préfet ; ce doit être tantôt le canton, tantôt le département.

Le canton, non plus, ne sera pas toujours affranchi de contrôle. Il aura, dans certains cas, besoin de l'autorisation ou de l'intervention du Conseil départemental.

Le département, seul, s'administrera lui-même. Au préfet, la politique, c'est-à-dire tout ce qui tient aux rapports avec le gouvernement. Mais, aux conseils généraux, par la création d'une commission exécutive permanente, la pleine et libre gestion des intérêts départementaux. C'est à dessein que nous nous sommes arrêtés là.

Parmi les hommes politiques qui furent appelés à donner leur avis sur le projet de Nancy, nous citerons au hasard, outre Prévost Paradol :

Odilon Barrot, Berryer, Bersot, le duc de Broglie, le prince de Broglie, H. Carnot, le comte Daru, Dufaure, Duvergier de Hauranne, le comte de Falloux, Jules Favre, Jules Ferry, Guizot, Hérold, Laboulaye, Lanfrey, le comte Lanjuinais, Léonce de Lavergne, M.

Magnin, Paul Andral, le comte de Montalembert, Eugène Pelletan, Casimir Périer, M. Antonin Proust, Raudot, Scherer, M. Jules Simon, M. Vacherot.

La caution, on le voit, était bourgeoise et l'on s'était concilié des patrons de conséquence.

Prévost Paradol, qui venait d'entrer à l'Académie, adressa en ces termes son adhésion au comité :

« Sans un libre développement de la vie locale et des « associations où les citoyens viennent naturellement « mettre en commun leurs sentiments et leurs forces, « la liberté générale non plus que l'ordre ne sauraient « se fonder en France. »

Il n'y a d'appui solide, disait Paul Andral, que là où il y a de l'indépendance, et les institutions qui sont l'utile contrepoids du gouvernement dans les temps calmes deviennent pour lui, au jour de la lutte, autant de remparts. Sous un système qui met tout dans la main du pouvoir, le pouvoir est responsable de tout, responsable de l'ornière qui se creuse dans le moindre chemin rural, responsable de la saison qui sèche ou qui noie les récoltes ; les mécontentements s'accumulent et multiplient les ennemis ; si une émeute se lève à Paris, la nation, désintéressée du gouvernement qui l'a tenue à l'écart, et, d'ailleurs, dépourvue de toute force et de toute cohésion, laisse faire.

Odilon Barrot examine et discute point par point le projet, auquel d'ailleurs il donne son entière approbation.

Dans les efforts que j'ai faits en faveur de la décentralisation aux diverses époques de ma vie politique, j'ai toujours trouvé, dit-il, deux espèces d'adversaires : les hommes

qui se disent gouvernementaux et les démagogues... La démagogie a toujours quelque chose à detruire, et elle sent que la centralisation est son levier obligé.

Dans une lettre éloquente, Berryer s'exprime comme suit :

Il faut reconstituer dans leur légitime autorité et dans leur nécessaire indépendance les établissements générateurs de toute société durable : la famille, la commune, les agrégations de municipalités dans les grandes divisions territoriales dont le faisceau est l'unité même de l'État. Unir à tous ces degrés les citoyens dans l'étude et le gouvernement des intérêts locaux, c'est les former à la connaissance et les disposer au service des intérêts généraux de la nation.

Écoutons le prince Albert de Broglie :

L'opinion publique est enfin avertie par tant de révolutions successives, des dangers que fait courir non moins à l'ordre qu'à la liberté l'extrême centralisation de notre régime administratif.

Ces préoccupations, d'ailleurs de tout point fondées, ne laissent pas que de surprendre sous la plume du futur ministre du vingt-quatre mai, puis du seize mai, dont le premier soin fut, en 1873, de restituer au Pouvoir Central la nomination des maires.

En Angleterre, écrit Duvergier de Hauranne, loin que les mœurs, les lois, les institutions secondaires entravent ou contrarient le pouvoir parlementaire, ce pouvoir y

trouve son appui le plus solide, y puise les forces les plus vives... Notre gouvernement se compose d'un corps et d'une tête qui n'ont point été créés l'un pour l'autre... Les événements auxquels j'ai assisté n'ont pu que me faire mieux comprendre le danger de concentrer sur un seul point toute la vie politique d'un pays, et de placer, comme Tocqueville le disait si bien, « une tête libre sur un corps servile ». Quand le corps est servile, la tête cesse bientôt d'être libre, et c'est au profit du despotisme que se rétablit l'unité d'organisation.

L'historien de l'Empire, P. Lanfrey, mort sénateur il y a peu d'années, s'exprime en ces termes :

La décentralisation, c'est la vie sociale elle-même avec tous ses organes et toutes ses formes. A ces organes nécessaires, la centralisation substitue un mécanisme artificiel qui, sous prétexte d'épargner à une nation les dangers du mouvement, la déshabitue peu à peu de penser et d'agir; mais elle est bientôt punie, car les facultés qu'on n'exerce pas périssent. La centralisation est une sorte d'orthopédie appliquée à un peuple : invalide, elle le soutient; convalescent, elle le paralyse; bien portant, elle l'étouffe !...

L'image est saisissante et merveilleusement adaptée.

Moins le gouvernement se mêlera des affaires locales, dit M. Mortimer-Ternaux, moins il soulèvera contre lui d'animosités; moins il aura de places à donner, de faveurs à distribuer, plus il gagnera en considération et en stabilité.

M. Casimir Périer, le père du Président de la Répu-

blique, qui fut plus tard ministre de M. Thiers, n'est pas moins catégorique :

Lorsque du suffrage universel dépendent nos destinées, il faut, écrit-il, que là où est le nombre, là aussi soient l'intelligence et l'indépendance. S'il en est autrement, nous ne verrons notre pays échapper à l'anarchie que pour tomber sous le despotisme, sans jamais clore l'ère des révolutions.

L'opinion de M. E. Vacherot est intéressante à relever :

La plus grande décentralisation possible est, en France, comme ailleurs, dit-il, la condition de toute liberté solide et durable... Parmi les attributions de l'État, après la justice, la police, la défense nationale et les finances, je ne vois guère que l'instruction primaire qu'on ne puisse abandonner sans danger à l'initiative des individus ou des sociétés particulières.

M. Vacherot était à ce moment l'auteur de *la Démocratie* condamné par les tribunaux, l'ancien « Directeur des études littéraires » à l'École Normale, révoqué pour avoir, en 1851, refusé de prêter serment au régime nouveau.

Eugène Pelletan, l'ardent pamphlétaire, le collaborateur de Prévost Paradol au *Courrier du dimanche*, exprimait très justement le regret que « la Constituante eût trop passé la charrue sur le sol français :

Elle en a ainsi, disait-il dans son style imagé, effacé l'empreinte historique et ce que j'appellerai le *genius loci*.

Tout cela, dans sa mesure et à sa place, est une force de plus pour un peuple, puisque c'est une diversité. Or, la science en politique consiste, non à supprimer les forces, mais à les combiner dans un système d'harmonie.

Tous s'accordaient à louer l'initiative prise par le comité de Nancy : un très petit nombre faisait quelques réserves portant sur des points de détail :

Il me semble nécessaire, écrivait Dufaure, pour assurer le succès de vos idées, que l'un de vous recherche avec soin et marque d'une main ferme la nature et l'étendue des sacrifices que le droit individuel, communal, cantonal, départemental doit faire à l'autorité centrale pour la mettre en mesure d'accomplir sa noble et périlleuse mission.

M. de Lavergne voulait « détacher du budget de l'État la plus grande partie des dépenses de l'instruction publique, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour les attribuer aux conseils locaux avec les recettes correspondantes, augmentant ainsi d'un coup leur budget de cent millions au moins. »

M. Magnin, alors député de la Côte-d'Or, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France, se déclarait décentralisateur « pour unir, disait-il, à la chose publique plus intimement les citoyens, et leur faire perdre cette fâcheuse habitude de toujours compter sur le pouvoir central, dont ils n'ont nul besoin et qu'ils remplaceront avec avantage, lorsqu'ils pourront régir et administrer leurs intérêts de localité, en dehors de tout secours et de la tutelle gênante d'un pouvoir plus jaloux de tout absorber que d'agir. »

Apprenez-nous à tous pendant qu'il en est encore temps, disait le comte de Montalembert, à sortir de l'apathie corruptrice, de la frivolité stérile où le pays est tombé, et à nous guérir de ce bonheur dépravé qu'éprouvent tant de Français à se mettre en tutelle ou à y mettre les autres.

Aux yeux d'Hippolyte Carnot « une décentralisation intelligente, loin d'aboutir au fractionnement et à l'isolement, ne pouvait avoir pour effet que d'augmenter la cohésion nationale, en la rendant plus spontanée. »

Il ne s'agissait point pour Ernest Desmarets, « de détruire l'unité, ou la liberté, mais de trouver un lien hiérarchique pouvant les unir entre elles et les harmoniser. »

M. Paul Bethmont, alors député de la Charente, rappelait que « la liberté politique avec la centralisation ramène en peu de temps à l'arbitraire par les révolutions. »

Enfin, M. Émile Labiche exprimait cette pensée si juste, qui se retrouve sous la plume, comme elle était dans l'esprit de tous ces libéraux sincères, de ces libéraux de gouvernement, pour employer un terme actuellement en faveur :

Un gouvernement régulier reposant réellement sur la volonté nationale aurait tout à gagner à limiter son action à ce qui concerne les intérêts généraux ; en dégageant sa responsabilité, il cesserait d'être solidaire de toutes les erreurs, responsable de toutes les fautes.

J'ai réservé pour la fin l'opinion d'un des hommes publics qui, dans ces derniers temps, a témoigné du souci le plus vif de restaurer l'autorité de l'État :

Si vous voulez être un peuple laborieux, pacifique et libre, écrivait M. Jules Ferry, vous n'avez que faire d'un *pouvoir fort*. Fractionnez-le donc, pour l'affaiblir. Cela semble si banal qu'on ose à peine l'écrire, et pourtant nous avons vu, nous voyons encore des esprits distingués qui s'acharnent à la poursuite de cet insoluble problème de donner pour base aux institutions constitutionnelles et aux garanties parlementaires le régime administratif du premier Empire, revu et non amélioré par le second ! La raison qu'ils en donnent, c'est que la France, habituée à sentir une main qui la gouverne, ne peut se passer d'un pouvoir fort. Restons chez nous alors : la France est servie à souhait ! Ou, si nous rêvons pour notre patrie des destinées plus hautes, souscrivons tous à cette formule qui n'a du paradoxe que l'apparence : *la France a besoin d'un gouvernement faible.*

On ne saurait admettre, en dépit des apparences, que la plume de M. Jules Ferry ait trahi sa pensée. Mais, d'autre part, les événements auxquels l'illustre homme d'État a été mêlé, les preuves de décision et de vigueur qu'il multiplia pendant son passage aux affaires, nous autorisent à interpréter ses paroles en ce sens que selon lui, et en retournant sa maxime, la France a besoin d'un gouvernement qui se maintienne dans sa sphère, tandis que le gouvernement lui-même a besoin d'un pays « laborieux, pacifique et libre » en mesure de veiller par lui-même aux intérêts dont la nature des choses réserve le soin aux particuliers.

Le passage suivant explique d'ailleurs et précise celui qu'on vient de lire et suffit à démontrer que le paradoxe n'était que dans les mots :

En résumé, poursuivait M. Jules Ferry, il faut faire une bonne classification des objets qui sont d'intérêt communal, d'intérêt provincial, d'intérêt national, mettre ici ou là les matières mixtes, réduire même, s'il le faut, la sphère des attributions communales, mais, si étroite qu'on la fasse, instituer un *self-government* et ne pas faire comme la loi française, qui semble n'avoir multiplié les attributions de la commune que pour accumuler les titres de sa servitude.

Telle est la véritable doctrine qui consiste, en effet, à restreindre les attributions des assemblées communales, à les délimiter nettement ; mais à leur laisser, comme aux individus et aux autres corps élus, la gestion de leur fortune et la responsabilité de leurs actes.

Là, sans doute, était le salut. Mais l'appareil gouvernemental, la pompe et la majesté du décor, les vastes proportions de l'ensemble donnaient, il y a vingt-cinq ans, comme ils donnent encore aujourd'hui, la sensation ou pour mieux dire l'illusion de la force, au point que les nouveaux détenteurs du pouvoir, sans se soucier outre mesure de leurs anciens programmes, et ajournant la réalisation des rêves d'antan, ont laissé subsister l'organisme qu'ils poursuivaient naguère de critiques si fondées. Les quelques réformes opérées sans conviction dans notre système administratif, parce qu'elles furent incomplètes, n'ont guère eu pour effet que de favoriser les empiètements des corps élus et de porter atteinte au prestige de l'autorité centrale, sans contribuer efficacement à l'éducation du pays, sans créer ces mœurs publiques qui ne se peuvent développer que dans les cadres légaux.

Confiants dans leur propre sagesse, et se croyant

assurés du lendemain, les plus modérés et les plus clairvoyants des hommes qui occupent à tour de rôle les premières magistratures, dédaignent, sans doute, d'envisager l'éventualité redoutable où d'une heure à l'autre, régulièrement et pacifiquement, par le jeu même des institutions, l'État deviendrait non plus autocratique ou simplement oppresseur, comme on l'a pu voir, mais subversif et délétère.

Déjà, cependant, le socialisme n'en est plus à compter ses recrues : il a des apôtres ou des adeptes dans les salons aristocratiques aussi bien que sur les trônes et au pied des autels — chacun, d'ailleurs, l'entendant à son gré et à la faveur d'une sentimentalité aussi généreuse qu'elle est décevante, il s'infiltre peu à peu dans la législation.

Ce n'est plus de révolution qu'il s'agit, du complot qui s'ourdit dans l'ombre ou de l'émeute qui gronde ; Catilina a cessé d'être un factieux, et il dépend d'un remous du suffrage qu'il siège dans les assemblées, les domine et leur dicte la volonté des masses.

Le jour approche où nous ne savons quelle « combinaison de tutelle ou de dictature interviendra pour assurer la prospérité collective au moyen d'un amoindrissement des droits et d'un assujétissement des facultés de l'individu, où l'homme ne sera plus libre de disposer du fruit de son travail, de régler l'emploi de son temps, de ses bras, de son intelligence, où l'État s'emparera de sa personne, de ses biens, des produits qu'il crée, et mesurera ensuite la part qui lui en revient » (1).

(1) *Le Socialisme*, par Louis Reybaud.

Si nos institutions locales s'étaient développées conformément aux aspirations de Prévost Paradol et de ses amis, peut-être le Pouvoir Central, soustrait aux préoccupations d'ordre inférieur qui le sollicitent et l'absorbent, plus souple, par suite, et plus dispos, soutenu par un corps électoral plus conscient, « par des hommes et non de la poussière humaine », serait-il en mesure d'opposer sinon une digue infranchissable, au moins une résistance momentanée à la marée qui monte. Soucieux, d'autre part, de leurs devoirs, émancipés et responsables, les citoyens accoutumés à se garder eux-mêmes et à ne plus compter sur les secours d'en haut, initiés aux grandes questions par le maniement des petites affaires, respectueux de leurs droits réciproques, seraient moins accessibles aux suggestions des empiriques, pour qui l'homme et la société ne sont que des sujets de laboratoire; et nous aurions le droit de nous inscrire en faux contre cet arrêt d'un moraliste de la fin du XVIII[e] siècle : « La Révolution française a donné au peuple des institutions plus fortes que lui... Pareils à ces oiseaux qui ne peuvent respirer à une certaine hauteur, l'esclave meurt dans l'atmosphère de la liberté » (1).

(1) Chamfort : *Maximes et pensées.*

INAUGURATION

DU

BUSTE D'ISIDORE PIERRE

Discours de M. le Cte de SAINT-QUENTIN,

Président de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen
et membre titulaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres

L'inauguration du buste érigé par la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen à la mémoire d'Isidore Pierre a eu lieu, le samedi 2 juin, à l'Hôtel-de-Ville, dans la première salle du Musée (1), en présence de M. Viger, ministre de l'Agriculture.

Accompagné de M. Vatin, préfet du Calvados, de M. Lebret, député, maire de Caen, de M. Zevort, recteur de l'Académie, et de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur. M. le Ministre de l'Agriculture a été reçu à l'entrée de la salle par le Président de la Société d'Agriculture et de Commerce, M. le comte de Saint-Quentin, entouré des membres du comité :

MM. de Formigny de La Londe, vice-président de

(1) Le buste d'Isidore Pierre est, en réalité, destiné à la grande salle de la Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville, où il est aujourd'hui placé.

la Société ; David Beaujour, président de la Chambre de commerce de Caen et président honoraire de la Société ; de Saint-Germain, doyen de la Faculté des Sciences de Caen ; Armand Gasté, professeur à la Faculté des Lettres, secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres ; Jules Carlez, président de la Société des Beaux-Arts de Caen ; E. de Beaurepaire, directeur de l'Association normande ; Gossart, maître de conférences à la Faculté des Sciences, ancien président de la Société Linnéenne de Normandie ; Letellier, professeur au lycée de Caen, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen ; Paul Drouet, secrétaire de la Société d'Agriculture, et Alfred Gallier, secrétaire adjoint.

Dans l'assistance on remarquait : M. Neyreneuf, professeur de physique à la Faculté des Sciences, gendre d'Isidore Pierre, M^me^ Neyreneuf, et plusieurs membres de leur famille ; M. le général Arvers, commandant la subdivision militaire ; MM. Daléchamps, Quéruelle et Détolle, adjoints au maire de Caen ; MM. le comte de Colbert-Laplace, de Witt et Paulmier, députés du Calvados ; de nombreux représentants de l'enseignement, et la plupart des délégués des Universités françaises et étrangères venus à Caen pour assister à l'inauguration du Palais de l'Université, fixée au lendemain (1).

(1) Dix universités étrangères étaient représentées à nos fêtes universitaires par quinze délégués, dont les noms suivent :

Angleterre. — M. Oscar Browning, professeur d'histoire moderne, officier d'Académie, délégué de l'Université de Cambridge ;

Le voile qui couvrait le buste ayant été enlevé, M. de Saint-Quentin a pris la parole en ces termes au

M. Geddes, vice-chancelier principal de l'Université d'Aberdeen ;

M. Harrower, professeur de littérature grecque à l'Université d'Aberdeen.

Belgique. — M. de Brabandère, doyen de la Faculté de droit de Gand ;

M. Hubin, professeur à la Faculté de philosophie et lettres ;

M. Galopin, recteur de l'Université de Liège, professeur à la Faculté de droit ;

M. Delbœuf, professeur à la Faculté de philosophie et lettres ;

M. Lequarré, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Italie. — M. A. Gaudenzi, officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur, professeur d'histoire du droit à l'Université de Bologne.

Pays-Bas. — M. Fockema Andreas, recteur de l'Université de Leyde, professeur à la Faculté de droit ;

M. Van der Lith, professeur à la Faculté de droit de Leyde, secrétaire du sénat de l'Université.

Suède. — M. Johan Hagstromer, professeur à la Faculté de droit d'Upsal, officier de l'instruction publique, président du comité de l'*Alliance française* d'Upsal.

Suisse. — M. Virgile Rossel, professeur de droit civil, recteur de l'Université de Berne ;

M. Duparc, professeur à l'Université de Genève ;

M. Georges Favey, professeur de droit pénal, recteur de l'Université de Lausanne.

Quatorze Universités françaises s'étaient fait représenter par vingt-deux délégués :

Paris. — MM. Darboux, doyen de la Faculté des sciences, et

nom du Comité d'organisation et de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« En vous rendant à notre invitation, vous donnez à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen,

Bufnoir, professeur à la Faculté de droit, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

Aix. — M. Joret, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.

Besançon. — M. Sayous, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.

Bordeaux. — M. Duguit, professeur à la Faculté de droit.

Clermont. — MM. Desdevises du Désert, professeur d'histoire, et Ehrhard, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.

Dijon. — MM. Bonneville, professeur à la Faculté de droit ; Dorison, professeur à la Faculté des lettres, et Dr Deroye, professeur à l'École de médecine.

Grenoble. — MM. Beaudouin, professeur à la Faculté de droit, et Dr Bordier, professeur à l'École de médecine.

Lille. — MM. Bayet, recteur de l'Académie, correspondant de l'Institut, et Moy, doyen de la Faculté des lettres.

Lyon. — MM. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut, et Coville, professeur à la Faculté des lettres.

Montpellier. — M. Dautheville, professeur à la Faculté des sciences.

Nancy. — M. Blondel, professeur à la Faculté de droit.

Poitiers. — M. Le Courtois, doyen de la Faculté de droit.

Rennes. — MM. Lechartier, doyen de la Faculté des sciences, et Châtel, professeur à la Faculté de droit.

Toulouse. — M. Hallberg, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.

aux sociétés savantes de notre ville, à notre Université enfin, dont Isidore Pierre fut une des personnalités les plus éminentes, un témoignage de considération et d'estime qui nous est précieux. Les agriculteurs de notre pays ont appris depuis longtemps à apprécier le devoûment que vous apportez à la défense de leurs intérêts : vous leur en avez fourni des preuves multiples, à la commission des douanes et pendant votre séjour au ministère. Je suis heureux de l'occasion qui s'offre à moi de vous en exprimer publiquement notre sincère gratitude. »

« MESSIEURS,

« Le jour où la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen a pris l'initiative d'élever un buste à Isidore Pierre, elle n'a fait qu'acquitter une dette de reconnaissance depuis longtemps contractée. Isidore Pierre lui a appartenu pendant trente-trois années : tour à tour secrétaire et président, il a été l'inspirateur et le directeur de ses travaux ; il lui a communiqué la plupart de ses recherches ; il l'a fait bénéficier de l'éclat de son nom ; il a rendu à l'agriculture de notre pays d'inoubliables services.

« Isidore Pierre était originaire de la Beauce. Il naquit, le 14 novembre 1812, à Buno-Bonnevaux, petit village proche d'Étampes, dans la ferme de Mézières, que ses grands-parents avaient cultivée pendant plus d'un demi-siècle, et que ses parents devaient bientôt acquérir. Son père et sa mère appartenaient l'un et

l'autre à de vieilles familles rurales, où le noble métier d'agriculteur était et est demeuré héréditaire. Destiné de bonne heure aux travaux des champs, il ne reçut, dans son enfance, d'autre instruction que celle de l'école de son village. Il avait même quitté celle-ci depuis plusieurs années, lorsque son père décida, un peu contre le gré de sa mère et beaucoup contre le sien, de le faire entrer au collège. Le succès justifia cette résolution. A quinze ans, Isidore Pierre tenait encore les mancherons de la charrue ; à dix-neuf, il remportait, en philosophie, le premier prix de mathématiques au concours général de Paris.

« Sa carrière ne fut pas aussi rapide que permettait de l'espérer un tel début. Trop âgé de quelques mois pour se présenter à l'école Polytechnique, il dirigea ses efforts vers l'école Normale. Je dois à la vérité de dire qu'il échoua. Il avait eu la mauvaise fortune de n'être point compris de l'un de ses examinateurs ; non content de lui avoir donné une mauvaise note pour sa composition écrite de physique, celui-ci l'avait refusé définitivement à l'examen oral. Quel ne fut pas l'étonnement du candidat malheureux de retrouver, quelques mois après, son épreuve écrite insérée, mot pour mot, dans une nouvelle édition du traité de physique de son examinateur ! Quant aux théories, cause de l'échec définitif, elles firent, dix ans plus tard, l'objet de sa thèse de doctorat et lui valurent le plus éclatant succès : l'élève avait devancé le maître. Isidore Pierre se plaisait à conter sa mésaventure, et la sincérité qu'il apportait en toutes choses ne nous permet pas de douter de son authenticité.

« Sans perdre de temps à maudire ses juges, il se remit à l'étude avec une énergie peu commune, suivant les cours de la Sorbonne, et, en qualité d'élève externe, ceux de l'école Polytechnique, cumulant, pour accroître ses modestes ressources, les fonctions de préparateur au lycée Henri IV avec celles de répétiteur, préludant aux recherches qui devaient illustrer son nom par des expériences de moindre importance, publiant des mémoires, travaillant nuit et jour, et, en fin de compte, compromettant gravement sa santé. Des savants illustres le remarquèrent et lui vouèrent dès lors une amitié durable ; du nombre étaient Thénard, comme lui fils de simple cultivateur ; Dumas, Arago et notre compatriote Elie de Beaumont. Regnault, qui débutait au Collège de France, le prit comme préparateur, et, deux ans après, le fit entrer, comme aide de laboratoire, à l'école des Mines. De cette époque datent ses *Recherches sur la thermométrie et la dilatation des liquides*, qui, au dire des physiciens, constituent l'un de ses principaux titres scientifiques.

« Ce fut à l'école des Mines que le ministre de l'instruction publique vint le chercher, en 1846, pour l'envoyer d'abord à Bordeaux, en qualité de suppléant du professeur de chimie, puis à Caen, l'année suivante, en qualité de chargé du cours de chimie. Il ne devait plus quitter notre ville. Plus tard on lui offrira, coup sur coup, la chaire de chimie à l'Institut agronomique de Versailles, puis la succession de M. Pasteur au poste de doyen de la Faculté des sciences de Lille ; il refusera l'une et l'autre. Notre pays l'avait séduit : nos plaines

lui rappelaient celles où s'étaient écoulées ses premières années. Leurs cultures variées offraient à son esprit investigateur un champ d'expériences inépuisable. Sa passion pour l'agriculture s'était réveillée.

« Dès le début, il eut une perception nette des services qu'il pouvait rendre. L'enseignement agricole n'existait pas alors en France. Sitôt assuré de l'avenir par sa nomination de professeur titulaire, survenue en 1849, il organisa, l'un des premiers sinon le premier, spontanément et en dehors de son enseignement règlementaire, un cours de chimie agricole, et installa à ses frais un laboratoire agronomique. La consécration officielle et avec elle les subventions ne vinrent que trois ans après.

« Ses leçons se faisaient remarquer par leur simplicité et leur clarté : les termes trop techniques en étaient soigneusement bannis ; l'attention des auditeurs était sollicitée par l'explication scientifique des phénomènes dont ils étaient journellement témoins. Réunies en volumes sous le titre de *Chimie agricole,* elles obtinrent un succès légitime, attesté par six éditions consécutives. Je viens de les relire : elles n'ont rien perdu de leur intérêt, et je doute que les cultivateurs puissent trouver ailleurs un guide plus sûr.

« La tâche qu'il avait entreprise n'allait pas cependant sans de sérieuses difficultés. Les agriculteurs — et les nôtres plus que d'autres peut-être — tiennent à leurs vieilles méthodes culturales, se méfient des novateurs, croient plus aisément à la pratique qu'à la théorie. Nul mieux qu'Isidore Pierre n'était capable de les convaincre de l'utilité de la science, parce que la

science qu'il enseignait était tout expérimentale. Ancien agriculteur, il comprenait leurs sentiments, et savait faire à la pratique la large part qui doit lui revenir. Il convenait volontiers qu' « on ne voit pas tout dans un laboratoire », qu' « on ne voit pas tout, quand on en sort, même après les essais les mieux dirigés » ; et, reprenant pour son compte le mot de Boussingault, son émule, il ajoutait, en souriant : « Il faut encore consulter le goût des plantes. » Du reste, il aimait peu les hypothèses : on le lui a reproché ; j'estime pour ma part qu'on a eu tort, car, en agriculture, les hypothèses courent grand risque de conduire à des réalités coûteuses.

« Le caractère pratique de son enseignement se retrouvait dans la direction donnée à ses recherches. Ce qu'il ambitionnait, c'était bien moins de formuler des lois générales que de découvrir dans la nature de nouvelles sources de richesses qui permissent aux agriculteurs de développer et d'accroître leurs moyens d'action. Il multipliait les analyses, les expériences, constatait les résultats et laissait volontiers à d'autres le soin de conclure, estimant d'ailleurs que le moment de le faire n'était pas venu. « Il est à désirer, lisons-nous dans l'un de ses ouvrages, que les chimistes se consacrent encore longtemps à cette œuvre de patience, afin qu'il devienne possible d'en tirer de nouvelles conséquences dont l'agronomie puisse faire son profit. »

« Patient, il l'était au delà de ce qu'on peut croire ! Ses *Recherches expérimentales sur le développement du blé et sur la répartition dans les différentes parties des éléments qui le constituent à diverses*

époques de sa végétation — c'est le titre qu'il leur donna — exigèrent des milliers d'analyses, et lui coûtèrent quinze années de travail. Vous n'en serez pas surpris, Messieurs, lorsque je vous aurai dit que, dans chaque tige de blé, Isidore Pierre ne distingue pas moins de dix-sept parties ; que, dans chaque partie, il dose l'azote, l'acide phosphorique, la silice, la chaux, la magnésie, la potasse, la soude, et qu'il renouvelle ces analyses à quatre époques différentes de la végétation. C'est ainsi qu'ayant suivi, d'une façon ininterrompue, la migration de substance qui s'opère de la tige vers l'épi, il détermina, avec une netteté jusque-là inconnue, les phénomènes de la maturation des plantes.

« Ce qu'il avait fait pour le blé, il le fit également pour le colza.

« Tout lui était sujet d'analyse. Le temps me manque, Messieurs, et plus encore la compétence voulue, pour apprécier devant vous, comme il conviendrait de le faire, ses recherches sur les eaux pluviales, les tangues, les vases, les tourteaux, le sel, les sulfates, le phosphate ammoniaco-magnésien, l'ammoniaque de l'atmosphère, les pailles, les différents fourrages de notre pays, les feuilles des arbres, les alcools du commerce et de l'industrie — ces dernières poursuivies pendant huit années, de 1868 à 1876, avec l'aide d'un de ses amis, préparateur habile, M. Puchot — et enfin ses recherches de chimie pure, qui amenèrent la découverte de plusieurs composés nouveaux, tels que le bromure de méthyle, la liqueur des Hollandais trichlorée et un hydrate de l'acide chlorhydrique, pour ne citer que les principaux.

« Par le peu que je vous ai dit de ses travaux sur le blé, vous pouvez juger du labeur qu'il s'imposa. Jamais, du reste, observateur ne fut plus consciencieux, plus dénué de préventions systématiques, plus soucieux de la vérité ! Jamais expérimentateur plus habile et plus précis ! La science, qui ne s'arrête pas, a sans doute étendu depuis son domaine, mis en lumière des points qu'il avait laissés dans l'ombre ; mais les résultats qu'il a constatés sont demeurés acquis et ont servi de base aux découvertes de ses successeurs. Ainsi a-t-il marqué sa place au premier rang parmi les savants éminents qui, de Boussingault aux Dehérain, ont guidé notre agriculture dans son évolution nécessaire.

« Chez Isidore Pierre, l'homme ne le cédait pas au savant ; sa bonté était proverbiale, sa loyauté à toute épreuve. On le vit bien, lorsque, vers 1854, un inspecteur général, aussi peu accommodant qu'illustre, Leverrier, voulut, je ne sais à quel propos, exiger, dans la huitaine, d'Eudes-Deslongchamps sa démission de doyen de la Faculté des sciences. Isidore Pierre, qui devait recueillir la succession, fit de telles représentations, opposa une si vive résistance, que l'affaire en resta là et que la Faculté des sciences conserva à sa tête, pendant dix ans encore, un savant que l'Université de Caen s'honore à juste titre d'avoir compté parmi ses membres.

« De ses premières années, Isidore Pierre garda toujours une grande simplicité. Le succès ne l'avait pas ébloui ; et cependant il eût eu le droit d'être fier du chemin parcouru depuis le jour où, enfant, il avait quitté la ferme de Mézières : l'Institut l'avait de bonne

heure choisi à l'unanimité pour l'un de ses correspondants ; nos sociétés savantes avaient brigué tour à tour l'honneur de l'avoir pour président. Doyen de la Faculté des sciences, officier de la Légion d'honneur, il n'eût tenu qu'à lui de monter plus haut encore, s'il eût consenti à quitter notre ville.

« Une existence si utilement et si noblement remplie, tout entière consacrée au culte désintéressé de la science, méritait bien, à coup sûr, les honneurs que nous décernons aujourd'hui à Isidore Pierre.

« Nous en avons eu la preuve dans l'accueil empressé fait à notre projet. L'État, le département, la ville, les sociétés savantes, de nombreux souscripteurs nous ont prêté leur généreux concours : je manquerais à mon devoir si je ne les en remerciais.

« Je tiens également à adresser nos sincères félicitations à l'artiste de talent, notre compatriote, M. de Basly, qui, avec un rare bonheur, a fait revivre dans le marbre les traits de notre ancien et vénéré président.

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous remettre, au nom de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, le buste d'Isidore Pierre. Notre ville est également fière d'être une ville de science et un centre agricole. A ce double point de vue, le buste de celui qui fut l'un des premiers promoteurs de l'union nécessaire et féconde de la science et de l'agriculture, avait sa place marquée dans la maison commune de notre vieille cité. Il est

peu d'hommes qui aient fait plus d'honneur à notre pays et l'aient mieux servi. »

M. Lebret, maire de Caen, a répondu à M. de Saint-Quentin. Après avoir remercié la Société d'Agriculture et de Commerce du don qu'elle faisait à la ville de Caen, il a insisté avec beaucoup d'à-propos sur le caractère synthétique des fêtes de Caen, où les souvenirs universitaires et les solennités classiques se trouvent étroitement et si justement mêlés au concours agricole.

M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, a ensuite pris la parole, et, en quelques mots empreints d'une véritable éloquence, il a montré dans Isidore Pierre, avec l'autorité qui lui appartient, la tendance nouvelle de la science à devenir chaque jour plus pratique, plus locale, à descendre des hauteurs sereines, à sortir « des tours d'ivoire » pour tout animer de son souffle fécond.

Après avoir cordialement remercié M. de Saint-Quentin des paroles de bienvenue qu'il lui avait adressées, M. Viger, Ministre de l'Agriculture, a prononcé, en dernier lieu, un remarquable discours, nourri de faits, dans lequel, avec une grande compétence, il a mis en relief quelques-uns des services rendus à l'agriculture par Isidore Pierre.

Le buste d'Isidore Pierre a valu à son auteur, notre compatriote, M. E. de Basly, les félicitations les plus unanimes et les mieux justifiées : c'est une œuvre aussi remarquable par l'exactitude du modelé que par le souci scrupuleux du détail.

CATEL

Étude Biographique et Critique

Par M. Jules CARLEZ,
Vice-Secrétaire de l'Académie.

Dans le cours de l'année 1817, l'Institut de France ouvrit ses portes à deux musiciens d'origine normande : l'un, Catel, y vint remplacer Monsigny; l'autre, Boieldieu, prit possession du fauteuil que venait de quitter Méhul. La renommée de l'auteur de la *Dame Blanche* dure encore et brave même les dédains des jeunes savants de la nouvelle école : combien peu de musiciens connaissent aujourd'hui le nom de l'auteur du premier traité d'harmonie qui fut enseigné au Conservatoire !...

On n'a presque rien écrit sur Catel et sur ses travaux. Un article de peu d'étendue dans le *Dictionnaire* de Choron et Fayolle; une notice plus développée, dans la *Biographie universelle des Musiciens*, de Fétis; une autre, de moindre importance, dans chacune des Biographies générales, et c'est à peu près tout. A côté

de ces écrits, il peut facilement y avoir place pour un travail plus complet, travail qui contribuera peut-être à dissiper les ombres qui obscurcissent à présent, dans sa province natale tout autant qu'ailleurs, cette intéressante personnalité artistique.

I.

Charles-Simon Catel naquit à Laigle, le 10 juin 1773, ainsi qu'il résulte de l'acte de baptême dont voici la teneur :

« Le jeudi dix juin 1773, par moi vicaire de cette paroisse, soussigné, a été baptisé Charles-Simon, né cejourd'hui en légitime mariage de Jean-Jacques Castel et de Marie-Victoire Renault, son épouse. Le parrain a été maître Simon-Pierre-Antoine Terrède, docteur en médecine. La marraine, noble dame Charlotte-Ursule Esmangart-Darioché, représentée et stipulée par noble demoiselle Marie-Françoise Leconte, tous de cette paroisse, qui ont signé.

« *Signé :* Leconte. Terrède.
D'Aspres. »

Ce document (1) est muet, comme on le voit, sur la profession ou qualité du père du nouveau-né La personnalité des parrain et marraine semble indiquer qu'il appartenait à la bourgeoisie aisée. Remarquons, d'autre part, que le nom de famille, tel qu'il

(1) J'en dois la communication à l'obligeance de M. G. Jeanne, secrétaire de la mairie de Laigle.

est orthographié dans l'acte précité, diffère un peu de celui sous lequel est connu notre musicien Ces divergences orthographiques, on le sait, n'avaient pas, au temps jadis, l'importance qu'elle auraient aujourd'hui ; et, du reste, au point de vue de la prononciation, *Castel* et *Catel* ne faisaient bien qu'un seul et même nom.

Si l'on en croit Fétis, Catel quitta de très bonne heure sa ville natale; son éducation littéraire et scientifique se fit à Paris; là aussi, ses dispositions naturelles pour la musique allaient rencontrer les moyens de développement les plus favorables. Il eut la bonne fortune de recevoir les encouragements d'un maître déjà célèbre : Sacchini, qui, depuis l'année 1782, habitait Paris, où l'on venait de jouer deux de ses opéras, *Renaud* et *Chimène*. La protection de Sacchini facilita au jeune Catel son admission à l'École royale de chant et de déclamation créée par un arrêté du Conseil d'État du Roi, en date du 3 janvier 1784.

Il y eut pour maître de clavecin un musicien du nom de Gobert, aux leçons duquel il ne tarda pas à faire honneur. Gossec, qui dirigeait l'École, le prit alors dans sa classe d'harmonie, dont il devint bientôt le meilleur élève. Il suivit ensuite, avec non moins de fruit, le cours de composition professé par ce maître. C'est ce que constate Gossec, dans une lettre adressée en 1786 à l'intendant des Menus-Plaisirs, Papillon de La Ferté (1) : « ..... Les sieurs Carbonel, Guénin fils et

(1) Cette lettre, sorte de plaidoyer en faveur de l'école que dirigeait Gossec, a été imprimée dans l'*Histoire du Conservatoire de Musique*, de Lassabathie.

Catel, quoique très jeunes, douze, quatorze et quinze ans, devenus fort bons musiciens et jolis clavecinistes, font maintenant un concours de composition, et vont incessamment faire entendre de leurs productions. »

Dès l'année suivante, Catel fut nommé accompagnateur et professeur-adjoint dans cette école, dont le but principal était de former des sujets pour l'Opéra.

Il n'est resté rien, que je sache, de ses compositions, pendant cette période d'adolescence. Les premières productions qui attirèrent sur lui l'attention publique n'allaient naître qu'à la faveur des événements qui s'accomplirent dans les premières années de la Révolution.

II.

En mai 1790, la municipalité de Paris donna la consécration officielle et une organisation définitive au corps de musique de la garde nationale, formé par les soins du capitaine d'état-major Bernard Sarrette. La direction en fut donnée à Gossec. Le nombre des musiciens ayant été porté à soixante-dix, la nomination d'un chef de musique adjoint devenait nécessaire. Gossec, qui, mieux que personne, était en mesure d'apprécier la valeur musicale de Catel, son élève, et de savoir quelle somme d'activité et d'expérience précoce il pouvait apporter dans l'exercice de ces fonctions, s'entendit avec Sarrette pour les lui confier. Catel fut donc nommé. Déjà il venait d'être appelé par l'administration de l'Opéra au poste d'accompagnateur. L'avenir s'ouvrait pour lui sous les couleurs les plus riantes.

Il y avait lieu, tout d'abord, de constituer le répertoire du nouveau corps de musique. Les deux chefs composèrent, chacun de leur côté, des marches, des pas redoublés, ou pas de manœuvres, des ouvertures, de petites symphonies. Ces morceaux furent joués d'abord par la musique de la garde nationale, et passèrent ensuite au répertoire des musiques des demi-brigades, dont les exécutants furent recrutés en grande partie dans l' « École gratuite de musique de la garde nationale parisienne », créée en 1792.

Ces compositions étaient d'une brève étendue et d'une contexture fort simple. Telle marche militaire de Catel, formée de deux reprises, compte en tout 34 mesures. Il lui suffit de 16 mesures pour avoir écrit un pas de manœuvre, à deux reprises également.

L'instrumentation se trouve disposée, le plus généralement, de cette manière : 2 parties de clarinette, 2 petites flûtes, 1er hautbois ou 1ère flûte, 2e hautbois ou 2e flûte ; 2 cors, 2 trompettes, 1 serpent, 2 bassons, timbales. (1) Certains morceaux reçoivent l'addition d'un trombone basse, de la grosse caisse et des cymbales. Dans quelques autres on voit apparaître les trois parties de trombone.

En 1792, Catel fit exécuter, au service funèbre du major-général Gouvion, un *De profundis*, pour chœurs et orchestre, composé expressément pour cette circonstance. C'est le seul ouvrage de musique religieuse que l'on connaisse de lui.

(1) Dans les morceaux destinés à être joués en marchant, le tambour devait évidemment prendre la place des timbales.

On sait quel rôle important la musique eut à remplir dans les fêtes nationales décrétées par les lois constitutionnelles de 1791 et 1793. Catel fut un des musiciens dont le talent fut mis le plus souvent à contribution, pour la composition des chants, ou des morceaux de musique instrumentale, destinés à renforcer l'éclat de ces fêtes. Son premier ouvrage en ce genre fut une « Ouverture pour instruments à vent », composée d'un *larghetto* en *ut mineur* et d'un *allegro vivace* en *ut majeur*, remarquable de chaleur et de verve. Cette ouverture fut exécutée dans un concert patriotique donné au théâtre Feydeau, le 20 novembre 1793, et entendue de nouveau au temple de la Raison, le 10 décembre suivant.

Sur des stances de Fabien Pillet, intitulées : *Aux despotes*, Catel écrivit un chant martial, auquel la fête des Élèves pour la fabrication des canons, poudre et salpêtre, fournit l'occasion d'une première audition.

La bataille de Fleurus, dont le succès assurait à la République française la possession de la Belgique, fut célébrée une première fois, par le poète Le Brun et par Catel, dans un hymne patriotique (1) que l'on entendit au Concert du Peuple, le 16 messidor an II (4 juillet 1793). C'est un chant d'une large envergure, où l'on retrouve cette virilité d'accents qui caractérise l'hymne immortel de Rouget de Lisle.

Ce morceau n'était, en quelque sorte, que le prélude d'une composition plus vaste que la victoire de Jourdan sur les Autrichiens inspira aux mêmes auteurs.

(1) *Hymne à la Victoire sur la bataille de Fleurus.*

L'ode de Le Brun, *la Bataille de Fleurus*, fut mise en musique par Catel, sous la forme d'un chœur à grands développements, traité tantôt en harmonie compacte, à rythmes larges, et tantôt dans le style d'imitation. Sous le chant, il plaça un accompagnement d'orchestre militaire, qui en doublait les parties, tout en les brodant parfois de quelques traits. Ici, Catel avait fait œuvre d'inventeur ; ce morceau, en effet, est le premier dans lequel on ait fait usage de la musique militaire pour accompagner les voix. Exécuté dans le jardin des Tuileries, le 14 juillet 1794, par les professeurs et les élèves de l' « Institut national de musique », il produisit un effet magistral.

Cet Institut national de musique, dont la formation fut ordonnée par un décret de la Convention, daté du 18 brumaire an II (8 novembre 1793), avait pour double objet la célébration des fêtes nationales et l'enseignement gratuit des diverses branches de l'art musical. L'organisation en fut réglée par une nouvelle loi, rendue le 16 thermidor an III (3 août 1795). L'institution reçut en même temps la dénomination de « Conservatoire de musique ».

Sarrette fut mis à la tête de la nouvelle école, avec le titre de commissaire, qu'il devait échanger bientôt contre celui de directeur. Il eut sous ses ordres cinq inspecteurs et cent quinze professeurs. Catel fut chargé d'une des chaires d'harmonie, avec le titre de professeur de 1re classe ; il n'avait encore que vingt-deux ans !...

Quelques jours après sa nomination, il faisait entendre, dans une séance de la Convention, son *Hymne*

du 10 août, composé sur des vers de Marie-Joseph Chénier. C'était aussi en collaboration avec ce poète qu'il avait écrit précédemment l'*Hymne à l'Égalité*. Pour rendre aussi complète que possible l'énumération des chants patriotiques de Catel, il faut citer encore : un chœur composé pour la fête de Barra et Viala ; un autre chœur, le *Chant du banquet républicain pour la fête de la Victoire* (1) ; le *Chant du départ*, hymne de guerre, qu'a laissé dans l'ombre l'hymne fameux de Méhul ; l'*Hymne pour la fête de la Souveraineté du Peuple*, paroles de Boisjolin ; l'*Hymne de la Naissance*, paroles de Mahérant ; les *Stances pour l'anniversaire du 9 thermidor*, le *Chant pour l'anniversaire de la fondation de la République française*, etc.

De toute cette musique rien ne devait survivre aux circonstances qui l'avaient fait naître ; la notoriété déjà acquise par le compositeur allait s'étendre bien davantage avec une œuvre d'un tout autre caractère.

III

Fondé, comme je l'ai dit tout à l'heure, le 3 août 1795, le Conservatoire de Musique ne s'ouvrit définitivement que le 22 octobre 1797 (I[er] brumaire an V). Les professeurs utilisèrent d'abord, pour leurs leçons, les méthodes alors en usage, et dont ils avaient coutume de se servir. Mais ici, la nécessité d'une réforme complète ne tarda pas à se faire sentir. Le caractère suranné de la plupart de ces méthodes s'accusait dans toute son

(1) Paroles de Le Brun.

évidence ; trop souvent aussi il y avait divergence de principes entre celles qui concouraient au même but ; il devenait donc indispensable de créer un corps d'ouvrages destinés à assurer l'unité de l'enseignement et le mettre en rapport avec l'art contemporain.

Le règlement de germinal an VIII (mars 1800) contenait à cet égard un titre spécial ; l'article 1er portait que « pour établir l'unité d'enseignement dans toutes les parties de l'art musical », il était imposé aux membres du Conservatoire « l'obligation de s'occuper de la formation des ouvrages élémentaires nécessaires à l'enseignement. » D'après l'article II, ces ouvrages devaient être « préparés et arrêtés par des commissions spéciales, formées des professeurs des parties relatives, de compositeurs, et présidées par le directeur du Conservatoire. »

Telle était la commission qui se réunit, en conformité de ces dispositions, le 2 nivôse an IX, pour procéder au choix d'une méthode d'harmonie. Là surtout, il y avait lieu de sortir des anciens errements et d'adopter un corps de doctrines un et précis. La théorie de la basse fondamentale, imaginée par Rameau, avait fait son temps et ne répondait plus aux progrès accomplis dans la pratique de l'art ; plusieurs systèmes, différents dans leur essence, s'offraient à l'examen de la commission ; le choix à faire allait nécessairement entraîner de longues et savantes discussions.

Catel était le plus jeune des membres de cette commission, où il siégeait à côté de Berton, Cherubini, Gossec, Lesueur, Martini, Méhul, c'est-à-dire l'élite des compositeurs de l'époque, et où il rencontrait aussi,

indépendamment de ses collègues du Conservatoire· Eler, Langlé, Rey et Rodolphe, des savants, des érudits, tels que Prony, Framery et Lacépède.

La discussion fut d'autant plus vive et la solution d'autant plus retardée qu'ici les opinions les plus divergentes sur la matière se trouvaient représentées. Gossec, Berton, Lesueur, Rey et Lacépède y défendaient le système de la basse fondamentale, dont Framery avait signalé naguère les imperfections ; Cherubini, Langlé et Rodolphe tenaient pour la méthode italienne, qui les avait formés eux-mêmes ; tandis que Méhul, rallié aux principes d'enseignement de l'école allemande, s'accordait avec Eler et Martini pour en faire valoir les avantages.

Catel, lui aussi, avait été nourri des théories de Rameau, l'harmonie lui ayant été enseignée suivant les procédés adoptés en France depuis 1739 ; mais ces connaissances une fois acquises, il n'avait eu garde de s'en tenir là. Les ouvrages des principaux théoriciens italiens et allemands lui étaient connus, et l'étude comparée à laquelle il s'était longuement livré, jointe à ses méditations personnelles, l'avait conduit à la conception d'un système d'harmonie, sinon irréprochable par la base, remarquable du moins par l'enchaînement logique et la coordination des faits exposés.

Assidu aux réunions de la commission, Catel suivait avec attention le débat, lequel menaçait de s'éterniser, chacun demeurant attaché à ses doctrines particulières. Il parlait moins qu'il n'écoutait, recueillant avec soin les opinions émises, et prenant des notes. Le 10 ventôse, il prit la parole à son tour et fit l'exposé

de son système. Le caractère éclectique et rationnel de cette conception théorique lui concilia la grande majorité des suffrages, et, malgré l'opposition de Rey, le plus acharné des partisans de Rameau, l'auteur fut invité à rédiger un traité d'harmonie, suivant les bases du système qu'il venait de présenter.

Catel se mit immédiatement à l'œuvre. Le 11 floréal, il soumettait son travail à la commission, qui l'examina, en prononça l'adoption, et chargea Méhul d'en faire le rapport à l'assemblée générale des professeurs du Conservatoire.

Cette assemblée eut lieu quelques jours après (1). Méhul rendit compte des travaux de la commission et s'exprima ainsi au sujet du traité de Catel :

« Dans cette lutte d'opinions contraires, soutenue par les partisans ou les antagonistes du système de la *basse fondamentale*, la commission, ne pouvant distinguer la vérité toute entière, suspendait son jugement, quand l'ouvrage soumis à votre sanction vint terminer toutes les discussions, en offrant un système complet, simple dans ses principes et clair dans ses développements. »

Catel vint ensuite développer son système, et l'assemblée, ratifiant les décisions de la commission, l'adopta à l'unanimité. En conséquence de ce vote, le directeur du Conservatoire, Sarrette, rendit, le 16 floréal, un arrêté prescrivant que le traité de Catel servirait désormais de base à l'enseignement de l'harmonie dans les classes de cet établissement.

(1) Le 15 floréal.

L'ouvrage fut livré à l'imprimerie du Conservatoire et parut l'année suivante, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1802 (1). Cherubini en rendit compte dans le *Moniteur universel* du 16 pluviôse an X : « Ce traité, disait-il, est de tous ceux qui ont paru jusqu'à présent le plus clair, le mieux conçu et le plus propre à se rendre raison de tout et à remplir le but pour lequel il est fait... »

Et plus loin :

« Cet ouvrage a le double mérite de réunir, quant au fond, les systèmes différents pratiqués par les écoles française, allemande et italienne, attaqués et défendus tour à tour dans la commission. Ce traité les concilie tellement, que son utilité et son mérite ne peuvent être contestés que par la morgue du préjugé, par la jalousie ou la mauvaise foi.

« Le citoyen Catel a prouvé que la jeunesse n'est point un obstacle qui puisse empêcher de produire des choses qui semblent surpasser ses forces ; l'expérience, la méditation et le talent naturel perfectionné par l'étude, ont mûri son âge avant le temps ; et quiconque juge d'une manière impartiale les hommes et les choses, verra dans le citoyen Catel un artiste qui fera honneur à son pays, et dans son traité un ouvrage qui finira par être tôt ou tard généralement adopté. »

Ces témoignages d'approbation que le jeune théoricien recevait de ses éminents collègues durent lui être particulièrement sensibles ; il y trouvait le complément

(1) In-4°. Il a été fait, de nos jours, de nouvelles éditions de ce traité, par les maisons Leduc, Heugel, etc.

de la satisfaction que lui avait légitimement procurée l'adoption de son travail.

La prédiction de Cherubini se réalisa d'ailleurs ; le *Traité d'Harmonie* de Catel fit promptement délaisser, même en dehors du Conservatoire, les ouvrages dont on s'était servi jusque-là. L'emploi s'en généralisa jusqu'au jour où la pratique ayant fait de nouveaux pas en avant, il fallut bien recourir à de nouveaux livres d'enseignement, rédigés en conséquence.

L'apparition du *Traité d'Harmonie* de Catel est, quoi qu'il en soit, un fait d'une certaine importance dans l'histoire de la musique française, en ce que par lui se trouva définitivement ruiné le système de la basse fondamentale, que depuis Rameau on n'avait pas cessé d'enseigner dans notre pays. La théorie de Catel prend son point de départ dans la proposition suivante : « Il n'existe en harmonie qu'un seul accord, qui contient tous les autres. Cet accord est formé des premiers produits du corps sonore ou des premières divisions du monocorde. » Opérant alors les différentes divisions de la corde tendue, suivant la progression arithmétique, et faisant un choix parmi les sons obtenus de cette manière, l'auteur arrive à constituer neuf accords différents, lesquels, ainsi que leurs renversements, sont les seuls, dit-il, qu'on puisse faire sans aucune préparation. Ces accords forment ce qu'il appelle l'*harmonie simple*, ou *naturelle*. « Les autres accords introduits dans l'harmonie, continue Catel, se forment par la prolongation d'une ou plusieurs notes d'un accord sur l'accord suivant. Ils formeront l'*harmonie composée*. »

Rameau, après avoir trouvé la production de l'accord parfait majeur dans la résonnance du corps sonore, et celle de l'accord parfait mineur par un procédé plus arbitraire, avait fondé sur cette base son édifice harmonique, en construisant les accords dissonants au moyen d'aggrégations de tierces, ce qui avait pour résultat fâcheux d'écarter toute considération de succession tonale. C'était pour remédier à cet inconvénient, et pour mettre d'accord la théorie et la pratique, qu'il avait imaginé son système de la basse fondamentale, simple moyen de contrôle pour l'harmoniste. Le système de Catel satisfait davantage aux lois de la tonalité ; sans doute, ainsi que l'a fait remarquer Fétis (1), il a procédé assez arbitrairement dans sa division du monocorde, puisqu'elle représente, non la justesse absolue des intervalles, mais bien une justesse approximative ; en revanche, que d'aperçus nouveaux et judicieux dans ce livre, notamment en ce qui concerne les différents accords de septième et de neuvième, dont l'auteur démontre l'affinité avec l'accord de septième dominante !

Considéré, non plus au point de vue systématique, mais cette fois comme méthode d'enseignement, le traité de Catel offrait une supériorité marquante sur les ouvrages similaires qui l'avaient précédé. L'auteur, en effet, ne s'était pas borné, comme la plupart de ses devanciers, à disserter sur l'origine et la nature des accords ; il démontrait de plus leur mode de succession,

(1) *Traité complet de la théorie et de la pratique de l'harmonie*, p. 244.

c'est-à-dire leur emploi dans la composition harmonique ; en un mot, il avait fait de son travail un livre pratique, conçu et rédigé de façon à servir de préparation à l'étude du contrepoint.

On pourrait s'étonner de la forme concise de ce traité, de son manque de développement ; mais il faut savoir que Catel ne le considérait que comme une sorte de manuel, comme un abrégé contenant les enseignements nécessaires, que chaque professeur était libre de développer par de nouveaux sujets d'exercices. Lui-même, il l'avait complété à l'intention de ses élèves par de nouveaux développements théoriques, accompagnés de nombreux exemples. Ce travail additionnel n'a pas été publié (1).

Catel prit part, avec Cherubini, Gossec, Méhul, Langlé et autres, à la rédaction des *Solfèges du Conservatoire*, publiés de 1800 à 1802. Dans les leçons par lui écrites, le style classique le plus pur s'allie aux agréments de la mélodie. Il fit paraître plus tard, en 1815, une nouvelle édition de ces solfèges, augmentée d'un « Exposé méthodique des principes de la musique » (2).

Pour compléter ce qui concerne son œuvre didactique, il faut signaler encore sa collaboration à la

(1) Le manuscrit autographe de Catel, après avoir appartenu successivement à Perne et à Fétis, doit se trouver aujourd'hui à la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles.

(2) Les Solfèges du Conservatoire ont été réédités, ainsi que les Principes de la Musique, de Catel, en 1864, par la maison Heugel.

Méthode de Violoncelle adoptée par le Conservatoire et publiée à Paris en 1803.

IV.

Catel approchait de la trentaine; sa réputation, commencée avec la situation qui lui avait été faite dans la musique de la garde nationale parisienne, grandie par l'exécution de ses hymnes patriotiques aux fêtes nationales, s'était entièrement consolidée depuis que, titulaire d'une des principales chaires du Conservatoire, il avait pu obtenir pour ses doctrines scolastiques la consécration officielle. Cette réputation était surtout celle d'un savant musicien, d'un docte professeur, genre de réputation qui, pour un artiste, s'établit plus souvent au déclin de sa carrière que dans ses jeunes années.

Son œuvre, comme compositeur, commençait cependant à prendre de l'importance; j'ai déjà parlé de ses compositions pour musique militaire et pour les fêtes nationales; il avait écrit en outre quelques œuvres de musique de chambre, livrées au public dans les dernières années du dix-huitième siècle : trois quatuors pour flûte, clarinette, cor et basson, publiés en 1796; six quintettes pour deux violons, deux altos et basse, formant deux numéros d'œuvre, parus l'un et l'autre en 1797; enfin, six sonates faciles pour le piano, en 1799.

Absorbé ensuite par ses travaux d'enseignement, il avait quelque peu négligé la composition; il semblait surtout peu pressé d'écrire pour le théâtre, point de

mire des jeunes compositeurs, le théâtre, où ses collègues du Conservatoire, Berton, Boieldieu et Kreutzer, avaient obtenu déjà plus d'un succès. Le moment allait venir où il se déciderait à prendre pied, lui aussi, sur la scène lyrique, si brillamment occupée, en ce temps-là, par Méhul, Lesueur et Cherubini.

La voie nouvelle dans laquelle il s'engageait se montra pour lui, dès le début, rocailleuse et obstruée de ronces. Sa situation au Conservatoire, sa qualité de musicien érudit, le succès de sa méthode d'harmonie, tout ce qui semblait devoir aplanir sous ses pas le chemin à parcourir, lui devint nuisible au contraire. Il y eut des gens qui s'ingénièrent à voir là de véritables titres d'incapacité en matière de composition dramatique, et qui s'efforcèrent surtout de le démontrer aux autres.

« Dès l'époque de son établissement, écrit Fétis, le Conservatoire de musique devint le centre d'un parti dans l'art ou, si l'on veut, d'une coterie, parce qu'il fut obligé de se défendre des attaques dont il était l'objet. Il fondait un nouvel ordre d'idées, substituait un enseignement normal aux routines vicieuses qui régnaient auparavant en France, créait de nouvelles existences, et portait préjudice à d'autres plus anciennes. Ce fut encore pis quand, se séparant des éléments hétérogènes qu'il avait admis dans son sein, il fit des réformes parmi les professeurs dont les habitudes ne coïncidaient pas avec ses nouvelles doctrines. De là des haines, des pamphlets et des attaques au dehors, qui consolaient les adversaires de la nouvelle école de ses succès naissants. Plus qu'un autre, Catel devait être

l'objet de ces attaques, car on connaissait ses étroites liaisons avec le directeur du Conservatoire, et l'on n'ignorait pas qu'il exerçait une active influence sur les résolutions de celui-ci. C'est peut-être à ces causes qu'il faut attribuer les difficultés qui entourèrent Catel à son début comme compositeur dramatique, et la disproportion de l'éclat de sa renommée avec la réalité de son talent, car s'il avait des amis dévoués parmi les artistes du théâtre et de l'orchestre, ses ennemis étaient en foule au parterre » (1).

Ce n'était pourtant pas au devant d'un échec véritable que courait Catel, lorsqu'il entreprit de mettre en musique la *Sémiramis* de Desriaux, imitée de la tragédie de Voltaire. Le sujet, déjà traité par un grand nombre de compositeurs étrangers, n'avait encore inspiré qu'un seul musicien français, Destouches, dont la tragédie lyrique *Sémiramis* remontait à 1718, et était oubliée depuis longtemps. Le public parisien ne connaissait ni la *Sémiramis* de Jomelli, ni celle de Hasse, ni aucune des autres ; il ne pouvait donc se livrer à aucune comparaison désobligeante pour le compositeur français.

L'administration du théâtre de la République et des Arts (nom que portait alors l'Opéra) monta l'ouvrage avec le plus grand soin ; l'élite du personnel chantant fut mise à contribution : on donna le rôle de la reine de Babylone à Mlle Maillard, et celui d'Azéma à Mme Branchu. Chéron fut chargé du personnage d'Assur, Adrien dut jouer Oroès, et Bertin l'Ombre de Ninus. Le jeune

(1) *Biographie universelle des Musiciens.*

ténor Roland, nouvellement sorti du Conservatoire, allait débuter dans le rôle d'Arsace.

La première représentation eut lieu le 4 mai 1802; plusieurs morceaux furent très applaudis, et ce qui prouve, en somme, que l'impression générale avait été satisfaisante, c'est que Catel dut recevoir en personne, sur la scène, les applaudissements du public. Les mêmes honneurs furent décernés au débutant, ainsi qu'à l'auteur des ballets, Pierre Gardel.

Mais le succès s'arrêta là, et, chose plus significative, ce ne fut qu'à grand'peine que *Sémiramis* put être représentée vingt fois dans l'espace de deux années. Les menées signalées par Fétis devaient amener ce résultat. L'ouvrage était venu à la scène peu de temps après l'apparition d'un mémoire dans lequel Sarrette faisait justice, en termes très sages, des attaques dirigées contre le Conservatoire, et s'attachait à mettre en relief les résultats obtenus dans l'établissement depuis sa fondation. Quelques mois plus tard, une réduction notable du crédit alloué au Conservatoire entraînait la mise à la réforme d'une grande partie du corps enseignant; trois inspecteurs sur six cessèrent leurs fonctions ; le nombre des professeurs fut diminué de plus de moitié. On devine ce que cette mesure put susciter de colères et de rancunes à l'adresse de ceux qu'à tort ou à raison l'on accusait d'avoir contribué à dresser la liste des fonctionnaires sacrifiés.

Cette circonstance valut à Catel quelques ennemis de plus, et non des moins acharnés à lui nuire : Martini, entre autres, qui attribuait à son influence, jointe à celle de Méhul, la perte de sa place d'inspec-

teur ; puis encore, Jean-Baptiste Rey, dont l'exclusion fut la conséquence de l'opposition ardente qu'il avait faite naguère aux théories harmoniques de Catel.

Sémiramis ne pouvait que pâtir de l'animosité soulevée contre le compositeur. Sans doute, les gens impartiaux, ceux que laissait indifférents la réforme opérée au Conservatoire, jugèrent l'œuvre nouvelle en dehors de toute influence, et l'accueillirent suivant leur goût personnel ; les ennemis de Catel n'éprouvèrent pas plus de difficulté pour cela à grouper autour d'eux un nombre de voix suffisant pour jeter le discrédit sur cet opéra et en entraver le succès.

Le procédé était discourtois et, dans l'espèce, souverainement injuste. On a pu, avec raison, reprocher à la musique de *Sémiramis* une certaine monotonie et l'absence d'originalité ; on peut y constater surtout une inégalité marquée dans la valeur des inspirations, et par suite, dans les effets obtenus. Ces réserves faites, il faut admettre que la partition est écrite avec le plus grand soin et renferme un grand nombre de morceaux remarquables.

L'ouverture, dans le style symphonique, a pour caractères généraux la sévérité et la grandeur. La page la plus saillante, au 1er acte, est l'air de Sémiramis, dans le goût de Gluck, et offrant une grande intensité d'expression. Les chœurs qui suivent méritent également d'être signalés. Deux airs remarquables au 2^{e} acte, celui d'Arsace, qui rappelle d'une manière assez sensible le faire de Méhul, puis l'air d'Azéma, largement développé et d'une certaine distinction de ton. L'*Hymne à l'Hymen*, chanté en trio, avec cor

solo et harpe, est d'un effet gracieux. Le grand ensemble qui termine l'acte présente une belle progression d'effets ; il y a de la vigueur et du caractère dans cette musique, d'ailleurs simple de contexture. Le 3e acte, moins bien venu, renferme deux duos d'une excellente facture, mais où la passion fait défaut.

En résumé, le début que venait d'effectuer Catel, comme compositeur dramatique, était des plus honorables et pouvait lui présager des succès plus certains pour le jour où la cabale dont il avait eu à souffrir serait rentrée dans l'ombre.

Plusieurs années se passèrent cependant sans que l'on vît reparaître son nom sur une affiche de théâtre. Le « musicien savant » — ainsi l'appelait-on ironiquement dans un certain milieu — s'était-il donc reconnu incapable d'écrire autre chose que de la musique dite savante? Pensée saugrenue, mais qui dut éclore en plus d'une cervelle. Sans s'émouvoir des commentaires que son silence faisait naître, Catel avait mis successivement sur le chantier deux nouvelles partitions, d'un genre différent de la première. Elles allaient paraître l'une et l'autre à l'Opéra-Comique, et dans la même année : en 1807.

Alexandre Duval lui avait fourni le livret des *Artistes par occasion;* la pièce était médiocre, elle fut jugée ainsi dès la première représentation, qui eut lieu le 22 janvier, et la musique de Catel en souffrit. On fit grand accueil, cependant, à un excellent trio pour voix d'hommes : « Allons, monsieur, jouons la comédie », le seul morceau qui ait pu sauver d'un oubli complet cette partition. On le chantait, le 22 février suivant,

au 3e exercice des élèves du Conservatoire, et bien souvent depuis il figura sur les programmes des concerts.

Le 23 avril, parut à son tour l'*Auberge de Bagnères*, opéra-comique. Jalabert en avait écrit le poème, avec la collaboration du ténor Elleviou. Mme Rolandeau fit sa rentrée dans le rôle principal de cet ouvrage ; les autres rôles étaient tenus par Mmes Gonthier, Gavaudan, Desbrosses, Moreau, et par les chanteurs Solié, Huet, Martin, Elleviou, Lesage et Saint-Aubin.

« Cette partition, dit Fétis, était trop forte, trop pleine de musique, pour les habitants de ce théâtre, à l'époque où elle parut. Les mélodies y sont charmantes, les intentions comiques bien saisies, la facture excellente ; mais il s'y trouvait des morceaux d'un grand style, dont les combinaisons étaient trop fortes pour un auditoire français de 1807. Le succès fut d'abord incertain, et le mérite du bel ouvrage de Catel ne fut compris que longtemps après, et sa reprise fut en quelque sorte une résurrection. »

Comme on le voit, il y eut quelque indécision dans le premier accueil fait à l'*Auberge de Bagnères*, et ce ne fut qu'à la longue que le public sut apprécier comme elle le méritait cette musique gaie, gracieuse, élégante, et d'un style élevé. Ah! sans doute, il y avait là, plus d'une fois encore, de quoi provoquer les clameurs des ennemis de la « musique savante » ; l'harmoniste émérite, le musicien correct et disert, avait largement donné sa mesure. Mais il leur était impossible de nier l'abondance et la souplesse mélodiques dont il avait également fait preuve, passant tour à tour du gracieux *cantabile* au vulgaire pont-neuf.

Les amis de la musique facile, aisée à retenir, durent goûter sans détours les couplets : « J'avais mis mon petit chapeau », remarquablement accompagnés d'ailleurs, et ceux du 3e acte : « Nous jouons ici-bas une grande partie » ; la *Clé du Caveau* allait bientôt se charger d'en populariser les motifs.

Mais il y avait beaucoup mieux que cela dans la partition : au 1er acte, un quatuor, riche d'effets de contraste ; un duo, scénique, chantant, et orchestré d'une façon intéressante ; puis un final parfaitement dessiné. Le 2e acte contient deux morceaux de maître : d'abord l'air d'Edmont : « Je ne puis voir sans rire », formé d'un *cantabile* plein de charme et d'un bel allegro, où la voix de Martin faisait merveille ; ensuite le célèbre trio : « Ah ! monsieur est docteur ? », un excellent modèle de style vocal concertant, très intéressant aussi au point de vue harmonique et symphonique. Au 3e acte, il suffira de citer le duo : « Fils de l'exil et du malheur », dans lequel le dialogue, toujours bien mélodique, est soutenu par une orchestration tout à la fois sobre et colorée.

Lors de la translation de l'épée de Frédéric le Grand aux Invalides, cérémonie qui eut lieu le 18 mai 1807, un *Chant triomphal* de Catel fut exécuté dans l'église de cet établissement. L'année suivante, Catel écrivit la musique d'un ballet en deux actes, dont le scenario avait été tracé par Pierre Gardel. *Alexandre chez Apelles*, qui fut représenté avec succès, à l'Opéra, le 20 décembre 1808, marque tout spécialement dans l'histoire de la musique française, à cause du solo de cor anglais que Vogt y fit entendre.

C'était la première fois que cet instrument paraissait à l'orchestre de l'Opéra ; l'innovation ayant été goûtée, Catel s'empressa de faire un nouvel usage du cor anglais dans *les Bayadères*, ouvrage en 3 actes, dont la 1re représentation à l'Opéra eut lieu le 8 août 1810. Étienne de Jouy, était l'auteur du poème ; Nourrit, Dérivis, Laforêt, Bertin, Eloy, Duparc et Mme Branchu tinrent les principaux rôles. Le succès fut complet ; il n'en faut pas moins reconnaître que, malgré son caractère constamment mélodique, malgré les séductions de son coloris et son parfum de poésie, cette musique demeure inférieure à celle de *Sémiramis*. *Les Bayadères* parvinrent à leur 100e représentation le 13 novembre 1818. L'ouverture a survécu à l'ensemble de la partition.

Se fondant sur le succès que venait d'obtenir cet ouvrage, l'administration de l'Académie impériale de musique essaya de remettre *Sémiramis* à la scène. Cette honorable tentative échoua complètement ; l'opéra de début de Catel n'alla pas, cette fois, au delà de deux représentations : il était dès lors condamné sans rémission.

Ce nouvel échec d'une œuvre non dépourvue de valeur put causer quelque surprise, après l'accueil favorable que cette même œuvre avait rencontré de la part du jury chargé de décerner les prix décennaux, institués en 1809 par l'empereur Napoléon Ier. Ayant à désigner, parmi les ouvrages pouvant mériter ces hautes récompenses, les meilleurs opéras parus depuis dix ans, le jury, après avoir attribué un grand prix de 1re classe à *la Vestale* de Spontini, avait décerné une mention

très distinguée à la musique de *Sémiramis*. Le rapport, publié en 1810, déterminait d'une façon précise et judicieuse les mérites et les défauts de la partition, qu'il regrettait de voir associée à un poème faible et imparfait.

Ce même jury, ayant à faire l'attribution d'un grand prix de 2e classe à l'auteur du meilleur opéra-comique éclos dans cette période décennale, fixa son choix sur Méhul, pour son admirable partition de *Joseph*. Mais il décerna de plus quatre mentions très honorables, l'une desquelles vint récompenser l'*Auberge de Bagnères*, de Catel, « ouvrage, disait le rapport, remarquable par l'élégance du style et une originalité piquante, modérée par le goût » (1).

On sait que ces propositions de la commission des prix décennaux ne furent pas suivies d'effet. Les vives réclamations que suscitèrent, à certains égards, les décisions du jury, et les attaques dirigées dans la presse contre les membres de l'Institut qui le composaient, eurent pour résultat de faire ajourner indéfiniment la remise des prix annoncés. Titulaire de deux mentions très-honorables, Catel perdit moins, à cet ajournement, que Spontini ou Méhul, qui devaient toucher, l'un, 10,000 fr., et l'autre, 5,000 fr., et qui ne reçurent jamais le montant du prix par eux obtenu.

Je ne suis pas en mesure de dire si l'auteur de *Sémiramis* et de l'*Auberge de Bagnères* se trouvait

(1) Les autres mentions furent obtenues par Cherubini, pour *les Deux Journées*; par Berton, pour *Montano et Stéphanie*; et enfin, par Méhul, déjà nommé, pour *Ariodant*

visé dans les critiques acerbes que provoquèrent les jugements de la commission ; mais je ne serais pas éloigné de voir une certaine corrélation entre l'attitude d'une partie de la presse et du monde littéraire ou artistique, en cette circonstance, et l'insuccès de la reprise du premier de ces deux opéras.

V.

Le 17 juin 1812, Catel fit représenter *les Aubergistes de qualité*, opéra-comique en trois actes (1) « composition un peu froide, dit Fétis, mais dont les mélodies sont d'un goût exquis ».

Ce Normand qui, sans doute, n'avait conservé que peu de relations avec sa province natale, par lui quittée de très bonne heure, fut appelé, en 1813, à apporter sa collaboration à une œuvre toute normande. En vue de la réception que la ville de Caen préparait à l'impératrice Marie-Louise, lors de son voyage en Normandie, une scène allégorique avait été composée par un poète anonyme. Le poème, dont l'idée principale était : « la Basse-Normandie faisant l'offrande des produits de son sol », affectait la forme d'une cantate, mêlée de vers déclamés, et terminée par une ronde normande. Sur l'invitation qui lui en fut faite, Catel écrivit la musique des récits, couplets et chœurs, traités généralement en patois normand ; une introduction orchestrale, dans laquelle les harpes, les flûtes, les cors et bassons, jouaient un rôle important ;

(1) Paroles d'E. de Jouy.

et plus loin un autre morceau, d'allure guerrière, complétaient cette petite partition.

La représentation de cette scène allégorique eut lieu le 24 août, à l'hôtel de la Préfecture. Les exécutants de l'un et l'autre sexe appartenaient à la haute société caennaise ; la figuration était nombreuse, et l'orchestre composé avec soin. Il ne reste de cette œuvre de circonstance que le scenario, lequel a été imprimé (1). Quant à la musique de Catel, elle demeura inédite, et il serait difficile, je crois, d'en retrouver des traces.

A l'heure où la France, longtemps victorieuse, dut se défendre à son tour contre l'ennemi envahisseur ; alors que le gouvernement impérial usait de tous les moyens dont il pouvait disposer, du théâtre notamment pour enflammer les esprits et faire naître l'ardeur patriotique, Catel dut prendre part à la composition d'une nouvelle œuvre de circonstance, née celle-ci d'un ordre émanant du pouvoir. Le livret de *Bayard à Mézières* était dû à Chazet et Dupaty; il ne comportait qu'un seul acte. La musique en fut écrite par Boieldieu, Catel, Cherubini et Nicolo. Cet ouvrage fut représenté pour la première fois à l'Opéra-Comique, le 12 février 1814 ; il obtint un vif succès.

Dans cette même année 1814, Catel fit encore jouer à l'Opéra-Comique, *le Premier en date,* production

(1) En voici le titre : « Bouquet offert à l'impératrice reine et régente par le département du Calvados, le 24 août 1813, veille de la fête de S. M., et jour de son passage à Caen, en allant à Cherbourg : musique de Catel. » Caen, G. Le Roy, 1813, in-4°.

peu remarquable, associée à un acte de Désaugiers et Pessey. Le moment était peu propice, d'ailleurs, à la mise en lumière des œuvres d'art; les événements militaires, rapides, décisifs, et les bouleversements politiques qui en étaient les conséquences, tout cela préoccupait bien autrement les esprits.

Je ferai remarquer, à ce propos, qu'une des dernières mesures prises par Napoléon Ier, avant sa première abdication, eut, entre autres résultats, celui de remettre Catel en possession des fonctions quasi militaires qu'il avait occupées au début de la République. Il fut un des quatre lieutenants du corps de musique de la garde nationale de Paris, rétablie au commencement de 1814; les autres étaient Méhul, Chérubini et Paër. Les cent-vingt musiciens appartenaient tous au Conservatoire, en qualité de professeurs ou d'anciens élèves; le commandement de la compagnie avait été confié au directeur, Bernard Sarrette.

L'attitude patriotique du Conservatoire n'allait pas tarder a le rendre suspect au gouvernement de la Restauration, et entraîner la disgrâce de son chef. Révoqué une première fois, le 28 décembre 1814, Sarrette reprit ses fonctions en mars 1815; mais il ne put les conserver longtemps après la chute définitive de l'Empire: une nouvelle révocation l'atteignit le 17 novembre.

Catel qui, depuis l'année 1810, exerçait au Conservatoire, outre ses fonctions de professeur d'harmonie, celles d'inspecteur-suppléant, ne voulut pas abandonner dans sa disgrâce l'homme qui avait favorisé les débuts de sa carrière, et auquel l'unissaient les liens de l'amitié et de la reconnaissance. Il donna sa démis-

sion, entendant protester ainsi contre l'injuste mesure qui atteignait le créateur de l'enseignement officiel de la musique en France, l'administrateur habile qui avait fait du Conservatoire une institution utile et florissante. A partir de 1816, il cessa lui-même d'appartenir au personnel de cette école, où ses services avaient toujours été hautement appréciés.

Au sacrifice volontaire qu'il venait de faire de sa situation officielle, Catel allait bientôt trouver une compensation, plutôt honorifique, il est vrai, que pécuniaire. La mort de Monsigny, survenue le 14 janvier 1817, ouvrait une vacance à l'Académie des Beaux-Arts; Catel posa sa candidature. L'élection eut lieu le 3 mars; la lutte fut très chaude. Huit concurrents avaient été agréés, tant par la section musicale que par l'Académie tout entière; il fallut dix tours de scrutin pour obtenir un premier résultat éliminatoire, qui laissa en présence Nicolo, Boieldieu et Catel. Ces deux derniers avaient obtenu chacun dix-sept voix, contre deux seulement accordées à l'auteur de *Joconde*. Ce ne fut qu'au douzième tour que Catel put réunir les dix huit voix qui lui donnaient la majorité relative; il ne l'emporta donc que d'une voix sur Boieldieu, lequel, d'ailleurs, allait être mis, quelques mois plus tard, en possession d'un autre fauteuil.

L'élection de Catel à l'Institut fut approuvée par le roi Louis XVIII, le 14 mars suivant; il suivait alors avec ardeur, à l'Opéra-Comique, les répétitions de l'ouvrage dans lequel il a dépensé le plus largement ses qualités de compositeur dramatique. Sur un sujet emprunté à l'histoire de l'Écosse au XIII• siècle, Fon-

tanes, dit de Saint-Marcellin, avait écrit une pièce du genre sérieux, un drame lyrique, répondant au goût romantique de l'époque, et offrant en même temps une certaine analogie avec les livrets de quelques opéras célèbres de Méhul, Berton ou Cherubini, donnés jadis au même théâtre.

La première représentation de *Wallace, ou le Ménestrel écossais*, eut lieu le 24 mars 1817. Ce fut cette fois, pour le musicien, un succès franc et décisif. L'ouverture, soigneusement écrite, et empreinte d'une certaine couleur chevaleresque; le charmant duetto qui ouvre le 1er acte; les couplets originaux d'Athol, la romance de Wallace, sa ballade, dont l'accompagnement se transforme si ingénieusement selon le sens des paroles; le chœur des bardes, les couplets: « Chantons amis », pleins de joyeuse humeur; le bel air de Bruce, que chantait si admirablement Ponchard; enfin, le grand duo: « Prince, la voix de la patrie », où domine le sentiment héroïque, où le compositeur a su déployer du feu, de la puissance, tout en conservant à sa musique une certaine simplicité de formes; ces pages saillantes de la partition, et d'autres encore, reçurent un accueil aussi chaleureux que mérité.

On regretta néanmoins l'absence, dans cet ouvrage, d'un rôle féminin important : en éliminant du canevas de son drame le sentiment de l'amour, le librettiste avait limité le champ d'expressions offert à son collaborateur, et privé celui-ci du moteur le plus puissant de l'éloquence musicale. Malgré cette lacune, *Wallace* fut reconnu, et doit l'être encore aujourd'hui, comme un ouvrage aussi remarquable par la grandeur des

pensées, par la vérité d'expression, que par la beauté du coloris et la variété des effets. C'est en écrivant cette partition, laquelle confine aux deux genres de l'opéra-comique et du grand opéra, que Catel s'est trouvé le plus généreusement inspiré et qu'il a le mieux su allier des idées neuves aux qualités de style et d'orchestration qui lui sont habituelles. Disons enfin que par la tournure de ces idées et par le ton général de la musique, *Wallace* peint admirablement l'époque qui le vit naître, époque toute pleine encore des souvenirs de l'Empire.

Joué en premier lieu par Ponchard, Huet, Darancourt, Moreau, Aller, Mme Duret, Mlles More et Palar, *Wallace* fut repris à l'Opéra-Comique le 4 décembre 1844; l'orchestration de l'ouvrage avait été remaniée pour cette circonstance par M. Ernest Boulanger. De même, la pièce avait été refaite par de Saint-Georges.

Les dernières productions de Catel, très inférieures aux précédentes, n'ont guère fait que passer à la scène. *Zirphile et Fleur de Myrthe*, opéra-féerie en 2 actes, représenté pour la première fois à l'Académie royale de Musique, le 9 juin 1818, atteignit avec peine le chiffre de douze représentations. Étienne de Jouy et Noël Lefebvre avaient écrit la pièce; les ballets avaient été réglés par Gardel, et Cicéri avait peint les décors. Quant aux rôles principaux, ils étaient échus à Lecomte et Derivis, à Mmes Branchu et Albert.

L'Officier enlevé, composé sur un poème médiocre, d'Alexandre Duval, ne manquait point de valeur mélodique. Donné à l'Opéra-Comique le 4 mai 1819, cet ouvrage termina sans éclat la carrière de Catel, en

tant que compositeur dramatique. Il avait été mis par De Jouy et Roger en possession d'un autre livret d'opéra-comique, successivement offert à Nicolo et à Boieldieu. Toute réflexion faite, il s'abstint d'en écrire la musique; *L'Amant et le Mari* échut définitivement à Fétis.

VI.

Le théâtre n'avait, en somme, réalisé qu'imparfaitement les rêves de gloire que Catel avait pu caresser, alors qu'il mettait sur le chantier sa première partition; ce fut là une des raisons qui le déterminèrent à cesser d'écrire pour la scène. D'autre part, sa sortie volontaire du Conservatoire lui ayant créé des loisirs, il se condamna à la retraite, alors qu'il était encore dans toute la force de l'âge, et que la plupart de ses contemporains et émules continuaient de mener la vie de l'artiste militant.

Sans abandonner absolument Paris, où il séjournait surtout pendant l'hiver, il alla habiter une maison de campagne qu'il possédait aux environs : il y chercha, dans de paisibles travaux d'horticulture, le repos de l'esprit et l'oubli des luttes de naguère. Parfois cependant, le musicien érudit, le professeur bienveillant et dévoué se réveillaient en lui ; c'est qu'alors il s'agissait pour Catel d'aider de ses conseils et des lumières de son expérience quelque jeune débutant. Pour une semblable tâche, il était toujours dispos.

Il assistait régulièrement aux séances de l'Institut, où il retrouvait plusieurs musiciens, ses confrères, avec

lesquels il n'avait cessé d'entretenir des relations amicales.

C'est grâce à l'amitié qui l'unissait à Boieldieu qu'il reçut, en 1824, la croix de la Légion d'honneur. Ses travaux, ses longs services dans le professorat, lui méritaient bien cette distinction, qui lui fût parvenue plus tôt, sans les circonstances politiques qui avaient déterminé sa retraite.

Dans la notice sur Boieldieu qui forme le premier chapitre des *Souvenirs d'un Musicien* (1), Adolphe Adam raconte, à propos de cette décoration de Catel, une jolie anecdote que je crois devoir reproduire ici. Elle rend hommage, en effet, aux sentiments de courtoisie et de justice de l'auteur de *la Dame Blanche ;* et d'un autre côté, elle fait voir combien était grande, chez l'auteur de *Wallace*, la modestie du caractère.

« M. Boieldieu, écrit Adam, rendait justice à tous ses confrères, et paraissait souffrir quand on n'agissait pas comme lui. Quand il reçut la décoration de la Légion d'honneur, il parut vivement contrarié que M. Catel ne l'eût pas obtenue en même temps que lui ; il se mit alors à faire pour son confrère toutes les démarches qu'il n'avait pas voulu faire pour lui-même, et il vint à bout de réussir. Ce fut une véritable satisfaction pour lui. Catel n'était point ambitieux de cette distinction, et ne s'en montra pas fort reconnaissant.

« — C'est un mauvais service que vous m'avez rendu, dit-il à M. Boieldieu ; on ne saura plus comment me distinguer à l'Institut : j'étais le seul qui ne

(1) Paris, Michel Lévy, 1857, in-18.

l'eût pas, et quand on voulait me désigner à quelqu'un qui ne me connaissait pas, on lui disait : « Tenez, M. Catel, c'est ce monsieur là-bas, celui qui n'a pas la croix d'honneur. » Maintenant, je serai perdu dans la foule.

« — Eh bien ! lui répondit Boieldieu, portez-la par amitié pour moi. Je n'osais plus sortir avec vous : j'étais trop humilié lorsqu'on nous rencontrait ensemble, et qu'on voyait que l'homme de mérite ne portait pas la croix que j'avais. »

Malgré le repos auquel il s'était livré, et bien qu'éloigné des agitations de la vie artistique, Catel devait disparaître de ce monde avant d'avoir franchi les portes de la vieillesse. Atteint d'une maladie inflammatoire dans le courant de novembre 1830, il mourut dans son domicile de la rue du Faubourg-Poissonnière (1), le 29 du même mois, à l'âge de cinquante-sept ans.

Il eut de brillantes obsèques ; l'élite des musiciens et des gens de lettres figurait dans l'assistance, fort nombreuse. Au service funèbre, qui fut célébré dans l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, des artistes appartenant à l'ancienne chapelle royale, à l'Opéra et au Conservatoire firent entendre le *Dies iræ* et le *De profundis* en faux-bourdon, un *Pie Jesu* de Panseron, et des fragments d'une messe de *Requiem*, de Plantade.

L'inhumation eut lieu au cimetière du Père-Lachaise. Quatre discours y furent prononcés, par Berton, Che-

(1) Il habitait le n° 7 de cette rue.

rubini, De Jouy et Fétis. Chacun de ces orateurs fit valoir les titres du défunt aux regrets du monde musical, et célébra, comme elles le méritaient, sa science et sa valeur artistique ; mais tous, ils insistèrent particulièrement sur les qualités de son cœur, sur la noblesse et la simplicité de son caractère, sur sa bonté et sa droiture.

VII.

Résumons aussi brièvement que possible l'appréciation générale qui me semble devoir être portée sur l'œuvre dramatique de Catel.

Ce qui frappe tout d'abord dans sa musique, c'est la simplicité de la facture et l'unité d'ensemble. Bien qu'il accorde partout une place importante au chant, suivant l'acception complète de ce mot, on ne saurait le considérer pourtant comme un pur mélodiste ; chez lui, en effet, l'idée mélodique est rarement de premier jet ; le plus souvent, elle accuse l'effort et les retouches.

L'Auberge de Bagnères, et surtout *Wallace*, sont, parmi ses opéras, ceux où l'inspiration se montre la mieux venue, et revêt une forme plus personnelle. Ailleurs, il semble s'être inspiré surtout de Méhul, s'il s'agit du genre sérieux, tandis que dans l'opéra-comique, il descendra parfois au terre-à-terre du vaudeville.

Comme harmoniste, il intéresse davantage. On trouve dans ses procédés de facture la correction qui signale le professeur, mais cela sans aucun pédantisme ; quelques effets nouveaux, hardis et souvent heureux,

se rencontrent çà et là ; je signalerai notamment la modulation en *si bémol* dans l'air d'Azéma, au 2e acte de *Sémiramis*, et dans le n° 5 de l'*Auberge de Bagnères*, la transition enharmonique de *fa* en *mi*, opérée par la transformation de l'accord de septième dominante en sixte augmentée, procédé dont on a usé et abusé par la suite.

L'orchestration des opéras de Catel, plutôt sobre que surchargée, est traitée avec une rare entente des effets à produire ; le rôle des instruments à vent est important et présente assez souvent des combinaisons nouvelles ; toujours expressif et coloré, l'orchestre marche de pair avec l'action scénique, avec les sentiments exprimés par les personnages. Point n'est besoin de dire qu'à cet égard, il demeure bien en deçà des visées prétentieuses de l'orchestre d'aujourd'hui.

Ce soin à rencontrer la fidélité d'expression, à obtenir la couleur particulière au sujet traité, se fait remarquer d'ailleurs dans tous les détails de la composition, et cela principalement dans les ouvrages d'un caractère plus élevé, tels que *Sémiramis* ou *Wallace*. Il eût fallu à la musique de Catel, pour compléter ces diverses qualités, plus d'élan, plus de mouvements passionnés, et des contours mélodiques plus purs ; il eût fallu au compositeur lui-même des poèmes mieux faits et plus intéressants ; nul doute que dans ces conditions il eût conquis, auprès du public, ces faveurs constantes sur lesquelles se fondent les longues renommées.

Cette illustration, que ses ouvrages dramatiques n'auraient qu'incomplètement attachée à son nom,

Catel la tient pleinement du *Traité d'harmonie*, dont j'ai donné plus haut l'analyse. De longues années de vogue ont récompensé ce travail ; et si les conquêtes ultérieurement réalisées dans la pratique ont amené, comme cela arrive toujours en pareil cas, l'abandon de la méthode, au moins faut-il reconnaître que celle-ci figure avec honneur parmi les ouvrages relégués désormais dans le domaine de l'histoire.

Les noms de Méhul, de Lesueur, de Spontini, prononcés devant un musicien, — j'entends un de ceux qui ne se sont pas confinés exclusivement dans la pratique de l'art, — lui rappelleront tout aussitôt *Joseph*, *les Bardes*, *la Vestale*. Parlez-lui de Catel, et voyez quelle sera l'œuvre évoquée en son esprit : ni *Sémiramis*, à coup sûr, ni *l'Auberge de Bagnères*, ni même *Wallace*. Ou bien ce musicien aurait tous les droits au titre d'érudit, ou il se bornera à vous citer le *Traité d'harmonie*.

On peut dire, à propos de Catel, que le théoricien a sauvé de l'oubli le compositeur, l'artiste de grand mérite, qui fut aussi un homme de bien.

POÉSIES

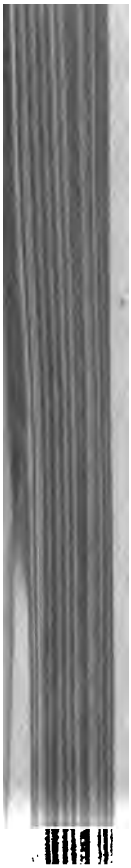

LA SAINT-JEAN D'ÉTÉ

Par M. Gustave LE VAVASSEUR,

Membre correspondant.

Voici la Saint-Jean d'été.

Tout est lumière et beauté ;
Adieu la saison jolie
De printemps et de folie,
Place à la virilité.

Voici la Saint-Jean d'été.

L'herbe est à maturité,
Faulx et fourches étincellent,
Tout le jour les fronts ruissellent.
— A boire par charité.

Voici la Saint-Jean d'été.

De l'épi, déjà monté,
Sort un parfum de farine
Qui chatouille la narine,
Dieu nous serve à grand planté !

Voici la Saint-Jean d'été.

Les fleurs perdent leur fierté ;
En attendant qu'on le cueille,
Par la sève sous la feuille
Le fruit vert est tourmenté ;

Voici la Saint-Jean d'été.

Un fruit !... un autre à côté...
J'en vois cent. Pommier modèle,
Dieu sauve l'âme fidèle
De l'aïeul qui t'a planté !

Voici la Saint-Jean d'été.

Au fond du nid respecté,
En recevant la béchée,
La gazouillante nichée
Aspire à la liberté.

Voici la Saint-Jean d'été.

Le soir n'est plus attristé,
Les hiboux, galants funèbres,
Roucoulent dans les ténèbres,
Les hiboux sont en gaieté.

Voici la Saint-Jean d'été.

Le long du sentier hanté,
La luciole amoureuse
Dans la mousse vigoureuse

Pique sa tendre clarté.

Voici la Saint-Jean d'été.

A l'aube, un coq est monté
Sur le mur du cimetière;
La nature tout entière
Chante sa fécondité.

Voici la Saint-Jean d'été.

—

Voici la Saint-Jean d'été,
Au fond du bois redouté
Allons par la nuit clémente
Pour cueillir l'herbe où fermente
La malice ou la santé.

Voici la Saint-Jean d'été.

Allons, le temps est compté,
Prenons l'heure que Dieu donne,
Et prions qu'il nous pardonne
Notre curiosité.

Voici la Saint-Jean d'été.

Sans trop de sévérité,
Qu'il dirige et qu'il écoute
Ceux qui flânent sur la route

Qui mène à la vérité.

Voici la Saint-Jean d'été.

Gloire à la paternité,
Et si le fils et la fille
Gardent l'honneur de famille,
Joie à la postérité !

Voici la Saint-Jean d'été.

Grâce pour l'enfant gâté,
Orgueil et souci des mères ;
Dieu, pardonnez leurs chimères,
Paix à la maternité.

Voici la Saint-Jean d'été.

Grand Dieu, que votre bonté
Avec votre amour conspire,
Car vous ne pouvez plus dire
A la vieille humanité :

Voici la Saint-Jean d'été.

Elle est vieille en vérité
Et si faible que l'aïeule
Ne peut, hélas ! toute seule,
Vaincre son infirmité.

Adieu, la Saint-Jean d'été.

Sans l'avoir trop mérité,
Il faut que Dieu la conduise
Par la main et qu'il lui dise
Au seuil de l'éternité :

Voici la Saint-Jean d'été.

Juin 1894.

A UN AMI VIEILLISSANT

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Un jour et puis un jour... C'est la fuite des heures, —
Des heures qui s'en vont, ou pires ou meilleures,
D'un cours incoërcible et d'un lent glissement,
L'une rêvant d'amour, l'autre pleurant son rêve ;
Et — comme flot à flot la mer quitte la grève —
Toutes en nous laissant, pour une douceur brève,
Un long écœurement.

... Des heures qui t'ont fui d'une fuite insensible
Et qui, toujours glissant d'un cours incoërcible,
T'ont caressé parfois et plus souvent heurté, —
En est-il une, même entre les moins amères,
Qu'il te plût d'évoquer, ô pasteur de chimères,
Pour en goûter encor les bonheurs éphémères,
Au prix qu'ils t'ont coûté ?

Et tes vœux cependant les suivent, les rappellent...
Tes yeux dans le passé, noir palimpseste, épellent

Des noms, des souvenirs que l'oubli raturait...
A quoi bon ? Sois un homme. Apprends à vieillir. Songe
Que le passé n'est plus qu'un spectre et qu'un mensonge ;
Et — soit que ton destin s'abrège ou se prolonge —
Vis sans peur ni regret !

Ne te demande pas, quelque ennui qui te pèse,
Si la vie est en soi chose bonne ou mauvaise...
Trame nue où le fil de tes jours est mêlé,
C'est à toi, sans espoir d'honneur ni de salaire,
D'y broder de toi-même une image exemplaire !
Si la vie est un mal, — quand le devoir l'éclaire,
C'est un mal consolé.

Pour l'adoucir encor ce mal de vivre, — laisse
De ton cœur pitoyable à l'humaine faiblesse
La bonté s'épancher en dons jamais lassés.
Sur tout ce qui pâtit, soit du corps, soit de l'âme,
Que ta bonté ruisselle ainsi qu'un pur dictame !
Si tu n'es pas trop bon (tant pis pour qui t'en blâme !)
Tu ne l'es pas assez.

Oui, sois bon ! sois trop bon ! l'excès n'est pas à craindre.
La misère est multiple et tout homme est à plaindre.
Être juste, c'est bien ; mais être bon, c'est mieux.
Au banquet fraternel, où nul ne les convie,

Faisons place entre nous aux vaincus de la vie ;
Et — la loi de bonté proclamée et servie —
Laissons le reste aux dieux.

Vois-tu ! les jours s'en vont, nous traînant d'heure en heure
Vers le seuil sans retour de l'ultime demeure :
Or, quand nous y serons à ce seuil redouté,
Rien ne consolera notre âme fugitive, —
Sinon d'avoir, un jour de tendresse expansive,
Osé quelque action généreuse et naïve,
Absurde de bonté.

LE PAYS-FANTOME

Par le Même.

Dans l'alanguissement des êtres et des choses,
Tout se taisait : les nids, les ruisseaux et les vents ;
Et sur la vaste mer, moirée à plis mouvants,
Le couchant effeuillait les lilas et les roses.

Puis toutes ces lueurs qui fluaient sur les flots
Pâlirent peu à peu sous l'ombre qui les voile ;
Et dans le ciel nocturne une première étoile
S'ouvrit, lys blanc et pur mystiquement éclos.

Puis l'azur fourmillant s'emplit d'astres sans nombre :
Une blancheur lactée au fond des cieux dormants
S'allongea, comme un pont pavé de diamants, —
Et la nuit nous couvrit resplendissante et sombre.

—

« En mer ! amis. En mer ! la voile claque au mât ;
« La barque flotte au flux qui chante et la soulève :
« Fuyons la terre ingrate et cette morne grève,
« Et cherchons pour nos cœurs un plus clément climat !

« C'est trop d'ennuis, c'est trop de lutte et de souffrance.
« En mer ! la barque flotte : il est temps de partir.
« Sans regret du passé, sans lâche repentir,
« Voguons vers l'Inconnu, guidés par l'Espérance ! »

La mer battait son plein, la voile au vent s'enflait.
Sur notre frêle esquif que la lame soulève,
Nous partîmes joyeux pour le pays du Rêve —
Car c'est de ce côté que la brise soufflait.

Pour le pays du Rêve où, sur les hautes cimes,
Peuvent germer, éclore et fleurir au grand jour
La Fraternité sainte et l'éternel Amour,
Guidés par l'Espérance, en chantant nous partîmes...

Nous partîmes — et bien des jours et bien des mois
Ont fui, sans nous montrer la rive souhaitée...
Mais, à bord, avec nous, l'Espérance est restée,
Et notre élan brisé se ranime à sa voix.

Le doigt tendu, debout sur le pont, elle crie :
« Elle est là, dans sa jeune et riche floraison !
« Elle est là ; je la vois, derrière l'horizon,
« L'Ile des Bienheureux, l'Idéale Patrie !

« Courage ! enfants. Les dieux ne vous ont pas trahis.
« L'heure est venue. Avant qu'un nouveau jour s'achève,

« La divine Atlandide éclose en votre rêve,
« Va s'offrir radieuse à vos yeux éblouis !... »

—

Cette nuit et le jour qui suivit, nous voguâmes,
Cherchant avec angoisse, à l'horizon mouvant,
Le pays espéré, le pays décevant
Où s'unissent les cœurs, où fleurissent les âmes.

... Et voici de cela bien longtemps ! — et très las,
Nous voguons sans repos, de l'aube au crépuscule...
Mais toujours notre éden nous échappe et recule
Sous l'horizon qui fuit — et qu'on n'atteindra pas.

LA CLOCHE QUI NE SONNE PAS

Par le Même.

Dans la maîtresse tour de l'église romane
— D'où puissant et très doux, comme un grand souffle, émane
Et vibre haut dans l'air le frisson de leurs voix,
Emplissant la cité, la campagne et les bois —
Quatre cloches « vivaient » — car de leur nom suscrites
Et du royal saint-chrême ointes suivant les rites,
Les cloches ont pour vivre un double talisman...

Quatre cloches d'airain, sous le clocher roman,
Vivaient donc et chantaient dans leur cage de pierre.

De l'heure où naît, à l'heure où s'éteint la lumière,
Vie et mort, joie ou deuil les faisaient dans leur tour
Frémir, rire et pleurer — ensemble ou tour à tour.
Non les quatre pourtant. Parmi cette rafale
D'harmonie éclatant plaintive ou triomphale,
L'une d'elles restait muette, en s'agitant :
Car à son flanc sonore il manquait le battant.

... Elle sentait en elle une vertu divine :
Le don des beaux accords, dont le rythme illumine
Et réchauffe les cœurs, ainsi qu'un rayon d'or ;
Et quand, pour leur donner un large et plein essor,
Elle se balançait haletante, sa bouche
Grande ouverte gardait un silence farouche,
Et du branle orageux où son vol palpitait,
Pas un bruit, pas un son, pas un cri ne sortait...

Elle comprit enfin son impuissance : et lasse
D'inutiles efforts, triste de sa disgrâce,
Elle se reconnut muette.

Un jour pourtant
Que ses sœurs, en transports sublimes s'exaltant,
Clamaient leur allégresse, et qu'à toute volée
Toutes trois bondissaient dans la tour ébranlée, —
Voici que sur ses flancs émus à leurs beaux sons
Passèrent lents et purs d'harmonieux frissons,
Et qu'une mélodie, abeille au long murmure,
S'éveilla, bourdonnante, en sa large ouverture !...

Et la cloche muette — heureuse toutefois
D'exhaler ces accords atténués, ces voix
Aussi vagues qu'un souffle à travers le feuillage
Ou que le bruit des flots au fond d'un coquillage, —
Se consola, charmée à ses propres douceurs,
De n'être que l'écho de ses puissantes sœurs.

LE LYS

Par le Même.

Au fond de la verte ravine
Où le mont qui surplombe épand l'horreur divine
D'une ombre que midi n'éclaircit qu'un instant, —
Sous le mont qui surplombe, au creux de la ravine,
Une eau dormante se devine —
Par la brume estompée et parfois reflétant
Un rayon égaré qui tombe et l'illumine.

Et sur le bord brumeux du triste et vague étang,
Un grand lys voit fleurir sa splendeur taciturne,
Et tend vers l'inconnu qu'il rêve et qu'il attend
Son virginal calice élargi comme une urne...

—

Au fond de la verte ravine
Qui poudrouie et bleuit dans un brouillard flottant,
— Les pieds saignants, mordu par la ronce et l'épine,
Je suis descendu haletant ; —

Au rebord de l'étang que parfois illumine
Un oblique rayon qui glisse intermittent,
— Je me suis assis sanglotant...

Et dans le pur calice à l'enivrant dictame
Du grand lys solitaire à ma voix palpitant,
— Plaignant mon sort, et l'acceptant, —
J'ai bu l'oubli calmant et j'ai laissé mon âme.

LA BALLADE DES CHATS

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

En souvenir d'une vieille amitié et d'une intime collaboration, datant de 1862, notre confrère M. de Marsy m'a dédié le volume de *Mélanges* (1893-1894) qu'il vient de publier. Au nombre des articles de ce recueil figure une lettre sur *Peiresc et les Chats*, écrite sous la dictée d'une chatte de beaucoup d'esprit, à propos des hommages à rendre, à la mémoire de Fabri de Peiresc, le savant conseiller au Parlement de Provence, dont MM. Tamisey de Larroque et Léopold Delisle ont rappelé ces temps derniers les éminents services comme antiquaire, comme bibliophile et comme introducteur de plantes exotiques, d'arbres utiles et de la gracieuse race des angoras. C'est à cette occasion qu'a été composée la Ballade suivante, qui figure, comme pièce liminaire, en tête du nouveau livre de mon meilleur ami.

Au comte de Marsy.

Depuis trente ans — et beaucoup plus, hélas ! —
Rien n'a troublé notre amitié sincère.
Oui, comme moi, Marsy, tu le diras :
Chacun de nous en l'autre trouve un frere,
Et, tu le sais, combien j'aimai ta mère !
Les mêmes goûts ont dirigé nos pas
Vers le passé dédaigné du vulgaire,
Et qui plus est, comme un grand antiquaire,
Comme Peiresc, nous adorons les chats.

Cet érudit, l'honneur des magistrats,
Dans sa maison, du bas à la faîtière,
Ainsi que nous, amoncelait en tas
Livres, portraits, tessons, débris de pierre,
Et — des savants l'ont raconté naguère —
Faisant venir de nobles angoras
D'Alep, de Smyrne et peut-être du Caire,
Il en prit un pour bibliothécaire.
Comme Peiresc, nous adorons les chats.

Rêvant le jour, prenant des airs béats,
Comme des sphinx assis sur leur derrière,
Puis esquissant de joyeux entrechats,
La nuit, pâmés d'amour dans la gouttière,
Ou compagnons d'une infâme sorcière,
Pillant les nids et pourchassant les rats,
Puis doux, câlins, cherchant à nous complaire,
Hôtes charmants du penseur solitaire,
Comme Peiresc, nous adorons les chats.

Ami, qu'importe ? On dit qu'ils sont ingrats,
Capricieux, fort enclins à mal faire ?
O fils d'Adam, ne vous valent-ils pas ?
Quant à la femme ?... Au diable ! il faut s'en taire.
Comme Peiresc, nous adorons les chats.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1894.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1893-1894

MM.

BERJOT, *président.*
De SAINT-GERMAIN, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

BERJOT, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.* } membres de droit.
CARLEZ, *vice-secrétaire.* }
BARETTE,
BÜCHNER,
FAYEL,
TRAVERS, } membres élus.
De BEAUREPAIRE,
DENIS.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 26 mai.	BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection

1878 22 mars. BERJOT, chimiste.
1878 29 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin. HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.
1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars. LEBRET, député, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv. VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév. GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1887 25 fév. BOURIENNE (Dr), directeur de l'Éc. de médecine.
1887 25 fév. FAUVEL (L.), président du Tribunal civil.
1889 25 janv. LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév. LETELLIER, prof. au Lycée.
1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. au Lycée.
1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 27 fév. LEREBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général.

Date de l'élection	
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, chargé du cours de géologie à la Faculté des sciences.
1893 27 janv.	COLIN (A.), prof. agrégé à la Faculté de droit.
1893 24 mars.	BIVILLE, prof. agrégé à la Faculté de droit.
1894 27 avril.	MARIE, prof. à la Faculté de droit.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1850 25 nov.	LE BOUCHER (1), prof. honor. de la Faculté des sciences, à Livry, près Caumont.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (2), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.
1869 22 janv.	Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

Date de l'élection ou de la nomination.

1873 24 juin. MAHEUT (1), prof. honoraire à l'École de médecine.

1853 25 nov. GIRAULT (2), prof. honoraire à la Fac. des sciences.

1872 26 janv. CHAUVET (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1879 28 fév. FAUVEL (Adolphe) (4), juge de paix.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés pendant l'année académique 1893-94.

Date de la nomination.

MM.

1894 26 janv. RIVIÈRES (baron DE), secrétaire de la Soc. archéol. du Midi, à Albi.

1894 27 avril. DURO (comte Fernandez), à Madrid.

1894 25 mai. LEVERDIER, secrétaire de l'Ac. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

1894 25 mai. GOSSART, maître de conférences à la Fac. des sciences de Bordeaux.

1894 22 juin. BROWNING (Oscar), historien, prof. à l'Université de Cambridge.

(1) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(4) Date de l'élection de M. A. Fauvel, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1893-94)

Membres correspondants

HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), ancien inspecteur d'Académie.

MARLIÈRES, ancien préfet, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

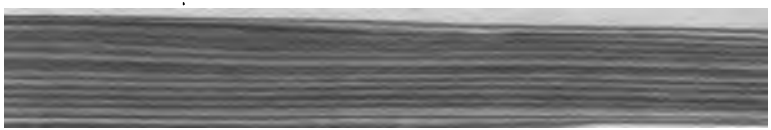

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Pages.

Sur la réfraction du son, par M. Neyreneuf, membre titulaire 3

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

Quiétisme : Fénelon et Bossuet, par M. J. Denis, membre titulaire 3

Un frère de Nicolas Foucquet : François, archevêque de Narbonne, par M. Louis Duval, membre correspondant 98

Notice sur Guillaume Mahieu de Mayseret, médecin ordinaire du Roi, né à Saint-Rémy-sur-Orne, en 1711, par M. le Dr Maheut, membre honoraire. 131

Un libéral de gouvernement : Prévost Paradol, d'après le livre de M. Octave Gréard, par M. E. Guerlin de Guer, membre titulaire. 145

Inauguration du buste d'Isidore Pierre, discours de M. le comte de Saint-Quentin, membre titulaire 186

CATEL. ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE, par M. Jules CARLEZ, vice-secrétaire de l'Académie. 199

POÉSIES

LA SAINT-JEAN D'ÉTÉ, par M. Gustave LE VAVASSEUR, membre correspondant 239

A UN AMI VIEILLISSANT, par M. Paul BLIER, membre correspondant 244

LE PAYS-FANTOME, par le Même 247

LA CLOCHE QUI NE SONNE PAS, par le Même . . . 250

LE LYS, par le Même 252

LA BALLADE DES CHATS, par M. Émile TRAVERS, membre titulaire 254

LISTE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1894 . 257

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN . 262

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4

TABLES DÉCENNALES

(1884 à 1893 inclusivement)

DES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE CAEN

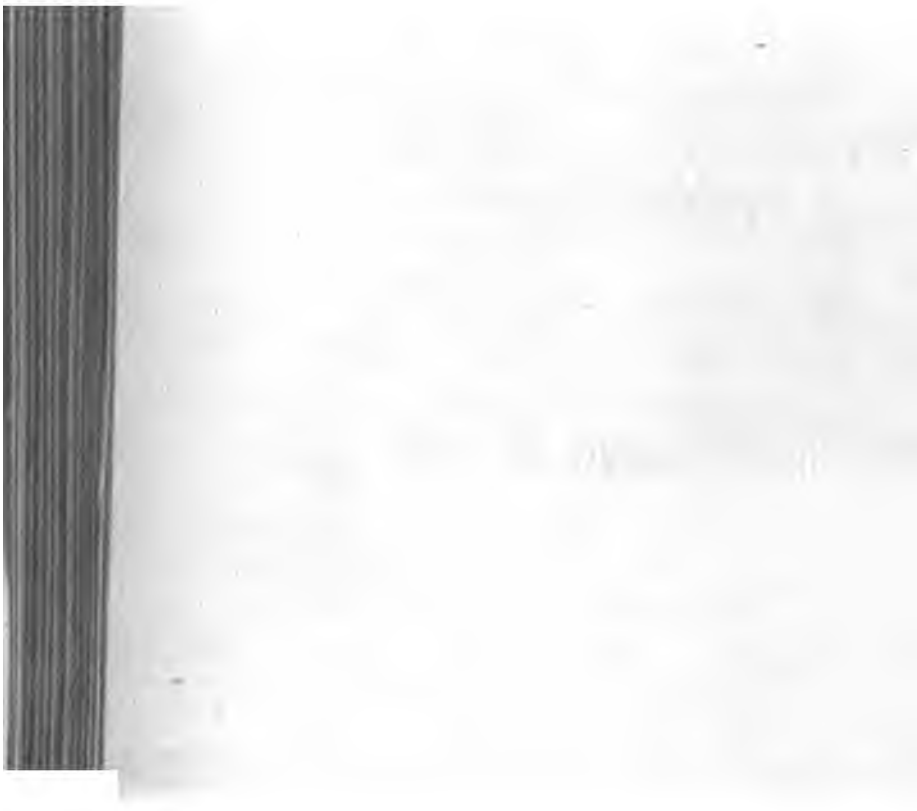

TABLES

CHRONOLOGIQUE, MÉTHODIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DES TRAVAUX INSÉRÉS

DANS LES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

depuis 1884 jusqu'en 1893 (inclusivement)

TABLES DÉCENNALES

(pour faire suite aux TABLES de 1754 à 1883)

PAR

ARMAND GASTÉ

Secrétaire

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1894

DEUX MOTS D'INTRODUCTION

Nous publions, sur le même plan que les *Tables* parues en 1884, les *Tables décennales* (1884 à 1893 inclusivement) *chronologique, méthodique et alphabétique des Travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.*

Nous ferons remarquer que l'Académie de Caen n'a publié qu'un seul volume en 1888, sous le double millésime de 1887-88.

Le Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,

ARMAND GASTÉ.

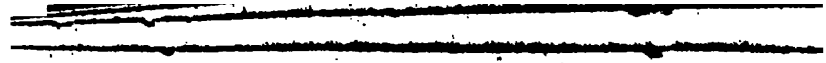

TABLE CHRONOLOGIQUE

1884.

Mémoires. — Ch. Girault. — De l'ellipse et de l'ellipsoïde inscrits.

V. Neyreneuf. — Recherches sur l'harmonica chimique.

L. Lecornu. — Sur les surfaces à pente uniforme et les réseaux proportionnels.

— Sur la métallurgie du fer en Basse-Normandie.

J. Carlez. — La musique et la société française au XVIII[e] siècle. — Le P. André. — Le concert à Caen.

N. Chaumelin. - Portraits d'artistes — Meissonier.

Houyvet. — Notice biographique sur M. Ernest Collas.

J. Denis. — Sceptiques ou libertins de la première moitié du XVII[e] siècle : Gassendi, Gabriel Naudé, Guy-Patin, Lamothe-Levayer, Cyrano de Bergerac.

H.-C. Monod. — La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné.

E. Chauvet. — Le travail, études morales.

H. Moulin. — Lhomond et Haüy, professeurs au collège du cardinal Lemoine et amis intimes (1727-1882).

G. Lavalley. - L'ordre sous le premier empire; meurtre du baron d'Aché.

E. Villey. La question sociale et l'enquête sur la crise industrielle.

De Saint-Venant. — Notice sur Pierre du Buat, colonel du génie, correspondant de l'Institut de France.

Poésies. — P. Blier. — Varia.

E Travers. — Choses d'Espagne.

P Harel. — Sous la côte (idylle).

J. Travers. — Stances à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de P. Corneille.

A. Fauvel. — La tache.

C. Canivet. — Acris hyems

— Chanson marine sur un vieux refrain

1885.

Mémoires. — A. de Saint-Germain. — Études sur la date de la fête de Pâques pour les diverses années du calendrier grégorien.

L. Lecornu. — Les accidents de chemins de fer.

J. Tessier. — Quatrième croisade. — La diversion sur Zara et Constantinople.

H. Moulin. — Voltaire et le premier président Fiot de La Marche. — La marquise du Châtelet, le président de Brosses, les Calas, Marie Corneille, les P. P. Fiot de La Marche, père et fils (15 lettres inédites).

Comte de Charencey. — Vocabulaire de la langue Tzotzil.

M Chaumelin. — Portraits d'artistes — Jules Breton.

J. Carlez. — Notices sur quelques musiciens rouennais (Boyvin, Broche, Exaudet, Chapelle, etc.).

Dr Fayel. — Rapport sur le prix Dan de la Vauterie : De la conservation des sujets et pièces anatomiques.

Poésies. — Extrait du procès-verbal de la séance du 13 mars 1885 (concours de poésie).

L. Sautereau. — L'éloge des fleurs.

Madeleine Postel. — Éloge des fleurs.

Paul Labbé. — Idylle fleurie.

A Fauvel. — A l'occasion du concours pour l'*Éloge des fleurs*.

P. Blier. — Varia.

P. Harel. — Mars.

1886.

Mémoires. — V. Neyreneuf. — Sur les tuyaux bifurqués.

A. de Saint-Germain. — Étude sur le problème des déblais et des remblais.

E. Chatel. — Notice biographique sur M. Émile Egger, membre correspondant de l'Académie de Caen.

J. Denis. — Bayle et Jurieu.

E. de Beaurepaire. — Notice sur M. J. Cauvet, professeur à la Faculté de Droit de Caen.

R. Desdevises du Dezert. — Antoine Jacmon, bourgeois du Puy.

E. Travers. — Les restes de Christophe Colomb (étude critique).

A. Gasté. — Pierre Corneille au Palinod de Caen.

Poésies — A. Fauvel. — Remerciement à l'Académie.

— Mirages.

P. Blier. — Prétentions séniles.

A. Piédagnel. — Trois sonnets.

Ch. Canivet. — Les soirs de la vie.

E. Travers. — Deux sonnets.

1887-88.

Mémoires. — Boreux. — Note sur les travaux d'enrochements exécutés dans la baie de l'Orne.

A. de Saint-Germain. — Des forces susceptibles de faire mouvoir un solide suivant une loi signalée par Jacobi.

J. Travers. — Biographie de Louis-Henri Moulin.

E. de Beaurepaire. — M. Bon de la Marche, et « les Ironies d'un joueur de luth. »

Siméon Luce. — Philippe Le Cat. — Un complot contre les Anglais à Cherbourg, à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc.

A. Joly. — Études anglo-normandes. — Gérold le Gallois (Giraldus Cambrensis, Girauld de Barri) (1re partie).

L. Follioley. — L'oraison funèbre du P. Sénault, par Fromentières.

Poésies. — P. Blier. — A la mémoire du poète Julien Travers.

G. Levavasseur. — Sonnets normands

A. Fauvel. — Dov' è la donna, ou une petite cause célèbre.

E. Travers. — Deux sonnets.

1889.

Mémoires. — A. DE SAINT-GERMAIN. — Étude cinématique sur le joint universel.

L. LECORNU. — Problème d'hydrostatique.

A. JOLY. — Études anglo-normandes. Gérold le Gallois (2e partie).

J. CARLEZ. — Deux poèmes sur la musique.

G. LAVALLEY. — La légende du Roi-Soleil.

J. DENIS. — Rapport sur les mémoires concernant Thomas Cornèille (prix Lair).

E. DE BEAUREPAIRE. — Julien Travers, notice biographique et littéraire.

Dr FAYEL. — Biographie du Dr Wiart.

Poésies. — P. BLIER. — La Dryade.

G. LE VAVASSEUR — Deux sonnets.

J. GERMAIN-LACOUR. — Correspondances.

E. SAUTEREAU. — Questions et réponses.

1890.

Mémoires. — A. DE SAINT-GERMAIN. — Étude d'un cas particulier du mouvement d'un point dans un milieu résistant.

L. LECORNU. — Sur les courbes enveloppes.

A. GASTÉ. — La jeunesse de Malherbe (documents et vers inédits).

Ch. JORET. — Pierre et Nicolas Formont. Un banquier et un correspondant du Grand-Électeur, à Paris.

A. Joly — Études anglo-normandes : Gérold le Gallois (3e et dernière partie).

E. Zevort. — Documents pour servir à l'histoire de l'Instruction publique au XIXe siècle. — Le premier recteur de l'Académie de Caen, Pierre-Robert Alexandre.

E. Chauvet. — Le travail, études morales (complément au mémoire de 1884).

Poésies. — P. Blier. — Dodone.
— La Tour.
— Deux rondes.
— Sur un air flamand.
E. Travers — Logis abandonné.
G. Le Vavasseur. — Ballade d'hiver.
P. Harel. — Sonnets pour deux femmes.
J. Germain-Lacour. — Le Refuge.

1891.

Mémoires. — Neyreneuf. — Recherches sur le porte-voix et le pavillon des instruments de musique.

L. Lecornu. — Sur le centre instantané de rotation.

J. Denis. — Essais sur la littérature morale et politique du XVIIe siècle.

A. de Saint-Germain. — Recherches sur l'histoire de la Faculté des Sciences de Caen, de 1809 à 1850.

E. Chauvet. — L'enseignement philosophique à Caen, depuis 1830. (Souvenirs d'un vieux professeur).

J. Carlez. — Musiciens allemands du XIXe siècle : Schubert, Weber, Mendelssohn, Schumann.

G. DESDEVISES DU DEZERT. — Les unions irrégulières en Navarre sous le régime du « *Fuero general* ».

Comte DE CHARENCEY. — Des suffixes en langue Quichée.

Poésies. — E. TRAVERS. — Alexandre de Bernay.

E. SAUTEREAU. — Aux enfants.

A. FAUVEL. — Don Diégo

P. HAREL. — Les Corbeaux.

1892.

Mémoires. — L. LECORNU. — L'ombre d'un mur.

A. DE SAINT-GERMAIN. — Sur une identité algébrique.

C. CARLEZ. - Une réforme scolaire au XVIII^e^ siècle.

J. DENIS. — Littérature politique de la Fronde.

A. BÜCHNER. — Note sur une visite aux îles du sud de la Nouvelle-Zélande.

E. TRAVERS. — Alonso Sanchez de Huelva et la tradition qui lui attribue la découverte du Nouveau-Monde.

Ch. FIERVILLE. — Contribution à l'histoire de l'Université de Caen. Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de La Mare, 133^e^ recteur de l'Université de Caen.

J. SIMON. — L'Université.

Poésies. — P. BLIER. — La morte immortelle.

— Vagues et rêves.

— Smoke.

Ch. Canivet. — Après la tempête.

G. Levavasseur. — Amatio.

1893.

Mémoires. — Neyreneuf. — Quelques expériences à propos de la surébullition.

Dr Fayel. — Expériences faites sur le supplicié Tardieu à l'Institut physiologique de Caen.

A. Gasté. — Bossuet. Lettres et pièces inédites ou peu connues.

J. Carlez. — Framery, littérateur-musicien.

C. Bréard. — Le contre-amiral baron Hamelin.

J. Denis. — Vues politiques et sociales de Pascal.

G. Lavalley. — Un sauveteur de monuments pendant la Révolution.

Comte de Charencey. — De la parenté du basque avec divers idiomes des deux continents.

Poésies. — E. Sautereau. — La fête de la rentrée au lycée Malherbe (1893).

P. Blier. — Bellérophon, — Viviane.

Piédagnel. — A Jean-François Millet.

P. Harel. — Au comte de M*** sur la mort de sa jeune femme.

TABLE MÉTHODIQUE

I. SCIENCES.

1° JURISPRUDENCE. — QUESTIONS DE DROIT. — HISTOIRE DU DROIT ANCIEN ET MODERNE.

2° SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SOCIALES. — PHILOSOPHIE MORALE. — ÉDUCATION. — ÉCONOMIE POLITIQUE. — ADMINISTRATION. — STATISTIQUE.

1884. E. Chauvet. — Le travail, études morales.

1890. — Le travail, études morales.

1891. — L'enseignement philosophique à Caen depuis 1830. (Souvenirs d'un vieux professeur).

1884. Edmond Villey. — La question sociale et l'enquête sur la crise industrielle.

1884. Jacques Denis. — Sceptiques ou libertins de la première moitié du XVII^e^ siècle : Gassendi, Gabriel Naudé, Gui-Patin, La Mothe-Levayer, Cyrano de Bergerac.

1886. — Bayle et Jurieu.

1891 — Essais sur la littérature morale et politique du XVII^e^ siècle.

1892. — Litterature politique de la Fronde.

1893. — Vues politiques et sociales de Pascal.

1890. E. Zevort. — Documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique au XIX^e^ siècle. — Le

premier recteur de l'Académie de Caen, Pierre-Robert Alexandre, 1809-1819.

1891. A. DE SAINT-GERMAIN. — Recherches sur l'histoire de la Faculté des sciences de Caen de 1809 à 1850.

1892. Christian CARLEZ. — Une réforme scolaire au XVIII[e] siècle

1892. Ch. FIERVILLE. Contribution à l'histoire de l'Université de Caen. — Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de La Mare, 133[e] recteur de l'Université de Caen.

1892. Jules SIMON. — L'Université.

3° SCIENCES MATHÉMATIQUES. — GÉNIE.

1884. Ch. GIRAULT. — De l'ellipse et de l'ellipsoïde inscrits.

1884. L. LECORNU. — Sur les surfaces à pente uniforme et les réseaux proportionnels.

1885. — Les accidents de chemins de fer.

1889. — Problème d'hydrostatique.

1890. — Sur les courbes enveloppes.

1891. — Sur le centre instantané de rotation.

1892. — L'ombre d'un mur.

1885. DE SAINT-GERMAIN. — Étude sur la date de la fête de Pâques pour les diverses années du calendrier grégorien.

1886. — Étude sur le problème des déblais et des remblais.

1887-1888. — Des forces susceptibles de faire mouvoir un solide suivant une loi signalée par Jacobi.

1889. - Étude cinématique sur le joint universel.

1890. — Étude d'un cas particulier du mouvement d'un point dans un milieu résistant.

1892. — Sur une identité algébrique.

1887-1888. Boreux. — Note sur les travaux d'enrochements exécutés dans la baie de l'Orne.

4° SCIENCES PHYSIQUES.

1886. V. Neyreneuf. — Sur les tuyaux bifurqués.

1891. — Recherches sur le porte-voix et le pavillon des instruments de musique.

1893. — Quelques expériences à propos de la surébullition.

5° SCIENCES CHIMIQUES.

1884. V. Neyreneuf. — Recherches sur l'harmonica chimique.

6° SCIENCES NATURELLES.

1884. L. Lecornu. — Sur la métallurgie du fer en Basse-Normandie.

7° SCIENCES MÉDICALES.

1893. Dr Fayel. — Expériences faites sur le supplicié Tardieu à l'Institut physiologique de Caen.

II. ARTS.

ESTHÉTIQUE. — SCULPTURE. — PEINTURE. — MUSIQUE, ETC.

1884. Chaumelin. — Portraits d'artistes. — Meissonier.

1885. — Portraits d'artistes. — Jules Breton.

1884. J. Carlez. — La musique et la société française au XVIII[e] siècle. — Le Père André. — Le Concert à Caen.

1885. — Notices sur quelques musiciens rouennais (Boyvin, Broche, Exaudet, Chapelle, etc).

1889. — Deux poèmes sur la musique.

1891. — Musiciens allemands du XIX[e] siècle. Schubert, Weber, Mendelssohn, Schumann.

1893. — Framery, littérateur-musicien.

III. BELLES-LETTRES.

1° DISCOURS ET RAPPORTS ACADÉMIQUES.

1885. Docteur Fayel. — Prix Dan de La Vauterie. De la conservation des sujets et pièces anatomiques. — Rapport.

1889. J. Denis. — Rapport sur les mémoires concernant Thomas Corneille (Prix Lair).

2° Critique et histoire littéraire.

1884. Henri-Ch. Monod. — La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné.

1884. H. Moulin. — Lhomond et Haüy, professeurs au collège du cardinal Lemoine et amis intimes (1727-1822).

1885. — Voltaire et le premier président Fiot de La Marche. — La marquise du Châtelet. — Le président de Brosses, les Calas, Marie Corneille, les P.-P. Fiot de La Marche père et fils (15 lettres inédites).

1886. Armand Gasté. — Pierre Corneille au Palinod de Caen.

1890. — La jeunesse de Malherbe (documents et vers inédits).

1893. — Bossuet : Lettres et pièces inédites ou peu connues.

1887-1888. Joly. — Études anglo-normandes. — Gérold le Gallois (Giraldus Cambrensis, Girauld de Barri).

1889. — Études anglo-normandes. — Gérold le Gallois (*Suite*).

1890. — Études anglo-normandes. — Gérold le Gallois (*Fin*).

1887-1888. L'abbé L. Follioley. — L'oraison funèbre du P. Senault, par Fromentières.

3° MÉLANGES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, ETC.

1886. Desdevises du Dezert (Th.). — Antoine Jacmon, bourgeois du Puy.

1890. Charles Joret. — Pierre et Nicolas Formont. — Un banquier et un correspondant du Grand-Électeur, à Paris.

1893. G. Lavalley. — Un sauveteur de monuments pendant la Révolution.

4° PHILOLOGIE. — LINGUISTIQUE. — ÉTUDE DES PATOIS.

1885. Comte de Charencey. — Vocabulaire de la langue Tzotzil.

1891. — Des suffixes en langue Quichée.

1893. — De la parenté du basque avec divers idiomes des deux continents.

5° GÉOGRAPHIE. — VOYAGES. — EXPLORATIONS. — DÉCOUVERTES.

1892. Alex. Büchner. — Notes sur une visite aux îles du Sud de la Nouvelle-Zélande.

1892. Émile Travers.— Alonso Sanchez de Huelva et la tradition qui lui attribue la découverte du Nouveau-Monde.

1893. C. Bréard. — Le contre-amiral baron Hamelin.

6° HISTOIRE.

1884. Gaston Lavalley. — L'ordre sous le premier Empire ; meurtre du baron d'Aché.

1889. — La légende du Roi-Soleil.

1885. Jules TESSIER. — La diversion sur Zara et Constantinople.

1886. Émile TRAVERS. — Les restes de Christophe Colomb (D. Cristoval Colon).

1887-1888. Siméon LUCE. — Philippe Le Cat. — Un complot contre les Anglais à Cherbourg, à l'époque de la mission de Jeanne-d'Arc.

1891. G. DESDEVISES DU DEZERT. — Les unions irrégulières en Navarre sous le régime du « Fuero general ».

7° MÉMOIRES ARCHÉOLOGIQUES.

8° BIOGRAPHIE. — BIOGRAPHIES NORMANDES. - MEMBRES DE L'ACADÉMIE, ETC.

1884. HOUYVET. — Notice biographique sur M. Ernest Collas.

1884. DE SAINT-VENANT. — Notice sur Pierre du Buat, colonel du génie, correspondant de l'Institut de France.

1886. E. DE BEAUREPAIRE. — Notice sur M. Jules Cauvet, professeur à la Faculté de droit de Caen.

1887-1888. - M. Bon de La Martre et les ironies d'un joueur de luth.

1889. — Notice biographique et littéraire sur Julien Travers.

1887-1888. Julien TRAVERS. — Biographie de Louis-Henri Moulin.

1889. Docteur FAYEL. — Biographie du docteur Wiart.

9° POÉSIES.

1884. Paul Blier. — Varia.

1885. — Varia.

1886. — Prétentions séniles.

1887-1888. — A la mémoire du poète Julien Travers.

1889. — La Dryade.

1890. — Dodone. — La Tour. — Deux rondes. — Sur un air flamand.

1892. — La morte immortelle. — Vagues et rêves. — Smoke.

1893. — Bellérophon. — Viviane.

1884. J. Travers. — Stances à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Pierre Corneille.

1884. Émile Travers. — Choses d'Espagne.

1886. — Deux sonnets.

1887-1888. — Deux sonnets.

1890. — Logis abandonné.

1891. — Alexandre de Bernay.

1884. Adolphe Fauvel. — La Tache.

1885. — A l'occasion du concours pour l'éloge des fleurs.

1886. — Remerciement à l'Académie. — Mirages.

1887-1888. — Dov'è la Donna, ou une petite cause célèbre.

1891. — Don Diégo (fragment tiré de l'italien de Casti).

1884. Paul Harel. — Sous la côte (idylle).

1885. — Mars.

1890. — Sonnets pour deux femmes.

1891. — Les Corbeaux.

1893. — Au comte de M*** sur la mort de sa jeune femme.

1884. Charles CANIVET. — Chanson marine sur un vieux refrain. — Acris hiems.

1886. — Les soirs de la vie.

1892. — Après la tempête.

1885. E. SAUTEREAU. — L'éloge des fleurs.

1889. — Questions et réponses.

1891. — Aux enfants.

1893. — La fête de la rentrée au Lycée Malherbe (1893).

1885 Mme Madeleine POSTEL. — Éloge des fleurs.

1885. Paul LABBÉ. — Idylle fleurie.

1886. Alex. PIÉDAGNEL. — Trois sonnets.

1893. — A J.-F. Millet.

1887-1888. Gustave LEVAVASSEUR. — Sonnets normands.

1889. Deux sonnets.

1890. — Ballade d'hiver.

1892. — Amatio.

1889. J. GERMAIN-LACOUR. — Correspondances.

1890. — Le Refuge.

Beaurepaire (E. de), 1886, 1887-88, 1889.
Blier (Paul), 1884, 1885, 1886, 1887-88, 1889, 1890, 1892, 1893.
Boreux, 1887-88.
Bréard (Ch.), 1893.
Buchner (Alex.), 1892.
Canivet (Ch.), 1884, 1886, 1892.
Carlez (Christian), 1892.
Carlez (Jules), 1884, 1885, 1889, 1891, 1893.
Charencey (comte de), 1885, 1891, 1893.
Chaumelin (Marius), 1884, 1885.
Chauvet (E.), 1884, 1890, 1891.
Denis (Jacques), 1884, 1886, 1889, 1891, 1892, 1893.
Desdevises du Dézert (Th.), 1886.
Desdevises du Dézert (G.), 1891.
Fauvel (Ad.), 1884, 1885, 1886, 1887-88, 1891.
Fayel, 1885, 1889, 1893.
Fierville, 1892.
Follioley (l'abbé), 1887-88.
Gasté (Armand), 1886, 1890, 1893.
Germain-Lacour, 1889, 1890.
Girault (Ch.), 1884.

Harel (Paul), 1884, 1885, 1890, 1891, 1893.
Houyvet, 1884.
Joly (A.), 1887-88, 1889, 1890.
Joret (Ch.), 1890.
Labbé (Paul), 1885.
Lavalley (Gaston), 1884, 1889, 1893.
Lecornu (Léon), 1884, 1885, 1889, 1890, 1891, 1892.
Levavasseur (Gust.), 1887-88, 1889, 1890, 1892.
Luce (Siméon), 1887-88.
Monod (Henri-Ch.), 1884.
Moulin (H.), 1884, 1885.
Neyreneuf, 1884, 1886, 1891, 1893.
Piédagnel (Al.), 1886, 1893.
Postel (Madeleine), 1885.
Saint-Germain (de), 1885, 1886, 1887-88, 1889, 1890, 1891, 1892.
Saint-Venant (de), 1884.
Sautereau, 1885, 1889, 1891, 1893.
Simon (Jules), 1892.
Tessier, 1885.
Travers (Émile), 1884, 1886, 1887-88, 1890, 1891, 1892.
Travers (Julien), 1884, 1887-88.
Villey (Edmond), 1884.
Zevort (Edg.), 1890.